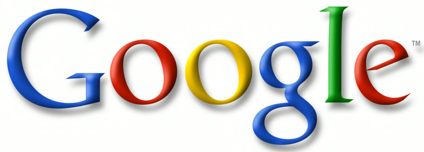
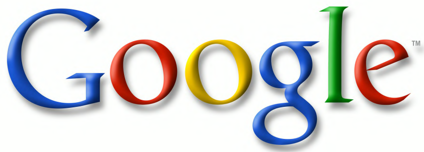

Google





HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Johannes von Müller

Robert Glutz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND AVEC DES NOTES NOUVELLES
ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR MM. CHARLES MONNARD
ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME TREIZIÈME. = Louis Vulliemin.



PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
17, rue de Tournon.



GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET CIE, LIBRAIRES,
Au haut de la Cité.

1842

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE DOUZIÈME.

LES SUISSES PENDANT LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.
(1648-1715.)

CHAPITRE Ier.

LA GUERRE DES PAYSANS.

Gouvernemens absolus. — Résistances. — La Suisse après la guerre de trente ans. — Les mercenaires licenciés. — Ambassade en France. — La Fronde. — Dernière expédition de J.-L. d'Erlach. — Labarde en Diète. — Langage des mercenaires. — Dépréciation des monnaies. — Insurrection de l'Entlibouch. — Landsguémeind de Wolhausen. — Pacification du 18 mars 1653. — La Diète. — Soulèvemens des paysans bernois, bâlois et soleurois. — Pacification du 4 avril. — Proclamation de la Diète. — Nouveau soulèvement. — Landsguémeind de Soumiswald, du 23 avril. — Leuenberg, *obmann* de la Confédération des campagnes. — Landsguémeinde de Houtwyl, du 30 avril et du 14 mai. — Plan de la Diète. — Manifestes. — Tout prend les armes. — Leuenberg devant Berne. — Les Vaudois. — Paix du Mourifeld. — Les Zuricois. — Combat de Wohlenschwyl. — Convention de Mellingen. —

Blocus de Lucerne.—Sortie.— Prononcé de Stantz.— D'Erlach en campagne.—Combat de Herzogenbouchsée.—Diète militaire de Zofingue. — Jugement et supplice des chefs de l'insurrection. — Nouveau soulèvement et soumission de l'Entlibouch.

[1653.]

La Suisse a dès son origine écrit sur ses drapeaux deux noms, la vie des peuples; des générations de courte durée balbutient en passant ces noms infinis : Dieu et la liberté. La Grèce les a servis par les arts, Rome par la politique; telle nation leur rend son culte par la science, telle autre les confond avec la gloire. Sagesse, gloire, puissance, beauté, autant d'anges de Dieu, autant de fils de la liberté; prophètes que suivront d'autres prophètes, sans que jamais s'achève la sublime épopée. Tantôt, dans le cours des choses humaines, la religion et la liberté se montrent se donnant la main; c'est alors que de beaux jours se lèvent pour la terre. Tantôt on les voit marcher séparées : la majesté de l'une ne rejaillit plus sur le front de l'autre, la gloire de celle-ci ne relève plus la paix de celle-là; il en était ainsi dans le XVIIe siècle de l'ère chrétienne. Toutes deux avaient, en se séparant, perdu de leurs droits à l'amour des peuples; les rois dans les monarchies, quelques hommes dans les républiques s'étaient attribué l'empire que naguère elles possédaient.

Cependant ni la religion, ni la liberté n'avaient cessé d'être l'étoile des mortels. Chacune dans leur voie, elles s'ouvraient des sentiers nouveaux. La religion se réfugiait loin du bruit des armes, dans les congrégations des piétistes et dans les solitudes de Port-Royal. Penn proclamait le premier, sur la terre à laquelle il a laissé son nom, l'égalité des cultes devant la loi. Le travail

des intelligences préparait par de nouvelles routes un nouvel affranchissement. Déjà les peuples, invoquant les franchises nouvelles, se soulevaient en plus d'un lieu. Vaincu par ses communes, Charles Ier d'Angleterre porta, le 30 janvier 1649, sa tête royale sur l'échafaud [1]. En France se jouaient les saturnales de la Fronde, comédie où toute intrigue politique s'unissait à une intrigue galante; où la grave question de savoir si l'on verrait la féodalité renaître ou le roi se rendre absolu se débattait au sein des fêtes, parmi des femmes jeunes, belles et folles, sous un ministre d'humeur bouffonne et joviale [2]. Cour, parlemens, bourgeoisie ne s'accordaient que pour écraser les pauvres taillables, qu'ils nommaient les « Nud-pieds. » Le désespoir ayant conduit, en Guyenne, ces malheureux à prendre les armes, le sabre des gentilhommes en tailla huit mille en pièces. En Sicile, la multitude s'était soulevée à la voix d'un batelier [3]; à Naples, à celle d'un lazzaroni, du pêcheur Mazzaniello [4]. Ce fut

[1] Genève défendit de parler de la mort du roi d'Angleterre. Diodati ne put se soumettre à cette loi. « Se taire! Un diable; ces esprits infernaux, anabaptistiques, cette vermoulure !... ce bon roi, juste, mort au lit d'honneur, non pas des rois, mais de Dieu, roi martyr... Et l'on dit qu'il faut se taire! Nous devrions bien plutôt répandre des manifestes pour montrer que nous condamnons cette action; d'autant plus qu'on a voulu dire que les étincelles de ceci viennent de Genève. » — Nous n'en verrons pas moins Genève entrer dans des relations étroites avec Cromwell.

[2] Ainsi la monarchie achevait la lutte avec l'aristocratie pour la commencer bientôt après avec le peuple. « L'Angleterre passa à la liberté avec un front sévère, la France au despotisme en riant. » *M. de Châteaubriant.* — La noblesse s'agitait en Allemagne, en Autriche, en Suède, en Pologne, pour maintenir son autonomie.

[3] Joseph d'Alassio.

[4] Ou Maz Agnello, d'Amalfi. Son corps repose dans l'église *del Carmine.* Son portrait se voit partout à Naples.

en ces circonstances qu'éclata dans les cantons suisses la guerre des paysans.

A la considérer avec attention, notre patrie offre, depuis le convenant de Stanz, le spectacle d'une lutte toujours renouvelée des peuples contre les priviléges de la classe qui les gouvernait. Au soulèvement de Waldmann[1] succèdent les insurrections de 1513 et de 1531; à celle-ci la révolte des paysans lucernois en 1570, des Bâlois en 1591, des Bernois et des Zuricois durant la guerre de trente ans. Ce n'était pas, comme ailleurs, le désespoir qui mettait les armes aux mains des gens de la campagne. Les paysans suisses ne ressemblaient point à ces serfs malheureux qui cultivaient le sol de la Bourgogne, de l'Allemagne ou de la France. Ils étaient mus par le souvenir d'avoir vécu plus rapprochés de leurs magistrats, d'avoir été consultés par eux sur les intérêts de la nation[2]. La plupart, ils étaient propriétaires[3]. Leur port montrait une dignité, grossière peut-être, mais pourtant empreinte de noblesse. Le dernier des Suisses avait le sentiment d'appartenir à un peuple-roi[4]. Ils ne demandaient pas, comme ils

[1] En 1489.

[2] En 1620, Zurich avait pour la dernière fois fait à ses Communes une communication politique.

[3] Chose rare ailleurs. La propreté, l'aisance habitaient sous le toit. « C'est la Suisse qu'il faut étudier pour juger du bien-être des paysans propriétaires. Ils conservent avec orgueil leur antique costume; tous portent sur leur visage l'empreinte de la vigueur et de la santé; ils frappent par cette beauté de traits qui devient le caractère d'une race, lorsque pendant plusieurs générations elle n'a souffert ni du vice, ni du besoin. Que d'autres nations vantent leur opulence, la Suisse pourra toujours leur opposer avec orgueil ses paysans. » *Sismondi, Études sur les sciences sociales, II*, 173.

[4] « Nous sommes de libres Confédérés, disaient-ils, et ne devons pas être traités comme les sujets des princes. » Ils ajoutaient : « On sait

l'ont fait de nos jours, une part au gouvernement; l'idée en était loin de leurs esprits incultes. Mais ils réclamaient les égards avec lesquels leurs pères avaient été traités par les chefs de la patrie; ils repoussaient tout impôt, comme une charge que les anciens Suisses n'avaient pas connue [1]; ils citaient avec complaisance les franchises dont ils avaient hérité. La diversité de ces franchises faisait des Cantons un assemblage de constitutions aussi différentes que l'avait été le mode de l'agrégation à l'ensemble. Chaque seigneurie avait ses us, chaque communauté ses lois. Tel village appartenait à un couvent, à un château, à un village voisin. La capitale ne possédait sur tel autre que les seuls droits souverains [2]; encore, en plus d'un lieu, la communauté, s'appuyant sur d'anciens traités de combourgeoisie, réclamait-elle sa part aux priviléges de la cité [3]. Les gouvernemens s'efforçaient de faire ployer ces coutumes diverses sous une même loi; ils cherchaient dans ce but à se faire livrer les titres sur

telle ville, l'ennemie de nos franchises à cette heure, qui s'est affranchie elle-même il n'y a pas si long-temps. »

[1] Ils citaient les Pères. « Comme le champ soumis à l'impôt a moins de valeur, dit Tertullien, ainsi les hommes qui payent sur leur tête perdent de leur prix. » *Apolog.* 13. — La capitation paraissait surtout injurieuse. « C'est l'impôt que les esclaves payent aux tyrans. » — Les Suisses comme les Athéniens voyaient dans les contributions spontanées la preuve de leur liberté. *Bœk, écon. polit. des Athéniens, l. III, chap.* 1.

[2] Arau, Zofingen, Broug, Lenzbourg, Berthoud, Thoune, Cerlier élisaient leurs conseils, jugeaient en dernier ressort, même en matière capitale; des villages ressortaient de leur juridiction. Lausanne et plusieurs de ces villes nommaient les officiers de leurs milices.

[3] La force de ces combourgeoisies avait été dans leur sens politique qu'elles avaient perdu. Ainsi des isopolities romaines, comme Niebuhr en fait quelque part la remarque.

lesquels reposaient les prétentions de leurs sujets. Mais comme ils travaillaient plutôt à faire descendre toutes les parties du pays au niveau de la même soumission, qu'à les élever à celui d'une liberté commune, leur conduite avait suscité des plaintes et une méfiance profonde.

Après la guerre de trente ans, de nouvelles causes ajoutèrent au mécontentement du peuple. Nous avons vu, pendant la guerre, le sol peu fécond de la Suisse devenir l'asile de fugitifs sans nombre; l'or se répandre à pleines mains; toutes les choses nécessaires à la vie s'élever à deux ou trois fois leur prix; les maisons, les terres, acquérir subitement une valeur inaccoutumée. Alors beaucoup de paysans, enrichis tout-à-coup, s'adonnèrent au luxe et à la bonne chère. Bien des heures furent passées au cabaret, qui naguère l'étaient à la charrue. L'économie parut avarice, de vertu qu'elle avait été. La classe élevée, moins imprévoyante que les campagnards, leur avait prêté sur des titres hypothécaires les sommes qu'elle avait épargnées. Cet usage de son argent lui avait paru plus sûr que de l'enfouir dans des coffres-forts, en des temps où tant de fortunes étaient devenues la proie du soldat. Mais quand, par la pitié de Dieu, la paix fut rendue au monde, les réfugiés refluèrent vers l'Allemagne, emportant les restes de leurs biens. Les fertiles provinces de la Souabe et de l'Alsace refleurirent. Ces pays, qui souvent avaient tiré à grand'peine leur subsistance de la pauvreté des Cantons, recommencèrent à verser leur surabondance sur les marchés. Alors le prix de toutes choses descendit d'année en année, de mois en mois, de jour en jour. Le blé fut offert au quart de

ce qu'il coûtait peu auparavant[1]. Il restait cependant à payer les intérêts de dettes imprudemment contractées. Un malaise extrême se manifesta dans les campagnes[2].

Dans le même temps se ferma pour les Confédérés une source de revenus naguère importante : le service mercenaire. Une lutte de trente ans ayant vidé les caisses des princes, les Suisses qui servaient en Allemagne en grand nombre avaient été licenciés. En France, l'entretien des régimens confédérés pesait, depuis plusieurs années, sur les colonels et les capitaines, lorsque seize compagnies furent tout-à-coup renvoyées par Mazarin, sans solde et si dénuées, qu'un grand nombre des hommes qui les composaient tombèrent sur la route de faim, de froid et de misère. Les capitaines remplirent les Cantons de leurs griefs. Rentrés endettés dans leurs familles endettées comme eux, les soldats firent au peuple le récit de ce qui se passait en France. Depuis la mort de Louis XIII, les grands, humiliés par Richelieu, avaient reparu à la cour. Les parlemens s'étaient soulevés, jaloux d'imiter celui d'Angleterre. Fracs, cuirasses, écharpes, manteaux des bourgeois, longues robes des magistrats, l'on avait tout vu s'agiter. Tout-à-coup les Suisses de la garde avaient reçu l'ordre d'arrêter, au sein d'une multitude furieuse, un conseiller du parlement. La cour n'avait que les Confédérés pour appui; les gardes françaises s'étaient entendues avec le peuple; les Parisiens s'é-

[1] A onze batzen, après qu'il en eut coûté quarante et davantage.

[2] Chronique du paysan de Brœchershausen. — Hafner, II. — Attenhofer's Denkw. der stadt Sursee. — Frikhardts Zofinger Chr. II, 159. — Meyer's Schw. Gesch. I, 538. — Helvetia, VI, 41. — Les prêteurs se faisaient donner des titres de 100 florins pour 90 qu'ils livraient.

taient armés; ils avaient construit des barricades. Les bannières de la Fronde s'étaient promenées victorieuses dans les rues. A l'heure où ses ambassadeurs dictaient la paix de Westphalie, le jeune roi Louis XIV avait été réduit à fuir à Saint-Germain, gardé par la fidélité des Suisses [1]. Quelle avait été cependant la récompense des braves? Lorsque l'insurrection se fut apaisée et qu'un accord eut été conclu, les régimens avaient été licenciés, sans égards et sans à-compte [2]. C'était ce que les mercenaires racontaient en frémissant.

La diète s'assembla [3]. Les Confédérés résolurent, s'ils ne recevaient pas satisfaction avant la Chandeleur, de rappeler de France le reste de leurs soldats; ils chargèrent une députation d'aller en prévenir la cour. Labarde [4] qui, peu avant la paix de Westphalie, avait

[1] Louis sut les efforts de Conti, de Longueville et de Bouillon, que les Suisses aimaient, pour les gagner à la Fronde, et, plus tard, nommant par leur nom les colonels Hessy, de Mont, Molondin, Reynold, Lochmann, Sury, Praroman, Watteville, il loua leur fidélité dans ces termes flatteurs dont les Bourbons, mieux que personne, ont connu l'usage.

[2] Montglat, III, 179. — Labardæi, IX, 642. — Zurlauben, VII, 23. — Louis conservait les colonels et quelques compagnies pour pouvoir remplir promptement les cadres au besoin. — Lettres des officiers. — Lettre du roi, du 15 nov. 1649. -- Vogel, Traité hist. et polit. p. 228. — Flassan, III, 185. — Histoire des négociations des ministres du roi, 1647 à 89. *Arch. des aff. étrang.*

[3] Le 15 déc. 1649. *Recès.*

[4] Bayle, art. *Labarde.* — Instructions à Labarde, Lelong, III, 30947. — Hist. des négoc. des ministres du roi. *Aff. étr.* « Depuis 1602, les 400,000 livres promises ont été payées annuellement, et, de temps en temps, d'autres sommes. Mais les Suisses insistent sur le paiement des capitaines licenciés en 1636 et 1637 ; ils demandent 70 millions pour contrats et arrérages de pensions. » — Labarde eut beau représenter à Mazarin que, « pour bien faire les affaires du roi, il fallait d'abord faire celles des Suisses, » on le laissa crier.

remplacé Caumartin comme ambassadeur, s'efforça, sans y réussir, de retenir leur courroux. Vainement il fit naître des incidens nombreux, dans le but de paralyser la résolution de la diète. Une nouvelle injure parla plus haut que son éloquence et son savoir-faire. Neuf des compagnies réformées à la paix, ne rencontrant pas un traitement convenable sur la route qui leur avait été tracée, l'avaient abandonnée de leur propre mouvement; arrivées au fort l'Ecluse, elles avaient été enveloppées et désarmées par les commandans français[1]. Les Confédérés, à cet outrage, pressèrent le départ de leurs députés. Conrad Werdmuller, Vincent Wagner, Rodolphe Weck et Jean-Jacques de Staal se rendirent à Paris[2].

[1] Rahn, 992. — Valser, 620. — Tschudi, 585. — Gazette de France, 1650.

[2] Ils partirent le 15 février 1650, avec 24 chevaux. — *Instructions aux ambass.* Berne en adoucit la sévérité; ses envoyés devaient référer. Ils avaient charge de chercher à obtenir quelque chose « pour le commun des soldats, et non pour les chefs uniquement. » *Instr. à Wagner*, 6 *février*. — *Mémoire sur ce que nous avons trouvé nécessaire de représenter à l'ambassadeur.* — *Mém. de Labarde.* — « La seule alliance de Berne coûte au roi 160,000 l. par an; aussi sont-ils très-affectionnés, disant qu'ils veulent faire tout *à sa mode.* » 14 *oct.* 1648. » — « Depuis long-temps les Suisses n'ont touché que ce que je leur ai donné l'an passé, dont même ils se sont scandalisés. On n'a pas envoyé 150,000 l. par an. Ils ne le supporteront pas plus long-temps et Burkli va en France rappeler leurs soldats. » Vainement Labarde s'efforce de faire écarter de l'ambassade Wagner et Staal « qui croyent qu'être *patriote* c'est être contraire à la France. » Il se plaint de ce que Berne écrit en cour sans passer par l'ambassadeur. « Il faut recevoir leurs lettres, mais n'y pas répondre, pour les ramener dans la bonne voie. » *Dépêches de Labarde, Bibl. royale, S.-Germain*, 760 et 761.— *Mémoires et lettres*, 1651-1655. *Arch. des aff. étr.* — Labarde demande « l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire, de grande qualité, d'un abord facile, doux, qui soit sans considérer si fort le mérite de son emploi, ni mépriser les mœurs gros-

Ils trouvèrent la France troublée de nouveau. La transaction entre les partis n'en avait satisfait aucun. Les princes avaient obtenu plus qu'il n'était permis au roi de leur accorder. Il ne manquait à Condé, qui s'était fait donner le gouvernement de la Bourgogne, de la Champagne, et qui demandait une armée pour entrer en Franche-Comté, que de couvrir sa tête de la couronne de Charles-le-Téméraire. Tous les parlemens s'étaient déclarés contre le roi. Madame Henriette, veuve de Charles Stuart, disait par sa présence comment croulent les trônes. Mazarin ayant, par un coup d'état hardi, fait arrêter Conti, Longueville et Condé[1], les Suisses gardaient les princes prisonniers dans le château de Vincennes. Turenne, de son côté, avait pris le commandement de l'armée victorieuse dans les champs de l'Allemagne et s'avançait dans le but de délivrer les captifs. Voyant fondre sur lui ce nouvel orage, Mazarin eut recours à un fils de la Suisse. L'ancien chef de l'armée Weimarienne, d'Erlach, n'avait pas moins d'empire sur les soldats de Turenne que leur propre général. Huit cent mille francs lui furent envoyés pour les distribuer aux colonels et

sières et la pauvreté de cette nation, qui, quoique vêtue de toile, ne laisse pas d'avoir un jugement très-solide. » *Mém. de Siri, XVI, XVII, contin. mss.*

[1] Le 18 janvier 1650. — Félix Marval, chargé à son tour de monter la garde à Vincennes, avec sa demi-compagnie, s'y refusa, se fondant sur ce que, né sujet de Henri II de Longueville, l'honneur lui défendait de garder son souverain prisonnier. Le prince, l'apprenant, lui écrivit de sa main que, servant le roi de France comme Suisse, et non comme sujet de la principauté, il eût à vaincre tout scrupule. — Lorsque le duc fut élargi, Neuchâtel et Valangin lui témoignèrent leur joie par un don gratuit. Le Locle donna 120 pistoles. *Mém. mss.* — *Zurlauben.* — *Conserv. suisse, III,* 186.

les acheter à la cour[1]. Turenne se vit bientôt abandonné. L'armée s'avança sous le chef qui l'avait gagnée. Ces bandes, accoutumées à vivre de pillage et qui ne recevaient pas de solde, se répandirent en faisant des provinces qu'elles traversaient ce qu'elles avaient fait de l'Allemagne. Les Huns ni les Sarrazins n'avaient pas exercé de plus cruels ravages. Tous les efforts de d'Erlach pour les ramener à la discipline ne firent que hâter sa mort par le chagrin. Il expira deux jours après qu'il eut été nommé maréchal de France[2]. Trois siècles plus tôt il eût combattu pour sa patrie et peut-être égalé la gloire du vainqueur de Laupen.

L'arrivée d'ambassadeurs suisses, chargés d'exiger le paiement des soldats de leur nation, de rappeler, s'ils ne l'obtenaient pas, les régimens restés en France, et d'exiger satisfaction de l'outrage fait aux Confédérés, ne pouvait en cet état de choses qu'ajouter aux embarras de la cour. Aussi ces envoyés rencontrèrent-ils

[1] Déjà le 16 janvier 1649. — C'était d'Erlach qui avait représenté Weimar à Paris. C'était lui qui, après Tutlingen, et après la défaite de Turenne par Merci, avait deux fois sauvé l'armée française. Condé, après la victoire de Lens, l'avait présenté au roi comme l'officier qui avait eu le plus de part à ce beau fait d'armes. L'étranger était en grande estime à la cour.

[2] Le 26 janvier 1650. Il ignora que le titre de maréchal de France lui avait été décerné. Le roi lui devait 700,000 francs, dont sa veuve retira à grand' peine la moitié. Il laissait trois filles et des biens immenses. Berne acheta, en 1732, Castelen 90,000 écus. — Mémoires d'Erlach. — Biographie universelle, article d'Ustéri. — Zurlauben, VII, 43. — Siri Merc. XVI, 257, 270, 277, 280, 287, 293, 334, 337. 349, 389, 537, 775 (contin. mss.). — Labarde, VII, 458, 464, 574, 619. — Mém. de Retz, II, 154. — Le bâton de maréchal fut donné à d'Erlach, le même jour qu'à La Ferté. Leurs lettres-patentes furent expédiées le 18 janvier 1650. La mort de d'Erlach fut cause que ses titres ne furent pas enregistrés.

des difficultés sans nombre. Quelque temps on leur refusa, sous de vains prétextes, le titre d'ambassadeurs[1]. La reine les adressait au duc d'Orléans, le duc aux ministres; ceux-ci les renvoyaient au duc comme au lieutenant-général du royaume. Las enfin de tergiversations et pressés par les plaintes des officiers leurs compatriotes, les ambassadeurs ne se contentèrent plus de menacer. Ils savaient que les Cantons avaient défendu, sous peine de mort, d'enrôler pour la France, et qu'ils s'étaient juré les uns aux autres de ne point traiter séparément avec le roi. Forts de cette résolution, ils s'adressèrent à la compagnie des gardes, de service au Louvre, et lui ordonnèrent de se préparer au départ. La fermeté de cette démarche contraignit la cour à régler les prétentions des Confédérés. Il fut arrêté[2] qu'un million leur serait payé comptant, et trois millions en six ans, à termes réguliers. Pour garantir l'exécution de cet accord, la reine remit aux mains des colonels suisses la valeur de ces sommes en billets de banque et en pierreries de la couronne[3].

Une circonstance avait beaucoup contribué à ce

[1] « Vous êtes députés, non ambassadeurs. »

[2] Le 29 mai 1650. — Berne s'efforçait de retenir Zurich et les Confédérés; elle eût voulu ne recourir aux derniers moyens qu'à la dernière extrémité. *Berne à Wagner*, 10 *avril* 1650. *Berne à Zurich, même date.* Wagner prolongea son séjour à Paris, après le départ des autres députés.

[3] Léonard, IV. — Dumont, VI, l. 547. — 400,000 fr. devaient être payés comptant, 600,000 en trois termes. Les pierreries furent remises aux mains des colonels Molondin, Reynold, Lochmann, Rahn et Sury. Rahn les mit, à Zurich, en sûreté. Elles y restèrent jusqu'au 18 février 1665, que Molondin les rendit au roi. — *Bericht der Schw. Gesandten.* — *Eidgen. Abscheide.* — *Nachricht von den Kleinodien, von Cd. Fuslin.* — *Mémoires de Mad. de Motteville, III,* 470. — *Mém. de Madem. de Montpensier, II,* 78.

résultat : l'alliance de la couronne de France avec les Confédérés expirait huit ans après la mort de Louis XIII, le 14 mai 1651, et Labarde, depuis son arrivée en Suisse, en sollicitait le renouvellement sans succès. Après l'accommodement fait à Paris, ses instances recommencèrent plus pressantes. Les Confédérés résolurent d'attendre pour lui répondre de savoir comment le roi remplirait ses engagemens. Dans la situation où se trouvait la France, la cour ne pouvait payer ses créanciers que de paroles [1]. La guerre continuait avec l'Espagne. La diète demandait vainement la neutralité de la haute Bourgogne [2]. Les troupes suisses n'avaient pas cessé d'être employées contrairement aux capitulations [3]. Peu s'en fallut qu'en ces circonstances les Cantons ne reçussent la Franche-Comté dans l'alliance confédérale [4]. Vingt fois ils prirent la détermi-

[1] Berne réclamait, 1,338,750 l., l'écu d'or compté à 5 liv. de France (solde 570 mille; argent de paix 240 mille, et 650 mille employés pour la défense de Genève); Zurich 265,000 livres, Bâle environ 300,000, etc. *Watteville, contin. mss.* — *Helvetia,* 46. — *Mém. et lettres* (*Aff. étr.*). — Les officiers licenciés en 1636 et 1637 avaient été obligés de payer leurs soldats jusqu'au dernier sou. Ils léguaient leurs titres à leurs fils, qui n'avaient de ressource que dans le régiment.

[2] Toujours des envoyés de la Bourgogne en diète, apportant fidèlement l'argent de l'alliance héréditaire. *Recès.* — Achats de grains par les Francomtois. *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon, II,* 345. — « Les Cantons sont plus passionnés que les Comtois d'une alliance plus étroite. » *Labarde, 27 novembre* 1648.

[3] Recès de Baden, 12 avril 1652. Les villes sont moins vives dans leurs protestations que les catholiques.

[4] Rapport de J. de Watteville aux députés des trois États de Franche-Comté, sur sa négociation en Suisse.—*Fontette, III,* 38460. « S'il eût reçu 400,000 flor., il obtenait l'entrée de la province dans la Confédération. » *Recès.* Voyez entre autres la proposition du secrétaire Richard, du 11 juillet 1652, d'une alliance plus étroite. Pas de réponse, plusieurs

nation de rappeler leurs régimens de France; vingt fois l'adresse de l'ambassadeur, la faiblesse d'hommes intéressés, et la crainte des villes réformées de laisser se relever l'Espagne, rendirent vaine leur résolution. Cependant Labarde ne se lassait pas. Son langage était celui que ses prédécesseurs n'avaient tenu que trop souvent avec succès. Il entretenait les Confédérés du bon vouloir du jeune roi, qui n'avait pu lire le récit de tant de victoires remportées par ses prédécesseurs avec le secours de ses alliés, sans se sentir le cœur enflammé pour eux. Comme du roi, ainsi de la nation; Suisses et Français étaient faits les uns pour les autres; la fraternité était à la vie et à la mort. Les sentimens restaient les mêmes, bien que la France, dont les ressources étaient taries, ne pût faire ce qu'elle voulait pour ses amis. A ceux-ci de montrer leur grandeur d'âme en ne l'abandonnant pas dans ses nécessités, après avoir partagé ses jours meilleurs. Six cent mille francs avaient été payés; de bons gages avaient été donnés pour le reste; c'était tout ce que permettait le présent. Le plus clair des revenus du royaume appartenait aux Suisses, à la condition du renouvellement de l'alliance.

« Nous apprenons avec surprise, répondirent les Cantons, que du renouvellement de l'alliance dépend le paiement des dettes du roi, comme si nos titres ne reposaient pas sur des actes antérieurs et incontestables. Serait-ce que nous n'ayons pas toujours observé religieusement les traités? Certes la France ne nous en a cependant pas donné l'exemple. Qu'elle laisse la

mois durant. La chose paraît à méditer. On finit par se promettre de ne pas renouveler l'alliance française, que la neutralité de la Bourgogne n'ait été garantie.

Franche-Comté tranquille; qu'elle abolisse les péages que depuis vingt ans elle a mis sur nos marchandises [1], contrairement à la paix perpétuelle; qu'elle mette Bâle en possession de Huningue, qui lui était hypothéqué par l'Autriche : nous verrons après cela ce que nous aurons à faire. » Labarde offrit 1,200,000 fr. comptant et une somme pareille l'année suivante. Pour gage, il offrait aux Confédérés la parole du roi. « La parole du roi! s'écrièrent-ils, nous l'avons dès longtemps dans la bonté de nos titres [2].» L'ordre fut envoyé aux colonels des régimens de se préparer à quitter, le 30 mars, le service de France.

Telles étaient les relations extérieures en 1653, lorsque les paysans se soulevèrent. L'Autriche avait, comme la France, accru ses péages [3]. Les anciens traités, conclus en des temps où la crainte qu'inspiraient les Suisses faisait acheter cher leur appui, leur assurait dans les pays voisins les droits des nationaux; mais depuis quelque temps, ces priviléges leur étaient retranchés les uns après les autres. C'était une nouvelle cause de malaise intérieur et de plaintes. Le grand nombre des mercenaires rendus à leurs foyers, désac-

[1] Dès l'an 1630. — Biblioth. de l'Arsenal. *Ambass.*, 625. — Priviléges des Suisses. — Savary, Dictionnaire du commerce. Point de droit d'aubaine. Les Suisses exportaient librement l'or et l'argent. Ils étaient favorisés quant à la taille. Pas de quarantaine, d'accise. Le lin, le coton entraient comme marchandises suisses à Lyon, en quantité considérable. Mais Colbert y tailla grandement.

[2] Ils ajoutèrent : « Nous espérons n'en recevoir pas moins nos pensions de l'année. »

[3] Dès 1642, « pour mieux résister aux Turcs. » *Scotti*, 459. En 1554, un accord fait avec l'archiduc Ferdinand-Charles rétablit les anciens rapports avec l'Autriche, sauf quelques modifications. Dix ans encore les péages devaient être payés sur le pied fixé par l'alliance héréditaire, au demi du tarif.

coutumés du travail, remplissaient en tous lieux les tavernes [1]. Ils y retraçaient les mouvemens populaires dont ils avaient été les témoins. Puis : « Que sert, disaient-ils à ces paysans, naguère dans la joie et dans l'ivresse, poursuivis à cette heure par la cupidité de leurs créanciers, que sert aux Confédérés d'avoir aboli l'ancienne servitude s'ils s'en laissent imposer une nouvelle? Péages, droits de route, millième denier, ces impôts sont-ils supportables pour un peuple libre? Que vous en semble : le droit d'une couronne sur chaque pièce de bétail destinée à l'exportation [2] se prélève-t-il sur l'étranger, qui réduit d'autant le prix qu'il offre de nos vaches et de nos chevaux? On commence par ordonner une taxe pour un certain temps, pour un cas particulier, puis elle devient permanente. N'est-ce donc point assez que la seigneurie se soit arrogé le monopole du sel [3] et celui de la poudre? Elle allègue le besoin de défendre les frontières [4]; mais pourquoi payer de vos bourses après avoir payé de vos personnes? Encore si ce service vous promettait quelque gloire! Encore si de retour dans vos foyers, après avoir défendu vos seigneurs, vous étiez gouvernés par eux équitablement! Mais quelle est la contrée qui ne gémisse sous la sévérité des baillis? Leur orgueil s'est encore accru depuis que notre indépendance a été re-

[1] Becherbauren.

[2] Ainsi à Berne, à Lucerne, on payait six batzen par tête de bétail. Les paysans ne nommaient ce *Trattengeld* que *Ratten* et *Krottengeld*.

[3] Toujours l'impôt sur le sel a été des plus odieux. Philippe-le-Long l'établit en France à (2 deniers); à Rome les censeurs M. Livius et C. Claudius; le nom de *Salinator* leur resta. *T. Live, XXIII, ch.* 37.

[4] Ils venaient récemment de marcher à la frontière pour la protéger contre les approches du duc Charles de Lorraine et de ses bandes de pillards.

connue en Westphalie. Tous les jours ce sont des peines corporelles ou des amendes arbitraires[1]. Elevons-nous la voix jusqu'à la capitale, c'est pour être tancés avec rigueur. Qu'est devenue cette justice tant vantée des anciens Confédérés? Berne, il est vrai, craignant les suites de la tyrannie de ses préfets, en a fait le sujet d'une enquête; elle a rendu de belles ordonnances, mais qui ne sont point exécutées. Nos supérieurs nous tendent des piéges pour nous faire tomber dans des fautes qui les enrichissent. Quand le compte du bailli se trouve réglé, reste encore celui de la baillive[2]. Ils se font chaque jour de nouvelles créances du produit des amendes qu'ils lèvent sur nous. Vous n'ignorez pas le trait de ce préfet qui a mis un mort à l'amende, afin, disait-il, que dans son tombeau le défunt pût dormir en paix. On ne rencontre sur les chemins que des procureurs courant dépouiller le pauvre de sa dernière ressource. Bientôt ce bon pays de Suisse sera plus esclave et plus appauvri que ne le sont les terres sujettes des rois. Nos magistrats ne savent que nous enlever nos titres, et que nous dépouiller de nos libertés les unes après les autres. Nous doutons cependant qu'ils y réussissent comme ils s'en flattent. Voici plusieurs années que des prodiges manifestent la colère de Dieu. Des hommes vêtus de blanc se sont montrés dans le ciel : un jeûne a été ordonné à cette occasion[3]. L'Aar a emporté les ponts et renversé la grande écluse

[1] « Qui non habet in ære, luat in corpore. » Les peines étaient cependant bien moins fortes qu'en Allemagne. *Heutelia.*

[2] « Wer schmiert, der fahrt. » « Mach Mist, weil du Landpfleger bist. » *Proverbes du temps.*

[3] En 1651. Manuel de Berne. — Mss. du château de Rougemont.

à Berne. En plus d'un lieu la terre a tremblé[1]. À Zurich le feu du ciel est tombé sur la tour des poudres[2]. Et cette comète à longue barbe[3] qui se promène pâle, tremblante, qu'annoncerait-elle sinon les châtimens de Dieu, prêts à se répandre sur nos oppresseurs ? Croyez que la fin de leur règne approche. Nous alors, pourquoi ne deviendrions-nous pas libres comme les peuples des petits Cantons ? Ce mot « retour à la liberté » ne plaît-il pas à vos oreilles[4] ? »

Ces discours persuadèrent une multitude. De jour en jour s'accrut le nombre des hommes qui rêvaient un bouleversement comme le moyen de se libérer de dettes ou d'arriver à la fortune. A ces mobiles se joignirent l'ambition, la haine héréditaire des administrés contre le pouvoir; chez plusieurs un amour sincère de la liberté; de l'irréflexion chez beaucoup. Il ne fallait plus qu'une cause légère pour faire éclater l'orage, quand

[1] Entre autres le 11 sept. 1650.

[2] En 1652.

[3] « Mis langem gestucktem Haar. »

[4] Helvetia, VI. Der grosse Volksaufstand. — Écrits sur la guerre des paysans, au nombre de 47, dans la Bibl. de Berne. — Coll. Leu, Wasserkirche Zurich. — Vaterl. Samlung (à Lausanne). — Arx, Geschs. von S. Gallen, III, 284. — Lauffer, XVIII. Append. — Meister, H, 12. — Wœgelin, III, 222. — Meyer, II, 4. — André, polit. Denkw. des C. Lucerns, 69. — Zurgilgen, Kurze Verzeichniss der Aufruhr. — Schnyder von Wartensée, Gesch. des Entlibuchs, I, 90. — Wagenmann, brevis et simplex narratio. — Memor. tigurina, 258. — Fuslin, dans l'Helvetia, II, 24. — Wirz, Ohnparteische Beschreibung der Eidg. Unruhen, 1653. — Ochs, VII. — Waldkirch, II, 520. — Walser, 622. — Tschudi, 587. — Hafner, 60, II, 206. — Stadlin. — Stapfers, Landschreiber im C. Schwitz, Beschreibung, mss. — Aufruhr in den Eidgen. von corporal Boschart (St.-Gallen). — Les manifestes et les réfutations. — Chronique du paysan de Bræchershausen. — Venise savait tirer de l'or de ses sujets doucement et sans les faire crier. Les villes suisses crurent pouvoir l'imiter. *Merc. d'État*, 323.

les gouvernemens résolurent la dépréciation des monnaies. Nous avons dit la haute valeur qu'avaient acquises, durant la guerre, les pièces d'or et d'argent. Dans un temps où l'écu s'échangeait contre cinquante batzen, Berne avait fait frapper des batzen dont cinquante équivalaient à l'écu. D'autres cantons avaient suivi son exemple. Mais lorsque les pièces redescendirent à leur prix accoutumé, le rapport dans lequel on avait cherché à les mettre avec la monnaie se trouva détruit de nouveau. Une confusion singulière en fut le résultat. De faux monnayeurs l'augmentèrent encore en versant d'Italie en Suisse du billon, imitant le coin de Berne, en fort grande quantité [1]. Berne, dans cette crise, défendit de recevoir des étrangers des paiemens en monnaie et réduisit les batzen [2] à la moitié de leur valeur nominale; Soleure et Fribourg les réduisirent au trois quarts; ils donnèrent à leurs ressortissans trois jours pour acquitter leur redevance en batzen à l'ancien taux. Les Cantons les ayant imités à l'envi, la diète dut intervenir [3]. Les monnaies diverses furent tarifées selon leur valeur intrinsèque, et des mesures arrêtées pour que chaque état pût retirer son billon. Cette résolution ayant été prise brusquement, sans que les pères de la patrie songeassent à en adoucir l'exécution, le peuple se persuada que ses seigneurs n'avaient pensé qu'à s'assurer les fruits d'un nouveau monopole. De ce choc sortit un incendie, qui envahit la moitié de la Confédération.

[1] Zurgilgen. Berne découvrit que la fausse monnaie avait été répandue par un T. de Genève qu'elle pendit en effigie. *Tillier*, IV, 146.

[2] Septembre 1652.

[3] Janvier 1653. *Recès*. — Helvetia, VI, 62. — Protocoles de Soleure, Berne (144-145), etc. — André, 56. — Stadlin, IV, 575.

De tous les cantons, Lucerne était celui qui montrait le plus de penchant pour le service mercenaire, ainsi que d'insouciance et d'amour du plaisir. Il était aussi celui qui nourrissait le plus de germes de mécontentement. Il y avait deux ans que les bourgeois de la ville[1], s'armant de hardiesse, avaient osé formuler leurs griefs. « Les domiciliés[2] ruinaient leur industrie. Ils portaient les métiers dans les villages, naguère tributaires de la ville. Des paysans, nés pour la charrue, apprenaient les arts. Les Alpes, les pâturages communs[3], tous les priviléges des citoyens étaient envahis. Les membres des conseils partageaient entre eux les pensions des princes. Ils ne consultaient plus les bourgeois. Les Lucernois perdaient, les unes après les autres, les libertés acquises au prix du sang de leurs pères[4]. » Après l'arrêté de la diète sur les monnaies, ce ne fut plus dans la ville, mais dans l'Entlibouch, que les murmures éclatèrent. Il n'est pas en Suisse de terre plus jalouse de ses libertés que la longue et fertile vallée baignée par l'Emme lucernoise[5]. Ses fils sont fiers et vaillans. Les exercices gymnastiques apprenaient aux Confédérés à vaincre le péril en des temps où l'on devait conquérir par l'énergie ce dont nous jouissons dans la paix. Lorsque la Réforme avait divisé les Cantons, que les mœurs avaient accrû la distance entre les seigneurs et les paysans, ces jeux étaient devenus plus rares. La même chose est arrivée

[1] Au nombre de cent.

[2] « Trois fois plus nombreux qu'eux. »

[3] Almend.

[4] Helv., 78.

[5] L'Emme bernoise arrose la terre plus féconde à laquelle elle a donné son nom : l'Emmenthal.

en Grèce lorsque la liberté l'a abandonnée. Mais l'Entlibouch conservait ces exercices, et les assaisonnait par ses chants à la gloire des vainqueurs, plus souvent encore par la satire [1]. Les conditions auxquelles il s'était donné à Lucerne lui assuraient presque l'indépendance. Il avait son sceau; il nommait son capitaine général, ses bannerets, ses quarante juges, la plupart de ses pasteurs. Le bailli de Lucerne n'avait de droits que ceux sans lesquels il n'est pas de souveraineté [2]. Cependant ces libertés ne suffisaient pas aux villageois, qui voyaient le peuple des petits cantons, avec lequel ils vivaient dans de continuels rapports, jouir de la plénitude de l'indépendance. Maintes fois ils s'étaient soulevés dans le but de devenir les égaux de leurs frères ou de maintenir leurs franchises; chaque fois ils avaient été punis de l'avoir fait [3]. A cette heure encore ce furent eux qui levèrent l'étendard de l'insurrection [4].

Le gouvernement avait soumis à des patentes la chasse, la pêche, libres jusqu'alors; il voulait que l'apprentissage des métiers se fît chez les artisans de la ville. Des impôts (le nom même en était naguère inconnu dans l'Entlibouch) avaient été décrétés [5]. Vint l'abaissement du tarif des monnaies. Alors des délégués de la vallée, un homme grave, d'un extérieur

[1] Frohmuth bey frohleichtsinn. Verve, joyeuse paresse, adresse touchant à la ruse. Maint trait digne d'Aristophane.

[2] Héritage des gouverneurs impériaux.

[3] En 1434, 78, 91; 1513, 96; 1631.

[4] Stalders Fragmente.—Schnyder, I, 92.

[5] Les comptes des biens des orphelins furent soumis à la révision des baillis. On leva 5 batz par *saum* d'*Umgeld* sur le vin.

imposant, Jean Emmenegger[1] à leur tête, descendirent à Lucerne. Ce fut dans les premiers jours de l'an 1653. Une commission fut chargée de les écouter. Ils demandèrent entre autres que, vu la rareté de l'argent, il fût permis aux habitans des campagnes d'acquitter leurs censes en lait, en fromage, en fruits de la terre. Un vieux soldat, le capitaine Krepsinger, les entendant parler ainsi, se leva avec emportement. « Il n'y a que trop long-temps, dit-il, que nous usons de douceur envers vous, méchantes têtes que vous êtes; vous ne serez pas tranquilles que nous n'ayons envoyé quatre à cinq cents Italiens, charmés contre les coups de feu, vous mettre les pieds sur le cou. » Les envoyés de l'Entlibouch restèrent muets. Ils regagnèrent leurs villages. Bientôt il ne fut plus question, aux foyers comme dans les hôtelleries, durant les longues soirées de l'hiver, que de la prochaine irruption d'étrangers invulnérables, dont la cruauté devait ne pas épargner l'enfant dans le ventre de sa mère. « Si les balles, dirent les paysans, ne peuvent rompre le charme dont les Velches savent s'environner, brisons avec des massues ces artifices du diable[2]. » Aussitôt jeunes et vieux, hommes et femmes, se rendent dans les forêts. Ils y taillent huit cents morgenstern, qu'ils garnissent de pointes de fer. Un procureur étant, sur ces entrefaites, arrivé dans l'Entlibouch, chargé de poursuivre des débiteurs, les villageois lui lièrent les mains derrière le dos, lui mirent une couronne de paille sur la tête, un frein d'osier dans la bouche, un nez et des oreilles de bois;

[1] Son portrait dans Mullers Merkw. Uberbleibsel von Altherthumern der Schweiz, 177, VII, 16.

[2] *Stich und Schussfeste Welsche.* Ils dirent : « Qui combat l'Entlibouch tombe par là sous l'excommunication. » *Fusli*, 4.

puis ils le conduisirent ainsi vêtu hors de la salle, au milieu des rires retentissans et au son des fifres et des tambours. Un temple, celui de la Sainte-Croix, élevé de 3,800 pieds au-dessus de la mer Méditerranée, domine tout l'Entlibouch. C'était un lieu renommé de pélerinage. Tous les ans, au mois de septembre, les paroisses environnantes s'assemblaient tout alentour, pour célébrer, dans un air vif et pur, ces jeux dans lesquels l'habitant des Alpes déploie sa force et son adresse. Le 26 janvier, tout le peuple s'y porta, les croix mêlées avec les drapeaux. Les curés accompagnaient le peuple. Tous jurèrent de se tenir prêts à bien défendre leur indépendance. Puis ils rentrèrent chez eux dans la joie, sans se soucier de l'avenir [1].

Le gouvernement les ayant sommés de rendre compte de leur rébellion, ils l'invitèrent à envoyer des députés s'en enquérir. Il fallut que des magistrats, l'avoyer Dulliker et le père gardien des capucins à leur tête, se rendissent dans l'Entlibouch. Ils arrivèrent à Schupfheim le 14 février au soir. Le lendemain, à la pointe du jour, les communes s'assemblèrent en armes pour les écouter. Quatorze cents hommes se rangèrent, trois de front, au son de la cornemuse des Alpes. Devant eux marchaient les trois Tells; c'étaient des villageois représentant Tell, Stauffaker et Melchthal, les hommes du Grütli. Le costume des premiers Confédérés annonçait le but de l'insurrection. Les massues suivirent les mousquets. Tous environnèrent le logis des députés. Après une heure de délibération, ils les firent avertir qu'ils étaient prêts à les entendre. L'avoyer avait des

[1] Wagenmann.

pouvoirs qui lui permettaient de promettre beaucoup, mais non tout ce que voulaient les paysans. Ceux-ci demandaient entre autres la réduction des créances d'un tiers, de n'être plus poursuivis pour dettes et de n'avoir plus à payer d'amendes au bailli[1]. Ils insistaient sur la remise de l'acte qui les donnait à Lucerne, afin de pouvoir y lire quelles étaient leurs libertés. Ordonnant du geste et de la voix, « Vous êtes de Dieu, crièrent-ils aux députés, si vous vous montrez équitables; sinon, le diable vous a envoyés. » Dulliker reprit le chemin de Lucerne sans avoir atteint le but de sa mission.

Il n'était pas arrivé, que déjà de l'Entlibouch les paysans se répandaient dans la plaine, et la gagnaient à leur cause. Partout le mouvement se donna ses chefs et ses orateurs. Qui chercha des sujets de plainte contre le gouvernement les trouva. Willisau s'était persuadée que les franchises, sous la réserve desquelles le comte de Valangin l'avait vendue aux Lucernois, avaient été violées; l'acte qui en renfermait la preuve devait leur avoir été dérobé. Bientôt Méerenschvand, Sursée, Munster se levèrent. Les bailliages de Weggis et de Habsbourg restèrent seuls fidèles à la seigneurie. Une landsguémeind des communes soulevées s'assembla, le 26 février, à Wolhausen. Tout un peuple s'y pressa. Des Bernois et des Soleurois accoururent. Après la messe et l'invocation de l'Esprit saint, Emmenegger publia ce que voulaient les paysans : le libre commerce du sel et de la poudre, l'abolition des patentes qui réglaient la chasse et la pêche, celle de l'impôt sur le bé-

[1] L'acte dans l'Helv., 83.

tail, la réduction des créances, la faculté de payer les rentes en produits du sol[1]. Il finit en disant : « Nous ne voulons pas attenter aux droits du gouvernement, mais le contraindre à laisser intactes les libertés des sujets. Trop faibles pour y parvenir isolément, vous plait-il de vous allier pour atteindre ce but d'un commun accord? » C'était avec les formes du respect que le parlement d'Angleterre avait conduit Charles I[er] à l'échafaud. Les paysans exprimèrent leur adhésion. Deux hommes se firent remarquer, Christian Schybi d'Escholzmatt, à l'insolence de son regard, Steiner, marguillier d'Emme, au calme et à la douceur qui respiraient dans ses traits. Un grand nombre demandèrent que les ecclésiastiques présens fussent consultés sur la légitimité d'une alliance entre les communes. Le doyen de Wolhausen, les pasteurs de Hasle, de Romoos et de Doplischwand déclarèrent la chose selon Dieu. Le notaire l'écrivit dans l'alliance, que toute l'assemblée jura la main haute. Les Bernois demandèrent copie de l'acte d'union pour l'emporter dans leurs villages. Le gouvernement de Lucerne réclama en hâte l'appui des Confédérés et spécialement celui des six Cantons catholiques.

Des députés de ces Cantons[2] accoururent, ayant à leur tête Pérégrin Zweier, sire d'Evenbach, officier estimé de l'empereur[3] et ancien landammann d'Uri. Les communes refusant d'envoyer leurs représentans à Lucerne, une partie de la députation se rendit à

[1] Plusieurs : la réduction du service militaire à une journée. Villisau demandait que le bailli résidât à Lucerne et non plus dans ses murs. *Meyer*, 6.

[2] Et de l'abbé de Muri.

[3] Feld marschall.

Willisau [1]. Des pourparlers commencèrent dans le temple. Ils furent continués à Ruswyl, village plus rapproché de Lucerne. Deux cent trente députés représentaient la campagne [2]. Le peuple était dans l'ivresse. Se préparant à la guerre, il avait nommé ses capitaines. Il espérait dans les Cantons démocratiques. Le landammann Zourlauben de Zoug, et le statthalter Lœw d'Untervalden, cherchèrent à lui ôter cette confiance. « Gardez-vous, dirent-ils, de soumettre des questions aussi graves à des landsguémeinde, gouvernées le plus souvent par des jeunes hommes légers et sans expérience. » L'Ammann Trinkler, de la campagne de Zoug [3], tint un langage bien différent. Ennemi de Zourlauben et des citadins, il s'était rendu de son propre mouvement à Ruswyl, et, tout en buvant avec les insurgés, il les louait d'avoir gaiement fait tomber de la tête de Lucerne sa couronne de danse [4]. Les médiateurs essayèrent d'une sentence arbitrale [5]. Mais comment les paysans, dans les dispositions où ils étaient, y eussent-ils pu trouver l'accomplissement de leurs désirs? Ils répondirent aux députés par des cris furieux. « Aux armes! » dirent quelques-uns. Tous les villageois répétèrent : « aux armes! » Les tambours battirent; les drapeaux flottèrent. Les députés furent

[1] Le 6 mars.

[2] Attenhofer.

[3] De Menzigen.

[4] *Das Krænzli abtanzt.* Stadlin, IV, 532. — Recès du 18 mars. Les députés de Schwitz avaient reçu de la landsguémeind l'ordre de s'interposer entre les parties. (*Note communiquée.*) La part d'Unterwalden dans *Businger,* 263. Plusieurs disaient : « Sachons d'abord qui a raison. » *Fusli,* 6.

[5] Le 13 mars.

retenus prisonniers jusqu'à ce que les bannières fussent prêtes à se mettre en marche.

La consternation fut d'autant plus grande dans la ville que la seigneurie craignait les bourgeois presque autant que les habitans des campagnes. Elle se hâta de rassembler ce qui lui restait de fidèles et d'invoquer le prompt secours des Confédérés [1]. Cinq cents hommes des petits Cantons eurent le temps d'arriver avant l'heure où quelques mille paysans se montrèrent sous les murailles, comptant les emporter d'un coup de main [2]. Trompés dans leur attente, les insurgés s'assirent sur les collines. Les médiateurs obtinrent de recommencer les conférences de Ruswyl. A peine deux jours se furent écoulés que les villageois se lassèrent. Ils acceptèrent une sentence qui fixait à dix schellings par cent pots le droit de consommation sur le vin, réglait les appels, posait les limites des pouvoirs du gouvernement et des communes, annulait l'alliance de celles-ci, et proclamait une amnistie. « C'est bien, » s'écrièrent les paysans tout d'une voix. Faisant sonner les trompettes, au bruit des cloches des villages et du canon, messager de paix, ils s'en retournèrent chez eux à grands pas, sans ordre, semblables à des fugitifs, bien qu'heureux et triomphans [3].

Tandis qu'ils se dispersaient, la diète des Confédérés, convoquée à la sollicitation de Berne et de Lucerne [4], s'assemblait à Baden. Elle se fût trouvée réunie sans objet si l'insurrection, apaisée dans le canton de Lu-

[1] Manifeste de Lucerne du 16 mars. Ce même jour arrivent les paysans. — Helvetia, 113.

[2] Zurgilgen. — Wagenmann.

[3] Le 18 mars. Helvetia, 129.—Fusli.—Wagenmann.

[4] Manuel bernois, 116. — Protoc. de Lucerne.

cerne, n'eût fait de grands progrès dans ceux de Berne, de Soleure et de Bâle. Depuis que des paysans bernois, après avoir assisté à la landsguémeind de Wolhausen, en avaient apporté l'acte d'union des communes lucernoises, une grande agitation s'était manifestée dans l'Emmenthal. Le 13 mars, une assemblée nombreuse avait eu lieu à Langnau; les paysans bernois et lucernois s'y étaient promis bon secours. Les Bernois avaient formulé leurs sujets de plainte [1]. L'Argovie aussi s'agitait. Berne avait jugé nécessaire d'y envoyer le lieutenant-colonel May de Rued, qui s'était jeté avec 120 hommes dans le château de Lenzbourg. Le Gessnay, le Simmenthal, n'avaient pas attendu ce moment pour s'élever contre la dépréciation des monnaies [2]. Une landsguémeind des districts voisins de la capitale [3] avait refusé de prêter l'oreille aux premiers magistrats de la république, l'avoyer Daxelhofer et le trésorier Willading. Berne fit prendre les armes à ses bourgeois, demanda le secours de ses alliés et donna en divers lieux l'ordre d'assembler ses milices [4]. Les Vaudois, tout en lui offrant leur secours, montrèrent une grande répugnance à se battre contre leurs frères, soulevés pour la liberté [5]. Dans le pays allemand, l'ordre de prendre les armes ne servit qu'à faire naître de nouvelles plaintes. Lorsque les officiers envoyés par le sénat voulurent

[1] En 20 articles. — Acta den Banerkrieg betreffend, im Kriegsarchiv.

[2] « Il serait bon de former une confédération des montagnes. L'Oberland se cantonnerait. On lui laisserait sa religion. Avec la protection de la France et du Valais, nous serions plus puissans que la plaine. Dieu châtie l'orgueil. » *Chronique de Lucerne, de Balthazar, mss.*, 341.

[3] A Konolfingen. *Manuel.*, 116.

[4] Deutsche Missiven, 1. — Lettres à Zurich, Soleure, Fribourg, Genève, Bienne, la Neuville, 15 février.

[5] Documens de M. de Grenus, 485. — Registres de Moudon du 7.

passer en revue le contingent de Langenthal [1], les soldats interpellèrent leurs chefs : « Contre qui nous appelez-vous à marcher? — Contre les rebelles de Lucerne. — Jamais. » — Tous, ils se dispersèrent aussitôt. Dans presque tous les villages les « rudes, » c'était le nom que se donnaient les insurgés, l'emportaient sur les « doux, » demeurés fidèles au gouvernement. Deux régimens vaudois, levés par les colonels de Diessbach et Morlot, les contingens de Neuchâtel, de Bienne, de la Neuville [2], et cinq compagnies que Messieurs de Genève avaient fait partir [3] sous le syndic Amédée Pictet, formaient toutes les forces des seigneurs de Berne. Fribourg ne pouvait leur prêter appui, car les Gruyériens parlaient d'aller se joindre aux insurgés au nombre de quelques mille. Dans ce péril, leurs Excellences donnèrent à Sigismond d'Erlach le commandement de la petite armée qui se rassemblait dans la capitale, avec des pouvoirs pareils à ceux qu'avait reçu, 117 ans auparavant, François Nægueli, lors de la conquête du Pays-de-Vaud [4].

A la nouvelle de ces mouvemens, la diète songea sérieusement à empêcher l'insurrection de s'étendre. Les Cantons y avaient tous leurs représentans à l'exception de Zoug. Tous, ils promirent de se secourir, sans hésiter et sans songer à savoir qui du magistrat

[1] Le 17, les amis du gouvernement furent plongés dans l'eau jusqu'à ce qu'ils jurassent fidélité à la cause du peuple. Ailleurs ils durent fuir.

[2] Ils entrèrent à Berne le 19. Steiguer rassemblait quelques escadrons dans le Pays-de-Vaud. *Grenus*. Le 5 avril, on congédia les Neuchâtelois, parmi lesquels se manifestait du mécontentement. *Manuel*, 117.

[3] « Reconnaissans des bienfaits qu'ils avaient reçus de LL. Exc. »

[4] Huberi oratio de seditione bernensi.—Vasers Tagbuch.—Der Bauer aus Bræchershausen. — Fusli, 10.

ou des sujets avait pour lui la raison[1]. Puis, s'adressant au peuple suisse, ils lui rappelèrent les fléaux qui trente ans s'étaient promenés sur l'Allemagne et la manière merveilleuse dont ils s'étaient arrêtés aux limites de la Confédération. Une vive reconnaissance était due à Dieu pour ce bienfait, une conduite chrétienne le moyen de la lui témoigner. Qu'avaient fait cependant les insurgés? Oubliant ces saintes obligations, ils s'étaient soulevés sous de vains prétextes contre l'autorité légitime. La haute diète les rappelait à leur devoir. Elle défendait à tous de les écouter et de leur donner asile. Elle interdisait, sous peine de mort, de nouveaux soulèvemens. Aux sujets fidèles, elle promettait le secours du ciel et la protection de leurs chers magistrats. — En même temps qu'elle publia cette adresse, la diète prit les mesures qu'elle jugea les plus propres à prêter force à son langage. Elle ordonna la levée de 12,000 fantassins et de 1,000 chevaux. Zurich, Glaris, Appenzel et la ville de Saint-Gall reçurent l'ordre de marcher sur le comté de Lenzbourg; les troupes des cinq Cantons, de l'abbé de Saint-Gall et des bailliages italiens, celui d'occuper les villes de Baden, de Bremgarten, de Mellingen, et de se mettre en communication avec l'armée bernoise. Les Schaffhousois devaient prendre position à Brougg, Bâle et Mulhouse jeter 500 hommes dans Arau, et l'évêque de Bâle en faire avancer 200 jusqu'à Olten[2]. Les Grisons et le Valais furent invités à seconder ces mouvemens. Zoug fut rappelé sévèrement à son devoir.

[1] 12/22 mars.

[2] Schwitz, Appenzell, Unterwalden, Fribourg n'ont pas d'instructions qui les autorisent à entrer dans des mesures de défense; mais ils ne se sépareront pas. *Recès.*

Après s'être associés à ces mesures, les Cantons évangéliques envoyèrent à Berne le bourgmestre Waser, à la tête d'une députation, pour y travailler à la paix. Waser était généralement admiré comme théologien, comme érudit et comme homme d'État [1]. Néanmoins il eut quelque peine à se faire écouter, tant la seigneurie de Berne montrait d'irritation contre ses sujets [2]. Il n'était question que de noyer la révolte dans le sang. Cependant le 30 mars, au milieu de la nuit, les députés des villes confédérées furent éveillés de leur sommeil et suppliés de se rendre au sénat; des nouvelles reçues d'Arau venaient de répandre l'épouvante. Les Cantons s'étaient mis en devoir d'obéir aux injonctions de la diète. Zurich avait passé 3,000 hommes en revue [3]. Cinq cents miliciens de Bâle et de Mulhouse, sous le colonel Zœrnlin, s'étaient avancés sur Arau [4]. Mais à l'approche de ce corps, le tocsin avait sonné; les signaux s'étaient allumés sur les hauteurs; les paysans de tous les alentours s'étaient portés sur la ville menacée. Olten et Arbourg, l'une bernoise, l'autre sur terre de Soleure, sont séparées par l'Aar et par un court chemin; leurs habitans, réunis en landsguémeind, avaient juré de faire cause commune pour chasser les étrangers du pays; puis, drapeaux déployés, bras à bras, le Soleurois s'appuyant sur le Bernois, le protestant sur le catholique, ils avaient couru se joindre

[1] Son dictionnaire biblique, ses conseils politiques et sa collection d'écrits sur la patrie attestent encore son érudition et son amour du pays.

[2] Ils n'eussent pas été reçus comme médiateurs si la voix écoutée de l'avoyer Daxelhofer ne se fût élevée en leur faveur.

[3] Le 23.

[4] Le 28. — Ochs, VII. 20.

aux paysans dans Arau [1]. Les Bâlois, frappés d'épouvante, avaient repris précipitamment, à jeun, le chemin de leurs foyers.

A ces nouvelles, les médiateurs se partagèrent. Le statthalter Hirzel se rendit en Argovie, avec une moitié des députés [2]; Waser, avec l'autre, demeura à Berne, et prêta l'oreille aux plaintes des seigneurs et des sujets. Les seigneurs continuèrent de s'exprimer avec emportement [3]. « Les scélérats que nous venons d'affranchir de la dîme du foin et de maintes corvées se sont révoltés sous les prétextes les plus frivoles. Ils n'ont pas même, comme les Lucernois, fait précéder leur prise d'armes d'une déclaration de leurs griefs. Leur crime est celui de lèse-majesté. Le haut État de Berne se doit à lui-même de leur retirer les franchises qu'il leur a accordées, de se faire livrer les promoteurs de l'insurrection et d'exiger qu'ils viennent déposer à genoux l'aveu de leur crime. » Ce langage parut dur aux paysans. Néanmoins, comme leurs frères de Lucerne avaient fait leur soumission, et qu'il n'était bruit que des préparatifs de guerre ordonnés par les gouvernemens, ils se montrèrent prêts à rentrer dans l'obéissance. Ils demandèrent que leurs Excellences congédiassent la petite armée rassemblée dans la capitale et qu'elles promissent de s'occuper sérieusement de leurs griefs. Ils ne s'opposaient pas à ce que les promoteurs de l'insurrection fussent punis, seulement ils ne pouvaient consentir à les livrer. Ceux des

[1] La garnison refusa de se battre et de suivre May, qui était accouru de Lenzbourg. Une représentation de cet officier fut si mal reçue qu'un paysan lui brisa sa pique sur le dos. — *Arauer Chronik.*

[2] Et les seigneurs de Graffenried et de Bonstetten.

[3] Après avoir ordonné un jour de jeûne.

députés des Cantons qui s'étaient rendus en Argovie, revenus à Berne sur ces entrefaites, se joignirent à leurs collègues pour supplier la seigneurie d'accepter la soumission des paysans. Sitôt que les conseils se furent rendus à leurs instances, vingt-neuf députés de la campagne furent introduits dans la salle où les magistrats et les bourgeois se trouvaient assemblés; ils fléchirent les genoux, implorèrent leur grâce, et, l'un après l'autre, ils renouvelèrent, dans la main de Waser, leur serment de fidélité. Cette cérémonie achevée, Berne leur fit, à la sollicitation des médiateurs, les concessions suivantes : « Nous déclarons libres la vente du sel et l'exportation du bétail. Les corporations établies à la campagne, ayant fait hausser le prix de l'ouvrage, sont dès ce jour abolies. Le remboursement des capitaux solidement placés ne peut être exigé qu'après six ans. L'Emmenthal aura un banneret; ses lois civiles seront révisées. Il en sera ainsi tant que ce sera notre bon plaisir [1]. » Les Argoviens eurent quelque peine à se soumettre à ces conditions.

Dans le canton de Soleure, l'insurrection avait eu ce caractère particulier, de n'avoir pas fait cesser les rapports bienveillans des gouvernans avec leurs sujets.

[1] Le 4 avril. — Journal de Waser. — Fusli, II. Il y a 27 articles. Les frais de justice sont diminués de quelque chose. Qui ne trouve accès auprès des avoyers peut s'adresser aux secrets. Les paiemens à des cantonnaux se feront au tarif de 1613, la couronne-sol à 35, celle d'argent à 28 batzen. Le partage des fiefs entre les héritiers d'un seigneur est refusé. Les landsguémeinde sont interdites, « par crainte de mauvaise issue. » — Comparez aux demandes des paysans suisses celles des Allemands en 1513 et 1525, dans Schreiber's Bundschuh et dans Sartorius, Bauernkrieg; vous aurez l'idée de la différence des peuples et des temps.

Les seigneurs avaient, en diète, montré leurs ressortissans sous un jour si favorable, qu'ils avaient été soupçonnés de faire cause commune avec eux. Ils s'efforçaient de persuader au peuple que ses magistrats ne voulaient rien que de juste, et d'obtenir de lui qu'il remît sa cause au temps et à Dieu [1]. Les paysans, de leur côté, faisaient dans leurs landsguémeinde l'éloge de la seigneurie. Ils lui portaient les nouvelles qu'ils recevaient et lui communiquaient les adresses des insurgés lucernois. Dès qu'ils surent les Bernois près de conclure leur paix, ils s'assemblèrent à Oberbouchsiten et firent parvenir leur soumission. Ils obtinrent des concessions pareilles à celles que Berne avait faites à ses sujets [2].

Bàle était loin d'avoir la douceur de Soleure. Tous ses villages s'étaient soulevés, à l'exception de Moenchenstein, de Rieden et du Petit-Huningue. Liestal jouait le même rôle dans la campagne bâloise que Willisau dans le canton de Lucerne, et que Olten dans celui de Soleure. Gysin, avoyer de la petite ville, réclamait des libertés dont elle devait avoir été dépouillée. Le peuple se rendait aux landsguémeinde des Soleurois, comme les Soleurois aux siennes. Ses chefs tenaient leurs assemblées dans la vallée reculée d'Oris. La seigneurie s'emportait contre l'orgueil de ces serfs de la veille. Point de transaction, disait-elle; il ne fallait traiter avec les rebelles que soumis [3]. Mais Berne n'ayant point pensé de même, Bâle se vit obligée de faire quelques concessions à ses sujets. Ils promirent

[1] « Gott und der lieben Zeit. »

[2] Le 4 avril. — Helv., 191, d'après les protocoles. — Hafner.

Ils eussent voulu l'exécution formelle des résolutions de la diète.

de leur côté de renoncer à leurs rapports avec les insurgés d'autres Cantons [1].

On s'était rendu maître de l'incendie, du moins il le paraissait. Cependant les députés des villes, en s'en retournant, purent se persuader que le feu n'avait fait que se cacher sous la cendre. Il suffit que Berne eût cédé plus que Lucerne sur quelques points, pour que le mécontentement se relevât dans ce dernier Canton. Maint roi de village avait eu peine à se dépouiller de son rôle. Willisau avait élu son avoyer, ne pouvant se résoudre à laisser Lucerne le nommer. Schybi s'était donné le titre de capitaine général de l'insurrection, et avait formulé de nouveaux griefs [2]. Lucerne se vit contrainte de laisser le commerce libre [3]. Elle permit aux artisans de pouvoir faire leur apprentissage où bon leur semblerait et de travailler à un prix inférieur à celui des corporations. Le remboursement des capitaux ne put, non plus qu'à Berne, être exigé de six ans. La seigneurie céda sur bien d'autres points encore. Le peuple cependant ne se montra pas satisfait. La proclamation de la diète, faite avec l'intention de répandre la terreur chez les paysans, les avait profondément ulcérés. Les chefs de l'insurrection ne pouvaient souffrir d'avoir été dépeints comme des séducteurs et des rebelles. « Voyez, dirent-ils, comment nos

[1] Le 16 avril. — Ochs, VII, 19-42. — « Ainsi nous échappâmes au pire des gouvernemens, surtout pour notre Canton ; car si les paysans eussent obtenu d'avoir leur landsguémeind, la bourgeoisie ses assemblées, les Conseils flottant entre ces pouvoirs n'eussent pu conserver l'équilibre. » Ainsi s'exprime Ochs, le patriote de 1798.

[2] Le 1er avril.

[3] Elle avait renoncé au droit qu'elle percevait sur les biens qui passaient d'un de ses Bailliages dans l'autre. Il y avait 26 articles nouveaux.

seigneurs, tandis qu'ils négocient avec nous, nous vilipendent en diète! Nos griefs ne seraient-ils pas fondés? Les gouvernemens ne se seraient pas engagés à y faire droit s'ils n'en reconnaissaient la justice. Il paraît qu'ils ne cherchent qu'un prétexte pour rompre leurs engagemens. Eh bien! opposons à leur ligue la vieille ligue du peuple. En s'alliant entre eux ils nous ont appris ce que nous avons à faire. Nous devons nous réunir aussi, nous jurer fidélité, et ce que ne pourrait obtenir un seul Canton, nous allons le conquérir par notre commun effort. »

A ces discours l'insurrection se releva de l'Entlibouch jusqu'à Bâle. Les relations entre les villageois se renouèrent. Leurs chefs s'accordèrent pour convoquer une landsguémeind confédérale à Soumiswald. Des landsguémeinde cantonnales se réunirent pour délibérer sur un projet d'alliance tracé par Conrad Brœnner, notaire bernois, et pour nommer des députés à la grande diète des paysans [1].

Les Lucernois les premiers se réunirent à Willisau [2]. Ils déployaient une grande activité. Les paysans catholiques de l'Entlibouch avaient écrit aux pasteurs évangéliques du canton de Berne, pour les prier de prêcher la bonne cause et leur montrer que, selon les alliances, Berne leur devait son secours non moins qu'à la cité, dont ils étaient les bourgeois depuis deux cent cinquante ans. Les paysans lucernois s'étaient encore adressés aux Bailliages libres, pour les persuader de la dureté du joug qui pesait sur eux. La paroisse d'Hitzkirch, sou-

[1] Fusli, 15. — Helvetia, 223. — Les paysans résolurent de s'assembler quand ils surent que la diète s'assemblait, et d'opposer ligue à ligue. *Fusli.*

[2] Le 18 avril.

levée par ce langage, envoya ses députés à Willisau[1]. Les Bernois se réunirent à Signau[2]. Les Soleurois s'assemblèrent à Oberbouchsiten : ils élurent des patriotes modérés, comme Adam Zeltner et Weit-Munzinger; des hommes violens, tels que le teinturier Klein et Jacques d'Arx, aubergiste de l'hôtel de la Lune à Olten, accompagnèrent les députés à Soumiswald. Bâle, le lendemain du jour où elle avait fait un arrangement avec ses sujets[3], avait envoyé le colonel Zœrnlin, avec 350 hommes, à Liestal, pour y maintenir l'ordre; car les insurgés avaient pillé des maisons, et, comme les paysans portaient à cette époque la barbe longue, les citadins courte, à la Henri IV, ils se faisaient une joie de la couper aux amis du gouvernement; ils avaient même tranché les oreilles à quelques-uns. Zœrnlin se mit en marche; mais aussitôt toute la campagne de Bâle se leva. Uli Schad, un tisserand, se mit à la tête de l'insurrection, une grande épée à la main. Les Soleurois accoururent, Zœrnlin se reploya en toute hâte. Les insurgés élurent leurs députés à la landsguémeind.

Le 23 avril, jour de la grande assemblée, tout un peuple se porta sur Soumiswald. A mesure qu'arrivaient les paysans, un secrétaire recevait leurs noms. Une longue table devait servir de tribune. Nicolas Leuenberg, de la paroisse de Ruderswyll dans l'Emmenthal, fut invité le premier à y monter. Il n'était

[1] Uli et Hans Ineichen, Hans Hegli, Sellier.

[2] Il y eut aussi des assemblées à Langnau, Biglen, Konolfingen. — Huber, oratio de Sedit. bernensi. — Vagenmann. — Lauffer, XVIII, 49. — Tillier, IV, 466. — Vergichte Leubergs, Heglis, Munziger's, Zeltner's, etc.

[3] Le 17 avril. Le cri se répand : « Les étrangers dans la campagne de Bâle ! » *Fusli*, 15.

pas comme Schybi, fougueux, inconsidéré, mais grave. Son éloquence paraissait avoir sa source dans le sentiment profond du droit. Son père, un anabaptiste, l'avait élevé dans la piété[1]. Comme Leuenberg était l'un des députés qui avaient, à Berne, prêté serment entre les mains de Waser, il avait résolu de ne pas prendre part à la nouvelle levée de boucliers. Uli Neuhaus avait dû, pour l'amener à Soumiswald, employer les menaces les plus terribles. Pressé d'accepter la présidence, il la refusa long-temps, alléguant son jeune âge; il finit par être entraîné. Emmenegger, Uli Galli, le notaire Brœnner et Binder, chancelier de l'Entlibouch, prirent place auprès de lui. C'étaient des hommes estimés, capables d'ourdir la trame de l'insurrection, trop honnêtes peut-être pour lui assurer le succès, car ils ne voulaient que lier les mains à la seigneurie et non lui arracher le pouvoir[2]. Après une courte allocution, Leuenberg invita le chancelier Binder à lire la proclamation de la diète. Les Lucernois et les Bernois répondirent à cette pièce par l'exposé de leurs griefs; Uli Schad, par le récit de ce qui venait de se passer dans la campagne de Bâle. Adam Zeltner parla pour les Soleurois : ils n'avaient pas de sujets de plainte contre leur gouvernement et devaient se borner à écouter.

Leuenberg prit de nouveau la parole. Il exposa les

[1] « Aussi était-il fort pour la liberté religieuse. »

[2] Ce gouvernement montre beaucoup d'activité, de dévouement et d'ordre. *Fusli*, 16. Il écrit de tous côtés. Vive correspondance d'une autre part entre Berne, Zurich et Lucerne. Lucerne demande une diète. Zurich écrit à l'Entlibouch pour justifier les résolutions des Cantons. L'Entlibouch répond : « Soit, mais après tout, vous n'irez pas contre le vent en confirmant notre alliance de Wolhausen. »

causes qui obligeaient les paysans à s'unir : le refus de Lucerne de rendre à l'Entlibouch ses parchemins, le mépris des seigneurs de la diète pour le peuple, leurs calomnies, les anciens griefs des Bernois, leur soumission à la condition qu'il y serait fait droit, la conduite de la seigneurie, qui n'avait pas tenu ses engagemens. Il en conclut la nécessité de s'unir au nom du Dieu vivant et vrai, Père, Fils et Saint-Esprit. Puis il lut à haute voix les termes de l'alliance :

« Nous voulons maintenir l'union primitive des Confédérés. Nous nous secourrons dans le but d'anéantir l'injustice et de faire fleurir l'équité. Aux seigneurs ce qui appartient aux seigneurs, aux sujets ce qui revient aux sujets. Nous nous engageons donc à nous entr'aider de nos corps, de nos biens et de nos vies, pour faire abolir les charges nouvelles. Toutefois nul ne commencera la guerre sans avoir soumis à ses confédérés la bonté de sa cause ; il sera secouru s'il a raison, ramené à la paix s'il a tort. Si nos magistrats, pour nous marcher sur le cou, lèvent des troupes étrangères ou nationales, nous serrerons nos rangs pour les repousser [1]. Les dommages seront supportés en commun. Nous ne ferons de paix qu'ensemble. Un pour tous, tous pour un : telle est notre alliance. Tous les dix ans elle sera lue, afin que nos descendans ne puissent pas être grevés d'impositions inconnues de nos pères. » Les députés des communes signèrent, tout en repoussant une délégation des conseils de Berne. Ils se séparèrent en convenant d'une nouvelle assemblée, à Houtvyl[2], dans laquelle ils se rendraient compte

[1] « Que s'il se trouve parmi nous un parjure, il soit frappé. »

[2] Petite ville bernoise sur la frontière de Lucerne. — « Des valets de

de l'accueil que l'alliance aurait rencontré dans les campagnes.

Cependant la landsguémeind de Soumiswald avait enflé les cœurs. Les paysans se persuadèrent qu'unis comme ils l'étaient, ils pouvaient résister, non pas à leurs seigneurs seulement, mais au roi, à l'empereur, au monde entier. Quelle force pouvait tenir contre 100,000 Suisses? Quel courage contre ces colosses de l'Emmenthal et de l'Entlibouch, dont le seul aspect glaçait d'épouvante [1]? Rejetant toute irrésolution, Leuenberg prit avec activité le gouvernement de la ligue. Ses envoyés se répandirent en tous lieux. Sentant l'importance de gagner les Cantons démocratiques, il fit partir des députés pour Altorf, la veille de la landsguémeind [2]; mais ils furent repoussés par le conseil. D'autres se rendirent à Zurich [3]. Chemin faisant, ils cherchèrent à gagner à leur cause le peuple du Canton. Knonau fit mine de se soulever. Soixante-dix paroisses se réunirent pour exposer leurs griefs au bailli de Kybourg. Néanmoins les députés revinrent de Zurich sans avoir retiré de leur mission le fruit qu'ils en attendaient. L'insurrection ne réussit donc pas à se propager, mais elle s'organisa. Les villages, les routes, les forêts, les rives des fleuves se hérissèrent de sen-

Labarde étaient présents, à qui Binder remit un écrit dont nous ignorons le contenu. »

[1] « Diese Kraftmänner! » « Monstra virorum, solo aspectu terribiles! » « Et en nombre, à pouvoir fermer la Suisse à une souris! » L'idée du blocus hermétique leur appartient. *Vagenmann.*

[2] Le 23 avril.

[3] Le 21 avril. — Zurgilgen. — Wirz, Ohnparth. Beschreibung, 15, et Meyer, II, 12, touchent à peine à ce qui concerne Zurich. — Rahns Promptuarium exemplorum et legum, 1608-1618, mss. Il fixe au 26 mars « l'humble soumission des rebelles de Knonau. »

tinelles. Des femmes montaient la garde, rivalisant d'ardeur guerrière avec leurs maris. Les lettres étaient interceptées, les voyageurs soumis à l'examen. La seigneurie ayant ordonné un jour de jeûne [1], les paysans se persuadèrent qu'elle ne pouvait avoir eu d'autre but que d'endormir leur vigilance, et que l'heure à laquelle ils seraient agenouillés sur les saints parvis serait celle où des troupes étrangères entreraient dans les Cantons. Les uns allèrent armés dans le temple; les autres laissèrent leurs femmes s'y rendre seules. Sur ces entrefaites un bateau chargé de fer fut arrêté descendant l'Aar, de nuit [2]. Un tonneau plein de balles s'y trouva. L'on répandit que les mots « vin doux » étaient écrits sur le tonneau. « Ce sont donc là, s'écrièrent les paysans en fureur, les raisins dont on veut nous faire boire le jus. » Ils se rendirent pleins de colère à l'assemblée de Houtvyl.

Cinq mille paysans s'y rencontrèrent; mais leurs yeux ayant cherché vainement quelques-uns de leurs chefs, ils résolurent de se réunir de nouveau quinze jours plus tard. Cependant ils rédigèrent un nouvel exposé de leurs griefs. Puis, s'érigeant en syndicat, à l'imitation des députés des Cantons, ils mulctèrent les bateliers qu'ils avaient arrêtés sur l'Aar. L'ambassadeur de France leur avait envoyé Baron, son secrétaire. Ne pouvant prévoir qui l'emporterait, Labarde tenait un double langage. Il avait fait offrir ses meilleurs services à la seigneurie; il invitait ses chers et bons amis les paysans à se laisser instruire par l'exemple de la France; il les avisait en confidence que leur vieil

[1] Le 24 avril. — Ochs, VII, 24. — Huberi oratio.

[2] Du 24 au 25.

ennemi, l'Autriche, avait l'œil sur eux, et que l'archiduc Léopold, abandonnant l'armée qu'il commandait dans les Pays-Bas, venait d'arriver sur leur frontière [1]. Le secrétaire, porteur de cet avis, tint tout bas aux chefs de la Ligue des discours bien différens. Il les entretint de la justice de leur cause et les pressa d'avoir bon courage. Peut-être le roi son maître entrerait-il dans leur alliance. L'ambassadeur les invitait à envoyer à Soleure vingt d'entre eux pour en conférer. Les villageois répondirent simplement : « Veuillez faire en sorte que la cour ne méconnaisse pas nos intentions ; car nous n'ignorons pas que l'on nous calomnie dans le monde. Nous ne rejetons point le gouvernement de nos seigneurs, mais nous voulons qu'ils nous régissent comme leurs pères ont régi nos pères. Nous serons prêts en tout temps à rendre au roi nos humbles services [2]. »

La nouvelle landsguémeind de Houtvyl s'assembla le 14 mai. Leuenberg avait invité la seigneurie à s'y faire représenter. Il avait reçu pour réponse : « Nous écoutons volontiers les justes plaintes de nos sujets; mais c'est à nous qu'il appartient de fixer le lieu d'une conférence; nous la convoquons à Vyningen pour le 16 mai. Leuenberg n'obéit pas [3]. Il était considéré tous les jours

[1] Personne que lui n'en sut jamais rien.

[2] « Dem wir zu aller Zeiten unsern geringen Beysprung erzeigen wollen. » 30 avril. — Plus tard Labarde écrit en cour : « Si j'avais ordre d'offrir à Berne les 80 maîtres (de cavalerie) qui sont dans le pays de Gex, cela les obligerait extrêmement. » *Mémoires et Lettres, arch. des Aff. étrangères.* Les ambassadeurs étrangers ont toujours été plus pressés que leurs cours de se mêler de nos affaires. Le prince de Furstemberg offrit 6,000 hommes.

[3] Leuenberg à l'avoyer Daxelhofer, de Rahnflue, 10 mars. Le lieu où

davantage. On ne le nommait plus que le chef de la grande Confédération. Où qu'il parût, d'ordinaire à cheval, couvert d'un manteau rouge, don des paysans lucernois, il était reçu comme le prince du pays. Jamais, à en croire les villageois, éloquence n'avait égalé la sienne; aussi était-ce à qui courrait exécuter le plus promptement ses ordres, même les plus périlleux. Le pasteur, dans la chaire, était moins à l'abri de la contradiction [1]. Dans le sentiment de son autorité, Leuenberg ne crut pas devoir soumettre la résolution du peuple au bon plaisir de leurs Excellences. La seigneurie reconnut, de son côté, la nécessité d'oublier la forme pour songer au salut de l'État. Elle choisit pour les envoyer à la landsguémeind les conseillers Antoine Tillier, Samuel Lerber et Emanuel Steiguer, avec le révérend pasteur Hummel et le savant professeur Luthard. Arrivés à Houtvyl la veille de la landsguémeind, « L'amour de la paix, dirent-ils, porte nos seigneurs à affranchir leurs sujets de toutes les charges dont ils se plaignent. Voici quarante-sept articles qu'ils sont disposés à souscrire; ils demandent en retour hommage et fidélité. » Les deux ecclésiastiques prêchèrent le devoir de l'obéissance [2]. Mais déjà le peuple accourait à flots pressés; Leuenberg pria les députés d'attendre que la landsguémeind eût eu lieu pour recevoir sa réponse.

Trois mille villageois se rangèrent dans la plaine,

le gouvernement des paysans tenait conseil a conservé le nom de *Klapperplatz.*

[1] « Car on contredit quelquefois les pasteurs, quand ils exhortent à la paix, tandis qu'il n'est pas d'exemple qu'on ne lui ait obéi sur-le-champ. »

[2] « Interrogés sur la légitimité de la conduite de leurs Exc., les théologiens avaient répondu force Vieux-Testament. » *Deutsche Missiven, XVII,* 70, 257.

non loin des piliers qui devaient être l'instrument du supplice de plusieurs d'entre eux[1]. Leuenberg donna lecture de l'acte d'alliance. Il invita quiconque n'y adhérait pas à s'éloigner du cercle formé par l'assemblée. Quelques personnes se retirèrent[2]; le reste ploya les genoux. Leuenberg reprit : « Chers et fidèles, écoutez le serment de l'alliance, répétez-en les paroles après moi, et jurez de les observer comme vous souhaitez que Dieu vous assiste à votre dernier jour. » Tous jurèrent la main levée. La discussion commença. Le sujet qui s'offrit le premier, celui des monnaies, donna lieu à des manifestations diverses. La division allait éclater, lorsque Leuenberg, pour la prévenir, ramena la question à sa forme la plus générale : « Voulez-vous, dit-il, réserver à l'autorité ce qui lui appartient et abolir toute nouveauté ? » La réponse fut unanime. L'assemblée avait duré cinq heures. Les députés de Berne attendaient, pour s'adresser au peuple du Canton, que les étrangers se fussent éloignés. Leuenberg congédia les paysans accourus des campagnes de Lucerne, de Bâle et de Soleure. Alors les envoyés des

[1] « Prope patibulum, lieu digne d'eux. » *Huber*. — Des lettres interceptées et les actes d'adhésion de quelques communes furent lus d'abord.

[2] Je lis quelque part : « Blau, avoyer de Houtvyl, condamné par Leuenberg à perdre la tête, et conduit sur la place d'exécution, était gardé avec négligence, quand, apercevant le valet du pasteur monté sur un bon cheval, il saisit l'épée du bourreau, jette le valet à terre, monte, galope et court porter à Berne avis de ce qui se passait. Il fut récompensé par la bourgeoisie. » *May, hist. mss. des guerres civiles*, (*Bibl. bern. V*, 49). « On lui bâtit une belle maison pour remplacer celle que les paysans avaient rasée. » — La lettre qui lui confère l'habitation perpétuelle pour lui et ses descendans (avec droit de parvenir au gouvernement) est du 22 mars 1653. Elle renferme la mention de ses fidèles services. Le décret qui institue une classe d'*habitans perpétuels* est de 1643.

conseils s'avancèrent. Ils invitèrent le peuple à nommer des représentans, avec lesquels ils pussent entrer en pourparler. Mais les communes se montrèrent résolues à ne point confier à quelques hommes ce dont elles jugeaient devoir traiter en landsguémeind, de concert avec leurs fréres des autres Cantons. Les députés réservèrent solennellement les droits de leurs supérieurs et se retirèrent à Vyningen.

Ils ne tardèrent pas à y apprendre que, des paysans, plusieurs s'étaient montrés disposés à accepter les propositions de la seigneurie [1]. Se livrant aussitôt à l'espérance, ils demandèrent de pouvoir se faire entendre dans une nouvelle assemblée. « Le peuple, leur répondit Leuenberg, se réunira demain, 16 mai, à Langenthal. Adressez-vous à lui; mais faites-le sans rudesse [2], de peur qu'il ne s'emporte. » Dès le matin, des paysans bernois, lucernois, par bandes nombreuses, se rendirent dans la plaine choisie pour la réunion. Avant d'admettre les députés, ils tinrent conseil. Il avait été question d'attaquer les petites villes et les châteaux forts; il fut maintenant résolu d'assiéger la capitale. Les envoyés de Berne ne se présentèrent que pour se retirer aussitôt, à la vue de la foule d'étrangers au Canton qui se trouvait dans l'assemblée. Ils ne se montrèrent, deux jours plus tard, à une nouvelle landsguémeind, qu'après avoir acquis la certitude qu'elle se composait tout entière de sujets de Berne. Ils lurent les propositions de leurs supérieurs. Les paysans témoignèrent qu'elles leur étaient agréables; mais aux concessions mentionnées ils demandèrent

[1] Entre autres ceux de la Basse-Argovie.

[2] « Nit mit Rûche. »

qu'il fût ajouté : que la Ligue fraternelle des campagnes subsisterait [1] et pourrait tous les dix ans être renouvelée; que les baillis qui, dans l'intervalle, auraient prévariqué, seraient jugés à la face du ciel, par la landsguémeind de la nation. Ils demandèrent la restitution des titres qui constataient leurs franchises. Ils voulaient la promesse de ne point être recherchés pour ce qu'ils avaient fait, en leur honneur, leurs corps, ou leurs biens, à table, ni dans le lit, sur eau non plus que sur terre. Les députés, à ce langage, tournèrent le dos et reprirent le chemin de Berne.

Telle était la situation du Canton. Dans celui de Lucerne, le bruit que 40,000 hommes s'avançaient pour noyer l'insurrection dans le sang, avait fait prendre à l'Entlibouch la résolution de ne plus payer les censes à la seigneurie [2]. A Soleure, le gouvernement ouvrait aux paysans ses archives, les invitait à manifester hautement leurs griefs [3], et scellait le 20 mai sa pleine réconciliation avec eux. La campagne de Bâle s'encourageait à la résistance par la certitude d'avoir dans la ville de nombreux amis. Trois fois, dans une assemblée tenue à Liestal le 28 avril, le peuple avait, à genoux, imploré la bénédiction du Ciel. Il parlait beaucoup de son respect pour ses seigneurs, mais il n'en avait pas moins envoyé ses députés à Houtvyl [4]. Les Bailliages libres s'étaient aussi mis en mouvement. La

[1] « Et serait appelée *bonne*. » *Fusli*, 22.

[2] Ainsi ils se promirent, le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, après le service, en landsguémeind.

[3] A la suite d'une nouvelle landsguémeind, tenue à Oberbouchsiten, le 8 mai. Le 16, ils se présentent chez l'avoyer Suri, et le 20, ils reçoivent une amnistie.

[4] Ochs.

province qui s'étend de la frontière lucernoise à Mellingen, sur la gauche de la Reuss, portait le nom de libre parce qu'elle l'était selon le sens que donnaient à ce mot les Allemanni[1]. Les habitans avaient leurs lois, leurs jurés, qui prononçaient au civil, leurs assises, qui jugeaient au criminel[2], en plein air, sous la présidence du bailli, successeur du comte. Ils marchaient sous leur propre bannière. Pour les punir d'avoir, en 1531, accueilli la Réforme, les Cantons avaient mis à ces libertés des restrictions, mais légères. Aussi les bailliages ne trouvèrent-ils à se plaindre que des longues écritures, qui élevaient les frais de justice. Ils ne s'en assemblèrent pas moins à Bosvyl, le 7 mai. Quarante hommes s'avancèrent avec des haches, des arquebuses, quelques-uns avec de grands ciseaux, destinés à couper la barbe et les oreilles des hommes tranquilles. Le tumulte fut si grand que trois fois un prêtre dut accourir, le saint-sacrement à la main[3], pour commander le calme aux esprits. La modération finit cependant par l'emporter. La majorité des communes résolut de ne prendre aucune part à l'insurrection, s'il était fait droit à leurs griefs et si des troupes étrangères ne marchaient pas sur la Suisse[4]. Les Cantons recommandèrent à

[1] Muller fait dériver ce nom de ce que les comtes possédaient le pays comme bien propre (*allodium*) et non comme fief. Ainsi l'on a dit de la Franche-Comté. Mais les francs Bailliages d'Argovie ont dû leur dénomination à leurs priviléges (*Helvetia, VI*, 280); la Franche-Comté, la sienne à ce qu'elle n'était tenue envers ses comtes à aucune aide forcée. M. Duvernoy a prouvé suffisamment la mouvance du comté de Bourgogne de l'Empire. Le nouveau nom ne paraît qu'en 1477, dans une charte de Louis XI. Bientôt il fait disparaître l'ancien.

[2] Landgericht.

[3] « Das Hochwurdige. » — Fusli, 23. — Helvetia, 254 et 262.

[4] Cependant des députés des Bailliages se rencontrèrent à Houtvyl.

leurs baillis de se conduire de manière à ne pas seulement se faire craindre des sujets, mais à s'en faire aimer.

Les représentans des gouvernemens s'étaient assemblés à Baden le 29 février[1]. On voyait siéger tout ce que la Suisse avait d'hommes le plus considérables : le bourgmestre Waser et l'avoyer de Graffenried[2]; les landammann Puntiner, Belmont et Imfeld, chevaliers tous trois; l'ammann Sidler de Zoug, Jacques Marti de Glaris, les avoyers Dulliker et Diessbach de Torny, le banneret de Staal, Henri Falkener de Bâle, Jean-Jacques Ziegler de Schaffhouse, Jean Souter, landammann des Rhodes intérieures, et Ulrich Diezi, banneret des Rhodes extérieures d'Appenzell. L'abbé de Saint-Gall avait envoyé son ammann, Fidèle de la Tour, et son maître-d'hôtel, Rink de Baldenstein; la ville, son bourgmestre Kounz. G. Schmidt, Rodolphe de Salis et Ambroise Planta représentaient les Grisons; les chevaliers Gaspard Stockalper et Étienne Kalbermatter, le Valais[3]; le bourgmestre Nicolas Wittembach, la ville de Bienne. La diète avait nommé trois généraux et les avait invités à se réunir secrètement pour convenir d'un plan d'opération. En même temps elle avait invité

[1] Jusqu'au 10 mai. — Helvetia, 254.

[2] Sire de Carouge. Il avait succédé deux ans auparavant à L. d'Erlach dans la charge d'avoyer. De Werdt, proposé à l'élection, avait déposé le florin d'or, suivant l'ancien usage, en signe qu'il refusait d'être élu. Graffenried, Rod. de Willading et Gabriel de Watteville, proposés avec lui, allaient l'imiter; mais le grand Conseil ne le leur permit pas. *Manuel*, 189.

[3] « Comment compter sur les Grisons, où l'homme des communes veut à peine entendre parler d'autorité, où il pense que tous les peuples devraient avoir la même liberté qu'eux ? » Ils levèrent quelques troupes quand il n'en fut plus besoin. Autant en firent les Valaisans.

les paysans à lui envoyer des députés, munis de pleins pouvoirs [1]. Les Bernois répondirent : « Les Cantons sont souverains et juges dans leur ressort ; nous saurons terminer sans intervention nos différends avec nos seigneurs. » Quatre députés se présentèrent, mais sans plein pouvoir, au nom des communes lucernoises. Ils maintinrent fièrement devant la diète le droit des campagnes de s'allier contre la tyrannie, et déclarèrent que, s'ils remettaient leur cause à des arbitres, ce serait aux landsguémeinde des trois Cantons primitifs, les premiers et les chers alliés du peuple de Lucerne. La diète avait besoin de temps pour achever ses préparatifs ; elle donna un mois aux insurgés pour s'arranger avec leurs gouvernemens [2]. Dans cet intervalle elle traça son plan d'attaque. Le général Zweier, avec les hommes des cinq Cantons et le contingent de l'abbé de Saint-Gall, devait défendre Lucerne et s'assurer de la partie la plus voisine des Bailliages libres. Les Zuricois, les Appenzellois et les Glaronnais, sous Conrad Werdmuller, devaient occuper le reste des Bailliages et l'Argovie inférieure. D'Erlach était chargé de réduire l'Argovie supérieure avec l'armée de Berne, de Soleure et de Fribourg [3]. Les Valaisans étaient invités à l'appuyer, les Grisons à se réunir aux Zuricois.

Bientôt retentit de toutes parts le bruit des armes. Le manifeste de la diète parut. « Trop de bien-être, disaient les pères de la patrie, a corrompu les mœurs de plusieurs. Ils ont quitté leurs foyers pour une vie

[1] On craint que les Lucernois ne viennent. On leur envoie le sous-bailli de Baden, Schnorf.

[2] Passé ce terme, Zurich les citera en droit. Ainsi l'on écrivit à Houtvyl.

[3] En tout 12,000 fantassins et mille chevaux.

pleine d'orgueil. Cette voie les a conduits jusqu'au crime de refuser l'obéissance au magistrat établi de Dieu, et de vouloir être seigneurs eux-mêmes. Après avoir essayé tous les moyens de pacification que nous offrait le droit, il ne nous est resté que de prendre les armes, au nom de Dieu, pour protéger les hommes honnêtes et punir les parjures. Tous les princes, nous n'en doutons pas, verront d'un œil favorable cette levée de boucliers. Dieu nous prêtera contre la révolte la force de son bras [1]. »

Leuenberg était encore à Langenthal, à présider la landsguémeind, lorsque les tambours battirent et que le cri se fit entendre : « A Mellingen! coure qui peut; les Zuricois sont en campagne : ils n'épargneront pas l'enfant dans le ventre de sa mère. » Schybi se tourna vers Leuenberg : « Vous l'entendez, sire Nicolas, mon frère; il faut y courir. Si nous laissons s'avancer les Zuricois, qui ont du canon, nous qui n'avons que nos poings et notre courage, nous aurons le dessous [2]. Voici mon avis. Formons trois divisions. Que la première occupe le pont de Mellingen, la seconde le chemin de Brougg, la troisième et la plus forte les hauteurs près de Bublikon; et qu'au point du jour les trois corps tombent, l'arme courte, avec de grands cris, sur les Zuricois, avant qu'ils aient eu le temps de poster leurs pièces. Nous les précipiterons tous dans la Reuss. » — « Monsieur mon frère, répondit Leuenberg, vous êtes un vieux soldat, qui dites bien. Volez-y. Je veillerai, de mon côté, à ne pas laisser approcher les Welches. »

[1] Le 8 mai. — Helvetia, 263.

[2] Sie hend viel Stuck, mir Keine; die fust und das *couraschi* muss bie uns alles thun. »

Ils dirent et se séparèrent. Cependant un homme avait, sans qu'ils s'en doutassent, entendu leur entretien; c'était Huber, jeune ecclésiastique, qu'ils avaient fait arrêter comme suspect et retenaient dans une chambre qu'une simple cloison de bois séparait de la leur. Remis en liberté, le jeune homme courut à Arwangen, dire au bailli Willading, dont il élevait les enfans, ce qu'il avait appris. Willading choisit Kerbefélix, à qui tous les sentiers du pays étaient connus, pour porter cet avis à Werdmuller[1]. L'armée zuricoise se rangea en bataille avant le jour, occupa les hauteurs de Bublikon et ne permit pas à Schybi d'exécuter son plan.

Leuenberg, de son côté, fit sonner la landstourm. Les paysans accoururent par essaims. Ceux qui ne pouvaient se résoudre à marcher contre leurs seigneurs furent soulevés par le faux bruit répandu que Bourguignons et Lorrains s'avançaient, ravageant le pays; quand ils furent détrompés, ils ne surent comment sans honte retourner dans leurs foyers[2]. Emmenegger se mit en marche avec 700 hommes de l'Entlibouch. Les Oberlandais, sommés, sous peine d'être châtiés avec rigueur, de joindre leurs drapeaux à ceux de l'Emmenthal, s'avancèrent sur Berne. Les Argoviens occupèrent le passage de Windisch et cernèrent les villes de Brougg, d'Arau et de Zofingue. Seize cents hommes des Bailliages libres saisirent les premières armes qu'ils trouvèrent et se jetèrent dans les villes des bords de la Reuss. Sur d'autres points deux corps d'armée se formèrent, l'un à Gumminen, l'autre autour d'Arberg,

[1] *Histor. Bericht wie der blutige Anschlag der Bauern entdekt,* dans Huber. — Leuenbergs Vergicht. — Six heures suffirent à Kerbefélix pour arriver au camp zuricois.

[2] Le paysan de Bræchershausen.

dans le but de fermer le passage aux auxiliaires que Berne attendait de Neuchâtel et du Pays-de-Vaud. Cinq cents Soleurois se réunirent à cette division[1]. Sans sujet de guerre contre leurs propres seigneurs, ils n'avaient pu se résoudre à demeurer spectateurs oisifs de la lutte engagée. Dans le Canton de Bâle, une troupe hardie courut prendre d'assaut le château de Farnsbourg, pour en tirer la poudre et le plomb. La discorde avait pénétré dans Bâle, où les bourgeois, les bouchers entre autres, prenaient hautement le parti de la campagne. Le sénat effrayé supplia le gouverneur français de Brissach de mettre à sa disposition 300 fantassins et 300 chevaux. Cependant la voix de Wettstein sut rallier les tribus[2]. Aux environs de Lucerne tout s'était mis en mouvement. Zweier, avec les hommes de Schwyz, d'Unterwalden et d'Uri, s'était jeté dans la ville et avait occupé le pont de Gislikon[3]. De leur côté, tous les villageois en état de porter les armes s'étaient assemblés, en déclarant qu'ils ne reconnaissaient plus les seigneurs de Lucerne pour leurs maîtres. Leurs hordes campèrent sur les hauteurs, à une demi-lieue de la ville, et dans la plaine jusqu'à la Reuss. Ils essayèrent de passer le fleuve au-dessus de Rathausen, près d'une île qui en resserre le cours; mais ils furent repoussés. Quatre cents hommes du bailliage d'Olten et 600 Bernois se réunirent à eux.

Au milieu de ces mouvemens, Leuenberg s'avançait

[1] Zurgilgen. — Lbgs Vergicht. — Ils s'avancèrent le 22 à Lutzelflue.

[2] Fusli. — Mss. de Wettstein, IX. — Ochs.

[3] Et l'Unter Gutsch. Les paysans se placèrent sur l'Ober Gutsch. Le château de Castelen, ayant été occupé, fut détruit. Ses débris furent portés en triomphe de lieu en lieu. *Vagenmann.*

sur Berne[1] et occupait le Breitenfeld, les Schosshalden et le Mourifeld, à une demi-lieue de la ville. A peine assis, il fit savoir à la seigneurie le désir qu'il avait de la paix. L'avoyer Daxelhofer, avec des députés nombreux, se rendit à Ostermundigen[2], pour conférer avec lui. Cependant, spectacle remarquable, les portes de la ville restèrent ouvertes. Plusieurs jours durant, les patriciens, les bourgeois, entrèrent, sortirent, vaquant à leurs affaires comme en pleine paix. Les villages, les maisons de campagne étaient occupées par les insurgés; aucun dégât. Les propriétaires visitaient leurs maisons, salués avec égards[3]. Au sortir de la guerre de trente ans, dans une guerre civile, l'armée chrétienne de la campagne de Berne, forte de plus de 20,000 hommes et commandée par un simple laboureur, offrit l'exemple d'une discipline que les plus renommés capitaines ont su rarement faire régner à ce degré. Il en fut ainsi jusqu'à l'arrivée d'Emmenegger

[1] « Unter general Comandement einer unseren verdorbenen, hiezu ganz tugendlichen unterthanen und nebulonis, Klaus Leuenberger. » *Deutsche Miss.*

[2] Où Steiguer avait sa campagne, à une demi-lieue de la ville, dans le Schoshalden. Les conférences se poursuivirent au Sali, dès le 14 mai. Après l'arrivée de 6,000 Oberlandais (le 14), les paysans enveloppèrent Berne, de l'Aarzibli à la Schutzenmatte. D'Erlach fit la revue des citoyens, de quelques cents fidèles, réfugiés de la campagne, et des étudians : on compta 1540 hommes.

[3] Le banneret de Vatteville allait au Sali et à Vitikofen voir ses campagnes, occupées par les paysans. Alexandre de Vatteville, enfant alors, se souvint plus tard de l'ordre qu'il y avait vu, allant, venant, examinant. *Papiers de L. de Vatteville.*— Les paysans pouvaient venir s'approvisionner dans la ville. *Lauffer, XVIII,* 91. — Il y eut un cheval enlevé, quelque fruit cueilli. *Manuel, Convention avec Leuenberg.* — Ces faits rendent croyable ce que Niebuhr a rangé parmi les légendes sur les vertus antiques : la merveilleuse modération du peuple de Rome retiré sur l'Aventin.

et des Lucernois. Ces étrangers se permirent quelque désordre. Alors les portes furent fermées, les hauteurs qui entourent la ville furent garnies de troupes, et l'artillerie contraignit par la menace les gardes avancées des paysans à reculer. Une vive agitation se manifesta dans les abbayes[1] de la capitale[2].

Cependant les conférences continuaient à Ostermundingen entre les députés du gouvernement et les chefs de l'insurrection. Le désespoir avait seul pu condamner Berne à écouter les propositions qui lui étaient faites. Pas de nouvelles de Zurich; un courrier, porteur de la nouvelle que les Zuricois battaient aux champs, avait été pris. Soleure était sans force. Fribourg avait levé 2,000 hommes, pour les voir se disperser aussitôt[3]. Ici l'insurrection dominait les gouvernemens; là, les gouvernemens contemplaient avec une secrète joie l'humiliation de l'orgueilleuse Berne. Dans cet abandon, Berne descendit jusqu'à signer un accord[4] qui l'eût réduite à être une ville isolée au sein d'une association des campagnes, aussi incapable de se maintenir que les nobles dans leur lutte avec les premiers Confédérés. La province qui eût eu contre le

[1] Salles des corporations.

[2] Manuel, 117, page 125; séance du 16/26 mai. En sénat, les affaires suivent leur cours, comme en temps ordinaire. Aucune terreur. Pas d'idée que le peuple puisse l'emporter.

[3] Fribourg craignait surtout les paroisses nommées *Landguericht*, qui naguère, entre autres franchises, participaient à l'élection de l'avoyer. — Berne avait écrit au roi de France : « Nous trevants obligez sur l'occurrence de remettre au devoir nos subjects, nous avons requis M. d'Épernon, à présent auprès de Bellegarde, de nous tendre la main des troupes de Votre Majesté, avec 200 cavaliers, sous notre solde, pour un mois ou six semaines. » *W. Missiven, L.* 134.

[4] Le 18/28 mai, en 36 articles.

gouvernement quelque sujet de plainte eût convoqué les provinces voisines pour leur soumettre sa cause[1]. Les baillis s'obligeaient à restituer les amendes qu'ils auraient injustement perçues. Cinquante mille livres étaient promises aux paysans pour être distribuées aux pauvres d'entre eux[2]. Berne faisait de grandes promesses et ne demandait en retour que la dissolution de l'armée. Les paysans l'accordèrent, sans s'apercevoir du piége qui leur était tendu. Pour ne pouvoir remplir cette condition, ils mirent la seigneurie dans le droit de s'affranchir, quand il lui plairait, de tout ce qu'elle avait promis. C'est ce que Berne ne manqua pas de faire, dès qu'elle eut vu ses portes s'ouvrir aux contingens de Neuchâtel et aux troupes du Pays-de-Vaud.

Les villes vaudoises sollicitaient depuis un demi-siècle par les voies légales ce que les paysans allemands venaient de demander tout-à-coup par l'insurrection : le libre commerce du sel et de la poudre, la franchise de tout impôt que le peuple n'aurait pas voté, le droit pour les sujets de s'assembler fraternellement. Elles venaient de protester contre les priviléges que s'étaient arrogés les baillis, de faire le commerce du vin sans payer les mailles. Elles avaient contre leurs Excellences bien des sujets de plainte, lorsqu'elles se virent invitées par des paysans bernois à se joindre à eux, par la seigneurie à lui prouver leur fidélité. Berne, dans son péril, promettait à ses sujets plus de priviléges qu'ils n'en pouvaient espérer. Sans trop croire à ces promesses, les députés des villes vaudoises

[1] Art. 7.
[2] Comme indemnité.

se réunirent à Lausanne [1]. « Gardez-vous, leur dit le bourgmestre Polier, de vous confier aux paysans allemands, qui ne peuvent que vous entraîner dans leur malheur. » Des députés furent chargés d'aller à Berne, s'interposer entre la seigneurie et ses sujets. En même temps de nombreux soldats s'enrôlèrent sous les colonels Diesbach et Morlot [2]. Ce dernier ne tarda pas à pouvoir prendre la route de Berne, à la tête de 4,000 fantassins et de 200 chevaux [3]. Le passage de Gumminen était occupé par un corps nombreux de paysans. Durheim, bailli de Laupen, se chargea de l'ouvrir aux auxiliaires par la ruse. Il se rendit auprès des insurgés, et, prenant l'accent du désespoir, il s'écria : « Tout est perdu! Leuenberg proclame le retour au catholicisme. Il s'est donné au pape, avec son armée. Comprenez maintenant quels ennemis avaient la main dans le jeu. » A ces mots, une telle frayeur s'empara des pieux campagnards bernois que, croyant avoir le pape, ou le diable lui-même, à leurs trousses, ils s'en-

[1] Le 17 mai. Lettre sanglante de Morlot à Lausanne sur le retard mis au départ des troupes. 16 *mai*. Des rapports plus fréquens que de coutume entre les gentilshommes des deux rives du lac avaient inquiété Berne. Ordre aux baillis de les surveiller. Les gentilshommes et les villes étaient en désaccord sur bien des points; sur le droit de chasse entre autres, que réclamaient les bourgeois, Lausanne se tenait à part. Polier comprit la situation. *Archives*. — *Lettres*. — *Grenu*. — Polier, adonné à l'interprétation de l'Apocalypse, attendait alors « l'heureuse nouvelle dont Dieu promet l'accomplissement ès jours de la septième trompette. » *Le rétablissement du royaume. Genève*, 1652.

[2] De Rodt, Kriegswesen der Berner, II, 40. — Manuel.

[3] Non 1,200, comme on lit le plus souvent. *Kriegsetat*. — Fribourg hésitait à accorder le passage. On remarquait une compagnie franche de 200 hommes d'Avenches et les cuirassiers sous L. de Graffenried, et Fr. de Gingins Lassarraz.

fuirent par tous les sentiers. Morlot acheva sa marche au pas accéléré. Le bruit que Leuenberg s'était fait catholique, volant comme l'éclair, dispersa de la même manière les insurgés réunis autour d'Arberg, en sorte que les Neuchâtelois, les fidèles du Séeland et 500 hommes de Moutiers arrivèrent à Berne sans coup férir [1]. Aussitôt leurs Excellences écrivirent aux seigneurs de Lucerne, les engageant à faire bonne défense. Elles s'estimaient libres de la convention souscrite sur le Mourifeld, puisque Leuenberg et Emmenegger n'avaient point posé les armes. On venait d'apprendre que les Zuricois étaient entrés en campagne.

Zurich ne s'était pas contenté de lever le nombre d'hommes voulu par la diète, mais il avait mis sur pied un triple contingent, et en avait même appelé un quatrième sous les armes [2]. Cinq mille hommes, la plupart volontaires, s'étaient réunis dans ses murs. Ils avaient été répartis dans les chambres des corporations, où le

[1] Déjà quelques cents Neuchâtelois, sous Chambrier, Merveilleux, Baillod, Tribolet, avaient pénétré dans Berne. Arrivèrent le 27 deux compagnies nouvelles et deux canons. *Manuel bernois.* — *Annales de Boive.* Les Biennois avaient pour chef leur maire Fréd. de Bœrenfels. La nuit qu'arrivèrent ces secours, les paysans, ayant fait mine d'attaquer le Pont-Neuf, furent mis en fuite, à ce que l'on raconte, par la simple apparition des étudians, couverts de chemises blanches. *Lauffer*, 100. — *Tillier*, 181. — L'histoire du stratagème de Durheim n'a été l'objet d'aucune critique : aussi hésité-je à avouer qu'elle me laisse du doute. Les Neuchâtelois, ayant fait un détour par les bois, arrivent dans la nuit du 27 au 28. Le 28, les paysans sont chassés de l'Engi le matin, et le soir leurs postes avancés à la Schoshalden sont repoussés. Les Vaudois arrivent le 30. Ce jour, Leuenberg avait donné l'ordre à la division de Gumminen de regagner ses foyers, à la suite de la convention signée avec la Seigneurie.

[2] « Zurich se repose sur tous ses fils, quelques bouchers exceptés. » 300 florins sont distribués à chaque capitaine pour enrôler des volontaires. *Protoc.* 22 *mai.* — Prière publique tous les soirs.

meilleur accueil les attendait. Six cents Schaffhousois, sous Neukom, 450 Glaronais, sous Balthazar Muller, trois compagnies d'Appenzell et 900 Thurgoviens s'étaient joints aux drapeaux. Les Thurgoviens, les yeux humides, faisaient secrètement des vœux pour les paysans[1]. Le 30 mai, l'armée forte de 9,000 hommes, se mit en marche traînant canons et mortiers[2]. Trois hommes d'une famille qui depuis la journée de Tætvyl n'a pas cessé de se faire remarquer dans les batailles de Zurich, trois Werdmuller commandaient, Rodolphe les cavaliers, George l'artillerie, Conrad comme général en chef[3]. Le 31, au point du jour, officiers et soldats virent des hauteurs du Heitersberg la Suisse occidentale se déployer devant eux, des glaciers au Jura; ils la saluèrent de deux coups de canon et descendirent vers Mellingen, qu'occupaient les paysans. Werdmuller instruit, comme nous l'avons raconté, du plan conçu par Schybi, rangea son armée en bataille avant le jour et occupa les hauteurs. Par cette manœuvre il surprit ceux qui croyaient le surprendre; quelques cents campagnards, enfermés dans Mellingen, furent enveloppés; ils se rendirent, jurèrent de ne plus servir contre leurs seigneurs et tinrent parole. Quelques mille paysans avaient coupé les chemins et s'étaient embusqués dans les forêts voisines. Le gé-

[1] Schw. Museum, 1003. — Pappikofer, 208.

[2] 8 pièces de campagnes, 2 serpenteaux, 2 pièces de douze et un grand mortier. — Chaque compagnie de 150 hommes comptait 70 mousquetaires, 32 piquiers et 24 hallebardiers.

[3] Georges et Rodolphe étaient frères. Tous deux avaient fait leurs études à Genève, tous deux ils avaient fait leurs premières armes au service de France, et avaient conquis en servant la Suède le renom d'excellens capitaines. Conrad avait apaisé, en 1646, le soulèvement des paysans zuricois, et avait été député à Paris en 1650.

néral zuricois leur fit offrir leur grâce, s'ils posaient les armes. Comme ils venaient de recevoir la nouvelle de la convention du Mourifeld, ils demandèrent un armistice de deux jours pour pouvoir se procurer les articles de la paix. En ce moment, Jacob Graviseth, seigneur du château voisin de Liebegg[1], entra dans le camp, chargé par le lieutenant-colonel May de Rued, qui commandait dans Lenzbourg, de complimenter Werdmuller, et de lui dire les raisons qu'il avait de croire que Berne s'était arrangée avec ses sujets. Si l'on se trompait à Lenzbourg, quatre coups de canon devaient, avant le lendemain, l'annoncer au général des Confédérés. Le 2 juin se leva; le canon ne se fit pas entendre. Cependant il ne se passait pas d'heure sans que les insurgés reçussent du renfort. Des Lucernois, des Soleurois, des Bâlois accouraient en foule. Werdmuller crut ne pouvoir davantage laisser ses ennemis accroître leurs forces; il les attaqua brusquement dans la forêt de Brunegg, les délogea et les chassa jusqu'à Mœgenvyl. Il allait poursuivre ce succès, lorsqu'il vit accourir hors d'haleine Hemmann, pasteur d'Amerswyl. L'homme de Dieu le supplia d'accorder un armistice jusqu'au lendemain à sept heures, sûr que les paysans pourraient avant ce terme donner sur la conclusion de la paix les explications désirées. Mais à peine Werdmuller, se rendant à ce vœu, fut-il

[1] L'auteur de la satire : Heutelia. Fils d'un joaillier du Palatinat, il reçut en 1632 la bourgeoisie de Berne, fut bailli d'Oron en 1646, fit de son château de Liebegg un rendez-vous de gaie science, rencontra bien des mots que Rabelais lui eût enviés, se rendit redoutable à Berne, et fit présent à la bibliothèque de cette ville de la riche collection de livres que Bongars lui avait donnée. Il voulut que cette collection fût ouverte au public. Elle provenait du couvent de Saint-Fleury.

rentré dans son camp [1], que les quatre coups de canon partis du château de Lenzbourg lui signifièrent que Berne ne gardait point la paix conclue avec ses sujets.

Berne, en effet, n'avait pas plus tôt vu Leuenberg s'éloigner de ses murs, aux termes de l'accord qu'il avait signé, qu'elle avait recueilli ses forces. Elle avait fait citer le chef des paysans à comparaître à Konolfingen, le 2 juin, pour y prêter hommage et livrer l'acte d'alliance des campagnes. Comme il ne parut point, elle battit aux champs. Leuenberg de son côté, à la nouvelle que les Zuricois se portaient sur Lenzbourg, avait promis son secours aux Argoviens. Avant de se mettre en marche, il écrivit à la seigneurie : « Pour l'amour du Christ, renvoyez vos troupes; car nous observerons la paix. Veuille le Seigneur conduire à travers cette mer furieuse le peuple, qu'il a racheté par son sang couleur de rose! » Après avoir tracé ces mots, il se mit à la tête de ses bandes de l'Emmenthal [2]. Le courage de ses gens, loin d'être abattu par l'approche des Zuricois, s'était accru jusqu'à la fureur. La foire réunissait à Langenthal des paysans en foule; laissant leurs affaires, un grand nombre se rangèrent sous les drapeaux. Zofingue ouvrit ses portes [3]. La petite armée qui depuis huit jours assiégeait inutilement Arau suivit le flot [4]. On arriva dans la nuit à Othmarsingen, où

[1] A 4 heures du soir.

[2] Le 2 juin.

[3] Il traversa la ville en saluant complaisamment les bourgeois, entre autres le boucher et conseiller Hugi.

[4] Helv. 891. — Arauer Chronik. — Bons rires des femmes d'Arberg. Mécontentement de celles à qui leurs maris n'apportent aucun butin.

20,000 hommes se trouvèrent réunis. Ils se couvrirent d'un fossé [1].

Quand parut le jour, Werdmuller attendit vainement le messager de paix que lui avait promis le pasteur Hemmann. A la fin se montrèrent quelques musiciens de campagne, une lettre de Leuenberg à la main [2]. « Nous avons appris, ainsi s'exprimait le chef des paysans, que votre grâce se montre amie de la chère et douce paix; Dieu nous est témoin que nous aussi, nous aimons la bonne et vieille concorde. Que Georges Imhof, bourgmestre d'Arau, qui se trouve auprès de votre personne, soit arbitre entre nous. » — « C'est dans mon camp, répondit Werdmuller, que je traiterai de la paix; si vous la voulez, je vous y attends trois heures encore. » Il ne reçut point de réponse. Les insurgés se disposaient à l'attaquer. Dès qu'il le vit, il fit munir d'un abattis d'arbres le fossé qui couvrait son camp. A deux heures, les paysans descendirent de la forêt de Brunegg, les rangs profonds et serrés; mais les feux croisés de l'artillerie les contraignirent à se reployer vers la forêt. Pendant ce combat, Leuenberg et Schybi tournaient avec 6,000 hommes les hauteurs qui se prolongent jusqu'à Wohlenschvyl, pour tomber sur l'aile gauche des Confédérés et leur fermer le chemin de Mellingen. Lorsqu'il s'en aperçut, Werdmuller laissa la moitié de son armée faire face aux paysans retranchés dans les bois, et lui-même avec le reste se porta sur Wohlenschvyl. Un tonnerre sourd et prolongé s'échappa dans ce moment des sombres nuages qui couvraient le ciel, et

[1] Non d'un abattis d'arbres, mais d'un fossé plein. *Fasli.*

[2] « Anerbietlich. » — Fusli, 30. — Ein shœnes neus Lied von der Wohlenschyler Schlacht.

répandit quelque terreur dans les rangs des Confédérés. Mais l'orage s'étant changé en une pluie douce, et l'arc-en-ciel ayant paru, les craintes firent place à l'espérance[1]. Le combat s'engagea dans Wohlenschvyl et dans les alentours. De 4 à 7 heures, les insurgés donnèrent avec intrépidité. Le jeu de l'artillerie, qui ne cessa point de faire de larges brèches dans leurs rangs, ne ralentit pas leurs efforts et n'abattit pas leur courage. Ce ne fut qu'à la vue du village tout entier en flammes qu'ils sentirent leurs cœurs faillir. Ils envoyèrent alors proposer un armistice, et néanmoins ils continuèrent de se battre avec fureur jusqu'à ce que la lassitude et la nuit séparèrent les deux armées. La trêve qu'ils demandaient leur fut accordée, à la condition que le lendemain, avant dix heures, ils enverraient traiter de la paix. Les deux camps cherchèrent le sommeil. Ils y étaient plongés quand Schybi vint trouver Leuenberg. « La nuit, lui dit-il, a tout couvert de ses ombres. Profitons de la sécurité dans laquelle dorment les Zuricois pour les surprendre et les frapper d'un coup hardi. » Il supplia, mais inutilement. Leuenberg avait donné sa parole.

Le jour suivant, avant 10 heures, 43 paysans se rendirent dans le camp des Confédérés[2]. Reinli, l'un d'eux, parla pour tous. Il exprima leurs regrets, et, présentant à Werdmuller la convention de Mourifeld, il lui offrit d'en demeurer aux termes de ce traité; sinon, de s'en remettre à l'arbitrage de huit seigneurs des conseils et de huit paysans. Il crut pouvoir excuser l'alliance des communes par le convenant de Stanz, du

[1] Scheuchzer's Tagebuch.
[2] Fusli, 31. — Helv. 400.

22 décembre 1481 ; et présentant une copie vidimée de ce pacte au bourgmestre Waser, qui venait d'arriver au camp, il le pria d'en lire le premier article. « Nul d'entre les Confédérés, était-il écrit, n'attaquera l'autre, ni ne lui portera dommage[1]. » Mais Waser, prenant en main le convenant, se chargea de l'expliquer. Il montra que non-seulement il interdisait tout soulèvement, mais qu'il défendait aux communes de se réunir en landsguémeinde sans la permission de la seigneurie, et faisait aux Cantons une loi de se secourir de toutes leurs forces contre des sujets rebelles. A ces explications les paysans restèrent frappés de stupeur. « Des écailles, dirent-ils, viennent de tomber de nos yeux. Nous avons méconnu le sens des anciennes alliances, nous l'avouons. Nous nous sommes égarés; mais dorénavant nous obéirons au magistrat, dont l'autorité ne nous est pas moins nécessaire que le pain, soutien de nos vies[2]. » — « Eh bien, leur dirent les membres du conseil de guerre, posez les armes, livrez votre alliance et retournez à vos foyers. S'il vous reste des griefs, on en jugera. » Les Bernois, les Bâlois et les Soleurois acceptèrent ces conditions[3]. Les Lucernois ne se crurent pas libres de le faire; mais ils promirent de poser les armes pour ne plus les porter jamais contre leurs magistrats ni contre les États confédérés[4]. La paix ainsi conclue, et le drapeau blanc arboré, les camps se confondirent, les cris de l'ivresse se mêlèrent aux expressions du regret; puis les insurgés coururent, par vingt chemins divers,

[1] An oder in den seinigen.

[2] Derer sie so sehr als des lieben Brods bedurfen.

[3] Mellinger Vertrag, 4 juin.

[4] « Pour ne s'en servir plus jamais contre leurs magistrats ni contre les *États* confédérés. »

rejoindre leurs foyers[1]. Les Bâlois rencontrèrent l'armée de la ville, qui venait à leur rencontre, forte de cinq compagnies à pied, de deux à cheval et d'auxiliaires de Mulhouse; il ne leur resta que la soumission. Les Soleurois demandèrent et reçurent de nouveau le pardon de leurs seigneurs. Leuenberg, à la tête d'une troupe fière encore, se retira le jour même à Langenthal. Il fit offrir à Berne son hommage, mais comme le chef d'une armée, à la condition qu'il fût fait droit à de justes plaintes[2]. Schybi reprit en frémissant le chemin de Lucerne. Les soldats des Bailliages libres, plutôt que de rentrer dans leurs villages, le suivirent pour la plupart et se joignirent à la multitude qui assiégeait cette cité.

Il y avait près de quinze jours que les bandes de l'Entlibouch et un grand peuple de la plaine entouraient Lucerne, sans s'approcher du canon de ses murailles[3]. Les géans qui semblaient devoir écraser la ville par leur seule approche, s'étant trouvés sans artillerie de siége, s'étaient assis, en lieu sûr, à boire, à jouer aux dés, aux cartes, parfois aux exercices plus mâles de la gymnastique des Alpes. Le feu de cinq petites pièces, enlevées aux bourgeois de Soursée, n'avait réussi qu'à provoquer le rire des assiégés. De son côté Zweier, qui commandait dans Lucerne, ne se fiait point assez aux citoyens, ni à ses propres gens, pour oser attaquer. Les hommes de Schwyz, d'Unterwalden et d'Uri disaient à haute voix qu'ils étaient venus dé-

[1] Arauer Chronik.

[2] « S'il en reçoit l'assurance, et celle pour ses gens et lui de rentrer en sécurité dans leurs demeures, non-seulement il rendra les armes, mais se prêtera à contraindre le reste des insurgés à les poser. » — Lettre de G. Imhof, du 4 juin.

[3] Vagenmann. — Zurgilgen. — Fusli, 27. — Helvetia, 344.

fendre la ville et non massacrer les paysans. Les bourgeois tiraient sans balles et ne s'entretenaient que de leurs prétentions. La seigneurie, dans son péril, leur avait concédé le droit d'élire au Grand Conseil, de nommer les avoyers, de conférer les bailliages[1]. Soixante-dix domiciliés avaient reçu la bourgeoisie. Il s'agissait de raffermir les consciences incertaines. Les théologiens furent consultés sur la justice de la guerre que Lucerne faisait à ses sujets. Après qu'ils eurent répondu convenablement, il leur fut demandé si l'alliance qu'avaient faite les paysans entre eux était légitime. Ils répondirent : « Il n'est personne de quelque science dans les choses divines qui ne la condamne ; aussi ceux qui servent la cause des villages mettent-ils leur âme en grand danger. » Le nonce Caraffa confirma cette décision. Néanmoins les seigneurs de Lucerne demeurèrent dans une grande angoisse jusqu'à la nouvelle du succès des Zuricois. Alors ils passèrent de la crainte à l'espoir de voir bientôt les rebelles sous leurs pieds. Les quatre Cantons eurent de la peine à leur faire agréer la proposition d'ouvrir à Stanz des conférences de paix[2]. Plutôt que d'y envoyer des députés, Messieurs de Lucerne s'adressèrent à Zweier, qui avait leur confiance, et le conjurèrent de tenter quelque moyen plus vigoureux d'en finir. Cédant à leur vœu, Zweier forma le plan d'attaquer, dans la nuit du 3 au 4 juin,

[1] « Les bourgeois ont droit de fief comme chevaliers, mais ne vivront en chevaliers s'ils n'ont le moyen de soutenir ce rang. » — Lucerne écrit à Zurich dans son angoisse (31 mai) : « Marchez ; nous vous souhaitons gloire immortelle. Que le monde sache que votre peuple est notre peuple. » Langage nouveau. *Meyer*, 22. — *Fusli*, 32.

[2] Je lis parmi les noms des arbitres ceux de Béroldingen, Arnold, Réding, Ab Iberg, Imfeld, Lussy, Trinkler. Roll d'Uri présidait comme sur-arbitre.

sur quatre points à la fois. Il rassembla ses gens en silence[1], comptant surprendre l'ennemi. Il y eût réussi si deux coups tirés par des bourgeois n'avaient donné l'éveil hors des murs. Le premier corps se porta sur Winkel et rejeta dans les forêts tout ce qu'il rencontra. Le second, composé d'Unterwaldiens, refusa de marcher[2]. Les Schwyzois, principale troupe de la troisième division, s'assirent dans les fossés et s'amusèrent à voir les Lucernois, qui formaient leur avant-garde, gravir seuls les pentes du Gutsch. Un quatrième corps, qui comprenait des milices de Lucerne, de Zoug et d'Uri, s'avança couvert d'un épais brouillard, surprit les insurgés au pont de Gislikon et les chassa de leurs retranchemens. Mais le lendemain, furieux d'avoir eu le dessous, les paysans coururent reprendre leur poste, en jetant des cris épouvantables. Ils se précipitèrent, comme hors de sens, sous le feu des canons, et combattirent quatre heures avec un sang-froid que leurs adversaires jugèrent digne d'une meilleure cause[3]. Tout-à-coup, l'on crut que ce fut par trahison, le feu prit aux poudres des artilleurs de la ville, et parmi d'autres victimes, jeta Jost Pfyffer, leur chef, tout meurtri sur le carreau. Zweier fit sonner la retraite. L'arrivée de sept cents Saint-Gallois ne le porta pas à recommencer la bataille[4]. Quelques cents Bernois d'entre les paysans avaient été, sans y prendre part, les témoins de l'affaire. Ils se retirèrent après le com-

[1] Sur le marché à poisson.

[2] Ils devaient attaquer Kriens.

[3] Vagenmann.

[4] Arx, III, 172. Les Toggenbourgeois, partis à contre-cœur, non moins que les Thurgoviens, se débandèrent. Le bailli Schorno les punit sévèrement.

bat, alléguant la paix que leurs concitoyens venaient de faire avec leur gouvernement.

Les paysans lucernois aussi n'eurent plus de pensées que pour la paix, comme s'ils eussent répandu toute leur fureur dans le combat. Ils allèrent jusqu'à menacer de se rendre à merci[1], si leurs chefs ne se hâtaient de la conclure. De son côté, le gouvernement avait appris par son expérience combien il pouvait peu se confier en ses amis. Il commençait à croire le convenant de Stanz un appui moins sûr que l'affection de ses sujets. Lorsqu'ils virent les esprits ainsi disposés, les arbitres, réunis à Stanz, n'hésitèrent plus à prononcer[2]. « A chacun son droit. Si les sujets ont été dépouillés de leurs franchises, elles leur seront rendues; sinon, ils rentreront dans le repos. La sentence portée dans le mois de mars demeure en vigueur. La ligue de Soumisvald, celle de Houtvyl sont déclarées nulles, comme étant contre Dieu, contre la raison et contre les alliances des IV, des VIII, et des XIII Cantons. Quiconque songerait à les relever est échu, corps et biens, à la seigneurie, sans nulle merci. Les insurgés imploreront leur grâce. Douze des instigateurs de la révolte seront livrés au magistrat, qui en disposera selon son bon plaisir; les arbitres espèrent toutefois qu'il leur sera fait grâce de la vie[3]. Si quelqu'une des deux parties contrevient à cet arrêt, les Cantons feront usage de la force pour l'y ramener. Les Confédérés, les alliés de Lucerne, ainsi que leurs amis et voisins de Weggis et de Habsbourg, sont compris dans la paix. »

[1] « Gnade und Ungnade. » — Déjà quelques-uns s'étaient dispersés.

[2] Le 7 juin. Helv., 424.—Fusli, 34.—Meyer, 23.

[3] Ils se réservaient « de pouvoir intercéder chaudement pour les coupables. »

Les deux camps se soumirent à cet arrêt, l'Entlibouch en murmurant, les seigneurs de Lucerne en se plaignant de ce qu'il eût été fait si peu pour leur honneur et pour leur sûreté.

Des insurgés, Leuenberg seul tenait encore la campagne, à la tête de 5,000 paysans [1]. De son quartier de Herzogenbouchsée, il avait envoyé demander à Berne la garantie des conditions que Werdmuller lui avait accordées à Mellingen. Zurich l'appuyait, et suppliait ses alliés de traiter les vaincus avec douceur. Mais, jalouse de son autorité, Berne témoigna sa surprise de ce qu'un accord eût été fait avec ses sujets sans réserver sa ratification et sans exiger l'extradition des chefs de la révolte. Sans égard pour la prière de Zurich, elle donna l'ordre à Sigismond d'Erlach de marcher contre les restes des rebelles [2]. D'Erlach prit, le 1er juin, la route de Soleure, à la tête de 7,000 hommes, Neuchâtelois et Vaudois pour la plupart. La discipline ne fut pas sévère [3]. Les miliciens ne se contentèrent pas du pillage, des paysans tombèrent sous leurs coups. Les arrestations furent nombreuses. Les chemins n'étant pas assez sûrs pour que le général pût envoyer ses prisonniers à Berne, il s'était fait accorder le pouvoir de les juger. Elevé à l'école de son oncle, le gouverneur de Brissach, d'Erlach avait pour le peuple le mépris des cours. Il était grave, réservé, sans complaisance dans les manières, plus semblable

[1] Deux mille Oberlandois? *Fusli.*

[2] Indignation de ce « qu'il a été traité avec les sujets de Berne sans Berne. » Daxelhofer réussit avec peine à calmer les sénateurs. Ordre à d'Erlach de n'avoir aucun égard à la convention de Mellingen.

[3] Le paysan de Bræchershausen. — Fusli, 33.

au ministre d'un roi qu'au magistrat d'une république[1]. La terreur se répandit devant ses pas. Les paysans dirent : « Nos gracieux seigneurs marchent dans leur colère, suivis de leurs Welches, » et de tous côtés ils accoururent déposer leurs armes et implorer la pitié. Wangen, Viedlisbach, foyers de la révolte, furent soumis. L'armée se tourna vers Herzogenbouchsée. Le 8 juin, jour de Pentecôte, au matin, comme elle approchait de ce beau village, le feu de la mousqueterie jaillit des haies et des forêts ; c'était celui des quelques mille paysans restés fidèles à Leuenberg. Repoussés des bois dans les prairies, des vergers dans le village, ils combattirent avec intrépidité. Ils ne se retirèrent que lorsque la cavalerie eut pénétré dans leurs rangs et que soixante-dix des maisons qui leur servaient de rempart furent la proie des flammes. Alors même quelques centaines d'entr'eux se jetèrent derrière les murs d'un cimetière et s'y défendirent jusqu'à ce que la grosse artillerie acheva de les disperser. De nombreux captifs furent jetés dans les prisons, la veille pleines des amis de la seigneurie[2].

D'Erlach s'avança jusqu'à Arbourg, désarmant les campagnes. Werdmuller avait occupé l'Argovie, et Zweier avait établi son quartier général à Sursée. Le 11 juin, les trois généraux se réunirent à Arbourg,

[1] « Il avait de grands biens, pas d'enfants et vivait tout aux affaires de l'État, dont il eût voulu corriger les abus. » *Burnet*, 40. — « Sein humor ist geneigter zum Hof und Kriegsleben als einem burgerlichem, nach art der Heutelier. » On le subit. — « Das die Tetrarchæ ihm in dem senat voransitzen, welche oft *personæ democraticæ*, soll er ein *disgustum* bekommen haben. » *Heutelia*, 77, 275.

[2] On perdit 13 officiers, 23 sous-officiers et 187 soldats. On eut 360 blessés. — 43 prisonniers furent jetés dans le Kaufhaus de Langenthal.

pour convenir des conditions à imposer aux vaincus. Ils rejetèrent comme trop douce la convention de Mellingen, et invitèrent les villes à envoyer à Zofingue des délégués, pour poser de nouveaux articles de pacification. Lucerne fut encouragée à se montrer sévère envers l'Entlibouch. On ne l'invitait pas clairement à déchirer le prononcé de Stanz, mais on lui montrait qu'il n'y était fait aucune mention des bandes lucernoises qui avaient commis des hostilités dans le canton de Berne. Le secours des Confédérés lui était offert pour réduire les villageois de l'Entlibouch, qui avaient emmené les canons de Sursée dans leurs montagnes et se montraient encore pleins d'arrogance. Au même moment mille Fribourgeois, sous le colonel Reinold, s'approchèrent de Berne[1]. Après avoir apaisé dans la Gruyère une insurrection naissante, et vu se disperser deux fois les soldats qu'elle avait mis sous les armes, Fribourg avait fini par former ce petit corps d'armée. Reinold reçut l'ordre de tomber sur l'Entlibouch par l'Emmenthal, tandis que Zweier y pénétrerait du côté de Lucerne. La crainte de cette double invasion dompta l'orgueil des villageois, qui se laissèrent désarmer. Reinold fut employé à réduire l'Oberland.

Cependant le bourgmestre Waser et le stathalter Hirzel s'étaient réunis, à Zofingue, à des délégués bernois et

[1] « Quand, le 5 juin, 1,000 hommes se trouvèrent sur les hauteurs de la Singine, 400 refusèrent de partir; 500 seuls arrivèrent à Berne. On fit couper la tête à celui qui avait excité cette mutinerie, et comme il était de famille notable, on déroba son exécution au public, en le faisant mourir dans la tour appelée *bellua.* » *Alt.* X, 608. Je lis ailleurs : « 365 soldats ayant déserté, il fallut envoyer un renfort de 500 hommes. » *Anecdotes fribourgeoises, mss. de l'évêque de Lenzbourg.* — Zurgilgen. — Alt, 615.

au conseil de guerre des trois camps [1]. Ils s'occupèrent plusieurs jours des conditions auxquelles Berne recevrait ses sujets en grâce. Plus Zurich intercédait, plus Berne craignait de faire à ses ressortissans des concessions qu'ils crussent devoir à sa rivale. Il fut enfin convenu que la basse Argovie jouirait du bienfait de la convention de Mellingen, mais que la haute serait abandonnée au bon plaisir de ses seigneurs. La vente du bétail fut déclarée libre. Les corporations furent abolies dans les campagnes. Berne se réserva de faire ou non d'autres concessions quand la tranquillité serait rétablie. A peine d'accord sur ces articles [2], les villes se divisèrent sur celui des frais de guerre. Des indemnités étaient dues aux Confédérés par les paysans bâlois, soleurois et lucernois, qui avaient porté les armes contre eux : Berne le reconnaissait. Mais quand Zurich vint à parler de ses prétentions contre elle, Leurs Excellences se rejetèrent sur la générosité de leurs amis et la pauvreté de leurs sujets. Werdmuller répondit à ce langage en levant 40,000 florins sur le comté de Lenzbourg. Tout ce que Berne put obtenir fut que cette somme serait réduite de moitié. Les Bailliages libres se rachetèrent 24,000 florins [3]. Les Cantons condamnèrent Soleure à payer une somme pareille, l'accusant d'avoir laissé ses gens porter la flamme en tous lieux [4]. Indignés de se voir traiter ainsi, et d'être inculpés d'intelligence avec les rebelles, les Soleurois se vengèrent

[1] Le 15 juin.

[2] Le 22 juin. — Thesaurus Hott. Litt. D. tom. XXI, 612. — Meier, 25.—Helvetia, 460. — « Voulons nos sujets avoir en grâce et rentrer en nos légitimes régales, droits souverains, libertés, justices, pouvoir et considération. » 21 *juin*. — Scheuchzers Schreiben.

[3] Zurich demandait 4,800 doublons.

[4] Berne en eut sa part.

en se vendant à la France. Ils foulèrent aux pieds le serment qu'avaient fait tous les Confédérés, de ne point traiter les uns sans les autres. Le 3 juillet, ils renouvelèrent alliance avec le roi, qui les prit sous sa protection [1]. L'amour de la patrie n'était plus que la légende des anciens âges.

Le conseil siégeant à Zofingue, dans lequel des députés des cinq Cantons et de l'abbaye de Saint-Gall étaient venus prendre place, s'occupa ensuite des peines à infliger aux chefs de la révolte [2]. Ce fut le point sur lequel ils n'eurent pas de peine à tomber d'accord. Les juges étaient ces mêmes officiers contre lesquels les paysans étaient en armes, la veille encore; leurs arrêts furent dictés par la vengeance. Soleure seule dut être contrainte par la menace à livrer ceux des accusés qui lui appartenaient. Zeltner, le premier, fut mis à la torture et condamné à mort. Sept voix se prononcèrent pour et sept contre lui; Werdmuller, qui présidait, jeta le poids de son suffrage dans la balance de la

[1] Le 3 juillet. Ils avaient fini par n'avoir à qui se plaindre qu'à l'ambassadeur, qui leur dit : Il ne doit pas vous en coûter un sou; et s'engagea à leur donner 400,000 couronnes (un million), payable la moitié comptant, la moitié lors de la paix avec l'Espagne. Des pensions furent distribuées à ceux des conseillers qui se donnèrent avec le plus d'empressement. Les bourgeois eurent leur part. *Voyez les Arrêtés du Conseil des 8 et 11 juillet* 1653.—*Fusli*, 35.—125,000 fr. n'en furent pas moins levés sur les communes. Les subsides accordés pour la paie des instituteurs de village furent retranchés. «Aux villageois à payer leurs maîtres d'école, s'il leur plaît d'en avoir.» Quelques récompenses peu coûteuses, des places, des chausses de riche couleur furent la récompense des fidèles. *Protocole du* 15 *septembre.*

[2] Protestation de J.-J. de Staal contre les pouvoirs que s'arroge le conseil de guerre. — Haffner, II, 263. — Zoffinger Chronik. — Vagenmann. — Les Bernois nommaient Soleure *das faule Nest, mit den Bauern unter der Decke. Brochures.*

colère[1]. Une femme demandait en suppliant la vie de son fils et de son mari; ne pouvant obtenir la grâce des deux, elle dut choisir. Après un long combat l'affection de l'épouse l'emporta sur celle de la mère[2]. Urs Lak de Bonnveil, surpris de l'arrêt qui le condamnait à perdre la vie, s'écria avec l'accent de la candeur : « On m'avait cependant fait voir que la cause était celle de la patrie[3]. » L'ambassadeur de France, prenant la défense de ses amis de Soleure, pria moins les Confédérés qu'il ne leur ordonna de s'abstenir de juger les sujets d'une ville l'alliée de son maître[4]. « Ce sont nos affaires, non les vôtres, » lui répondirent brusquement les Confédérés[5].

Bâle n'attendit pas pour se montrer sévère d'y être invitée par ses coétats. Schad, Gysin[6], des paysans nombreux furent envoyés à la mort, ou aux galères de Venise. Liestal fut dépouillée de ses franchises[7]. La seigneurie sut par des amendes et par des confiscations recouvrer 60,000 florins, somme à laquelle elle portait

[1] Zeltner fut immolé sur la prairie au-dessus du gibet de Zoffingue. *Tillier.*

[2] Fusli, 33.

[3] Il avait commandé les Soleurois auxiliaires dans le Canton de Lucerne.—Plusieurs des accusés furent interrogés sur la question de savoir s'ils étaient *charmés contre les balles* (*gforen*).

[4] L'alliance avait été contractée le 3.

[5] Le 1[er] juillet. — L'enquête se prolongeant, la cour, siégeant à Zoffingue, termina ses sessions, abandonnant aux Cantons respectifs le soin de punir leurs ressortissans. *Fusli.*

[6] Fils de l'avoyer. Le père, en considération de son grand âge, reçut grâce de la vie; mais il fut condamné à perdre la moitié de ses biens et à garder les arrêts dans la maison de son fils.

[7] Mulctée d'une amende de 6,000 florins. Les pasteurs recommandaient la sévérité. *Mémoire du 9 juillet.* Aujourd'hui la justice saigne méthodiquement ses victimes par la lenteur et le coût de ses formes.

ses frais de guerre. Les paysans, jetés en foule dans les prisons de Berne, en sortirent pareillement pour être écartelés, pendus, décapités, bannis ou envoyés aux galères. Les moins inculpés reçurent le fouet et eurent la langue ou les oreilles coupées [1]. Ceux dont les biens ne furent pas confisqués furent mulctés de fortes amendes. Les prisonniers faits à Herzogenbouchsée tirèrent au sort les noms de trois d'entr'eux, condamnés à être pendus pour tous. Leuenberg s'était, après

[1] « Exterminez-les. N'observez rien de ce qui leur a été promis. Interdisez leurs chants, comme ne pouvant porter que de mauvaises pensées à leurs descendans. » *Deutsche Missiven.*

On lit quelques-uns de ces chants dans les mss. de Wettstein, IX.

« Frœlich will ich singen
Am Gnaden Herrn J.-C.
Zu lib dem frommen Thellen springen
Der vor längst gstorben ist, » etc.

« Je chanterai gaîment au soleil de J.-C. et m'élancerai dans la carrière » pour l'amour de Tell, mort, hélas! dès long-temps. »

Rohr, professeur de philosophie à Berne, répandit sa douleur dans un épithalame, dans le goût du temps, écrit à l'occasion du mariage de J. Willading et de Marie Manuel.

« O lieber Vaterland, tu warest meine Freude. »

« Tu étais ma joie, ô ma patrie ! »

C'est Leuenberg qu'il accuse d'avoir « cœur de lièvre et nom de lion. »

« Den Leuen aussen trägt, den Hasen im Gemuth. »

Mais qui sont les hommes qu'il dépeint passant les jours dans les banquets et le jeu, et dont il dit : « Sussent-ils accumuler doublons sur doublons, pièces sanglantes et arrosées de larmes, heureux, dirais-je encore, celui qui ne perd ni ne gagne au jeu ce que les sueurs du pauvre achètent si chèrement ! »

Und soll er auch zur Zeit wohl ganz Dublonen setzen,
So von dem Blute roth und bleich von Thrænen sind,
Wohl diesem welcher nit verspielet noch gewint
Was armer Leute Schweiss so sauer muss erwerben. »

Der *Kuttelkreis*, poème, est l'ouvrage d'un ami de la seigneurie.

le dernier combat, retiré dans sa maison du Schönholz[1], tranquille comme au retour du temple ou comme le lendemain d'une fête. Des villageois, ses voisins, achetèrent leur grâce en le livrant. Le 13 juin, il entra prisonnier dans Berne, à travers les rangs serrés du peuple, accablé par les uns de malédictions, pour les autres l'objet d'une pitié qu'ils savaient dissimuler à peine. Une épée de bois lui avait été pendue au côté, à une écharpe tressée de paille. Deux mois après, il eut la tête tranchée. On la suspendit au gibet, attachée à l'alliance de Houtwyl. Son corps écartelé fut exposé sur les quatre grands chemins du Canton. Ainsi finit un homme qui, tandis qu'il en avait 40,000 sous ses ordres, n'avait pas fait tomber sous le fer une seule tête[2]. Il avait cru par le seul aspect de la force populaire pouvoir contraindre les conseils à rétablir les vieilles franchises dans un temps où les gouvernemens régnaient sans la liberté.

Lucerne, à son tour, prit le glaive en main. Les Waldstetten intercédaient pour leurs sujets[3]. « La clémence, disaient-ils, est le plus bel attribut des magis-

[1] Schœnhof. *Tillier.* « Der Burenkœnig. » (Le roi des gueux.) « Perduellionis reum. » *Manuel du 15 mai.* On attendait de lui des révélations qu'on n'obtint pas.

[2] Hafner, I, 608, en fait la remarque. Il fut condamné à mort par les Deux-Cents, le 6 septembre.—Tillier, 199.—Scheuchzer à son frère. — Der Bauer von Bræchershausen. — Hubers Verzeichniss dieses Auflaufs, im Thesauro Hott. (*Stiftsbibliothek in Zurich.*) — Huberi Seditio bernensis.—Brœnner et Uli Galli, arrêtés à l'étranger, furent l'un pendu, l'autre décapité. Un manifeste de l'Empereur défendait de souffrir les réfugiés suisses dans l'Empire, 7 *octobre.* (Zweier l'avait obtenu. *Zw. à Waser, 29 septembre.*)—Ineichen contrefit l'insensé. Reinli, le paysan diplomate, se racheta 300 fl. et un beau cheval, plus 558 fl. de frais.

[3] Lettre du 5 juillet, signée Arnold, Réding et Trinkler, écrite par le chancelier Céberg de Schwitz.

trats de la terre, comme elle est la gloire de la sainte Vierge et la couronne du Christ. Montrez la vôtre envers des hommes, coupables sans doute, mais qui, s'ils étaient innocens, n'en auraient pas besoin. » Lucerne ferma l'oreille à ce langage. Des douze hommes que le prononcé de Stanz livrait à sa justice, quelques-uns se présentèrent d'eux-mêmes, la tête haute, le cœur incapable de crainte [1]; elle les condamna la plupart à mort. Emmenegger fut pendu. Schybi fut soumis à des tortures si cruelles que la sueur, tombant de son corps à grosses gouttes, se confondit avec des larmes; cependant la douleur n'arracha de ses lèvres aucun aveu. Le fer acheva de trancher ses jours. Ses cheveux épars et bouclés [2], ses traits sauvages, son intelligence et sa mâle intrépidité l'avaient fait passer pour expert dans les arts du diable [3]. Le tour vint des bourgeois de la ville. La seigneurie, les ayant réunis, les somma de lui rendre les concessions qu'elle leur avait faites dans de mauvais jours [4]. Dans leur angoisse, ils prirent conseil de toutes parts : de Jost Knab, prévôt du chapitre, nommé évêque de Lausanne; des chanoines, des pères jésuites; inutilement : il fallut ployer. Ceux d'entr'eux qui avaient appelé sur leur personne la haine particulière des seigneurs furent punis en leur corps et en leurs biens. Les têtes de Melchior Ruttimann et de Nicolas Probstatt furent mises à prix. G. Probstatt

[1] Mirâ audaciâ et animi magnitudine. *Vagenmann.*

[2] Struppigt.

[3] Schnyder, Geschichte des Entlibüchs, I, 105. —Caspar Pfyffer à Beat Zurlauben, 12 juillet 1653. — Zweier reçut la bourgeoisie de Lucerne et une chaîne d'or. La bourgeoisie fut aussi donnée au landammann Zurlauben.

[4] Le 25 mars 1652 et le 21 mai 1653. — Protocole. — Fusli, 34. — Helvetia, 535.

eut la langue coupée et fut envoyé ramer sur les galères vénitiennes. Deux frères Bircher [1], d'une famille qui servait honorablement la république depuis près de deux siècles et lui avait donné trois avoyers, siégeaient au sénat. Ils n'étaient pas déshérités de la vertu de leurs pères, mais ils s'étaient montrés, durant le tumulte, les amis de la bourgeoisie. L'un d'eux fut envoyé dans l'île de Candie, combattre les Turcs sous les drapeaux de Venise [2] : c'était une manière de condamner à mort; l'autre alla finir ses jours dans les cachots du Grabenthörlithourm. Leurs biens furent confisqués. Beaucoup de citoyens furent frappés de peines semblables. Le plus inculpé de tous était Walther Meyer; mais comme il confectionnait des pâtés d'un goût exquis, il obtint sa grâce, à l'intercession de l'abbé Placide d'Einsiedlen [3].

Lucerne se livrait au plaisir de la vengeance; elle prélevait sur ses sujets ses frais de guerre [4] et s'enrichissait par des confiscations lorsque l'agitation recommença dans l'Entlibouch. Kroummenacher [5], surnommé le renard, avait fait savoir à ses seigneurs que, prévenant l'exil qui le menaçait, il partait pour un pélerinage; il s'était caché dans le pays. Les trois paysans qui, à l'origine de l'insurrection, avaient pris le costume des héros du Grutli, les trois Tells, avaient

[1] Un troisième frère ne prit aucune part aux troubles.

[2] Il échappa à ses gardiens, s'établit dans le Canton d'Uri, y souleva le peuple contre la seigneurie de Lucerne, et s'enfuit en Allemagne, sa tête ayant été mise à prix. — « Ils nommaient des membres du Conseil comme leurs instigateurs, d'où naquit une étrange confusion. »

[3] Zurgilgen.

[4] Zweier, employant la persuasion et la menace, avait amené le peuple jusqu'à consentir à payer ces frais.

[5] Il était *weibel* (sergent) à Schupfeim.

reparu dans leurs foyers. Stadelmann, l'un deux, s'adressant à l'ambassadeur de France, avait invoqué sa protection. « Nos seigneurs sont sans pitié, lui avait-il écrit. Ils ne seront pas contens qu'ils ne nous aient dépouillé de tout. S'il est vrai, comme on nous l'assure, que vous levez des soldats dans le but de rendre Berne catholique, vous pouvez compter sur nous[1]. » Labarde remit la lettre à Messieurs de Soleure, qui la communiquèrent aux Cantons. Lucerne, sur le point d'envoyer à l'Entlibouch un nouveau bailli, dans la personne de Melchior Schoumacher, crut devoir inviter à l'accompagner l'avoyer Dulliker, le prédicateur Bisling et ce qu'elle avait d'hommes le plus considérés. Elle les chargea de briser l'indomptable orgueil des paysans et d'exiger leur hommage. Mais un petit nombre seulement des habitans de la vallée prêtèrent serment de fidélité[2]. Les autres ne voulurent pas le faire qu'ils n'eussent reçu leurs parchemins. On eut peine à empêcher Marbacher, Kroummenacher et les Tells de massacrer tout entière la députation de Lucerne. Les Tells résolurent de ne pas permettre du moins que les tyrans revissent tous leurs foyers. Il est, entre Hasle et et Schupfheim, un chemin creux, dans lequel ils se

[1] La lettre commence ainsi : Es ist unser Dienst und Grus tzuvor an Euch, Herr Furst ambassador, wie auch andere Wohlehrende Herren in Solothurn, als unsre gute Freunde und Nachbaren. Der Herr volle nit achten, den mer ihn nit tituliren, wie die sich aber wohlwurdig und werth sind ; denn dies Schryben ist nur von uns, den gemeine Buren, etc. » « Nos bons services et notre salutation à vous, Monsieur le prince ambassadeur, et aux autres honorables Messieurs qui êtes à Soleure, comme à nos bons amis et voisins. Votre seigneurie veuille n'y prendre pas garde, s'il nous arrive de ne pas lui donner les titres qu'elle mérite ; car cet écrit est celui de simples paysans, etc. »

[2] Le 28 sept. 1653.

cachèrent, chacun avec un mousquet[1]. Lorsque se montrèrent les citadins, trois coups partirent : l'avoyer reçut une blessure, le conseiller Stouder fut frappé au cœur. Pâles encore, les députés descendirent en hâte à Lucerne et y répandirent leur effroi. Des troupes furent aussitôt envoyées dans l'Entlibouch. Les hommes d'armes cherchèrent long-temps les coupables sans les découvrir. A la fin, un enfant leur fit connaître la ferme où se tenaient cachés les Tells Unternœher et Hintervoli. Ceux-ci, se voyant découverts, se réfugièrent sur le toit de la maison et s'y défendirent long-temps : l'un repoussant les assaillans avec sa grande épée; l'autre leur jetant de ces pierres dont sont couverts les toits des habitations des Alpes. Ils avaient mis plusieurs de leurs adversaires hors de combat lorsque, désespérant de les prendre vifs, les Lucernois les firent tomber à terre de deux coups de feu. Il est moins difficile de revêtir le costume des premiers Suisses et même de montrer leur courage, que de reproduire leur vertu. Quelque temps après, Marbacher et Stadelmann furent arrêtés et mis à mort[2]. Kroummenacher sut obtenir, par l'intercession des capucins de Schufheim, de pouvoir se racheter pour le prix de 3,000 florins. Ainsi s'éteignit l'insurrection des paysans, aux lieux qui l'avaient vue naître et par le supplice de ceux qui l'avaient ourdie. Les esprits se calmèrent. Lorsque Lucerne, conformément au prononcé de Stanz, fit parvenir à ses communes les titres de leurs franchises diverses, ce qui restait d'irritation se changea en reconnaissance. De ce moment l'Entlibouch prêta l'hom-

[1] Le 29 septembre.
[2] Le 5 mai 1655.

mage avec joie [1]. Sentant toutefois se renouveler toujours en eux la soif d'une indépendance illimitée, les paysans de cette fière vallée résolurent de se lier par un vœu solennel à l'obéissance envers leurs seigneurs. Dans ce but, ils se rendirent, le 2 mai 1654, à Wertenstein, avec leurs croix et leurs drapeaux. Ils y déposèrent devant l'image de la Sainte-Vierge, avec une triple chaîne d'or, un monument [2] d'or aussi, sur lequel se voyaient d'un côté les armoiries de l'Entlibouch, et de l'autre la mère de Dieu. On lisait :

AUX HAUTS SEIGNEURS DE LUCERNE,
L'ENTLIBOUCH
EN GAGE D'OBÉISSANCE A TOUJOURS.

Dès lors, en expiation de l'insurrection du 26 janvier, le peuple se rendit tous les ans à Wertenstein, afin d'entendre la prédication d'un frère de Saint-François, et de demander à Dieu, durant la solennité de la messe, la force d'être fidèle à son serment [3].

[1] Le 19 octobre.
[2] « Un bouclier mi-partie rouge et vert. »
[3] Fusli, 36. — Helvetia, 590. — Zurgilgen. — Wagenmann.





CHAPITRE II.

GUERRE CIVILE DE 1656.

Fruits de la guerre des paysans. — Proposition de Waser. — Consolidation de l'aristocratie. — Retour aux vieilles haines. — Les villes suisses alliées de Cromwell et des Hollandais. — Stockar, 1654. — Intervention en faveur des Vaudois du Piémont, 1655. — Les catholiques renouvellent leur alliance avec le duc de Savoie, l'évêque de Bâle, et entr'eux. — Les réfugiés d'Art. — Zurich invoque le droit fédéral; Schwyz défend sa souveraineté. — Siége de Rapperschwyl. — Combat de Willmergue. — Ravages. — Paix de Baden, du 7 mars. — Émigration et service étranger.

Au sortir de la guerre des paysans [1], une diète se réunit à Zoug pour recevoir le compte annuel des Bailliages communs. Les visages étaient sérieux : la colère du ciel venait de passer sur les Cantons. Bien des plaies s'étaient révélées. Les députés se promirent d'y chercher le remède. Berne et Lucerne manifestèrent la résolution de tenir fidèlement ce qu'ils avaient promis à leurs peuples. Les députés s'occupèrent avec quelque attention du sort des pays sujets. Un bailli de Thurgovie venait de vendre à des criminels leur grâce pour le prix de 1,000 florins; après avoir demandé, pour une lettre de rente [2] de 600 florins, 41 florins

[1] Le 20 octobre 1653.

[2] *Gantbrief*. — Sur une amende de 350 florins, il s'en attribua 158.

d'émolumens, il n'avait pu trouver mauvais que le greffier exigeât la même somme pour les siens. Au récit d'innombrables iniquités pareilles, les Confédérés ordonnèrent que leurs baillis jureraient à l'avenir de n'avoir employé, pour parvenir à leurs charges, aucun moyen corrupteur, et qu'ils s'engageraient à ne point recevoir de présens [1].

Le député de Zurich, Henri Waser, eût voulu bien davantage. Il souffrait de voir la Confédération brisée en des temps pleins de périls. Les alliances étaient dans la boue. Il les releva, et s'efforça de persuader les Cantons de les fondre dans une alliance nouvelle, pure des taches de l'ancienne, tracée d'une main plus ferme et plus généreuse. Daxelhofer, d'Erlach n'étaient pas loin de sa manière de penser. Sarrazin, premier syndic de Genève, eût voulu voir les Suisses confier, à l'exemple des Hollandais, la gestion des affaires fédérales à un conseil central, dans des limites qui laissassent intacte la souveraineté des Cantons [2]. Fort de ces suffrages, Waser ne crut pas impossible de vaincre les préjugés des Confédérés. Il avait la pureté d'intention, la connaissance approfondie de l'histoire et du droit de sa patrie, nécessaires au fils de la Suisse, s'il en est un, destiné par la Providence à accomplir par la persuasion la plus belle des conquêtes. Le moment où les Cantons,

[1] Il fut décidé que le produit des amendes n'appartiendrait plus aux députés, mais à leurs supérieurs. Les *sitzgelder* furent modérés. La paie des employés fut fixée. Il fut encore ordonné que « les affaires des puissances étrangères seraient à l'avenir promptement expédiées, afin que leurs ambassadeurs n'eussent pas de motifs pour s'arrêter long-temps auprès de la diète. » *Fusli*, 37, 38. — *Recès de Baden et de Zoug*. — *Meyer*, 26.

[2] Miscellanea tigurina, II. — « Les gouvernemens avaient vu où *il manquait* et où pis eût pu advenir. » *Vieux mss.*

après avoir fait devant l'étranger l'expérience de la faiblesse où les retenait la discorde, venaient de se réunir, catholiques et protestans, dans un intérêt commun, lui parut opportun pour leur exposer son plan. Il n'eut pas de peine à faire voir que les actes divers sur lesquels reposaient les alliances, bons pour la simplicité des premiers âges [1], créaient entre les Confédérés des droits trop inégaux; qu'ils laissaient un champ trop vaste à des traités contraires à l'intérêt commun; qu'ils n'offraient aucun moyen d'action contre des membres rebelles à la voix de la patrie. Ces points posés, il fit aux Confédérés la proposition de se prendre tous également sous la sauvegarde les uns des autres; de se promettre un prompt et fidèle secours [2], de s'engager à ne commencer aucune guerre que d'un consentement commun, et de convenir que les fruits de la victoire seraient partagés entre les Cantons selon la mesure des forces avec lesquelles ils y auraient contribué. La Confédération devait être juge des plaintes formées contre un état par ses coétats ou par des particuliers. On eût garanti les franchises des villes et des campagnes. La Suisse, ainsi reconstituée, devait refleurir à l'intérieur, et reconquérir au-dehors le respect des étrangers [3].

[1] Le *Liberum veto* assurait la liberté de chaque gentilhomme polonais et fut la mort de la Pologne.

[2] « In Schutz und Schirm. »

[3] Waser s'occupait déja de son projet lorsque les victoires de Ferdinand II rompirent l'équilibre européen; mais il attendit l'an 1653 pour le soumettre aux Confédérés. — Voyez Meister, II, 63. — Meyer, II, 27. — Lauffer, XVIII, 240. — Vaseri chronicon. — Les articles 12, 20 à 24 permettaient aux gouvernemens et aux particuliers l'invocation du droit fédéral contre les gouvernemens. Ils soumettaient le cas à la médiation des neutres; si elle échouait, à des arbitres et à un surar-

Telles étaient les pensées de Waser. Mais ces inspirations d'un cœur digne de la vieille Suisse ne reçurent pas des circonstances cette vive lumière qui dissipe les contradictions. Peut-être, émises à l'heure du péril, eussent-elles été accueillies; mais à mesure qu'on le voyait s'éloigner, les vieilles haines reparaissaient. Les Cantons primitifs considéraient les priviléges que leur assuraient les anciennes alliances comme reposant sur des droits acquis, scellés avec le sang, à jamais incontestables, et dont cependant le Zuricois n'avait pas tenu compte. Les États catholiques étaient loin de vouloir sacrifier leurs rapports intimes au lien nouveau qu'eussent formé les Confédérés. Des chefs accoutumés à vendre le peuple aux étrangers craignirent de voir couler moins abondante la source d'où l'or jaillissait pour eux. Tous ils s'accordèrent pour envoyer le projet de Waser dormir parmi les rêves sans rapport avec la réalité. Les Cantons ne se réunirent que pour s'engager à secourir, à leurs propres frais, ceux d'entre eux qui auraient besoin d'assistance [1]. Bientôt s'évanouirent même les résolutions prises sous une dernière impression de frayeur. La justice fut vendue dans les Bailliages autant que jamais [2]. Les petits Cantons déclarèrent que si, de leur propre mouvement, ils avaient accordé quelques droits à la Thurgovie, ils voulaient être libres de

bitre, qui devaient prononcer sans appel. L'article 26 permettait les alliances étrangères, en réservant le pacte fédéral. Celui-ci devait être juré tous les 25 ans (art. 27).

[1] Recès de 1654.

[2] Puppikoffer, II, 225. — Glaris crut avoir fait merveilles en ordonnant que « les élus ne pourraient régaler le peuple qu'après leur nomination. » Le bailli Zweifel (1657) n'en déclara pas moins à qui voulait l'entendre qu'il avait acheté 3,000 fl. la Thurgovie.

les retirer quand il leur plairait. Berne oublia, de son côté, ses promesses au Pays-de-Vaud. Les députés des villes vaudoises, assemblés à Cossonay, réclamaient leurs vieilles franchises, les appels comme du temps de Savoie et le libre commerce du sel. Il leur fut défendu de se réunir davantage pour s'occuper de leurs intérêts communs [1]. Le char de la Confédération rentra, criant encore, dans l'ornière hors de laquelle il s'était jeté quelques instans. La comédie de la Fronde venait de se fermer en France. La liberté s'était enfuie, honteuse d'avoir été rencontrée dans cette cohue. Louis XIV s'était montré au parlement dans sa majesté, précédé des Cent-Suisses, qui avaient battu le tambour jusqu'au milieu de la salle [2]. Il avait fait lacérer les registres souillés par les arrêts de la révolte. Comme lui, les gouvernemens suisses avaient fait mettre en pièce les actes dont leurs peuples s'étayaient ; dès lors ils se

[1] « Voire l'on faisait trotter clandestinement des messagers de nuit. » *M. de Grenu*, 442. — A. de Graffenried reconnaît, dans une lettre au bourgmestre Polier, que LL. Exc. doivent leur salut en grande partie au Pays-de-Vaud. 25 *mars* 1653. — Les Vaudois sont déclarés libres de traite foraine à Berne, comme les sujets Allemands. 3 *sept. Arch. Laus.* — A la demande des douze villages dépendans anciennement de l'abbaye de Romainmotier, « de se pouvoir assembler par députés *pour traiter de leurs affaires communes*, et de pouvoir élire un banneret pour chef, *selon l'ancienne coutume*, » LL. Exc. leur accordent de pouvoir s'assembler « *deux personnes de chaque commune, et non plus*, en présence du bailli, pour traiter *des seuls faits dépendans de leur communage*, » leur défendant expressément « d'attirer à soi des communes voisines. » *Mémoire de M. L. de Charrière sur Romainmotier, dans le tome III (sous presse) des Mémoires de la société d'histoire de la Suisse romande.*

[2] Le 12 octobre 1652. Le roi n'oublia pas dans sa gloire les humiliations de sa jeunesse, ni les villes suisses les périls où les avaient jetées les paysans. « Courage, Molière ! » disait Louis. Les villes prirent pour adage : « l'œuf ne doit pas en savoir plus que la poule. (Der Ey soll nicht wiziger seyn als die Henne.) »

firent un langage nouveau : les honnêtes gens furent les hommes tranquilles, les pervers ceux qui conservèrent quelque chaleur dans le sang [1]. Libres des craintes qui les avaient rapprochés, catholiques et protestans recommencèrent leur querelle [2]. On eût dit ces nations des temps anciens qui, ayant des dieux ennemis, ne pouvaient faire entre elles aucune paix. Les deux partis cherchèrent à se fortifier par des alliances étrangères.

Les villes ne pouvaient plus se tourner vers leurs coréligionnaires de France ou d'Allemagne, ceux-là soumis par Richelieu, ceux-ci brisés par une longue guerre [3]. Leurs yeux se portèrent sur l'Angleterre et la Hollande, demeurées les colonnes du monde protestant. Les Provinces-Unies s'étaient élevées au rang de la première puissance maritime. Dans la Grande-Bretagne, un homme s'était rencontré de ceux en qui la

[1] « Bœse, fromme Lût. » *Rogwyler Chronik.* Dans le langage de l'ambassadeur de France, les patriotes étaient des *gens sans foi*, des *bigots* ou des *Espagnols*. Berne est surtout accusée par eux de *mauvaise conduite*. La raison du commerce ne la liait pas au roi, auquel elle n'était attachée que par la possession du Pays-de-Vaud. Elle comptait des magistrats, en grand nombre, indépendans par leur fortune et par leur incorruptibilité.

[2] Des discordes nouvelles étaient nées à la suite de la guerre des paysans. L'irritation entre les gouvernemens de Berne et de Soleure alla jusqu'à leur faire prendre des mesures militaires. Une querelle relative au Bucheggberg, où Berne avait la haute juridiction et la nomination des pasteurs, Soleure la souveraineté, ne s'arrangea qu'en 1665. Une vive guerre de pamphlets et de vers satiriques éclata entre Zurich et Berne. Toutes ces animosités durent céder à la vieille querelle. *Manuels.— Brochures.*

[3] L'Allemagne était alors toute française. Lionne employait sa rare activité à rallier les trois cents membres de ce corps pesant et à les tourner contre l'empereur. *Aff. étr.* — Les villes suisses repoussaient l'alliance du roi, jusqu'à ce qu'il eût fait droit à leurs justes exigences.

terre reconnaît les envoyés de Dieu. Le chef d'une république, Cromwell, était plus craint qu'aucun roi [1]. Il venait, par une loi récente [2], qui défendait aux étrangers d'amener dans ses ports d'autres produits que ceux de leur sol, d'élever sa marine au niveau de la marine hollandaise. La rivalité de fortune et de gloire avait allumé la guerre entre ces deux nations puissantes. Leurs flottes avaient étonné les mers par l'appareil de forces extraordinaires; toute l'Europe avait retenti du bruit de leurs sanglans combats. La nouvelle de ces grandes batailles ne se fut pas plus tôt répandue jusque dans les Alpes, que des Suisses en grand nombre avaient quitté le service de terre pour celui plus périlleux des mers [3]. Un d'Erlach (cette gloire manquait à la famille) s'éleva en peu d'années au rang de vice-amiral du roi de Danemark [4]. Si la mort ne l'eût enlevé à

[1] « Tant que vécut Cromwell, la cour de France reçut son ambassadeur avec respect. Elle ne fit aucun traité sans le lui communiquer et demander son approbation, nommément ses prétentions à l'Empire. » *Mémoire dans les arch. des aff. étrangères.*

[2] Acte de navigation, 1552.

[3] On voit dès cette époque les Suisses se répandre partout où se trouvait à conquérir de l'argent ou de la gloire. Un porcher, Schmidt de Stein, devient ambassadeur de l'empereur à Constantinople. Ses parens refusent de porter le titre baronial, qu'il leur fait donner. — Ulmer d'Elgg, ministre du rajah de Ceylan, forme ses troupes à l'européenne. — Gossauer, Schmidt, Bachofer, Lang, élus caciques par des Indiens de l'isthme de Panama, les gouvernent à la manière de leur patrie, les défendent contre les Espagnols et conquèrent une paix avantageuse. — On rencontre Alois Jutz, du Muttathal, missionnaire jésuite dans le Paraguay, Abraham Schweizer, en Abyssinie. Osvald Schlatter, Godefroi Stapfer, Martin Wick, David Trachsler et bien d'autres encore servent avec distinction les Hollandais en Asie, en Amérique. *Vaterl. Samlung, X, XI. — Die Schweizer in der Heldenschule der Holländer, ibidem.*

[4] Leu. — May. — Tillier, IV, 437. — Biogr. univ. — D'Erlach commença de servir sur la flotte hollandaise, commandée par Tromp. Jean Barth, du Porentrui, était entré dans la marine française.

l'âge auquel mourut Alexandre, il eût égalé la gloire des Tromp et des Ruyter. Cependant les villes suisses s'affligeaient de voir s'entre-déchirer les deux États, les soutiens de la Réforme [1]. Elles conçurent le dessein de leur offrir leur médiation.

L'habitude des Confédérés n'est pas de s'immiscer dans les relations des puissances. Ils contemplent d'ordinaire le mouvement européen du haut de leurs monts sans songer qu'à transmettre à leurs descendans les fruits du courage de leurs pères. Toutefois le rôle que Wettstein avait rempli dans le congrès de Westphalie leur avait montré que l'envoyé d'un état neutre, de peu d'importance, pouvait n'être pas inutile à sa patrie et à la chose commune. Encouragés par cet exemple, les villes suisses choisirent Jean-Jacques Stockar, chancelier de Schaffhouse, pour l'envoyer à Londres et à Amsterdam. Il partit en février de l'an 1653. Sa conduite, durant quarante semaines de séjour en Angleterre, fut telle que tous les partis qui, dans cet intervalle, se succédèrent au pouvoir lui témoignèrent leur estime. Il se présenta sans suite et sans réclamer d'honneurs. Cromwell voulut qu'il fût reçu comme l'ambassadeur d'un roi [2]. Il ne lui parla jamais

[1] Dès les premiers jours de l'an 1652, Berne propose d'envoyer une ambassade à la république d'Angleterre. « Si la distance ne permet pas de compter de sa part sur un secours actif, on peut, en cas de guerre de religion, en espérer des subsides et de l'appui. » *Arau, 23 et 24 janvier* 1552. Willading, Wagner, Erlach craignent que l'on ne se jette dans des périls étrangers. « Comment peut subsister un État où la confusion est telle que l'on y voit des maisons dans lesquelles jusqu'à quatre religions différentes sont professées ? »

[2] Il fut admis en audience de cour, « parce que, comme à Venise, aucun membre du Parlement et du Conseil ne pouvait, sans perdre sa place, entretenir un ambassadeur étranger. » Un jour Cromwell se fit

que la tête découverte. Les Hollandais venaient de faire dans de grandes batailles des pertes considérables ; ils se servirent du manteau de Stockar pour se mettre à couvert de la superbe du vainqueur, et pour lui faire parvenir leurs explications. Plusieurs obstacles à la paix furent aplanis par l'étranger que recommandait sa franchise[1], et qui, sans intérêts commerciaux, était venu faire entendre aux deux peuples le langage de la religion et des libertés publiques. « Vous n'ignorez pas, lui dit Cromwell, lorsqu'il lui donna son audience de congé, combien a grandi votre mission, et quelle part nous vous devrons à la paix. Aujourd'hui, je vous assure que vous n'avez pas, parmi les puissances européennes, de meilleur ami que l'Angleterre. Nous savons que Dieu vous a mis en lieu et en forces qui vous permettent de vous défendre contre vos ennemis. Si cependant une guerre de religion éclatait, je sais que les papistes y travaillent, vous pouvez compter sur notre assistance. Établissons des relations intimes entre les trois républiques. Je ne négligerai rien pour faire fleurir la religion évangélique et la liberté. » Il dit, et chargea Monk d'accompagner Stockar jusqu'au vaisseau qui devait le porter à Amsterdam. Même accueil, mêmes honneurs chez les Hollandais. L'on se pressait sur les pas de l'envoyé des Cantons, dont

expliquer par Stockar la république des Suisses de Simler; un autre jour il lui exposa toute sa politique. *Stockar's Relation einer Reise im Namen gesamter Evang. Eidgenossenschaft verfuhrten Mediationsgeschäft.* — *Ses lettres.* — *Recès de Baden.* — *Helvetia, I,* 561. — *Watteville, continuation mss. de son Histoire suisse.*

[1] « Treuherzig und biderb. » — Il n'était pas sans littérature, comme le montre entre autres son édition du Panégyrique de Trajan et son Exhortation à la Concorde, en beau latin, 1685.

le retour dans sa patrie fut un triomphe [1]. Peu après, le savant Pell arriva en Suisse comme ambassadeur de Cromwell. Il apportait la nouvelle d'une paix dans laquelle les Confédérés étaient compris dans les termes les plus honorables [2].

Dans la suite de l'ambassadeur se trouvait un de ces hommes qui vivent d'une pensée et ne se laissent arrêter par aucun obstacle [3]. Duréus avait entrepris de réunir les églises réformées et protestantes. Il avait la recommandation de Cromwell et celle des universités anglaises. Les villes suisses l'écoutèrent plaider sa cause avec moins de jugement que de chaleur. S'il eût prêché la tolérance [4], plusieurs l'eussent applaudi; mais il voulait la fusion des églises nées de la Réforme, qui n'eût pu s'accomplir que par un retour à la servitude.

Les relations des villes suisses avec l'Angleterre ne

[1] Il fut accueilli par la diète assemblée à Baden. Zurich lui donne 100 rixdalers, Glaris deux coupes, Bienne des promesses. Il demande à MM. de Bâle une récompense. *Man. de Wettstein.*

[2] A Westminster, le 15 avril 1654.

[3] Musæum helvet. III, IV, V. — Duræi vita, de Mosheim. — Benzel, de Duræo. — Rahn. — Irenica Duræana dans la bibl. du couvent à Berne. — Vaterl. Slg. — Ochs, VII, 44. — Il nous apprend (page 332) qu'en 1651, à la demande des Suédois, l'on s'était occupé de la réunion des Églises. — Il ne fut pas heureux pour Duréus que Gernler eût, à Bâle, succédé à Zwinger dans le premier ministère. Le nouvel *antistes* était aussi jaloux de faire ressortir les différences de doctrines que l'Anglais de les faire disparaître : témoin son *Syllabus controversiarum*. Le zélé missionnaire fut défrayé par les villes suisses. Bâle le fit accompagner jusqu'à Schaffhouse. C'était Cromwell qu'elle honorait dans l'homme qu'il avait recommandé. Duréus revint en Suisse en 1662, et trois ans plus tard encore, toujours occupé du même dessein. Pell et lui moururent dans l'indigence.

[4] La tolérance n'était pas telle encore que le marquis de Baden Dourlach n'eût en 1648 demandé vainement d'avoir sa chapelle luthérienne à Bâle et à Genève. Il se retira à Thonon.

furent pas plus tôt formées que l'occasion se présenta d'agir de concert. Les Vaudois des Alpes piémontaises [1] s'étaient, durant des années de dissensions dans la plaine et de paix pour leurs montagnes, répandus hors des limites assignées à leur population. Tout-à-coup, le 22 janvier 1655, un arrêt leur donna trois jours pour rentrer dans leurs vallées. Les monts étaient chargés de neige, les vallées regorgeaient d'habitans. Les malheureux, abandonnant leurs champs et leurs maisons, se réfugièrent dans les parois des rochers. Mais le froid et la faim ne tardèrent pas à les en faire sortir, et le désespoir leur fit prendre les armes. Alors ils furent traqués de toutes parts. C'était la cour de France qui faisait agir celle de Turin. Elle demandait l'échange de ces vallées, qui devaient lui ouvrir l'Italie, contre Genève et le Pays-de-Vaud, qu'elle s'engageait à conquérir pour le duc de Savoie. Il fallait en tout cas, après que le parti calviniste avait été soumis en France, emporter ce foyer d'hérésie caché dans les versans des Alpes. Les promesses et les menaces entraînèrent le duc Charles-Emmanuel II, âgé de vingt ans à peine. Les Français marchèrent d'un côté, les Piémontais s'avancèrent mollement de l'autre. Les Vaudois poussèrent

[1] « Les Barbets, » comme les appelaient leurs ennemis. — Collection d'écrits sur les Vaudois, dans la bibl. de l'Université de Turin. — Histoire générale des Eglises vaudoises. 2e partie, chap. 25. — Léger, l. II. — Léti, IV, l. II. — Saluces, IV, 271. — Storia della Italia occidentale, l. 12, ch. 13. — Guichenon, III, 137. — Costa de Beauregard, 213. — Botta, V, 414. — Watteville, contin. mss. — Vat. Slg. — Meyer, II, 29. — Arch. des villes. — Mémoires divers dans les arch. des aff. étrangères à Paris. — Soupirs de la France esclave, Mémoires, XII, XIII. — Litteræ Cromwelli, a J. Miltono exaratæ, 1674 (Lettres 12, 16, 19, 68). — Morland's History, folio.... — Jones, History of the Waldenses, II, 315.

un cri de détresse qui se fit entendre de l'Europe entière. Un écrit dans lequel Léger, un de leurs pasteurs[1], racontait comment le duc avait résolu de ruiner la Jérusalem de Dieu, fut traduit en diverses langues et partout répandu. L'Espagne, en guerre avec la France et la Savoie, envoya solliciter Berne à faire irruption dans le Chablais[2]. Les villes suisses ordonnèrent un jeûne et s'adressèrent à tous les princes de leur religion[3]. Berne choisit le major de Weiss, connu comme brave, versé dans les lettres, habile dans la négociation, pour l'envoyer à Turin[4]. En même temps lord Morland y arriva de la part de Cromwell. Les Vaudois avaient fait une si belle défense que, sous leurs chefs Jayer et Janavel, ils avaient porté jusqu'à Pignerol leurs armes le plus souvent victorieuses. « Les envoyés britanniques, leur dit Morland, sont occupés en tous lieux à rallier la Réforme. Un Suisse, Jean-Baptiste Stouppa, ranime dans le midi de la France les restes des fidèles. Une armée bernoise se prépare à filer par Genève jusque dans vos vallées. Une flotte anglaise est près d'appareiller à Villefranche : elle a l'ordre, si tout venait à

[1] Réfugié à Genève. Le portrait que fait de lui Botta n'est vrai qu'à demi. En général Botta paraît n'avoir connu que les pièces d'une des parties, et avoir ignoré la part de la cour de France en cette affaire.— Mazarin offrit Genève en échange de Nice. « C'est assez d'avoir un pied cloué, que l'autre au moins soit libre, » répondit Charles-Emmanuel. *Leti, IV, 2.*

[2] Par le marquis de Caracène. *Archives de Turin.*

[3] Brandebourg, Hesse, Palatinat, Hollande, mais surtout Cromwell. Cromwell remplit l'Europe de cette affaire : voyez *Jones.*

[4] Weiss, fils de celui qui, réfugié valaisan à Berne, avait fait glorieusement la guerre sous Gustave-Adolphe ; il avait lui-même servi la Suède, puis Venise, major sous Werdmuller. Sa femme, une Steiguer, lui donna la seigneurie de Mollens. — Il fut reçu la tête découverte. Quand le duc se couvrit, il se couvrit aussi.

manquer, de transporter vos familles en Irlande. » Cromwell, de son côté, écrivait à Mazarin : « Lorsque par vos bons offices la liberté de conscience sera rendue aux Vaudois, je saurai que je puis me reposer sur les sentimens de la cour de France. » Mazarin, qui avait besoin de l'amitié de l'Angleterre, ordonna la retraite des troupes françaises. De la main qui avait allumé cet incendie, il pressa la cour de Turin de l'étouffer à tout prix. Les Suisses venaient d'envoyer au-delà des Alpes de nouveaux ambassadeurs, Salomon Hirzel [1], Charles de Bonstetten, Benoît Socin et Jean-Jacques Stockar. Des conférences s'ouvrirent à Pignerol, en présence de ces envoyés, sous la présidence de l'ambassadeur français [2]. Les Vaudois furent rétablis dans leurs limites. Ils furent déclarés francs d'impôts pendant cinq ans, pour qu'ils pussent réparer leurs pertes. Quatorze cents d'entr'eux, réfugiés en France, obtinrent de pouvoir y fixer leur demeure. Le roi vanta sa générosité [3]. Cinq cent mille francs [4], recueillis dans les pays évangéliques [5], servirent à cicatriser des plaies qui ne devaient pas tarder à se rouvrir. De nouvelles persécutions amenèrent en 1663 une nouvelle prise

[1] Il parlait librement et fut réduit à fuir. Peut-être son rôle lui commandait-il cet éclat. Roux de Marsilly agissait à Genève. Morland offrait 5,000 livres sterling. Il a, par l'ordre de Cromwell, écrit le narré de ces affaires.

[2] Servien. — Stockar nous a laissé un journal de son ambassade. Partout le canon d'honneur. A Saint-Maurice, du vin qui eût pu servir à écrire. Appétit excellent. Édification aux prêches de Léger et de Lépreux. — Helvetia, III, 442. — Vœgelin, 231. Les conditions accordées dans Botta, 437.

[3] Comme elle l'avait fait après la retraite de Horn, en 1633.

[4] « 600,000 écus romains. » *Botta;* 38,241 liv. sterling, d'après le compte livré par Morland, page 596.

[5] La Suisse donna 18,000 florins.

d'armes, et de la part des villes suisses, une nouvelle intervention, dont le fruit fut la confirmation du traité de Pignerol [1].

Cependant les Cantons catholiques suivaient tous ces mouvemens d'un œil inquiet. Voyant les villes, ennemies entre elles, agir dans leurs relations extérieures avec un parfait accord, ils sentirent le besoin de se rapprocher entr'eux et de leurs coréligionnaires. Ils avaient juré de nouveau leur alliance avec la maison de Savoie [2]; ils renouvelèrent celle qu'ils avaient avec l'évêque de Bâle [3] et confirmèrent par un serment solennel l'union qu'ils avaient formée sous l'invocation de leur patron, saint Charles Borromée [4]. Les deux camps n'étaient plus rapprochés que par leurs griefs communs contre la France; mais ce faible lien ne tarda pas à se rompre aussi. Tous les Confédérés s'étaient montrés fort irrités contre Soleure, lorsqu'au mépris de ses engagemens elle s'était vendue au roi; cependant l'année n'était pas écoulée que Lucerne suivit cet exemple, puis Fribourg, puis la Suisse catholique entière [5]. Alors les temples, les tavernes, les salles des

[1] Hirzel et Weiss. — Léger, II, ch. 22. — Saluces, IV, 138. — Raccoltà d'Editti (Arch. Turin). — Morland, l. IV.

[2] Voyez tome XI, page dernière.

[3] Le 16 septembre 1655. — Lauffer. Le traité se renouvellera en 1671, 1695, 1712, chaque fois que les esprits se tendront. A cette fois, le nouvel évêque, Jean François de Schoenau (1651) commença par rechercher l'alliance des 13 Cantons; puis il se montra désireux de celle des villes les plus prochaines, Bâle, Soleure, Berne et Fribourg. Le pape retarda sa confirmation jusqu'à ce qu'il eût renoncé à toute autre amitié qu'à celle des Cantons catholiques. *Arch. des villes. — Vaterl. Slg. — Mss. de Wettstein, IX.*

[4] Le 3 octobre. — Borromée avait été canonisé en 1610.

[5] On se débande, Lucerne en février 1654, puis Fribourg en 1655, Glaris catholique, Uri, Schwyz, Nidwalden, Appenzell catholique

conseils retentirent de paroles injurieuses. Mille bruits coururent, inventés par la méfiance et crus par la haine. Les discours les plus violens furent les plus applaudis. La discorde éclata d'autant plus librement que les Confédérés n'avaient plus à craindre d'attirer sur leur territoire la guerre étrangère.

Telle était l'irritation des esprits lorsque, dans la nuit du 23 septembre 1655, trente-six personnes du village d'Art, dans le canton de Schwyz, se retirèrent en grande hâte sur terre de Zurich. La Réforme avait pénétré dans ce village, situé au pied du Righi, dès le temps où Zwingle la prêchait à Einsiedlen [1]. Dès lors plusieurs familles, entre autres les Hospital[2], étaient demeurées secrètement attachées à ses doctrines. Quelques-uns de leurs membres avaient été punis, en 1622, pour avoir osé dire qu'il était mal d'abandonner les Grisons, et d'autres plus tard, pour avoir loué les trois Ligues de ce qu'elles laissaient libres les consciences[3]. Lorsqu'en 1655 le pape Alexandre VII pu-

Obwalden, enfin l'abbé de Saint-Gall, les yeux tournés vers l'Empereur; le Valais le dernier. — Fribourg coûta 54,000 l. (Lettre du 17 déc. 1554), Lucerne 48,000, les IV Cantons et Appenzell 254,000; tous ensemble 348,000, et le paiement de leurs pensions « pour qu'ils ne défaillent. » *Labarde.*

[1] Hottinger, II[e] partie, chap. 3 et 4. — Ruchat, I, 74.

[2] Ou Ospendaler. Cette famille était descendue du village de l'Hôpital dans le val d'Urseren. Un village de la plaine lombarde porte aussi le nom d'Ospendale. Rodolphe Ospendaler nous a laissé un récit de cette affaire, auquel nous empruntons plus d'un trait : *Kurzer Bericht*, *mss. dans la Vaterl. Slg.*

[3] Sébastien Kennel 200 couronnes, Melchior Hospitaler 300 et les frais; lui et ses fils, jusqu'à la quatrième génération, étaient déclarés indignes de toute charge dans la république. — Encore en 1698, Melchior Ospendaler fut jeté dans les fers et sa maison fut rasée; il avait lu des livres zwingliens.

blia le jubilé, ces familles ne se prévalurent pas de la grâce qu'il leur offrait [1]. Point de messes, point de pélerinages. Les Zuricois, de leur côté, nommaient Nicodémites ces frères qui n'osaient avouer leur foi. Un jour, Kesselring, fils de l'ancien capitaine de la Thurgovie et pasteur du village zuricois de Hausen, rencontra l'un de ces paysans qui revenait de Zurich. « Avez-vous vu l'éléphant? lui demanda-t-il. — Non, mais je le connais par la Bible, qui en donne une belle description. — Vous lisez le livre saint. — Je le lis secrètement. — En vous en défendant la lecture vos prêtres commettent un grand crime. — Ils disent comme Paul, qu'il s'y trouve bien des choses difficiles à entendre. — Les Écritures sont une eau dont l'éléphant n'atteint pas le fond, et que la brebis passe à gué. » — Pendant qu'ils parlaient la pluie tombait par torrens. Le pasteur invita le paysan à s'arrêter sous son toit. De retour dans son village, celui-ci retraça l'édification qu'il avait trouvée dans la conversation de l'homme de Dieu, puisée tout entière dans les livres saints. Alors d'autres villageois voulurent entendre aussi Kesselring. Cependant les capucins, qui venaient de fonder un couvent auprès de Righi, ne tardèrent pas à savoir ce qui se passait. A leur invitation les curés de l'ancien pays de Schwyz, au nombre de dix, se réunirent dans le monastère [2]. Ils s'accordèrent pour invoquer le bras temporel. Des parens coururent aussitôt avertir les accusés. « Prévenez le danger, leur dirent-ils, et la honte de notre famille. Courez vous agenouiller avec larmes devant la croix la plus pro-

[1] Der Bischofs von Constanz Auschreiben des Jubilæi, 1654.

[2] Le 10 septembre.

chaine. Confessez-vous. Portez aux pères de la crême; mieux vaut un capucin pour ami que dix membres du conseil. » A ce langage, sept pères de famille prirent la fuite avec leurs femmes et leurs enfans; et le matin, à quatre heures, ils arrivèrent à Cappel, d'où ils se rendirent à Zurich [1].

Zurich les couvrit de sa protection. Elle appuya leur requête de pouvoir se faire suivre par leurs biens [2] : des Confédérés étaient libres de transporter leur domicile d'un Canton dans l'autre. Dix députés des villes, Waser à leur tête, allèrent appuyer à Schwyz la demande des fugitifs. Les Schwyzois leur répondirent avec colère : « Ces hommes pour qui vous parlez ne sont pas de francs Confédérés; ils sont des criminels, dont les biens sont échus à la justice. Vous punissez vos anabaptistes comme rebelles; pourquoi n'en pourrions-nous faire autant à l'égard des nôtres? Maîtres chez nous, nous ne devons compte qu'à Dieu de ce qu'il nous plaît de faire. » Dix-sept personnes, amis ou parens des fugitifs, avaient été arrêtées; Schwyz les fit mettre à la torture. Pressé dans les tourmens de confesser la vraie foi, Martin d'Hospital dit l'avoir

[1] Beschreibung des Auszug's, etc. — Kurze Beschreybung von Brukner. — Beschr. von Leopold Cysat. — Collect. Leu (Wasserkirche in Zurich) 75. — Acta publica helvetica, C. 149 (Biblioth. de M. Tchokke, mss.) — Vaterl. Slg. — Hafner, I, 608; II, 308. — Eidgenœssicher Bericht, anno 1658. — (Larvati) Simplicii Amerini bellum civile helveticum, dans le Trésor des historiens suisses, Zurich, 1735. V. Biblioth. helv. I, 109, 112, 147. — Rhan, 1005. — Waldkirch, II, 543. — Memor. Tigur., 337. — (Lavater) Oratio de Christo patiente, discipulis dormientibus, hostibus sævientibus. — Leu, observ. sur Simler, 247. — Hottinger, Hist. eccl., III, 1069. — Tschudi, 589. — Valser, 629. — Zurlauben, VII, 53.

[2] Estimés 15,000 couronnes.

fait toute sa vie. Il n'avait pas vu de plus beau jour que celui où Dieu l'appelait à confesser la vérité [1]. Tous furent envoyés à la mort. Deux femmes furent livrées à l'inquisition de Milan. Amweg, boulanger à Schwyz, s'était écrié : « Qu'est la liberté, si les consciences ne sont franches ? » Messieurs de Schwyz le firent égorger en secret, craignant un soulèvement s'ils l'eussent fait mourir devant le peuple. Zurich invoqua le droit fédéral. Schwyz réserva sa souveraineté.

La diète ne se réunit que le 21 novembre ; encore ne s'assembla-t-elle qu'à la sollicitation de l'ambassadeur de France. Labarde supplia les Confédérés de voir la politique, la patrie et la vraie religion s'accordant pour leur commander la paix ; ils n'en portèrent pas moins leur animosité dans la délibération. Waser rappela comment, lorsque Zurich avait, en 1440, rejeté le droit fédéral, tous les Cantons avaient pris les armes pour le contraindre à obéir. Un vieux soldat de l'Espagne, Ab Iberg, lui répondit : « Nos pères se sont engagés par serment, sur le champ de bataille de Cappel, à frapper dans ses biens et dans sa vie quiconque abandonnerait la foi ; en marchant fidèlement sur leurs traces, nous n'attaquons pas ; nous nous défendons. Il est deux choses que seules nous ne pouvons soumettre à l'arbitrage : notre foi, notre souveraineté. » — « Aussi n'attaquons-nous ni l'une ni l'autre, répartit le bourgmestre de Zurich ; nous vous demandons d'en agir envers ceux de vos ressortissans qui viennent à nous, comme nous nous conduisons envers ceux de nos sujets qui nous abandonnent. Passer

[1] Quatre vieillards, S. Kœrner, père de sept enfans, Séb. Kennel, Melchior et Barbara Ospendaler firent une confession semblable.

à notre religion n'est pas un crime. » Les efforts de Wettstein et ceux des députés de Berne, pour obtenir de Schwyz qu'il reconnût le droit fédéral, furent inutiles. Alors Berne se rangea du côté des Zuricois. Fleckenstein, avoyer de Lucerne, prit la parole : « Écrite avec l'épée, la paix de religion doit, à ce qu'il paraît, être défendue par l'épée. » — « Nous nous y disposons, répartit Werdmuller, second député de Zurich. » Ayant fait, dans la guerre des paysans, l'épreuve de la fidélité de ses sujets et celle de la puissance de l'artillerie contre la valeur personnelle, Zurich voulait secouer le joug des traités de 1531. Werdmuller et Waser, le clergé comme les militaires [1], appelaient également le combat. Plus l'hiver était rigoureux, plus ils se montraient impatients, persuadés que les Espagnols ne pourraient passer les Alpes. Les deux villes se confiaient dans leurs arsenaux, dans leurs richesses, dans leur population accrue, comme à l'époque de la Réforme elles se reposaient dans leur foi. Les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, Pell et d'Ommren, leur promettaient des subsides [2]. Les seigneurs de Schwyz, de leur côté, se persuadaient que, si la Réforme prenait pied sur leur territoire, c'en serait fait de leur pouvoir comme de la religion. « Plutôt recourir à l'Empereur, de qui nous tenons le droit criminel, s'écrièrent les députés, que de nous laisser assujettir par nos égaux ! » Ils dirent et quittèrent la diète. Les envoyés de Zurich les suivirent. Belmont,

[1] « Theologi scinduntur. Tigurinis omnia saluti posthabenda. Basilenses tolerantiam laudant. » *Forstner à S. Alb. Portner. Dans Lebret, VII, 607.*

[2] Les villes étaient à conférer à Payerne, avec ces ambassadeurs, touchant le sort des Vaudois. Pell leur promettait 20,000 l. sterling.

second député de Schwyz, tendit en sortant la main à Waser, qui la refusa. Déjà 800 Zuricois occupaient Cappel. Berne avait mis garnison dans ses châteaux, les cinq Cantons dans Bremgarten et dans Mellingen. Le 6 janvier, lendemain du jour où la diète se sépara, les villes publièrent leur manifeste, longue énumération de leurs griefs. Se rappelant les conseils de Zwingli et ne voulant pas donner à leurs adversaires le temps de se reconnaître, les Zuricois, les premiers, entrèrent brusquement en campagne[1].

Leurs forces étaient de 18,000 hommes. Réunies à celles de Berne, elles eussent pu pénétrer dans le cœur des cinq Cantons et leur dicter la paix. Mais les deux villes, ayant chacune leur vue particulière, n'agirent pas de concert. Zurich, après avoir mis ses frontières à couvert, forma trois corps d'armée. Le premier s'empara de Klingnau sur l'Aar[2], pour assurer la commu-

[1] « Rapto propero milite, acerrima hyeme, neque ullis adhuc sociorum copiis aucti. » *Forstner à J. A. Portner.* — A Zurich, les corporations portèrent le tiers de leur vaisselle d'argent à la monnaie; les particuliers livrèrent la leur sans contrainte. *Manuel du 10 janvier.* — *Rhan.* — *Fusli.* — Les mercenaires régnaient, mais le clergé se promettait aussi de triompher par les armes. Le grand Conseil fut unanime. — Steiners grundliche Beschreibung. — Beschreibung des Schw. Kriegs von Waser. — Dreifaches Memorial von J. H. Waser. — Hist. des sogenanten Rapperschwyler Kriegs von C. Fuslin. — Beschreybung des Villmerger und Raperschw. Kriegs, von einem Argauer. — Vat. Slg. — Traités de paix par Léonard IV. — Arx, Gesch. von S. Gallen, III, 175. — Les manifestes et contre-manifestes. — Grundlicher Bericht etwelcher von Schwitz dem Nuncio zugelegter Klagen.

[2] Et de Zurzach. Burkli s'avança dans le Kelleramt. Il était le favori de Werdmuller; « ein ungestumer Mann, sorglos, bey Spiel und Wein. » Les Lucernois tentèrent de le surprendre; on raconte que le bruit d'un lièvre les fit rentrer dans Bremgarten. Leu, qui commandait à Cappel, repoussa les tentatives des Zougois.

nication avec Berne; le second se répandit dans la Thurgovie; le troisième, fort de 10,000 hommes, s'avança sur Raperschwyl, sous les ordres de Rodolphe Werdmuller. Les officiers avaient la plupart appris les armes dans la guerre de trente ans, parmi les violences et le pillage. Ils avaient les mœurs de l'école qui les avaient formés. Ils ne savaient pas assez la différence d'avoir à commander des troupes de ligne ou des milices. Amis de la table, ils prolongeaient les heures dans le vin, le jeu et la folie[1]. Werdmuller était un homme indompté. Presque enfant encore, il avait remporté à Genève le titre de roi de l'arquebuse. Dès lors aucun repos. Il avait combattu sous Schomberg en Languedoc, sous Rohan dans la Valteline, à Leipsick en héros. Il avait servi Venise contre les Turcs. Dans la guerre des paysans, il commandait la cavalerie. L'empereur qu'il servit à son tour l'honora de ses louanges. Turenne venait de lui confier, en son absence, son armée à commander. Zurich, en le donnant pour chef à ses soldats, crut leur assurer la victoire[2]. Le roi de France, jugeant Werdmuller comme ses concitoyens, lui fit parvenir, au moment même où il se mettait en campagne, son portrait, l'ordre de Saint-Michel et le titre de lieutenant-général dans ses

[1] « C'était à table qu'il s'en donnait sur le compte de la confession de foi helvétique! » *Vaterl. Samlung.* — « Rob. wild, unbändig, auschweifend. » — May, VII, 115. — Il était à Rheinfelden, sous Weimar. Mais où n'avait-il pas combattu? A la recommandation de Horn, le conseil de guerre suédois avait voulu le nommer inspecteur général des fortifications du royaume. Plutôt que d'accepter une place qui lui fermait les chemins de la gloire, il courut servir Tortenson comme aide-de-camp.

[2] Zurich donna à son général des pouvoirs extraordinaires. « On les lui retira quand on vit qu'il ne savait que violer les églises, enlever le bétail et trouver à s'enrichir. » *Vaterl. Slg.*

armées. Cependant le peuple zuricois ne pensait pas comme ses seigneurs. A l'entendre il fallait un homme pieux pour commander dans une guerre sainte; or Werdmuller se riait de la foi comme de l'honneur. Il aimait à faire des Livres saints l'objet de ses plaisanteries. On croyait qu'il avait quelque pacte avec le diable, depuis qu'on l'avait vu sur une légère gondole fendre les eaux du lac avec une vitesse effrayante [1]. Point de prières au départ de l'armée, point de sermon. Les hommes pieux hochèrent la tête et prédirent malheur.

Cependant Werdmuller s'avança plein de confiance [2]. Il comptait dans vingt-quatre heures prendre Raperschwyll, occuper les entrées du pays de Schwyz et se mettre en communication avec les Grisons. Mais son attente fut déçue par une intrépide résistance. Le brave Wygget, de Schwyz, qui commandait dans la place, n'avait eu besoin que de quelques jours pour en détruire les approches, élever des palissades et s'environner de remparts; il repoussa la première attaque avec ce froid courage des habitans des Alpes, qui tient du calme germanique et de l'impétueuse ardeur des peuples du Midi. Les bourgeois, qu'il avait d'abord dû contraindre à recevoir garnison, furent gagnés par son belliqueux enthousiasme. Deux cents cavaliers et six cents fantassins espagnols approchaient [3]. Le tocsin appelait sous les armes tout le pays de Schwyz. Réding, Fasbind arrivaient avec leurs

[1] Beaucoup croient encore aujourd'hui qu'il possédait les arts magiques. *Helvet. Calender*, 1796, *page* 50 *à* 65.

[2] Le 7 janvier 1656. — Beschreybung des Rapperschwyler Kriegs. — C[t] Wirz, diarium.

[3] D'un autre côté 300 Genévois, sans craindre l'approche du duc de Savoie, joignirent leurs drapeaux à ceux de Zurich. *Spon, I*, 516.

compagnies, Roll avec ses gens d'Uri. Werdmuller se vit réduit à entreprendre, au cœur de l'hiver, un siége régulier. Comme il n'avait pas été pourvu aux approvisionnemens, les premières hostilités des Zuricois furent le pillage. Ils prirent plaisir à enlever les cloches, à se jouer des images, à souiller les lieux saints : le soldat se gouverne à l'exemple de ses chefs. C'en fut assez pour ruiner la discipline. Ce fut dans ce désordre que se firent les approches. Pendant plusieurs jours boulets, bombes et grenades furent vomis sur la place, puis on prépara l'assaut[1]. Le général promit à ses aumôniers de les faire prêcher le lendemain dans Raperschwyl.

La brèche fut pratiquée. Trois cents jeunes hommes, choisis dans tous les corps, avaient obtenu l'honneur de monter les premiers; troupe admirable, ils s'élancèrent en poussant un cri de victoire; l'armée rangée en bataille se pressa derrière eux. Mais la brèche n'avait pas été faite assez large, et, derrière ses ruines, Wygget avait en hâte, et sous le canon même des assiégeans, construit un nouveau rempart des débris des maisons les plus prochaines. Des femmes se montraient à toutes les fenêtres, des pierres à la main. Après une heure et demie de la plus chaude mêlée, il fallut sonner la retraite. Le vainqueur de tant de villes venait d'échouer contre des paysans, devant une place jugée sans importance. Il ne tarda pas à se voir lui-même assailli. Une nuit, les hommes du Gaster, couverts de chemises blanches comme la neige qui couvrait le sol, tombèrent sur les Zuricois en même temps que la garnison de

[1] Le 26 janvier (6 février.)— Werdmuller avait 48 canons et plusieurs mortiers.

Raperschwyl. La surprise avait été bien concertée, mais l'exécution n'y répondit pas. On laissa le temps au capitaine Edlibach, qui venait de laisser le service suédois pour accourir à la voix de sa patrie, de rassembler ses soldats derrière les murs d'un couvent[1]. Quoique mal secondé par son général, le brave repoussa les ennemis et déconcerta leurs desseins. Durant cinq semaines, Raperschwyl fut attaqué sans succès par le feu de quarante-huit pièces. Les assiégés, jouant sur le nom du général zuricois, chantaient du haut de leurs murailles[2] : « Raperschwyl, la pudique beauté, n'a pas perdu sa couronne. La sainte Vierge a prié Dieu de la garder pure et d'âme et de corps ; aussi se rit-elle du verd meûnier qui la courtise. Va, va, meûnier, chercher épouse ailleurs ; tu n'auras de la noble dame que les rires. Crois-nous, épouse ta pareille et reste avec ta meûnière. » Les Zuricois demeurèrent à entendre ces injures et à se fondre dans les longueurs d'un vain siége, loin des secours de Berne, loin des passages qui leur eussent ouvert un accès plus facile en pays ennemi.

Berne avait, de son côté, rassemblé ses milices. Elle avait confié la garde du Brunig aux Oberlandais,

[1] Wurmspach.

[2] Raporschw. Buhlschaft.

« Eine reine Magd
Ihre Kranz noch tragt. »

Dans les mss. de Wettstein se trouve un recueil des chants de cette guerre : le *Biri Bomb, Bomb ; Nun loset alle samt Wie sogar unverschamt Der Jesuitenstand, etc.* Il en est un de 61 strophes ; *Ein Wunderding*, etc. Les assiégés avaient élevé un grand pin dans le jardin des capucins. Montés sur ses branches, ils remplissaient les airs de leur chants injurieux et du son des cors des Alpes (Alphornblasen).

celle des passages de l'Entlibouch au peuple de l'Emmenthal. Une division avait occupé le Boucheggberg, sur les confins de Soleure, et quelques mille hommes la frontière fribourgeoise : Fribourg avait refusé le passage aux milices du Pays-de-Vaud. La principale armée, forte de 12,000 hommes, s'était avancée vers l'Argovie, sous le général d'Erlach [1]. Elle comprenait trois régimens de volontaires, levés, deux dans le Pays-de-Vaud [2], le troisième dans les villes d'Argovie : Berne n'avait pas rendu sa confiance à ses anciens sujets. Le général, s'éloignant des chemins de Lucerne, prit son quartier à Lenzbourg. De nombreux gentilshommes, Baudichon, Montbrun, Dohna, baron de

[1] Le 6 janvier. L'armée comptait 40 drapeaux. Guy d'Audanger, sire de Biolay, commandait la cavalerie. D'Erlach avait reçu de grands pouvoirs. Il devait, il est vrai, prendre l'avis de ses conseillers de guerre, Graffenried et Frisching, mais sans être obligé à les suivre. *Manuel*, 124. — *Kriegsrath Manuel*. Ce fut la dernière fois que LL. Exc. revêtirent le chef de leurs milices de ces pouvoirs extraordinaires et du titre de général. — La crainte qu'avait Berne de ses sujets avait fait négliger les exercices militaires. Le nombre des hallebardiers avait été réduit sans qu'ils eussent été remplacés par de bons tireurs. Les Lucernois manièrent si vigoureusement, à Wilmergue, la pique et la hallebarde, qu'ils les remirent quelque temps en honneur, et qu'on rendit ces armes à la moitié de l'infanterie. — Kriegmanuel. — Der Wilmerger und Rappersch. Krieg, von einem Argauer (S. Zimerli, von Zoffingen). — Folget hierauf die wahrhafte Beschreybung der Schlacht zu Vilmergen, von Aurel Zurgilgen (il y était). — Spielmann's (greffier de Brugg) Vilmergerschlacht (il combattit aussi). — Sparta helvetica (édition de Rothweil). — Der Bærenjagd, ein schœner Spruch von der Wilmerger Schlacht (récit en vers d'un Lucernois) :

« Welcher dieses Spruch hat gemacht
Ist selber gwesen an der Schlacht,
Hat ein alter Kopf. und graues Haar
Was er hat gschrieben, das ist wahr. »

[2] Par les colonels Morlot et de Watteville. *Rodt*.

Coppet, le joignirent. Huit à neuf mille soldats furent passés en revue[1], s'avancèrent dans les Bailliages libres, et prirent position sur le Meiengrun, au-dessus des villages de Hœngliggen et de Dotikon. Légèreté dans les officiers, indifférence dans les simples hommes d'armes, incurie chez tous, voilà ce qui s'était montré dès l'entrée de la campagne. Les chefs paraissaient ignorer que, commandant des milices, ils devaient redoubler de vigilance. Ils avaient trouvé dans Lenzbourg de bons quartiers, des femmes, du plaisir; ils laissèrent leurs soldats, abandonnés à eux-mêmes, se livrer au pillage et à l'ivresse[2]. Les villages devinrent en partie la proie des flammes. L'armée reçut le 23 janvier l'ordre de se porter sur Vilmergue. Ce mouvement devait appuyer les efforts des députés des Cantons neutres, réunis à Lucerne dans des intentions de paix. Le village paroissial de Vilmergue s'étend entre un monticule et des champs fertiles, qui se prolongent jusqu'aux eaux de la Bunz. Les Vaudois occupèrent le village, les Argoviens la plaine; l'artillerie fut laissée en arrière. Un château, celui de Hilfikon, domine le monticule. Il appartenait au colonel Zweier d'Uri. Les officiers bernois y placèrent une garde de sûreté : courtoisie qui devait faire perdre à Zweier la confiance de ses gens. L'armée s'assit; point d'espions. Les précautions les plus ordinaires furent négligées. On croyait la paix près de se conclure. Les catholiques étaient inférieurs

[1] A Othmarsingen.

[2] Les officiers étaient plus occupés d'acheter à bas prix le butin des soldats que du maintien de la discipline et de songer à battre l'ennemi. *Tillier, IV*, 219. — Douze maisons furent consumées à Dintikon, si rapidement que trois *Welsche* y périrent. Les Vaudois payèrent leur indiscipline; point de quartier pour eux.

en force. Le mépris de l'ennemi est l'avant-coureur presque certain d'une défaite.

L'armée catholique, sous Christophe Pfyffer, se formait autour du couvent de Mouri, forte de 3,000 Lucernois et de 1,700 paysans des Bailliages libres [1]. Les hommes d'armes, non plus que dans le camp réformé, n'avaient le cœur à la guerre; mais des prêtres étaient là qui les animaient, leur distribuaient l'hostie et leur récitaient la prière du rose-croix. Ayant répandu le bruit que les soldats bernois étaient ensorcelés, ils bénirent l'une après l'autre les armes des défenseurs de la vraie foi. Ils enseignèrent à l'homme d'armes à charger en disant : « *Verbum caro*, le verbe fait chair [2]. » Ils leur firent distribuer, avec les balles, des billets [3] composés par les pères capucins, pour rompre les enchantemens du diable [4]. Pendant ce temps, les capitaines s'instruisaient de la position de l'ennemi. L'intendant du château de Hilfikon, sous prétexte de remettre au général bernois une lettre du pasteur de Sarmensdorf, s'était fait conduire à travers le camp; témoin de la sécurité des troupes et de leur indiscipline, il fit savoir à Mouri ce qu'il avait vu de ses yeux. Pfyffer rassembla ses bataillons, choisit les bois et les sentiers, et s'approcha sans être aperçu. Quel-

[1] Il s'y trouvait quelques Zougois et Unterwaldiens. Béat Jacques Zurlauben fils du landammann, commandait les paysans des Bailliages libres. Il nous a laissé une relation de cette affaire. Tous connaissaient bien le pays.

[2] « De toutes les paroles la plus sainte. »

[3] « Malefiz cedulein. » *Sparta.* — *Zwinger de fest. corp. Christi*, 436.

[4] « Père de tous les hérétiques, qui ès enfer, etc. Je ne crois ni en Zwingle, ni en son fils, né d'une nonne fugitive, etc. » *Zwinglischer Vaterunser.*

ques Argoviens, qui de leur propre mouvement s'étaient avancés jusqu'à Wohlen, s'enfuirent dès qu'ils l'aperçurent; mais la nouvelle qu'ils portèrent de son approche à de jeunes officiers, les seuls qui se trouvassent dans le camp, fut accueillie par de grands éclats de rire. A une heure, quelques coups tirés par les sentinelles avertirent que l'ennemi s'était montré; aussitôt les mêmes officiers de courir aux avant-postes et de menacer les miliciens de la corde s'il leur arrivait de répandre encore sans cause l'alarme dans le camp. Tout-à-coup les Lucernois parurent sur la hauteur, dans un chemin creux qui les couvrait à mi-corps. Leur chef, à ce que l'on raconte, reçut en cet instant l'ordre de s'abstenir d'hostilités, parce que la paix allait se conclure. Se doutant de ce que la lettre contenait, il la mit en poche, comme pressé par le temps, et commanda le feu. Les Vaudois furent frappés les premiers. L'absence de leurs chefs, la fuite des jeunes officiers que l'ennemi venait de surprendre, et qui coururent, dirent-ils, aviser l'état-major, le mot de trahison prononcé dans les rangs, répandirent le trouble parmi eux. Cependant leurs sous-officiers essayèrent de les ranger en bataille [1]. On avait eu le temps de déployer les drapeaux, mais non de former les rangs, lorsque les Lucernois attaquèrent au pas de charge, invoquant la Sainte-Vierge. En ce moment,

[1] Les bataillons de Lausanne, Morges, Yverdon et Vevey. « On n'avait que deux canons, et de poudre que pour deux coups. » « Les Bernois cuisaient des gâteaux.

« Muss wahrlich schier des Bären lachen
Dass er zu Vilmergen volt Küchli backen. »

L'officier qui les commandait s'enfuit sans chapeau, laissant cheval et écharpe. » *Muller*, *mss.*

assure-t-on, la mère de Dieu se montra dans le ciel, dans un manteau d'azur, éblouissant comme l'éclair, répandant l'épouvante chez les ennemis de sa gloire [1]. Les Vaudois n'en firent pas moins une vigoureuse résistance [2]. Les Argoviens, qui avaient eu le temps de se ranger et de se couvrir d'une haie, assaillis à leur tour, se défendirent intrépidement. Le colonel May de Rued, le capitaine Zéhender et Henri Hunziker d'Arau les exhortaient à combattre pour Dieu, sa sainte parole et leur chère patrie; ils ne cédèrent que lorsque le plomb leur manqua. La cavalerie s'était reployée de bonne heure [3]. L'artillerie se trouvait loin du champ de bataille. Dix compagnies, qu'amenaient J.-J. d'Erlach et le bannèret Frisching, jugeant tout perdu, se retirèrent sans coup férir. Deux mille hommes, campés sur le Meiengrun, sous les capitaines de Bunstenberg et Tschoudi, demeurèrent spectateurs inactifs de la

[1] Amerinus. — Sparta helvetica (supprimé dans l'édition de Zoug). — Hottinger. Le chant : *Schœner Spruch,* dit simplement :

« Es waren zwein Cappen zyner da
Hand ein Kreuxifix vor Ihnen ghan,
Dazu auch ein Maryen Billdt
Und handt sich vor dem Findt gstellt. »

[2] Ce fut sur le bord du ruisseau qui coule auprès de Vilmergue que les Vaudois perdirent le plus de monde. Dans leur fureur les catholiques achevaient les blessés. *Zimmerli.* — Parmi les neuf drapeaux pris à Vilmergue, et conservés dans l'arsenal de Lucerne, se voit celui de Cully, tout percé de balles et couvert d'un sang témoin d'une belle défense. On lit sur la croix, au milieu des pampres : *Dieu conduit.* Les drapeaux du colonel May et du noble de Hallwyl; ceux de Vietlisbach, de Rohrbach, de Lenzbourg, de Brougg, de Séengen, déchirés et brisés, portent pareillement la preuve qu'ils ont été bien défendus.

[3] Dès l'abord le jeune baron d'Eclépens eut son cheval tué sous lui et fut blessé grièvement. Sans armes que deux pistolets, il recula toujours se défendant, et fit si bien qu'on ne put le faire prisonnier. *Schilpli de Brugg, dans la description de la bataille.*

mêlée; ils s'excusèrent sur ce qu'ils n'avaient pas reçu d'ordres. Quelques compagnies de piqueurs argoviens, placées sur une colline couverte de vignes [1], protégèrent seules la retraite. Elles se défendirent jusque fort avant dans la nuit. N'ayant pas de mot d'ordre qui permît aux miliciens de se reconnaître [2], enveloppées de toutes parts, elles finirent par se reployer, sans cesser de combattre [3]. Le drapeau de Zoffingue quitta le dernier le champ de bataille, glorieux comme à Sempach [4]. La poursuite s'acheva à la lueur de l'incendie du village de Dintikon. Les vaincus laissèrent le sol jonché de 573 morts et de blessés nombreux. Soixante-six prisonniers, neuf drapeaux, dix canons, et la caisse avec 200,000 florins, furent le prix de la victoire [5].

Telle fut la déroute de Vilmergue, qu'il eût été facile de venger. Deux régimens seuls avaient combattu. L'armée était supérieure à l'ennemi. Les miliciens, lorsque des armes eurent été données à ceux d'entr'eux qui avaient perdu les leurs, demandèrent à grands cris d'être ramenés au combat. Pfyffer, persuadé qu'ils viendraient lui disputer la victoire, les attendit trois jours sur le

[1] Qui s'élève près de Vilmergue, en face du château de Hilfikon.

[2] Les catholiques se ralliaient au nom de « Maria Rothenthourm, » et se reconnaissaient au mouchoir blanc qu'ils avaient mis à leurs chapeaux.

[3] Une seule famille, celle des Wulschleger, perdit quatre de ses membres dans cette retraite. « Maint honnête homme gisait sur les champs, qui n'avait pu comprendre pour quelle cause il se battait. » *Zimmerli.*— Les Argoviens crurent à la trahison. *Vaterl. Slg.*

[4] Muller, III, 276. — Aujourd'hui c'est Zoffingue *l'hospitalière.* La vertu, toujours la même, change de caractère et de nom avec les temps.

[5] Zurlauben dit 2,200 morts, les catholiques 100.— Simplicius 1,500. Les catholiques perdirent 189 hommes.

champ de bataille. Mais d'Erlach, soit qu'il craignît de vaincre, soit qu'il comptât sur la paix, contint l'ardeur de ses soldats. Il leur fit prendre leurs quartiers près du lac de Hallwyl, où ils campèrent encore quinze jours. Les Lucernois emportèrent leur butin, tout en chantant : « Laissons l'ours rentrer en rampant dans sa tanière; on ne le verra pas lever le pied pour danser. On dit que tu croyais mettre Rome elle-même en péril. Ignorais-tu qu'Attila y a perdu sa peine? Va, qui veut toucher à la thiare doit avoir un autre cœur que le tien [1]. »

Sur d'autres points les hostilités s'étaient bornées au pillage des frontières : guerre sacrée, semblable à celle qui ravagea la Grèce à son déclin. Rien de grand, rien de généreux. Les paysans, en 1653, avaient respecté les propriétés; les armées, en 1656, ne se firent remarquer que par leur soif de butin et par de grossières injures aux objets de la vénération religieuse. Les catholiques livraient les Bibles au feu; les protestans, les images. Thomas Werdmuller, le barbare, fit jeter

[1] Le 18/28 janvier. « Des soldats du vrai Dieu n'eussent pas fui; ils fussent morts jusqu'au dernier. Mais point de règle, point de succès (Wo ist kein Regel, da kein Glyck). » *L'Ours et le Faune* (*Wildmann*). La satire abonde. Berne se plaint de ce que Fribourg laisse chanter le *Bærentanz* et *Recept vider die giftige Bærensucht* (*lettre du 22 mars*). — En ces années parurent : *Horoscopium helveticum*, *Practica helvetica* (Cysat), *Schw. Evangelium, der Gugg Gall, Synodus sanctorum helveticorum, Drey prophezeien von Bruder Klaus, Der alte Eidgenosse*, etc. Un chant dialogué entre Berne et Lucerne commence par ces vers :

« Was saget, ihr Berner, wie gfallt euch Luzern?
Ihr suchend die Stosse, wir geben sie gern. »

—Les cinq Cantons avaient attendu ce moment pour publier leur manifeste. Ils rejettent la guerre sur l'apostasie des villes et leur interprétation arbitraire des alliances.

au Rhin la belle bibliothèque du couvent de Rheinau. Les hommes d'armes des Waldstetten, appuyés par des paysans des Bailliages libres et par quelques compagnies espagnoles, pénétrèrent sur les monts de Wædenschwyl[1], dispersèrent le poste zuricois de l'Esel, violèrent, brûlèrent, saccagèrent; puis, gorgés de butin, ils se retirèrent en grand désordre, laissant derrière eux Zweier qui les commandait. Les Zuricois, revenus de leur frayeur, portèrent à leur tour le ravage sur les terres de Schwyz et de Zoug. Une vieille amitié, cimentée par de récens souvenirs, unissait l'Entlibouch et l'Emmenthal. Entraînés par le mauvais génie de cette guerre, des paysans de l'Entlibouch ne surent pas résister à la tentation d'aller piller le village bernois de Tschangnau. Que firent les Bernois? Prenant un chemin détourné, ils allèrent dévaster à leur tour quelques villages de Lucerne. Alors les deux peuples, dans les regrets et la confusion, échangèrent le butin qu'ils venaient de faire et se promirent de ne plus troubler dorénavant les relations de bon voisinage.

Cependant les cinq États entrés les derniers dans la Confédération, se conformant au rôle que leur assignait le convenant de Stanz, n'avaient pris aucune part à la guerre. S'ils avaient mis des troupes sur pied, ce n'avait été que pour appuyer par quelque démonstration leur office de médiateurs[2]. A leur voix, tous les Cantons,

[1] Le 21 janvier. *Vœgelin III*, 356. Ils étaient 2,470 hommes. *Vaterl. Slg.* — *Registres des paroisses.* — Les neiges sauvèrent Glaris d'une irruption de Schwyz. Cléric y maintint l'ordre. Fils d'un religionnaire de Côme, réfugié à Bilten, il avait reçu presqu'à la fois la naturalisation et la première charge de l'État. *Schuler*, 231. — Les Untervaldiens descendirent le Brunig pour être repoussés « les têtes sanglantes. »

[2] Schaffhouse mit sur pied 900 hommes, Bâle 1,000 et un corps de cavalerie. Les Grisons se levaient au nombre de 6,000; l'influence de

excepté Schwyz et Zurich, avaient envoyé des députés à Arau pour travailler à la paix. L'ambassadeur de France, celui de Savoie, baron de Greisy, lord Morland, le chevalier Pell et le sire d'Ommeren, coururent joindre leurs efforts à ceux des Cantons neutres. Labarde et Greisy, pour donner plus de poids à leur langage, déclarèrent que, si Zurich et Berne s'obstinaient à continuer la guerre, leurs maîtres secourraient les catholiques, conformément aux traités [1]. L'on ne tarda pas à apprendre que 5,000 Piémontais s'avançaient vers le Chablais [2]. Berne, qui n'osait compter sur ses sujets, se montra disposée à un armistice [3]. Lucerne, qui nourrissait la même défiance, avait d'autres motifs encore

Casati les arrêta. L'abbé, la ville de Saint-Gall se mirent en défense. *Arx*, III, 181. — L'électeur de Mayence offrit son secours à l'abbé. Les Toggenbourgeois commençaient à prendre les armes, en appelant à leur secours les Zuricois, « leurs bons amis. » *Arch. des bailliages.* — Le duc de Longueville offrit ses bons offices.

[1] Labarde conseille au roi de joindre ses troupes à celles de Savoie, pour défendre les catholiques; sinon, ils sont perdus; 12 *janvier* 1656. La cour répond : « Rien ne ruinerait les alliances comme la division nourrie par le secours donné à des Cantons contre les autres. Le but de l'alliance est la conservation de tout le corps helvétique; elle ne peut donc s'étendre jusqu'à leurs différends domestiques. » *Arch. des aff. étr. Instructions projetées à Larochefoucault, nommé ambassadeur extraordinaire pour aller proposer aux Suisses la médiation du roi.* — L'Empereur écrivit de son côté.

[2] Ordre aux régimens Cordero et Boucharel de marcher, et au marquis de Lullin, gouverneur du Chablais, de se préparer à secourir efficacement les catholiques. Reinold avait demandé à la cour de Savoie 1,000 hommes de pied et 200 chevaux, « selon les alliances. » *Archives de Turin.* — Negozz. co Suizzeri, mazzo V. — *Saluces.* — Toutes les cours se vantèrent d'avoir mis un terme à la guerre civile : autant de bienfaiteurs.

[3] Demande aux ambassadeurs anglais d'un emprunt de 200,000 liv. sterling. *Lettre du* 9/19 *juin.*

pour vouloir la paix [1]. Ses caisses étaient épuisées. Les hommes d'armes des petits Cantons, las de la guerre, rentraient dans leurs foyers [2]. La division s'était glissée entre eux. Depuis que les Bernois avaient épargné le château de Hilfikon, Schwyz s'était persuadé que Zweier s'entendait avec les villes, et le nommait un protestant secret. On l'accusait des désordres qui avaient accompagné l'expédition des monts de Wædenschwyl. Les Valaisans, à sa voix, s'étaient avancés au secours de leurs coréligionnaires; arrivés sur le Sattel, ils avaient été surpris par de si violens tourbillons de neige, qu'après avoir perdu 40 hommes dans des fondrières et sous des avalanches, ils étaient retournés sur leurs pas; le crime en était à l'homme que Schwyz rendait responsable de tous les désastres de la campagne [3]. Oubliant qu'ils venaient de prendre les armes pour défendre leur souveraineté, Messieurs de Schwyz citèrent Zweier à comparaître devant eux. Uri défendit son concitoyen [4]. Peu s'en fallut que la folie d'hommes

[1] Lucerne, qui faisait la guerre malgré elle, pria Berne d'accepter la paix. Berne crut que Lucerne ne cherchait qu'à gagner du temps. *Stadt B. mss. B.* 207, n° 7.

[2] Les cinq Cantons souffraient de la disette et étaient obligés d'entretenir les auxiliaires espagnols.

[3] Vaterl. Slg.

[4] Toutefois ils n'osèrent plus l'envoyer en diète. « Nous avons fait grande affaire de faire exclure Zweier des diètes. » *Labarde à Brienne 9 mai* (*aff. étr. Minutes et Lettres*). — Zweier fut accusé « d'être allé seul à l'ennemi, d'avoir entretenu avec lui une chaude correspondance, d'avoir donné le signal de la fuite, etc. Bien des années après, un conventuel d'Einsiedlen assura que le landammann d'Uri avait reçu 1,400 L. dans un chapon. Zweier était adroit, caressant, plus homme d'état qu'il n'est permis de l'être dans une démocratie; c'était son crime. L'estime des honnêtes gens l'entoura dans la retraite où il s'ensevelit entouré d'une famille nombreuse.

ignorans et passionnés n'allumât, au sein de la lutte religieuse, une guerre entre les frères du Grutli. En ces circonstances, tous les Cantons convinrent de se réunir le 13 février en diète à Baden : Zurich s'y prêta dès que Schwyz eut pris le vague engagement de reconnaître le droit fédéral [1].

Les points en litige étaient nombreux. Prévoyant qu'il en serait sur lesquels les partis auraient de la peine à s'accorder, Wettstein [2] proposa de ne s'occuper que de questions en petit nombre, et de réserver le reste à des arbitres qui jugeraient après mûr examen. Il espérait que les armes, une fois posées, ne seraient pas reprises aussitôt. Les Confédérés se rangèrent à son opinion. Ils assurèrent à chaque Canton sa souveraineté, sa religion, ses justices. En ce qui concernait la migration d'un Canton dans l'autre, ils laissèrent les gouvernemens qui n'avaient pas de concordat sur la matière libres d'en agir comme il leur plairait. Du reste toutes choses furent rétablies comme avant la guerre, et les prétentions des parties renvoyées à l'arbitrage. La paix fut signée le 7 mars, à ces conditions [3]. L'Eu-

[1] Une trève de six jours fut conclue. Baden fut vidée par la garnison catholique. Telle était à Zurich la disposition des esprits que les députés de cette ville en diète devinrent suspects pour ce fait seul d'être membres de la députation nationale.

[2] « Unverdrossen. » Nouvel Æbli.

[3] Waldkirch. — Léonard, IV. — Dumont, VI, 11, 130, 154. — Léti, IV, 2. — Storia della Italia occidentale, l. 12, ch. 13. — Les députés, attendant les ordres de leurs supérieurs, se réunirent, les catholiques à Mellingen, les protestans à Brugg. Zurich et Berne, toujours en querelle, s'appuyaient, l'un davantage sur la France, l'autre exclusivement sur la Hollande et l'Angleterre. « Unum est præcipuum quod perdiderunt famam potentiæ et magnum olim nomen, evulgato arcano, plus apud illos armatorum, apud pontificios militum et consilii esse. » *Forstner à J. Alb. Portner, Monbelliard, X des Calendes de mars* 1656,

rope fut aussi surprise d'une réconciliation si prompte qu'elle l'avait été, deux mois auparavant, de la brusque éruption des hostilités. Pauvres, impétueux, ouverts, prompts à s'émouvoir, prompts à s'apaiser, les Suisses ne savent faire de guerre prolongée que pour défendre leurs foyers communs. La réconciliation, il est vrai, ne s'était faite qu'à demi; les prétentions des partis restaient presque toutes à régler. Invités à choisir leurs arbitres, Zurich et Berne nommèrent Wettstein, et, sur le refus du vieux bourgmestre Ziegler de Schaffhouse, Jean Rechstein, des Rhodes extérieures d'Appenzell. Les cinq Cantons élurent le chancelier Hafner de Soleure et Petermann Meyer de Fribourg [1]. Les quatre arbitres se réunirent à Olten, jurèrent de prononcer sans égard à la religion, et commencèrent des conférences qui se prolongèrent bien des mois. La question des frais de la guerre [2], celle du partage, de la vente ou du mode le meilleur de gouverner en commun les pays sujets, cent autres matières encore furent successivement examinées. Lorsqu'enfin [3] les arbitres

dans Lebret, VII. — La guerre de 1656 confirma les hommes politiques dans l'idée que la Suisse était faite pour subsister long-temps. De grands États, malgré leurs efforts, ne pouvaient échapper à leur ruine, tandis que les Cantons se maintenaient quoiqu'ils fissent tout ce qui semblait devoir amener leur destruction.

[1] Ils soumirent à Messieurs de Fribourg les noms de deux de leurs concitoyens, entre lesquels ils les prièrent de choisir. Meyer fut élu.

[2] La guerre avait coûté à Zurich 414,070 fl. *Stadt Bibl. mss. L.* 90-92. — Les frais de guerre, comme tout ce qui concernait les limites, les fiefs, les terres (Wunn und Weid, *prata et pascua*), les péages, la chasse, la pêche, etc., fut renvoyé aux justices ordinaires. — Le droit fédéral était tombé dans un grand discrédit. On comparait les arbitres à de grandes scies (*Landsægen*) qui coupaient les procès de telle manière que a prétention la plus injuste avait sa part.

[3] Le 30 janvier 1657.

allèrent aux voix, chacun donna son suffrage à ses coréligionnaires. Il ne fut pas possible de s'entendre sur le choix d'un sur-arbitre. La querelle resta donc sans être vidée. Mais comme Wettstein l'avait prévu, les armes ayant été posées, les deux camps rentrèrent dans le repos, sinon dans la paix.

Telle était la Suisse, lorsque l'astre de Louis XIV se leva sur son horizon. Le peuple s'était soumis. Le principe de l'unité fédérale, proposé par Waser et soutenu par Zurich, venait d'être vaincu; celui de la souveraineté cantonnale d'être écrit dans le dernier traité plus clairement que jamais. Ces affaires intérieures arrangées, les grands purent se donner exclusivement au service des cours. Toutes les puissances se disputaient l'enrôlement[1]. Il n'était pas de petit prince qui ne voulût avoir au moins sa garde suisse. On se donna sans plus de retenue. La religion[2], les lettres[3], la patrie, furent négligées. Le peuple fut tenu pour peu. L'on entendit les grands se servir d'expressions inconnues jusqu'à ce jour sur le sol libre de la Suisse : « S'il ne pleure, le peuple est dangereux. Aux nobles de

[1] Saxe, Hesse, Palatinat, Wurtemberg, Brandenbourg, etc.

[2] Les clergés s'agitaient, mais surtout dans les Cantons catholiques, *propter focos magis quam propter aras.* — Les rapports des visites d'église montrent que la discipline s'exerçait encore. « Le pasteur B. à Cheseaux, est invité à n'employer des étudians qu'en cas de nécessité, malgré son grand âge. P. à Daillens, est invité à s'adonner à l'étude; B. à n'être pas si critique; R. à ne pas prendre des textes au-dessus de sa portée et à fréquenter le moins qu'il pourra les tavernes. C. est encouragé à continuer de bien en mieux. » Les éloges varient selon les personnes, 1652. *Arch. du Couvent.* Un demi-siècle plus tard, les rapports n'expriment plus l'éloge et distribuent le blâme avec parcimonie.

[3] Il était devenu proverbial à Berne de dire : « *Un patricien instruit, un corbeau blanc, aussi rares l'un que l'autre.* » — « *Academiæ democratiam sapiunt; majora vota; sumptus supputandi.* » (*Heutelia.*)

promettre, aux paysans de tenir. Les cornes mettent la différence entre le bœuf et lui[1]. » Toutefois, instruit par l'expérience, Berne surveilla ses employés avec un soin nouveau[2]. Il se fit remarquer par sa bonne administration. Pour les peuples, ils gardèrent avec tristesse le souvenir de temps meilleurs. Les hommes les plus indomptés coururent chercher en foule au dehors ce que ne donnait plus la patrie : le mouvement, les aventures et la gloire. Werdmuller s'éloigna d'un sénat qui ne lui permettait pas de siéger la perruque du courtisan sur la tête[3], d'une cité qui punissait sur lui[4] le crime d'avoir osé dire que jamais on n'avait vu l'enfer, pour pouvoir en parler[5]. Venise le reçut à son service, le fit asseoir auprès du doge en

[1] *Rustica gens est optima flens, et pessima ridens. — Versprechen ist adelich, halten bäurisch.*

Rusticus est quasi Rind,
Nisi quod ei cornua desint.
(*Heutelia.*)

[2] « Nous voulons que le dernier et le plus faible de nos pays puisse trouver justice et protection chez le magistrat. » Exemples : punition du bailli Tribolet, *Tillier*, 282. — *Manuel*, 15 *juin* 1657. — Affaire des frères Rocca, *déc.* 1657 *et janvier* 58. Chargés de la fourniture du sel de Bourgogne, ils ont fait des présens à plusieurs. L'avoyer de Graffenried, le trésorier Willading et le banneret Sturler sont mis en jugement. L'affaire est étouffée. — Punition de Bern. de Wattewille (*Manuel*, 137) et du bailli de Signau, Ith, privé de sa place en G. Conseil et déposé de sa charge (*Manuel*, 140) ; tous deux étaient concussionnaires. — Steiguer, bailli de Chillon, provoque chez les sujets des résistances que dirige Abram de Joffrey, seigneur de Belletruches. Le gouvernement laisse tomber l'affaire. *Berne au bailli*, 20 *août* 1660.

[3] Et le collet plissé (Glatterkragen).

[4] D'une amende de 1,200 l.

[5] Labarde lui faisait offrir un commandement sous Turenne. La correspondance fréquente de Verdmuller avec l'ambassadeur de France acheva de le rendre suspect.

collége d'état, et lui offrit le commandement de ses armées[1]. Il mourut feld-maréchal de l'Empereur[2]. Les paysans relevèrent lentement leur économie[3]. Des milliers cherchèrent dans les Pays-Bas et dans le Palatinat une terre qui payât leurs sueurs[4]. Des Zuricois fondèrent six colonies dans le Brandebourg[5]. La Suisse n'était plus pour ses fils ce qu'elle avait été.

[1] Brusoni, Hist. veneta. — Rahn, 989.

[2] En 1576. Il fut enseveli à Ditlingen, dans l'église des Jésuites, dont ses compatriotes l'accusaient d'être l'ami. Ses frères, Edlibach et beaucoup d'autres cherchèrent comme lui de nouvelles aventures. Plusieurs prirent du service dans un régiment que Zurich et Berne venaient de donner à Venise.

[3] « Les censes se payent avec peine. »

[4] Hottinger. — Beaucoup en reviennent pauvres et catholiques. (*Monat. schrift*, 78). — Nouvelles émigrations en 1665, 68, 75 et 84. — Un chirurgien bernois, Baurenkœnig, entraîne des Suisses nombreux dans le Brandenbourg, où ils introduisent un meilleur soin des troupeaux. — Sur l'émigration du Gesnay, voyez Muller, XXIII, 331 (édition de Cotta, in-18). Le bas prix des terres et du bled, après des années de disette, était une source de calamités. A Schaffhouse, le muid de bled (pesant 115 liv.) se vend 20 batzen.

[5] Neustadt, Eberswald, Neu-Rupin, Lindau, Ludersdorf, Lehnin, Lunau. — Plus de 200 personnes quittèrent dans une seule année le petit pays de Sax, la plupart ruinées par des procès. *Conservateur suisse*, XII, 473.

« Es ward unheimlich im lieben Vaterlande. »





CHAPITRE III.

PREMIÈRES CONQUÊTES DE LOUIS XIV.

Grandeur de Louis XIV. — Alliance de 1663. — Affaire de Wiggoldingen. — Les armées françaises en Belgique et en Franche-Comté. — Réveil des Suisses. — Défensional. — Réfugiés anglais. Refus des régimens d'obéir à la patrie. — Attitude hostile de Charles-Emmanuel II. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

[1656 — 1668.]

« L'État, c'est moi. » Tous les princes ses contemporains ont répété ce mot[1] de Louis XIV; tous ont dit : « Mes peuples, mes ports, mes armées, » mais aucun comme le roi de France[2]. Il y avait chez Louis un sentiment de sa grandeur royale, qui lui faisait une majesté. Aussi les imaginations furent-elles charmées; il se forma un olympe; le roi s'assit dans une pompe étrangère à l'occident. Dans cette auréole, il y eut une place pour toutes les gloires : pour celle des lettres comme pour celle des armes, pour Lenôtre et pour Bossuet, comme pour Condé. L'ode remplaça la chan-

[1] Louis disait vrai : il y eut un *État*, une *chose commune;* les volontés discordantes furent soumises à un but, et ce fut par lui. — Les caractères entiers, les grands noms se perdirent dans l'action collective. Autre âge, autres récits.

[2] Louis a été moins flatté que ne l'est aujourd'hui le peuple. L'indépendance est rare dans tous les âges. Un allemand faisait à sa cour ce portrait du roi de France : « Il est persévérant, secret, fin, laborieux,

son [1]; la comédie se tourna contre les marquis et les bourgeois de la Fronde; une tragédie ennoblie répondit au besoin d'émotions puissantes. Dans tous les genres la règle et l'inspiration se rencontrèrent. Un développement remarquable de l'industrie et du commerce servit cette civilisation. Depuis les étoffes les plus communes à ces riches tapis, rivaux de ceux de l'Asie, aux glaces et aux tissus d'or, tout reçut de l'imagination française un éclat inconnu. En même temps l'administration sortit du cahos, la police devint l'œil du trône. C'était à la gloire militaire d'achever d'éblouir et d'entraîner la nation. Mais déjà Turenne, Condé, des généraux dignes d'être mis en parallèle avec les plus grands de tous les âges, environnaient le prince. Cent voiles, 50,000 matelots remplissaient les ports. L'armée était de 100,000 hommes; nous la verrons s'élever à quatre fois ce nombre : il n'avait fallu que 15,000 braves à Henri IV pour conquérir son royaume [2]. Louis avait distribué dans ses régimens quelques mille gentilshommes, noblesse remuante, à qui ses préjugés inter-

bien avisé. Il veut être roi seul. On l'a entendu dire à son frère, le duc d'Orléans : notre grand-père Henri IV a fait de grandes choses, mais il nous en a laissé à faire, et plus que lui. Le roi a la pensée d'Alexandre et l'opinion de César, que c'est pour régner que le droit peut être violé. Le ciel n'ayant point mis de siége de justice sur la terre auquel on puisse faire venir le roi de France, et n'y en ayant point contre lui que dans son cœur, il pense pouvoir par ses armes prendre tout ce qu'il veut. » *Note dans les Arch. du royaume.*

[1] La littérature quitta les cloîtres pour la cour. L'Angleterre était l'asile de la pensée libre.

[2] L'introduction de l'uniforme sépara le soldat du citoyen. Tout fut pour un moment enveloppé dans l'honneur national. Cependant la noblesse ne s'était point trompée lorsqu'elle avait dit à François Ier : « Le jour où vous mettrez les armes aux mains du peuple, c'en sera fait des gentilshommes. »

disaient le travail, officiers intelligens et pleins d'honneur. Vauban leur enseignait l'art des siéges en même temps qu'il couvrait la France d'un triple rang de forteresses. A son école, à celle de Louvois et des grands capitaines exécuteurs de ses desseins, la furie gauloise apprenait à se ployer aux froids calculs du génie. Telle était la monarchie quand la paix des Pyrénées fit asseoir une infante sur le trône de Louis XIV [1]. Les bandes de l'Espagne étaient détruites, ses flottes ruinées. Mazarin l'avait fait entrer, humiliée, dans l'orbite de la France [2]. L'Autriche, en perdant l'Alsace, avait cessé de commander à la Lorraine et aux princes des bords du Rhin [3]. Louis était au moins aussi puissant dans l'Empire que Léopold, qui venait de succéder à Ferdinand III sur le trône des Césars [4]. Tout annonçait un siècle nouveau.

C'est en cet état de choses que Jean de Labarde, marquis de Marolles, l'un des hommes d'état les plus cultivés de son temps [5], sollicita les Cantons suisses à renouveler leurs traités avec la France. Le représentant

[1] En 1659. Les Suisses y furent compris. *Dumont, VI*, 11, 180. — André Pictet, de Genève, complimenta la reine en ces termes : « Vous êtes cette princesse accomplie qui seule avez opéré plus que mille combats et vaincu le roi invincible ; autre colombe bénite, qui rapportez la branche d'olivier pour signe que les eaux du déluge des calamités publiques s'étaient écoulées. » *Picot, III*, 9.

[2] Voltmann, paix de Wesphalie ; page 228 de la traduction de Mailher de Chassat.

[3] Les princes cessent de se montrer en personne dans les diètes ; nouvelles lenteurs ; intervention de l'étranger plus facile.

[4] En 1657. — La branche tyrolienne de la maison d'Autriche s'était réunie au trône. L'autorité de l'empereur s'était affermie en Autriche et en Bohême. Partout l'esprit de révolte était dompté.

[5] Bayle. — L'*Histoire de France* de Labarde est écrite avec élégance et montre une grande connaissance des affaires.

de Louis XIV n'était pas ce qu'avaient été, dans le seizième siècle, les ambassadeurs français. Ceux-là parlaient au nom de la puissance qui soutenait l'équilibre européen; celui-ci, pour le monarque qui menaçait de le rompre. Ils avaient été souples et flatteurs : la France ne pouvait se passer des Confédérés. Labarde parla de plus haut sans être moins pressant [1]. Le roi, qui avait atteint sa vingt-septième année, et pris, à la mort de Mazarin, les rênes de l'État [2], s'occupait d'exécuter les projets qui fermentaient dans sa tête. Ses yeux se portaient sur la Belgique et sur la Franche-Comté. Il lui fallait les régimens et l'amitié des Cantons.

Mais était-ce aux Confédérés à se prêter à l'agrandissement de la France? le pouvaient-ils sans travailler à l'humiliation de leur patrie? Voici comment répondit à cette question le bourgmestre Wettstein [3]: « Nos ancêtres savaient le prix d'alliés sûrs et fidèles lorsqu'en s'unissant entre eux ils fondèrent notre liberté. Les treize États, entrés l'un après l'autre dans la Confédération, ont formé ce corps assez considérable pour que toutes les puissances estiment pouvoir tirer de la force de notre amitié. Attachons-nous, à l'exemple de nos pères, à conserver par des relations de bon voisinage ce que la victoire nous a donné. Mais prenons garde qu'ici

[1] « Ces maîtres dans l'art de Mammon ne le cèdent pas aux Maures anciens, dans l'art de faire passer la cruauté pour douceur, l'iniquité pour justice, et pour légitimes les fils de l'adultère. » *Jugement de l'auteur d'Heutelia sur la politique française, page 192.*

[2] Le 1er mars 1661.

[3] Wettsteins Bedenken, ob eine Eidgenossenschaft die zu End gelauffenen Bunde mit der Krone Frankreich erneuern soll, 1655. — Labarde dit Wettstein impérialiste. — Comparez le *Parere* du clergé.

la question du service mercenaire se lie à celle de l'alliance. Or, ce service est condamné par la conscience et l'honneur. L'homme qui fait de la guerre un métier se précipite au carnage comme à un festin. Il ne s'inquiète pas de savoir si la cause est injuste, inhumaine, impie; il s'est vendu, il court au combat. C'est ainsi que d'hommes libres que nous étions, nous sommes devenus vils et mercenaires. Ecoutez les étrangers, écoutez les Français entre autres, nous le reprocher avec l'accent du mépris [1]. Les Italiens assurent que nous serions la terreur de l'Europe si nous n'eussions pas, en nous vendant, perdu le fruit de nos victoires [2]. Toutes les histoires de ces siècles sont pleines de notre honte. Mais c'est surtout en nous donnant à la France que nous nous perdons sans retour. Ses mœurs ne sont pas les nôtres. Elle est légère, inconstante et perfide; nous avons toujours passé pour un peuple loyal, fidèle, grossier peut-être, mais sans hypocrisie, s'il en est un qui le soit sous le soleil; son amitié ne peut que nous corrompre. Nous nous glorifions de vivre en républiques; toujours les rois les ont haïes; toujours elles ont traité désavantageusement avec eux [3]. Que sera-ce si l'alliance

[1] Le père Matthieu, de Porentrui, nomme l'alliance « *argentée*, sentant plus le commerce que l'amitié. » Silhon, secrétaire de Mazarin, dans son « Ministère du cardinal de Richelieu, » traite mal les Confédés. Barthélemy de Grammont voudrait « que l'on se passât *de cette chair.* » Je ne sais plus quel écrivain français les comparait aux Scythes, comme M. de Châteaubriant dans son *Essai sur les Révolutions* : « Essaims bourdonnans qui s'apprivoisent frappés par la verge d'or de l'ambassadeur. »

[2] Guichardin entre autres, l. x. — « Les armes des Suisses auraient été sans comparaison plus loin s'ils eussent fait la guerre pour eux et n'eussent pas contribué à agrandir le domaine d'autrui dans les services étrangers. »

[3] Du moins le plus souvent dans les temps modernes.

se trouve être celle de la faiblesse avec la force? Ignorez-vous que les traités ne lient pas les puissans? Certes nous n'avons pas besoin d'en emprunter la preuve aux histoires étrangères. Voici vingt ans que l'on se joue de nous sans égard pour nos plaintes [1]. La cour s'est fait une maxime d'État de n'observer aucun traité, et ceux qu'elle a faits avec nous moins encore que d'autres. Toutes ses louanges sont pour les hommes qui nous ont trompés et se sont fait de leur fausseté des titres d'honneur. Si je voulais énumérer ses transgressions, j'aurais beau commencer avec le jour, je n'aurais pas fini que la nuit viendrait me surprendre. C'est au point que notre patience a fait l'étonnement du monde. Tantôt nos soldats sont employés contre la teneur des traités; tantôt, en chargeant de droits nos marchandises [2], libres jusqu'à ces derniers temps, on lève sur nous des sommes plus fortes que celles auxquelles s'élèvent les pensions [3]. Nous arrive-t-il d'avoir besoin de la France, et Berne lui demande-t-elle, comme elle l'a fait dans la guerre des paysans, 200 cavaliers, inoccupés sur la frontière, on ne selle pas un cheval pour

[1] On lisait sous un portrait de la Trémoille : *Helvetiis in Burgundiam irrumpentibus pro postulatis verba dedit.*

[2] A Lyon entre autres, et en Alsace. L'ambassadeur mit l'abolition d'un nouvel impôt sur le Rhin à la condition de l'alliance, quitte à le rétablir lorsqu'elle serait conclue.

[3] « J'ai vérifié les quittances des marchands suisses à Lyon, sous le nom de Suisses privilégiés. En dix ans, 2,447 quintaux cuivre, 8 étain, 5,922 fil-fer, 455 fil-laiton, 21,536 fromages, 61,534 quintaux toiles, treillis et boucassins, s'ils eussent payé les droits ordinaires, eussent donné 1,088,758 l. Ainsi, par année commune, les marchands suisses font entrer dans Lyon produisant environ 110,000 l. droits. On ne peut dire qu'ils ne préjudicient pas aux fermages du roi et au commerce du royaume. » *Procès-verbal de M. d'Aguesseau, Aff. étr.* — L'exemption des péages de l'empire valait à Zurich seul 100,000 écus par an.

l'amour de nous. Cependant les traités nous promettent, dans nos guerres, 200 lances, 12 canons, ou 2,000 couronnes par mois. C'est dire assez que nous ne pouvons, dans nos périls, nous reposer sur le roi. Que dis-je! qui l'ignore encore? L'ambassadeur encourageait sous mains les paysans. Nos pères, agaçant leurs chiens, eussent mis le traître hors de chez eux, après lui avoir coupé le nez et les oreilles. C'est ce qu'il mériterait encore que nous lui fissions[1]. Les pensions sont réduites, les dettes ne sont point payées. A toutes nos réclamations, on ne répond que par la violence. Le roi, nous dit-on, est en mesure de commander à l'Europe entière. Avec cela, on veut se donner les apparences d'être demeuré sur le terrain des traités que l'on foule aux pieds tous les jours. Ne sommes-nous donc que les bâtards de nos pères? Mais quoi! nous ne sommes plus même les maîtres de commander à nos soldats. Nous les rappelons parce qu'ils ne reçoivent pas de paie; ils hésitent; ils finissent par demeurer[2], malgré nos ordres, à se nourrir des miettes que leur jette le mépris du roi, indignes qu'ils sont de la patrie dont ils se vantent d'être les fils. Ainsi se prépare notre ruine. Commines disait à nos ancêtres : « Depuis que vous êtes si avides, tout chez vous est devenu faction. » Quel langage nous tiendrait-il à nous, qui voyons nos fils consumer en France leurs biens et celui de leurs

[1] « Combien différemment nos ancêtres lorsque, en 1518, ils refusèrent audience aux envoyés de Louis XII, et ne laissèrent Latrémoille venir à Lucerne, sous prétexte d'affaires particulières, qu'à la condition qu'il ne négocierait pas la moindre chose pour le roi. Les députés ne pouvant lui parler, ni en public, ni en particulier, il fut obligé de repartir sans avoir rien fait. »

[2] In ihrem Betteldienst. »

enfans, tandis que le service mercenaire porte chez nous les mêmes fruits que du passé. De quelle nature peuvent être les rapports de petits États avec un monarque auquel ils se sont engagés à livrer des auxiliaires autant qu'il en demandera? Que dire, sinon qu'ils se laissent seller pour qui les veut monter. Ah! renonçons à une alliance dont nous n'avons nul besoin. Certes nous serions bien malheureux si nous n'avions d'appui que celui de la France! Mais, Dieu soit loué! nous sommes encore invincibles derrière nos montagnes. Dieu soit loué! qui seul nous a fait jouir jusqu'à ce jour de l'héritage de nos pères. Il nous a de sa main puissante entourés de fleuves et de remparts. Il nous attend, pour nous bénir, auprès des sources de bien-être qu'il fait jaillir de notre sol. Je pourrais en emprunter la preuve à la théologie, mais les raisons politiques sont de nos jours mieux écoutées. Prenez donc telle résolution qu'elle soit à l'honneur de Dieu, à la prospérité de nos sujets et la gloire de nos descendans. »

Ainsi s'exprima Wettstein. Il n'empêcha pas, nous l'avons raconté [1], les Cantons catholiques de renouer l'un après l'autre leurs rapports avec la France. Les hommes qui gouvernaient ces Cantons, n'ayant pour la plupart à léguer à leurs fils que le service du roi,

[1] Pages 72 et 94. Le paiement des pensions sert à mesurer les degrés de la complaisance. En 1653, Soleure reçut 30, Lucerne 40, Fribourg 40, Glaris catholique 10 mille livres. — En 1654, Soleure 20, Uri 44, Schwyz, 41, Untervalden 10, Obvalden 13, St.-Gall 2 mille livres. — En 1655, Zoug 10, Appenzell 4, Lucerne 21, Soleure 17 mille. — En 1656, Lucerne 22, Untervalden 5, Glaris catholique 5, Glaris protestant 10, Valais 25 mille; Neuchatel 400. — En 1658, Zurich 42, Berne 42, Bâle 27, Schaffhouse 15 mille, etc. En 1659, Soleure, Lucerne et Untervalden seuls. — En 1660, protestans et catholiques reçoivent leurs pensions. *Arch. des aff. étr.*

n'avaient pas moins besoin de lui qu'il n'avait d'eux. Wettstein s'efforça du moins de retenir les villes. Il n'y manquait pas d'hommes intéressés, habiles à parer la cause du roi de couleurs trompeuses. C'était surtout à Berne que l'on se montrait prévenant pour l'ambassadeur. Aux intérêts particuliers se joignait celui de placer le Pays-de-Vaud sous une haute garantie[1]. A Zurich, les deux partis avaient chacun un des bourgmestres à leur tête. Waser, l'homme des savans[2] et du clergé, se prononçait comme Wettstein; Hirzel[3] et les militaires de profession appartenaient à la France. Long-temps les deux partis se balancèrent; celui du roi finit par l'emporter[4]. Alors Wettstein et Waser ten-

[1] Moins éloignée que celle de l'Angleterre et de la Hollande.

[2] Les savans : ils se donnaient, à Zurich, eux-mêmes ce nom; à la fois les cliens et les patrons de Waser. *Vaterl. Saml.* « Ils ne doutaient pas que le roi, comme ses prédécesseurs, ne persécutât les protestans. » Ils rappelaient que toujours (en 1531, 49, 64, 82, 1602) les traités avaient été soumis aux suffrages du peuple, et que toujours des États libres s'étaient mieux trouvés de se passer d'alliances. — « On eût brisé avec la France, mais à cause de l'empereur, on la ménage. » *Waser.* « Il faut protéger Waser et Verdmuller, car la faction espagnole les tue. » *Labarde.*

[3] Hirzel a six fils et des gendres pour lesquels il a toujours quelque chose à demander. *Amelot.* — Le colonel Holzhalb l'appuyait, bon soldat, mais qui fit mainte action que son crédit et sa parenté avec Hirzel, dont il avait épousé la petite-fille, purent seuls lui faire pardonner. *V. S.*

[4] « On ne fût pas venu à bout de Zurich si l'on n'eût arrêté leurs marchandises. Il fallut leur promettre une cense de 10,000 l. Berne y contribua beaucoup, de sorte qu'on lui promit deux censes qui montaient à 54,000 l. » *Histoire des négociations des ministres du roi, de 1647 à 1689.* (*Arch. des aff. étr.*) — Le roi s'obligea par un article particulier à payer annuellement une pension, une cense de l'argent prêté, à fixer la traite des colonels et capitaines comme en 1650, et à envoyer en Suisse 400,000 écus après la paix. *Ibidem.* Il envoya 400,000 livres. — Il était dû à Berne seule plus de 1,700,000 livres. Par un traité du

têrent un dernier effort, pour obtenir que leurs concitoyens ne se livrassent pas à la merci de l'étranger. « Que les pensions, dit Wettstein, que cet argent du sang[1], soient, comme au temps de François I[er], reçues à titre honorable, comme des récompenses de services ou des témoignages d'affection; que la liberté des cultes nous soit assurée; que l'on ne s'engage que pour six ou huit ans; que le roi nous donne des garanties de l'accomplissement de ses promesses[2]. Si vous négligez ces précautions, vous en répondrez devant le ciel et devant les hommes. Si vous méprisez Dieu, qui devrait être votre seul appui, vous vous trouverez avoir mis la main sur un roseau qui la percera. Déjà les égaremens de vos pères ont été punis dans leurs personnes et dans les vôtres; vos iniquités le seront sur vous et sur vos enfans[3]. »

Les villes suisses ne prêtèrent guère plus d'attention au langage du vieillard que Jérusalem aux paroles des prophètes, qu'Athènes à son déclin aux discours de Phocion. Cependant elles cherchèrent à obtenir des conditions qui ne fussent pas beaucoup moins avantageuses que celles des anciens traités. Elles eussent voulu réserver l'Angleterre, la Hollande et les Protestans de France, ne se lier que pour quinze ans, et ne point s'engager à défendre les dernières acquisitions du roi. Zurich demanda que la cour fît connaître chaque fois l'emploi qu'elle destinait aux régimens. Louis re-

24 mai 1654, le roi lui livra 20,000 minots de sel de Péquay à raison de 100 sols le minot.

[1] « Blutgeld. »

[2] « Qu'il ne vous refuse plus le titre de *Seigneuries*. »

[3] « Nous préparons le banquet de Balthazar; voici la main qui écrira *ruine*. »

jeta ces conditions. Il refusa de reconnaître la neutralité de la Haute-Bourgogne. Les Cantons présentaient naguère pour les places de colonel et de capitaine deux officiers au choix du monarque; il déclara ne vouloir dorénavant dépendre que de son bon plaisir[1]. Les négociations se prolongèrent. Berne en pressait, Zurich en éloignait le terme. Le roi montrait la ferme intention de ne pas accorder aux villes ce que les états catholiques n'avaient pas obtenu. Irrité de la résistance qu'il rencontrait, il alla jusqu'à accuser les Suisses d'avoir violé les alliances en s'unissant à d'autres qu'à lui[2]. A ce langage la colère éclata dans tous les Cantons. Berne se hâta de prier le duc de Longueville d'intervenir. Le duc conclut le premier, comme prince de Neuchâtel, sa capitulation particulière[3], et renoua les négociations

[1] A la fin du siècle les régimens Courten et Salis étaient les seuls dont les colonels n'eussent pas été nommés par le roi.

[2] Plaintes en cour, de ce langage de l'ambassadeur. 28 *déc.* 1657. Réponse ferme du roi, qui avoue le langage de son envoyé. 14 *février*. « Pour tenir les princes toujours faibles, Rome ne voulait pas qu'ils reçussent dans leur alliance ceux à qui elle avait accordé la sienne. » *Montesquieu*. — Amelot fait remarquer que les Suisses ont toujours été si jaloux de leur liberté, que l'opposition à la demande d'alliance d'autres puissances a suffi pour les y déterminer, ne fût-ce que pour faire preuve d'indépendance. *Mémoire sur les Cantons, I*, 200. Pour le dire en passant, Labarde, qui a écrit un traité sur la cène contre les protestans (voyez Bayle), n'était pas l'agent le plus fait pour traiter avec des villes réformées.

[3] Le 12 décembre 1657. Déjà les Neuchâtelois avaient été réunis en un régiment, sous Guy. « Ayant mis en considération les bons et fidèles services que ceux de Neufchâtel ont rendus aux roys mes prédécesseurs et à moi, j'ai résolu de composer un régiment des dix compagnies de gens du comté. » *Louis XIV à Caumartin*. — Les Neuchâtelois devaient ne jamais s'enrôler contre la France, et servir partout où il plairait au roi. — La ville mit en question si le prince avait pu traiter pour elle et sans elle.

interrompues. L'on convint de prendre le traité de 1602 pour base de la convention nouvelle et de faire des modifications désirées le sujet d'autant de lettres annexes. L'alliance fut donc signée, le 1er juin 1658[1], par les Cantons évangéliques et par les villes de Saint-Gall, de Mulhouse et de Bienne. Il fallut, pour régler les points restés en litige, cinq années encore de nouvelles négociations. A la fin les Cantons se lassèrent, et le 24 septembre 1663, tous les Confédérés conclurent[2] avec Louis XIV une alliance, semblable dans les termes à celle qu'avait faite avec eux son aïeul Henri IV, mais qui empruntait de la différence des temps un sens tout nouveau.

Dès l'abord le roi prend le titre significatif de duc de Milan, comte d'Asti, seigneur de Gènes; il exprime son affection pour ses chers et grands amis. Les Confédérés disent leur inviolable dévouement[3] à la couronne

[1] Ratifiée à Calais le 19 juillet.

[2] A Soleure. — Samlung der vornehmsten Bundnisse mit Frankreich, Berne 1702. — Alliances de la France avec les Suisses, 382. — Vogel, priviléges, 406. — Léonard, IV. — Les Grisons furent seuls retenus par l'Espagne, qui levait chez eux un régiment. — Histoire de Louis XIV, par de Larrey, III, 325. — Histoire du renouvellement de l'alliance par G. Wagner, chancelier de Soleure. — Spon, I, 517. — Gazette de France, pages 1070-1095. — Waldkirch, II, 578. — Flassan, III, 210, 296. Les articles secrets, avec la déclaration de 1715, qui les confirme, se trouvent dans les arch. de Turin, *Negozz. con Suizzeri, V*, 13. — « La paix était au moment de se conclure, quand le pape demanda 1,600 hommes. Comme le roi allait lui demander raison de l'attentat commis, à Rome, par les Corses contre Créquy, il écrivit aux Cantons que la demande du pape était contre la paix perpétuelle et leur promit deux pensions. Tous les Cantons, excepté Soleure, n'en donnèrent pas moins des levées à Sa Sainteté, ce dont Sa Majesté fut fort scandalisée. »

[3] « Willfährigkeit. »

de France. L'alliance s'étend aux provinces conquises; sa durée est fixée à huit ans après la mort du roi et celle du dauphin. Les parties ne contracteront point d'engagement qui puisse invalider celui qu'elles viennent de prendre. Si la France parvient à reconquérir les pays possédés par François Ier, en 1521, les Confédérés se prêteront à les défendre; ils n'aideront pas les Espagnols à s'y maintenir[1]. La liberté d'acheter le blé, le sel, la franchise des péages sont confirmées. Les pensions sont promises de nouveau, réduites quelque peu. Les Suisses réservent le Saint-Siége, le Saint-Empire, leurs propres franchises, la maison d'Autriche et de Bourgogne, la seigneurie de Florence et la maisonde Médicis. Toutes les alliances contractées par les Confédérés depuis 1521 doivent céder à l'alliance française, comme à la plus ancienne.

Les lettres annexes[2] garantirent aux troupes des Cantons protestans l'exercice de leur culte et le droit de ne point servir contre leurs coréligionnaires. Le roi s'engageait à ne pas intervenir, sinon comme médiadiateur, dans les querelles religieuses des Confédérés entre eux. Les chefs des compagnies devaient être remplacés par des officiers pris dans leur Canton. Les Suisses pouvaient parvenir en France à toutes les charges et à tous les grades militaires[3]. Ils conservaient les priviléges dont ils jouissaient en Alsace lorsque cette

[1] Articles 21 et 22. Les Cantons oubliaient qu'en 1624 ils avaient promis à l'Espagne de défendre Milan.

[2] Au nombre de quatre. *Samlung von Bundnissen.*

[3] Avant Louis XIV, les Suisses ne servaient pas à vie. Les distinctions se bornaient à la chevalerie et l'accolade. Les colonels ne prétendaient pas à des titres plus élevés. *Code militaire*, 828. Dès lors la vie des officiers fut dévouée au roi.

province était autrichienne [1]. Le Pays-de-Vaud [2] fut compris dans les alliances. A la demande de Zurich et de Berne, Venise fut spécialement réservée. Par un dernier article, les parties convinrent de s'aviser lorsqu'elles auraient à emprunter le passage sur les terres l'une de l'autre, afin qu'il pût être pourvu aux besoins de l'armée : la France songeait aux relations des Suisses avec Strasbourg, Mulhouse et Genève, les Suisses à Milan.

L'alliance signée, trente-six députés, avec un cortége de plus de cent personnes [3], se rendirent à Paris.

[1] Déjà le 19 juillet 1658, des lettres-patentes établissent que les Suisses ne seront plus molestés dans leurs immunités, mais que leurs marchandises seront exemptes de péages et impôts, selon 1516. Le 28 février 1560, main-levée des droits d'aide, taille, aubaine pour les veuves et enfans des Suisses, etc. *Vogel.* Bientôt nouvelles impositions. « On les continuera, écrivit le roi, tant que les Suisses ne se seront pas obligés à ne point servir d'autre puissance que la France. »

[2] Les aliénations et abergemens de biens ecclésiastiques dans le pays de Gex et le traité de 1579, relatif à Genève, demeurent en leur force. Les catholiques demandaient que si Genève était compris dans la garantie, l'évêque de Bâle le fût aussi. *Recès des diètes.* — *Watteville, contin. mss.*

[3] Et de nombreux valets. Ils firent de trois à six lieues par jour. *Wagners Parisische Reiss.* — *Wasers Beschrybung des Bundschwurs.* — Le bourgmestre de Zurich prit une paire de culottes neuves, une paire de caleçons, la *Pallas gallico-germanique*, cinq chemises et huit fazzonelli. *Journal de Waser.* — *Wyttenbach, Parisische Reiss.* — *Ochs, VII, ch. 7.* — *Code de Zurlauben, II,* 170. — *Comparaison des alliances de* 1516, 1663 et 1715. *Aff. étr.* — *Roussel, cérémonial diplomatique, I,* 71. — Relation des cérémonies et ordre que le roi voulut être observé, dans *Milsoneau* 2854. — Réception des ambassadeurs, *Lelong II,* 26, 448. — Gravures et chansons, entre autres *Chanson nouvelle* et *Regi fœdus firmanti.* C'est en cette occasion que Pavillon dit :

Un « Je vous hais » en France est plus charmant
Que n'est un « Je vous aime » en Suisse.
Œuvres (*Amsterdam*), *I,* 113.

Daillé, prêchant devant les Suisses, le 4 novembre, témoigna sa joie sincère de l'alliance du roi avec une nation illustre par les armes et par

Mêmes honneurs qu'au temps du bon roi Henri IV, sinon que l'étiquette prit la place de la cordialité. La magnificence de la cour frappa les Suisses de surprise. La beauté de la reine Marie-Thérèse, que relevait le goût et l'éclat de la plus riche parure, les ravit d'admiration. Le dauphin, enfant d'un an, s'effraya d'abord à la vue des étrangers; mais bientôt il s'approcha de plusieurs d'entre eux en leur disant : « Ami, mon ami, » qu'on lui avait appris à balbutier. Lorsque Louis eut touché la main à tous les députés[1], Waser, chef de l'ambassade, s'exprima en peu de mots : « Le passé, Sire, vous répond de l'avenir. Veuille le souverain maître des rois conduire toutes choses de manière à ce que la terre sache que la présente alliance n'a pour fin que l'honneur de Dieu, la défense des opprimés, l'accroissement de la justice et la conservation des deux états ! » — « Ma conduite, répondit le monarque, dira le cas que je fais de vous. » Il parla de l'amitié que les rois ses prédécesseurs avaient eue pour leurs grands amis et de celle qu'il leur portait. Il prit plaisir à rappeler le service qu'il avait reçu d'un fils des Cantons. Enfant, après avoir joué avec deux pages, il s'était séparé d'eux, était tombé dans un bassin, et s'y noyait, quand un Suisse de la garde l'avait arraché à la mort[2].

sa générosité, qui honorait l'alliance de Dieu et de laquelle étaient sortis tant d'hommes dont les paroles et les exemples avaient édifié l'étranger aussi bien que leur patrie. »

[1] « Le roi se couvrit; autant en firent les Suisses. » — On avait mis en avant la question de savoir si on leur donnerait le titre d'Excellences, et s'ils se couvriraient devant le roi. Latour, envoyé du prince de Saint-Gall, montrait que, leur indépendance ayant été reconnue à Munster, on le leur devait. Le roi voulut que l'on s'en tînt à ce qui s'était fait en 1602. — D'Enghien les reçut sur l'escalier.

[2] Conservateur suisse, VII, 376. — Il avait dès lors appris à connaître les Suisses comme de mauvaises têtes. Pour punir Marseille d'une sédi-

Les Confédérés furent, les jours suivants, priés à dîner chez le prince de Neuchâtel, chez Condé, chez Turenne, chez Villeroi. Grammont les ayant, à son tour, invités à sa table, la fit couvrir de bouteilles rangées en bataille. Sur de petits drapeaux on lisait cent devises comme celle-ci : « A peu manger, bien boire. » Les ambassadeurs furent agréablement surpris. Des vins, si les Français ont dit vrai, l'Auvergnat fut mis au premier rang ; le Sillery, dont la couleur approche de celle de l'eau, fut rejeté au dernier. Point de supercherie dans les santés[1]. Après le dîner, Grammont fit jouer Molière, l'immortel[2]; contens du bouffon, les ambassadeurs lui firent remettre un écu de leur part à tous. Les dames françaises, curieuses de contempler ces traits et ces costumes étranges, se pressaient, riant, folâtrant, mendiant des dragées ou un sourire. Le fard qui couvrait leurs visages fut pour plusieurs fils des Alpes le sujet d'un grand scandale. Quelques chansons furent faites à la gloire des Confédérés. Ils ne laissèrent point publier celles qui les tournaient en ridicule[3]. Les plaisirs, au reste, ne leur firent pas oublier les affaires. Des mémoires sur les dettes furent

tion, Mazarin engagea Louis à s'y rendre, fit faire brèche etordonna l'entrée avec 7,000 hommes. Or, un capitaine suisse, Waldkirch, refusa nettement de marcher, disant : « Les Suisses ne passent que par les brèches faites par le canon. » *Conservateur suisse, II*, 384.

[1] « De l'anis leur ayant été servi, ils crurent manger du poison, crachèrent, se firent en hâte donner à boire, et dans leur colère voulurent savoir qui avait failli faire perdre aux Cantons tous leurs ambassadeurs. »

[2] « Molier dem Possenreisser. » *Compte des députés de Bâle.*

[3] Le rédacteur d'une gazette ayant osé publier qu'ils étaient venus prêter au roi serment de fidélité, ils le firent condamner à rétractation. Un calendrier les ayant représentés d'une manière inconvenante, ils le firent supprimer.

présentés à Colbert; il en remit le paiement au retour des ambassadeurs en Suisse[1]. Des négociations furent ouvertes sur la mise en possession des priviléges de commerce que promettaient les alliances; sous divers prétextes, l'on sut en différer l'accomplissement. Les églises évangéliques du pays de Gex venaient d'être fermées par ordre du roi[2]; les envoyés des Cantons protestans réclamèrent avec chaleur contre cette violation des traités. Tout ce qu'ils obtinrent fut que leurs coréligionnaires pourraient entendre le prêche dans deux granges, à Fernex et à Sergy[3]. Ils intervinrent, avec les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre, en faveur des Vaudois des vallées piémontaises, inquiétés de nouveau. Enfin le 18 novembre, le canon de la Bastille annonça la solennisation du serment. Les députés jurèrent, en posant l'un après l'autre la main sur les Évangiles; le roi s'approcha le dernier, vêtu d'une soie noire brodée d'argent, la tête couverte, et dit : « J'en fais autant. » Après le dîner de l'archevêché[4] les ambassadeurs furent parés de quadruples chaînes d'or, et Waser d'une chaîne plus

[1] Les uns reçurent la moitié, d'autres le quart de ce qui leur avait été promis; le plus grand nombre ne reçut rien.

[2] Vingt-deux églises en 1661. — En 1604, déclaration du roi de France, de vouloir faire observer toutes les réserves stipulées, en 1564, lors de la restitution de Gex à la Savoie. Confirmation de cette déclaration par Louis XIV, par lettre annexe en 1658. Henri IV devait rembourser en 6 ans les frais de la guerre de 1589, par 60,000 écus en sel de Péquay. Berne n'avait rien reçu. *Arch. bernoises.*

[3] Plus tard ils obtinrent d'y pouvoir construire deux temples; mais le culte n'en fut pas moins empêché. Les pasteurs furent jetés en prison. Subsides des Cantons, *Recès d'Arau*, 1661-66. — *Lettre au roi*, 17 *mai* 1664. — Intercession de Watteville, *avril* 1664.

[4] Louis vint, comme son aïeul, boire à la santé de ses compères. Le vin coula pour le peuple.

pesante encore, qui faisait six fois le tour de ses larges épaules[1]. Puis ils reçurent chacun 1,200 livres[2] pour leurs frais de voyage, et, huit jours après, ayant reçu leur audience de congé, ils reprirent, chacun selon sa convenance, les chemins de la Suisse.

L'alliance qu'ils venaient de conclure, défensive dans les termes, ne pouvait être qu'offensive en réalité[3]. Plus d'opposition en France. Les grands étaient soumis. Louis avait fermé les parlemens. Les franchises des provinces avaient péri dans les guerres de religion[4]. Sous le nom de libertés de l'Église gallicane, la cour de France défendait son indépendance du saint-Siége. On n'osait plus même murmurer le mot de liberté[5], de peur qu'il ne parvînt à l'oreille fine du roi. La France s'était faite homme dans Louis XIV. Elle était parvenue à un degré de puissance auquel elle ne pouvait craindre d'être attaquée. Mais la soif de gloire de Louis s'en était éveillée d'autant plus ardente. Jamais l'ambition, le but tracé, n'a manqué de raison de guerre. Les armées françaises, sous un vain prétexte[6],

[1] « Le roi avait pris à l'entendre un plaisir particulier. » — Le gagner, c'était gagner Zurich, le plus difficile à ranger de tous les Cantons.

[2] Le compte des députés de Bâle porte 1,800 florins. — Des dons furent faits au cortége. On paya, somme toute, 45,300 francs.

[3] Comprendre les provinces récemment acquises dans le traité, c'était déjà plus que la neutralité ne comportait.

[4] L'établissement d'intendans et la vente des mairies avaient complété la ruine des franchises provinciales et municipales.

[5] Aujourd'hui nous le crions sur les toits. La liberté est devenue le chemin, le pouvoir est resté le but.

[6] Le droit de dévolution de l'héritage paternel aux enfans du premier lit préférablement à ceux du second était en vigueur dans certaines provinces des Pays-Bas; détourné par Louis de son application civile et transporté dans l'ordre politique, il lui suffit pour revendiquer la partie

se jetèrent sur les Pays-Bas, insultant l'Espagne, dont elles envahirent les provinces, et l'Europe entière, dont elles foulèrent le droit des gens. Les régimens suisses furent entraînés.

Quand la guerre éclata, une querelle de village avait répandu le trouble dans la Confédération. Les colonels Kloos et Béroldingen levaient chacun un régiment pour l'Espagne [1]. Quarante-trois hommes enrôlés par le lieutenant Fleckenstein pour l'un de ces corps, s'enivrèrent en traversant la Thurgovie, insultèrent les paysans des villages réformés, leur brisèrent des vitres, puis s'animant, quelques-uns d'entre eux se jetèrent dans le temple de Liperschwyl, l'épée à la main, menaçant du geste et de la voix le peuple assemblé pour le service divin. Les villageois les chassèrent. Mais déjà une vieille femme (on assura ne l'avoir plus revue et ne point se souvenir de l'avoir vue jamais) avait couru jusqu'au village voisin de Wiggoldingen, criant : « On pille, on égorge à Liperschwyl. » Le peuple était à prendre la cène ; les hommes, suivant l'usage du temps, avaient l'épée au côté ; persuadés que ce jour de fête avait été choisi pour le massacre des évangéliques [2], ils dégaînèrent, coururent et ne tardèrent pas à rencontrer, près d'un petit bois, les recrues, qu'ils assaillirent. Seize des mercenaires demeurèrent morts ou blessés sur le carreau [3]. C'en fut assez pour relever la fureur des partis. Arnold d'Uri, bailli de la province, assembla la justice ; mais une multitude de paysans

de la Belgique où cette coutume était admise. *Mémoires inédits sur l'hist. de France, Succession d'Espagne, Introduction de M. Mignet.*

[1] Le jour de Pentecôte, 29 mai 1664.

[2] Dont le bruit avait été souvent répandu.

[3] « Ils blessèrent à mort le lieutenant et lui tuèrent 16 hommes. »

thurgoviens et zuricois, attroupés en armes, ne permit pas aux juges de prononcer. Même démonstration autour d'envoyés des états, gouverneurs de la province. Des deux parts on prépara la guerre. Zurich, voyant les villes ses alliées lui témoigner peu de sympathie, dans une cause qu'elles jugeaient mauvaise, n'hésita pas à recourir à l'étranger. Jean-Henri Hottinger était célèbre comme orientaliste et théologien; ses seigneurs l'envoyèrent à Heidelberg, à Stouttgard, à Cassel et en Hollande, demander des subsides et des secours. Il reçut partout, excepté à la cour de Wurtemberg, les réponses les plus favorables. Pendant ce temps des députés des Cantons neutres étaient accueillis à Zurich par les cris du peuple : « Loin, loin, les brocanteurs de paix ! Que n'avons-nous su votre venue ! nous eussions été à votre rencontre avec des balais, des quenouilles et des queues de renard. » Sur ces entrefaites, le bûcher préparé sur l'Albis [1] pour servir de signal ayant pris feu, une nuit, par accident, les deux partis coururent aux armes; les milices s'avancèrent, des deux côtés, il est vrai, avec l'ordre de ne point attaquer. Alors les Cantons neutres redoublèrent d'efforts. Leurs vives instances, et l'incertitude du sort des armes, firent condescendre les parties à un arrangement, qui rendit à la justice son cours. Les députés des sept Cantons s'assemblèrent de nouveau à Frauenfeld [2]; ils condamnèrent plusieurs paysans à mort et la commune de Wiggoldingen aux frais, qui s'élevaient à 19,000 florins [3]. Cédant toutefois aux sollicitations des neutres, ils adoucirent la sentence. Ernest Zouber et Jacob

[1] « Auf dem Schnabelberg. »

[2] Le 5 septembre.

[3] 18,757 fl. et quelques frais encore. Les villes contribuèrent sous main.

Arnold, deux beaux jeunes hommes, eurent seuls la tête tranchée. Dans la conscience de n'avoir pas voulu le mal, et dans la persuasion que leur sang devait couler pour la réconciliation des Confédérés, ils allèrent à l'échafaud d'un pas ferme et le front serein. Saint-Gall reçut pour récompense de sa conduite en cette affaire[1], de pouvoir siéger à l'avenir dans toutes les diètes des Confédérés[2].

Les haines rallumées par l'affaire de Wiggoldingen n'étaient pas calmées, lorsque se répandit la nouvelle de l'invasion des Pays-Bas. Les armées françaises ne s'étaient pas seules mises en mouvement : tandis que Labarde gagnait les Cantons, d'Estrades, à La Haye, avait su persuader les Provinces-Unies de joindre leurs forces à celles du roi[3]. Les Hollandais comme les Suisses s'étaient laissé aveugler sur les périls auxquels ils exposaient leur indépendance. Les provinces de l'Espagne furent conquises en courant. Bientôt l'on vit accourir à Baden Don Juan de Watteville, abbé de Beaume, envoyé de la Franche-Comté. « Je veux m'exprimer en peu de mots, dit-il. Les armées du roi pénètrent dans notre province[4]. Depuis un siècle et demi[5] nous vous payons

[1] Et de l'adresse de La Tour.

[2] « Ainsi finit la guerre des Grenouilles. » — Vaterl. Sl. — Puppikofer. — Geschichtsforscher II. — Helvetia V. — Manuels de Zurich et de Berne. — Recès helvétiques. « En mémoire de ce triste événement, on ne sonna plus à Vigoldingen, au sortir de la Pentecôte, la cloche du presche. »

[3] Lettres, mémoires et négociations d'Estrades. — Lettres de Witt.

[4] Juin 1667 et janvier 1668. Schœnau accourut de la part de l'empereur, Casati de l'Espagne. Celle-ci n'avait rien fait pour protéger la Haute-Bourgogne. Les gouverneurs des villes se rendirent, sentant que la province était livrée à l'ennemi (*hosti nudam et desertam objici*). — *Pro fide helvetica*, p. 29.

[5] Depuis 1511.

fidèlement 800 écus d'or chaque année dans l'espoir de n'être pas délaissés dans le besoin. Nous sommes votre seule digue contre le torrent qui se prépare à vous engloutir. » Les anciens Confédérés n'eussent pas hésité sur la réponse à faire; mais au dix-septième siècle la plupart n'entrevoyaient la chose publique qu'à travers le prisme de leurs intérêts personnels. Ils n'avaient plus pour chefs de ces hommes éminens qui sont le lien des partis, l'âme et le salut de la patrie [1]. Moulier, qui avait remplacé Labarde comme ambassadeur [2], sut leur persuader qu'on les berçait de vains bruits pour les brouiller avec la France. La diète, convoquée pour le 4 février, fut renvoyée au 20. Quand elle s'assembla, Gray, Dole, Salins, s'étaient rendus. Besançon n'avait arrêté Condé que deux jours [3]. La province était conquise.

Les Cantons se réveillèrent comme d'un songe [4]. La

[1] Pellisson le remarque dans son histoire de Louis XIV, t. II, 287.

[2] Dès 1664. — Il ne voulut point payer les pensions que les pierreries de la couronne n'eussent été rendues. Voyez page 10. — S'il dit vrai, « il alla fièrement prendre place au-dessus du bourgmestre en diète. » Il commença par un grand éloge de la paix : « Jésus n'avait rien su trouver de meilleur à léguer à ses disciples. »

[3] Condé lui garantit sans peine la possession du saint Suaire; la crainte d'en être dépouillé paraissait être sa plus grande inquiétude.

[4] « Nos temps les meilleurs sont ceux où nous ne nous laissons pas détourner par nos querelles de religion et par nos dissensions intestines. Nous n'avons besoin pour conserver notre liberté que de la paix, et nous la sacrifions tous les jours. Nous nous plaisons à nourrir un serpent dans notre sein. Ceux qui assistent le roi ne songent pas qu'il peut un jour tourner ses armes contre nous. Ils ignorent qu'il traite avec Longueville au sujet de Neuchâtel, et s'est acquis de sa sœur, la duchesse de Savoie, des droits sur Genève et le Pays-de-Vaud. Nous avons jusqu'ici, avec notre sang et nos mœurs généreuses, notre constante manière d'agir, défendu notre indépendance. Mais si les Français nous approchent de rop près, ils nous donneront la légèreté de leur humeur et leur in-

diète s'assembla. Les régimens suisses étaient entrés avec les armées françaises en Franche-Comté; ordre aux colonels d'en sortir sous peine de la vie. On arrêta le départ de nouvelles recrues. On s'occupa d'un plan de défense. Berne ayant saisi l'occasion de montrer l'importance du Pays-de-Vaud dans le système défensif de la Confédération, les Cantons se décidèrent à l'y comprendre. Aux deux villes alliées de Genève fut abandonné le soin de la couvrir. On eût cru voir renaître le sentiment de la chose commune et se ranimer l'esprit des vieilles alliances. Vainement Moulier, essayant de tous les moyens, passa-t-il des caresses aux reproches; tantôt rappelant les vieilles amitiés des Suisses envers la France, leur émule de gloire, la fortune de leurs drapeaux unis, la joie que devaient inspirer aux Confédérés les victoires du roi; tantôt menaçant les Cantons de laisser à leur charge les recrues qu'ils retenaient, et leur déclarant que le roi voulait des alliés, non des maîtres. Ce n'est pas avec de la hauteur qu'on ploiera les esprits des Suisses. De petites républiques, qui, par des victoires, ont conquis l'indépendance, se montreront toujours d'autant plus jalouses d'être ménagées que leur peu de puissance les rend irritables. Fier, emporté, Moulier ne fit qu'indisposer toute la nation. Six mille hommes, sous les colonels Cloos et Béroldingen, partirent pour Milan. Berne permit le passage à des troupes espagnoles [1]. Elle venait, avec Zurich, d'accorder un

quiète inconstance. Ils nous feront plus de mal par leurs mœurs que par leurs armes. Plus voisin, le roi verra mieux nos défauts; il s'érigera en arbitre de nos querelles; et qui sait s'il ne s'unira point un jour à l'empereur et à l'Espagne pour nous subjuguer? » *Le réveil-matin des Suisses*, 1667.

[1] Le 7 juin 1665.

régiment aux Vénitiens[1]. Les deux villes se montrèrent disposées à donner 3,000 hommes aux Hollandais; la négociation ne fut rompue que par le refus des États-Généraux de leur payer des subsides et de souscrire à une haute paie[2]. Moulier, accusant ces capitulations de violer l'alliance française, jeta brusquement sur le tapis les traités qui le prouvaient. « Nous n'avons que faire de tant de bruit, lui répondirent les Confédérés; nous ne songeons pas à faire tort à la France, mais jamais non plus nous ne nous laisserons lier les mains de manière à ne pouvoir faire ce que commande notre sûreté[3]. » Plusieurs Cantons renvoyèrent, sans l'avoir ouvert, un Mémoire qu'il leur adressait[4]. Les députés se promirent le secret sur leurs délibérations[5]. Ils s'interdirent les repas, les visites, les sollicitations chez l'ambassadeur[6]. L'empereur reçut de tous les Cantons l'assurance qu'ils s'emploieraient à la défense de Valdshout, de Constance et de Bréguenz[7].

Pour soutenir ces résolutions, la diète décida[8] qu'un

[1] Deux mille hommes, sous Weiss. Berne employa l'argent de Venise à construire la forteresse d'Arbourg. Venise ayant fait la paix, les troupes ne partirent pas.

[2] De Tillier, IV, 256. — Evangelische Ascheide zu Brugg, 29 déc. 1665 et janvier 1666. — Die Evangel. Stände an die Holländ. Generalstaaten, 12 janvier 1666.— Schreiben des von Ommern an Hirzel 14/24 février 1666.

[3] Le bailli de Baden, chargé par ses seigneurs de reporter le mémoire à l'ambassadeur, n'ayant pu recevoir audience, déposa l'écrit sur l'escalier.

[4] Lucerne, Schwyz, Zoug, Untervalden.

[5] « Que si quelqu'un des députés viole le secret, il sera renvoyé à ses supérieurs pour être puni. »

[6] « Aufwarten, Ohrentragen, Dienstnachlaufen. »

[7] En mars.

[8] Le 9/19 février, à Baden. Le *Défensional* ne fut arrêté que le 29 mai, après la paix.

corps d'armée de 13,000 hommes, avec 16 pièces de canon, se tiendrait prêt à marcher, et qu'un second et un troisième contingent de même force se disposeraient à le suivre [1]. Les Cantons frontières furent autorisés à demander le secours des Cantons voisins; ceux-ci, de ceux qui les touchaient. On formula de nouvelles ordonnances, fondées sur celles de Sempach, et un nouveau serment à la patrie commune. Une diète de campagne fut chargée de la direction suprême de la guerre. Elle reçut le pouvoir de nommer, de recevoir des ambassadeurs; de chercher, d'attaquer et de poursuivre l'ennemi jusque sur ses terres; de le contraindre à la paix et de la conclure, sauf la ratification des Cantons. Peu d'années après que le traité de 1656 avait posé clairement le principe de la souveraineté cantonnale, le besoin de mesures communes portait les Confédérés à agir comme un corps de nation [2].

En ce moment, où tous les sentimens généreux semblaient renaître, des fugitifs touchèrent le sol de la Suisse et réclamèrent sa vieille hospitalité. C'étaient

[1] L'armée devait se partager en deux divisions, commandées l'une par un chef zuricois ou lucernois, l'autre par un officier de Berne ou d'Uri.

[2] Zurich devait donner 1,400 hommes, Berne 2,000, Lucerne 1,200, l'abbé 1,000, Fribourg 800; Appenzell, Schwyz 600; Uri, Untervalden, Zug, Glaris, Bâle, Schaffhouse 400; Saint-Gall, Bienne 200; les Bailliages italiens 700; les Bailliages-libres 300, le Sargans 300; la Thurgovie 600; Baden, le Rheinthal 200; les grands Cantons une pièce de 6 liv., les petits une de calibre inférieur. *Recès.* Permis aux Italiens de donner 10,000 couronnes au lieu de leur contingent. — Fœsi, Schw., Bibl., 492, 560. — Rahn, 1029. — Waldkirch, II, 606. — L'ordonnance de discipline est du 13, le Schirmbrief du 21 mars. Aux officiers des corps la justice, avec appel au conseil de guerre. Les gouvernemens cantonaux se réservent les cas criminels (Malefizfælle). Ordre aux Cantons frontières de se pourvoir de vivres et de les céder à un prix équitable. — *Chr. Waser.*

des républicains que le reflux des choses humaines avait bannis de l'Angleterre, leur patrie. Après la restauration qui fit remonter Charles II sur le trône de ses pères, Lisle, Scott, Holland, Broughton[1], Ludlow, la plupart régicides, étant arrivés sur les bords du Léman, envoyèrent à Berne demander asile. La voix de Hummel, d'un pasteur, appuya leur requête. « La guerre, dit-il[2], a ravagé l'Europe entière; nous seuls avons été épargnés. N'est-ce point afin que notre patrie fût un lieu de refuge pour tant d'exilés? Les anciens ont cru les étrangers envoyés par Jupiter ; Jupiter, à les entendre, avait paru sur la terre pour mettre l'hospitalité des hommes à l'épreuve. Christ, confirmant cette croyance, a dit : « Qui les reçoit me reçoit ; » écoutons une parole dont le cours des siècles n'a pas détruit la vertu. Nous vivons en paix sur cette terre, entourés de ceux que nous aimons ; nos toits abritent notre sommeil ; mais qui sait si nous ne serons point un jour étrangers quelque part? Malheur alors, malheur à qui emporterait le souvenir d'avoir méconnu l'exilé! » Berne accorda l'asile aux régicides. Elle avait fait complimenter Charles Stuart sur son avénement[3]; après les droits de la victoire, elle reconnut ceux du malheur. Plusieurs des réfugiés s'établirent à Lausanne. Lisle n'y était pas depuis long-temps lorsque, entrant dans le temple de Saint-François, il tomba sous les coups d'un fanatique, qui s'enfuit en criant : « Vive le roi! » La tête du fugitif avait été mise à prix[4]. Ludlow s'é-

[1] Broughton lut à Charles II son arrêt de mort.

[2] Helvetia, II, 90. « Un ennemi des étrangers : savez-vous plus grande injure? »

[3] Manuel bernois, 139. — Tillier, IV, 138.

[4] Trois cents livres sterling.

tait fixé à Vevey. On lui avait offert le vin ; on l'avait accueilli comme un martyr de la liberté. Après la mort de Lisle, les Veveysans fortifièrent la demeure des Anglais et leur permirent de sonner au besoin la cloche d'alarme. Les habitans de la ville reçurent l'ordre, au premier coup de cloche, de saisir tous les inconnus, et, s'il était nuit, de se rendre en armes à la maison des réfugiés[1]. Ce fut à Vevey que Ludlow écrivit ses Mémoires, dictés par une inflexible énergie et pleins de sa reconnaissance pour la protection généreuse qu'il reçut[2]. A la chute des Stuarts, il croira l'heure venue de revoir sa patrie[3]; il courra se présenter au peuple anglais avec une joie mêlée de fierté; repoussé par le gouvernement de Guillaume III, brisé, confondu, hors d'état de comprendre, sinon de supporter ce nouveau coup, le vieillard reviendra finir ses jours aux lieux où s'élève son tombeau[4]. Un demi-siècle plus tard, une ville voisine ouvrira aux Stuarts, à leur tour, un généreux asile; elle répondra à la demande de la

[1] Grenu, Documens. — Sinner, Voyage dans l'Helvétie occidentale, II, 217 à 250. — Mémoires de Ludlow, III, 337, 339, 342, 348, 358. — Helvetia, II, 364. — Genève n'admit pas les régicides (*Mém. III*, 298) : « Nous fumes abandonnés de ceux qui avaient un même sentiment à soutenir que nous. » — Quant aux Veveysans, « ils nous assurent que les souffrances que nous endurons pour la liberté de notre pays sont le principal motif de leur empressement à nous offrir si cordialement leurs services. » *Mém. III*, 326. — Des places leur furent réservées dans les églises. *Olivier, le Canton de Vaud, page* 1034.

[2] Les Mémoires de Ludlow furent publiés d'abord à Vevey en 1699; ils sont dédiés à LL. Excellences de Berne.

[3] En 1688.

[4] Consolé par l'affection de sa femme, Élisabeth Oldsworth, et de ses amis de Joffrey, Dubois, Dumoulin, etc. — Une inscription avait été placée sur la porte de la maison; en 1821, un Anglais l'a achetée pour l'emporter : on ignore si ce fut enthousiasme ou colère.

cour d'Angleterre de leur fermer ses portes : « Nous n'avons point, dans ce que nous avons fait, dépassé nos pouvoirs [1]. »

Tandis que les réfugiés se fixaient sur les bords du Léman, les messagers envoyés aux régimens suisses, en Franche-Comté, arrivaient à Baden. Les dépêches dont ils étaient porteurs n'avaient pas même été décachetées. Comprenant quel en était le contenu, les colonels s'étaient bornés à dire : « Les ordres des Cantons nous arrivent deux mois trop tard [2]. » Jamais les conséquences funestes des services étrangers ne s'étaient montrées plus au jour. La Suisse avait cessé d'être pour ses fils la première affection, la patrie. Les représentans des Cantons renouvelèrent dans le deuil la défense de recruter pour le roi; ils donnèrent à tous les états l'ordre de punir leurs ressortissans. S'ils ne le faisaient, la Confédération se chargeait de frapper [3].

Déjà cependant l'accord, à peine formé, commençait à se rompre. Un homme y travaillait avec succès. Autant Moulier avait d'emportement, autant de Greisy, ambassadeur de Charles-Emmanuel II de Savoie, montrait de douceur et d'aménité; aussi s'était-il fait de nombreux amis dans les Cantons catholiques [4].

[1] Fribourg, en 1748. — « Écrite sur un ton qui n'est point convenable, nous avons jugé que la lettre du roi ne méritait pas d'autre réponse. » — Viendront les émigrés et les régicides français.

[2] « Ils ne pensaient pas, au reste, avoir failli en obéissant au roi. » Ainsi Stouppa, d'Erlach, Molondin.

[3] « Qu'à l'avenir, lorsque le colonel refusera d'ouvrir les ordres de la diète, le premier capitaine les décachète. »

[4] Archives de Turin, *negozz. co Suizzeri, V,* 7-28 ; *co Valesani.* — Saluces, IV, 348. — Guichenon, II, ch. 39. — Mss. divers. — Biblioth. de Berne, I, 14 ; V, 126. — Manuel de Berne. — Recès d'Arau. — Collect. Leu (*Wasserkirche, Zurich*), 89.

Le jour vint que son maître crut pouvoir faire servir ce crédit à l'accomplissement de ses desseins. Après la guerre des paysans, la cour de Turin avait vanté d'autant plus haut le service de sa médiation qu'elle avait été plus près d'engager des hostilités. La paix avait trompé son attente; mais elle n'avait pas été si bien cimentée, que le duc n'espérât tirer bientôt parti de quelque rupture nouvelle entre les Confédérés. L'affaire de Wiggoldingen l'avait rendu attentif. L'attitude prise par les Suisses en présence de la France lui fournit la chance qu'il cherchait. Il ne fut pas difficile de faire naître un prétexte de guerre. Dans le village savoisien de Corsinge était une maison dépendante d'un fief genévois; des curés y portèrent à un moribond les derniers sacremens; information du syndic Colladon contre les curés, du sénat de Chambéry contre le syndic; mémoires virulens des deux parts[1]. Alors le duc s'adressa dans le même temps à Rome et à Lucerne.

Greisy rappela les maux dont Genève avait été la source. La religion défendait de la secourir. Il y allait, pour les Suisses, de leur réputation de peuple chrétien. « Dieu, dit-il, prive parfois les princes de leurs Etats pour leur faire comprendre que leur grandeur ne vient que de lui; puis il change leur condition après avoir changé leur cœur. Il nous ouvre à cette heure les chemins de Genève et du Pays-de-Vaud. Quelle consolation ne sera-ce point pour vous de voir les évêques rétablis, des milliers d'âmes, qui sont dans le che-

[1] « Fief et souveraineté n'ont rien de commun, disait le duc. Je prouve la souveraineté. » *Arch. Turin, paquet XX*, 10. — Les traités ordonnaient de suivre la marche du droit. — Gautier sur Spon. — Thourel, 487.

min de l'enfer, remises dans celui du ciel, et de pouvoir aller jusqu'à Genève en faisant partout les œuvres de votre religion! [1] »

Rome appuya ce langage. François de Sales, évêque de Genève, avait requis son assistance [2], et le cabinet de Turin n'avait rien négligé pour l'obtenir. Cependant le nonce ne servit pas Charles-Emmanuel comme il le désirait [3]. Il reçut l'ordre de porter les Cantons à retirer la garantie qu'ils avaient accordée au Pays-de-Vaud, mais de se garder de brusquer les sentimens populaires et de briser la Confédération. Tandis que la diplomatie travaillait à baptiser une affaire d'état du nom d'affaire d'église, la Savoie se couvrait de soldats. Genève s'arma de son côté. Des subsides, recueillis chez les Hollandais par Spanheim et Turretin, servirent à construire le rempart qui porte encore le nom de Bastion de Hollande. Messieurs de Genève firent fondre mille balles de fonte, parce qu'ils avaient entendu dire

[1] Le 2 mars 1667. « L'on dira de vous : Beati pacem ferentes. »

[2] Ce fut à cette occasion qu'il traça le tableau des révolutions de Genève. « Où les cadavres, que les aigles s'assemblent. »

[3] Raisons qui ne permettent pas au pape d'assister son Altesse *in angustia praesenti* (*23 août* 1667. *Arch. Turin, XX, 24*). — Lettre du marquis de Pianezza sur la mauvaise conduite du nonce (29 *ibidem*). — Instruction au nonce Maldeschi, dans ce qui concerne les affaires de Savoie : « Vous devez jouer un rôle principal, mettre les intérêts de la religion en avant, qui ne servent plus qu'à colorer les intérêts d'État, mais prendre garde qu'en touchant un membre on ne touche tout le corps; ils sont très-jaloux de leur liberté, et la matière est fort délicate. » — Le duc songe aux moyens de faire naître une querelle de religion dans le Pays-de-Vaud pour faire intervenir Rome et les sept Cantons dans les intérêts de la foi. *Affaires de religion* (*Arch. Turin*). — *Correspondance du sire de La Pérouse avec le roi* (qui agit avec Rome, quoique dans des vues différentes). — Le langage des sept Cantons contraignit les deux partis à la paix. *Saluces.*

que le duc avait dans ses armées beaucoup d'hommes *charmés*, sur lesquels les balles de plomb n'avaient point de prise[1]. Les circonstances parurent aux Seigneurs de Berne d'autant plus sérieuses qu'une comète, semblable à celle qui, en 1618, avait effrayé la terre, venait de se montrer sur l'horizon. Ils invitèrent leurs sujets à se munir d'armes spirituelles et à désarmer le ciel en se repentant de l'ivrognerie, de la paillardise et de la profanation trop commune du saint nom de Dieu. Ils exposèrent de nouveaux leurs droits; puis ils rassemblèrent leurs milices[2]. Le duc avait fait creuser un port à Bellerive non loin de Genève; il y avait fait construire trois vaisseaux. Les Bernois, de leur côté, ajoutèrent au nombre de leurs barques[3] et firent construire à Genève deux galères, la grande et la petite Ourse.

La guerre allait éclater lorsque Louis XIV arrêta le cours de ses conquêtes. Sa brusque irruption en Belgique, après avoir jeté l'Europe dans l'effroi, l'avait soulevée tout entière. Les Hollandais, comme les Suisses,

[1] Le 9 février 1667. — Accourent Hercule de Salis, Montbrun, l'ingénieur Yvoy. Chacun s'impose, les professeurs les premiers. *Fragmens*. — *Bérenger, II*, 412. — C'est à qui enverra les ouvriers les plus nombreux travailler aux fortifications. *Mallet, Description de Genève*, 247.

[2] Manifeste de LL. Exc. 20 février. Les milices s'assemblèrent à Lausanne, sous le trésorier Steiguer. Les uns conseillaient la levée en masse, « à la Wallenstein »; les autres la formation d'un cadre de six compagnies, à décupler au besoin. *De Rodt*. Un régiment vaudois, sous le nom de *régiment de secours de Genève*, dut se tenir prêt à marcher, au premier péril, vers cette ville. Une seconde élite fut sortie de la réserve en 1651. Dohna reçut le titre de colonel des gens de pied, Balthazar, de la cavalerie. Les Savoyards domiciliés dans le Pays-de-Vaud reçurent l'ordre de le vider dans trois jours.

[3] Sur le modèle de celle de Vevey, amarrée à Chillon. Le duc fit construire des barques rondes et venir des matelots de Nice.

n'avaient pas tardé à reconnaître la faute qu'ils avaient commise de s'allier à la France. William Temple, négociateur digne par l'élévation de son âme d'être l'avocat des libertés européennes, avait fait comprendre à l'Angleterre, aux Etats-Généraux et à la Suède, la nécessité d'une nouvelle alliance contre des périls nouveaux. A sa voix, ces trois puissances s'étaient unies pour commander la paix [1]. Elles invitèrent les Confédérés à se joindre à elles. Déjà les villes suisses leur accordaient des soldats quand la paix suspendit les enrôlemens [2]; Louis, voyant l'orage s'avancer, la signa à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668 [3]. Il rendit la Franche-Comté. Les alliés lui laissèrent douze des places fortes qu'il avait conquises en Flandre. Les nations qui prennent les armes pour défendre une juste cause ne devraient les poser qu'après avoir fait rendre un plein hommage au principe pour lequel elles ont juré de verser leur sang [4]. Le duc de Savoie laissa tomber les armes de ses mains [5].

[1] Fœdus triplex de pace promovendâ, 2 mai 1668. *Dumont, VII, I*, 66, 68, 91.

[2] Rahn, 1029.

[3] *Dumont, VII, I*, 89.

[4] Heeren.

[5] Un accord, fait sous la médiation des villes suisses et de l'ambassadeur de France, reconnut la souveraineté du duc sur Corsinge, sans préjudice de la juridiction subalterne du sire du Crest (juillet 1668). *Spon*, 67. — *Arch. de Turin, Aff. de Genève, XX*, n° 39.



CHAPITRE IV.

DE LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE A CELLE DE NIMÈGUE.



Nouvelles intrigues. — Schorno. — Les Confédérés se rattachent à la France. — Stouppa. — Compagnies franches. — Latour. — Départ de quatre régimens. — Passage du Rhin. — Réaction de l'opinion. — Saint-Romain. — La diète. — Deux régimens nouveaux partent pour la France. — D'autres soldats courent en Espagne. — Invasion de la Franche-Comté. — Cordon de défense. — Les Cantons primitifs se détachent du Défensional. — Paix de Nimègue. — Reproches amers adressés aux Suisses.

[1668 — 1678.]

Quand Philippe de Macédoine faisait sentir son approche aux villes Hellènes, on voyait parfois celles-ci se donner la main. Le danger semblait-il s'éloigner, les gens du roi l'emportaient de nouveau sur Démosthène, et tous les cantons de la Grèce retombaient en proie à la discorde. Ainsi les progrès de Louis XIV avaient rallié les Cantons; ainsi les factions reparurent dès que le péril fut passé. Il s'agissait de savoir si les Confédérés ratifieraient les résolutions prises en diète pour la défense commune. Uri, Schwyz hésitèrent. Dociles aux inspirations de Berne, ils renoncèrent à prendre le Pays-de-Vaud sous leur garantie [1]. La plu-

[1] *Arch. de Turin. Negozz. co Suizzeri, Mazzo V*, 14-34. Instructions à Greisy. — Correspondance avec l'évêque de Lausanne. — Instr. à Mal-

part des Cantons catholiques ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Bientôt Schwyz déclara vouloir s'en tenir à la lettre des anciens traités et ne secourir ses frères que lorsque le péril les aurait atteints. On l'avait persuadé que le défensional, conçu par les Zuricois, mettait en péril la religion et la liberté des démocraties.

Les Schwyzois avaient dans cette circonstance écouté les conseils de Didier Schorno. Bailli de l'abbé de Saint-Gall dans le Toggenbourg, Schorno s'était fait surnommer « le fouet des évangéliques. » Il excluait les disciples de Zwingle de tout emploi; il les contraignait à participer aux rites de l'Eglise romaine[1]. Jérémie

let, 18 juin 1667; à La Pérouse, sept. 1668. Ils doivent montrer la nullité des actes par lesquels les ducs ont cédé Genève et le Pays-de-Vaud. — Bref de Clément IX pour exhorter les Cantons à rejeter la garantie. — Prière au chevalier Roger, à Milan, de détourner le landammann Réding, revenant d'une ambassade à Rome, de se rendre à Turin, « per motivo della dichiarazione del Cantone Zvitz per la garantià, facendo capitale del assistanza del landaman, à cui si mandò, a regalare, un diamanto, » 15 *mars* 1669. — *Recès des diètes.* — *Manuels de Berne*, 157, 158. — Les cinq Cantons commencent par déclarer que « la protection dans laquelle ils ont pris Genève et le Pays-de-Vaud n'est point au préjudice des droits de S. A. Royale, » 13 *juillet. Recès de Baden.* Puis Schwyz, Uri, Untervalden se détachent. Lucerne suit leur exemple le 12 avril 1670, Fribourg le 19 mai. *Traités avec les Suisses, Arch. de Turin, paquet IX.* — Cependant, en cas d'attaque par les armes, tous défendront leurs confédérés.

[1] Ils devaient prêter serment sous la forme romaine, placer des croix sur les tombeaux de leurs morts, se découvrir à la cloche du matin et du soir, etc. L'abbé croyait de sa piété de ne point permettre aux protestans de mariage au quatrième degré sans une dispense que jamais Rome n'accordait. Des fonds particuliers étaient destinés à acheter les conversions. Même manière d'agir en Thurgovie et dans le Rheinthal. Visites des églises réformées par l'official de Saint-Gall. Les pasteurs étaient contraints à réciter l'*Ave Maria* dès la chaire. Barthélemy Anhorn, pasteur à Bischofzell, patient chroniqueur et protestant fou-

Brounn, de Bâle, pasteur à Lichtensteig, était de ces hommes qui ne reconnaissent pas aux bonnes œuvres une vertu méritoire, et dont la vie en est pleine [1]. Schorno, ayant appris qu'il refusait aux fils d'Adam la force d'accomplir la loi de Dieu, le fit condamner à mort par le conseil du pays, composé de catholiques en majorité. Les Cantons réformés n'obtinrent pas sans peine le changement de cette sentence en celle du bannissement. Un médecin, nommé Preker, voyant les serviteurs de la justice conduire hors du pays un pasteur vénéré, laisse échapper ces mots : « Nos libertés s'en vont; c'est l'épée au poing que nous eussions dû nous rendre au jugement du pasteur de Lichtensteig. » Il n'eut que le temps de fuir après avoir ainsi parlé. Condamné à cent ans de galères et à la perte de ses biens, il alla mourir dans l'exil et dans l'indigence;

gueux, fut déposé par l'évêque de Constance, comme l'ennemi de la religion catholique, qu'il attaquait dans ses écrits. Anhorn se rendit à Constance, se justifia et recouvra sa paroisse, *octobre* 1667. Les mandats de la Rome saint-galloise, comme Zurich nommait l'abbaye, n'étaient pas moins sévères que ceux des réformateurs du seizième siècle. Ordonnances sur la danse, les jeux, la fréquentation des hôtelleries. Les époux qui avaient failli avant le mariage recevaient la bénédiction, le mari couronné d'une jarretière, la femme d'une tresse de paille. Il n'était pas permis à une demoiselle de vivre à son propre ménage sans autorisation supérieure. Le peuple supportait ce joug impatiemment. *Weggelin, II,* 253, 270. — *Puppikoffer,* 218. — *Meyer, II,* 50. — *Meister.* — *Arx.* — *Henne, Schw. Chronik., III,* 86. — *Grob, pasteur de Krummenau, Beschwerl. Zustand der Kirchen im Toggenburg.* — La *Complainte,* en 50 strophes :

« Ach, Toggenburg, wie stehts um dich !
Gewislich, du erbarmest mich, etc. »

dans la collection mss. de Dursteler (*Wasserkirche, Zurich*), I, 173.

[1] Il était encore accusé d'avoir dit que « Jésus avait souffert en Gethsémané les angoisses de l'enfer » (1663).

ses enfans reçurent à Schwyz une éducation catholique. Antoine Steiguer avait exprimé des doutes sur l'immaculée Conception. Il dut se rétracter, payer 400 florins et demander merci, à genoux, un cierge allumé dans une main, une verge dans l'autre, en présence du peuple assemblé[1]. Dons, promesses, menaces, Schorno ne se refusait aucun moyen de détruire l'hérésie. Les réformés commençaient à craindre la ruine de leurs églises, lorsque les catholiques, las des violences du bailli, leur offrirent de se joindre à eux pour demander son expulsion. Au nombre de 180, ils se rendirent à Saint-Gall, fléchirent les genoux devant l'abbé, et le supplièrent de les délivrer d'un gouverneur dont ils ne pouvaient plus supporter la tyrannie. L'abbé, craignant une insurrection, se rendit à leurs prières. Schorno descendit à Schwyz, le cœur plein d'une nouvelle haine contre les évangéliques et particulièrement contre Zurich[2]. Tel était l'homme dont les accens passionnés et les calomnies avaient détaché Schwyz du défensional.

Cependant le roi de France s'occupait de rattacher les Cantons à sa politique. Il s'était retiré du combat blessé dans son orgueil, murmurant de se voir arrêté dans ses conquêtes, et résolu d'employer tous les moyens de s'assurer, dans une lutte nouvelle, une pleine victoire. « Ne vous rendez pas en diète, écrivit-il à Moulier, son ambassadeur en Suisse, de peur qu'il ne s'y passe des choses préjudiciables à mon respect. Mais faites savoir aux Cantons que je me tiens

[1] « C'était la peine dont Schorno faisait le plus fréquent usage. Il en usait toujours envers le protestant fiancé d'une catholique. »

[2] En 1669. — Joie des Toggenbourgeois; l'abbé prend ce moment pour élever les péages.

quitte envers ceux d'entr'eux qui me refusent des levées, et vais dès ce moment rétablir les péages sur le Rhin. Vous ne paierez leurs pensions qu'à ceux qui se seront engagés par écrit à ne point s'allier aux Hollandais [1]. » Il suffit de ce langage pour faire céder Fribourg. Soleure n'avait de volonté que celle du roi. Schwyz, Uri, Unterwalden, Zoug, Appenzell, l'abbé de Saint-Gall ployèrent à leur tour. Il fut plus difficile de gagner les villes réformées [2]. Leurs sénats étaient composés d'hommes qui, pour la plupart, appartenaient au roi par le service mercenaire; mais la résistance fut vive dans les grands conseils, la bourgeoisie et le clergé. Elle était puissante à Zurich, ville adonnée au commerce [3], à la science, aux arts de la paix. A Berne,

[1] *Histoire des négoc. des ministres du roi* (*Aff. étr.*).

[2] « Pour réduire les protestans, il suffit de gagner les vororts; Bâle suit les traces de Berne, Schaffhouse celles de Zurich. »

[3] « Ce gouvernement de marchands pousse les autres. Ils veulent que, comme l'on a secouru jadis la France contre la maison d'Autriche, on secoure aujourd'hui l'Empereur, pour arrêter les prospérités du roi. » *Moulier.* MM. de Zurich eux-mêmes (il leur était dû 716,000 fr. pour pensions), sur la menace que leur fit le roi, de se tenir quitte envers eux, déclarèrent qu'ils ne traiteraient pas avec l'Autriche sans réserver la paix perpétuelle. Moulier triomphait. Il se vanta d'avoir acheté la souveraineté des Cantons. Tous aussitôt se lèvent pour déclarer leur indépendance. L'ambassadeur d'Espagne moyenne une diète des quatre Cantons, qui arrête le cours des Déclarations. Les quatre veulent envoyer une ambassade à Paris, savoir s'il est vrai que le roi veuille attaquer la Suisse; ils se bornent cependant à demander le paiement de leurs pensions. Bientôt ils font la déclaration demandée par Moulier. Les neuf autres Cantons et Saint-Gall (10 juillet 1670) déclarent qu'ils ont observé et veulent toujours garder la paix perpétuelle, sans se priver de la liberté de faire des alliances défensives avec qui il leur plaira. Ils cherchent à amener les quatre à faire une déclaration semblable. Sur ces entrefaites, 300 Fribourgeois marchent en Franche-Comté, pour défendre les sauneries de Salins; Berne leur donne le passage. Fureur de Moulier. Les Fribourgeois sont traités comme étrangers en France. Glaris

les partis se balançaient et l'emportaient tour-à-tour. La voix conciliante de Daxelhofer ne les rapprochait plus. Frisching, qui venait de lui succéder comme chef de l'Etat, avait la parole haute et sévère; il se montrait jaloux avant tout d'entourer la seigneurie de considération [1]. Pour l'un des partis, Versailles était la patrie; Louis XIV était pour l'autre l'ennemi de l'Évangile et des républiques: monarque d'autant plus à craindre qu'il passait pour être son propre ministre et son propre général; il fallait se garder de lui comme jadis de la maison d'Autriche. Le général d'Erlach tenait, ou peu s'en faut, ce langage. Ses revers en 1656 ne lui avaient point fait perdre son autorité. En possession d'une grande fortune, sans enfans, tout entier aux affaires, que personne à Berne ne comprenait comme lui, il montrait une grande indépendance. Sévère pour les vices de l'État, il blâmait les capitulations comme l'œuvre de la cupidité, comme une source de dérangement pour les familles, de honte et de danger pour le pays. Sa dignité lui donna les suffrages qu'il dédaignait

catholique joint sa déclaration à celle des quatre Cantons; deux pensions leur avaient été payées. En 1571, nouveaux mouvemens, les Espagnols offrant de payer aux Cantons une pension annuelle, selon le traité de 1634, s'ils envoyaient 12,000 hommes en Franche-Comté. Colère de Moulier, lorsque Soleure s'accommode de sel franc-comtois. « Est-ce pour cela qu'ils reçoivent l'argent du roi? » *Histoire des négociations.* — *Recès.* — *Lettre de Moulier à MM. de Fribourg*, et *Réponse d'un conseiller.* « Voulez-vous, dit celui-ci, que l'Espagne demeure les bras croisés, se reposant sur votre foi, tant de fois violée? Trouverez-vous mauvais que nous lui accordions des levées, tandis que vous publiez que vous êtes dans une profonde paix avec elle? Quand le contraire serait, sachez que nous devons secourir la Comté. »

[1] Mars 1668. — De Tillier, IV, 259. — Nicolas Zerleder (pasteur à Kirchberg), *Frischingischer Ehrentempel*, poème au sujet de l'élection de l'avoyer. — Saint-Romain.

de rechercher par la complaisance, et qui le portèrent, à l'âge de soixante-un ans, à la première charge de l'État[1].

Ce ne fut pas néanmoins son opinion qui prévalut. Genève et le Pays-de-Vaud n'avaient point cessé d'être menacés par Charles-Emmanuel. Le duc cherchait à faire passer par son port de Bellerive le sel, les fromages, les toiles, les treillis, les pelleteries, tout le commerce des Cantons[2]. Il faisait construire de nouvelles frégates, armées de fauconneaux. Une de ces nefs, insultant Genève, osa faire flotter le pavillon de Savoie jusque dans son port. Des soldats allemands traversaient la Suisse sous l'habit de simples voyageurs et filaient

[1] En 1674, à la mort d'A. de Graffenried.

[2] Arch. Turin. *Aff. de Genève, paquets XX et XXI.* — Il fallut contraindre les voituriers à suivre cette route, contre leur intérêt. Vains efforts pour y attirer les toiles de Hollande, les sucres, les pelleteries, les cuirs, les fers, qui arrivaient par le canal d'Yverdun. Comme les Genévois les achetaient, et que les marchandises changeaient de main dans leur ville, on ne pouvait les enlever à leur commerce. *Paquet XX*, 44. — Ils vendent les galons et les dentelles en Italie, en Espagne, en Allemagne; le velours pour l'Espagne et les Indes; l'horlogerie partout; mais ils en font peu. Ils font plus de deux millions par an d'affaires avec la Hollande et l'Angleterre, en draps fins, cotons, indiennes, épiceries. Ces deux pays ne tirent pas de marchandises de Genève. Ils ne s'appliquent pas moins à continuer de lui fournir ce qu'elle pourrait tirer de France. Les Genévois font la banque par occasion. Dans la dernière guerre, les banquiers de Paris se sont adressés à eux; les alliés n'ont pas trouvé mauvais que des maisons de Genève soient entrées en négociation, de banquier à banquier. Ils négocient de l'argent contre de bonnes lettres de change, que les Français leur donnent payables à une ou deux usances, selon l'usage de toutes les places de l'Europe. Puis, n'ayant pas d'argent comptant dans leur ville, ils s'emploient à négocier les lettres reçues pour payer à Gênes, Milan, etc. *Mémoire sur le commerce de Genève*, XXI, 37. Le duc essaya de défendre la sortie des denrées pour transporter le marché sur Savoie, XXI, 34 à 40.

vers le Chablais [1]. Le duc entretenait des intelligences avec toute la rive du Léman [2]. D'un autre côté, l'évêque de Bâle [3] n'avait pas vu plus tôt les Confédérés prendre une attitude hostile envers la France, qu'il avait recommencé de faire dire la messe à Moutiers [4]. La cour de France l'enhardissait ; en même temps elle offrait à Berne ses bons offices près la cour de Turin, et s'engageait, si les marchés étaient ouverts à ses enrôleurs, à faire revenir l'évêque de ses prétentions. L'espoir de son appui

[1] Archives de Turin, XX, 47 (10 oct. 1671); XXI, 8-10. Fier langage de Berne et de Zurich, désapprouvé par Fribourg. Plaintes du duc aux Cantons catholiques, sur l'ingratitude de Berne, « à qui il a procuré la paix en 1656. » — Manuel de Berne, 167. — 12,000 pistoles étaient distribuées annuellement par le duc aux Cantons catholiques. Le montant des pensions versées de 1576 à 1627 a été de 819,480 ducatons. *Arch. royales de Turin, oblig. et quittance.*

[2] Arch. Turin, XX, 26, etc. — Vains efforts pour gagner à Genève un Lambert, un Vérace, un Grenu. Efforts aussi inutiles pour gagner les Lucquois, « les plus calvinistes de tous. » — Comparez les documens de M. de Grenu, 23 avril 1668. — Correspondance de plusieurs gentilshommes du Pays-de-Vaud avec la cour. Ils conseillent de couler à fond les barques qui ferment le port de Genève et de bombarder la ville. Ils ne cachent pas la difficulté de conquérir le Pays-de-Vaud, qu'ils regardent comme la force de Berne. Les Vaudois sont plus adroits, plus courageux et plus obéissans que les Allemands. Pas de tailles, s'ils ne se taillaient entr'eux par la chicane et les débauches. Ils sont fiers, rustres, ayant toujours vécu sous des coutumes dont ils sont forts jaloux et pour lesquelles ils sont souvent aux prises avec les baillis. La milice est façonnée aux armes, qu'elle aime, par de continuels exercices. — Édit de Berne, qui ferme l'entrée de ce pays « aux marchands forestiers et défend à ses sujets de se servir d'étrangers pour cultiver leurs terres et être domestiques. » 2 *janvier* 1672. — Le pape pressait le duc de mettre ses desseins à exécution. *Ibidem, XX,* 20. — *Mémoires sur les moyens de persuader le roi de France d'abandonner Genève, XXI,* 44.

[3] Conrad Roggenbach.

[4] Et de réclamer la cathédrale de Bâle (1670). — Ochs, VII, 86, 104. — Arch. bernoises.

ramena Berne dans les liens du roi [1]. Les colonels, qui dans la dernière guerre s'étaient joués de la diète, furent traités avec ménagement. La proposition des puissances du Nord, d'accéder à leur triple alliance, ne fut pas agréée [2]. Les Cantons de Berne, de Soleure et de Bâle se remplirent d'officiers chargés de faire des levées pour Louis XIV.

Ce ne fut pas son ambassadeur ordinaire que la cour employa dans cette occasion. Elle fit choix d'un Suisse, né, comme Jénatsch, dans la Rhétie italienne [3], non moins intrépide et non moins maître dans l'art des cours. Stouppa était entré dans le service militaire en homme qui voulait mourir ou parvenir à la gloire. Il ne tarda pas à fixer sur lui les regards du comte de Soissons, colonel général des Suisses, et bientôt après, ceux de Louvois. Le général et le ministre avaient trouvé l'homme qu'il fallait au roi [4]. Non-seulement Louis avait besoin de soldats nombreux, mais il les voulait à lui, libre de conditions qui offensaient sa fierté,

[1] Waldkirch, II, 614. — Leu, II, 132. — Rahn, 1031.

[2] Cependant les villes se montrèrent disposées à leur donner 3,000 hommes. *Arau, 5 à 8 mai.* — *Baden, 20 juin.*

[3] Dans le comté de Chiavenna.

[4] Le recueil des lettres pour servir à l'histoire militaire de Louis XIV renferme plusieurs dépêches de Stouppa, adressées à Louvois, pleines de sa colère à la vue « des vols qui se commettaient. » L'historien du maréchal de Luxembourg loue dans le colonel suisse l'homme d'honneur et de désintéressement. Les recès des diètes s'expriment sur lui dans des termes tout autres. Né sur une terre sujette, le soldat qui voulait parvenir fit son chemin comme il put. Il trouva deux intérêts à concilier : celui de la cour et celui des Confédérés; les temps exigeaient une concession ; il moyenna la paix en sacrifiant sa patrie, s'il est une patrie pour des sujets. Voyez ses *Mémoires*, surtout celui qu'il écrivit en 1698, et les *Recès des diètes*, dès janvier 1666. — Waldkirch, II, 524. — Pellisson, II, 270. — Zurlauben, 130.

pour un prix qui ne laissât pas une différence notable entre la paie du Suisse et celle du Français. Stouppa, plus soigneux de sa propre fortune que des priviléges de sa patrie, offrit le moyen de réussir. L'usage était de licencier à la paix les troupes étrangères; il conseilla d'enrôler les mercenaires congédiés dans des compagnies franches, et de le faire à une solde inférieure à celle des capitulations [1]. Des officiers neuchâtelois, vaudois, genevois, grisons, valaisans, s'offrirent à remplir ce mandat [2]. Ces fils de pays, les alliés ou les sujets des Suisses, saisirent avidement l'occasion d'entrer dans le chemin de la fortune militaire. Les Salis, les Courten, les Grenu, les Polier, les Mandrot, les Du-Terreau se pressèrent sur les pas de Stouppa. Ils ne se laissèrent pas effrayer par la voix des gouvernemens; ils venaient d'apprendre que leurs menaces ne s'exécutaient pas toujours. Des régimens licenciés [3], 400 hommes à peine rentrèrent dans leur patrie; le reste

[1] Ces conseils ont été attribués à Mazarin, peut-être parce qu'ils étaient dignes de ce ministre.

[2] Des étrangers achetaient des bourgeoisies en Suisse pour pouvoir jouir des prérogatives des Confédérés en France. La diète exigea « qu'ils eussent maison et bien qui répondît des torts qu'ils pourraient causer. » *Recès du 15 janvier 1666. Ratifié par tous, le 17 mars.* Tel de ces aventuriers devint colonel sans avoir vu la Suisse, le colonel Monnin, par exemple. *Mémoires de M. de La Cour aux chantres.* Un arrêté de la diète, de l'an 1698, exigea des officiers qui n'avaient pas *feu et lumière* en Suisse un dépôt de 8,000 florins.

[3] Le 16 juin 1668. Ici commence une nouvelle époque du service suisse. — Déjà les régimens avaient été divisés en bataillons, le mousquet avait remplacé l'arquebuse, et la giberne pris la place de la hache d'armes; les armures défensives avaient été abandonnées. A cette époque la baïonnette remplaça la pique, le nombre des officiers fut accru (1674). En 1688 les Confédérés reçurent l'uniforme rouge, la culotte et les bas bleus. Les tambours continuèrent de battre les anciennes marches suisses.

prit service dans les corps francs. La solde fut réduite de sept à six écus [1]; la garde seule conserva sa haute paie. Puis des officiers se rendirent les uns en Suisse, les autres, qui avaient de justes motifs de craindre la colère des gouvernemens, sur la frontière des Cantons, afin de compléter leurs compagnies. Stouppa lui-même se cacha dans l'évêché de Bâle pour être à portée de les diriger.

Reynold se présenta à Fribourg, Oberkan à Zurich, François de Muralt à Berne, pour chercher à faire accepter la résolution du roi [2]. Ils portaient sur eux les signes de la faveur du monarque : Reynold les fleurs-de-lys d'or, dont il avait obtenu de pouvoir décorer ses armoiries; les autres des chaînes; tous, les titres d'une noblesse qui n'était pas celle de Sempach. Ils avaient juré, à leur départ, inviolable fidélité à la personne du prince. Ils s'exprimèrent bien plus comme ses sujets que comme les fils d'une terre libre; aussi furent-ils d'abord écoutés avec indignation. Des voix confuses s'élevèrent : « Tous nos priviléges sont méconnus! Des hommes, nos sujets, quelques-uns de la plus basse naissance, s'ingèrent dans les places, le patrimoine des familles anciennes! » Les envoyés de

[1] Bientôt, en 1678, la solde de paix fut réduite à 5 écus, soit 14 l. 10. *Vogel.* — Moulier distribua, de son côté, des lettres patentes, conférant le droit de lever des compagnies franches à 6 écus. Ce fut ainsi que Nicolas, fils de l'avoyer de Graffenried, reçut la charge de lever une compagnie de 200 soldats pour la garde du dauphin. Il leva un nombre d'hommes bien plus considérable, qu'il vendit au roi. Autant en fit le colonel May pour son fils. *De Tillier, IV*, 254. La Suisse n'était pour la cour de Versailles qu'un marché de recrutement.

[2] Stouppa savait que le suffrage des grands Cantons entraînerait celui des autres. Il écrit : « Il ne faut pas se laisser effrayer, surtout quand on a les grands Cantons pour soi. »

Stouppa, sans s'effrayer de tant de colère, demandèrent des régimens nouveaux, aux termes des capitulations; la paie devait être inférieure à celle que portaient les traités. Déjà se faisaient des levées secrètes et la foule s'enrôlait. Il ne resta bientôt plus aux gouvernemens qu'à séparer leur cause de celle de la France ou à accepter sa loi. Berne, le premier, prit ouvertement le dernier parti [1]. La jeune noblesse, à qui le désœuvrement avait rendu le service étranger nécessaire, poussa la seigneurie dans cette voie. Le général d'Erlach y entra lui-même, à la condition que Louis XIV arrangeât le différend de la république avec l'évêque de Bâle, et lui promît son appui contre le duc de Savoie [2]. Cette promesse reçue, Berne permit, le 14 août 1671, la levée de douze compagnies de 200 hommes, à la solde de six écus. Les capitaines devaient tous être bourgeois de la capitale. Ce fut inutilement que le parti vaincu demanda pour les soldats d'une ville réformée la garantie qu'ils ne seraient point appelés à servir contre leurs coréligionnaires [3].

Les Cantons commencèrent par blâmer vivement l'exemple donné par le plus important d'entre eux; puis,

[1] S'il en faut croire las Mémoires de madame Perregaux, née de Watteville, une femme de haute naissance (c'est elle-même), qui entretenait avec Stouppa des relations étroites, sut endormir par des paroles sonnantes le zèle d'un pasteur (Hummel), le grand adversaire de la politique française. Elle lui aurait fait accepter une bourse de cent louis. Tout me porte à croire que ce don n'a été fait que dans l'imagination de Mme Perregeux.

[2] Manuel, 164. — Zurlauben, III, 496. — Mission de Lafond, gentilhomme ordinaire du roi, à l'évêque de Bâle.

[3] Stouppa glissa dans l'article qui concernait cette matière les mots: « selon les alliances; » ce qui l'annulait en le réduisant à ne faire mention que des calvinistes français. *Mémoires de Stouppa.*

à l'exception de Zurich, ils le suivirent à l'envi[1]. Ils y furent encouragés par Fidèle de La Tour, ministre de l'abbé de Saint-Gall[2], en possession d'une grande influence dans la Suisse catholique. D'origine italienne comme Stouppa, il avait, comme lui, pris de bonne heure du service en France. Rentré en Suisse capitaine aux gardes, avec une pension considérable, il avait acquis à la France le prince abbé qu'il gouvernait, et seconda merveilleusement en cette occasion les efforts de Stouppa[3]. Des brochures nombreuses répandirent en tout lieu l'éloge des Suisses et celui de leur politique en tant qu'elle s'accordait avec celle du roi[4]. « Ils ne s'asservissent à personne, disait-on, pour être toujours en état d'agir en souverains. Ils considèrent le monde comme le monde, sans prétendre le régler par la religion. Ils rejettent comme le rêve d'esprits mélancoliques le fantôme d'une monarchie universelle.

[1] Schaffhouse fournit deux compagnies, puis revint à l'exemple de Zurich. *Religion des Hollandais*, 177.

[2] *Præfectus aulæ* dès 1658. L'abbé Gall Alt était un paysan du Rheinthal. *Thurn's politische Betrachtungen*. — *Diarium Galli abbatis*. — Pour Zurich Latour était :

« Der Welsche Fidel von Thurm
Der gross giftige Drachenwurm. »

Chant zuricois : « *Ach! Toggenburg; wie stehts um dich!* »

Latour était italien par son père ; sa mère était Sybille Tschoudi.

[3] Le roi crut devoir le récompenser en ajoutant à sa pension un don de 10,000 l. L'abbé reçut l'ordre du Saint-Esprit. Sa pension fut portée de 9 à 10,000 l. Dix-neuf compagnies partirent des terres de l'abbaye ; les grands Cantons ne fournirent pas un nombre pareil à l'enrôlement.

[4] *Excellente politique des Suisses dans leur neutralité, réponse à la lettre du bourgmestre de Soleure.* — *Abrégé de la politique excellente des Suisses, reproduit en* 1689. (*Bibliothèque de la ville de Lyon*, 24741 *et* 25,201 ; 160. — *Voyez Falconnet, Bibl.*, *II*, 319, n° 16,703.)

Sages, modérés, économes, s'ils ne sont pas riches, ils s'en consolent, en sachant que les richesses ont perdu la liberté de Florence et menacent celle de Venise. Où qu'ils aillent, on les reconnaît pour nobles. On leur a reproché de servir comme mercenaires; mais quels sont les soldats qui servent à leurs dépens? A l'abri du fléau de la guerre, ils vont apprendre les armes au-dehors : peuple intrépide, qui ne connaît d'ennemi que le repos et la lâcheté. »

Bientôt, dans les Alpes comme dans la plaine, une foule s'enrôla : les uns dans les régimens capitulés, les autres dans les compagnies franches. Les régimens capitulés partirent au nombre de quatre : celui de Berne sous le colonel Jean-Jacques, fils de l'avoyer d'Erlach [1]; les deux suivans, sous Rodolphe de Salis Zizers et sous François Pfyffer de Wyher; le quatrième fut la récompense des services de Stouppa [2]. L'officier

[1] De Muralt fut lieutenant-colonel. Ce régiment est le même qui fut, en 1792, licencié sous le nom du régiment de Watteville. Les noms des officiers, le chant de guerre et la prière de ce corps dans la brochure : *Pallas mit Schilt und Spiess*, 1671 :

« Weil Ihr habt kein Feind zu Hauss,
Musst ihr zu ihm ziehen auss,
Dann ewer Hertzhafftigkeit
Kan nicht lang sein ohne Streit. »

[2] Il fut embarqué pour la Sicile. *Code militaire*, 153. — *Larrey, VII*, 410. — Bâle, Glaris catholique, Genève donnent à Stouppa le droit de cité. Genève accorde à son parent Pellizzari l'entrée du conseil. *Documens de M. de Grenu*, 202. — *Ochs.* — *Schuler*, 261. — Moulier demande et obtient son rappel. — *Lettres de Moulier à Lionne.* — Le roi, à la mémoire de qui rien n'échappe, n'a pas oublié que Moulier écrivit : « On va tenir une diète préjudiciable au service de Sa Majesté; pour l'emporter il nous faut 400,000 écus. » Louvois le dit à un homme de la nation, qui ne lui demanda que 10,000 écus pour faire de cette diète tout ce qu'on souhaiterait. « Stouppa n'y dépensa que 7,000 livres

que la Suisse venait de condamner comme coupable du plus grand des crimes envers la patrie, prit place à la tête des auxiliaires qu'elle donnait au roi : la veille, en butte aux imprécations les plus vives; à cette heure, l'objet des hommages de tous ceux qui briguaient une part aux grâces de la cour. Il cassait et recomposait les compagnies; donnait ou ôtait les brevets de capitaine. Moulier avait demandé 400,000 livres pour empêcher seulement les Confédérés de se montrer hostiles envers la France; il n'avait fallu au fils de la Rhétie que 7,000 écus pour se faire suivre par toute la belliqueuse jeunesse des Cantons. Le parti national, réduit à l'impuissance, se vengea par des pasquilles, qui se glissèrent de main en main, ou furent jetées d'un bras timide dans les maisons des grands. Vingt-cinq mille Suisses s'avancèrent sous les drapeaux de Louis XIV [1].

Ils ne marchèrent pas contre l'ancienne rivale de la France, la maison d'Autriche, puissante encore; Louis en voulait à de plus faibles ennemis. Il n'avait pas oublié que les Hollandais, ses alliés lorsqu'il avait commencé la dernière guerre, avaient tourné leurs

(écus?) dont probablement il mit la moitié dans sa poche. Il m'a dit qu'à Lucerne il choisit pour s'aboucher avec lui le plus attaché à l'Espagne, et que 20 pistoles à ce grand brâilleur firent réussir la chose. » *Mémoire remis à Amelot par Tamboneau.* « Trois semaines à l'avance, il savait tout ce que ferait la diète. » — Ce fut en ces circonstances que fut arrêté par ordre du préfet de Gex, le 12 mai 1669, dans les environs de Saint-Cergues, sur terre suisse, Roux, sire de Marsigli, Français de naissance. Il se donnait, sans avoir de lettres de créance, pour envoyé de l'Angleterre et demandait l'expulsion des régicides réfugiés. Les Confédérés se contentèrent de citer devant la justice ordinaire les émissaires de la France et de faire prononcer contre eux par contumace. *Manuel de Berne.* — *Recès de Baden,* 1669.

[1] Jamais il n'était parti des Suisses en aussi grand nombre. L'armée du roi était la plus belle que l'Europe eût vue.

armes contre lui; il se levait pour les punir. Avec leurs villes, il espérait conquérir leurs richesses, leur industrie, leur commerce. N'ignorant pas qu'une telle entreprise soulèverait un orage, il avait employé toutes les ressources des négociations pour le conjurer. C'était peu que d'avoir dissous la triple alliance; il l'avait changée en une ligue de l'Angleterre et de la Suède avec la cour de Versailles. Charles II, ses ministres, le cabinet de Stockholm avaient étéachetés. Les princes allemands, l'avant-mur de l'Autriche, comme les Cantons l'étaient de la France, avaient été pris isolément; l'on avait exalté leurs titres souverains; les largesses, les promesses de neutralité, de mariage, de subside, avaient été prodiguées : tous avaient été séduits; quelques-uns étaient devenus les alliés du roi [1]. Le cabinet de Versailles avait fait servir à ses desseins jusqu'à ces employés subalternes, maîtres de langue, d'armes, de mode ou de danse, dont la France avait acquis le privilége de fournir les cours et les cités. Lorsque la politique eut rempli son rôle, la foudre partit. Les armées descendirent vers le Rhin [2]. L'ordre fut donné de passer ce fleuve.

Que feront les régimens confédérés? Le peuple qu'ils reçoivent l'ordre d'attaquer est l'allié naturel des Cantons. Même liberté, mêmes destins. La soumission de l'un doit amener celle de l'autre. Les traités qui lient les Suisses au roi sont purement défensifs, et l'attaque est évidente. Le régiment d'Erlach, arrivé le premier sur les bords du fleuve, se souvint de la Suisse, invo-

[1] Déja Richelieu avait des agens permanens auprès des petits princes de l'empire. Les rêts de la diplomatie se multipliaient, et les Français déployaient leur adresse à s'en servir.

[2] Au printemps de 1672.

qua les traités et déclara qu'il ne passerait pas. Aussitôt Condé le fit envelopper : artillerie, escadrons, l'entourèrent ; le pont était construit, l'armée emporta les Suisses de vive force au-delà du fleuve. Les autres régimens furent entraînés de la même manière. Cependant tous ne fléchirent pas. Plutôt que d'être infidèle à sa patrie, Nicolas Daxelhofer brisa sa pique en deux. Suivi de ses quatre fils et d'un certain nombre de soldats, il reprit le chemin des Alpes. Rahn, capitaine dans un autre corps, agit de la même manière, sans se laisser effrayer par la mort dont le menaçait Turenne. Le roi loua leur vertu. Il rendit dans la suite son rang à l'un de ces officiers et donna des compagnies aux fils de l'autre. Pierre Lockman, de Zurich, avait, sans se soucier des défenses de la république, levé un corps de cavalerie et l'avait amené en France. L'aventurier, près de passer le Rhin, se sentit saisi par les remords. Il hésita, recula ; mais, plus habitué à écouter la voix du roi Louis XIV, dont ses plaisanteries l'avaient fait aimer, que celle de sa conscience, il finit par céder à la contrainte [1]. Plusieurs soldats isolés, qui refusèrent d'obéir, furent impitoyablement taillés en pièces [2].

La nouvelle de ces événemens ne tarda pas à arriver en Suisse. On apprit que la Hollande, tout entière aux spéculations de son commerce, avait été surprise. Elle

[1] Tout lui fut pardonné lorsque, sur ses vieux jours, il rentra dans sa patrie. *Vaterl. Samlung.* — Il était gendre de Conrad Werdmuller. *Girard.*

[2] Vaterl. Slg. — De Tillier. — Valdkirch, II, 612. — Rahn, 1033. — Relation de l'ambassade de Saint-Romain. — Les Mémoires de Saint-Romain à sa cour. — Puffendorf, Gesch. von Brandenburg, l. XI. — Basnage, Annales des Provinces-Unies, 632. — Zurlauben, VII, 142. — Vatel, Droit des gens, II.

se trouvait sans troupes disciplinées et sans ressources. Des lettres arrivèrent des États-Généraux, disant : « Nous sommes attaqués sans cause ; vous laisserez-vous employer à nous opprimer [1] ? » Malapert, résident des Provinces-Unies, cavalier d'un savoir et d'une vertu peu commune, s'adressa à la diète d'une voix émue et forte ; il eût voulu la faire parvenir aux deux bouts de la terre : « Levez-vous, dit-il [2], vous qui régnez sur les peuples et voulez affermir le trône de la justice. Un attentat horrible, inoui, fait pour frapper d'épouvante, s'accomplit devant vos yeux. Si la liberté vous est chère, est-il aucun bien qui la vaille ? levez-vous ; il s'agit de la vôtre ; il y va de votre existence. Jusqu'à quand demeurerez-vous sourds à la voix de vos intérêts les plus chers ? » A ces accens, se réveillèrent la honte, les regrets, les alarmes. De nouveaux envoyés, Dohna [3], Duplessis, joignirent leurs instances à celles de Malapert, pour obtenir des Cantons qu'ils ne permissent pas à la France de nouvelles levées et qu'ils défendissent à leurs régimens de servir contre les Hollandais.

Alors le parti national se releva. Dans les Cantons réformés, toutes les chaires dirent le péril de la religion et de l'indépendance. A Zurich, des prières publiques implorèrent le secours du ciel pour les Pro-

[1] Mars 1672.

[2] Il s'exprimait en latin : « Exsurgite, principes terræ, qui thronum justitiæ stabilitare desideratis, etc. » 18 *décembre* 1672. — Dans ses *Lettres d'Aquilius*, Malapert expose la conduite cruelle des régimens suisses en Hollande.

[3] Baron de Coppet. Il se présenta d'abord avec Duplessis-Gouret, réfugié français, comme envoyé de Hollande, puis comme agent de l'Électeur de Brandebourg, avec lequel les villes suisses commençaient à avoir d'étroites relations. *Diètes évangéliques à Arau.*

vinces-Unies. Les curés, dans les cantons catholiques, prêchèrent en plus d'un lieu comme les pasteurs [1]. L'indignation réveilla jusqu'à la poésie. Le chancelier Wissenbach, à Zoug, fit représenter deux pièces, inspirées par le patriotisme : *La décadence de l'Helvétie* et le *Guillaume Tell* [2]. L'on y voyait les Suisses du dix-septième siècle danser autour du veau d'or comme Israël dans le désert. Tell s'efforçait vainement de reconnaître l'Helvétie, plongée dans le sommeil. « Les tyrans sont-ils ressuscités? s'écriait-il; ne sont-ce point leurs fils qui siégent dans les tribunaux et dans les conseils? La ruine, la ruine approche [3] ! » Peuple et magistrats prirent part au spectacle comme acteurs ou comme assistans. L'on disait en tous lieux : « Les alliances n'ont pas été faites pour que nous servions à attaquer des peuples paisibles. Quelle folie de nous employer à l'agrandissement de la France, qui, sans le secours de nos armes, n'eût pas, dans les dernières guerres, triomphé de ses ennemis! Nous qui n'avons pas besoin d'elle, que ne l'accoutumons-nous à savoir se passer de nous [4] ! » Pressé par la voix populaire et par les instances de Zurich, Berne rappela le régiment d'Erlach [5].

[1] « Tout prêche contre nous, curés et ministres. » *Saint-Romain*.

[2] En 1672 et 1673. Il avait fait construire ce théâtre à ses frais.

[3] « Erfullet ist deine Zahl. » *Acte V, scène* 6.

[4] Saint-Romain.—Stouppa, la Religion des Hollandais. — Becès. — Vaterl. Slg.

[5] « D'autres que nous apprennent qu'on emploie notre peuple offensivement, et mesme à l'encontre de ceux de notre religion, nos communiers en la foy, à tant que nous sommes accoulpés de transgression de nos alliances; nous delà avons été nécessitez prier Votre Majesté qu'il luy plaise licencier le régiment d'Erlach. » *Welsche Missiven*, t. 315.—Le roi veut que Berne le demande comme *une grâce*. — LL. Exc.

Cependant Louis XIV, au moment d'ouvrir la campagne, venait d'adresser aux Confédérés un nouvel ambassadeur dans la personne de Melchior de Harod, baron de Saint-Romain [1]. De l'argent fut répandu. Tel canton, des plus petits, reçut jusqu'à 30,000 francs. Nulle part toutefois les pensions n'arrivèrent qu'après l'obéissance. Sans paraître se mêler des affaires des Cantons, l'ambassadeur sut faire élever aux charges les amis de la France et en éloigner ses ennemis. Dans les régimens capitulés, l'avancement fut la récompense des familles qui se montrèrent le plus reconnaissantes des bienfaits du roi. Saint-Romain s'efforça de prouver aux Confédérés que l'alliance française était la seule qui leur convînt à tous et leur promît à tous un égal secours. Des brochures, semées chez les catholiques, leur peignirent les Hollandais entachés d'hérésie. D'autres écrits, répandus chez les protestans, montrèrent les Bataves n'ayant de culte que pour la richesse. Des ministres de village pouvaient seuls avoir vu en eux des frères bien-aimés en Jésus-Christ, et dans la lutte présente une guerre de religion [2]. Que pouvait la loyauté

le prient de leur procurer ce bien « dont dépend la tranquillité de leur ville. » *Missiven.* — *Saint-Romain.*

[1] « Le roi, ayant satisfait à la passion des Suisses de voir un ministre revêtu du caractère d'ambassadeur, jeta les yeux sur moi. » *Saint-Romain.* Instructions : montrer que la guerre n'est point de religion, mais d'État ; disposer les Cantons à recevoir leurs pensions en sel ; payer suivant le besoin qu'on aura de levées. Le roi croit pouvoir mieux avancer ses affaires par des gratifications aux principaux que par les pensions qui se partagent à la multitude. *Histoire des négoc. des ministres du roi, Aff. étrangères.*

[2] De ces brochures la plus piquante, *la Religion des Hollandais,* était l'ouvrage de Jean-Baptiste Stouppa, lieutenant-colonel dans le régiment de son frère. Il avait gagné les bonnes grâces de la reine de France par le

des patriotes contre les artifices de la politique la plus habile? Lorsqu'il se fut préparé les voies, Saint-Romain convoqua à Soleure la diète destinée à recevoir ses lettres de créance [1]. L'ambassadeur ne venait plus, comme dans le seizième siècle, jurer les alliances devant le grand conseil de Berne ou de Zurich. Croyant avoir acheté la Suisse, il prit le ton du souverain. Il osa demander le renvoi de Malapert [2]. Il se plaignit de ce que les villes exerçaient, tous les dimanches, leurs milices, et les passaient en revue. C'en était trop. « Nous voulons, lui répondirent les députés, nous mettre en état de ne recevoir la loi d'aucune puissance. » Les catholiques réunis à Lucerne convinrent unanimement de donner passage aux Espagnols et de lever 1,000 hommes pour défendre la Franche-Comté. Zurich et Berne elles-mêmes se montrèrent disposées à secourir cette province, si les cantons alliés de la Savoie s'engageaient à couvrir le Pays-de-Vaud.

Sur ces entrefaites, l'on apprit la belle résistance des Hollandais, qui, plutôt que de céder leurs provinces au roi, les avaient livrées à la mer. Un nouvel Orange tenait tête à un nouveau Philippe II. Le premier avait été le sauveur de son pays; Guillaume se préparait à le devenir des libertés européennes. Les princes allemands se détachaient de la France. Le peuple anglais ne devait pas tarder à contraindre Charles II à suivre

don d'un singe qu'il avait apprivoisé. C'est lui qui, l'ami de Burnet, l'accompagna, en 1685, dans son voyage en Italie.

[1] Il ne remit ses lettres de légitimation que le 22 novembre 1673.

[2] Il rappela qu'en 1521 « les Suisses avaient mis en prison le nonce du pape, parce qu'il leur demandait des secours contre François Ier. — Gènes, en guerre avec le duc de Savoie, demandait 3,000 hommes. *Saint-Romain*. — *Botta, VI*.

cet exemple. L'Espagne et l'Autriche s'étaient levées. Lorsque, dans ces circonstances, l'on apprit que les Français approchaient de la Haute-Bourgogne, la diète s'assembla. Non-seulement les députés ne visitèrent pas Saint-Romain, mais les catholiques firent battre le tambour sous ses croisées et commencer en sa présence l'enrôlement pour la Franche-Comté. Le défensional fut repris. Zurich et Berne envoyèrent des troupes à Strasbourg et à Mulhouse, menacées par les armes françaises [1].

Mais, ballottés comme ils l'étaient, les Confédérés ne prenaient pas de résolution qui ne fût suivie d'actes contraires. Tandis que leurs députés en diète se montraient hostiles à Louis XIV, deux nouveaux régimens partaient pour aller joindre ses drapeaux; l'un sous le colonel Gréder, de Soleure; l'autre sous Jean-Baptiste Stouppa, frère du colonel de ce nom, quelque temps ministre de l'église vaudoise à Londres et le confident de Cromwell, puis lieutenant-colonel dans le régiment de son frère, son supérieur en savoir, son égal en adresse et en intrépidité[2]. La diète ne s'était pas séparée que Saint-Romain avait reconquis assez d'influence pour obtenir que les décisions de la haute assemblée fussent prises *ad referendum*. Berne, que les démarches du duc de Savoie portaient à des ménage-

[1] Recès de Baden. — Recès des évangéliques. — Manuels des Conseils. C'est maintes fois que partent des auxiliaires pour les villes alliées. —Zurich lève, à cette occasion, une taxe de guerre de 1 florin sur 1,000. Glaris l'imite. *Stadt Bibl., fol. A,* 71, 73, n° 53. — Les Catholiques avaient accordé à Casati 1,000 hommes pour la Franche-Comté, à la condition du paiement d'une pension et d'une capitulation de 700 écus. *Saint-Romain.*

[2] Zurlauben, III, 213, 499.

mens envers la France, ne confirma pas le vote de ses députés [1]. Le roi venait de lui donner une satisfaction apparente, en retirant de Hollande le régiment d'Erlach. Il envoya ce corps en Catalogne, où ce ne furent plus les Hollandais, mais ses compatriotes qu'il eut en présence. Bien que, des soldats donnés à l'Espagne dans la précédente guerre, un quart à peine eût revu ses foyers [2], les Cantons catholiques n'en avaient pas moins laissé le colonel Imfeld emmener sur les bords de l'Ebre un régiment nouveau. Ce furent ces Suisses que d'autres Suisses rencontrèrent comme ennemis sur des champs éloignés. Les régimens restés en Hollande avec Louis XIV l'aidèrent à prendre Maëstricht. Après cette victoire, ils représentèrent sous les plus vives couleurs la gloire du roi. Louis s'approcha des frontières suisses. Alors les villes de Lucerne, de Soleure, de Bâle et de Berne envoyèrent le complimenter [3]. Les députés cherchèrent à obtenir la neutralité de Strasbourg.

Cependant le théâtre de la guerre s'approchait de jour en jour de la Confédération. Des armées s'assem-

[1] Manuel, 167. — Lettres de Stouppa. — Saint-Romain. Il peint les Suisses peu susceptibles d'amitié ni de parti, fort intéressés, paresseux, infidèles dans le service. Il les connaissait par les mercenaires.

[2] Surtout du régiment Béroldingen, employé en Portugal. Arrivé à Badajoz, le régiment de 3,000 hommes n'en avait plus que 860. Aucune solde; il fallut tout vendre. Ambassade à Madrid, avec des plaintes. Les envoyés revinrent chargés de pistoles et de chaînes d'or. Imfeld fut licencié en 1679.

[3] Août; à Rupperschwyl. — Hénault, 518. — Rahn, 1034. — Zurlauben, III, 147. — De Tillier, IV, 273. — Une émeute faillit, à Berne, être la conséquence de ce que « LL. Exc., ayant fait partir les derniers leurs ambassadeurs, leur avaient, dans leur hâte, remis pour lettre de créance de simples *pleins-pouvoirs*, revêtus d'un sceau volant. » *Manuel*, 169.

blaient dans les environs de Bâle. Tout annonçait la prochaine invasion de la Franche-Comté. Alors recommença d'être débattue la question de la neutralité de ce pays et de la nature des rapports qui naissaient pour les Confédérés de l'alliance héréditaire [1]. Casati et le chanoine Pappus, envoyé de l'empereur, plaidèrent vivement la cause de leurs cours. L'ambassadeur français amusa les Suisses et les Impériaux par des propositions de neutralité [2]. Tandis qu'ils l'écoutaient, le maréchal de Navailles envahit la province, que la faiblesse de l'Espagne avait laissée sans défense. La foule des Franc-Comtois qui cherchèrent un asile au-delà du Jura [3], instruisit les Cantons de ce que voulait Louis XIV. Saint-Romain, qui la veille demandait des troupes pour défendre Dijon, Châlons, la Bresse, jura que son maître n'avait fait que prévenir les Espagnols, qui songeaient à faire de la Haute-Bourgogne un point d'attaque contre le cœur de la France. De grandes promesses, quelques concessions, et 100,000 écus distribués à propos, persuadèrent les villes suisses, Berne la première, de la sincérité de ce langage [4]. Vai-

[1] Waldkirch, II, 616. — Rahn, 1035. — Larrey, IV, 216. — Unpartheiliche Reflexionen ueber die Allianzen, 1674.

[2] « Les Cantons convinrent d'accorder des levées à celle des deux couronnes qui voudrait la neutralité contre celle qui ne la voudrait pas... Je leur demandai des levées pour défendre Dijon, Châlons, la Bresse, quand ils n'auraient plus la qualité de médiateurs... Les ambassadeurs de l'Espagne et de l'Empereur envoyèrent à Vienne et à Bruxelles. La diète se sépara. Le roi allait partir. *Saint-Romain.* »

[3] Décembre 1673. — Manuel bernois, 170.

[4] Recès, avril 1674. — « Un million comptant et l'assurance de 600,000 l. déterminèrent les Suisses à ce que voulut le roi. » *Voltaire, siècle de Louis XIV.* — « Le roi m'envoya 100,000 écus à employer en gratifications, me recommandant de ne point épargner l'argent, me permettant d'accorder à Zurich et à Berne tout ce qu'ils demandaient au

nement Zurich, cédant au cri populaire, convoqua la diète[1] et appela le double contingent sous les armes. Vainement 700 hommes des Cantons catholiques se disposèrent, à plus d'une reprise, à marcher au secours de la province envahie; Berne leur refusa le passage sur son territoire[2]. La Franche-Comté con-

sujet du commerce et de l'argent prêté... Berne ferma le passage et reçut une pension pour récompense. » *Saint-Romain.* — « Casati répandit 68,000 écus chez les siens; mais les protestans firent leur devoir. » *Le même.* — Stouppa à Saint-Romain : « J'ai d'autant plus de passion de savoir quel effet aura produit la marche du roi en Franche-Comté, que je ne doute pas qu'elle n'ait fait parler bien du monde; mais j'espère que, l'entreprise achevée, tout s'apaisera. Les députés de Berne, en l'absence de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens, ont cédé à la violence des factieux. En faisant un voyage, vous feriez avorter tous les desseins de cette canaille. » 25 *avril* 1674. (*Papiers historiques, Arch. de France.*)—Déclarations favorables d'Uri, Fribourg, Schwyz, Glaris catholique, Appenzell. *Ibidem.* — Les Jésuites à Lucerne reçurent 720 l., *avril* 1675. — « Saint-Romain promit merveilles, entre autres le sel à moitié meilleur marché que ne le donnait l'Espagne, des priviléges de commerce comme à aucun des sujets du roi, etc. Le commerce et les patriciens vendirent la nation. » *Vaterl. Slg.* — Traité pour le sel de Salins avec Fribourg, (1,500 bosses à 28 liv. 6 sols, ce qui était 6. 13. moins que sous l'Espagne); avec Soleure (à 21 liv. 1 sol 8 deniers la bosse rendue à Yverdun). Le roi doit à Zurich 547,000 l., pour paiement desquelles il fera vendre chaque année 11,942 minots de sel de Péquais à Genève, à 100 sols le minot. — Traité avec Berne, 1677. — MM. de Soleure reçurent 10,000 écus pour les aider à faire une des portes de leur ville, qu'ils résolurent de nommer *Porte dauphine. Hist. des négoc. des min. du roi.* — Voyez Puffendorf, Gesch. von Brandenburg, X, XI. — Basnage, Annales des Provinces-Unies. — Cependant, excepté Fribourg et Soleure, tous les Cantons résolurent de *borner* le service des régimens en France.

[1] Le 3 mai.

[2] Malgré la diète qui proclama que, « lorsque les traités faisaient à des États une loi d'envoyer des troupes aux puissances étrangères, les Confédérés devaient le passage. » 25 *février* 1674. « Si nous l'accordons, répondirent MM. de Berne, la France attaquera le Pays-de-Vaud. » Voyez *Arch. de Turin, Neg. co Suizzeri, VI,* 4. — En même temps qu'elle se vendait à la France, Berne condamnait le colonel d'Erlach à

quise, Saint-Romain proposa de la déclarer neutre, ainsi que la Haute-Alsace, le Brisgau, l'évêché de Bâle, les villes forestières, le Wirtemberg, Strasbourg et Constance. Mais c'était assez d'avoir abandonné la province ; les Confédérés s'abstinrent d'un acte par lequel ils eussent sanctionné la conquête du roi [1].

Pendant ce temps, la guerre continuait sur les mers et dans les Pays-Bas. Stouppa, servant sous Condé, montrait à Senef autant d'intrépidité que, dans les négociations, il avait déployé d'adresse [2]. Turenne, de son côté, battait les Impériaux à Einsisheim [3] et près de Mulhouse [4]. Bâle se trouva quelque temps entre les deux armées [5]. Soudain, sans demander le passage, le comte de Stahremberg débarque à l'embouchure de la Birs et mène en traversant le territoire suisse une division en Franche-Comté [6]. Il était temps pour les Confédérés de songer à ce qu'exigeait l'honneur. Il est rare que le droit des gens suffise pour faire respec-

une amende de 300 louis, de Muralt à 200, et les capitaines qui avaient passé le Rhin à 100 louis. 16 *mars*. — *Tillier, IV*, 225. — L'ambassadeur se plaint de ce que d'Aregger, son secrétaire-interprète, ne puisse être du conseil de Soleure.

[1] Les Cantons demandaient la neutralité du Brisgau, de l'Alsace et surtout des villes forestières.

[2] Louis Pfyffer, blessé dans ce combat (11 août 1674) à la tête de son régiment, reçut peu après l'ordre d'entrer sur les terres de l'Empire. Il se souvint des ordres de sa patrie, sans trop s'inquiéter des menaces des généraux français. *Girard, II*, 211. — S'il en faut croire la *Suisse démasquée*, page 45, les Suisses formaient la plus grande partie de l'armée française en Hollande.

[3] Le 4 octobre 1674.

[4] Le 29 décembre.

[5] En septembre.

[6] « Pendant que de belles paroles étaient distribuées à Arau. » *Bianchi, relazione d'Elvezia.*

ter une frontière sans soldats, tandis que, dans cette guerre, comme dans les précédentes, l'on vit de grandes armées s'arrêter devant des représentations appuyées par les baïonnettes. Seize cents Bernois marchèrent à Bâle; sept cents hommes des petits Cantons occupèrent l'évêché; cinq mille Confédérés prirent position au pied du Jura. Les Schwyzois s'étaient mis en marche en nombre plus grand qu'il ne leur était demandé. La France, dont les milices suisses couvraient la nouvelle frontière, applaudit à cette levée de boucliers [1].

La guerre continua les années suivantes sur toute la rive du Rhin, en sorte que les Confédérés durent chaque année mettre sur pied leur cordon de défense. Des mesures furent prises pour que, si Bâle était menacée, 40,000 hommes pussent se trouver sous les

[1] Deux fois des ambassadeurs furent envoyés inutilement pour inviter les parties belligérantes à s'éloigner « des portes de la Confédération. » « Jamais, dirent-ils, nous n'avons souffert que d'aussi grandes armées fissent séjour si près de nous. » Jamais, non plus, la Suisse n'avait été affaiblie au point où l'avaient réduite la vénalité et les factions. *Instructions à Sig. d'Erlach, mars 1674; au major Marti, de Glaris, envoyé au duc de Lorraine.* La diète résolut d'écrire au roi. L'ambassadeur sut faire renvoyer la lettre à l'approbation des Cantons; dans l'intervalle, il fit toucher 200 pistoles au général d'Erlach, de moindres gratifications aux députés de Schwyz, Uri, Glaris, Zoug, Schaffhouse, Appenzell; l'accord fut impossible. — Cependant des levées se faisaient ouvertement pour la France dans les Cantons de Soleure, Fribourg, Glaris catholique, Appenzell, chez l'abbé de Saint-Gall et dans le Valais. A Berne, dans le sénat, trois voix seules refusèrent des recrues; dans le grand Conseil, une majorité de cinq voix décida contre le roi. Les recrues n'en partirent pas moins sous le nom d'un « échange de soldats vieillis contre des hommes jeunes et frais. » *Hist. des négociations.* — Schwyz, Glaris catholique, Fribourg, Bâle, Soleure déclarèrent leurs compagnies libres de servir, « comme avaient fait leurs pères, où il leur plairait. » Uri fit la même déclaration, bien qu'il n'eût pas de soldats en France.

armes en vingt-quatre heures. Robert de Gravelles, sire de Marly, qui avait remplacé Saint-Romain comme ambassadeur, prêchait aux Suisses la concorde dans les intérêts de son maître. Le roi, voulant porter les alliés à entretenir sur leur frontière un corps de troupes permanentes, leur fit offrir de prendre ce corps à sa solde et de payer les frais des retranchemens qu'ils élèveraient pour fermer leurs passages. Les Cantons rejetèrent une proposition qui leur parut attenter à leur souveraineté; mais ils prirent, d'un commun accord, la résolution de veiller soigneusement sur leurs entrées [1]. Louis les fit aviser qu'il ne respecterait leur territoire qu'autant qu'ils sauraient empêcher ses en-

[1] Gravelles tente de faire convoquer la diète par Soleure et Bâle; mais, s'apercevant que les Bâlois communiquaient tout à Zurich et à Berne, il suit la voie ordinaire et s'adresse à Zurich (février 1677). Un député de chaque Canton quitte la diète pour aller prendre les ordres de ses supérieurs. Efforts de l'Espagne pour faire dissoudre l'assemblée. Ordre du roi de ne payer les pensions qu'au moment où les Impériaux seront près de tenter le passage du Rhin. Seulement Latour, Stockar, Schnorff, Lavater, etc., reçoivent des gratifications, récompenses de leurs services à cette diète. Le duc de Lorraine qui commandait les Impériaux, avait formé le plan d'entrer en Lorraine, par la Haute-Alsace. Tout-à-coup le maréchal de Créquy part de Huningue, et, prenant le chemin le meilleur et le plus court, traverse la langue de terre suisse qu'occupe le village de Rieden; il surprend les Impériaux et les culbute dans le Rhin (6 juillet 1678). Cinq mille Confédérés, accourus au bruit de cette violation du territoire, n'arrivèrent sur le bord du fleuve que pour voir la guerre s'en éloigner et pour être licenciés aussitôt (13 juillet). Créquy s'excusa sur ce que le chemin qu'il eût dû prendre était si mauvais, qu'à moins d'avoir perdu l'esprit il n'eût pu le choisir. Il fut blâmé en cour. *Recès*. — *Hist. des négociations*. — *Comptes* (*Aff. étr.*). — *Hénault*, 1678. — On reprend la question de la neutralité des villes forestières; elles eussent reçu garnison suisse. L'empereur jugea contre sa dignité de les confier à des étrangers. Il eût consenti à y placer des garnisons mi-partie suisses et allemandes.

nemis de le violer. Par une politique contraire, l'empereur et l'Espagne s'attachaient à diviser les Confédérés et à détacher les cantons catholiques de la garde des frontières [1]. Rome fut invitée à leur prêter son secours. Le défensional fut montré comme l'œuvre du diable [2], auquel appartenaient ceux qui l'avaient conçu. Des copies altérées de cet acte furent répandues. Schwyz le rejeta le premier [3]; il ne voulut plus même assister aux diètes convoquées pour traiter de ce qui s'y rapportait. Les catholiques de Glaris suivirent son exemple. Vainement les autres Cantons s'efforcèrent-ils de démontrer qu'il y allait du salut de la patrie; que les changemens survenus dans l'art de la guerre exigeaient des mesures promptes et préventives; la voix de Schorno, dont Schwyz suivait les inspirations, fut plus forte que la leur. Indignés, les Confédérés s'érigèrent en cour de haute-justice et déclarèrent perturbateur du repos public l'homme qui ne cessait de les attaquer par la calomnie et l'injure; ils le bannirent de leurs terres et mirent sa tête à prix [4]. Schwyz chercha, de son côté, à entraîner dans ses vues les Cantons, ses plus anciens alliés. Il gagna la commune de Menzigen, dans le pays de Zoug; mais la ferme attitude des trois autres com-

[1] Vives querelles entre les envoyés des deux camps. Gravelles, par la supériorité qu'il affecta, obligea l'Empereur à donner au comte de Lodron, son envoyé, le nom d'ambassadeur, « titre qui emportait une nouvelle reconnaissance de la souveraineté des Cantons. » *Hist. des négociations.* — *Recueil de Mémoires présentés aux diètes de 1675 à 1691 (imprimé 1691).* — *Recès.* — *Rahn,* 1040.

[2] « Fuler ketzerwerk. » *Manuels des Conseils.*

[3] En 1677. — D'aucun Canton la Suisse n'a reçu plus de bien, ni plus de mal.

[4] « Lui et ses complices Haller et Frischherz. » 100 ducats sur sa tête. *Baden,* 1677.

munes du Canton la contraignirent à rentrer dans l'obéissance [1]. Des démagogues travaillèrent avec plus de succès les landsguémeinde inconstantes d'Unterwalden et d'Uri; elles résolurent, comme Schwyz, de ne plus marcher au secours d'un Canton qu'il ne fût envahi. La diète se vit obligée de détacher de l'acte du défensional les sceaux des cantons primitifs, et de les leur renvoyer, afin de protéger contre la violence les amis que le système de défense comptait dans le cœur des Alpes [2].

Cependant la paix était, à Nimègue, le sujet de conférences dont les chances diverses de la guerre avaient prolongé le cours. Enfin Louis sut la commander, en divisant ses adversaires. Le premier, Charles II se vendit. Les Hollandais se retirèrent ensuite du champ de bataille, laissant à leurs alliés la charge de satisfaire Louis XIV. L'empereur dut céder Fribourg; l'Espagne, la Franche-Comté. La France sortit de cette nouvelle lutte plus grande, plus fière, plus menaçante que jamais. Les treize Cantons [3] furent compris dans la paix; ce fut leur récompense pour s'être employés à procurer au royaume une nouvelle frontière, de Genève à Bâle [4]. Au lieu d'un prince faible, éloigné, ils s'étaient donné pour voisin le monarque dont le

[1] Zoug allait appeler les Confédérés à son secours.

[2] Novembre 1678. — Stadlin. — Meyers Geschichte, II, 61.

[3] C'est le nom qu'ils commençaient à se donner eux-mêmes. — Actes, Mémoires et Négociations de la paix de Nimègue. — Estrades. — Mémoires de Temple. — Le roi, dans un moment de colère contre Berne, voulut l'excepter de la paix; mais Gravelles lui démontra que, quelques mécontens que fussent les Cantons des hauteurs de Berne, cela ferait un très-mauvais effet et donnerait de grands soupçons (1679).

[4] Les Cantons tiraient le sel de la Franche-Comté : nouvelle dépendance.

langage envers eux avait été celui du commandement plus souvent que de l'amitié. Quelques hommes avaient accru leur fortune; la nation avait été sacrifiée. En servant l'ambition de Louis XIV, les Suisses avaient commis un crime envers la liberté. Les peuples dont ils avaient trompé l'attente ou assuré la défaite, le leur reprochèrent amèrement. « Vous eussiez pu, leur dirent-ils [1], le ciel vous en faisait un devoir, mettre 40,000 hommes sous les armes et contraindre la France à la paix. Ses ministres le reconnaissent : elle n'eût pas triomphé sans votre assistance. Vous avez préféré vous jeter dans ses bras. Vous lui avez donné la Franche-Comté, le rempart qui vous protégeait contre elle. Vos soldats ont dévasté les villes des Hollandais, de vos alliés naturels. Puis, vous avez attaqué l'empire. Voilà vos œuvres, malgré votre neutralité mensongère et vos traités tous contradictoires. Voilà votre manière d'agir depuis que le culte de la liberté s'est changé chez vous en celui de l'avarice. Courez maintenant dans vos temples; levez-y les mains au ciel, ces mains pleines du sang et des dépouilles de l'Europe. Vos longues prières et vos fréquentes communions n'empêcheront personne de savoir que vous n'avez plus d'autre foi qu'en l'or, qui sert à vous acheter. »

Le parti national sentit amèrement ce que ces reproches renfermaient de vrai. Plus d'une fois, il avait

[1] Das entlarvte Schweizerland, 1678; traduit dans les principales langues de l'Europe; Réponse au Suisse impartial (*Diarium europæum*, 36e *partie*); « *Væ vobis, qui decimatis mentham, væ vobis qui estis consentientes facientibus.* » — *Pro fide Helvetica* (de Wettstein fils). — On comptait, en 1678, 25,400 Suisses au service du roi : les cent-suisses, les régimens d'Estavayer, d'Erlach, Stoupps, Salis, Pfyffer, Gréder, Stouppa cune (16,400), et quarante compagnies franches (8,000).

pressé les pères de la patrie de songer à rendre à la Suisse la considération perdue. Il avait maintes fois contraint les Cantons à ordonner le rappel de leurs soldats du service de France et à interdire l'enrôlement : vaine résolution, dont se jouaient, ainsi que le roi, les membres des Conseils. Berne s'était vue obligée de nommer une haute commission[1], qui cherchât le remède aux plaies de la république. Mais on n'en sut pas trouver d'autre que celui de retrancher au luxe dans les vêtemens, dans les banquets, et d'ordonner la réconciliation du patriciat avec la bourgeoisie. La commission établit la nécessité d'entretenir par le service mercenaire une école de bons officiers et l'obligation où les relations des Cantons catholiques avec l'Espagne plaçaient Berne de cultiver l'amitié de la France[2]. Une majorité flottante accueillit ou rejeta tour-à-tour ces vues au sein du Grand-Conseil.

[1] En été 1675. *De Tillier, IV*, 279. — *Manuel*, 174. — *Herporti Zeitbuch.*

[2] « Surtout pour pouvoir obtenir les subsides suffisans pour faire une courte guerre. » On songeait déjà à 1712.



CHAPITRE V.

DE LA PAIX DE NIMÈGUE A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.



Attitude de Louis XIV. — Construction de Huningue. — Prise de Strasbourg. — La discorde chez les Confédérés. — Révocation de l'édit de Nantes. — Les réfugiés vaudois. — Réveil de la Suisse protestante. — Escher et Daxelhofer à Paris. — Guerre européenne. — Diètes agitées. — Neutralité. — Intrigues d'Amelot. — 30,000 Suisses au service du roi. — Trois régimens au service d'Espagne. — Coxe et Walkenaër, envoyés de Guillaume III. — Les Suisses au service d'Angleterre, de Hollande et d'Autriche. — Guerre en Flandre, en Espagne, en Savoie. — Paix de Riswyck, 1697. —Licenciement et réforme. — Système mercantile. — Plaintes des mercenaires et du commerce.

[1678 — 1700.]

Au temps de Henri IV, les Suisses étaient pour la France les amis belliqueux qui, l'appuyant contre l'Autriche, épargnaient son agriculture et son commerce. En faisant reconnaître à Munster leur indépendance, la France avait obtenu la sanction de ces rapports. Mais tout avait changé depuis qu'un monarque impérieux, entraînant les Confédérés dans des guerres toujours offensives, les contraignait à servir les prétentions de son orgueil. Le roi n'était plus dès lors l'ami des Cantons, le garant de leur liberté, mais le prince dont l'ambition menaçait toutes les existences,

Il avait à peine signé le traité de Nimègue qu'il songeait à se rendre plus puissant pour recommencer la guerre. L'épouvante se répandit dans Bâle au bruit que le village de Huningue allait se changer en une forteresse formidable. Les représentations d'envoyés de la république à Paris furent inutiles [1]. « La forteresse, répondirent ironiquement les ministres du roi, doit servir à protéger Bâle aussi bien que la France. » Ils firent graver sur la porte du Rhin : « Le très-chrétien roi Louis-le-Grand, vainqueur des Belges, des Germains et des Séquanais, destine ces remparts à être la sauvegarde de ses alliés, la terreur de ses ennemis [2]. » Louis, ayant répandu pour long-temps la défiance entre ses adversaires, voyait l'Europe à ses pieds. Les Cantons le laissèrent agir. Ils ne songèrent pas même, lorsque la guerre éclata, à faire de la démolition de Huningue la condition de leur secours.

En même temps qu'il élevait ces nouveaux remparts, le roi faisait rechercher quelles terres avaient appartenu jadis aux provinces que venait de conquérir la France et pouvaient à quelque titre être réclamées par elle [3]. Qui savait s'il ne porterait point ses vues sur les vallées de la Suisse, qui avaient anciennement fait partie du comté de Ferrette? La consternation n'eût

[1] Abel Socins Reise. — Recès des diètes, Baden 1679. — Lettre à Louis XIV, du 29 septembre.

[2] Sociis tutelam, hostibus terrorem, 1681. *Ochs, VII,* 142. — En 1684, les fortifications furent prolongées jusqu'à la partie bâloise de l'île des Cordonniers (Schusterinsel). — Rahn, 1058. — Waldkirch, 626. — Voyage de Burnet, 448. — Mabillon, Iter germanicum, 2. — Mercure de Hollande, 1681, page 326. — Larrey, Histoire de Louis XIV, V, 32. — Lois militaires des Suisses, 343. — Zurlauben, 185.

[3] La « chambre de réunion. » Louvois, le grossier commis, poussait Louis à tout braver. *Testament politique de Louvois,* 237.

pas été plus grande qu'elle ne le fut à la nouvelle de la prise de Strasbourg. Les auxiliaires que Zurich et Berne avaient envoyés [1], durant la dernière guerre, protéger une ancienne alliée, n'étaient que depuis peu de retour lorsque Louis s'empara de la place par surprise, en pleine paix. On racontait que, huit jours avant l'événement, un gentilhomme français [2], en costume du Sundgau, s'était tenu sur le pont du Rhin jusqu'à ce qu'un paysan, en veste jaune, vînt y frapper trois coups de son bâton; aussitôt le gentilhomme avait volé vers Paris, où Louvois, à son arrivée, courut éveiller le roi, et lui apprendre le succès de la négociation secrète qui lui livrait Strasbourg.

Le peuple, dans les Cantons, se demanda s'il était une foi sur laquelle on pût se reposer encore. Cependant Louis s'étant avancé, impatient de faire son entrée dans la capitale de l'Alsace, les villes suisses n'hésitèrent pas à l'envoyer complimenter. Trente ambassadeurs [3], avec un cortége de 250 chevaux, se présentèrent,

[1] Sous les capitaines Simler', Lerber, Zehender, 1679. *V. S.*

[2] Septembre 1681. — Louvois fit appeler le fils du général Chamilly: « Je sais que vous devez ce soir vous marier secrètement. Choisissez entre la Bastille ou le moyen que je vais vous donner de mériter votre pardon. Voici un costume sundgovien ; revêtez-le, courez à Bâle; tenez-vous sur le pont du Rhin de 9 à 3 heures; notez tout ce que vous verrez. » Chamilly partit. Huit jours après, 265 coups de canon apprenaient à l'Europe l'entrée de 13,000 Français à Strasbourg. *Papiers de Zourlauben, à Arau.* La religion catholique fut rétablie dans la ville conquise. La diète s'assembla en hâte, 29 septembre. Tous les Cantons se promirent secours. — Le roi fit répandre quelques dix mille livres en gratifications. *Hist. des négociations.*

[3] [illegible] Rahn, 1067. — Waldkirch, 630. — Dumont, Cérémonial diplo- [illegible] 71. — Relation de l'ambassade, mss. — Zurlauben, 191. — matique, I. [illegible] nds reçurent les ambassadeurs, et, après les avoir Dangeau et Bellefo[illegible] iner, les conduisirent au logis du roi. « Plus traités splendidement à [illegible]

le 10 octobre, à son audience, à Einsisheim, le bourgmestre Hirzel et l'avoyer d'Erlach à leur tête. Hirzel vanta la loyauté que les Confédérés avaient mise en tout temps à remplir leurs engagemens envers la France. Le roi loua cette disposition, persuadé qu'ils continueraient à remplir fidèlement leurs obligations envers sa couronne. Les ambassadeurs parlèrent tête découverte, non seulement en présence du roi, mais aussi du duc d'Orléans et du dauphin. Cette humiliation, la chute de Strasbourg, l'achèvement de Huningue firent éclater en Suisse une douleur profonde. On opposa la conduite des ambassadeurs à celle d'envoyés hollandais [1], que les princes du sang avaient dû venir prendre à leur hôtel. Deux paysans des bords du lac de Zurich osèrent dire qu'il serait avantageux pour la patrie de transporter les bourgeois dans la campagne et les campagnards dans les villes [2]. Ils furent condamnés au bannissement et durent rétracter cette parole; mais toute la nation la redit après eux. L'opinion se manifesta si fortement que, lors d'un nouveau voyage de Louis en Alsace [3],

je serai votre voisin, dit Louis, plus j'aurai l'occasion de vous témoigner mon amitié. » *Fistula dulce canit,* est-il écrit en marge d'une continuation de la chronique de Bullinger. Chacun des députés reçut 100 doublons pour ses frais de voyage. Plusieurs, le bourgmestre Kroug et le chancelier Harder, de Bâle, entre autres, donnèrent cette somme aux pauvres. — Jusqu'aux noms pompeux que se donnaient les puissances agrandies faisaient sentir aux Confédérés leur abaissement; car on ne donnait pas d'autres titres à la Suisse que ceux qu'elle avait hérités du moyen-âge. MM. de Berne se faisaient appeler « Magnifiques et puissans seigneurs. » — *Recès, entre autres celui de la diète du* 26 *novembre* 1684. — *Manuel de Berne,* 244, 250. — *De Tillier, IV,* 289.

[1] A Paris, en 1679.

[2] Nous avons vu les campagnards à l'œuvre et pouvons juger.

[3] En 1683. Trois députés de Bâle allèrent seuls le complimenter à Colmar.

les conseils n'osèrent pas lui adresser d'ambassade, et qu'à la nouvelle de l'arrivée du monarque en Franche-Comté, le cri du peuple contraignit les gouvernemens à faire des préparatifs de défense. La méfiance s'accrut encore lorsque, l'année suivante, le maréchal de Luxembourg s'empara de Trèves, avec l'aide des régimens suisses; que Gènes bombardée instruisait les nations de ce que la cour de Versailles nommait le droit des gens, et que les Turcs, secrètement inspirés par la France, se montrèrent devant Vienne [1]. Une trève de vingt ans, signée le 26 août 1684, à Ratisbonne, fut loin de rassurer les esprits; elle laissait Louis XIV en possession de ses conquêtes [2].

Mais que pouvait, dans ces circonstances, la Suisse déchirée? Sa faiblesse venait moins de la rupture de l'équilibre européen que du mal intérieur qui la dévorait. Ce n'était, à cette heure même, que discordes entre les deux camps. Les villes de Zurich, de Berne et de Bâle étaient, dans les Cantons catholiques, comparées aux cités païennes de Tyr, de Sidon et de Babylone; on leur reprochait leurs défaites et la lâcheté de leurs

[1] Mille quintaux de poudre furent donnés par la diète à un Jacobin, envoyé de l'Empereur, quand les Turcs se montrèrent devant Vienne. « Il demandait des soldats. A peine put-il emmener cent hommes. » *Gravelles.*

[2] Les Suisses furent compris dans la trève de Ratisbonne, sans y entrer comme garans. La nouvelle de la paix fut donnée par Tamboneau, qui avait remplacé Gravelles comme ambassadeur de Louis XIV. Le bon Tamboneau, magistrat honnête, représentait assez mal le grand roi. Louis voulut-il envoyer à des bourgeois un bourgeois comme eux? Pas de liant. Peu d'adresse. — *Négociations de d'Avaux.* — *Lucchesini, Hist. sui temporis, Romæ* 1779. — *Lettres et Mémoires de Tamboneau.* — L'ambassadeur n'avait pas de lettres de créance pour Mulhouse, « enclavée dans l'Alsace. »

sujets : ils en étaient d'autant plus faciles à gouverner [1]. Schorno, devenu chancelier de Schwyz, continuait de répandre contre Zurich des bruits calomnieux. Cette ville devait avoir employé secrètement 100,000 florins pour obtenir, en Thurgovie, des droits égaux à ceux des catholiques. Elle venait, par l'appât d'une somme pareille, de faire marcher les Turcs contre Vienne. Une haine crédule ayant accueilli ces rumeurs, Zurich dut descendre à publier sa justification [2]. Zoug et l'Appenzell catholique se détachèrent du défensional. La campagne de Zoug, soulevée par Schwyz, au sujet d'un léger différend [3], demeura plusieurs années séparée de la ville. Une querelle plus vive agitait Glaris. Les Glaronais catholiques, bien qu'à peine le cinquième de la population du pays [4], partageaient également avec les réformés les hautes charges et remplissaient le tiers des emplois inférieurs. Cependant, comparant leur sort à celui de leurs coréligionnaires d'Appenzell, ils souhaitaient d'avoir ainsi qu'eux leur gouvernement propre [5]. Dans plus d'une occasion, ils

[1] *Idea regni Laconiæ, a Scarpa, Turin* 1682.

[2] Zurich se plaint de ce que les justices ne s'assemblaient plus dans la Thurgovie, « les baillis catholiques jugeant à discrétion toutes les affaires de manière à accroître leur propre revenu. » — Défense des supérieurs de prêter à moins de 5 pour cent. *Puppikofer*, 228, 233.

[3] Il s'agissait d'un droit de retrait, perçu par le bailli de Hunenberg sur H. Butler, campagnard, qui avait acquis le droit de cité. Schorno mit le feu dans cette affaire. Les Cantons ne laissèrent pas siéger les députés de Zoug dans les diètes, où l'on se partageait les revenus des Bailliages, que le Canton ne fût reconstitué (1687). (*Surlimurli handel.*) *Stadlin, III*, 262. — *Meyers Geschichte*, 114. — *Stouppa.*

[4] Le huitième, selon quelques rapports.

[5] Les capucins furent, comme à Appenzell, les premiers moteurs des nouveaux troubles. Ils avaient, en 1675, construit, sur la hauteur de Næfels, leur couvent semblable à une forteresse.

avaient agi comme s'ils eussent acquis cette indépendance. Ils avaient, en 1676, pris part à une convention passagère des Cantons catholiques avec l'abbé de Saint-Gall, sur l'administration de la justice dans le Rheinthal. L'abbé [1] s'étant plaint de ce que les baillis suisses, ignorant les coutumes de la province, méconnaissaient ses droits de juridiction inférieure, avait offert aux Cantons de faire rendre la justice par leurs baillis en commun [2]. Les catholiques l'avaient accepté, sans s'inquiéter de l'opposition de Zurich, ni de celle des réformés de Glaris et de l'Appenzell; moins encore des plaintes des sujets. L'année suivante les catholiques glaronais s'étaient détachés du défensional. Schwyz les exhortait à ne plus prendre part à des landsguémeinde, dans lesquelles ils se trouvaient toujours en minorité. L'accord de 1623, qui avait réglé les rapports des deux cultes, avait laissé indéterminés bien des points, dont la discorde s'empara. Il s'agissait avant tout de savoir s'il appartenait à des arbitres, ou à la majorité des Cantons, de prononcer entre les parties. La proposition fut faite de partager le pays. Les réformés eussent abandonné Bilten et Nieder-Urnen en échange de ce que les catholiques possédaient à Linthal et à Mitlodi. Au nombre de 1,063, ils eussent cédé leurs habitations et leurs terres à 93 personnes attachées à l'ancienne foi; ils rejetèrent hautement la proposition. Alors l'animosité s'accrut au point que le chef de famille ne s'endormit plus sans avoir posé sur

[1] Ou plutôt Latour, son ministre.

[2] De là le nom de *Communell,* donnée à la convention. Schwyz, ayant eu quelque différend avec l'abbé, fut le premier à y renoncer (1697). *Diarium Galli abbatis.* — *Meyer, II,* 62. — *Arx, III,* 197.

sa table ses armes chargées. Les pâtres les plus valeureux furent rappelés des Hautes-Alpes. Zurich et Schwyz se préparèrent à la guerre. La prompte intervention des Confédérés l'empêcha d'éclater. Tous, à l'exception de Schwyz, tombèrent d'accord sur les termes d'une pacification [1]. Elle assurait aux deux partis leurs justices et créait des tribunaux mixtes pour les débats entre personnes de religion différente. Glaris demeurait un seul canton. La paix parut aux réformés de si grand prix qu'ils l'acceptèrent, bien qu'elle donnât au petit nombre des vieux croyans le tiers des droits politiques, tandis qu'elle laissait toutes les charges en commun. Les catholiques ne purent qu'en 1687 se résoudre à adhérer au prononcé des Cantons.

Une vive impulsion du dehors pouvait seule faire sortir les Confédérés de la faiblesse à laquelle ces déchiremens les condamnaient. Les villes reçurent cet éveil de la révocation de l'édit de Nantes. Depuis qu'il avait pris les rênes de l'état, Louis avait renfermé les calvinistes dans l'exécution la plus limitée de la loi donnée par son aïeul [2]. Les réformés du pays de Gex

[1] Les médiateurs furent Hirzel, Tillier, Amrhyn et Schmidt, qui s'adjoignirent le landammann Betschart et l'oberzunftmeister Burkardt. La convention du 29 septembre 1684 fut, dès 1687, le droit public intérieur du Canton. Chacune des parties se réserva de donner un commandant à ses milices. L'ambassadeur de France avait employé quelques mille écus à amener cet arrangement, favorable aux catholiques. Il avait détaché les grands Cantons, par la considération du prix de la paix. La réconciliation fut scellée dans un banquet dont il fit les frais. *Correspondance de Gravelles et de Tamboneau.* — *Schuler.* — *Tschudi, Coll. Balthazar à Lucerne* (3 *folios*). — *Rahn*, 1062, 72, 87, 97, 1145.

[2] Une commission avait été chargée par Louis de réprimer tout mouvement qui approcherait tant soit peu de la désobéissance. *Mémoires de Louis XIV*, III, 58; II, 84.

avaient été privés de leurs temples [1] parce que la réunion de ce pays au royaume était postérieure à l'édit. Peu d'années s'étaient écoulées, celles exceptées où les soins de la guerre avaient absorbé l'attention de la cour, sans que des églises eussent été détruites et sans que les protestans eussent été réduits plus à l'étroit. Colbert seul protégeait une religion professée par les négocians les plus accrédités, les manufacturiers les plus industrieux et par la plus grande partie des habitans des côtes maritimes. Il employait volontiers les religionnaires dans les finances royales, où leur probité les garantissait des malédictions qui pesaient sur ceux qui les avaient précédés et accueillirent ceux qui leur succédèrent [2]. Mais quand le pouvoir de Colbert passa dans les mains des Jésuites, confesseurs du roi, ils persuadèrent à leur maître que le ciel le destinait à voir l'hydre de l'hérésie mourir sous ses pieds [3]. Tout Dieu qu'il se montrât, Louis participait aux faiblesses humaines. Son âme s'ouvrait aux remords dans les jours de lassitude que lui laissaient les galanteries, ou lorsque son orgueil avait humilié le siége romain [4]. Les

[1] En même temps il leur avait été défendu d'assister au culte des paroisses suisses du voisinage (1662).

[2] Éclaircissemens historiques sur la révocation de l'édit de Nantes, I, 66, 173. — Voltaire, II, 319. — Bruzen de la Martinière, III, 139, 205. — Exclus des charges publiques, les protestans s'étaient livrés à l'industrie. Nîmes retirait deux millions du seul produit de la soie. — « Era la sincerità dei protestanti nei traffiche in grandi estimazione, per modo che di gran lunga erano antepositi ai negozianti catolici. » *Botta, VI*, 328.

[3] Ainsi s'exprime le clergé de France dans son adresse, en 1680. *Hist. de l'Édit, III*, 413.

[4] En 1682, le roi, à la tête de son clergé, avait posé à Rome les limites qu'il lui défendait de passer. Après cet acte, il fallut prouver sa foi; 1687 devait suivre 1682. — « Il y eut persécution tenante pour constater son zèle.... Le roi faisait son salut sur le dos des autres. » *Saint-Simon*.

hommes qui dirigeaient sa conscience prirent ces momens pour lui enseigner à gagner le ciel en remplissant ses devoirs de prince. Il avait la conviction que les principes des calvinistes les conduisaient à l'indépendance [1]. Il souffrait impatiemment d'avoir à sa cour et dans ses armées des hommes qui ne ployaient pas ainsi que lui les genoux. On les lui représentait comme toujours prêts à s'insurger et à se joindre à ses ennemis. Il y allait de sa gloire et de sa foi de les faire céder à sa volonté, celle du ciel et la loi de la France. Interrogés sur la voie la meilleure à suivre, les Jansénistes lui conseillèrent d'user de douceur ; les Jésuites, d'étouffer l'hérésie.

Alors de nouvelles rigueurs furent déployées. L'abolition des chambres mi-parties ; la défense aux églises de correspondre entr'elles et de s'entre-secourir ; l'ex-

—La première religion de Louis était de croire à l'autorité royale. D'ailleurs ignorant et superstitieux dans sa dévotion, il poursuivait l'hérésie comme une désobéissance et croyait expier ses fautes par la persécution. *Duclos, Mémoires secrets.* —Dur dans les conseils, enfant avec sa conscience, il fut dupe de tout ce qui joue les princes : les femmes, la dévotion, les ministres. Il aimait la gloire et la religion, et on l'empêcha de connaître l'une ni l'autre. *Œuvres posthumes de Montesquieu.*— Plusieurs ont dit Louis XIV affilié aux Jésuites par un vœu secret. — « Il ne manqua que deux jours de sa vie d'aller à la messe, et c'était à l'armée. Les grandes fautes lui causaient de grands remords. » *Madame de Caylus.* — « Il croyait racheter ses désordres en travaillant à ces conversions avec plus de ferveur. » *Éclairciss. histor., I. 97.* — Richelieu croyait en avoir fait assez en abattant les têtes du parti, et les réduisant à l'impossibilité de se rallier. Louis alla plus loin. Il dit lui-même : « Quant à mes sujets de la religion prétendue réformée, je formai le plan de toute ma conduite envers eux ; que je n'ai pas lieu de croire mauvais, puisque Dieu a voulu qu'elle ait été suivie d'un très-grand nombre de conversions. » *Mémoires de Louis XIV, I, 61.* — Voyez encore les Mém. du marquis de Sourche.

[1] La Martinière, III, 372.

clusion des calvinistes de toutes les charges, même des dernières; l'enlèvement des enfans [1]; la défense d'enseigner à ceux qui fréquentaient les écoles autre chose qu'à lire, à écrire et à compter; la suppression des universités protestantes de Saumur et de Puylaurens; l'envoi de missionnaires; l'ordre aux calvinistes de les écouter, l'injonction aux malades de les recevoir à leur chevet; les entraves de tout genre mises à l'exercice du culte réformé; ce que la politique la plus habile sut inventer de persécutions de détail, tout fut mis en œuvre. Les religionnaires furent exclus des corporations et des maîtrises [2]. A l'armée, point d'avancement; à la cour, le regard sévère du roi. Et cependant les brebis égarées ne revenaient qu'en petit nombre au bercail. Les listes de conversion, quelque enflées qu'elles fussent par le zèle et par le besoin de plaire au monarque, ne présentaient, après vingt ans de travaux, qu'un chiffre de 20,000 âmes. Il en était ainsi quand la paix fit rentrer en France les armées victorieuses de l'Europe.

Louvois, jaloux de ne pas laisser à d'autres un moyen puissant de faveur auprès du roi, lui proposa d'employer ses dragons à réduire les protestans. Des soldats accoutumés par de longues guerres au sang et

[1] « Une mère n'osait perdre des yeux son enfant. » Interdit à des protestantes d'être sages-femmes.

[2] Le clergé, avec la permission du pape, avait destiné 30,000 francs par an à cet usage. Le roi « pour l'expiation de ses fautes » fit vœu d'y appliquer le tiers de ses économies. Lisez le détail dans *Claude, Plaintes des protestans cruellement opprimés, Cologne,* 1713. — « Je crois que toutes ces conversions ne sont pas sincères, écrit une femme, la fille de Constant d'Aubigné et la petite-fille de cet Agrippa d'Aubigné, réfugié à Genève; mais Dieu se sert de toutes les voies; les enfans du moins seront catholiques. » *Mad. de Maintenon.* Quand l'homme cessera-t-il de mettre ses égaremens sur le compte de Dieu !

au pillage furent envoyés contre des populations paisibles, assurés que tout ce qui eût été crime en d'autres temps, serait en celui-ci le titre à des récompenses. Alors les dragonnades commencèrent. Les cavaliers du roi se jetèrent dans les maisons des calvinistes et s'y établirent jusqu'à ce que ceux qui les habitaient abjurassent ou prissent le bâton du mendiant. Le Dauphiné, le Vivarais, Nîmes, Montpellier, Uzès, ces églises filles de celle de Genève, ces cités pour lesquelles Bèze, Calvin, Viret avaient tant combattu, ces provinces si souvent arrosées du sang des martyrs, furent toutes envahies. Six cents temples furent rasés. Les hommes furent entraînés de vive force dans les temples catholiques; les femmes, les filles furent outragées; tout était permis excepté le meurtre : encore de nombreuses victimes succombèrent-elles aux tourmens. Cependant le roi n'avait pas encore supprimé l'ordonnance, œuvre de Henri IV; ses ministres feignaient de ne vouloir qu'en assurer l'exécution. Enfin, le 1er octobre 1685, eut lieu la révocation de l'édit de Nantes [1]. Tout exercice du culte réformé fut interdit. Les pasteurs reçurent quinze jours pour abjurer, sous peine des galères [2]. Les relaps furent condamnés au supplice de la roue. Alors des malheureux, par milliers, abandonnèrent le toit sous lequel ils étaient nés et les champs qui les avaient nourris, pour chercher, comme les premiers réformateurs, une terre sur laquelle ils pussent servir le Dieu de leur conscience. Mais la fuite aussi leur était

[1] Letellier voulait mourir avec la consolation d'avoir vu la ruine de l'hérésie; la révocation de l'édit de Nantes fut le dernier acte auquel il mit son sceau.

[2] Tandis que la pension des ministres qui se convertiraient devait être accrue d'un tiers, et qu'une pension était assurée à leurs veuves.

défendue. Arrivés à la frontière, ils la trouvaient hérissée de gardes chargés de rejeter à l'intérieur quiconque n'avait pas un témoignage de catholicisme signé de la main d'un prêtre. Ils étaient traqués comme le gibier dans un grand parc. Toutefois, déguisés en pélerins, en mendians, en soldats, les femmes en habits d'homme, leurs enfans enveloppés dans leurs hardes, beaucoup surent en prenant des sentiers perdus tromper la vigilance des gens du roi. Ils se rencontrèrent bientôt, au nombre de plusieurs mille, à Genève et dans le Pays-de-Vaud. On les voyait, sitôt arrivés, courir se prosterner dans les temples et rendre leurs actions de grâces à Dieu, mêlant toutes les expressions de la joie à celles de la douleur la plus vive. Comme ils avaient presque tous dû se séparer pour franchir la frontière, ils demandaient les uns un père, une mère, les autres des enfans, un frère, une sœur; puis réunis, on les entendait chanter des psaumes de délivrance, les infortunés qui avaient perdu pour jamais leurs biens et leur patrie [1].

Ils venaient à peine de mettre le pied sur terre suisse qu'ils y rencontrèrent le bras de Louis XIV. Le roi les faisait représenter comme des criminels, et sommait, au nom des alliances, les Cantons de ne leur donner aucun refuge [2]. Il s'adressait avec menaces à Genève,

[1] Soulier, Histoire du Calvinisme. — Histoire de l'Édit, III. — Cambolive (avocat au parlement de Toulouse), relation de ses périls et de sa fuite à Genève. — Les grandes villes n'étaient plus des lieux de refuge, comme dans le moyen-âge; la police était instituée. Il fallait fuir dans les cavernes des forêts. — Voltaire, II, 326. — Quik, Synodicon in Gallia reformata. — Weber, Gesch. des Calvinismus. — Lettres diverses de réfugiés, mss.

[2] On commença par exiger des Suisses qu'ils ne reçussent point les

dans laquelle un événement récent avait jeté l'alarme. Depuis Richelieu, la France entretenait, dans les petits États comme dans les grands, des ambassades permanentes. Louis, jaloux de ne négliger aucun moyen d'ajouter à son pouvoir, avait donné des développemens à ce système. Il avait envoyé, en 1679, un résident à Genève [1]. Le représentant du roi, Chauvigny, n'eut pas eu plus tôt mis le pied dans la république, qu'il y souleva les citoyens. Depuis l'an 1535, le culte catholique avait cessé; Chauvigny le rétablit dans sa chapelle; puis il invita les catholiques de la ville et des alentours à y prendre part. Un jour que le prieur de Villeneuve et plusieurs autres religieux vinrent dire une messe solennelle, plus de 1,200 personnes se trouvèrent réunies [2]. Alors les citoyens s'assemblèrent en criant : « Plutôt mourir que de souffrir le culte romain ! » Deux coups de pistolet partirent à cet instant, tirés par un Hollandais qui revenait de voyage [3]. Tout fut mis sur le compte de l'injure et rapporté en cour. Cependant l'éloquence du syndic Trembley, que ses concitoyens avaient surnommé « bouche d'or, » et la disgrâce de Pompone, le parent et l'appui de Chauvigny, garantirent les Genevois de la colère du roi [4].

bannis. Puis reconnaissant qu'il ne pouvait s'appuyer sur les alliances, le roi s'en remit à la prudence de l'ambassadeur. *Tamboneau.*

[1] Jusqu'alors les affaires du roi avaient toujours été faites par un citoyen de la république. J. Favre, ministre du culte, en était alors chargé. Un des buts de la cour de Versailles fut de faire surveiller les réfugiés.

[2] Le 24 novembre 1680.

[3] Un troisième coup partit d'une main inconnue.

[4] Tous les journaux, le *Mercure Galant* entr'autres (avril et juillet 1680), firent l'éloge du discours de Trembley au roi. Un moment on ne parla d'autre chose à la cour, qui demanda de le faire imprimer. Chauvigny fut remplacé par Dupré.

partagèrent pas moins leur peine avec ces affligés, qui n'avaient emporté pour butin que leur âme. L'église couvrit de ses compassions ceux qui, cédant à la faiblesse humaine, avaient renié leur foi et témoignaient leur repentir. Les objets d'une pitié si tendre, les réfugiés se prirent à comparer ces jours aux plus beaux de leur vie; puis l'image de leurs églises désolées leur revenant à l'esprit, leur faisait verser d'abondantes larmes [1].

[1] Voyage de Reboulet et Lebrun, réfugiés, 1686, II, 188.—Manuel de Berne, 209. — Le sire d'Arbaud, de Nismes, s'étant converti, sa veuve et ses enfans fuirent et arrivèrent à Genève, ayant deux écus pour tout bien. La veuve du riche banquier Frimont s'enfuit, abandonnant une fortune de 100,000 l. Le baron d'Aubaye laissa 25,000 l. au pillage. *Quik.* Beaucoup de mendians, chassés de France par la misère, s'attachèrent aux pas des religionnaires. Tel jour on compta plus de 2,000 réfugiés à Lausanne. On leur offrait sa bourse, sa maison. Il y avait parmi eux près de 200 ministres. A Berne, le soin fut confié au pasteur français, M. de Saussure, de les répartir dans les hôtelleries, les deux meilleures exceptées. On donna 2 batz chaque jour par homme, six kreutzer par femme et un batz par enfant. Les ministres non mariés reçurent chacun trois écus par mois. *Burnets letters from Italy*, 57, 58. Samuel d'Aubigné, cousin germain de Mme de Maintenon, devint pasteur de l'église de Bévillard, dans la Prévôté. Sa fille Babel eût passé ses jours dans la plus profonde misère, si Berne n'eût pris soin de son sort et si une généreuse parente, la comtesse de Tessé, jetée en Suisse par les premiers orages de la révolution, n'eût reconnu son sang et fait à Babel une pension. *Morel, Statistique de l'évêché de Bâle*, 117, 173. — Création d'une chambre des réfugiés. — En 1696, on fit dans le Canton de Berne le dénombrement de 6,104 réfugiés français, dont 1,824 étaient assistés. Dans la capitale il en était 1,117, dont 787 assistés; 3,694 habitaient dans les villes vaudoises des bords du lac; sur ce nombre, 2,999 se suffisaient à eux-mêmes. Ajoutez le nombre des Vaudois du Piémont. *Sommaire du dénombrement, mars* 1696. — La dépense de Zurich pour les réfugiés, de 1687 à 1710, fut de 425,535 florins. *Hottinger.* Le premier acte des réfugiés à Lausanne fut d'établir, pour exercer la discipline, un corps composé de MM. Barbeyrac et Julien, pasteurs, Saint-Hilaire, de Vignolles, Clary, laïcs, pour visiter, consoler les malades,

Bientôt les fugitifs se trouvèrent si fort accumulés sur la rive du Léman que Berne dut ordonner au grand nombre de porter plus loin leurs pas. Les villes suisses se partagèrent la charge de leur entretien. Sur cent personnes il y en eut 50 pour Berne, 30 pour Zurich, 12 pour Bâle et 8 pour Schaffhouse [1]. Neuchâtel, Bienne et Saint-Gall accueillirent aussi des réfugiés nombreux. Cependant la persécution continuait en France; tous les jours de nouveaux exilés franchissaient le Jura. Alors les villes s'adressèrent aux princes d'Allemagne, leurs coréligionnaires, les priant d'ouvrir, à leur tour, un port à tant de malheureux. Luthériens, réformés, s'empressèrent de répondre. Beaucoup de réfugiés trouvèrent un asile dans le marquisat de Baireuth. La Hesse en reçut des milliers. Dans le Palatinat, ils formèrent des établissemens, que les armées françaises ne tardèrent pas à leur faire abandonner. L'électeur de Brandebourg ne se borna pas à les accueillir; il leur donna des temples et leur conféra, entre autres priviléges, celui d'avoir des juges de leur peuple et de leur langue [2]. Ils l'en récompensèrent en introduisant dans

veiller sur les mœurs, censurer les scandaleux, terminer les différends, réconcilier ceux qui avaient querelle et dénoncer les réfractaires au consistoire de la ville. La gestion des affaires temporelles des réfugiés fut confiée à douze d'entr'eux. — Lettre à tous les princes évangéliques, signée par cinquante et quelques pasteurs et gentilshommes, MM. Barbeyrac, Brousson, Gautier, Clavière, Murat, Claparède, Bonnet, etc. — Mem. Tigurina, 186, 324, 455. — Hottinger, III, 1093. — Rahn, 1150. — Waldkirch, II, 644. — « On peut estimer le nombre des exilés à 30,000, dont 16,695 allèrent plus loin. » *Vaterl. Slg.*

[1] Berne à Zurich, Bâle et Schaffhouse, 5 déc. 1685, etc. — Recès d'Arau.

[2] Ancillon (de Metz), Histoire de l'établissement des réformés dans l'Electorat, 1710.

ses états, agrestes encore, les manufactures, les arts et la richesse. On cessa d'acheter de France les bas, les étoffes, les galons, les chapeaux. Les réfugiés emportaient le secret du fer-blanc et de l'acier. Les villes suisses avaient formé, à Schaffhouse, un fonds de quelques mille écus pour secourir les Français à leur passage. Un livre, où furent inscrits les noms de ceux qui reçurent une part à cette assistance, nous apprend qu'en peu de temps ils se rendirent en Allemagne par cette voie au nombre de 16,000 [1].

Ils n'avaient pas passé le Rhin qu'une persécution nouvelle amena de nouvelles victimes. En même temps que le roi de France avait banni les religionnaires de ses états, il avait invité le duc de Savoie à étouffer de son côté l'hérésie dans les versans des Alpes. Les Vallées vaudoises étaient pour le Piémont une barrière, qui ne pouvait tomber sans l'ouvrir aux armes françaises; mais la demande de Louis était un ordre : le duc obéit. Un édit, qui commençait par citer l'exemple du plus glorieux des monarques, donna quinze jours aux Vaudois pour choisir entre l'abjuration et l'exil [2]. Les villes

[1] Recès des conférences entre Berne et Zurich, à Berne, 20 à 24 nov. 1686. — Voltaire, II, 329.

[2] Alle instanze del prepotente re i ministri di Savoia risposero che Valdesi viveano quieti; che la sterilità di quelle rocche non erà per allettare i ricchi protestanti di Francia a venirvi; che conditione di loro erà regolata dal sovrano con la garantigia della Francia, Suizzera, Inghilterra et Olanda, etc. Ma ciò non volse; Luigi volle. *Botta*, VI, 338. — Saluces, IV, 447. — Hottinger, III, 1097. — Rahn. — Teissier, martyrs. — Nicéron, V, 358. — Moréri, X. — Histoire de la persécution des vallées. — Histoire de V. Amédée II. — « La France n'osa demander l'exécution du traité, qui promettait au duc Genève et le Pays-de-Vaud en récompense, n'étant pas en état de livrer ce qu'elle avait promis. » *Soupirs de la France esclave.* Louis songeait à envoyer des messages, pareils à ceux qu'il donnait au duc de Savoie, à ses autres voisins,

suisses se hâtèrent d'envoyer à Turin les conseillers Gaspard de Muralt, de Zurich, et Bernard de Muralt, de Berne, pour réclamer l'observation de traités faits sous la garantie des Cantons. Ces ambassadeurs ayant vu bientôt qu'ils s'efforceraient vainement de sauver les églises des Alpes, firent du moins ce qu'ils purent pour adoucir les coups qui leur seraient portés. Ils obtinrent le temps nécessaire pour que les exilés pussent vendre leurs biens et se procurer des moyens de transport. Puis ils se rendirent chez les Vaudois. « Combien êtes-vous? leur demandèrent-ils. — 3,500 soldats, 12,000 bouches inutiles. — N'étant que ce nombre, comment pourriez-vous résister au roi le plus puissant du monde? Les braves qui vous commandaient dans vos précédentes guerres ne sont plus. Les Cantons sont retenus par la menace que fait la cour de Versailles, de regarder comme une déclaration de guerre toute assistance qu'ils vous donneraient. Prenez le parti de la soumission. » Les Vaudois se partagèrent[1]. Le grand nombre résolut de résister. Ils furent domptés par les armes réunies de la Savoie et de la France, après avoir montré ce que le désespoir ajoute au courage. Beaucoup périrent par le feu, beaucoup tombèrent en captivité. Les villes suisses, dans l'affliction de n'avoir pu sauver ces précieux restes d'une première Réforme, intercédèrent vivement pour les prisonniers. Il fut

Lettre du duc au frère du roi, dans Jones, appendice. — Burnets letters from Italy; supplem. 162.

[1] « Ne se stavano, ne se n'andavano; una confusione mista era fra loro. Quelli presero i posti, posersi a passi, vollero pruovare se il morire da forti in battaglia non fosse più invidiabil sorte che l'esular da miseri.... Soli gli abitatori della valle di S. Martino avrebbero amato meglio obedire e vendere per ripararsi nella Suizzera. » *Botta.*

permis à quelques mille d'entr'eux de s'acheminer vers la Suisse, à la condition qu'ils n'y fixeraient pas leurs demeures. Le duc ne voulut point laisser partir le reste des captifs, ni surtout leurs pasteurs, que la première troupe ne se fût fixée loin de ses états [1].

L'on vit donc, les premiers jours de l'an 1687, arriver à Genève, après avoir traversé les neiges des monts, 2,936 réfugiés [2] des Vallées vaudoises. Ce fut à qui emmènerait les plus misérables sous son toit [3]. Ils reçurent des vêtemens, puis tous les genres de secours. Lorsqu'il fallut repartir, et s'aller perdre dans le nord, loin de leurs chères vallées, le cœur des malheureux se fendit. Il y en eut 350 qui, plutôt que de s'éloigner encore, tentèrent le passage du lac à Ouchy, puis celui du Rhône, à Bex et à Saint-Maurice; les Valaisans comme les Bernois s'opposèrent à leur dessein. Il ne leur resta que de prendre avec leurs compagnons le chemin de l'Allemagne, où 900 s'établirent dans le Brandebourg, le reste dans le Wirtemberg et le Palatinat. Les villes suisses avaient obtenu pour eux ces asiles [4].

[1] Il fut convenu entre LL. Exc. de Berne et le comte de Govon, ambassadeur de Savoie, que les Vaudois seraient vêtus, nourris, escortés aux frais du duc pour se rendre vers leurs frères en Suisse. — « Partirono alla voltà dell' ospitale Suizzera avviandosi; precedevano le done di fanciulli, poi i carri, finalmente i guerrieri. I vecchi stridevano lamentandosi che a si affannosi giorni avesse il cielo la canutà loro età serbata. » *Botta.*

[2] 4,000. Grenu, 3 déc. 1686.

[3] « S'entrebattant à qui les emmènerait. » *Arnaud*, 5. Jones, history of the Waldenses, II, 437. — The State of Savoy, London, 1691. « On ne peut louer assez la conduite noble et désintéressée des Suisses dans ces temps de détresse. » Burnet.

[4] Recès d'Arau, de Langenthal et de Berne. — Les Manuels. — Trois commissaires, Chatelain, Roi et Forestier, allèrent à Turin soigner l'émigration et chercher à obtenir l'élargissement du reste des captifs. *De*

Mais la guerre ayant éclaté, le succès des armées françaises ne laissa pas long-temps les Vaudois tranquilles dans leurs nouvelles demeures. Les champs qu'ils ensemençaient furent de ceux qu'en 1688 Louvois fit ravager; les maisons qu'ils commençaient à construire, de celles qu'il fit livrer aux flammes. Alors 1700 infortunés, Vaudois et Français, rejetés sur la Suisse, y furent accueillis de nouveau [1]. Ils brûlaient de revoir leur patrie; ils résolurent de tenter l'impossible pour y parvenir. Dans ce but, ils firent acheter secrètement des armes à Neuchâtel et à Saint-Gall. Tout-à-coup les voilà qui, prenant cent chemins divers, se donnent rendez-vous sur la rive du Léman. Cent trente de leurs frères, auxquels la Rhétie avait donné l'asile, s'étant mis en marche pour se joindre à eux, furent trahis par le comte de Govon, ambassadeur de Savoie, et arrêtés

Tillier, IV, 302. Mille Valaisans occupent les bords du Rhône. *Arch. Kalbermatter.* Ils sont bien instruits de ce qui se passe autour d'eux. *Relation du chevalier Kalbermatter; Voyage d'un espion valaisan, en* 1687 *et* 1689; *Voyage de l'avocat Bouloz, de Thonon, pour reconnaître l'état des affaires dans le Pays-de-Vaud, mss.* — *Arch. de Turin, Valaisans*, 1688 *et* 1689.— Fribourg avise l'ambassadeur de France: « Un gros de troupes se cache dans les bois du Jorat (?). On enrôle chez un nommé Meyer, à Lausanne.» De tous côtés défilent des réfugiés, etc. » *Correspondance d'Amelot.* Les Cantons catholiques venaient de renouveler leur alliance avec le duc; Soleure, Glaris catholique et l'abbé de Saint-Gall y accèdent. 1686.

[1] 732 hommes, 651 femmes et filles, 178 enfans, dans le plus piteux état, et 800 Français. Ils furent d'abord rejetés, puis revinrent. Holzhalb recueillit pour eux 230,000 l. en Hollande seulement. *Vaterl. Slg.* Ils furent armés par les soins de l'Anglais Convenant à Zurich. On trouva 700 écus sur ceux qui furent arrêtés dans les Cantons de Schwyz et d'Uri... On ne voulait recevoir d'eux aucun paiement... Je sais, par l'espion Kœnig, que l'affaire n'a pas été travaillée dans les Conseils, mais que beaucoup de particuliers l'ont favorisée. *Amelot.* Le roi lui ordonne d'écrire à Berne, sans menaces, d'inviter les catholiques à tenir un langage ferme, sans que l'union en soit altérée.

dans les petits Cantons. Le reste, au nombre de 1,500, arriva dans la nuit du 15 au 16 août 1689, dans la forêt de Prangins, non loin du port de Nyon, dans les lieux mêmes d'où partirent, un siècle et demi plus tard, des réfugiés italiens et polonais, pour une expédition malheureuse [1]. Le jour était celui du jeûne annuel des Confédérés. Durant le calme des heures solennelles, les Vaudois se réunirent si secrètement qu'ils ne furent aperçus que près de s'embarquer. Ils ployèrent les genoux sur le rivage. Arnaud, leur pasteur et leur chef, implora sur leur entreprise la bénédiction du ciel. Des larmes coulèrent. Puis, le cœur intrépide, ils franchirent le lac, débarquèrent à Yvoire, firent prisonniers quelques gentilshommes destinés à leur servir d'otages, et s'engagèrent dans les montagnes. La Savoie, ils le savaient, était dégarnie de troupes. Ils choisirent, après l'avoir franchie, leurs chemins sur les hauteurs des Alpes, afin de pouvoir, au besoin, jeter à l'ennemi des débris de rochers. Ils passèrent sur les neiges de Haute-Luce et sur celles du Mont-Cenys. Partout fuyaient les populations. Ils battirent, près de Sallabertran, le marquis de Larey, et le 25 août, ils revirent, de la hauteur de Sei, leurs chères vallées, la terre de leurs pères. Les jours suivans, ils en chassèrent les Piémontais, reprirent la possession de leurs églises et y chantèrent le psaume LXXIV[e] : « Mon Dieu, resterons-nous toujours épars, loin de ces lieux habités par toi [2] ? » Ils trouvèrent les cavernes des Alpes pour

[1] Manuel de Berne. — Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois, par Arnaud, leur pasteur et leur colonel.

[2] « Mon Dieu, faut-il que nous soyons épars,
Et que, sans fin, ta colère enflammée
Jette sur nous une épaisse fumée,
Sur nous, Seigneur, le troupeau de tes parcs ! »

habitation; des herbes, sans beurre ni sel, pour nourriture : joyeuse indigence, rochers stériles, mais sacrés, ils surent les défendre contre 20,000 hommes, Savoyards et Français, commandés par Catinat.

Lorsqu'on eut en Suisse appris leurs succès, quelques centaines de leurs compatriotes, qui n'avaient point eu le courage de les accompagner, de nombreux Français et 200 Suisses, hommes sans aveu, qui, sous le nom de religion, cherchaient la gloriole et le butin, se réunirent le 26 juillet à Vevey, sans se mettre en peine des menaces de Berne; où d'autres avaient cueilli des épines, ils pensaient n'avoir à trouver que des roses. Un officier de mérite, le capitaine Bourgeois, d'Yverdun [1], se mit à leur tête; il ne pouvait supporter le reproche de n'avoir pas fait partie de la première expédition, dont le commandement lui avait été offert. Il fut si peu le maître de ses gens, qu'après huit jours, passés dans les hôtelleries plus qu'à faire chemin, ils se débandèrent. Les Suisses et les Français se reployèrent sur Genève, d'où ils furent reconduits dans le Pays-de-Vaud. Berne se lava du reproche d'avoir connivé à l'entreprise, en ordonnant la mort du chef qui l'avait commandée. Bourgeois eut la tête tranchée à Nyon, sur la rive du lac [2]; tout le peuple pleura sur lui. Quant aux réfugiés, un changement survenu dans la politique de la cour de Turin ne tarda pas à leur rouvrir les sen-

[1] D'autres disent : de Neuchâtel. Ceux qui ruinèrent l'entreprise ne manquèrent pas de l'accuser de trahison.

[2] Sur le port, et non au lieu ordinaire du supplice des criminels. Son corps fut livré à sa famille pour l'ensevelir honorablement. — « Il n'y eut pas d'yeux qui ne fussent baignés de larmes, sinon les siens. » *Gruner, fragmens historiques mss.* — *Manuel de Berne*, 220.

tiers des Alpes [1]. Le duc de Savoie venait de secouer le joug de la France. Il offrait la paix aux religionnaires, pourvu qu'ils combattissent sous ses drapeaux. Les Vaudois coururent se ranger sous les ordres du marquis de Parelle, qui la veille leur faisait la guerre, et se montrèrent les plus intrépides et les plus fidèles de ses soldats. « Accourez, écrivait Arnaud [2], invitant de tous lieux ses frères fugitifs à venir relever la Sion des Alpes; accourez, car il est aujourd'hui facile de reconnaître que le Seigneur a conduit nos pas. Le pauvre Arnaud vit aimé, honoré, au milieu des chefs qui, hier encore, ne songeaient qu'à le détruire. » A sa voix mille nouveaux compagnons traversèrent la Suisse et le lac de Côme, protégés par les ambassadeurs d'Espagne et de Savoie [3], et coururent se joindre à lui. Les Vaudois conquirent par l'estime qu'inspire un courage inflexible, et par les services qu'ils rendirent, un édit perpétuel, irrévocable, dont les Cantons évangéliques furent garants. Cet acte leur rendit l'exercice de leur culte et permit à leurs vallées de refleurir.

Tandis que les Vaudois reconquéraient leur patrie, les fugitifs de France s'en faisaient une nouvelle des terres qui s'étaient montrées hospitalières pour eux. Ils y répandaient les semences de richesse que la main de Colbert avait long-temps cultivées avec un soin ja-

[1] « Les gens du duc ménagèrent les séditieux. Ils voyaient bien que le duc s'était privé de bons soldats et d'un bon rempart. On dit que le marquis de Parelle leur fit passer des gens, qui les vinrent trouver de l'autre côté du lac, désirant leur retour. » *Soupirs de la France esclave.* — Arnaud. — Saluces, V, 6.

[2] Voyez, entre autres lettres, celle qu'il écrivit à Thormann, bailli d'Aigle, 5 juillet 1690. — Lettres de Ruvigny.

[3] Casati pourvut à leurs besoins.

loux. La Suisse vit, grâce à eux, son aisance s'accroître, son industrie se développer. Ils enseignèrent de nouveaux procédés pour tisser la soie et le coton. Ils établirent des fabriques de mousseline. Rey, Bourguet introduisirent les métiers à bas. Ce ne fut pas toutefois dans les Cantons que se fixèrent les réfugiés les plus riches et les plus entreprenans; ils se rendirent dans les pays où leurs services furent le mieux appréciés : dans le Brandebourg, qu'ils vivifièrent; en Angleterre, où ils enseignèrent à travailler la laine; en Hollande, où ils reçurent gratuitement la bourgeoisie et le droit de maîtrise, où mille maisons furent construites, dans la seule ville d'Amsterdam, pour leur être vendues à bas prix [1]. En Suisse, ils ne pouvaient vaincre la jalousie des familles régnantes, ni celle des corporations. Ils avaient offert à leurs Excellences de Berne de bâtir un faubourg dans leur capitale et d'y fonder des manufactures. Ils s'engagaient à ne jamais rechercher de part au gouvernement, à se charger de leurs malades et de leurs pauvres, à se conduire en toutes choses en loyaux et fidèles sujets; ils ne se réservaient que leur police. Mais les familles puissantes virent dans ce qu'ils leur demandaient la perte de leurs priviléges [2]; la petite bourgeoisie, la ruine de son commerce; les artisans, celle de leur industrie. Se voyant repoussés, les étrangers portèrent plus loin leurs pas. Ils laissèrent chez les Confédérés les vieillards, les infirmes et les pauvres, avec ceux que la langue et le

[1] Basnage, dans sa préface, 28. — Histoire de l'Edit, III, 488.

[2] « Ils trouveront avec le temps des appuis dans les grandes familles; ils marieront leurs filles à des bourgeois; ils acquerront du crédit et finiront par prendre nos places. » — *Sinner, documens sur le Pays-de-Vaud, mss., dans la Bibl. de Berne.*

voisinage de la France retinrent dans le Pays-de-Vaud. Ceux-ci se fixèrent, au nombre de 5 à 6,000, sur les bords du Léman, parmi les vignerons, auxquels ils enseignèrent à cultiver le cep d'une main plus intelligente et plus active; dans les villages, où partout encore se rencontrent leurs descendans; dans les villes, dont le commerce ne tarda pas à passer presque tout entier dans leurs mains[1]. Cependant Berne n'avait pas vu sans regret s'éloigner cette coupe d'abondance, qui commençait à verser ses trésors en d'autres lieux. Elle eût voulu fixer au sein de ses agriculteurs les arts que cultivaient les étrangers. Elle nomma une chambre de commerce et la chargea de lui apprendre les moyens de réparer sa faute[2]. On promit protection et privilége; il était trop tard. L'État se fit alors manufacturier. Il appela de l'étranger des maîtres habiles, défendit d'acheter d'autres indiennes, d'autres draps que les siens. Il ne réussit qu'à amener, avec la ruine de ses entreprises, celle des hommes qui lui avaient accordé leur confiance[3]. Les encouragemens donnés à

[1] Tout ce qui, sur cette terre, a fleuri par le négoce descend des réfugiés français, les Mercier, les Francillon, les Fabre, etc. A Neuchâtel aussi ils ont fondé les maisons les plus opulentes. Les nationaux, après avoir accueilli les émigrés avec une rare cordialité, murmurèrent; la jalousie, la haine les portèrent à des voies de fait. Plus d'un Français fut précipité du pont de la Peraudette. Berne dut interdire à Lausanne d'expulser les pauvres réfugiés. Le tiers de ces hôtes vécut pendant bien des années des secours de la charité. — *Conservateur suisse, XII*, 470. — *Papiers divers, entre autres les registres de la corporation française de Lausanne.*

[2] La chambre formula des lois de commerce, « pour assurer les droits des nationaux, *puis* ceux des étrangers. » Mais ces lois ne furent pas publiées, « par la difficulté que l'on rencontra de composer des tribunaux de commerce. »

[3] Les négocians aimèrent mieux avoir affaire avec l'étranger qu'avec

la culture du lin furent couronnés de plus de succès. Il s'établit dans l'Argovie et dans l'Emmenthal des fabriques de toile et bientôt aussi d'indiennes, de cotonnades et de rubans.

Ni le langage menaçant de Louis XIV, ni les ordres du magistrat n'avaient empêché les réfugiés de s'établir en grand nombre dans Genève. Je lis quelque part que la population de la ville en fut presque doublée. De nouveaux étages s'élevèrent. Il y avait encore des jardins dans l'enceinte des remparts; le sol qu'ils occupaient se couvrit de constructions. L'accueil avait été cordial; mais bientôt le peuple vit des rivaux dans ceux qu'il avait reçus comme des frères. Vivant de peu, les nouveau-venus firent baisser les salaires dans un temps de cherté. Ils se firent marchands, revendeurs, maîtres d'école[1]. Ceux qui entreprirent le haut négoce ne tardèrent pas à s'élever contre les chambres des blés, des vins, du commerce, qui reposaient sur le monopole. A leurs réclamations, leurs fils, « les natifs, » comme les appelèrent les citoyens, ajoutèrent d'autres prétentions. Ainsi commencèrent les discordes qui, durant tout le cours du XVIIIe siècle, ont agité la république de Genève.

La révocation de l'édit de Nantes avait disséminé sur l'Europe l'activité, l'industrie et les ressources de la France[2]. Mais c'est peu de dire qu'elle jeta 500,000

LL. Excell., d'autant plus que l'échange de l'argent était à leur avantage.

[1] Des dialectes des diverses provinces françaises, mêlés au patois savoyard, se forma cette langue accentuée que parle le peuple de certains quartiers de Genève. — Bérenger, III, 21. — Manuscrits divers.

[2] Jusques en Norvège, dans les Indes, etc.

Français à l'étranger, qu'elle en priva la monarchie à l'heure où l'embarras dans les finances les lui rendait le plus nécessaires; qu'elle accrut les rangs de ses ennemis, en donnant des soldats à leurs armées, à leurs flottes les matelots les plus intrépides. Le coup porta plus avant encore. Il souleva l'opinion, il l'arma contre le despotisme et l'intolérance; il fraya les voies à l'esprit d'un siècle nouveau; il accéléra sa marche et prépara la chute des institutions et du trône de Louis XIV. Tandis qu'une cour adulatrice et des hommes de lettres à gages comparaient le prince à Théodose; que les chaires, les académies retentissaient de panégyriques infidèles; que les places publiques offraient l'image de l'hydre expirant sous les pieds d'Hercule; que la poésie, le marbre et l'airain se chargeaient d'éterniser cette conversion générale, les émigrés faisaient le récit des dragonnades aux peuples étonnés. Ils retraçaient les feux allumés sous les pieds des martyrs, les femmes chassées nues dans les places publiques, des soldats logés auprès de leur couche jusqu'à ce qu'elles eussent sacrifié leur foi ou perdu leur raison. Des hommes de lettres, des pasteurs, des vieillards, les âmes les plus délicates, les bras les plus débiles, avaient été envoyés en grand nombre ramer sur les galères du roi[1]; la Saint-Barthélemi avait été moins cruelle. Saurin fit

[1] Huit pages in-4° de l'édit portent les noms de ceux qui furent condamnés aux galères ou aux travaux forcés dans les Indes. Encore Louis n'atteignit-il pas son but. Un article de la loi qui révoquait l'édit de Nantes permettait la liberté de conscience, sinon de culte : ce fut une planche de salut pour plusieurs. Puis les restes des religionnaires se tinrent cachés dans les forêts, les déserts, visités par des pasteurs vêtus en pèlerins, en soldats, en colporteurs; vinrent les temps où ils osèrent se montrer.

retentir les chaires de Hollande de ses philippiques qui mettaient Louis XIV au ban des nations. Les villes suisses secouèrent le joug de la France. Heidegger, savant théologien, se fit, à Zurich, l'organe du peuple. « Souffrirons-nous, dit-il, que notre chère patrie, abandonnée de toutes les nations évangéliques, tombe dans la servitude? La violation des édits les plus sacrés, la tyrannie du roi sur les corps et sur les âmes, ne nous apprennent-elles pas assez combien peu nous pouvons nous reposer sur ses assurances[1]. » A Berne, les amis de la France se virent attaqués avec une ardeur qui rappelait les premiers temps de la Réforme. Les deux-cents ordonnèrent que les fils de sénateurs ne pourraient à l'avenir être capitaines au service du roi[2].

Deux hommes jouissaient à cette époque, à un haut degré, de la confiance du peuple dans les deux Cantons. A Zurich, c'était Henri Escher, que la voix unanime de ses concitoyens avait porté à la première charge de l'État[3]. Il avait des intérêts de commerce fort considérables engagés en France, mais l'on savait qu'il n'hésiterait jamais entre l'intérêt et le devoir. A Berne, le peuple avait donné son estime au banneret Daxelhofer, à l'homme que nous avons vu, capitaine au service de Louis XIV, briser sa pique sur les bords du Rhin, et reprendre le chemin des Alpes à la voix

[1] Zurcher. Stadtbibl. mss. divers.

[2] En janvier 1695, Berne ordonna que lorsqu'il serait question du service mercenaire, les parens des accusés, jusqu'au second degré, ne pourraient prendre part à la délibération.

[3] En 1678. — « Au frère de Escher 80 louis, le bourgmestre n'ayant jamais voulu rien recevoir... Je n'ai pas même pu lui faire accepter un diamant. » *Amelot.*

de sa patrie. Le premier de trois candidats présentés pour la charge d'avoyer, il n'avait pas été nommé par les patriciens, qui lui avaient préféré Kirchberguer de Bremgarten. Mais l'estime de la nation le plaçait réellement à la tête de la république. Les Cantons réformés envoyèrent ces deux magistrats à Paris, réclamer, dans l'intérêt de Genève, la restitution des dîmes séquestrées dans le pays de Gex[1]. Ils reçurent pour instructions de ne pas s'écarter de l'ancien cérémonial, de se couvrir devant le roi, et de ne point laisser traiter les envoyés suisses plus mal que ceux des républiques de Hollande, moins anciennes que les leurs. Les anciens Confédérés ne se fussent pas contentés à moins, et certes leurs fils avaient mérité, par assez de services, l'honneur auquel ils prétendaient. Vainement les officiers suisses les mieux en cour, Stouppa, d'Erlach, qui l'un et l'autre venaient d'embrasser la foi romaine pour complaire au roi, pressèrent-ils les ambassadeurs de considérer la puissance du monarque et d'user de condescendance. Vainement les Français cherchèrent à brouiller les deux collègues, en comblant le Zuricois de caresses, et en faisant sentir au Bernois que sa conduite antérieure eût dû l'exclure de l'honneur d'être député. Escher et Daxelhofer n'en persistèrent pas moins, trois mois durant, à réclamer d'un parfait accord ce que voulait la gloire des Cantons. Persuadés à la fin que la cour ne multipliait les difficultés sur la forme que parce qu'elle était résolue à ne point céder sur le fond, ils demandèrent leurs passeports. Louis leur fit envoyer des chaînes de grand prix avec son

[1] Septembre 1687. Ils trouvèrent à Paris l'envoyé de Genève, Lefort, et Spanheim, ambassadeur de l'électeur de Brandebourg.

portrait; une somme considérable accompagnait ce présent. Les ambassadeurs refusèrent l'un et l'autre. « Puisqu'il ne nous a pas été donné de voir la personne du roi, il serait inconvenant à nous de recevoir son image; nous ne savons d'ailleurs, dirent-ils, comment concilier la richesse du don avec l'accueil reçu. » Cette réponse n'eut pas été plus tôt répétée dans Paris, que Suisses et Français se pressèrent en foule à l'hôtel des députés, pour les remercier de leur noble conduite. Partout, à leur retour, ils reçurent des témoignages de haute estime. A Neuchâtel, la première ville suisse qu'ils trouvèrent sur leur chemin, leurs yeux se remplirent de larmes à la vue de tout le peuple se pressant pour les combler de bénédictions. Même accueil à Berne. A Zurich, Escher vit 200 cavaliers et 500 citoyens de toute tribu, vêtus uniformément, venir à sa rencontre, et tout le peuple se former en haie sur son passage. Le sénat, cédant au désir des citoyens de témoigner leur reconnaissance à un vrai fils de la Suisse, permit que les salves de l'artillerie se mélassent à leurs applaudissemens. Que les mandataires de la nation auprès de l'étranger se souviennent de l'accueil fait aux ambassadeurs envoyés à Louis XIV après la prise de Strasbourg; qu'ils comparent et qu'ils sachent quels sont les envoyés que la Suisse reconnait pour les siens[1].

[1] Geschichte der Unterhandlungen der Burgermeisters Escher und Venners Daxelhofer, im Schweizerischen Museo, 1790, page 814. — Evangelische Abscheidein Arau, 7 août 1687. — Instructions. La cour eut connaissance de leur contenu par le colonel Reynold. — Différence mise entre les ambassadeurs du corps helvétique et ceux de certains Cantons. Visite de Colbert de Croissy : Escher et Daxelhofer veulent que Bonneuil vienne les prendre en carrosse à six chevaux du roi, qu'un chevalier

La cour de Versailles avait à peine écouté les réclamations de Genève; elle les trouva fondées quelques mois plus tard, lorsque, près de rentrer en lutte avec l'Europe, elle éprouva le besoin de l'appui des Cantons[1]. La guerre s'annonçait. L'indignation, quelque temps contenue, éclatait en tous lieux. Dans l'attente d'une rupture prochaine, l'Empereur, l'Espagne, la Suède et la plupart des princes allemands avaient formé, à Augsbourg, une ligue défensive[2]. Les prétentions de la duchesse d'Orléans à l'héritage de son frère, le prince palatin, et la querelle de deux candidats à l'évêché de Cologne furent le prétexte de commencer les hostilités. Le 24 septembre 1688, 80,000 Français entrèrent dans la Souabe et dans le

de l'ordre les reçoive au pied de l'escalier, et un duc ou maréchal de France en haut. On n'accorde qu'un carrosse à deux chevaux, etc. *Aff. étrangères, Suisse*, 1676-1690. — *Roussel, cérémonial diplomatique*, *I*, 70. — *Viquefort, l'ambassadeur et ses fonctions*, *I*, 297. — Rien de réglé. Les Confédérés reçoivent parfois plus, parfois moins qu'il ne leur est dû. — Memorabilia Tigurina, 171. — Lettres d'Escher et Daxelhofer, entre autres celles du 16 octobre 1687. — Relation uber das Verrichten der Gesandten. — Vaterl. Slg. — Zurcher Neujahrsblætter.

[1] « Comme l'affaire de Gex paraît la plus capable d'aigrir les protestans, il est bon que vous fassiez connaître aux Cantons que la conduite qu'a tenue à mon égard celui de Berne m'a toujours empêché d'examiner quelle pouvait être la justice de la demande que ses ambassadeurs avaient à me faire; et que c'est aussi la principale cause pour laquelle je leur ai fait dire qu'on en renverrait la connaissance au parlement de Dijon; que néanmoins, voulant suivre les seuls mouvemens de mon équité et du désir que j'ai toujours eu de donner, en toute occasion, aux Cantons suisses des marques de mon affection, j'ai fait communiquer à l'évêque et au chapitre les raisons que les députés tirent de la lettre annexe, et vous êtes persuadés que, dans la suite du temps, ladite ville n'aura aucun sujet de se plaindre de ma justice. » *Louis XIV à Tamboneau, 1er avril* 1688.

[2] Le 29 juillet 1686.

Palatinat. Bientôt il n'y eut plus, dans toute l'Europe occidentale, d'état neutre que la Confédération.

Déjà les ambassadeurs des grandes puissances se disputaient, en présence d'une diète convoquée en hâte, le droit de recruter dans les Cantons [1]. Les Confédérés, lorsque la guerre éclata, étaient aussi divisés que jamais. La présence des réfugiés, leur nombre, le réveil du génie de la Réforme, avaient accru la méfiance des catholiques, qui avaient renouvelé leurs traités avec la Savoie, l'Espagne et le Valais [2]. Mais lorsque tout autour d'eux la foudre gronda, les deux camps se rapprochèrent. Les agens des puissances ennemies semaient la Suisse de provocations et de pamphlets [3]. Zurich conjura les Cantons de leur fermer l'oreille et de se montrer fermes et unis, dans l'esprit des anciens Confédérés. Tous lui firent une réponse favo-

[1] « Les esprits paraissent fort échauffés et dans une terrible inquiétude pour les frontières... On ne parle que de se joindre à l'Allemagne et de venger les récens mépris. » *Amelot.* — « Les gouvernemens sont français, » dit le peuple avec colère. Lucerne, inquiète, défendit tout enrôlement. Un landammann à Schwyz expia par une amende de 100 rixdalers son dévouement à la France.

[2] En 1681 avec le Valais; en 1684 et 1686, avec l'Espagne; en 1684, avec le duc. Appenzell catholique accède en novembre 1684; Soleure, le 16 octobre 1685. Elle devait recevoir 100 écus d'or annuellement et 40 pour la pension de deux écoliers. *Data, II*, 112. Glaris catholique suivit l'exemple de ses coréligionnaires (15 octob. 1686), et l'abbé de Saint-Gall, conseillé par Latour, souscrivit le dernier l'alliance de Savoie (30 novembre 1686). Archives de Turin, Traités avec les Suisses, paquet 10, numéros 7, 8, 9. — La violence d'un mandat schaffhousois avait particulièrement aigri les catholiques.

[3] *Eigdenössicher Aufwecker.* Cet écrit valut à Grob, son auteur, des lettres de noblesse de l'Empereur. — *Fidèle recueil, ou narré des périls de la Suisse par Bouche véritable, de Valléefranche* (réponse au « Réveille-matin. » — « *Wahrmunds Nativitat* » (contre les villes). — *Colloquium helveticum* (pour la neutralité). — *Lettre de B. d. S. C.* (Amelot) *à un bour-*

rable [1]. Tous exprimèrent le désir de voir la neutralité de Constance, des villes forestières et d'une lisière le long du Rhin, former un rempart à celle de la Suisse. La France y consentait, pourvu que les places déclarées neutres fussent mises aux mains des Confédérés, tant que durerait la guerre. Mais loin d'accepter cette condition, l'envoyé de l'Empereur, comte de Lodron, ouvrit l'alliance héréditaire, et, s'exprimant avec l'accent de la confiance, invita le corps helvétique à défendre l'Autriche antérieure, selon la teneur de ce traité. Il demanda 6,000 hommes à cet effet [2].

geois de Soleure (Jurieu). — *Politische Arzney, von Bueler, landammann von Schwyz*, 1691. Bueler était vendu à la France. *Comptes. Aff. étr.* — *Lettre d'un capitaine du régiment Pfyffer à un capitaine du régiment d'Erlach.* (L'auteur s'indigne de ce que la Suisse ne respecte pas davantage un monarque dont ses ennemis mêmes ne parlent qu'avec admiration.) — *Excellente politique des Suisses dans leur neutralité*, réimprimé à Liége, 1689, etc. *Conversation entre un conseiller protestant et un catholique*, avec l'épigraphe : *Chi sta ben, non si muova*, 1790, etc., etc.

[1] Il fut plusieurs années question de comprendre dans la Confédération tout ce qui se trouve renfermé entre le Rhin, le Rhône et le Jura. Les villes insistaient. Avis à l'ambassadeur de France par l'avoyer Durler de Lucerne. — Le roi : « Ne faites rien qui puisse favoriser ce dessein ; voyez comme Neuchâtel abuse contre mon service de l'appui des Cantons ; empêchez particulièrement l'union de Genève. Quant à l'évêque de Bâle, laissez le faire s'il veut renoncer au titre de prince d'Empire. »

[2] Traité de Baden (avril 1689), pour la neutralité de la frontière. En mars 1688, les Cantons avaient demandé au roi « d'avoir cette condescendance confédérale d'ordonner à ses troupes de ne point attaquer le Frickthal, Rheinfelden ni Laufenbourg, etc. » Ils espéraient obtenir de l'Empereur une déclaration semblable. Ils voudraient que les deux monarques fournissent également à l'entretien des troupes qui garderaient ces pays neutres. Acceptation du roi. Signature par l'envoyé de l'Empereur. Refus de ratification à Vienne : « La diète d'Empire ayant résolu qu'aucun Etat ne demeurerait neutre, ce n'est point à la cour de

Tandis que se poursuivaient ces pourparlers; que l'Autriche essayait de nouvelles propositions; qu'elle offrait de vendre aux Cantons, pour cinquante ans, les places menacées[1], et de prendre à sa solde un régiment suisse[2] qui en formerait les garnisons, la nouvelle se répandit du Palatinat réduit en cendres. Villes florissantes, villages, châteaux, tout avait été détruit, au cœur de l'hiver. Hommes, femmes, enfans, vieillards erraient dans les campagnes. Louis, du sein des fêtes de Versailles, avait donné les ordres; les régimens suisses étaient de l'armée qui les avait exécutés. Alors l'Empereur, changeant de langage, demanda d'une voix sévère que les Confédérés rappelassent leurs régimens de France. Les Cantons se plaignirent à Versailles, mais ne rappelèrent pas leurs soldats[3].

Vienne à donner le mauvais exemple. » *Recès des diètes.* — *Histoire des nouveaux traités, de 1679 à 1693, dans les Arch. des aff. étr., à Paris.* — *Instructions données à Amelot. Ibidem, 1689, supplément.* — *Lettres du baron de Landsée, envoyé impérial.* — *Examen et éclaircissemens de l'accord héréditaire, 1691.* — *Briève réponse à cet écrit.*

[1] « Prêtez aux Suisses, s'il est nécessaire, le prix de l'engagement qui leur doit être fait des villes forestières. » *Le roi à Amelot, 4 mars.*

[2] Burkli commença de lever ce régiment.

[3] Recès de Baden, septembre 1689; d'Arau, en novembre. Uri, Schwyz, Untervalden, Fribourg, Soleure, Glaris catholique, Zoug ne veulent point « se laisser limiter. » « Chaque nation, leur disait Amelot, n'est-elle pas libre de servir des princes étrangers, pour l'honneur ou la solde, sans que cela soit regardé comme une offense? Anglais, Italiens ont servi dans les armées du roi, sans qu'on en ait reçu de reproche. Eh quoi! serait-il dit que les places, que les Suisses ont aidé à prendre avec tant de bravoure, soient abandonnées par eux et que vous accusiez par là de parjure, non-seulement la mémoire de vos ancêtres, qui ont de tout temps laissé servir les troupes dans les Pays-Bas, mais encore que vous vous déclariez vous-mêmes coupables de ce crime. Je n'ai qu'une raison à ajouter : ceux qui nous contredisent sont ceux qui ne cesseront point de vous regarder comme des sujets révoltés. » *24 mai.*

L'Empereur, irrité, défendit la sortie des vivres, du blé particulièrement. Il satisfit sa colère, non ses intérêts. L'année n'avait pas été fertile. Des milliers de réfugiés remplissaient les Cantons; la disette eut pour fruit de livrer une multitude affamée aux enrôleurs français.

Un nouvel envoyé secondait avec une rare adresse le zèle des officiers qui, les uns ouvertement, les autres dans l'ombre, faisaient des levées pour le roi. Amelot avait une douceur et une modération singulières. A l'art de l'intrigue il unissait les apparences de la candeur. Il avait une correspondance infatigable et l'habitude de tout voir par ses propres yeux. Bellièvre et Sillery lui avaient appris qu'un ambassadeur pouvait avoir rempli de hautes missions auprès des cours sans oser se promettre de réussir dans les Cantons [1]. Il se gardait d'une manière d'agir trop subtile, aussi bien que

La plupart des Cantons se montrent résolus « à ne plus permettre les transgressions. » Ils écrivent à Paris. Dans l'intervalle l'ambassadeur fait changer de langage à plusieurs « par les moyens que Sa Majesté lui a mis en main. » Les autres ne confirment pas ce qu'ils avaient promis à l'Espagne et à l'Empereur. *Amelot.*

[1] Je sais peu d'exemples d'envoyés des puissances chez les Confédérés qui n'aient été gagnés par l'ennui, loin des cours, au milieu de la vie républicaine, du mouvement continuel des factions, du bruit fait pour de petites causes, de la grossièreté des mœurs. De là des rapports envenimés. Amelot fut du petit nombre de ceux chez qui les impressions de l'homme ne troublèrent pas la vue du diplomate. Il ne s'aigrit point. Dans ses rapports, ni humeur, ni exagération. Il représenta la France auprès des Cantons dans un moment des plus difficiles, vécut en lutte continuelle et partit regretté.— « Il faut, disait Amelot, qu'un ambassadeur en Suisse soit populaire, aisé et familier. Il n'y a rien de si important pour le service de Votre Majesté dans les Cantons. » —J'ai trouvé dans ses papiers un mémoire au roi, dans lequel il plaide pour le retour des *religionnaires fugitifs* et pour la publication d'un édit de tolérance, 1692. — La réception faite à l'ambassadeur, dans *Meyer, II*, 248.

de l'arrogance et de l'emportement. Sachant combien le moindre mépris pique au vif les Confédérés, demeure gravé dans leurs cœurs et y laisse un fond d'amertume difficile à guérir [1], il témoignait aux grands comme aux petits une estime particulière. Entre catholiques et protestans point de différence. Amelot, avec sa flexibilité, lutta avec avantage contre la roideur des agens impériaux. Il n'eut pas de peine non plus à tromper la simplicité du parti national. Cependant il lui arriva parfois de se prendre dans ses piéges.

Il avait, à Berne, gagné l'esprit d'une femme romanesque et d'une conversation engageante, de la belle Catherine-Francisque Perregaux, née de Watteville [2]. L'on avait vu Catherine enfant jouer avec le pistolet, comme ses compagnes avec la poupée; adulte, se prendre de querelle avec une dame de la duchesse de Créquy; pour prix d'une offense, lui jeter les cartes au visage, l'appeler en duel et la combattre à cheval. Elle vivait entourée d'une cour nombreuse d'adorateurs. Un Steiguer, un Sturler, un Wurstemberguer, formaient son conseil; deux Watteville la servaient comme pages; un Steiguer, étudiant en théologie, remplissait l'office de son chapelain. Bien informée par ses nombreux amans de ce qui se passait dans le sénat, elle en instruisait l'ambassadeur de France [3]. Des parens, pla-

[1] « Et qui ne peut l'être que par de grandes dépenses. » *Amelot.*

[2] Elle était fille de Gabriel de Watteville, bailli d'Oron, et petite-fille de l'avoyer qui avait commandé dans la guerre de 1589 contre la Savoie. Elle fut mariée par son tuteur, A. Tillier, au fils du pasteur de l'église française de Berne, M. Clerc. Sitôt Clerc mort de la peste, elle épousa Perregaux, greffier du tribunal de Valengin.

[3] Le fils d'Amelot était de leur nombre. — Dans une partie de chasse elle punit un manque de convenance, de la part d'un gentilhomme allemand, en lui lâchant son coup de pistolet.

cés auprès des cours de Brandebourg et d'Angleterre lui faisaient connaître les desseins des alliés[1]. L'avoyer d'Erlach correspondait avec Amelot par son entremise[2]. Le jour vint qu'un paysan[3] chargé de lettres de Catherine pour l'ambassadeur conçut la crainte d'être employé dans des machinations contre sa patrie. Il alla confier ses soupçons à Daxelhofer, le magistrat populaire, qui supportait avec magnanimité la haine des grandes familles. Aussitôt la bourgeoisie s'émut, s'assembla dans les abbayes et se montra si menaçante que la dame Perregaux dut être arrêtée. Une chambre fut tendue de noir. Des juges, dans un sombre appareil, des ecclésiastiques, qui ne craignirent pas de prêter leur ministère aux investigations de la justice[4],

[1] « Elle a un neveu, en Hollande, à qui Schomberg fait mille caresses, et un autre parent auprès de l'électeur. Elle sait que les alliés n'entreprendront rien avant la mi-juillet 1689. » *Amelot.*

[2] « Un envoyé d'Orange et un agent secret de l'Empereur sont à Berne. Ils promettent qu'on laissera la Franche-Comté devenir Canton. J'ai appris ces choses par l'avoyer d'Erlach, qui les a communiquées à la personne que j'entretiens à Berne pour épier ce qui s'y passe, et qui a beaucoup d'amis auprès de l'avoyer... J'ai averti le gouverneur de Neuchâtel des liaisons secrètes que les sujets de cet état entretiennent avec Berne... La jeunesse, dans le Deux-Cents, a les plus mauvaises dispositions. Il y a aussi un envoyé de Savoie qui se fait nommer M. du Verger. » 14 *mai* 1689. « L'avoyer d'Erlach me fait savoir que les ennemis de Votre Majesté travaillent à détacher la Savoie, etc. » 23 *juillet*. — « Ils espèrent pénétrer au cœur du royaume. » — *Correspondance d'Amelot* (*en chiffres.*) Le roi : « La dame, pour se faire valoir, peut avoir ajouté à ce qu'a dit Erlach. »

[3] Suivant les pièces du procès, le paysan aurait été arrêté. — « Il est arrivé fâcheux accident. La dame de Watteville, trahie par une servante, a été arrêtée. Une commission va la juger, à la tête de laquelle est l'avoyer Daxelhofer, mais où se trouve un sénateur avec lequel j'ai correspondu, et le fils d'un de ses collègues, qui est dans la même liaison. » *Amelot, 4 déc.* 1689.

[4] « Le doyen Bachmann assista à l'enquête et à la torture. » — Les

environnèrent une femme d'une imagination facile à frapper. Ses membres délicats furent soumis à la torture. Catherine avoua ses relations avec Amelot; mais les tourmens les plus raffinés[1] ne purent la porter à compromettre ses amis, en sorte qu'elle trompa l'espoir des hommes qui avaient attendu de ses aveux l'incrimination du parti français[2]. Les juges prononcèrent la peine de mort. Déjà la voiture était arrivée pour recevoir son corps, séparé de sa tête, lorsque, tombant à genoux, elle demanda sa grâce en répandant un torrent de larmes. A ce moment tous les de Watteville s'avancèrent en longs habits de deuil, et joignirent leurs prières à la sienne. Leur famille n'avait pas mérité cette récompense de ses services. Tous ils étaient prêts, s'ils recevaient un tel affront, à quitter une ingrate patrie. Les juges changèrent la peine de mort en celle de l'exportation dans l'autre hémisphère. — « Plutôt la mort! » s'écrièrent les de Watteville. — Qu'elle parte donc pour l'exil. — Nous ne le souffrirons pas. — Eh bien! elle vous sera remise et vous demeurerez chargés de sa personne après avoir payé les frais de son procès. » Ils rejetèrent cette der-

gardiens de Catherine, tenus continuellement en éveil par ses efforts pour les tromper, refusèrent de continuer leur office. Neuf officiers, chacun avec douze hommes, furent chargés de ce soin. Douze membres du conseil firent la patrouille durant la nuit. *Manuel*, 219. *Deux-cent*, 12 *déc.* Daxelhofer avait été éloigné sous prétexte d'une mission d'État.

[1] « Elle reste estropiée d'un bras et la santé détruite. » *Amelot.* — *Vaterl. Slg.*

[2] « Elle avait fait passer sous le nom d'hommes considérés les nouvelles qu'elle donnait. Dieu lui était témoin qu'elle ne voulait que recevoir de l'or et des joyaux. » *Thurmbuch*, 1684-1691. « On n'a rien trouvé que de l'or et une lettre qu'elle m'écrivait en chiffres, d'où l'on ne peut tirer aucune conséquence. » *Amelot.*

nière sentence, enhardis qu'ils étaient par la faiblesse des juges[1]. Catherine fut libérée, après qu'Amelot eut acquitté sous main les frais de la procédure[2].

L'ambassadeur de France était soutenu par le langage plein de condescendance de son maître aux Confédérés. Louis, dans le besoin qu'il avait des Suisses, leur montrait les plus grands égards. Des travaux, qui prolongeaient les fortifications de Huningue du côté de Bâle, furent suspendus à la demande des Cantons[3]; mais, il est vrai, pour être repris dès que la cour n'eut plus les mêmes motifs de ménager ses alliés. L'Autriche ayant fermé ses marchés, le roi permit aux Cantons de tirer des vivres de Bourgogne[4]. Une ordonnance conféra le rang de lieutenant-colonel aux capitaines suisses commandans de bataillons.

[1] Supplique des de Watteville, adressée un mois après. Le sénat leur fait grâce du cautionnement pourvu qu'ils s'engagent à ce que l'on n'entende plus parler de l'infortunée. Catherine avait 45 ans. Elle finit ses jours dans le pays de Neuchâtel, la santé ruinée, l'imagination toujours à l'aventure. — M. de Tillier, IV, 317, a fait son récit les pièces de la procédure en main, M. Gelzer (Die drey lezten Jahrhunderte der Schweiz) d'après les mémoires de Catherine, adressés à Amelot, dans le but de l'intéresser et d'obtenir du roi quelque soulagement à son malheur.

[2] Aux correspondans de Berne, après la détention de la dame de Watteville, 500 louis. Remboursemens des frais du procès de cette dame, 200 louis, etc. *Comptes d'Amelot, aff. étr.*

[3] Le Creuzacherhorn, etc. On n'en avança que mieux les fortifications du corps de la place. Puis l'on reprit les travaux interrompus. *Recès de Baden, septembre* 1689. — Quelques coups tirés par des troupes du roi, stationnées à Waldshout, tuèrent deux hommes du cordon suisse et en blessèrent plusieurs. Clermont, qui commandait la division française, fut obligé à des excuses. Les soldats blessés reçurent chacun 100 écus de dédommagement.

[4] « Si leur conduite est bonne, je leur accorderai des blés du Lyonnais et de la Bourgogne. »

Cédant aux demandes instantes des Cantons, de ne point faire servir leurs régimens contre l'Empire, Louis les fit replier sur la Flandre. Un envoi secret de 500,000 écus d'or fournit à Amelot le moyen d'acheter bien des consciences[1]. Fribourg et Soleure,

[1] A toucher à Belfort. Pas de règle prescrite à Amelot, mais la recommandation d'user de toute la prudence et circonspection qu'il faut avoir pour ne pas rendre suspects ceux qu'il aura gagnés. « Comme personne n'a connaissance de cet envoi que ceux que Sa Majesté appelle à son conseil secret, elle s'assure que la négociation et l'ordre que reçoit Amelot seront impénétrables. Il empêchera les Cantons de prendre aucun engagement avec les maisons d'Autriche et d'Orange, cherchera à leur faire prendre une résolution ferme quant aux réfugiés, et veillera à ce que ceux-ci ne forment aucune entreprise séditieuse contre la France ou la Savoie. Il rendra compte directement à Sa Majesté » Louis. (*Mémoire du roi pour servir d'instruction à Amelot*, 3 *octobre* 1689.) — Il n'avait été versé en Suisse, durant la paix, que des sommes peu considérables : 170,000 l. en 1686 ; 160,000 l. en 1688. Les années suivantes, Amelot achète de nombreux agens, des maîtres de poste, d'hôtellerie, les secrétaires d'état de Zurich, de Lucerne, de Neuchâtel, un bourgmestre de Lausanne, un ministre à Neuchâtel, un réfugié familier chez Coxe, des espions nombreux. (Je ne nomme que quand l'histoire l'exige.) 120 louis sont employés à faire élire Réding landammann de Schwyz, 120 à faire nommer Schmid landammann d'Uri. A telle diète, celle de mai 1690, par exemple, il est répandu jusqu'à 1,000 louis. — Une somme pareille est employée, la même année, à détourner les plaintes des officiers licenciés sans paie en 1686. (Il leur est dû 1,200,000 l.) Ces officiers avaient dû payer leurs soldats jusqu'au dernier sou. Quelques cents louis sont distribués en médailles à des personnes à qui l'on ne peut faire prendre des bijous et de l'argent ; 132 louis à un fils dont le père n'ose rien prendre (à Zurich). Le Valais reçoit de fortes sommes pour qu'il garde bien ses passages ; de tous les pays suisses il se montre dès le temps de Richelieu le plus dévoué à la France. 800 louis y furent envoyés en 1692, lorsque les réfugiés tentèrent le passage du Rhône. Des retranchemens furent élevés. De cette époque date le crédit du colonel de Courten et de sa famille. — Des promesses furent faites au commerce. Je ne vois pas qu'elles aient été tenues.

oubliés depuis la paix, furent regagnés par le paiement de leurs arrérages[1]. L'Espagne faisait les plus grands efforts pour s'attacher les Cantons situés au pied du Gothard. A sa voix[2], Béroldingen d'Uri, Meyer de Lucerne et Cappol des Ligues-Grises étaient descendus, chacun à la tête d'un régiment, dans la

[1] Vives plaintes de Soleure et de Fribourg. On n'a eu, durant la paix, aucun égard pour eux. Vainement ils ont demandé l'intérêt des sommes prêtées à Charles IX et à Henri III. Ils refusent des recrues jusqu'à satisfaction. Le roi revient à eux au moment de faire la guerre. Traité avec Soleure, qui reçoit 14,863 q. sel, moyennant une quittance de 22,000 L., avec Fribourg, qui reçoit 21,800 q. pour ses rentes durant dix ans. « Soleure est très-écoutée en diète, par la capacité de ses députés, qui donnent le branle aux affaires. Elle tâche de mériter de plus en plus les grâces de votre Majesté. » — « Grâce à Reynold, il n'y a plus à Fribourg que sept à huit familles espagnoles. » *Tamboneau à Amelot.*

[2] Convention des Cantons catholiques, par laquelle ils consentent à une *réduction* de la somme due par l'Espagne selon les traités, et s'engagent à ne point laisser leurs soldats servir contre la maison d'Autriche (1676). Refus du sel et des pensions par la France, si l'*Instrument de réduction* n'est sacrifié. Fribourg, Schwyz, Zoug, Uri renoncent à l'Instrument pour retirer les pensions de France. (Gratifications répandues à cette occasion, 200 pistoles à Schwyz, etc.) « Il ne leur appartient pas d'expliquer l'alliance héréditaire sans l'assentiment de tous les Cantons. » Bientôt Schwyz confirme de nouveau l'Instrument de réduction, pour pouvoir toucher les pensions d'Espagne. Zoug le suit, et chasse son landammann, du parti français. D'autres les imitent. Ainsi tour-à-tour, suivant la munificence des deux monarques. Tamboneau, en remettant sa charge à Amelot, lui représente les Cantons du centre comme tout espagnols. Même les hommes qui distribuent les pensions du roi, Mohr, à Lucerne, par exemple, le sont. Ces Cantons n'ont plus en France que le régiment Pfyffer, encore les officiers de ce corps disent-ils ne point leur appartenir, de peur d'être rappelés, sous peine de la vie, comme il y a dix ans. Uri, depuis 50 ans, n'a pas donné 500 soldats et a touché près d'un million. Schwyz fait tourner la cervelle à tous les autres. Zoug, à force de présens, a donné 15 hommes en deux ans, Unterwald personne. *Mémoire touchant les Cantons, remis à Amelot par Tamboneau.*

Lombardie[1]. Amelot sut rattacher ces Cantons à la France[2]. Dans la Suisse occidentale, les jeunes gens s'enrôlèrent par milliers. Venise ayant en ce moment renoncé à l'alliance coûteuse des villes suisses, les soldats qui quittèrent son service se jetèrent dans les régi-

[1] Traités pour le sel avec Lucerne, 1689, Zug, Schwyz, 1694. Quelques cents louis achètent de Schwyz, d'Unterwalden, etc., la déclaration qu'ils laisseront leurs troupes libres de servir où il leur plaira. Les pensions d'Espagne sont digérées. — « Dans les villes, les chefs vont toujours en diète. Dans les petits Cantons, le second député au moins n'est pas le premier magistrat. J'ai tâché de faire élire des hommes bien intentionnés, et cela a réussi à Uri, Schwyz, Unterwalden, Zoug et Glaris, où les chefs sont aujourd'hui de la faction française ; quatre sont même les distributeurs des pensions du roi. Il est vrai qu'ils sont moins éclairés et capables que ceux des villes, mais c'est beaucoup que d'avoir gens affectionnés et qui suivent leur sentiment dans les choses où leurs instructions ne leur lient pas les mains. Ils tiennent l'équilibre, s'ils n'emportent la balance. Jamais ils n'ont été plus français qu'aujourd'hui. Il faut dire que les Suisses conservent toujours l'humeur rude et opiniâtre de la nation ; même attachés, ils veulent montrer leur indépendance. Lucerne se pique d'impartialité. » *Amelot.*

[2] Ordre du roi de s'attacher surtout à gagner Berne, et de ne rien oublier pour adoucir son aigreur. Réponse d'Amelot, du 31 janvier 1689. Il est dû à Berne plus de 900,000 ducats. — Le roi : « Voulant donner à cette ville des marques de ma bienveillance, je lui ferai tenir 550,000 livres sel de Franche-Comté, rendu à Yverdun. » — « Le Canton fournit plus d'hommes que le reste de la Suisse, et ce sont gens plus civilisés, plus instruits des affaires du dehors et plus capables de donner de bons officiers que ceux des pays plus reculés. Le Pays-de-Vaud surtout fournit d'excellens soldats en grand nombre et de meilleurs officiers que ne sont les Bernois. Leurs Excellences éprouvent une extrême jalousie de les voir s'enrôler sous des gentilshommes du pays. » *Tamboneau.* — *Amelot, Mémoires sur les Cantons,* 1700. — La religion seule empêche les Cantons protestans d'être au roi... « Il est aisé de remédier à tout quand on a les grands Cantons. Il y a d'ailleurs ceci que, quand les villes auront promis, elles tiendront, tandis que les petits Cantons cassent leurs résolutions dès que beaucoup d'argent leur est offert. » *Tamboneau.*

mens français[1]. L'on ne tarda pas à pouvoir compter plus de 30,000 Suisses sous les drapeaux du roi[2].

En même temps qu'ils laissaient les puissances ennemies enrôler chez eux, les Confédérés se prononçaient pour le principe d'une sévère neutralité: Pour la maintenir, les Cantons et leurs alliés envoyèrent chacun cent hommes[3] sur les bords du Rhin, avec l'ordre de ne les quitter que la guerre finie, et de résister, fût-ce à un ennemi supérieur en force. Un second contingent de 1,500 hommes se tint prêt à appuyer le premier, et toutes les milices reçurent l'ordre de se disposer à marcher au premier son du tambour. Soleure, Fribourg, Lucerne même consentirent à comprendre de nouveau Genève et le Pays-de-Vaud dans le système de défense de la Confédération[4]. Ces résolutions furent prises au sein de diètes agitées par la lutte que se livraient en Suisse les ambassadeurs des grandes puissances[5]. La France, intéressée à ce que

[1] En 1681.

[2] Il part deux nouveaux régimens, Courten et Salis. Monnin (Neuchâtelois) et Oberkan (Zuricois) lèvent des compagnies franches. — « Trop heureux sont les Suisses que le roi leur nourrisse ce monde, car leur pays ne peut nourrir tous ses habitans, témoin les vingt mille qui vont, vers la moisson, gagner dans le Palatinat, l'Alsace et le Mezzin, de quoi vivre en hiver. » *Tamboneau.*

[3] Voir Diète du 20 juin 1689. — On commandera à tour. De bons officiers sont envoyés à la frontière pour prendre au besoin le commandement des milices. Le sire de Liebegg (Graviseth) remplace dans le commandement le vieux May de Rued. *De Tillier,* 328.

[4] Lucerne, après de vifs débats. *Manuels, fin* 1690 *et* 1691. — *De Tillier,* 329. — *Schweizer. Museum,* 1785, *page* 1057. Le duc de Savoie venait de se tourner contre la France. L'avoyer Durler, d'une grande habileté, commençait à gouverner.

[5] Les députés se virent, un moment, réduits à transporter le siége de leurs séances à Zoug, afin de pouvoir s'occuper des intérêts de la patrie

le Rhin fût bien gardé par les Suisses, ne s'était pas contentée d'applaudir à leur résolution; elle payait secrètement leur cordon de défense [1]. Lorsqu'elle cessa de le faire, peu s'en fallut que les petits cantons ne rappelassent leurs contingens, tant était devenue faible la voix de la patrie et tant il paraissait extraordinaire à des Confédérés de servir à leurs frais. Zurich seul rejeta l'or de la France [2]. Schwyz se tint à l'écart et s'abstint même le plus souvent de se montrer en diète [3].

Ces mouvemens tumultueux commençaient à s'apaiser, après le départ de la foule des mercenaires, lorsque Thomas Coxe arriva en Suisse comme ambassadeur d'Angleterre, et Pierre Walkenaer comme résident hollandais. Ils étaient envoyés tous deux par Guillaume d'Orange, l'espoir de la cause évangélique et celui des peuples menacés par l'ambition de

sans être obsédés à toute heure par les agens de l'étranger. *Février* 1689. — *Recès*. — *Collection de Mémoires présentés par les ambassadeurs des diverses puissances à la diète helvétique*, 1675-1691.

[1] Le moyen fut trouvé de payer le cordon en levant une taxe sur les pays sujets. *Recès*.

[2] « Zurich sera touchée de ce que j'ai bien voulu accorder à sa prière touchant les crépons. » (Le droit avait été réduit de trois huitièmes). *Le roi à Amelot, mars* 1689. — Les pensions avaient été payées à Zurich lors même qu'elles avaient cessé de l'être à Berne. *Gravelles*. — « On donne 10,000 fr. tous les ans aux particuliers qui ont des prétentions sur les services des années 1636 et 1637, ce qui ne laisse pas de former un parti considérable. *Puisieulx*. — « Les Zuricois sont fort honnêtes gens; ils ont beaucoup d'esprit et de vigueur. Hirzel et l'honnête Escher sont à la France. Ils nous donnent Glaris, Schaffhouse, Saint-Gall et le passage des Grisons. » *Tamboneau à Amelot*.

[3] Les Cantons finirent par le menacer de ne plus le convoquer à leurs assemblées. — Voyez Waldkirch, 672. — Rahn, 1163. — Ochs, VII, 168, 173. — Valser, 672. — Tchudi, 678. — Larrey, V, 338. — Meyer, 75.

Louis XIV. L'Europe avait les yeux sur ce prince, qu'une révolution venait de porter sur le trône d'Angleterre, en en renversant les Stuarts, et qui réunissait le sceptre des trois royaumes au titre de stathouder des Bataves. Escher avait été lui offrir les vœux des villes suisses [1]. Quelques mois après, Coxe venait leur proposer l'alliance de son maître et leur demander 4,000 hommes [2]. Ni l'opposition de la France, ni la crainte d'irriter les Cantons catholiques, n'empêchèrent les villes de l'accueillir [3]. Le Grand-Conseil de Zurich le reçut les portes ouvertes; celui de Berne lui donna audience au milieu des flots d'un peuple nombreux [4], qui attendait avec une vive impatience le

[1] Mai 1689. Déjà, en 1687, Holzhalb avait été envoyé à La Haye et en était revenu « avec la réponse désirée. » *Relation de son ambassade.* « Opposez ambassadeur à ambassadeur. » *Lettre de Imhoff.*

[2] « Ils le reçoivent comme un Messie... Je leur dis la domination incertaine du stadhouder, la fierté des Anglais, le mépris pour les étrangers, le climat contraire, la ruine certaine des troupes, en cas de changement de domination, etc. » *Amelot.*

[3] Novembre 1689. Il parla en latin.

[4] Le 7 février 1690. Dans l'intervalle, il s'était présenté à la diète de janvier. *Verlauf des englischen Bundesgeschäft von Ræthen und Burgern.* — *De Tillier, IV,* 313. « Dès que le roi Guillaume III s'est trouvé élevé au trône par la divine Providence et le choix unanime des peuples, sa piété lui a fait jeter les yeux sur les Etats chrétiens, afin de renouer d'anciennes alliances et d'en établir de nouvelles. Il vous considère comme une des parties les plus importantes de la république chrétienne, non tant à cause de la situation avantageuse de vos pays, qu'à cause de cette fermeté de courage, qui vous est héréditaire, de la prudente équité qui règle vos gouvernemens et de la fidélité que vous gardez dans la confédération qui vous unit. Il sait qu'environnés de guerres vous avez su vous maintenir dans une paix tranquille et profonde, y invitant les autres peuples par votre exemple. Mais ce qu'il estime surtout en vous, c'est la piété, etc. » *Coxe, aux Cantons réformés.* —Voy. *la Collection des Mémoires présentés à la diète helvétique,* 1675-91. — Coxe offrait aux Cantons catholiques de payer, jusqu'à la paix, les troupes qu'ils rappel-

résultat de la délibération. La cause fut longuement débattue. Le trésorier Rodolphe Tillier balança les motifs qui plaidaient pour et contre l'alliance anglaise : d'une part, la fortune de Berne liée à celle de l'Angleterre ; l'indépendance de la Suisse, vivement intéressée au succès des alliés ; les bourgeois et le peuple prêts à courir sous les drapeaux de Guillaume, que les conseils le voulussent ou non ; d'une autre part, le danger de laisser sortir du pays les soldats les plus belliqueux et les officiers les plus expérimentés, à l'heure où l'on aurait provoqué la colère du roi de France. On s'exposait à voir le Pays-de-Vaud devenir le théâtre de la guerre. Arriverait le jour des négociations pour la paix ; l'on savait l'art avec lequel le roi de France avait su jeter la division parmi les alliés ; à quoi servirait à Berne de s'être unie à des nations lointaines lorsque, s'arrangeant les unes après les autres avec Louis XIV, elles abandonneraient les villes suisses à sa colère ? Tillier conclut pour refuser l'enrôlement [1].

Daxelhofer lui répondit : « Nos traités avec la France ont commencé dans le quinzième siècle. Nous venions d'en faire un premier avec Charles VII, quand le dauphin, pour nous en récompenser, vint assiéger Bâle. Personne n'ignore comment Louis XI, après avoir mis les Confédérés aux prises avec Charles de Bourgogne, les abandonna sans leur donner aucun se-

leraient de France, et de prendre l'engagement de ne traiter qu'à la condition que la Haute-Bourgogne fût rendue et que Huningue fût rasé. 21 *janvier* 1690.

[1] « Mais il n'est pas possible de s'assurer sur les résolutions d'un conseil aussi tumultueux et aussi sujet au changement que celui de Berne ; 6 décembre 1689. » *Amelot.* Les conseillers qui avaient de proches parens au service de France n'avaient pas pris part à la votation.

cours. Je ne dirai ni comment François I[er] a observé la paix perpétuelle, ni comment nous avons été joués en 1589, dans la guerre de Savoie. Nous avons porté Henri IV sur le trône, son successeur soulève nos paysans, construit Huningue et conquiert la Franche-Comté. Il nous demande le rétablissement des évêques de Genève, de Lausanne et de Bâle. Tandis que nous n'avons cessé de faire pour elle au-delà de ce que nous devions, la France s'est-elle jamais mise en peine de remplir ses engagemens? Je ne rappellerai point la prise de Strasbourg, la révocation de l'édit de Nantes, l'invasion du Palatinat; l'horreur que ces faits ont excitée les a gravés dans tout cœur d'homme; mais je demande s'il nous est permis, après ces choses, de faire encore quelque fond sur l'amitié du roi. Il vous souvient de la peine que nous avons eue à nous faire comprendre par lui dans le traité de Nimègue, et du refus de faire mention de nos alliés. Le privilége d'être dévorés les derniers sera bientôt le seul profit qui nous restera de nos rapports avec Louis XIV. Pour moi, je veux que, sans être infidèles à l'alliance perpétuelle, nous nous unissions étroitement à la nation seule assez puissante pour mettre un frein aux flots toujours soulevés de la France. La prudence veut que le traité soit conclu pour un nombre limité d'années, et que nous ne laissions pas employer nos troupes hors des royaumes unis. »

Ainsi parla Daxelhofer. Quarante-deux voix s'élevèrent seules contre l'alliance anglaise. Zurich se prononça comme Berne après une lutte non moins vive[1]. L'alliance par laquelle Schaffhouse était entré

[1] Le Manuel du conseil garde le silence sur la délibération. Amelot

dans la Confédération ne lui permettait pas d'en contracter de nouvelles sans le consentement de ses co-états; elle n'en promit pas moins des soldats au roi Guillaume. Saint-Gall, Glaris, Appenzell montrèrent le même empressement. Bâle, sous le canon de Huningue [1], demeura seul en arrière. Tous les autres Cantons évangéliques entrèrent en conférence avec l'ambassadeur anglais sur les termes d'une capitulation [2]. La solde offerte était plus élevée, les conditions faites aux capitaines plus avantageuses que celles de France. Le roi s'engageait à faire, dans chacune des villes de Zurich et de Berne, un dépôt de 500,000 francs, en gage de l'exécution de ses promesses. Il se chargeait de l'entretien de vingt-quatre étudians. Il devait, s'il était nécessaire, intervenir puissamment pour les Cantons et ne point faire de paix sans les y comprendre. Les Suisses demandaient davantage encore. Ils voulaient avoir leur justice propre, les péages francs et tous les avantages que l'alliance française leur avait assurés autrefois. Ils exigeaient que le service de leurs soldats fût borné à la défense des Iles Britanniques. Guillaume destinait les Confédérés à combattre en Belgique et à seconder le duc de Savoie, qui était près de

exploita la jalousie des deux bourgmestres Hirzel et Escher. La chaire plaidait pour le roi Guillaume. Personne n'osait soutenir à haute voix les intérêts français. Cependant quand on en vint aux voix, le traité fut rejeté trois fois par le petit et le grand Conseil; la quatrième, le changement d'un Werdmuller et de treize de ses parens fit incliner ailleurs la majorité. Plusieurs ne voulaient d'aucune alliance, 1693. *Aff. étr. suppl.* 1695-97. — « Werdmuller à la tête des marchands qui trafiquent en Allemagne est l'homme le plus accrédité de Zurich. » *Puisieulx.*

[1] Et dans la crainte de mouvemens intérieurs, comme il sera raconté plus tard.

[2] A Zurich, 25 février 1690.

se tourner contre la France. Il se lassa. Les conférences se rompirent. L'enrôlement avait commencé; les recrues se vengèrent en allant chanter des pasquilles sous les croisées de l'ambassadeur. N'ayant pas réussi par la voie des négociations régulières, Coxe se jeta dans celle que la France [1] lui avait ouverte.

Il se joignit à Walkenaer, qui venait d'arriver à Zurich comme représentant des Provinces-Unies [2]. Fils

[1] « Un autre million sera déposé après un an, puis un troisième. Les villes emploieront ces sommes, en cas de besoin, dans la proportion du nombre d'hommes que chacune d'elles aura en campagne. Les sommes que l'on en prendra seront remplacées tous les quartiers. L'argent demeurera en dépôt quinze ans après la mort du roi et de la reine. Les grands Conseils nommeront les officiers, sur le pied de l'ancienne alliance française. Les compagnies seront de 200 hommes et seront payées en revue pour 235. Le traité portera le nom d'*Union.* » *Accord entre S. M. royale d'Angleterre et MM. des louables Cantons réformés,* 1er *avril* 1690. — Amelot dicta plus d'une de ces demandes. Lorsque la négociation eut échoué, le peuple fut près de se soulever. Plusieurs s'écrièrent dans les Conseils : « Nos villes regorgent de monde. Tous ne peuvent être baillis. Qu'on nous donne de quoi vivre! » Le clergé condamnait ce langage et repoussait toute pension. *Heidegger à Burnet.* — Daxelhofer correspond avec Zurich et Vienne sur les moyens de détacher complètement les Confédérés de la France. « Ses amis répandent qu'on devrait imiter les anciens Romains, et nommer un dictateur. Les alliés espèrent que Berne leur donnera 80,000 hommes, Zurich 24,000. Zurich presse Berne de rappeler ses soldats. » *Amelot.* — Erlach, de son côté, conseillait à Amelot de demander deux nouveaux régimens « pour empêcher que tout ne parte pour l'Angleterre. » Voyez Rahn, 1171. — Valdkirch, 689. — Zurlauben, 235. — Valser, 677. — Meyer, 77. — Meister, II, 228.

[2] Il résida à Zurich Coxe à Berne. Walkenaer songe à séparer les villes des Cantons catholiques. Plusieurs lui prêtent l'oreille. « Tous les bien intentionnés, étant assemblés, ont trouvé que le plus grand coup que les alliés pussent faire serait de faire la guerre aux petits Cantons. Ceux-ci rappelleraient leurs troupes, nous les nôtres; nous nous déclarerions pour les alliés, secourrions la Savoie et serions en état d'entreprendre des choses considérables. » *Imhof au comte de Govon.* Walke-

d'une république, le Hollandais fut compris par des républicains[1]. Il gagna quelques officiers. Bientôt, fort de l'appui du parti national, il commença d'enrôler des compagnies franches. Déjà, lorsque Stouppa avait levé les premiers régimens non capitulés, David de Watteville avait enrôlé[2] sous main pour les Provinces-Unies un corps de 2,400 hommes. Maintenant les capitaines Montmollin, Goumoëns, May, Morlot, Erlach, Séguin, recrutèrent hardiment quelques cents hommes[3]. Un gentilhomme vaudois, Rolaz du Rozey, gouverneur des princes de Hesse, fit des levées pour son fils. L'année suivante, les colonels Nicolas Tschar-

naer s'en ouvrit à Escher, qui lui répondit : « Mieux pain bis avec les Cantons que perdrix avec vous. » « A quoi nous servent les ministres étrangers, lui dirent d'autres Zuricois, qu'à nous brouiller les uns avec les autres ! » Le roi de France, ayant appris ce propos, se hâta d'écrire à Amelot : « Faites un présent à ceux qui ont parlé ainsi, en véritables Suisses. »

[1] Jusqu'à l'arrivée de Walkenaer, Stouppa avait persuadé la cour de France qu'elle n'avait point à s'alarmer. Mais quand il vit l'envoyé de la république établir sa résidence au milieu d'un peuple républicain et chez des coréligionnaires, il vit baisser l'influence française. Il se confirma dans sa pensée, lorsque Coxe et Walkenaer le suivirent dans la voie qu'il leur avait montrée. Que restait-il à faire ? — « Demandez deux régimens, dit-il, à Versailles. Que s'ils les accordent, on renverra les plus méchans, et il n'en manque pas, pour faire place aux nouvelles levées. » — Le duc de Holstein disait aux Hollandais : « Vous ne pouvez avoir de troupes plus affectionnées que les Suisses, dont le gouvernement est le même que le vôtre. »

[2] En 1676. *May, VIII*, 16.

[3] En 1692. — « Ils n'agissent pas de concert avec la seigneurie, puisque des Neuchâtelois et des Vaudois ont été les premiers. » *Amelot.* « Avec l'aveu des gouvernemens. » *Girard.* Disons, avec celui d'un parti tour-à-tour majorité et minorité. — Montmollin avait épousé la fille unique de Walkenaer, qui le fit nommer colonel.

ner[1], Albert de Mullinen[2], Guillaume de Muralt et Henri Lockmann quittèrent la France pour lever chacun un régiment au service de Hollande[3]. Hercule de Capol suivit leur exemple et vint commander deux bataillons, accordés par les Ligues-Grises à Valkenaer[4]. Un cinquième régiment, recruté dans le Pays-de-Vaud, partit pour le Piémont[5], sous les ordres d'un Vaudois, Jean de Sacconay, seigneur de Bursinel. Des officiers nombreux animés par l'amour de la patrie, mais qui n'avaient pas eu assez de fermeté pour abandonner les avantages qu'ils trouvaient dans le service de France, le quittèrent à cette heure pour celui des alliés naturels de leurs Cantons[6]. La discipline des Suisses en fit des corps modèles pour l'armée hol-

[1] D'une famille rhétienne établie dès 1520 à Berne, où elle avait acheté la seigneurie de Reichenbach. Nicolas avait fait ses études à Lausanne, où son père était bailli. Il couvrit en 1695 la retraite du prince de Vaudemont, du camp d'Arsèle.

[2] « C'est ce Mellune qui resta seul sur la brèche de Puycerda et y a fait des choses extraordinaires. » *Aff. étr. Correspondance,* 1693. — Les deux tiers des officiers suisses en France étaient protestans.

[3] Fils du colonel Pierre Lochmann (chapitre IV, page 168). « Capitaine aux gardes, il dit au roi que son Canton lui avait ordonné de représenter à Sa Majesté qu'il ne s'était obligé qu'à sa garde et à la suivre partout où elle irait, mais non pas à faire la guerre aux alliés de sa patrie. Le roi lui répondit, qu'il ne voulait payer que des troupes qui fussent disposées à faire la guerre à tous ses ennemis, de sorte qu'il est parti. » *L'abbé de Thésut au comte de Bussy-Rabutin,* 1 *mars* 1690. — Zurich le fit jurer de ne pas servir offensivement. 14 *mars*.

[4] En 1695.

[5] En 1694. Ce régiment fut à la solde d'Angleterre, jusqu'à la paix. Il s'était fait remarquer d'une manière si avantageuse que les Etats-généraux le prirent dès-lors à leur service.

[6] « Entre les hommes dévoués à la patrie et ceux qui sont vendus à

landaise. Ils furent traités beaucoup mieux qu'ils ne l'étaient en France. Les mœurs étaient plus rapprochées de celles de leur patrie. Tout se réunit donc pour attacher les villes confédérées au service des Provinces-Unies. Deux mille hommes, sous le colonel Burkli, de Zurich, entrèrent à la solde de l'Autriche; ils occupèrent Constance et les villes forestières [1].

Pendant que la Suisse était agitée par la voix des enrôleurs, ses soldats combattaient en Flandre, en Irlande, en Espagne et en Italie. Ils étaient de ces grandes journées, immortalisées par la louange. A Fleurus [2], l'aile droite fut battue; la bataille fut gagnée

l'intérêt, se trouvent ceux qui voudraient concilier la conscience et le bien public; joints aux premiers, ils seront les maîtres. » *Mémoire de S. Saphorin sur deux écrits présentés le* 16 *et le* 22 *juillet* 1701 *par Puisieulx et Casati* (*Arch. de Mestral*).

[1] En 1690. « Pourvus d'armes de même calibre, avec baïonnettes, juste-au-corps gris et grands paremens rouges; à cinq écus par mois. » — Tandis que partaient ces soldats, Berne jetait F. de Luternau en prison, parce qu'il enrôlait pour la France (16 déc. 1692); elle faisait un accueil pompeux à Schomberg, à Galloway, et prêtait du canon à Coxe pour célébrer les victoires des alliés. « Faites-lui pressentir ma colère, » écrit Louis à son ambassadeur. Il eût voulu fermer les greniers de France. « Ils châtieront leurs officiers pour transgression, les rappelleront, confisqueront leurs biens; les magistrats ne seront plus les maîtres du peuple pressé par la faim. Il en coûtera cher. » *Amelot,* 26 *octobre* 1692. La diète se sépare sans prendre de mesure pour punir les transgressions; reproches des députés de Berne : « Il est des Cantons qui pourraient se trouver mal de leur trop d'attachement pour la France. »

[2] Le 30 juin 1690. — Zurlauben, II, III, VII. — May, VI. « Que je vous dise mon chagrin de ce que quatre régimens suisses ont été la cause de la perte que M. de Waldeck a faite, et ont sauvé l'armée de M. de Luxembourg. » *Lettre (interceptée) d'Imhof au comte de Govon, ambassadeur de Savoie.* « Les morts ont été en nombre égal, mais la gauche, où étaient 8,000 Suisses, a emporté les canons et le champ de bataille. » *Lettre d'un officier vaudois.* — « Les gardes suisses et françaises

à la gauche, où se trouvaient les deux Stouppa, Hessy, qui servit soixante-quatre ans la France, et Gréder, à qui de Saxe et Villars prodiguent l'éloge dans leurs mémoires. Le jeune Bézenval, d'une noble famille du val d'Aost établie à Soleure, fit à Fleurus ses premières armes. Le roi distingua sa valeur brillante. Ayant plus tard reconnu chez lui le génie de la négociation, il l'employa dans les cours du Nord, aux affaires les plus délicates[1]. Après la prise de Mons[2], Louis récompensa la valeur des gardes suisses en donnant à perpétuité le rang de colonel aux capitaines de leurs corps. Aucune des batailles de cette guerre n'a été plus célébrée que celle de Steinkerque[3]. Un espion que le maréchal de Luxembourg, qui commandait les Français, avait auprès de Guillaume III, ayant été découvert, on le força, avant de le faire mourir, d'écrire un faux avis à son général. Sur cet avis Luxembourg prit des mesures qui devaient le faire battre. Mais un homme sauva l'armée. Jean Polier[4], de Lausanne, avait souvent fait remarquer son froid courage à la tête des compagnies franches. Dans ce jour, il soutint près d'une heure, avec sa brigade, tout l'effort de l'aile droite des ennemis. Il donna le temps d'accourir aux gardes suisses et françaises, qui se couvrirent de sang et de gloire. Jean-Baptiste Stouppa trouva la

donnèrent par une belle manœuvre à la cavalerie l'entrée dans les bataillons ennemis. » *Voltaire.*

[1] May, VI, 121.

[2] Zurlauben, VII, 254. — Il fallait regagner les Suisses, qui commençaient à se jeter dans les rangs des alliés.

[3] Le 3 août 1692.

[4] Il avait remplacé Oberkan, qui avait quitté son régiment pour entrer au service de Savoie.

mort dans la mêlée. Un jour que Louvois disait au roi : « Avec l'or que votre Majesté et les rois ses prédécesseurs ont donné aux Suisses, elle pourrait paver d'écus une chaussée de Paris à Bâle, » Stouppa repartit : « Sire, cela peut être, mais avec le sang versé par eux on remplirait un canal de Bâle à Paris[1]. » Polier ne survécut pas à son exploit. N'ayant pas voulu se laisser panser de trois blessures, il expira d'une quatrième à l'heure où se déclarait la victoire. Long-temps encore, lorsque le régiment qui avait porté son nom arrivait à Steinkerque, on accourait pour le voir de cinq à six lieues à la ronde. Qu'une part revienne à Polier de la gloire prodiguée à Luxembourg. Dans la campagne suivante le même chef, avec les mêmes bataillons, alla surprendre à son tour le roi Guillaume et le battit à Nerwinden, à quelques lieues de Bruxelles[2]. Trois fois le village fut emporté. Les brigades Reynold, Zurlauben et Surbeck jonchèrent le sol de leurs morts. François d'Affry se fit connaître en montrant à la cavalerie la route à travers un ravin qui arrêtait sa marche. Maurice Wagner, de Soleure, mérita dans ce jour le rang de colonel de la garde. Le roi, auquel il ressemblait de corps et de visage, le nommait son ami. Il témoigna, quelques années après, une douleur sentie à la nouvelle de sa mort[3].

Les régimens Manuel et Schellenberg servaient en Catalogne. Schellenberg, fils d'un pauvre paysan de

[1] Tableau topographique de la Suisse, par Zurlauben, II. — D'Alt prête le mot à Gallati. — Girard, III, 262.

[2] Le 29 juillet 1693. — Salis, Lahire, de Neuchâtel, Chandieu, de Lausanne, Abram de Joffrey de la Cour aux Chantres, de Vevey, se firent remarquer, entre beaucoup d'autres, par une brillante valeur.

[3] Le 10 juin 1702.

Richterschwyl, dans le canton de Zurich, fut l'un des derniers soldats suisses qui firent leur chemin dans les compagnies franches[1]. Manuel, assiégé dans Castelfollit avant d'avoir pu donner au maréchal de Noailles avis de sa situation, se défendit trois mois contre 20,000 Espagnols[2]. Les mulets, les ânes furent mangés. Les Espagnols dûrent lever le siége. Une médaille fut frappée en mémoire d'une si belle résistance.

L'Italie avait attiré d'une manière particulière l'attention des Cantons suisses. Dès le commencement de la guerre, le duc Victor-Amédée II de Savoie avait quitté le drapeau de Louis XIV pour celui des alliés[3].

[1] Leu. Licencié en 1698, il passa au service de Bavière et mourut feld-maréchal au service de l'Empereur, toujours évitant de combattre la France, qui avait eu ses premières armes.

[2] En 1695.

[3] Juin 1690. — Le comte de Govon offrit aux villes suisses une alliance défensive. Le duc offrait une cession authentique du Pays-de-Vaud, pour engager Berne à secourir les alliés, et à prendre la Savoie sous sa protection. *Arch. Turin, Neg. co Suizzeri, VII,* 2. « La pièce m'ayant été communiquée au moment où elle était sur la table du bourgmestre Escher, à Baden, j'en fis faire des copies et les fis courir chez les catholiques, leur montrant que cette alliance détruirait la leur avec la Savoie, faite pour se fortifier dans les guerres de religion. » *Amelot.* « Offrez-leur ma garantie, » lui écrit le roi. Daxelhofer répondit fièrement : « Nous sommes en état de maintenir notre conquête par les voies qui l'ont faite. » Les milices furent mises de piquet, les signaux préparés. *Proclamation du 1er juin.* — Projet de convention avec les alliés, qui eussent acheté l'entrée en France par Genève au prix du désistement du duc de ses droits. Il eût obtenu un dédommagement dans le Montferrat. *Arch. Turin. Genève, paquet XXII*, 1792. — Il fut question, en 1696, de faire entrer la Savoie dans le corps helvétique par un traité dans lequel fussent intervenues l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche. *Relation des conférences du président de La Tour avec les pensionnaires de Hollande,* 26 *juin, Arch. Turin, Neg., VII,* 5.

Les Confédérés, comprenant l'importance de ne pas laisser tomber au pouvoir des Français les provinces situées entre le Léman et les Alpes, firent demander la neutralité de la Savoie, du Genevois et du Chablais [1]. En même temps Berne envoya ses meilleurs officiers prendre le commandement des milices du Pays-de-Vaud. Elle avait, d'abord après la révocation de l'édit de Nantes, construit une flottille sur le Léman, et en avait donné le commandement à un réfugié, Joffrey, sire de Torrens; un port avait été construit à Morges, suivant le conseil de Duquesne; une école de navigation avait été fondée [2]. La république rassemblait ses galères lorsqu'on vit, fuyant à pleines voiles, deux galiotes et deux brigantins traverser le lac et se réfugier à Villeneuve. C'était la flotte de Savoie qui venait se donner à Berne [3]. Le duc, qui avait cru surprendre les Français, avait été surpris lui-même. Catinat l'avait, le 18 août 1690, battu près de l'abbaye de Staffarde. Saint-Ruth envahissait la Savoie. Berne rassura Genève, la contraignit, presque malgré elle [4], à recevoir 300 hommes dans ses murs et fit avancer ses milices. Peut-être dut-elle à l'attitude qu'elle prit de voir les armes françaises s'éloigner et la guerre se porter en Piémont.

[1] Baden, 1690. — Lettre des Cantons au roi, du 11 juillet 1690. — Fribourg, Soleure et Lucerne reçurent, comme nous l'avons dit, p. 228, le Pays-de-Vaud dans le défensional.

[2] De Rodt, Geschichte des Kriegwesens der Berner, III, 171. — Archives de Turin, *Negozz. co Suizzeri, VII, 1.*

[3] Avec Laurent Dantal, qui la commandait. Il fait acte de cession de *la Fidèle* et de *la Légère,* et entre lui-même au service de Berne. Ainsi jusqu'à la paix.

[4] Manuel, 222. — Rapport d'Imhof. Elle ne voulut pas laisser entrer une troupe plus nombreuse et n'osa recevoir Herward, chargé d'affaires que Guillaume III lui envoyait.

Huit ans la guerre fut continuée sur tous les points sans que la balance penchât d'aucun côté. Guillaume, souvent vaincu, se relevait de toutes ses défaites, tandis que Louis XIV succombait à ses victoires. Sur terre, sur mer, partout les armées françaises rencontraient les hommes que la révocation de l'édit de Nantes avait chassés du royaume, et elles n'avaient pas d'ennemis plus redoutables. A l'intérieur de nouveaux impôts achevaient de ruiner les campagnes. Louis se vit à la fin réduit à chercher la paix. Mais, triomphant par l'adresse, il sut cette fois encore en prescrire les conditions. De tous ses ennemis, le duc de Savoie était celui qui rompait ses engagemens avec le moins de peine. On lui rendit ses pays; on lui versa de l'or; on lui proposa le mariage du duc de Bourgogne avec sa fille, Marie-Adélaïde. La paix fut signée à ces conditions, à Notre-Dame-de-Lorette, où le duc et Catinat s'étaient rendus, sous prétexte d'un pélerinage[1]. Alors ce fut des alliés à qui ferait le plus tôt son arrangement. Les Hollandais avaient proposé le château de Ryswick, près de La Haye, pour des conférences générales. Les villes suisses délibéraient à Arau sur la convenance de s'y faire représenter, lorsque leur parvint la nouvelle de la conclusion de la paix[2]. Louis avait offert de restituer les pays réunis à la France depuis le traité de Nimègue, de rétablir le duc de Lorraine et de rendre Strasbourg. Il avait fièrement donné six semaines aux alliés pour accepter ou rejeter ses propositions. Cependant il travaillait à les désunir. Il y réussit si

[1] Juillet; à Turin, le 29 août 1796. *Voltaire.*

[2] En septembre 1697. — Berne à Guillaume III, le 4 août; à Albermarle, même date.

bien, que l'Angleterre et la Hollande acceptèrent ses offres. L'Espagne suivit leur exemple. Il ne resta bientôt à l'Empereur et à l'Empire, demeurés seuls dans la lice, que de subir la loi de la France. Strasbourg ne leur fut point rendu. Les Confédérés furent compris dans la paix de Ryswick[1]. Les Cantons évangéliques et leurs alliés le furent d'une manière spéciale[2]. Trois guerres soutenues en peu de temps pour la conservation de l'équilibre européen gravèrent dans les esprits le principe sacré de l'indépendance des nations.

La paix faite, le roi de France licencia plus de la moitié des 32,000 Suisses qui le servaient[3]. Les chefs furent conservés, pour qu'ils pussent au besoin reformer leurs corps. De deux compagnies l'on en fit une, que

[1] Traité avec la Hollande, 20 septembre; avec l'Empire, le 22 septembre. *Dumont, VII, II*, 381, 440. — Inclusion des treize Cantons le 19 octobre, *page* 405. — La paix de Ryswick, par Moetjens. La renonciation de Louis aux forts élevés sur la droite du Rhin ne fut pas sans importance pour la Suisse.

[2] Acte postérieur du 18 novembre 1697. — Les négociations se firent sous la médiation de la Suède. Il fut question de celle des Cantons. Mais le roi ne jugea pas qu'ils eussent, ni assez d'autorité pour l'office de médiateurs, ni assez d'impartialité, ni non plus assez d'hommes capables et flexibles pour traiter convenablement de grandes affaires (il exceptait Durler et Bésenval). « Parlez, écrit-il toutefois à Amelot, de mes efforts pour la paix, et voyez ce qu'ils feront par eux-mêmes. » *Lettres d'un conseiller de Genève* (*Gallatin*). — *Amelot.* — Des conférences eurent lieu, au Sauvage, à Vinterthour, puis à Soleure, entre de secrets envoyés (l'abbé Morel et le sécretaire impérial d'ambassade à Nimègue, Sazler), qui frayèrent les voies à la pacification. — Dans un moment où il n'était pas de souverain qui pût travailler au rapprochement de Louis avec la cour de Rome, Durler lui offrit le secours des Cantons catholiques.

[3] Douze régimens et dix-neuf demi-compagnies franches. May dit 28,700. Amelot : « Depuis neuf ans près de 32,000 Suisses servent le roi. » — Daniel, Histoire de la milice française, II, 318.

deux capitaines commandèrent tour à tour[1]. Quelques régimens furent réduits à deux ou trois enseignes. La solde fut mise sur le pied de paix[2]. L'ordre fut brusque et fut exécuté sans égard[3]. Vingt mille soldats se reversèrent sur la Suisse, la plupart mendiant leur pain[4]. Les capitaines, vivant près de la cour, s'étaient accoutumés à un grand luxe d'habits, d'équipages et de chevaux. Ils remplirent les Cantons de leur mécontentement. Officiers, soldats, ne pouvaient vivre avec la chétive paie qui leur était laissée. La diète s'assembla. Une chose parut évidente. Les conditions auxquelles les anciens Confédérés s'étaient donnés à la France ne subsistaient plus. Tandis que le prix de toutes choses allait croissant, celui du sang suisse avait baissé. Tout

[1] Ordre du 10 novembre 1697. Réglemens et ordonnances du roi, X, 588.— Les compagnies colonelles et deux ou trois privilégiées restèrent seules entières.

[2] La paie à 14 l. 10.

[3] Avec la hauteur naturelle à Barbezieux, fils de Louvois. — Dans le même temps arrivèrent à Genève 2,833 réfugiés nouveaux, dans le plus grand dénuement. C'étaient des Français, cachés jusqu'à la paix parmi les Vaudois du Piémont, à qui le duc avait donné deux mois pour quitter ses Etats. Ils furent long-temps entretenus, dans une année de disette ; puis ils allèrent reprendre leurs demeures dans le Wurtemberg, le pays de Darmstadt et le Brandenbourg. 12,000 florins furent employés à les faire subsister sur leur chemin. *Supplique des Cantons pour les réfugiés.* 23 *septembre* 1697. — *Recès des Cantons évangéliques*, 1698-1700. — *Correspondance de Ruvigny*. — Un siècle plus tard viendront d'autres émigrés.

[4] Ils avaient dû laisser armes et habits à leurs capitaines pour les rembourser de ce qu'ils leur devaient, ou avaient été contraints de les vendre pour subsister, les étapes ne leur ayant pas été fournies. *Mémoire sur les principales affaires dont j'ai été chargé, par Puisieulx*, 1708. — Les Hollandais avaient conservé les régimens suisses à leur service préférablement à tous autres. Ce qu'ils avaient licencié de soldats avaient reçu toutes les commodités pour leur voyage.

compte fait, il commençait à sortir des Cantons, pour le service de France, plus d'argent qu'il n'y en entrait[1]. Quelques hommes s'étaient fait une position brillante. On avait vu Stouppa, pendant la minorité du duc du Maine, remplir la charge de colonel-général des Suisses et Grisons[2]. Il donnait ou vendait les places d'officier. La diète le fit citer à sa barre, avec d'autres colonels qui, comme lui, ne s'étaient jamais fait scrupule de sacrifier leur patrie à leur convenance. Stouppa s'excusa sur son grand âge. Gréder, Hessy, Reynold, Manuel se présentèrent[3]. Une longue série de transgressions des anciens traités fut déroulée devant eux. Ils s'excusèrent en montrant que la plupart des innovations étaient antérieures à leur entrée dans le service. Ils furent renvoyés à leurs seigneurs pour être jugés selon leurs mérites[4], et reçurent l'ordre de demeurer en Suisse jusqu'à ce que des négociations, entamées à Versailles, fussent à leur terme[5]. Il était question d'exiger du roi le rétablissement des capitulations anciennes ou de rappeler les régimens.

Sur ces entrefaites, Amelot fut remplacé, comme ambassadeur, par le marquis de Puisieulx[6]. Le mar-

[1] Stanyan le remarque, page 149.

[2] Stouppa avait, en 1688, reçu le titre de lieutenant-général. — « Soldats de fortune, janissaires sans patrie, entremetteurs (*Makler*) sans foi. » *Correspondance des patriotes.* — Il mourut en 1701.

[3] Le capitaine Cramer se présenta au nom du colonel Surbeck.

[4] Berne avait mulcté ses ressortissans d'amendes de quelques cents écus, les officiers au service de Piémont et de Hollande comme ceux qui avaient servi la France. 24 *février* 1697. *De Tillier, IV,* 354.

[5] Le 29 juillet 1698. — Les catholiques se montrèrent plus irrités que les protestans. — Recès. — Mémoires présentés à Amelot. — Valdkirch, II, 720. — Meyer, II, 103.

[6] Amelot part en février 1697. Puisieulx arrive le 19 avril à Soleure,

quis convoqua les Confédérés à Soleure. Il vanta, dans les termes les plus choisis, les hauts faits de la dernière guerre. La France devait aux Confédérés de partager avec eux les lauriers qu'elle avait conquis. Le roi désirait ardemment de récompenser les services de ses amis les plus fidèles. Les députés, bien qu'une journée comme celle qui les réunissait ne fût destinée qu'à un échange de civilités, répondirent à l'ambassadeur par de sévères représentations [1]. Aux plaintes des hommes d'armes s'étaient jointes celles du commerce. La fondation de colonies dans les deux Indes et le développement de l'industrie avaient, à la fin du dix-septième siècle, fait prendre aux relations commer-

et invite la diète à s'y réunir le 25 mai. Voici les principes qu'il donne pour les siens : « On doit montrer en Suisse de la hauteur dans l'adversité, de la douceur dans la prospérité. Si j'avais été assez malheureux pour n'être pas porté de moi-même à remplir les devoirs d'un chrétien, la politique eût dû m'y obliger, les Suisses méprisant fort les personnes qu'ils peuvent soupçonner de manquer de piété. » (Madame de Maintenon gouvernait le roi). « Je me suis montré grand observateur du cérémonial qui conserve le respect à l'ambassadeur du roi, mais je m'en relâchais en particulier. Quand des grâces étaient demandées, « j'en écrirai, » répondais-je, ne voulant pas prendre sur moi la responsabilité de désobliger. J'ai témoigné de la confiance aux personnes avec qui j'ai lié commerce de lettres, mais sans m'ouvrir; en sorte que ma confiance roulait sur le cas qu'on faisait de leur manière de penser. Six secrétaires ont eu peine à faire le nécessaire pour détruire les faux bruits répandus par les ennemis. Je ne suis entré dans leurs dissensions que pour les apaiser. » *Mémoire sur la manière dont j'ai traité les Cantons*, 18 avril 1708. — L'Empereur lui opposa le baron de Neveu, de la petite noblesse du Poitou, qui avait fait son chemin au service d'Autriche. *Vaterl. Slg.* — Destouches, le comique, passa d'une troupe de comédiens ambulans à Lausanne dans les bureaux de Puisieulx.

[1] L'on venait d'apprendre que les soldats suisses avaient été soumis à la capitation, impôt abhorré. Puisieulx : « On aura trompé la conscience du monarque. Mieux instruit, il rendra à ses bons amis pleine justice. Tous mes efforts seront employés à vous la faire obtenir. »

ciales un prodigieux essor. En même temps les hautes questions qui préoccupaient le siècle précédent avaient fait place à des questions d'un ordre nouveau. L'on recherchait avec une avide curiosité les causes de la richesse des nations. L'économie politique s'essayait. Faire de l'argent, vendre à cet effet aux étrangers et ne point acheter d'eux, tel était le principe de la science à ses premiers pas. Il avait conduit à un système étroit de prohibitions. La France, la première, s'était entourée de douanes. Les marchandises étrangères avaient été exclues ou frappées de droits élevés. Celles des Cantons paraissaient devoir être exceptées de ces mesures, puisque la paix perpétuelle les déclarait franches de péages; mais ce privilége avait été, d'année en année, soumis à de nouvelles restrictions [1]. Les laines, les soies, les cotons étaient repoussés, comme n'étant pas des produits du sol. Le lin d'Allemagne, le fil de fer, les crépons de Zurich, les toiles de Saint-Gall, tout avait été soumis à des droits. De nouveaux péages furent établis à Huningue. C'est ce dont les députés des Cantons se plaignaient avec emportement.

Jugeant à la vivacité de leur colère qu'elle ne serait pas de durée, l'ambassadeur lui laissa le temps de s'apaiser [2]. Les intérêts des Cantons étaient divers [3]. Leurs députés, Puisieulx le savait, avaient reçu des instructions divergentes. Le retour de nombreux offi-

[1] Les négocians suisses : « C'est annuler la liberté de commerce, qui nous est garantie, que de la restreindre aux produits de notre sol! » *Recès des diètes, entre autres de celles de* 1701, 26 *septembre*. — *Articles* 5 *et* 9 *de la Paix perpétuelle*. La France, entrée dans le système mercantile, ne se laissa pas arrêter par des protestations.

[2] « Aufputsch. »

[3] Voyez le recès de Baden, du 12 avril 1698.

ciers du service de France, quel que fût leur mécontentement, avait néanmoins relevé, dans plusieurs Cantons, le parti français. A Berne, la loi qui excluait des places de capitaine en France les fils et les gendres des sénateurs, soumise à une votation nouvelle, n'avait été maintenue qu'à une faible majorité[1]. Puisieulx sut tirer parti de ces circonstances. Quelques semaines il amusa les Confédérés par des paroles trompeuses. L'heure vint qu'il crut pouvoir poser la limite des concessions que ferait son maître. La solde de paix était fixée à seize francs par mois, celle de guerre à six écus; de tout le reste, nulle mention : c'était le dernier mot de la France; libre aux Confédérés de faire ce qui leur plairait. La diète baissa le ton. Les sénats délibérèrent. Bâle et les Cantons catholiques, les premiers, acceptèrent la proposition du roi. Schwyz laissa faire ses officiers. Zurich n'avait point de troupes en France; elle réserva les droits que les alliances lui donnaient. Les autres Cantons acceptèrent, les uns après les autres, le bon plaisir de Louis XIV[2].

L'Empereur, mécontent des Suisses[3], avait, comme la France, soumis leurs marchandises à des péages nouveaux. Les Confédérés s'accordèrent pour envoyer à Vienne les stathalters Werdmuller, de Zurich, et

[1] 71 voix contre 64, *février* 1700.

[2] Dans le cours de l'année 1700, sous la vaine réserve « qu'ils n'entendaient pas, par leur déférence, préjudicier aux droits que leur assuraient les traités. »

[3] Il venait de licencier le régiment Burkli, et continuait de fermer ses marchés. Vexations journalières. Le lac de Constance faillit devenir le théâtre d'une petite guerre comme celui de Genève, à la suite d'une insulte faite à une barque suisse. L'affaire se termina à la satisfaction des Cantons, après beaucoup de bruit. *Recès*. — *Manuels*. — *Meyer*, II, 10. — *Vœgueli*, 278.

Pundtener [1], d'Uri. L'Empereur accueillit ces députés avec bienveillance [2]. Les anciennes relations furent rétablies, à la condition que les Suisses rempliraient fidèlement les obligations de l'alliance héréditaire [3]. L'Empereur, voyant la guerre près de recommencer au sujet de la succession d'Espagne, cherchait à regagner l'affection des Confédérés [4].

[1] De Braumberg.

[2] Audience le 18 janvier 1701.

[3] Aux termes de l'alliance héréditaire de 1511.

[4] L'ambassade coûta 7,700 fl. Les Etats commerçans firent le 70, les autres le 30 pour cent de ces frais. *Recès*. — *Meyer, II*, 256. — *De Tillier, IV*, 374.





CHAPITRE VI.

RÉVOLUTIONS INTÉRIEURES, PHYSIONOMIE ET MOEURS DES CANTONS.



Vieilles et nouvelles mœurs. — Gouvernement de Berne. — Patriciat. — Chambres administratives. — Liberté moderne. — La Suisse romande. — Les piétistes. — Le consensus et l'académie de Lausanne. — Genève. — Le 8 décembre 1667. — Sympathies pour Guillaume III. — Ambassade à Louis XIV. — Dernier voyage de Henri II à Neuchâtel. — Madame de Nemours. — Révolution de 1691 à Bâle. — Zurich. — Schaffhouse, Glaris, Appenzell. — La Suisse catholique. — Politique de Rome. — Einsiedlen. — Résistance à l'esprit ultramontain : l'évêque Strambino. — Fribourg, Soleure et Lucerne. — Zoug. — Les Cantons primitifs. — Le Valais. — Caspar Stockalper. — La Rhétie. — Réforme de 1684. — Relèvement du parti français. — Coire abaissée. — Mœurs et statuts. — La ville et l'abbé de Saint-Gall. — Latour. — L'abbé Gallus et le Toggenbourg. — L'abbé se donne à l'Empereur. — Sfondrati. — La Thurgovie. — Affaire de Vartau. — L'abbé Léger. — Guerre de la Croix. — Latour et les Cantons catholiques. — Préparatifs de guerre.

Jeune, héroïque, la Confédération luttait pour s'accroître; ce n'est plus maintenant que pour conserver ce qu'elle a acquis. Un sang pur, surabondant, rapprochait des membres, qui vont aujourd'hui se heurtant l'un l'autre. Alors le citoyen ne se distinguait pas de l'homme d'armes. A la fin du dix-septième siècle, on eût dit deux peuples différents. L'un, tout à la paix

de sa vie agricole, se berçait dans le bien être, au reflet que la liberté lui avait laissé de jours glorieux. L'autre avait fait de la guerre une profession, et, n'ayant pas l'occasion de la faire pour ses foyers, il allait appeler les hasards sur tous les champs de bataille de l'Europe. Cinquante mille Suisses avaient, dans la dernière guerre, cherché la gloire ou la fortune à l'étranger. Les fils de Tell occupaient dans toutes les cours les premières marches du trône. Lorsque l'électeur de Brandenbourg avait formé le dessein de prendre la couronne royale, un de ses premiers soins avait été d'envoyer son adjudant-général, le colonel Rolaz du Rosey, du Pays-de-Vaud, demander aux villes confédérées cent hommes pour sa garde [1]. Depuis que les Suisses se répandaient ainsi dans tous les pays, ils avaient, par le besoin de se rendre agréables, acquis une facilité singulière à s'approprier les manières des nations chez lesquelles ils vivaient [2]. De deux officiers qui avaient servi, l'un en France et l'autre en Hollande, celui-ci revenait réservé, modeste, plus jaloux de l'estime que de suffrages passagers; celui-là avait l'étourderie et le babil français, copie souvent ridicule de la cour de Versailles. Le nombre était grand de ceux qui avaient approché de Louis XIV [3]. L'éti-

[1] En 1696. Rolaz sera capitaine; le premier lieutenant zuricois, le second et le porte-enseigne bernois; Zurich donnera 20 hommes, Berne 29, Glaris 6, Bâle 13, Schaffhouse 11, Appenzell 6, Saint-Gall 6; on se querella même pour les places de caporal. *Recès d'Arau*, 26-29 *novembre*. — *Les Manuels*. — *Tillier*, *IV*, 351.

[2] Ainsi des Écossais; ainsi des montagnards en général.

[3] Des mercenaires il en était qui ne servaient que le temps nécessaire pour avoir respiré la fumée des combats et élargi leur horizon; d'autres passaient le meilleur de leur vie sous les drapeaux. Peu revenaient de ces guerres meurtrières. La politique du roi était « de s'attacher les meil-

quette, la galanterie, la mode étaient les lois de la cour, la flatterie en était la religion. Les courtisans se dédommageaient de leurs soins serviles envers le monarque par leur insolence envers les bourgeois. Abandonnant l'exactitude et la prévoyance aux plébéiens, ils se ruinaient par vanité. L'habit, la simplicité, les vertus domestiques des nobles campagnards étaient devenus l'aliment de la comédie. L'honnête avait cessé d'être l'honneur. La langue, miroir de la société, s'était prêtée à mentir avec les grands[1]. De la cour, ces mœurs étaient descendues dans la nation. L'éclat de Louis XIV, celui que jetait la civilisation française, les répandaient dans toute l'Europe. Comment n'eussent-elles pas pénétré dans les Cantons! Les plus considérables d'entre les Confédérés s'étaient accoutumés au despotisme, au luxe, à la frivolité[2]. Ils portèrent ces habitudes dans leur patrie. Ce fut alors que les

leures familles, en leur faisant en France un établissement permanent, et de ne leur pas permettre de s'écarter de leur *devoir.* » Voyez entre autres le *Mémoire sur le service, par Amelot,* 1697; et les *Observations de Stouppa sur le service des Suisses,* 1700.— Le roi, récompensant les pères dans leurs fils, donne à ceux-ci leurs compagnies en héritage, et les encourage par là à mettre leur fortune à l'entretien de leurs corps. — Les places de la garde servent à l'émulation; car le roi n'exclut pas du choix les bons sujets d'autres corps qui ont du service et de la naissance. Ainsi l'avait conseillé Stouppa. Il veut que les soldats des divers Cantons soient mêlés dans les compagnies, afin qu'il soit plus difficile au Canton qui prendrait de la mauvaise humeur de rappeler ses ressortissans. Il n'est plus que les régimens de Courten et d'Erlach, dont les colonels soient nécessairement du lieu qui les a donnés. — A Laupen, où l'étendard était celui de la patrie, le frère combattait auprès du frère, le père auprès du fils; la famille était la division, le clan la compagnie.

[1] C'est une vie de Bohêmes, disait Fénelon. *Bausset, III,* 212. Lui-même il expiait par une sorte d'exil le crime d'avoir courbé le genou devant Dieu plus bas que devant le roi.

[2] Stouppa, Zurlauben, Saint-Simon, Grammont.

familles régnantes achevèrent de se séparer du peuple, que s'introduisirent les formes hautes d'une part, adulatrices de l'autre, et que les gouvernemens aristocratiques se changèrent en oligarchies. La révolution ne s'accomplit pas sans résistance. Nous avons à retracer ces mouvemens et à faire connaître la physionomie des États confédérés à la fin du dix-septième siècle.

Lorsque Berne ajoutait chaque année une fleur à sa couronne et des terres à son domaine, ses fils étaient libres et égaux. Tous les ans, les bourgeois, distribués dans leurs corporations, élisaient le conseil et l'avoyer; la commune faisait la loi [1]. Rome aussi, lorsqu'elle se préparait par la soumission de ses voisins à la conquête du monde, nommait tous les ans ses consuls et son dictateur; monarchique, aristocratique et populaire, parce que tout grandissait en elle. Quand Berne se fut accrue et enrichie, les conseils prirent la place de la commune, ils se complétèrent eux-mêmes, nommèrent aux grandes charges et prirent le nom de souverain [2]. Les deux avoyers le furent à vie, se succédant en charge d'année en année. Dans le dix-septième siècle, nouvelles modifications. Soixante-deux préfectures [3], administrées par autant de baillis, permettaient

[1] Selon la *Handfeste*.

[2] Le Grand-Conseil prit la place du souverain, le jour qu'il épura le Sénat, en en faisant sortir les membres contraires à la Réforme (1527).

[3] Stouppa. — « 66 beaux bailliages, » dit Tamboneau. Stanyan dit 72. Le nombre des préfectures a varié. Je ne sais en compter, à cette époque, que 51. — Elles portaient des noms divers. On disait, Landvogtei Bipp; Schultheissenamt Thun, Burgdorf, Unterséen; Landschaft Oberhasle (régie par un fils de la vallée, 1334); Castellanei Frutigen; Commandatur Arburg; Stiftschaffnerei Zofingen; Hofmeisterei Kœnigsfelden; Bailliage d'Oron; Gouvernement d'Aigle. Les juridictions étaient entremêlées. Le bailli de Fraubrunnen, par exemple, n'avait que

à ces gouverneurs civils et militaires d'ajouter, après six ans de règne, 25 à 30,000 écus à leur fortune[1]. L'opulence, l'habitude du commandement et du pouvoir, l'esprit du siècle et la soumission des paysans avaient placé les grandes familles dans un rang élevé. En ces circonstances le Deux-Cents se réserva le droit de nommer de nouveaux bourgeois, et résolut de n'en user que de vingt en vingt ans, en faveur d'hommes qui promettraient de grands avantages à la chose publique. Peu après, ce fut en 1680[2], il déclara fermé l'accès au droit de gouverner l'État. On n'examina pas si la république s'était mal trouvée de s'être appropriée le courage des Mullinen et des Boubenberg; d'avoir accueilli les Tscharner, venus des Grisons; les

la juridiction inférieure dans son district; la haute et le criminel étaient portés devant le Freiweibel de Zollikofen et le banneret de l'abbaye des Bouchers, qui administrait ce Landguéricht comme ayant fait partie de l'ancien Landgraviat de la petite Bourgogne. Plusieurs bailliages étaient très-morcelés. Romainmôtier, par exemple, avait, à la Côte, la commune de Bursins. Thorberg comprenait trois villages éloignés entre eux de plusieurs lieues et sans contact. Les villes municipales étaient exemptes de l'administration baillivale. Tout rappelait un état antérieur.

[1] Stanyan. — Comptes des finances.

[2] Résolution confirmée en 1694. — Anciennement les bannerets recevaient les nouveaux bourgeois, « qui déposaient deux batzen pour leur entrée en bourgeoisie. » — Quand c'étaient gens de métier, on exigeait d'eux l'engagement « qu'ils resteraient à leur métier et l'enseigneraient au moins à un de leurs fils. » « Les bannerets ayant usé de leur droit trop libéralement, le Deux-Cents dut se le réserver, » 13 *septembre* 1635. La finance d'admission fut élevée à 400 couronnes pour le bernois, 800 pour le confédéré, 1,200 pour l'étranger. Ne purent parvenir au Grand-Conseil les fils de nouveaux citoyens, que s'ils étaient nés depuis que leur père avait reçu ce titre. — En 1651, la bourgeoisie fut fermée à tout ouvrier étranger, « afin de garantir les bourgeois de l'oisiveté et d'encourager les métiers. » Les corporations n'étaient cependant pas à Berne, comme à Zurich, à Bâle, à Schaffhouse, des corps gouvernans. Ils étaient *Gesellschaften*, non *Zunften*.

Muralt, de Locarno; les Weiss, du Valais; les Jenner, les Mouttach, les Lerber, de Soleure; les Herbort, de Lucerne; les Wittembach, de Bienne; les Gingins, les Goumoëns, les Tavel, du Pays-de-Vaud; les Manuel, de famille française; les May, d'Italie[1]; les Haller, les Lentulus, d'origine allemande[2]. L'on ne remarqua point que les ministres, la gloire de la France, Richelieu, Mazarin, Colbert, étaient des hommes nouveaux. Ce n'était plus de gloire et de patrie qu'il était question. Les bourgeois qui l'étaient avant 1643 furent reconnus les seuls aptes à parvenir aux grandes charges. Les citoyens de dates plus récentes furent exclus de la magistrature à jamais et rejetés dans une classe inférieure sous le nom « d'habitans perpétuels[3]. » On leur laissa les métiers, le commerce; j'excepte celui du vin, que la classe régnante s'était réservé. Ces priviléges mirent la différence entre eux et les simples « domiciliés, » gens soufferts aussi long-temps qu'ils se rendaient utiles[4], payaient exactement le tribut annuel de quatre couronnes et n'avaient garde de se glisser dans les rangs interdits. Ces distinctions établies, une chambre fut chargée de veiller à leur maintien. Un « Livre rouge » reçut les noms de trois cent

[1] Henri May (Maio), chevalier, ingénieur et homme de finances, se fixe à Berne en 1898. Son fils Bartholomé est nommé avoyer à Thoun et membre du Sénat.

[2] Haller de Wyl; Lentulus, fils d'un pasteur de Clèves, appelé, en 1593, à Berne comme médecin.

[3] Cives sine jure suffragii.

[4] Ad tempus. Personne, si non bourgeois ou habitant, ne pouvait posséder maison en ville. Les domiciliés étaient contraints d'aller présenter leurs enfans au baptême dans les villages voisins. L'inégalité les poursuivait au-delà du tombeau : tout monument et toute inscription tumulaire leur étaient défendus. 2 *juillet* 1662.

soixante familles « gouvernementales[1], » parmi lesquelles quatre-vingts se partageaient en réalité tous les pouvoirs de l'État.

Il restait à fixer les rangs de ces familles entre elles. Alors naquirent de grandes querelles sur de futiles questions[2]. Six familles d'antique lignée avaient eu d'ancienneté l'habitude de s'asseoir aux premières places dans le Conseil; des six, deux n'étaient plus, les Boubenberg et les Scharnachtahl. Les Erlach, les Mullinen, les Diesbach et les Watteville occupaient seuls encore les siéges d'honneur, quand les Bonstetten et les Luternau s'y assirent auprès d'eux[3]. Ce fut bientôt à qui, pour prendre rang près des premiers, sortirait de ses archives les parchemins les plus poudreux. Noble jalousie! illustre poussière! Trente familles réussirent à prouver, non leur vertu, mais celle de leurs ancêtres, et convinrent de se donner exclusivement le nom de patriciennes. Les Halwyll dédaignèrent de faire leurs preuves. Des Vaudois avaient pris place parmi les familles gouvernementales; on eut de la peine à reconnaître leurs droits. Les vainqueurs allaient-ils voir les vaincus s'asseoir au-dessus d'eux?

[1] *Regimentsfähige Geschlecter*, le 26 mai 1680. — Fixation des Armoiries, 24 nov. 1684. — En 1682 parut le décret sur *la Réintégration des fiefs*, par lequel Berne cherchait à reconstituer une féodalité.

[2] C'est ce que l'on a nommé la GUERRE DES DIPLOMES. Niebuhr eût ici trouvé le commentaire le plus propre à jeter du jour sur la lutte de la grande et de la petite noblesse à Rome (*majorum et minorum gentium*).

[3] Les Luternau en 1651 (*Manuel* 110, *le* 15 *août*), les Bonstetten en 1669, lorsque Charles de Bonstetten fut le premier de sa famille nommé au Sénat. *Sinner*, *Regionenbuch*, *mss.* — On dit : par un décret, je croirais plutôt par un consentement tacite. Jamais le livre qui constituait le patriciat, écrit par le chancelier Mathey, sous les yeux des deux avoyers, n'a reçu la sanction du Sénat ni des Deux-Cents. Il n'en eut pas moins force de loi.

Mais comment se refuser à reconnaître des titres dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, et la pureté d'un sang que n'avaient jamais souillé des alliances bourgeoises. Les Gingins[1], les Goumoëns[2] furent admis. Les Tavel réclamèrent vingt ans sans succès[3]. Trente procès étaient pendans, qui tous avaient pour objet des questions de généalogie. A chaque fois un décret pour réglementer ces matières importantes. Ni l'étonnement du peuple, ni ses secrètes railleries, ni la censure d'hommes graves, pour qui l'avide recher-

[1] On trouve les de Gingins parmi les grands vassaux des rois rodolphiens. Ce furent eux qui fondèrent, avec les comtes de Genève, le couvent de Bonmont, de l'ordre de Citeaux. En 1374, Jacques de Gingins, en épousant Aymonette de Joinville, devint sire de Divonne et d'une partie du Pays-de-Gex. Jean, l'un des meilleurs capitaines du roi Charles VI de France, reçut en dot de sa femme, Marguerite de la Sarraz, Montreux et le Chatelard. Pierre et François jouèrent un grand rôle dans les guerres de Bourgogne. Le fils du dernier fut reçu, en 1522, bourgeois de Berne, et, en épousant la veuve de Mangerod de la Sarraz, réunit les seigneuries de la Sarraz, Gingins, Divonne, Chatelard, Montreux et la coseigneurie de Vevey.

[2] Les de Goumoëns, admis à la bourgeoisie en 1682, le furent au patriciat en 1702.

[3] Les intitulations, *wohledelfeste, edelfeste, feste,* marquaient autant de nuances dans les rangs du patriciat. Les simples bourgeois n'étaient nommés que *Liebe und getreue.* Les de Tavel, confondus dans leurs rangs, firent valoir, en 1703, leur droit à être reconnus *edelfest.* Leur famille apparaît, dès le douzième siècle, dans le Valais, puis à Vevey et à Genève. Au commencement du quinzième, Rolet de Tavel était gouverneur de Chillon et de Tourbillon, châtelain de Glérolle, Corsier, Moudon, Vevey, bailli de l'évêque, puis du duc de Savoie. Au XVII[e] siècle, les de Tavel étaient alliés des premières familles régnantes de Berne. Ces titres ne suffirent pas. Toute la noblesse du Pays-de-Vaud s'était émue. C'était à qui prouverait, son blazon en main, une origine plus ancienne que celle de ses seigneurs. On s'arrêta « sur le bord d'un abîme. »

che de vaines distinctions était la preuve la plus certaine que la vraie noblesse s'éloignait de la république[1], ne fermèrent la plaie. La fièvre ne se calma, vers la fin du siécle[2], que pour reparaître dans le suivant, alimentée par des diplômes étrangers. Le mal ne guérit que par son excès. Quand toutes les familles furent troublées par la haine, la lassitude et l'envie se liguèrent avec le bons sens pour obtenir un décret qui défendit de se prévaloir de diplômes étrangers et déclara toutes les familles régnantes nobles au même degré, comme filles d'une mère commune[3].

Tous les ans, le lundi après Pâques, se faisait la

[1] Hummel osa prêcher : « Ces faux nobles, qui mettent leur bonheur à énumérer leurs ancêtres, que sont-ils, comparés aux vrais enfans de Dieu et à sa vraie noblesse ! à ces hommes dont la terre n'est pas digne ! Plus vils encore ceux qui rampent devant ces fragiles idoles. C'est à nous à le proclamer, chargés que nous sommes de l'enseignement des consciences. Dans le royaume de mon Dieu, il n'est ni préséance, ni rang ; le premier y est le serviteur de tous. » On frémissait de colère en entendant ce langage. On jurait que l'insolent prêcheur ne le tiendrait pas une seconde fois, et l'on continuait de s'occuper, comme de la chose la plus grave, des distinctions de la vanité. — Hummel était originaire de Brugg, *la ville des prophètes*. Comme ailleurs, la liberté de la parole s'était réfugiée dans la chaire.

[2] Ordre au commissaire Gross de faire un tableau qui réglât les rangs. Il sentit l'épine de la tâche qui lui était confiée, et sut, en en différant l'exécution, ménager une trêve momentanée.

[3] Décret de la chambre des bannerets, du 20 avril 1724, qui flétrit la recherche d'une noblesse empruntée, vaine sans la vertu. — Décret du Deux-Cents, de 1731 ; transaction entre l'oligarchie et l'esprit d'un siècle nouveau. — Sinner, Regionenbuch. — Helvetia, II, 90.—VII, 12. — Heutelia, *passim*. — Manuels. — Leu, Dictionnaire. — Tillier, IV, 414. — Papiers divers. « Si la république la meilleure est celle qui assigne les rangs selon le mérite, que dire de celles qui ont des *Actes de qualité ?* (*Muller.*) » Les grandes affaires y deviennent petites à mesure que les petites y deviennent grandes. Leur ruine approche sans qu'elles s'en doutent.

distribution des charges publiques[1]. Le Sénat était nommé par le Deux-Cents[2]. Il se composait des deux avoyers[3], des deux trésoriers, des quatre bannerets, de dix-sept conseillers ordinaires et de deux conseillers secrets. Les conseillers secrets, sorte de tribuns, représentaient le Grand-Conseil auprès des Vingt-cinq, et devaient veiller à ce qu'ils ne prissent aucune résolution contraire au bien public. Ils écoutaient au nom du Deux-Cents ce qui ne pouvait se communiquer à une assemblée nombreuse. Ce n'était, plusieurs mois avant l'élection, que visites et banquets. Les intrigues se mêlaient aux pieux offices des semaines saintes. L'agitation devenait extrême lorsqu'il s'agissait de nomination au Grand-Conseil. Ce corps, au commencement du siècle, était encore complété chaque année[4]. Un décret du 27 avril 1688 ordonna qu'il ne le serait que lorsque le nombre de ses membres se trouverait réduit à deux cents; l'élection devait le porter à deux cent quatre-vingt-dix-neuf[5]. Le jour venu, les deux avoyers, le Sénat et les Seize se réunissaient. Les Seize étaient censés représenter les tribus[6]. Cependant le sort, qui les désignait, ne pou-

[1] « Voici venir le temps de la grande fraction du pain. »

[2] Les chefs de la république étaient nommés sur la proposition des bannerets. On ne pouvait plus exprimer son refus en déposant sur la table un florin d'or.

[3] Sans y être autorisés par les avoyers.

[4] Jusqu'en 1619. Puis ce fut de loin en loin, à des distances inégales. Il devait être d'environ 280 membres; en 1680 il en comptait 330.

[5] Si, après sept ans, le chiffre n'était pas descendu à 200, libre au Conseil d'examiner s'il voulait se compléter ou non. *Résolution du 27 avril 1688.*

[6] Les Seize ou Seizeniers étaient tirés, huit des quatre grandes tribus, huit des huit moins considérables. Ils étaient censés représenter les citoyens et devoir défendre les droits de la tribu. — Il fut un temps où

vait les prendre qu'entre les membres des corporations qui étaient du Deux-Cents et avaient administré des bailliages. Les deux trésoriers, le chancelier, le sautier[1] et le grand-huissier prenaient place avec eux. Chacun nommait un conseiller; les avoyers, deux[2]. Plus on attachait de valeur aux charges que se distribuaient les membres du Deux-Cents, plus avaient de prix les suffrages des quarante-six électeurs. Aussi, dépouillant toute honte, le père nommait-il son fils, le frère son frère. Souvent le béret[3], grave insigne du magistrat, tenait lieu de dot : on l'estimait équivalent à une somme de 30,000 écus. Pour achever de compléter le nombre 299, le Grand-Conseil choisissait dans les familles gouvernementales. On lisait les noms[4]; se levait qui donnait son suffrage; étaient proclamés, ceux qui en réunissaient le plus. Depuis que les choses se passaient ainsi, le nombre des familles représentées au Grand-Conseil diminuait rapidement[5]. A chaque

les bannerets nommaient les Seize, et, avec eux, les membres du Conseil.

[1] Il portait le sceptre devant l'avoyer et était en même temps juge d'instruction pour la ville de Berne.

[2] Leurs choix étaient soumis au Grand-Conseil, qui confirmait unanimement.

[3] *Baretli.* Le manteau noir achevait de dessiner la gravité du magistrat.

[4] Dès 1701, dans l'ordre que voulait le sort.

[5] Sur 360 familles, qui pouvaient parvenir au Deux-Cents, 195 y avaient des membres au milieu du seizième siècle (1555), 160 au milieu du dix-septième, 104 à sa fin. Les Steiguer siégeaient au nombre de 14, les Watteville de 13, les Jenner, les May, les Sturler de 11, les Graffenried de 10, les Fischer de 9, les Zehender de 8, les Thorman, Tillier, Wurstemberguer, Wyss de 7, les Erlach et les Willading de 6, les Kirchberguer et les Tcharner de 5, les Bondeli, Diesbach, Ernst, Fellenberg, Herport, Manuel, Muller, Schmalz, Tribolet, Wagner et

élection les familles déjà puissantes se trouvaient l'être devenues plus encore. Tel était leur pouvoir que, déjà vers le milieu du siècle, des voix s'élevèrent pour demander que les suffrages des simples conseillers fussent comptés en Deux-Cents, aussi bien que ceux des sénateurs [1]. L'oligarchie remportait chaque année quelque victoire nouvelle sur l'aristocratie [2].

Le mécontentement produit par cette tendance éclata en même temps que l'indignation soulevée en Suisse par la révocation de l'Édit de Nantes [3]. Les hommes qui rompirent alors en visière à la France et accueillirent l'ambas-

de Werdt de 4, les Berseth, Daxelhofer, Éngel, Frisching, Gruner, Hakbret, Lerber, Wyttenbach, Zéhender de 3. Vingt et une familles avaient deux représentans au Conseil, et les autres n'en avaient qu'un. *De Tillier, IV,* 390.

[1] Manuel, 7 juillet 1648. — Burgerspunkten. — Le 28 février 1696, il est ordonné que commissions, priviléges, récompenses, tout soit donné à la pluralité des voix et au scrutin secret.

[2] L. De Watteville, du gouvernement de Berne, mss. — Sinner. — Stanyan. — « Les Bernois sont moins riches que les Zuricois. Ils aiment la bonne chère que ceux-ci fuient. C'est dans leurs festins qu'ils briguent les charges. Ils se haïssent fort les uns les autres, et sont vindicatifs au dernier point. Les enfans, embrassant les querelles de leurs pères et de leurs grands-pères, succèdent à leurs haines. L'intérêt seul les lie, l'amitié n'y a point de part. Il ne faut, pour avoir crédit dans leur Conseil, que parler plus haut que les autres, s'emporter et s'opiniâtrer. » *Puisieulx.*

[3] Déjà en 1681, après la prise de Strasbourg, le peuple, irrité contre la France, se prononça vivement contre les membres du sénat dévoués à la cour de Versailles; les bourgeois demandèrent une réforme. Invitation aux citoyens à faire connaître les points dont ils se plaignaient. Mais le flot ne tarda pas à retomber. Dix ans après, un écrit que le Sénat déclara l'œuvre d'une tête malade d'oisiveté, fut trouvé à la porte du conseiller secret Weiss. L'on crut faire assez en invitant les pasteurs à prêcher sur les conséquences d'une vie oisive, et à le faire de manière à ne pas susciter de nouveaux griefs. 14 *février* 1691 (*Manuel*). Le moment était celui de la révolution de Bâle.

sadeur de Guillaume III, s'élevèrent contre les moyens employés pour parvenir aux charges, contre la manière dont se distribuaient les places d'officiers à l'étranger et contre des abus sans nombre. Leurs plaintes furent si vives que le sénat se vit obligé de les soumettre à l'examen et de faire quelques concessions. L'âge d'être éligible au Grand-Conseil fut porté de vingt-cinq à trente ans, et l'entrée du souverain fut par là fermée à beaucoup de jeunes nobles de familles puissantes[1]. Cependant l'attaque ayant porté sur des points nombreux, le sénat sut en profiter pour prolonger la discussion, détourner les regards des matières les plus graves et les porter sur des détails de moindre importance. Les heures se passèrent à rechercher à quel âge les jeunes patriciens voyageraient à l'étranger, à combattre le luxe des vêtemens, des équipages et des banquets, à faire la guerre à la fugitive inconstance des modes. Un jour par semaine[2] fut réservé pour s'occuper, sous le sceau du secret, des maladies de l'État. L'affaire occupait depuis plusieurs années quand, après la paix de Ryswick, de nombreux officiers rentrèrent dans leur patrie et se jetèrent à travers le débat. Leur brusque apparition refroidit le zèle des réformateurs. Un compromis eut lieu. Les membres de l'opposition

[1] La loi de 1586 fut abolie, qui voulait qu'un membre du Deux-Cents fût marié ou veuf. Toutefois le célibataire ne fut éligible qu'à 35 ans. Le Conseil se remplit d'hommes non mariés. Il fallait être né et avoir été élevé à Berne : ordonnance de la même époque, qui rappelle une loi semblable de Lacédémone. — Des voix nombreuses se prononçaient contre le serment, qui se prêtait d'ancienneté, de n'avoir point employé l'intrigue pour parvenir aux charges : les uns le voulaient si sévère qu'il rendît la brigue *impossible ;* les autres si lâche, que le scandale en fût moins évident.

[2] Le lundi (1697).

obtinrent que les bailliages fussent tirés au sort, comme Fribourg venait d'en donner l'exemple[1]. Délivrés, par là, de l'obligation de ramper devant les grandes familles, ils se montrèrent plus indulgents pour l'élégante facilité des mœurs nouvelles. Les modes françaises s'allièrent à la simplicité des coutumes nationales. Tous convinrent de ne pas donner plus long-temps au peuple le spectacle de leurs divisions.

Bien des progrès s'étaient faits, durant le cours du siècle, dans la science du gouvernement. L'un des plus remarquables avait été la création des Chambres qui, sous la direction du sénat, partageaient avec lui le soin des affaires. Les avoyers, les bannerets, et les deux conseillers secrets délibéraient sur des matières qu'il importait de cacher au jour. La Chambre militaire était un conseil de guerre permanent[2]. Les bannerets, gardiens de la bannière lorsque la république était constituée pour une guerre perpétuelle, veillaient maintenant sur les finances de l'état[3]. Tandis que les grandes puissances, après avoir accablé leurs sujets d'impôts, contractaient des dettes de jour en jour plus considérables, Berne, qui régnait sur des campagnes dont la prospérité frappait l'étranger d'étonnement, prêtait à toutes les banques de l'Europe[4]. Le revenu

[1] En 1710. Ainsi résolu pour sept ans. La règle fut maintenue lorsqu'il eut été reconnu que le sort était moins aveugle que l'intrigue. Les célibataires furent exclus de nouveau.

[2] En 1618; reconstituée en 1655. Tout sujet de Berne était soldat de 16 à 60 ans. « Berne peut mettre sur pied 100,000 hommes. » *Tamboneau.*

[3] Ils juraient encore de n'abandonner la bannière qu'à la mort.

[4] Point de cour à entretenir, point d'armée permanente. Les charges étaient faiblement rétribuées (de 200 à 1,200 l.). C'était le produit des amendes et des confiscations qui enrichissait les baillis. Tel paysan pos-

de ses capitaux placés en Angleterre et en Hollande était de plus de 100,000 écus. La France devait deux millions. Mais les premières sommes étaient confiées à des banques fondées sur la constitution nationale; la dette française était à la bonne foi d'une cour qui ne s'était jamais piquée de garder exactement sa parole.

La Chambre du sel en vendait 15,000 bosses annuellement. Six mille provenaient des salines de Bex, le reste venait de France, de Lorraine, de Savoie, de Bavière et du Tyrol. Le sel français était meilleur et coûtait moins que celui d'Allemagne; mais la politique interdisait à Berne de se mettre dans la dépendance du roi, en recevant de lui seul une denrée aussi nécessaire à des populations pastorales. La Chambre des blés remplissait les greniers de l'État dans les années fécondes, les ouvrait dans les années de disette et fixait le prix du marché. Celle de « l'ohmgeld » prélevait le trois pour cent sur la vente du vin[1]. Les postes, créées dans le commencement du siècle[2], étaient tombées après

sédait 100,000 écus. L'ample vêtement du cultivateur, la blancheur de son linge, la simple élégance de son mobilier frappaient le voyageur au sortir des provinces malheureuses de France, d'Allemagne ou d'Italie. Voyez entre autres *Burnet*, 68. — Selon Stanyan, Berne avait placé 300,000 liv. sterling, portant intérêt, et avait six fois autant dans son trésor. *Account of Swizzerland*, 187. — Comparez le *Manuel du Conseil secret du* 20 *décembre* 1697. On estimait généralement le revenu de Berne à 300,000 écus. L'on croyait que chaque année elle accroissait son fonds de réserve du tiers de cette somme, Zurich le sien de 50,000 écus. — Voyez *Bibl. de Berne, II, 7, p.* 991. Le revenu était de 750,000 liv. de Suisse au commencement du siècle; à la fin, il s'était élevé à L. 1,843,500. Je ne comprends pas dans ces sommes les ressources dormantes du trésor.

[1] *Bœspfenning*, seul impôt. — Une imposition plus légère se percevait sur le vin en cave.

[2] Une circulaire de Berne à ses baillis du Pays-de-Vaud, en 1609,

la guerre de trente ans au point que les communications par la Suisse, entre l'Allemagne, la France et l'Italie, avaient presque cessé. Cependant les Hess de Zurich, qui faisaient un grand commerce à Lyon, s'étaient, en 1645, réunis à d'autres négocians pour entretenir avec cette ville une correspondance régulière [1]. Le fiscal Maderno, de Lugano, avait formé, huit ans après, une entreprise semblable de Lucerne à Milan, sous la protection fédérale. En 1675, Béat Fischer et ses frères offrirent à Leurs Excellences de Berne d'établir, deux fois par semaine, un échange de courriers avec Zurich, Schaffhouse, Bâle et Genève, et de faire partir tous les huit jours un char pour la conduite des bourgeois qui voudraient se rendre dans ces villes. L'entreprise leur fut concédée pour vingt-cinq ans, à leurs risques et périls [2].

Il serait difficile de dire si la Chambre du commerce secondait plus qu'elle n'arrêtait le faible essor de l'industrie et de l'échange. Platon, l'ami de l'aristocratie, s'élevait contre Périclès, qui avait encouragé chez les Athéniens les manufactures, le commerce et la navigation; il maudissait la victoire de Salamine, qui avait fait naître chez les derniers du peuple l'ambition de s'égaler aux plus nobles citoyens. Les aristocraties de Berne, de Lucerne, de Soleure et de Fribourg agis-

leur ordonne de veiller à ce que les lettres parviennent plus tôt à leur destination. *Tillier*, 399.

[1] En 1645, Zurich prend les postes sous sa protection, sans les prendre à son compte. *Hirzel, auserlesene Schriften.*— *Schinz.*

[2] Froissement des intérêts de la compagnie zuricoise; querelle qui ne se termina qu'en 1708. La poste prenait un batz par lettre de Berne à Zurich, 1 1/2 de Berne à Saint-Gall. *Lutz, Basler Chronik.* — *Archives bernoises.*

saient comme le leur eût conseillé Platon. Ce n'était pas que les nouveaux patriciens eussent pour le négoce le mépris de l'ancienne Rome; ils ne dédaignaient pas de vouer aux spéculations commerciales ceux de leurs fils qu'ils ne destinaient pas à régir l'État, ou de donner la main de leurs filles à des marchands enrichis; mais ils n'aimaient pas les arts qui peuvent conduire par une voie prompte à la richesse, aux lumières et aux prétentions hardies[1].

[1] Chaque année la Chambre de commerce déterminait l'écot du tavernier, la taxe du journalier et de l'artisan. La journée se payait 4 batzen. *Polizeibuch*, nº 3, 584. — Le journalier à Payerne recevait la nourriture et un batz à la Saint-Pierre, 1 1/2 à l'Ascension, 2 à la Saint-Martin. *Coutumier de Payerne.* — La Chambre du commerce interdisait aux sujets de Berne d'acheter le vin ailleurs que dans les caves des bourgeois de la capitale. Voilà donc les fils des héros devenus marchands de vin en gros et en détail, et leurs femmes versant aux paysans! *Gelzer.* La police des petites villes était meilleure que celle de la capitale, parce que l'intérêt des seigneurs, vendeurs de vin, le voulait ainsi. *Heutelia.* La Chambre fermait soigneusement la frontière aux vins de France, de Savoie et d'Alsace (les tables des patriciens étaient exceptées) pour élever le prix des bons vins que possédaient Leurs Excellences dans le Pays-de-Vaud. En 1673, elle fit arracher les vignes plantées en contravention à la défense faite dix ans auparavant, d'en établir dans des lieux impropres à produire du bon vin. *Instruct. und Gwalt des Comercien Raths*, 1795. *Arch. bern.* — *Grenu.* — *Tillier.* — *Le Coutumier.* — Soleure et Fribourg ayant fait rembourser par leurs sujets tout ce qu'ils devaient à des Bernois, Berne fit rembourser par ses sujets du comté de Lenzbourg tout ce qu'ils devaient à des Zuricois. — Les caisses de famille que possédaient les patriciens et les riches revenus de plusieurs communes, distribués annuellement à leurs ressortissans, nourrissaient l'oisiveté, et portaient le dernier coup à l'industrie. — Une Chambre particulière veillait sur les péages (*vectigal propter salvum conductum*); une autre sur la santé publique. — L'agriculture était florissante, bien que Bertrand d'Orbe n'eût pas encore enseigné l'art de féconder les terres par l'irrigation. Les champs étaient soumis à une rotation de trois ans: grandes, petites graines, pâturage.

La justice était administrée[1] par deux Chambres qui recevaient les appels, l'une des pays allemands, l'autre du Pays-de-Vaud. Depuis la guerre des paysans, Berne avait érigé en maxime d'état le devoir d'une exacte justice et proclamait hautement l'égalité de ses sujets devant la loi[2]. On citait plus d'un pauvre paysan qui avait en appel obtenu gain de cause contre son bailli[3]. Les juges n'avaient pas fait de la science du droit leur étude; néanmoins, guidés par le

[1] Dès 1650. La Chambre allemande prononçait en dernier ressort jusqu'à 500 l. Pour de plus fortes sommes, recours au Grand-Conseil. Les cas de fief sont exceptés, 13 janvier 1697. — Le Pays-de-Vaud continuait de revoir ses coutumes. A défaut de liberté politique, il apportait un soin particulier à la conservation de ses franchises judiciaires. Dans les cas que les coutumes particulières (celles de Payerne, par exemple, publiées en 1733; celles de Grandson, *redressées* en 1702; celles d'Aigle) n'avaient pas prévus, on jugeait d'après le Coutumier de Vaud. Orbe, Échallens l'avaient adopté. Les Ormonds seuls conservaient leurs coutumes non écrites. Rougemont avait reçu le coutumier de Moudon, Œx suivait le code de Berne. Quand le Coutumier de Vaud se taisait, Berne suivait sa propre règle, qui pénétrait ainsi dans les divers Coutumiers. — Le soin qu'il mettait à garder ses lois n'empêchait pas le Pays-de-Vaud de se ruiner par le luxe et les procès. Tel peuple a pris son plaisir dans les combats de gladiateurs, tel autre dans les spectacles; les Vaudois le trouvaient à plaider. Puis les bourgeois de Berne achetaient les vignes des familles qui s'étaient ruinées à ce passe-temps. « Champ où l'on prend toujours et jamais ne rapporte. » *Heutelia,* 292. Berne en tirait, dans le dix-septième siècle, 192,000 l. par an, si le *Coup-d'œil sur le compte présenté par Berne,* 1814, n'est dans l'erreur (page 69). — A Genève, une hoirie ne fut liquidée qu'après 75 ans de débats. — Les paysans ruinés étaient la proie des enrôleurs.

[2] Ordonnances du 15 mai 1655, après la guerre des paysans.

[3] Si le jugement de Graviseth, sur les juges illettrés et corrompus de son temps, est vrai, comme nous avons lieu de le croire, Berne au dix-huitième siècle était loin, sous le rapport de la justice, de ce qu'elle avait été au dix-septième. *Heutelia,* 27, *etc.* Pour avoir un peuple paisible, Leurs Excellences le voulaient de médiocre instruction, mais bien nourri et bien protégé par les lois.

bon sens et l'humanité, ils rendaient des sentences le plus souvent équitables[1]. La procédure était sommaire[2]. Le droit romain n'était suivi qu'autant qu'il paraissait conforme à l'équité. La torture cédait peu à peu la place à la preuve par témoins[3]. L'accusé dont l'innocence avait été reconnue recevait, au sortir de prison, une rose blanche de la main d'une jeune fille[4].

La loi se publiait toujours sous forme d'ordonnances ou de mandats. Les ordonnances se succédaient, s'entassaient, sans être reliées par des principes généraux : vaste et confus arsenal d'armes tournées tantôt contre la routine et tantôt contre l'innovation; un jour contre le désordre, le lendemain contre la liberté. Invitation à clore les propriétés rurales[5]. Li-

[1] Stanyan. — *Spruchbucher*, dans les Arch. bern.

[2] Leurs Excellences bornèrent les plaideurs à quatre déduites. Elles introduisirent leurs formes sommaires dans la justice criminelle. *Formalité de Porta.* — La multiplication des formes donne le temps aux passions de se calmer, aux préjugés de se dissiper, aux plaideurs de produire leurs titres et de se ruiner en bonne règle.

[3] Laplace, jeune Français, avait été mis à mort à Genève pour un crime dont, peu après, un scélérat s'avoua l'auteur. La torture avait arraché l'aveu de l'innocent. La réflexion se prit à ce fait et à d'autres semblables. — Meissner en cite un remarquable, I, 332. — Le procès d'accusation tombait en désuétude; la partie publique se faisait accusateur. La pénalité, du reste, était barbare encore. En 1703, vingt-deux brigands sont roués vifs sur autant de roues et dix sont pendus au gibet. Un village entier, des environs de Morges, s'était adonné au brigandage le plus cruel. Lisez dans Meissner, II, 335, l'histoire du fameux brigand Schwarbeck. A Genève, on noyait les prostituées. Une cage, au Molard, était la prison des ivrognes. — Les femmes, dans le Pays-de-Vaud, s'assemblaient au mois de mai, en grand tumulte, pour *mouiller et baigner* les maris qui avaient battu leurs *moitiés*. Berne trouva intolérable qu'elles s'attribuassent *acte de magistrat*. *Grenu*, 262.

[4] « Unschuldsrose. »

[5] Coutumier.

berté donnée de s'affranchir de la servitude des fiefs en payant le dixième de la valeur des biens sujets à l'hommage[1]. Ordre à tous les parens d'envoyer leurs enfans aux écoles[2]. Établissement de registres pour les mariages, les naissances et les décès[3]. Défense de voyager le dimanche, si non pour affaires pressantes. Recommandation aux fils de la république de ne pas négliger de ceindre l'épée lorsqu'ils allaient au temple ou en voyage : c'était un privilége que n'avaient pas les sujets des rois[4]. Les duels, reste des mœurs féodales, étaiènt fréquens entre officiers revenus de l'étranger; la loi les combattait en s'appuyant sur l'opinion, qui ne saurait leur être favorable chez un peuple républicain. Le luxe était l'objet d'une guerre sans cesse renouvelée. Une Chambre fut instituée pour arrêter l'usage du tabac[5]. On le fumait, on le buvait avec passion. Dans les temples, les hommes, les femmes apportaient leurs râpes et leurs carottes, afin de râper une prise dans les intervalles du sermon. Leurs Excellences firent vingt décrets contre un usage qu'elles estimaient contraire à l'entendement et à la santé. Bâle leur avait donné l'exemple[6]. Tous les Cantons l'avaient suivi. Les pères de la patrie, réunis en diète, crurent devoir tonner contre une aussi grossière immoralité[7]. L'usage du café, du cacao, du

[1] Coutumier, 1728.

[2] En 1676.

[3] En 1705.

[4] En 1671.

[5] Un voyageur sur qui l'on trouvait du tabac devait être, selon les circonstances, puni par les travaux forcés ou le pilori (*mit dem Schallenwerk oder der Trulle*). *Mandat* du 8 janvier 1675.

[6] En 1652.

[7] Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle on trouve, dans les comptes

thé fut semblablement combattu par des ordonnances[1].

Mandats sur mandats contre les toiles d'or, d'argent, de brocard[2]; contre les galons, qu'il n'était permis de porter qu'aux personnes de qualité; contre les toiles fines de Hollande; contre la superfluité des rubans et des tours d'aiguillettes de soie; contre les collets de pointes de Paris ou de Flandre; contre les pierreries et les joyaux[3]. Interdit de porter des cappes

fédéraux, un article consacré aux amendes prélevées sur les fumeurs. — A Berne l'amende était de 50 l. Le coupable devait jurer de s'abstenir du tabac à l'avenir. *Protocole du Conseil, du 22 juin* 1676. — *Documens sur le Pays-de-Vaud, dès* 1659.

[1] Encore en 1622, il était, à Zurich, défendu de faire usage du thé. — Les réfugiés français avaient institué des cafés; une ordonnance du 23 janvier 1693 les condamne.

[2] En 1681. Les galons et les dentelles de Genève étaient les objets d'un grand commerce. Les galons d'or tirés de France entraient en Allemagne par contrebande comme marchandise genevoise. *Corresp. dans les papiers de M. de Saint-Saphorin, etc.*

[3] Mandats contre les culottes tantôt trop étroites, tantôt larges et pendantes; contre les pourpoints couverts de rubans, les manteaux dans lesquels les hommes se drapaient dans le temple, attirant les regards des personnes du sexe; contre les perruques, lorsqu'elles descendaient au-dessous des épaules, etc., etc. Lisez dans Tillier, IV, 456, ce qui composait la parure d'une noble dame vaudoise : bracelets d'or, chaîne avec 880 perles, collier de diamant; un autre collier ayant des vases d'or pleins de musc, une rose de diamant, une autre de rubis; item, un diamant, un rubis, une émeraude et un saphir en bagues, reçue du magnifique seigneur de Graffenried. Item, une médaille de rubis, etc. *Testament de noble dame Marguerite de Graffenried, née de Blonay, fait à Lausanne le* 17 *octobre* 1643. — Contraste de ce luxe avec la simplicité de plusieurs. Le grand plaisir de l'avoyer J. L. d'Erlach était de pouvoir passer des jours de retraite dans son château de Spietz, et de traverser le lac de Thoune par un beau temps, pour aller voir son château d'Oberhofen. Il était père de trente-deux enfans. *Gelzer, die drey letzten Jahrhunderte.* « Les femmes s'adonnent au ménage. On en voit du premier ordre prendre tous les petits soins de la

valant plus de dix écus; étaient toujours exceptées les personnes de haut rang. Le but de ces ordonnances était moins de mettre une différence entre les classes sociales que d'empêcher la ruine des familles, en donnant aux mœurs domestiques un appui contre les exigences toujours plus impérieuses de la mode. Zurich était plus sévère encore que Berne : il défendait, au singulier déplaisir des réfugiés français, de porter de la soie, si ce n'est les jours de noces, de baptême et de grandes fêtes. Une adresse ingénieuse savait éluder les mandats; mais ceux-ci la poursuivaient dans les replis les plus mystérieux de la toilette [1]. Il fut interdit de porter plus d'une robe et d'une jupe, d'avoir de faux cheveux, d'orner de dentelles ses souliers. Lois répétées sur les manches courtes et la gorge découverte. Leurs Excellences n'apprirent pas sans une sainte co-

cuisine. » *Burnet*, 33. « Le ménage les occupe si fort qu'elles n'ont le loisir de penser à autre chose. Ni vapeurs, ni chimères, ni intrigues galantes, fruits du luxe et de l'oisiveté. » *Stanyan, Account of Swizzerland*, 163. « Le luxe de la classe bourgeoise est la bienfaisance. » *Ibidem.* — Des modes de Versailles et de ces anciens usages se composèrent les mœurs bernoises au XVIIIe siècle, mélange de simplicité agricole, de naïveté, de rudesse helvétique et de politesse française. Ce furent surtout les familles vaudoises qui firent connaître à Berne un ton plus délicat et les agrémens d'une société plus enjouée.

[1] Défense d'aller acheter à Genève. — Défense de porter de la soie (1704). — Défense de vendre à crédit. Ces lois ne furent pas observées. — L'ordonnance sur les noces veut que l'on se mette à table à dix heures pour la quitter à trois. Le soin que doit avoir l'hôtesse de faire servir à temps, la modestie à observer, le nombre des convives, tout est prescrit. — Les ordonnances n'empêchèrent pas un riche paysan de la Gruyère, héritier de l'hospitalité des comtes, de célébrer ses noces par trois jours de banquet : le premier consacré aux personnes âgées; le second, aux jeunes gens; le troisième, aussi copieux que les premiers, aux pauvres de la contrée. Les trois jours, les convives furent servis par l'époux et sa famille. *Conservateur suisse, XII*, 110.

lère qu'il se trouvait dans leur ville de Vevey un maître à danser catholique, dont la présence donnait lieu à de grands scandales, comme à des bals de nuit entre les deux sexes. L'étranger fut chassé, et la ville de Vevey fut censurée pour sa tolérance criminelle [1].

Une ordonnance remarquable acheva de constituer nos bourgeoisies, en conférant aux communes la charge de leurs pauvres. Long-temps Berne avait soulagé le fardeau de l'indigence par des distributions annuelles. La charité faisait le reste. Les pasteurs étaient invités à prêcher le devoir de l'aumône. Mais il est une munificence qui accroît la plaie de la pauvreté, comme il en est une qui la guérit; les secours étaient distribués de telle manière que l'indigence augmentait sans cesse. Berne finit par prendre l'habitude de renvoyer les nécessiteux aux communes de leur domicile, et l'usage passa dans la loi. On dirait les ordonnances de 1631, 1643 et 1644 calquées sur les lois anglaises qui, depuis le règne d'Élisabeth, ordonnaient aux communautés de pourvoir aux besoins de leurs pauvres. Toutefois ce que la reine ordonne, la république ne fait que le demander. Enfin parut l'ordonnance plus précise de 1690. La bourgeoisie dans les campagnes avait été jusqu'alors attachée à la propriété foncière. Qui quit-

[1] Manuel 234, le 11 avril 1693. — Lettre au bailli de Chillon. — La fréquente interdiction de la danse porta les jeunes gens à en rechercher le plaisir loin des regards, dans l'ombre des bois, *wo die Bauernmägdlein ihr Kränzchen oft in den Stauden verlieren. Heutelia.* A cette époque parut la brochure : *Das Gemeinlaster des schændlichen Tanzens, par Pancrace de Ceprez, pasteur à Meyenfeld.* Il nomme la danse et l'émeute les deux plaies de la Rhétie. —L'épouse qui s'était oubliée avant le mariage ne pouvait porter de couronne de noces. *Mandat,* 1686. — Berne avait fait faire un abrégé de tous les Mandats concernant les mœurs, « pour être lus une fois dans l'année. » 1658.

tait le lieu la perdait ; qui acquérait du fonds devenait bourgeois. Mais dès ce moment les habitans du lieu furent déclarés une société permanente ; ils formèrent une bourgeoisie dans le sens que nous donnons encore à ce mot [1]. Les bourgeois n'eurent plus besoin de posséder des terres pour avoir droit aux pâturages, aux forêts, aux biens communaux. Les nouvelles sociétés dûrent entretenir leurs pauvres. Le gouvernement ne secourut plus l'indigenee que dans des cas extrêmes. Des fonds hérités de l'Église, naguère employés à secourir le pauvre, une partie servit à accroître le trésor, l'autre à former la bourse des familles dont le lieu d'origine ne put être constaté. Berne fit de ces « Heimathloses » et des enfans illégitimes la classe des « Incorporés[2]. » Dès lors les villes, les villages se trouvèrent constitués à l'imitation de la capitale. La communauté la plus pauvre eut son aristocratie. Le droit de bourgeoisie se vendit à un prix élevé. Les domiciliés furent traités rudement. Berne leur interdisait d'acheter des maisons dans ses murs et les avait contraints à vendre celles qu'ils y possédaient. Les petites villes suivirent son exemple. Tous les droits, comme toutes les classes, se trouvèrent fermés.

L'ordre de la république se réfléchissait dans « l'État extérieur, » école et parodie du gouvernement. Cette

[1] Tillier, IV, 421. — Les recueils de Mandats. — En 1699, le 8 avril, ordre aux communautés « de ne rien faire d'important sans l'approbation du seigneur bailli. »

[2] Registres de la Chambre des Incorporés. Les réfugiés ressortaient à cette chambre. Ceux qui ne faisaient que passer recevaient d'elle le *Zehrpfenning;* car il leur était défendu de mendier. Une ordonnance voulut que l'héritage des Incorporés assistés échût à la Communauté, jusqu'à restitution des secours obtenus.

institution avait pour but de donner aux fils des maisons patriciennes l'occasion de se familiariser avec l'administration et de se préparer à la discussion des affaires. On la fait remonter à l'époque des guerres de Bourgogne[1]. Ombre du gouvernement, l'Etat extérieur possédait l'ombre d'un empire : c'étaient cent vingt châteaux ruinés qu'il distribuait par le sort[2]. Il avait son livre rouge et ses conseils. Il avait ses avoyers, son trésorier, ses sergens et son palais. Son sceau représentait un singe qui, monté sur une écrévisse, se considérait dans un miroir ; allusion folle, témoin d'un âge où tout n'avait pas été réglé par l'étiquette. Parfois la société joyeuse entrait en campagne ; elle levait des soldats qu'elle décorait du vieux costume suisse. Invitation aux magistrats des principales villes du Canton à prendre part à la fête. Nombreux cortége de valets et de chevaux. Dans la tumultueuse élite se faisaient remarquer le bailli de Habsbourg, l'ours, le singe et les trois Suisses. L'usage ordonnait, la loi défendait de s'enivrer. Grands banquets. A la fin du siècle, grand luxe et grande pompe. On retrouvait dans l'Etat extérieur jusqu'aux intrigues de la classe régnante ; il s'y faisait des présens considérables pour parvenir aux charges sociales[3].

[1] On en a cherché l'origine dans le corps franc des arquebusiers (*Schutzenfahne*). Nous avons vu dans l'Appenzell et l'Untervalden des *Narrengemeinde* qui remontent à cette même époque. Leurs Excellences voulaient que dans les élections au Grand-Conseil il fût tenu compte des charges dignement remplies dans le corps, pépinière de l'État. L'institution fut confirmée en 1675 et en 1687. Un bel édifice lui fut consacré en 1729.

[2] Orbe, Moudon, Cudrefin, Cossonay, Menthon, Lapruelle près Sainte-Croix, Gingins, etc.

[3] Ces intrigues faillirent amener sa ruine. — Biblioth. de Berne, VI, 57. — De Rodt, 95. — De Tillier, IV, 404. — Meyer, 263.

Telle était Berne, des oligarchies la plus bienfaisante. On ne voyait pas dans ses campagnes le palais écraser la chaumière. Le spectacle de la prospérité publique frappait tous les yeux. Les grandes familles, bien qu'elles vécussent moins qu'autrefois sur leurs terres, y conservaient un domicile et vivaient assez rapprochées du peuple pour connaître ses besoins [1]. Le gouvernement s'était retrempé dans l'opinion en s'alliant avec Guillaume III. La justice étant devenue meilleure, le peuple se reposait sous son ombre. Il semblait qu'il se fût fait un secret accord entre ses seigneurs et lui; qu'il eût reconnu leur vocation à commander, à la condition qu'ils le fissent avec douceur. Toutefois ce calme couvrait des besoins d'indépendance et d'égalité politique. Ils se manifestaient surtout dans la Suisse occidentale, à Bâle, à Neuchâtel, à Genève et dans le Pays-de-Vaud.

La Suisse romande était, plus qu'aucun autre pays, le séjour d'étrangers [2]. La nature enchanteresse, la douceur du climat, l'hospitalité, la paix, avaient fait de la rive du Léman le rendez-vous et l'hôtellerie de l'Europe. Une cause ajoutait encore, à la fin du dix-septième siècle, à l'attrait de ces bords. Tandis que la langue et la littérature françaises devenaient européennes, les guerres allumées par Louis XIV tenaient la

[1] Point assez cependant pour qu'il y eût confiance. — En Vendée, seigneurs et paysans vivaient près l'un de l'autre. Revenant de cour, les gentilshommes reprenaient les habitudes de leurs ancêtres. Les curés, plus dévoués qu'instruits, annonçaient la partie de chasse et y prenaient part. Il en avait été ainsi en Suisse. Maintenant le pays présentait l'aspect d'une ferme administrée par de bons maîtres.

[2] L'immigration et l'émigration y étaient continuelles, comme il arrive encore aujourd'hui.

noblesse étrangère, surtout celle des pays protestans, éloignée de Paris. En ces circonstances, de jeunes princes et de nombreux gentilshommes accoururent sur cette terre, illustrée par la Réforme, dont la langue était la française et la religion la leur. Ils furent accueillis par une noblesse qui, se voyant exclue de toute part à la chose publique, s'était fait des distractions de la vie sociale une étude et une occupation. Le temps se partageait entre la chasse [1], les divertissemens et les banquets. Plusieurs gentilshommes s'y étaient ruinés et avaient vendu leurs fiefs [2]. Beaucoup de

[1] Ils aimaient, comme au temps de la cuiller, fouler les vignes *et les* champs de l'homme du commun. *Grenu.*

[2] « La vanité qui règne dans le Pays-de-Vaud est la principale cause du fâcheux état où il est tombé. Il s'y est établi un luxe capable de ruiner les pays qui ont le plus de ressources. Chacun se fait le point d'honneur le plus vif de paraître plus que son voisin. Le gentilhomme croit qu'il doit autant surpasser le bourgeois par sa dépense qu'il s'imagine être au-dessus de lui par sa naissance. Le bourgeois, pour peu qu'il ait de bien, veut s'égaler au gentilhomme, et le petit bourgeois, apparenté au riche, veut s'égaler à lui. Ainsi tous courent à leur ruine. La plupart ne sont plus capables de raisonner là-dessus... Or, à mesure que l'argent sort du pays, nos denrées diminuent de prix, puisque ceux qui peuvent encore les acheter se prévalent de la nécessité où l'on est de les vendre pour y mettre le prix qu'ils veulent. Presque toutes les années, les paysans sont obligés de vendre leurs denrées à la Saint-Martin au prix qu'on leur veut donner, et de les racheter à l'arrière-saison pour la subsistance de leurs familles; puis, ruinés, ils abandonnent le pays. » *Mémoire de Saint-Saphorin, dans ses papiers, cahier* 21. Saint-Saphorin n'y voit qu'un remède : « Sur dix parties de marchandises étrangères, neuf se prennent à crédit. Supplions donc le souverain de faire un décret qui interdise tout crédit par rapport aux marchandises étrangères. Quant aux mendians, on les enfermera dans des maisons de travail, pareilles à celles que l'on a dans toutes les principales villes de Hollande. Le travail de ceux que l'on peut employer a non-seulement suffi à les nourrir, mais l'a tellement surpassé que toutes ces maisons ont maintenant, par delà, de grands fonds (?) » « Restera encore une autre cause

châteaux[1], l'ornement du rivage, avaient été acquis par de riches étrangers[2]. De nombreux Vaudois s'étaient jetés gaîment dans les compagnies franches levées par Stouppa. Plusieurs avaient fait une brillante fortune militaire et s'étaient acquis un rang envié par leurs seigneurs. Ils avaient formé de hautes relations à Paris, à Turin, dans toutes les cours[3]. Accoutumés au grand monde, ils en avaient la politesse exquise. La société de Lausanne passait pour l'une des plus cultivées et des plus aimables de l'Europe[4].

Ce fut parmi ses plaisirs et ses fêtes que se glissa la liberté. Ce n'était pas la liberté antique; ce n'était plus celle du moyen-âge. Bien que Lausanne, à l'arrivée de chaque nouveau bailli, ne négligeât point de tendre la chaîne dans Saint-Étienne, jusqu'à ce que le Bernois eût juré d'observer les franchises de la ville[5]; malgré qu'elle maintînt avec persévérance l'indépendance de ses conseils[6] et que les bonnes villes vaudoises n'eus-

de ruine : la quantité de gens de plume, qui s'érigent en Messieurs et croiraient se faire honte s'ils s'appliquaient sérieusement au travail. »

[1] Ils étaient aliénables, selon la coutume de Bourgogne et non d'Allemagne.

[2] En 1663, Berne réduisit du quart au sixième le lods qu'elle percevait sur la vente des fiefs nobles. — Dans le dix-huitième siècle on désignait six communes où le berger était un descendant de noble famille. *Sinner.* — *Gruner.*

[3] Notes et papiers communiqués.

[4] Il y avait à Lausanne moins de savoir qu'à Genève, mais plus de noblesse, de grâce, d'abandon, d'esprit et de gaîté. Lisez la correspondance de Gibbon, ou les belles pages de M. Vinet sur Tissot, dans la *Revue suisse, II.*

[5] Pièces relatives à la ville impériale de Lausanne.

[6] Le droit d'élire ses conseillers entre autres. Elle repoussait les prétentions du bailli à présider le Conseil et nommer le tiers de ses membres, et montrait qu'elle avait droit de monnaie et droit de bannière. —

sent pas cessé de réclamer le droit de s'assembler [1], ces franchises d'héritage ne mouraient pas moins. Mais la liberté moderne prenait leur place. Elle cherchait sur les bords du Léman son point d'appui, comme la Réforme religieuse y avait trouvé le sien deux siècles plus tôt.

L'esprit humain avait pris en lui-même une confiance nouvelle. Il eût suffi, pour s'en convaincre, de comparer aux réfugiés du seizième siècle ceux que la révocation de l'édit de Nantes venait de jeter hors de leur patrie. Ces derniers avaient l'intelligence éveillée par l'industrie et le commerce. Descartes, Locke, avaient paru [2]. De libres penseurs agitaient en Angleterre les plus hautes questions sociales. Les hommes de lettres, la gloire la plus durable du siècle de Louis-le-Grand, avaient révélé par d'admirables chefs-d'œuvre la vertu créatrice de l'esprit humain. Pascal avait dit: « Un méridien décide de la vérité; vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » Bayle, précepteur des

Le 7 octobre 1667, ordonnance du Deux-Cents de ne plus recevoir de bourgeois tant qu'il y en aurait 300. Protestation du commissaire Gaudard. Vive, mais inutile opposition.

[1] Humbles, fréquentes, inutiles requêtes. S'il leur est accordé de se réunir, ordre que le bailli soit présent à leur conférence. Une assemblée tenue à Nyon, en 1679, s'étant occupée d'objets sur lesquels Berne n'aimait pas que ses peuples délibérassent, avis aux villes « de s'occuper de matières plus à leur portée, comme de l'orgueil croissant des sujets, des procès, de la fainéantise, du monopole, des paroles inutiles des avocats, et des vices toujours croissans. » *Grenu, 443 à 481.*

[2] La Hollande avait accueilli Descartes. A Berne, encore le 21 avril 1669, il est interdit de lire des livres cartésiens, sous peine de la disgrâce de Leurs Excellences. Décret semblable contre Spinosa, 1683. — Invitation aux professeurs d'examiner avec soin les cahiers des étudians, pour s'assurer s'ils ne contenaient point de traces de cartésianisme.

comtes de Dohna, dans le château de Coppet, publiait à Genève son Dictionnaire, vaste arsenal du scepticisme [1]. Élèves de leur siècle, les pasteurs réformés français, bien que de mœurs graves, n'avaient pas retenu tous les enseignemens de Calvin. Leurs docteurs avaient commencé d'appliquer aux saintes Écritures les mêmes règles de critique historique et grammaticale qu'aux œuvres classiques de l'antiquité. Cappel contestait l'inspiration des points voyelles dans l'Ancien-Testament [2]. La Place expliquait le péché originel par la corruption héréditaire des générations. Amyrault cherchait, entre le dogme d'une prédestination absolue et le mystère d'une grâce universelle, une voie qui satisfît la raison et la foi. La plupart des réfugiés pensaient comme ces docteurs.

Ils trouvèrent en Suisse la lutte engagée entre les doctrines anciennes et l'esprit nouveau. Les deux camps avaient chacun un triumvirat à leur tête. Alphonse Turretin à Genève, Jean-Frédérich Osterwald à Neuchâtel, et Samuel Werenfels à Bâle, se distinguaient par une tolérance et une douceur remarquables [3]. Une

[1] Cette première édition ne porte pas le nom du lieu d'impression : Genève l'avait exigé (1696).

[2] Contre Buxtorf.

[3] Tous trois dans l'Helvétie occidentale et sous l'influence de l'esprit français. — J. Alphonse était fils de François Turretin (1671-1737). Ses relations étaient vastes. Ses écrits ont été réunis en 3 volumes in-4°. *Leuwarde*, 1775. — Osterwald est l'auteur du Traité sur les sources de la corruption, d'un catéchisme traduit dans toutes les langues de l'Europe, d'un livre sur l'Impureté et de Réflexions sur les saintes Écritures, écrites à la demande de la société de Londres pour la propagation de la foi. — Werenfels avait fait ses études à Zurich, à Lausanne et à Genève. Il avait un tact remarquable pour discerner le côté vide et inutile des choses. Ses écrits, parmi lesquels se distingue celui sur les Logomachies des savans, ont été recueillis en deux volumes in-folio. *Lau-*

tendre amitié les unissait. Leur morale avait un parfum de délicatesse exquise, étrangère aux premiers siècles de la Réforme et trop rare de nos jours. Leurs adversaires leur reprochaient, non sans raison, de prêcher avec moins de puissance les vérités immuables de la foi que le bonheur qui découle pour l'homme et pour les sociétés de l'accomplissement des devoirs moraux. Les défenseurs de l'orthodoxie avaient pour chefs, à Genève, François Turretin, l'antistès Gernler à Bâle et Henri Heidegger à Zurich [1]. Ces hommes à convictions fortes nouèrent une correspondance; ils s'adressèrent au doyen Hummel à Berne, au pasteur Ott à Schaffhouse; tous ils se promirent *de réunir leurs efforts pour conserver pur à leur patrie l'héritage de la foi*. Plus le siècle se montrait hardi, plus ils mirent d'opiniâtreté dans leur résistance. Comme, dans les pays catholiques, la ferveur mettait un nouveau prix aux articles vivement attaqués du concile de Trente, les défenseurs de l'orthodoxie, dans la Suisse réformée, s'attachèrent avec une affection mêlée d'inquiétude à la Confession helvétique. Dans leur angoisse, ils érigèrent cette confession en loi, deman-

sanne et Genève, 1789. — Ils étaient tous trois les amis de l'évêque Burnet, négociateur spirituel et adroit, bien plus qu'homme d'église. — *Mercure suisse*, 1789. — *Senebier, Histoire litt. de Genève.* — *Chauffepied, dictionnaire.* — *Biographie universelle.*

[1] Fils de Bénédict Turretin et père d'Alphonse, l'auteur des *Institutiones theologiæ elenchticæ*, 3 vol. in-4° (1623-1687). — Gernler, auteur du *Syllabus controversiarum* (1625-1675). — *Heidegger* (1633-1698) défendait d'une main la foi de l'antiquité, et de l'autre il assurait un asile à ces milliers de Français et de Piémontais, réfugiés à cause de la religion. Il a écrit sa propre vie, une description des troubles survenus dans le clergé de Zurich, de 1673 à 1680, et de nombreux ouvrages de controverse. *Biographie universelle.* — *Ochs.* — *Senebier.*

dèrent aux gouvernemens d'exiger l'obéissance, et l'ancien formulaire laissant des points inéclaircis, ils résolurent de le compléter. Gernler avait, avec un grand appareil polémique, posé cinq cent quatre-vingt-huit thèses, attaquées par les novateurs, incontestables à ses yeux; celle de l'immobilité de la terre, contre Copernic, était de ce nombre. Ses amis et lui n'eurent pas de trêve qu'ils n'eussent obtenu des gouvernemens, au moyen d'un symbole nouveau, la consécration de plusieurs de ces points. Les sénats, ennemis de l'innovation, se laissèrent entraîner. Zurich, ne voulant point perdre son rang de vorort en matière spirituelle, chargea Heidegger de l'œuvre de maintenir pures les fontaines d'Israël. Heidegger, d'une douceur qui contrastait avec la rigueur de ses principes, écrivit le « Consensus. » Il condamna Cappel, La Place, Amyrault. Le texte des Écritures était inaltérable, la prédestination absolue. Zwingle et Bucer étaient repris sur le salut des païens. Calvin avait été moins précis, et surtout moins tranchant que les théologiens ses successeurs [1].

Les pasteurs, dans les Cantons réformés, reçurent l'ordre de se conformer dans leurs enseignemens à la Confession helvétique, à celle de Dordrecht et au Consensus. Les jeunes lévites, en entrant dans le ministère, durent lever la main au ciel en disant : « Ainsi je pense, ainsi j'enseignerai [2]. » Les villes alliées adoptèrent le nouveau symbole, à l'exception de Neuchâtel [3]. L'on

[1] En 1675. Imprimé à Zurich en 1714. — Schediasma theologorum de formulâ, Tubingen, 1723 (du chancelier Pfaffe). — Succincta et genuina formula consensus, in Bibl. Bremensi, VII, 669.

[2] « Sic sentio, sic docebo; contra non docebo. »

[3] Genève avec quelque répugnance et en cédant aux instances de

crut avoir fermé les chemins à l'erreur. Bossuet se chargea d'apprendre au monde quelle était la liberté que les Réformés se vantaient d'avoir donné aux consciences.

Cependant l'opposition ne tarda pas à s'exprimer. Les puissances de l'âme humaine ont chacune leurs droits. La raison, le cœur, l'imagination, froissés par le dogmatisme, s'insurgèrent en tout lieu[1]. Spenner réveilla l'antique piété de l'Allemagne. Les solitaires de Port-Royal, Thébaïde aux portes de Paris, rappelèrent par bien des traits les premiers disciples de la Réforme. Comme eux, ils unissaient l'amour des lettres à la prière; comme eux, ils faisaient des saintes *Écritures* l'objet de leur plus chère étude; comme Luther, ils nommaient la grâce le pain de l'Église. On les eût dit appelés à prendre la place des calvinistes bannis de France, et à continuer leur œuvre[2]. « Quand Dieu veut sauver une âme, disaient-ils, il commence par le cœur. » Les mystiques le disaient comme eux, mais dans un sens différent. Les uns se ralliaient autour de la croix de Christ, seul chemin du ciel; les autres aimaient à s'entretenir des croix par lesquelles l'homme apprend à se perdre et à se transformer en Dieu. Le ministre Labadie et madame Guyon enseignèrent les

Zurich et de Berne, dans un moment où elle avait un pressant besoin du secours de ces villes.

[1] La religion se montre aux sens comme puissance, à l'intelligence comme nécessité, au cœur comme amour; elle conduit à Dieu par les trois voies. Le catholicisme l'avait laissée se perdre dans le domaine des sens, le protestantisme dans celui des formules abstraites, le sentiment blessé se réfugia dans le piétisme.

[2] Jusqu'à ce que Louis XIV eut ajouté les ruines de Port-Royal à celles des églises réformées.

doctrines mystiques à Gex et dans le Pays-de-Vaud[1]; des personnes nombreuses reçurent ces enseignemens dans leur cœur.

Déjà, lorsque ces missionnaires arrivèrent en Suisse, il s'y manifestait un grand réveil religieux. L'incurie du clergé, qui avait abandonné l'élection des pasteurs à l'État, laissé tomber les synodes et la discipline se relâcher[2], avait commencé la dissidence. La tyrannie du nouveau formulaire l'avait accrue. On nommait indifféremment du nom de piétistes tous les sectaires : les anabaptistes, les disciples de Spenner, ceux de Bœhme, de madame Guyon et les hommes pieux qui se bornaient à repousser le joug que l'État faisait peser sur les consciences. Berne, effrayée de leur nombre, convoqua le Deux-Cents[3]. Le cas parut si grave que tous les baillis furent invités à venir siéger. Il fut convenu que tous les sujets de la république prêteraient serment de conformité. Le refus d'obéir était puni par le bannissement et la confiscation des biens; le coupable se montrait-il de nouveau, il devait être fouetté et marqué; une seconde récidive conduisait aux galères ou à la mort. Les actes civils contractés par les piétistes

[1] Labadie en 1659, madame Guyon vers 1680. — Mémoires touchant la secte des Quiétistes et Piétistes ou Sophiladelphes, 1699. *Bibl. royale* (*Petits-pères*, 3). « Ils ont beaucoup d'adhérens dans les Cantons catholiques, où plusieurs refusent la messe des *inintellectuels*. »

[2] Dans le seizième siècle, la classe élisait « soit un écolier de Lausanne, soit tel autre candidat. » Jamais Berne ne nomma de son autorité sans qu'il y eut protestation. En 1623, défense aux pasteurs d'imposer les mains; réclamation. Synodes rares; par délégués; ils cessent enfin, moins encore parce qu'ils déplaisaient à Leurs Excellences, que par l'indolence du clergé. Ainsi le terrain fut abandonné peu à peu par l'Église. *Archives du Convent.* — *Protocoles des Classes.*

[3] En juin 1699.

étaient déclarés nuls [1]. Une chambre de religion fut chargée de l'exécution de l'édit [2] et l'on nomma pour la présider Abram Tillier, homme inexorable, qui prouvait son attachement aux vieilles mœurs en conservant, dans le sénat, le grand collet, depuis longtemps abandonné par ses collègues.

La chambre défendit sévèrement la lecture des écrits de Tauler, d'A Kempis, de Bœhme, de Poiret, d'Antoinette Bourignon [3]. Genève et Neuchâtel furent invités à ne point laisser imprimer de livres mystiques ou athées [4]. Les conventicules furent interdits [5]. Toute correspondance avec les piétistes étrangers fut déclarée criminelle. La poste reçut l'ordre de briser le cachet des lettres adressées à des suspects [6]. Puis l'on procéda à l'épuration du sanctuaire. Accusés d'arminianisme, quatre étudians de l'académie de Lausanne, Arthaud, Portaz, Terraz et Feygoz furent bannis [7]. Guldi, diacre de la cathédrale de Berne, et Loutz, pasteur à Stettlen [8], furent suspendus de leurs fonctions; on espérait les corriger. Knopf, fils du bailli d'Interlaken, était uni dès l'enfance avec Guldi par une étroite amitié; ce crime fut puni d'une amende de 500 livres.

[1] « Associationseid. » — La doctrine du *millénium* était spécialement condamnée. — Manuel, 267, etc.

[2] Créée en juillet 1698. — De Tillier, 446.

[3] Le 14 mai 1695. Ordre plus d'une fois répété.

[4] Manuel, 271.

[5] Il fut défendu d'assister à toute autre prédication qu'à celle du pasteur de la paroisse. 50 écus au délateur. Les aubergistes et le guet reçurent spécialement l'ordre de dénoncer au magistrat les propagateurs de religions étrangères. — Défense de *les céler ou héberger*.

[6] Le 19 novembre 1698.

[7] Manuel, 263.

[8] Feuille religieuse du Canton de Vaud, année 1835. — Vie de Lutz (Lucius). — Sermon prêché à Yverdun.

Samuel Kœnig[1] avait acquis en Hollande le renom d'un orientaliste de premier rang; accusé d'être millénaire, il déploya dans sa défense une rare supériorité. Alors Tillier se leva plein de colère. « Loin, dit-il, loin du pays l'impudent compagnon! » Kœnig passa dans l'exil le reste de ses jours. Bourcard Fellenberg, son ami, et Dyk, paysagiste distingué, qui lui avaient offert un repas d'adieu, furent condamnés à partager son sort. Nicolas Rodt, du Deux-Cents[2], se leva le jour que cette assemblée ordonna le serment de conformité. « On verra donc de nouveau, dit-il, Pilate embrasser Hérode et toute une foule crier : Crucifie, crucifie le Christ! » Puis déposant le béret et le manteau, il sortit du conseil. Ni la haute estime, ni l'affection du peuple ne le préservèrent du bannissement et de la confiscation de ses biens. Il passa le reste de sa vie près de Magdebourg, à travailler de ses mains, le cœur en paix, les yeux tournés vers le ciel[3].

Déjà l'on s'était lassé de compter le nombre des prisonniers et des bannis; cependant le mouvement religieux ne se ralentissait pas. Les sectes ont moins à redouter les coups du magistrat que les écarts de leurs membres. Les enfans furent enlevés à leurs parens. Les captifs furent traités avec une extrême rigueur. « Si quelque lieu mérite encore le nom de temple, osa dire Louis de Treytorrens, il faut le donner aux prisons, puisqu'elles sont pleines des hommes les plus faits pour attirer sur eux les grâces du Seigneur[4]. » Zurich suivit

[1] Fils du pasteur de Gerzensée. — Acta pietistica. — Zéerleder. — Tillier.

[2] Ancien bailli de Trachselwald.

[3] Acta pietistica. — Polizeybuch. — Zéhender. — Tillier, IV, 450.

[4] Un jeune étudiant de l'académie de Lausanne venait d'être traîné

l'exemple de Berne. La moindre déviation de l'étroite ornière tracée par le Consensus entraîna la déposition et la perte de la bourgeoisie. Les hommes les plus distingués par le talent et par la vertu ne furent pas plus épargnés que les anabaptistes ignorans et pauvres. Peu d'années après la révocation de l'édit de Nantes, les villes suisses semblèrent vouloir lutter de rigueur avec Louis XIV. Les États-Généraux de Hollande intercédèrent. « N'ayant pas de troupes de ligne, leur répondirent les Cantons, nous devons employer les moyens qui sont en notre pouvoir de maintenir nos sujets dans l'obéissance. » — « Permettez du moins à ceux que vous bannissez de venir, avec leurs biens, *s'établir* dans nos provinces. » Les villes laissèrent partir ceux qui le voulurent après leur avoir fait jurer de ne jamais revenir. Un grand nombre se rendirent dans les Provinces-Unies. D'autres fuirent en Amérique [1]. Christophe de Graffenried fonda dans la Caroline la colonie piétiste de Neuhourn.

Berne n'en continua pas moins de rencontrer, surtout dans le Pays-de-Vaud, une vive résistance à ses décrets. Morges, Yverdun étaient des foyers de piétisme. L'académie de Lausanne faisait à la tyrannie du Consensus une opposition calme et raisonnée. Déjà, l'an 1682 [2], les candidats au ministère avaient refusé de souscrire le formulaire sans y ajouter : « en tant qu'il est conforme aux Écritures. » Quarante-trois des pasteurs réfugiés le signèrent; beaucoup d'autres passè-

misérablement à Berne et jeté dans les cachots. — Lettre missive à Leurs Excellences, par Nic. Sam. de Treytorrens. — Le chemin de la paix, et d'autres brochures en grand nombre.

[1] Ou bien y furent exportés.

[2] Barnaud, Histoire des troubles arrivés à l'occasion du Consensus.

rent leur chemin plutôt que de s'y soumettre. Plus les gardiens de l'Arche montraient d'emportement, plus la soif d'indépendance se manifestait. Werenfels obtint à Bâle que la signature du Consensus ne fut plus exigée[1]. Genève, après trente ans de troubles théologiques, chercha, comme Bâle, le repos dans la tolérance[2]. Elle permit aux Luthériens d'avoir leur culte dans ses murs[3]. Zurich et Berne persévérèrent seules à lutter contre le siècle.

Alors l'académie de Lausanne se prononça. Destinée dans l'origine à former des serviteurs pour l'Église, elle avait vu s'étendre le champ de ses travaux. Les noms de ses professeurs, Constant, Polier, Bergier, Crousaz, Barbeyrac, sont encore aujourd'hui cités avec honneur[4]. On venait de les voir se réunir au no-

[1] En 1685.

[2] En 1706. Ces troubles avaient fait perdre à Genève Louis, fils de Théodore Tronchin, Mestrezat, Le Clerc. Ce dernier, gendre de Léti et l'un des meilleurs critiques du siècle, devint pasteur des Remontrans français en Hollande. *Scheuchzer, nova litteraria.* « Quand nous avons cessé de faire intervenir l'autorité, l'affaire ne s'est pas trouvée plus dangereuse qu'une querelle philosophique. » *Trembley à l'avoyer d'Erlach.*

[3] Elle les admit à la cène calviniste sans leur demander raison de leur foi. De nouveaux essais furent tentés, à Genève et à Zurich, de réunir les Églises luthérienne et réformée.

[4] Le goût des lettres s'était répandu dans tout le Pays-de-Vaud. David-Constant de Rebecque, ami de Bayle, publiait, sur « l'Ame du monde, » un écrit qui a vivement occupé le monde savant. Jérémie Stercky, d'Yverdun, professeur à Lausanne, puis à Berlin, donnait de bons manuels de philosophie. David Bourgeois essayait de concilier la théologie et la raison; Ott, professeur en philosophie, écrivait son Dictionnaire rabbinique; Am Port, son in-folio contre le socinien Opterodius. Le commissaire Gaudard est l'auteur d'un Manuel du droit civil et d'un traité sur le droit romain. J.-J. Warnéry a fait un livre sur les rapports physiques du ciel et de la terre. Girard des Bergeries, théologien et médecin, a laissé plusieurs écrits, plus ingénieux que solides.

ble conseil de Lausanne pour demander l'établissement d'une chaire d'histoire. Lausanne se chargeait du salaire du professeur[1]. Leurs Excellences n'osèrent pas refuser cette demande, mais elles ordonnèrent que l'enseignement roulât sur l'histoire ecclésiastique ; les annales politiques offraient de trop dangereux exemples. L'académie demandait avec persévérance la suppression du Consensus. Elle recevait des candidats au ministère un serment accompagné de réserves. Ses écrits, d'un style plein de douceur et de dignité, contrastaient avec la grossière polémique de ses adversaires. La raison ne dédaigna pas de prendre le masque de la comédie. Les jeunes patriciens avaient voulu voir jouer à Berne les pièces de Molière, « le Malade imaginaire » entre autres, qui les avait charmés à Versailles. Une parodie du « Malade » représenta

Un pasteur de Lutry, Plantin, offrit en 1653 au Sénat son livre sur l'ancienne géographie et l'histoire de la Suisse ; il reçut 6 louis et la promesse de mieux, la guerre des paysans terminée. A lui permis de donner deux leçons d'histoire par semaine « pour exercer son beau talent. » 23 *juillet* 1677. — La *Chronique* fabuleuse de Vaud, du docteur Monti Bourboni, parut sous le nom de Franc. — La *Société helvétique Caldoresque*, fondée par de Candolle, à Yverdun, publiait le Trésor botanique de Bauhin, et d'autres ouvrages en grand nombre, grecs, latins, français. Tandis que la langue de leurs maîtres était lourde, confuse encore et tout entremêlée de mots étrangers, les Vaudois avaient l'avantage de parler une langue formée, précise, admirable par sa clarté. Crousaz le premier fit en langue française un discours de promotions ; il prit pour sujet *la Pédanterie*. Une chaire d'éloquence fut créée (1684). *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1750. — *Bridel, Histoire mss. de l'Académie de Lausanne.* — *Tillier, IV.* — *Berna litterata.* — *Scherer.* — *Leu.* — *Conservateur suisse, XI,* 282. — *Réorganisation de l'Académie de Lausanne, 26 janvier* 1700.

[1] 500 florins annuellement. Barbeyrac était le professeur. Il fut ensuite chargé de l'enseignement du droit civil et naturel. — Leurs Excellences avaient aboli la chaire de mathématiques comme inutile.

« Madame la Formulon [1] » auprès des Pédantins, c'étaient les professeurs de Berne, et des Empiriques, qui figuraient les amis du Consensus dans les classes vaudoises. Les zélateurs bernois ressentirent une vive colère. Ils supportaient impatiemment la supériorité qu'avait l'académie de Lausanne sur celle de la capitale, en lumières et esprit. Ils s'indignèrent de ce qu'on osât attaquer l'autorité de Leurs Excellences. Mais des voix puissantes s'élevèrent d'un autre côté pour l'académie de Lausanne. Tous les princes protestans avaient depuis longtemps les yeux sur la lutte engagée. Le roi d'Angleterre, le duc Frédéric-Guillaume de Brandebourg et le corps des évangéliques d'Allemagne [2] conjurèrent les villes suisses d'écouter la tolérance. Berne, la première, se laissa persuader. Il fut permis à l'académie de Lausanne de recevoir des signatures conditionnelles [3]. Une ordonnance défendit de parler ou d'écrire touchant les matières formulées dans le Consensus. Le reste des Cantons protestans suivit lentement l'exemple de Berne [4]. Zurich ne le fit qu'au milieu du dix-huitième siècle [5]. Le Consensus n'est plus aujourd'hui qu'un monument, témoin des égaremens de la Réforme. La liberté triomphante poursuivit son chemin.

[1] Comédie, représentée au pays scabreux des Veaux, chez messire Bavard, dit Raisonnette.

[2] A Ratisbonne.

[3] En 1715.

[4] Bâle en 1622, Appenzell l'année suivante.

[5] Barnaud.—Bibliothèque impartiale, XVII, 126.—État religieux de la Suisse française dans le Journal helvétique, 1758. — Fragmens sur Berne, II.— Consens., Encyclopédie de Erch et Gruber.—Mss. du doyen Huber.— Mémoires du doyen Bergier. — Mémoires de Crousaz et de Polier. — Lettre écrite du ciel par Calvin. — Heidegger, de vitâ suâ. — Heideggeriana (Bibl. Zur.). — Turretin, nubes testium. — Vaterl. Slg.

Genève présentait, comme Berne, le spectacle d'un peuple en tutelle; le Vingt-Cinq et le Deux-Cents luttaient à qui des deux porterait le nom de souverain. La liberté nouvelle essayait aussi ses pas. Le procès d'un médecin, nommé Ducommun, manifesta cet état de choses[1]. Ducommun, condamné par le sénat, ayant invoqué le Grand-Conseil, un violent tumulte éclata. « Oui, c'est à nous, s'écrièrent des voix nombreuses du Deux-Cents, qu'il appartient de juger. » Les Vingt-Cinq sortirent de la salle plutôt que de prendre part à la délibération. Sans se laisser ébranler, les Deux-Cents invitèrent Sarrazin, l'un des auditeurs en charge, à prendre la place que venait de laisser vide le syndic Colladon. Le lendemain, le sénat fit arrêter l'auditeur, comme coupable de lèze-majesté, et le condamna froidement à mort. Alors le peuple se porte en foule vers la maison-de-ville. Le Grand-Conseil s'assemble dans l'anti-chambre du sénat; il jure de ne point quitter le lieu qu'il n'ait obtenu l'élargissement de Sarrazin. Le jour se passe. A la nuit, on se sépare en se donnant rendez-vous le lendemain, jour de dimanche, dans le temple de Saint-Pierre. A sept heures, les cloches sonnent le sermon. Les conseillers s'y rendent en bon ordre, l'épée au côté. Après le prêche, l'assemblée, loin de se séparer, s'accroît à chaque instant. D'un côté, la troupe soldée avait été mise sur pied; de l'autre, les citoyens couraient en foule à Saint-Pierre[2]. D'heure en heure, l'orage gros-

[1] Extraits des registres des pasteurs. — Relation de ces mouvemens par Favre de Châteauvieux (du Soixante et du Deux-Cents); par L. Trembley, du sénat. — Récit anonyme. — Bérenger, II, 430. — Tout ce qui concerne cet événement a été biffé des registres des Conseils.

[2] Aucune femme ne s'était rendue dans le temple.

sissait, quand un jeune magistrat[1], le procureur-général Lullin, se lève, fait au peuple le récit de ce qui s'est passé, et termine en disant : « Vous êtes le souverain; c'est à vous d'aller délivrer le prisonnier. » Mille cris lui répondirent, et furent répétés par les voûtes du temple. Alors le sénat, saisi de crainte, ordonna de mettre Sarrazin aux mains des pasteurs, qui, depuis le matin, ne cessaient d'aller en médiateurs d'un camp à l'autre[2]. Le peuple ne vit pas plutôt l'auditeur hors de prison qu'il l'enleva, le porta triomphant sur son siége, et l'y réinstalla par la force de son bras.

Tout s'accomplit en peu d'heures, le 8 décembre 1667, tandis que des troupes piémontaises entouraient Genève et que l'affaire de Corsinge occupait les esprits. Le peuple avait été fort par le besoin qu'avait de lui le magistrat. Le danger extérieur passé, le sénat releva la tête. La gloire de Louis XIV enivrait les gouvernemens et fascinait les peuples. Les uns apprenaient à se courber, les autres à régner sans opposition. L'oligarchie s'assit victorieuse à Genève comme à Berne. La loi distingua les personnes de qualité des gens du commun[3]. Les grands manteaux de soie, le port d'ornemens d'or ou d'argent, les carosses furent permis aux nobles seuls[4]. Un édit commanda d'adresser le nom de « madame » aux femmes de rang, et de n'appeler que du titre de « mademoiselle » les femmes

[1] L'opposition a de tout temps été le moyen que met en usage une nouvelle génération pour attirer sur elle les regards.

[2] « Ils allaient disant : Voulez-vous ternir notre réputation à l'étranger? » *Trembley*.

[3] Rôles de filiation, en 1697.

[4] Les carosses sont défendus en 1648, puis permis à la campagne seulement en 1657, puis en ville. A Berne, le premier qui fit usage d'une voiture fut Sigismond d'Erlach.

des simples bourgeois [1]. Il fut convenu que les cavaliers ne marcheraient devant le roi de l'arquebuse que s'il était un sujet qualifié [2]. Les tribunaux même firent la différence du riche et du pauvre. Le nom du patricien condamné pour crime n'était pas inscrit dans la sentence. Gédéon Tronchin fut libéré d'une amende à la considération de son frère [3]. La danse, le jeu demeuraient défendus par les édits, tandis que dans les grandes maisons les bals se prolongeaient jusqu'au jour [4], et que l'on estimait ne pas savoir vivre l'homme qui ne se livrait pas au jeu. Les pasteurs, derniers tribuns du peuple, ne savaient plus que gémir sur la perte des mœurs, la gloire de la cité de Calvin. Une chambre de réforme avait été chargée, vers le milieu du siècle [5], de maintenir Genève dans la simplicité qui convenait

[1] « Aux femmes *comme il faut.* » Jusqu'en 1672 il avait été défendu absolument d'employer le nom de *madame.* — Les jupes de brocard furent réservées aux dames de qualité. Un membre du Conseil, Pictet, proposa à ses collègues de se couvrir de la soutane, pour se distinguer mieux du commun (1668). Un homme priait aux ensevelissemens des *grands,* une femme à ceux des *petits* (Édit de 1664). Les femmes cessèrent à cette époque d'assister aux enterremens. Banquets comme à Berne (« La truite et le repas des syndics, 200 l. » *Mallet*). — L'âge d'entrer dans la magistrature fut fixé diversement suivant les circonstances. — La langue française remplaça, la première année du XVIII[e] siècle, le patois dans les actes publics.

[2] En 1685.

[3] En 1657. Labadie disait : « Il n'y a plus, à Genève, de justice pour le pauvre. »

[4] Édit de 1651 contre les danses, « ce faubourg de paillardise. » « On tolère un maître de danse qui, sous prétexte d'enseigner les étrangers, enseigne nos jeunes gens, ce qui est accoutumer la jeunesse à offenser Dieu. » *Mallet.*

[5] En 1646. « Un mois elle fait son devoir et s'en repose les onze autres. » — Les pasteurs se lassèrent plutôt que les passions qu'ils combattaient. Jean Diodati n'était plus, qui criait en chaire : « Vous mettez en

à une petite république. Ses ordonnances allèrent se briser contre l'éloignement des grandes familles pour les vieilles mœurs. L'horreur des riches pour la discipline était d'autant plus profonde que la richesse de Genève avait pris plus de développement. Les maîtres horlogers faisaient 5,000 montres par an, et les joailliers travaillaient pour toutes les parties du globe. Jacques Tronchin occupait lui seul 2,000 ouvriers en passementerie [1]. Les Genevois avaient profité du besoin d'argent des puissances belligérantes pour leur prêter, à de gros intérêts, des sommes très-considérables; ils leur en confièrent de plus grandes encore dans la guerre de la succession d'Espagne. Les étrangers abondaient. Les alentours de la ville commençaient à se couvrir de riches campagnes. Au dehors, on rencontrait des Genevois en tous lieux, non plus comme missionnaires, mais comme spéculateurs ou comme aventuriers. Le Fort, après avoir vaincu le malheur par la fermeté, l'envie par la douceur, devint pour Pierre-le-Grand ce que La Harpe a été de nos jours pour la jeunesse d'Alexandre. Il mourut l'amiral, le généralissime et l'ami du czar. Deux fils des rives du Léman ont été les bienfaiteurs de la Russie, qui s'est montrée à son tour une bienfaitrice pour nos rivages [2].

Deux-Cents vos enfans et ceux que vous prenez pour vos enfans. Vous y mettez les fols; les imbécilles sont-ils donc faits pour conduire les sages! » — David Favre fut conseiller à 16 ans. *Picot*, 456.

[1] La population s'était élevée, depuis le commencement du siècle, de 12 à 16,000 âmes. — En 1825, 2,000 ouvriers faisaient 50,000 montres. *Forget, antiquités de Genève.* L'impôt en proportion géométrique sur les fortunes fut établi en 1690.

[2] Stanyan. — Senebier. — Picot. — Voltaire, Pierre, I. — Vie de Lefort. — Mss. divers.

Des circonstances nouvelles dictaient aux Genevois un langage dont la souplesse contrastait avec l'énergie de celui de leurs pères. En prêtant à toutes les puissances, ils avaient appris à les ménager toutes. Personne ne savait comme eux tourner un compliment, et ils en avaient pour tout le monde[1]. Après les avoir prodigués aux étrangers, ils en accablaient leurs concitoyens. Leur excessive civilité tenait de la vivacité française et de la réserve italienne; toutefois la dernière y dominait. Les sympathies du peuple de Genève étaient pour Guillaume III; le soin des grands, de les empêcher de se manifester. Le résident de France surveillait tous les mouvemens de la république. Le jour vint que le roi Guillaume résolut d'avoir aussi son chargé d'affaires à Genève[2]; ce fut après la bataille de Boyne et la conquête de l'Irlande[3]. La seigneurie, inquiète, envoya demander conseil à Berne; mais la réponse n'était pas arrivée que Herward, l'envoyé royal, entrait dans Genève; il la quitta quand il vit l'hésitation mise à le recevoir[4].

Mais après la révocation de l'édit de Nantes, quand à Berne le parti national prévalut, et que la France commença de succomber à ses victoires, la bourgeoisie releva la tête à Genève comme dans les Cantons. Berne avait prêté son artillerie à l'ambassadeur anglais pour célébrer la victoire des alliés[5]. Après la prise de Na-

[1] Après avoir entretenu d'étroites relations avec Cromwell, ils s'empressèrent de féliciter Charles II sur son avénement, de louer « ses vertus chrétiennes et sa fermeté au vrai culte divin. » *Bérenger, II, 410.* — *Burnet.*

[2] La gloire de la république lui avait tendu ce piége.

[3] En 1690.

[4] Herward remplaça Coxe à Berne.

[5] Manuel, 227. Festin splendide de la bourgeoisie, 4 novembre 1691.

mur, des Anglais et des Allemands persuadèrent sans peine à des personnes du peuple, qui préparaient du chanvre, de faire de leurs flammes légères un vaste feu de joie, qui dura deux jours. Rapports exagérés d'Iberville, résident de Louis XIV. Le métier d'agens secondaires n'est que trop souvent de faire du bruit pour se donner de l'importance[1]. Louis ordonna qu'une députation solennelle vînt implorer grâce à ses pieds[2], et fit approcher des troupes françaises. De leur côté, Zurich et Berne se hâtèrent d'assurer leur alliée d'un prompt secours. Mais, plutôt que d'accepter cet appui, Messieurs de Genève firent partir pour Versailles des députés chargés de porter au roi des explications[3]. Leurs envoyés furent reçus avec égard et les anciens rapports furent rétablis. Cependant le peuple de Genève n'en continua pas moins de manifester ses vœux pour la cause de la liberté. Nous ne tarderons pas à le voir soulever le joug, revendiquer ses droits politiques

[1] Iberville avait agrandi la chapelle dans laquelle il faisait célébrer le culte catholique avec grande pompe, et avait ajouté une enceinte pour les processions. Le Sénat eut de la peine à empêcher le peuple d'abattre la chapelle.

[2] Une lettre d'explication est renvoyée par la cour sans avoir été ouverte. Le roi désigne les conseillers Lullin et Trembley comme devant être déposés ou envoyés à Paris. — Il est de nouveau question d'admettre Genève dans la Confédération. *Recès d'Arau*, 5 *à* 12 *février* 1696.— *Picot*, 93. — *Larrey*, *VI*, 379. — *Waldkirch*, 711.

[3] Le Fort, Normandie, Gautier et Buisson. Il leur fut recommandé de ne point faire de difficultés sur le cérémonial. *Registres*. — *Waldkirch*. Le roi : « Je ne prétends point troubler le repos de la seigneurie. Je me contenterai de suspendre les effets de ma bienveillance envers Genève jusqu'à ce qu'elle ait réparé d'une manière convenable ses manquemens envers moi.... Je me contenterai de leur repentir, pourvu qu'ils s'abstiennent à l'avenir de mettre une garde et qu'ils laissent librement entrer et sortir chez le résident. 26 *et* 30 *novembre* 1695. Iberville demandait la suspension des plus emportés, etc.

et préluder, dès les commencemens du dix-huitième siècle, à la grande révolution qui devait le terminer [1].

Neuchâtel renfermait aussi deux partis, dont l'un s'appuyait sur Berne et l'autre se composait en grande partie d'officiers au service de France. Toutefois les deux camps ne se dessinèrent qu'après la mort de Henri II de Longueville. Ce prince que nous avons vu [2], jeune et superbe, s'adresser en despote au peuple suisse de Neuchâtel, se montra, lorsqu'il eut reçu les enseignemens de l'expérience, un père pour ses sujets. Il avait compris que la liberté pouvait seule faire fleurir une terre stérile de sa nature, et que la sûreté du pays dépendait de sa qualité d'état suisse. Il songeait même, depuis plusieurs années, à rendre générale, en s'unissant avec tous les Cantons, l'alliance qu'il avait avec quatre d'entre eux [3]. Le désir le prit, sur ses vieux jours [4], de revoir Neuchâtel encore une fois. Tout le peuple, en armes, vint au-devant de son prince [5]. Voyant se succéder les bannières, Henri s'écria, tressaillant d'aise : « Où se prennent tant de gens ? » et se

[1] Déjà le Grand-Conseil recommençait à donner des signes de vie politique. Il s'élevait contre la prétention du Sénat, de faire grâce et de réviser ses jugemens. Quelque temps éblouis, renversés, par la gloire de Louis XIV, réfléchie sur tous les gouvernemens de l'époque, les peuples revenaient à eux-mêmes.

[2] Tome XII, page 510. Nous avons vu, page 130, son rôle dans le renouvellement de l'alliance perpétuelle et des capitulations.

[3] Il eût acquis une garantie contre Berne en même temps qu'il en eût donné une à l'État. *Correspondance du duc, dans les papiers de Wettstein.* — *Hist. de Neuchâtel, par M. de Chambrier.* — Prévoyant la prochaine réunion de la Franche-Comté à la France, le prince mettait d'autant plus de prix à former avec les Suisses des rapports étroits.

[4] En 1657.

[5] Six à sept mille hommes. « Où se prennent tant de gens? il ne se peut faire que ce ne soient les mêmes! »

tournant vers sa suite : « Je vous le disais : en France je ne suis prince que sur parchemin; en Suisse, il en est bien autrement. » La prospérité du pays s'était accrue avec ses libertés. Le défrichement atteignait les sommités du Jura. Comme le prince percevait la dîme du blé, du vin, des fromages, des poules, de la cire et même des écuelles de bois, sa fortune s'était accrue avec celle de la nation[1]. Le banneret Merveilleux lui ayant présenté la bannière de Neuchâtel : « Je m'y viens ranger tout le premier, dit-il, comme bon bourgeois et prêt à soutenir l'honneur de notre bonne pa-

[1] Comme dans toute la Suisse romande, on avait renoncé à la vieille coutume bourguignonne de *l'indivision* de l'héritage. Tout se partageait; puis il fallait bâtir. C'étaient toujours de vastes cheminées, de petites fenêtres. Pas encore de dentelles. L'horlogerie commençait. Les vins, les bœufs, les fromages étaient les objets du commerce. Qui n'avait rien à cultiver, s'enrôlait, ou émigrait comme charpentier, maçon, et revenait l'hiver tisser ses vêtemens. Des prêts de 4 livres étaient stipulés par main de notaire. La robe de drap bleu, parure de nôces de la grand'mère, se partageait de manière à faire le vêtement du dimanche de ses petits enfans. Une loi somptuaire de 1661 réglait le prix de l'étoffe, du chapeau, de la cape, l'ampleur des fraises, la hauteur des talons. Les coutumes étaient *non écrites*. Cependant vers la fin du siècle, le procureur-général Favarger en fit une classification méthodique, le commissaire-général de Meuron écrivit ses Essais de droit privé, et le commissaire Brandt ses Définitions des règles. En 1700, les Trois-États simplifièrent la procédure. On mit leur œuvre en vers. L'indignation soulevée par le meurtre judiciaire de la femme du chancelier Hory, immolée comme sorcière pendant que son mari était absent pour servir sa patrie, contribua à faire cesser de cruels procès, triomphe de l'envie. Les causes de bâtardise étaient encore soumises à la *clameforte*, procédure barbare, dans laquelle la force du corps ou de la volonté décidait entre les parties. Henri II faisait distribuer chaque année 3,000 l. aux pauvres. Pour prévenir la pauvreté, il réduisit le nombre des cabarets. *Chroniques suisses. — La Mairie de Neufchâtel, par Samuel de Chambrier. — M. Matile, Institutions judiciaires.*

trie suisse. » Un festin splendide avait été préparé[1]. « Mes amis, dit le prince, se montrant fâché, pourquoi ce grand régal ? Mieux valait collationner comme bons Confédérés ; du fromage avec vous me délecterait plus qu'ortolan avec des princes. » Il leur rappela les peines qu'il leur avait causées. « Les enfans ne savent ce qu'ils font ; il faut leur pardonner. Je ne vous prêtai pas serment ; c'est une dette de quarante années que vous devez m'obliger à payer avec dépens[2]. » Et se levant, il but de grand cœur à la bourgeoisie de Neuchâtel et jura de remplir tous ses devoirs de bon Suisse et de loyal bourgeois. Puis, demandant la bannière : « Je suis vieux, ajouta-t-il, et mes fils sont bien *jeunes*. Je les mets sous la protection de ce drapeau. Mes amis, servez-leur de père. » — « Monseigneur ! lui répondirent les Neuchâtelois, Monseigneur ! nos vies sont à vous et aux vôtres à toujours[3] ! »

Six ans après, Henri II de Longueville mourut, pleuré des Neuchâtelois[4]. De ses deux fils, le comte de Saint-Pol reçut, à l'âge de vingt-trois ans, le coup

[1] Il fut servi par Messieurs du Conseil.

[2] « Monseigneur, lui répondit gentillement le banneret Merveilleux, nous y perdrions, vû que ce serment ne contient pas tout ce que vous faites. »

[3] Il fut question d'une demande que le Pape lui avait faite, de lui vendre Neuchâtel, 2 ou 3 millions. « Il eût été en mon pouvoir de vendre le comté, répondit Henri, et les Barberins m'eussent offert tous les trésors du pape, que je les eusse rejetés par tendresse pour vous, mes bons amis. » Un murmure d'attendrissement accueillit ces paroles. On dit que les seigneurs français les plus bouffons pleuraient comme les bons Suisses, « voire même un peu plus. »

[4] Le 11 mai 1663.

de mort au passage du Rhin[1], l'abbé d'Orléans tomba en démence; ce fut leur mère, l'illustre duchesse de Longueville, qui demeura chargée de l'administration du comté. Marie, duchesse de Nemours, née d'un premier mariage de Henri II, tenta, à la persuasion de Blaise Stavay-Molondin, capitaine au service du roi, de lui disputer cette prérogative. Suivie de quelques officiers, qu'elle avait amenés de France, elle chercha à pénétrer dans la ville[2]; les partis en étaient aux mains, lorsqu'elle reçut de Louis XIV l'ordre de renoncer à ses prétentions[3]. Vingt ans elle attendit que la mort de l'abbé d'Orléans l'eût rendue l'héritière légitime. Mais alors même elle rencontra un compétiteur dans la personne du prince de Conti, nommé par le duc son héri-

[1] En 1672. « Comme on savait sa valeur, on se doutait bien qu'on ne le posséderait pas long-temps. » *Le Justicier du Locle.*

[2] Par le lac, puis par le Landeron. *Relation du voyage de M. et de Madame de Nemours*, 1673; *Mémoire instructif*, et autres pamphlets.

[3] Le 26 avril 1674. — Mort de la duchesse de Longueville, en 1679. Madame de Nemours obtient la curatelle de son frère, l'abbé d'Orléans, avec un conseil. Bientôt cependant (1682), le roi donna cette charge au prince de Condé et au duc de Bourbon. Révolution à la cour, révolution à Neuchâtel; Molondin, gouverneur de la duchesse, descend du château, tandis qu'y monte, au bruit du canon, d'Affry, nommé par les princes pour le remplacer. Les années suivantes, progrès de la tendance anti-française. On propose au roi, comme moyen de contenir la Suisse, de se faire céder Neuchâtel par le prince imbécile qui portait le nom de souverain. Déjà Richelieu avait donné le conseil à Louis XIII de construire une citadelle à Versoix, et de tâcher d'acquérir Neuchâtel pour tenir la Suisse sous sa main. *Histoire de Louis XIII, par Bazin, III*, 8. Amelot se rendit dans le comté. Il agit. Il essaya de vaincre le crédit du chancelier Montmollin, grand adversaire de la politique du roi. Berne, de son côté, sollicita l'admission de Neuchâtel dans la Confédération. Renouvellement d'alliance des deux villes, 1693. L'abbé d'Orléans meurt le 25 janvier 1694. *Chroniques de Neuchâtel.* — *Boive.* — *Correspondance d'Amelot.* — *Montmollin, Mémoires sur le Comté.* — *Mercure historique et politique.*

tier ; et cette fois encore le roi se prononça contre elle. Louis, voulant se faire de Neuchâtel un point d'appui pour menacer la Suisse, cherchait à en éloigner une femme d'un caractére altier, inflexible, qui, fière de porter les noms d'Orléans et de Savoie, osait lui parler avec indépendance. Cependant les États de Neuchâtel s'assemblèrent, le 18 mars 1695, pour juger des prétentions des deux parties. Louis Guy, doyen du Conseil[1], s'assit, le sceptre dans la main. La duchesse de Nemours prit place à sa droite ; à sa gauche, le chevalier d'Angoulême, représentant du prince de Conti. Le marquis de Baden-Dourlach avait envoyé le baron de Gemmingen plaider pour les droits de sa maison. Sur le côté siégeaient les envoyés des villes suisses. Les seigneurs, possesseurs de fiefs dans le comté, mais étrangers au pays, n'avaient pas été convoqués. Fribourg protesta vainement contre une exclusion qui frappait le sire de Diesbach de Grandcour, beau-frère du gouverneur d'Affry. Les États prononcèrent : « Le pays est inaliénable[2] ; la duchesse de Nemours est souveraine. » Aussitôt Daxelhofer, chef de la députation bernoise, prenant la parole, complimenta, au nom des villes suisses, la princesse leur alliée, et l'invita à prendre possession de Neuchâtel[3].

[1] Maire de Rochefort. « Et pour monument de l'honneur qu'avait eu M. Guy, de lui présenter le sceptre, Madame lui en passa un acte et voulut qu'un sceptre fût ajouté à ses armoiries, posé en bande, brochant sur le tout. »

[2] A l'ouïe de ce mot : *inaliénable*, la duchesse laissa tomber le sceptre de sa main, et, dans sa surprise, elle s'écria : Je proteste ! je proteste ! Auprès d'elle était le chevalier, bâtard de son oncle le comte de Soissons, que, dans sa haine pour les Conti, elle désignait pour son héritier et faisait déjà nommer M. de Neuchâtel. On feignit de ne pas l'entendre.

[3] Le 8/18 mars 1694. Le premier acte de Madame de Nemours avait

Conti ne se borna pas à protester. Il s'étaya de la puissance de Louis XIV, et fit prononcer en sa faveur le parlement de Paris[1]. Louis n'hésita pas à confirmer la sentence de la cour suprême du royaume. Bientôt les villes suisses apprirent que Conti s'avançait, résolu d'expulser madame de Nemours. Voyant une terre, leur avant-mur, et ses 40,000 habitans près de tomber au pouvoir du roi, elles s'unirent pour défendre les limites naturelles de la Confédération. L'avoyer Sinner et le banneret Willading[2] coururent porter à Neuchâ-

été de chasser du pays Jacques d'Affry, oncle du gouverneur et châtelain du Val-Travers, qui venait la complimenter. Michel Bergeon, maire de Neuchâtel, siégea en la place de d'Affry. Protestation de Fribourg et Soleure. Contre-protestation du procureur-général Brun. *Protocole des États.* — *Larrey, VI, VII,* 104. — *Helvetia, VII,* 50. — *Zurlauben, VII,* 268, 296. — *Waldkirch, II,* 699, 221. — *Leu, notes sur Simler,* 339. — *Dict. hist. de la Suisse.* — *Dumont, VII,* 11, 333. — *Balthazar, unpartheische Reflexionen,* 1694.-1699. — *Plaidoyers, dans d'Aguesseau, III,* 249. — *Papillon, Histoire de Bourgogne, II,* 380. — *De Tillier, IV,* 338, 354. 366. — *Arch. bern. Manuels,* 264-269, *Missives et instructions.* — *Recès évangéliques.* — *Schw. Museum,* 1794. — *Journal helvétique,* 1782. — *Moréri, Dictionnaire* (1759), *II,* 297. — *Mémoires, lettres, et pamphlets sans nombre.* — Disgrace des Montmollin, Merveilleux, Brun, Pury, Chaillet, Duterreaux, Bullot, Hory et de Bergeon, à qui sa figure avait valu la faveur de la duchesse de Longueville, insolent dans la bonne fortune et que le chagrin tua dans peu de jours. Ils furent remplacés au pouvoir par les Molondin (de Soleure), les Chambrier, les Marval, les Tribolet, les Sandoz. Haines, débats de tous les jours entre les familles, soufflets, coups d'épée, insolence des chefs mercenaires, opiniâtre fermeté des bourgeois. *M. de Chambrier, Histoire de Neuchâtel et Valangin.* — « Depuis 1603, les bourgeois de Valangin avaient mis leurs franchises en commun. Madame de Nemours, qui savait leur dévouement, leur assigna 25,000 francs sur la caisse des parties casuelles, comme *abri perpétuel;* car ils n'avaient rien encore, sinon la maison où ils tenaient leurs assemblées. » *Boive.*

[1] Le 13 décembre 1698.

[2] Au commencement de 1699. « L'avoyer Sinner, de beaucoup d'esprit, rusé, est étroitement uni au banneret Willading, auteur de la

tel l'assurance d'un prompt secours. A leur voix, les États du comté confirmèrent la première sentence[1]; tous les corps et toutes les communautés se liguèrent pour la maintenir. Trois cents Bernois entrèrent dans la ville, agitée par les partis. Sur ces entrefaites arriva le prince de Conti, avec un cortége nombreux de seigneurs français et d'officiers suisses. Il s'avança lentement, précédé par d'Affry, et faisant semer l'argent et l'or sur son passage[2]. La ville se remplit d'officiers et de soldats. Des tables furent dressées[3]. Les basse-cours furent dépeuplées, les caves vidées de leur meilleur vin. L'ambassadeur de France, Puisieulx, fit de son côté son entrée à Neuchâtel, en se plaignant comme d'un outrage à la grandeur de son maître, de ce que la ville eût reçu garnison bernoise; il annonçait l'approche des troupes du roi. Berne rappela ses soldats, mais pour mettre sur pied quelques mille hommes dans le Pays-de-Vaud et dans les environs de la capitale. Ce fut dans cet état de choses que Conti demanda un nouvel examen de ses droits. « Le roi le veut, » laissè-

loi sur *l'inégalité de service,* qui défend aux fils et gendres des conseillers d'Etat de servir en France (non ailleurs). » *Puisieulx.* Willading pressait les Neuchâtelois de se racheter, pour le prix de deux millions que Berne leur prêterait. *Ibidem.*

[1] Le 14 janvier 1699.

[2] « Des 7 kreutzer, des 5, 7 1/2, 15 batzen, et de l'or, voire un louis double.... Moyen indigne d'un grand prince. » *Ostervald.* « On disait: Criez vive le prince. Le peuple ramassa l'argent et se tut. » *Chronique.*

[3] Entre autres au Singe et au Coq-d'Inde, où l'on *traitait* en son nom. Le vin vieux devint si rare, qu'on en trouvait difficilement à 15 batz le pot. — Le major Prudent fut chargé de veiller à la sûreté de la ville. Berne eut soin de faire en sorte que les vivres restassent à un prix modéré. Les gens de Conti se répandirent dans le pays, recueillant des signatures; à peine purent-ils en réunir 400.

rent échapper les lèvres de Puisieulx[1]. A ce mot le pays s'enflamma. Les Valanginois[2] les premiers jurèrent de verser leur sang pour la bonne cause. Thièle, la Côte, suivirent leur exemple. Le prince avait mis son espoir dans le grand crédit du chancelier Montmollin, disgracié par madame de Nemours; Montmollin n'écouta que la voix de sa patrie[3]. La demande de Conti, d'une nouvelle assemblée des États, comme celle qu'il fit d'un arbitrage, furent rejetés. Lorsqu'il voulut monter au château pour y faire sa demeure, les portes s'en trouvèrent fermées. Madame de Nemours étant accourue,

[1] Le roi : « Je laisserais entière liberté à mon cousin le prince de Conti, et à ma cousine la duchesse de Nemours, de poursuivre leur droit; mais apprenant la donation en faveur du fils naturel du comte de Soissons, lui substituant les deux premiers fils de feu le marquis de Rothelin, et, en cas qu'ils viennent à mourir sans enfans, le corps helvétique, je vous ordonne de faire tout pour l'empêcher. » *Versailles, 16 février.* « Votre Majesté n'ignore pas quelle est la constitution de Neuchâtel, l'extrême attachement de ces peuples à la religion protestante, les privilèges excessifs dont ils sont en possession et l'étroite liaison que ceux de la ville ont avec Berne. Tout cela fera juger à Votre Majesté que les affaires de la succession doivent être réglées promptement. Les Neuchâtelois, qui ont le génie républicain, appréhendent un prince du sang de Votre Majesté. Les Cantons voisins sont frappés de la même crainte. » *Amelot.* Autre fut le langage de Puisieulx : le nom de Louis XIV, autant de fois prononcé, fut autant de fois compromis; rebuté par ses mauvais succès, l'ambassadeur retourna brusquement à Soleure.

[2] « Connus pour ne pas biaiser. »

[3] Suivant le conseil de Willading, Madame de Nemours donna toute sa confiance à ce même chancelier Montmollin, qu'elle avait privé de sa charge. — Lucerne se prononça comme Berne. Soleure et Fribourg, selon M. de Chambrier, favorisèrent Conti. Il y avait dans les deux villes deux partis, comme ailleurs; celui qui plaidait pour le prince fut loin de l'emporter. Les petits Cantons ne souhaitaient que l'humiliation de Berne. Telle était la Suisse. La voyant ainsi déchirée, plusieurs avaient perdu l'espérance.

ce fut pour elle qu'elles s'ouvrirent; sa marche fut un triomphe. Elle s'assit, en souveraine reconnue, avec la volupté de faire sentir à un Bourbon le poids de son dépit et de sa vengeance [1]. La disgrâce du roi [2] devint son titre le meilleur à l'affection des Neuchâtelois, qui s'assemblèrent encore une fois dans leurs corporations pour jurer de défendre les principes de droit public sur lesquels reposait leur indépendance [3].

Les vallées de l'évêché de Bâle étaient tranquilles depuis la guerre de trente ans. L'évêque, Ringk de Baldenstein [4], avait renouvelé son alliance avec les sept Cantons catholiques; mais, bientôt après, il avait cessé de leur permettre l'enrôlement. Sa cour, comme la noblesse alsacienne, devenait française. Le peuple se distinguait par sa simplicité de mœurs. L'industrie avait encore peu fait pour le Jura [5]. Pauvre, le paysan s'endormait en paix, sans avoir fermé la porte de sa chaumière. Il ne pouvait s'accorder que

[1] Mémoires de Saint-Simon. — M. de Chambrier.

[2] La duchesse fut exilée sur ses terres, à Coulomiers. Contrainte par Louis XIV à destituer Stavay-Montet, qu'elle avait donné pour gouverneur à Neuchâtel, elle le remplaça par Stavay-Molondin, aussi zélé, aussi ferme que son parent, et, forte de l'exaltation des Neuchâtelois, elle sut maintenir son choix. Le moment où Louis apprit ce qu'elle venait de faire fut, si Villeroi dit vrai, le seul où il ait été vu dans une véritable colère. 6 *janvier* 1700. Conti avait semé inutilement 100,000 écus. La duchesse distribuait 34,000 l. en pensions à Neuchâtel et à Berne, entre autres aux juges qui l'avaient mise en possession du Comté. *Boive. — Osterwald. — Archives de France.*

[3] Le 24 avril. L'acte fut signé par 108 députés de la classe, les quatre bourgeoisies et soixante-trois communautés. Nouvelles assemblées le 21 mars 1703, nouveau serment d'association.

[4] Il avait succédé en 1693 à Conrad de Roggenbach.

[5] Cependant de nouvelles fonderies de fer avaient été établies à La Reuchenette et à Bellefontaine.

le dimanche une viande salée, et le potage au riz que les jours de mariage, de baptême et de sépulture. Les cabarets étaient rares. Les familles se réunissaient autour d'un foyer commun, auquel chacun avait apporté sa part d'un bois résineux ; c'étaient « les veillées de la bûche. » L'évêque nommait et salariait les pasteurs des deux cultes [1].

La ville de Bâle venait, sous le canon de Huningue, de parcourir les phases d'une révolution, le premier prélude et déjà la fidèle image de celle qui s'accomplit sur un plus grand théâtre un siècle plus tard [2]. Moins prompts à adopter les manières françaises que les patriciens d'autres villes suisses, les magistrats bâlois avaient conservé la large fraise et le costume antique ; mais, comme ailleurs, ils avaient réuni dans leurs mains tous les pouvoirs. L'État, c'était eux. Le sénat se complétait. Il s'était insensiblement attribué le droit législatif. Il s'était arrogé le pouvoir judiciaire [3] en se donnant la charge de réviser les jugemens ; toutefois il dut l'abandonner quatre ans après. Deux familles, les Socins et les Bourkardt, formaient deux factions, entre lesquelles se divisaient les membres du sénat. Durant dix ans, le Grand-Conseil fut une seule fois convoqué ;

[1] Morel, Statistique de l'Évêché. — Schweiz. Museum, 1794, page 659. — Ibidem, documens sur Bienne.

[2] Archiv. fur Schweizer. Geschichte und Landeskunde, II, 161 (du professeur H. Escher). — Ochs, Geschichte von Basel, l. XII. — Meister, II, 153. — Meyer's Schw. Geschichte, II, 78. — Grundliche Beschreybung, mss. en 2 folios, dans la bibliothèque de Berne. — Collection Leu, à Zurich, n[os] 36, 126, 88. Coll. Simler, n° 183. — Recès des diètes. — Manuels. — Basel Babel, von Petri. — Correspondance d'Amelot. — « Bâle, célèbre dans l'art d'apprêter les mets corrupteurs (« dorophagische Speisen »). *Heutelia.*

[3] En 1676.

durant cinquante, les comptes de l'Etat ne furent l'objet d'aucun contrôle [1]. Libres de surveillance, les Soixante crurent qu'il dépendait de leur bon plaisir d'être justes ou non.

Cependant une censure était restée. L'antistès Gernler attaquait en chaire les vices du gouvernement. Werenfels, après lui, démontra qu'il n'était plus possible à l'honnête homme d'arriver aux charges, parce qu'on n'y parvenait que par des moyens corrupteurs. Le élections étaient précédées du serment de ne consulter que le bien public. Les pasteurs tonnèrent contre des parjures renouvelés chaque année. S'ils ne réveillèrent pas les consciences, ils réussirent du moins à déconsidérer les magistrats. Deux sœurs, l'une femme du bourgmestre Brunschviller [2], l'autre du grand-tribun Bourkardt, passaient pour disposer par leurs intrigues de la chose publique. Les citoyens finirent par se lasser d'un joug que ne relevait aucune gloire. Ils voyaient s'élever les remparts de Huningue; ils étaient persuadés que la connivence du conseil avait été achetée; il avait au moins mérité le reproche d'incurie. La France ayant défendu la sortie des vivres d'Alsace et la hausse des prix en ayant été la suite, l'accusation de monopole se

[1] De 1605 à 1661. Les deux Conseils avouèrent, le 17 novembre 1688, « qu'aucun honnête homme ne pouvait parvenir aux emplois dans la magistrature, l'université et les tribus. » Il fut défendu de faire des présens. Le suffrage secret fut proposé. Vains efforts. *Ochs, VII*, 18, 164. — *Basel Babel.* — *Gernler, contre la dorophagie.* — Un citoyen eut la tête tranchée en secret; effroi de tous. *Ochs*, 107. — En 1666, tous les premiers magistrats se trouvèrent appartenir à la même famille : celle des Bourkardt. *Ochs*, 94. — Après la mort du bourgmestre J. Bourkardt, en novembre 1690, toutes les charges furent données ou vendues, au sein des banquets.

[2] Une Schœnau.

joignit à des griefs sans nombre. Le vase finit par déborder[1].

Déjà des pasteurs, des membres du Grand-Conseil et deux sénateurs mécontens, Falkener et Iselin, s'étaient réunis secrètement pour s'occuper d'une réforme. Tout-à-coup ils se montrent, et, par une brusque attaque, contraignent le sénat d'assembler le Grand-Conseil. Rodolphe Bourkardt fait le tableau des désordres de l'État, et offre aux Soixante, s'ils sont trop faibles pour y remédier, le secours du Deux-Cents[2]. Le bourgmestre Socin lui répond avec hauteur et congédie l'assemblée. Alors des clubs se forment. Le Grand-Conseil, fort de l'assistance des citoyens, se réunit sans être convoqué par le sénat; il le force à reconnaître qu'ensemble ils composent le souverain, qu'ensemble ils doivent formuler les lois et nommer à toutes les charges[3]. Deux conseillers et deux sénateurs sont invités, sous le nom de Conseil secret, à veiller à ce que le parjure ne souille plus les élections[4].

Déjà la balance penchait d'un nouveau côté. Le Grand-Conseil, nommant à toutes les charges, s'était attribué plus qu'il ne lui appartenait. Cependant il ne s'arrêta pas. Il fallait aux Bourkardt l'humiliation des Socins. Une nouvelle résolution, qui conférait aux deux Conseils réunis la punition du parjure, livra le sénat à la merci du Deux-Cents[5]. L'orage grondait sur

[1] En 1690.

[2] Composé de 240 membres.

[3] Le Sénat ne ploya qu'en protestant.

[4] Le 23 décembre 1690. — Une commission de sept membres du Sénat et de dix-huit du Deux-Cents, fut chargée de préparer une réforme.

[5] « Comment pourriez-vous juger en cette occasion, étant pour la plupart accusés? » Langage du Deux-Cents aux sénateurs.

les têtes la veille les plus haut placées, quand la nouvelle se répandit de l'approche d'une armée française. Après que les Français eurent passé le Rhin [1], le bruit continua de courir qu'ils menaçaient Bâle. Saisissant ce prétexte pour s'assurer des appuis, le sénat fit entrer en ville 400 miliciens de la campagne et demanda des représentans à Zurich, Berne, Lucerne et Soleure. Le Grand-Conseil à son tour conçut de l'inquiétude. Il se voyait applaudi par la bourgeoisie; mais les citoyens formaient une voix confuse. Pas de moyen régulier de formuler leurs vœux. Ce fut le sénat qui, par une démarche hasardée, tentée dans l'espoir de détacher la commune de ses adversaires, leur donna ce qui leur manquait.

Il convoqua dans leurs poëles les tribus des bourgeois [2]. Puis des députés se rendirent d'une salle dans l'autre, parlèrent du différend qui divisait les conseils comme d'une chose légère, et invitèrent les citoyens à manifester leur dévouement pour Bâle, dans les bons comme dans les mauvais jours [3]. Les citoyens demandèrent de pouvoir délibérer sur les termes d'une réponse. Aussitôt ils s'organisent. Chaque tribu nomme quatre délégués; ceux-ci s'assemblent [4]. Voilà dans la république un troisième conseil, d'autant plus puissant qu'il a des amis dans les deux autres. Il compte particulièrement sur le docteur Pétri, du Deux-Cents. La

[1] Le 10 janvier 1691, la nuit.

[2] Le 23 janvier 1691; au nom du Grand-Conseil, quoique sans l'avoir consulté.

[3] « Lieb und Leid. »

[4] La tribu de la Clé seule se prononça quelque temps encore pour le Sénat. Les autres s'assemblèrent sans les maîtres de tribu (Zunftmeister).

recherche des temps passés avait mis aux mains de Pétri les documens sur lesquels, du moins il l'assurait, reposaient les droits des citoyens[1]. Il avait la confiance de la bourgeoisie.

Les représentans de la commune assurèrent respectueusement le sénat de leur obéissance. Ils avaient toutefois à exprimer un vœu[2] : c'était celui d'entendre la lecture publique des franchises accordées, l'an 1452, à la ville de Bâle par l'empereur Frédéric III ; cette pièce, si l'on disait vrai, posait en principe l'élection des Soixante et des Deux-Cents par les tribus[3]. Une commission, chargée d'examiner les comptes de l'État, s'était arrêtée dans son travail, intimidée par le sénat ; les délégués relevèrent son courage et témoignèrent le désir d'entendre son rapport. Puis les citoyens nommèrent Pétri leur syndic. Tous ils s'engagèrent à le préserver d'injures, et à lui sacrifier, s'il le fallait, leurs biens et leur vie. Ils le promirent homme par homme : c'était dire qu'ils y allaient à la vie et à la mort.

Sur ces entrefaites arrivèrent les représentans des Cantons[4]. Les périls extérieurs étaient passés ; mais, chargés par leurs commettans d'empêcher les troubles intérieurs de s'accroître, les députés offrirent leur médiation aux partis. La peine du parjure avait été pro-

[1] On croit par momens toucher à la Révolution française, et par momens lire une chronique du moyen-âge.

[2] « Afin d'entretenir l'intimité de leur relation avec le magistrat. »

[3] Et voulait qu'ils lui prêtassent serment.

[4] Escher, Blarer, Frisching, Fleckenstein et d'Estavayer. *Correspondance avec leurs commettans. — Lettre de Holzhalb à Gosweiler, sécretaire de la ville de Zurich.* « Les Bâlois apprennent avec joie qu'à Berne et à Zurich la bourgeoisie buvait à leur santé. »

noncée contre plusieurs magistrats. Le maître de tribu Socin venait d'être pour deux ans exclu du sénat et condamné à une amende de cent sacs de blé [1]. L'attitude prise par les bourgeois avait prêté force au Grand-Conseil. Dans cette situation, les Bâlois déclinèrent la proposition des Confédérés : les citoyens, par crainte qu'ils ne fussent les organes de l'aristocratie ; les membres du sénat, parce qu'ils ne les voyaient pas épouser assez chaudement leurs haines.

Cependant les Conseils punissaient trop lentement, au gré de la bourgeoisie, les délits de corruption. Ils renvoyaient une réforme, frappaient les petits et laissaient impunis les grands coupables. Les tribus finirent par les inviter à se purger de tous les membres suspects qu'ils renfermaient dans leur sein, afin qu'une magistrature épurée restât chargée de prononcer. Bientôt elles ajoutèrent d'autres sommations encore à celle-là. Elles voulaient rentrer en possession des libertés, héritage de leurs pères. Toute loi nouvelle devait leur être soumise avant d'être promulguée. A ce langage, le Grand-Conseil vit le péril qui le menaçait, et, dès ce moment, il s'efforça de mettre un terme aux assemblées des bourgeois. Mais, se jouant de sa résistance, les délégués, au nombre de cent douze, choisirent l'heure à laquelle le magistrat sortait de séance, pour passer en procession devant la maison-de-ville, et se rendre en triomphe dans le poële de la tribu du Safran, lieu le plus ordinaire de leur réunion. De cette fière démonstration ils passèrent à des menaces. Les Conseils se virent contraints de suspendre de leurs fonctions les

[1] Le maître de tribu Salat, qui s'était laissé gagner par lui, fut flétri pour la vie (*im Ehr und Eid*).

hommes accusés de brigue, et d'infliger au chancelier Harder, accusé de falsifier les protocoles, une démission exigée par les Bourkardt [1].

La chute de Harder fut le signal de celle de Pétri. Il suffit qu'il demandât la place vacante de secrétaire du Grand-Conseil [2] pour que, accusé de vues intéressées, il devînt l'objet d'autant de haine qu'il l'avait été de faveur. Les tribus, ne reconnaissant plus en lui leur syndic, le remplacèrent par Fatio. Elles firent mettre en accusation plusieurs conseillers du parti des Bourkardt, contre lesquels Pétri n'avait pas permis l'enquête. A leur tour, les Socins applaudirent et se rapprochèrent de la commune [3].

Cependant tous les gouvernemens des villes suisses avaient les yeux fixés sur Bâle avec inquiétude. Ils savaient quels étaient en tous lieux le mécontentement des bourgeois et leurs sympathies pour ceux de Bâle. A Zurich, le Grand-Conseil se montrait en majorité favorable à la cause de l'insurrection. On convint de

[1] « Le magistrat est dans la boue, et la voix des ministres de Dieu n'est plus écoutée. Prêchons-nous contre l'autorité, le peuple se rit de nous ; contre les excès de la bourgeoisie, celle-ci nous accuse d'avoir deux langues. Plusieurs croient que, les parjures punis, ils auront le pain à meilleur compte ; d'autres abusent de la simplicité du peuple. Cette anarchie est la peine de qui a fait monter jusqu'au ciel la tour de Babel du péché. » *Werenfels à Klinger, 8 février.*

[2] Fæsch, sécretaire du Conseil (Rathschreiber) ayant été élu, à la place de Harder, sécretaire de la ville (Stadtschreiber), ce fut la charge de Fæsch que demanda Pétri.

[3] « Alors on connut la part qu'avait eue la jalousie des Bourkardt contre les Socins aux troubles de la république. Tel d'entre eux, qui s'était montré des plus ardens parmi les citoyens, le maître de tribu Thomas Bourkardt, par exemple, retourna à cette heure au parti du gouvernement. »

réclamer l'intervention de la diète [1]. Les pères de la patrie envoyèrent Schnorf, sous-bailli de Baden [2], sommer Bâle de ne pas obliger les Confédérés à prendre les armes pour rétablir l'ordre dans ses murs. Schnorf se rendit de tribu en tribu; il pressa, il sollicita les citoyens l'un après l'autre. « Nous n'aimons pas les troubles, répondirent-ils; nous combattons des vices avoués par le sénat lui-même [3], et travaillons à rétablir l'autorité du Deux-Cents; » et, sans donner plus d'attention aux représentations de la diète [4], ils continuèrent d'appeler la vengeance des lois sur la tête de leurs concitoyens coupables de menées corruptrices. Une femme du peuple [5], que l'épouse du grand-tribun *Bourkardt* avait employée à ses intrigues, fut interrogée. Elle avait porté des présens en si grand nombre que, de soixante-quatre membres du sénat, seize se trouvèrent seuls n'être pas incriminés ou parens de ceux qui l'étaient. Croyant leur méfiance justifiée par ce fait, les délégués de la commune témoignèrent l'intention d'assister à l'audition des accusés. Les Deux-Cents s'y refusèrent et se rapprochèrent du sénat.

Alors les citoyens changèrent de langage : ils avaient prié, ils ordonnèrent. Le 24 mars, après le sermon, ils se rendirent dans leurs poëles, portant l'épée et le

[1] La diète s'assemblait pour écouter les plaintes des alliés contre la France.

[2] « L'homme de Suisse qui a le plus d'esprit. Je me sers de lui pour insinuer aux députés ce que je leur veux faire entendre sans écrire. Gardons de faire connaître qu'on se défie de lui. » *Puisieulx.*

[3] Voyez page 306, note 1.

[4] Le petit nombre de ceux qui se prononcèrent pour les magistrats furent surnommés les *brebis galeuses* (*Raudige*).

[5] « Die Kublerinn. »

manteau; puis ils se réunirent devant la maison-de-ville et commandèrent l'exclusion de dix conseillers et de dix-neuf sénateurs qu'ils croyaient leur être contraires. Leurs nombreux essaims parcoururent la place, tandis que Fatio portait leurs ordres au Conseil. « Au terme de notre serment, répondirent les Deux-Cents, nous ne pouvons être condamnés sans être entendus. Si la bourgeoisie rejette ce principe, au nom de Dieu, nous recourrons au droit fédéral. » Ce langage ne fit qu'ajouter à l'irritation. Les heures s'écoulèrent. Tandis que les citoyens, parmi lesquels beaucoup étaient ivres, tenaient assiégés leurs magistrats, à jeun depuis le matin, la nuit approcha. Pressés par la faim, les conseillers tentèrent de réveiller par leur présence le respect que le peuple pouvait leur porter encore. Ils se mirent en rang et s'avancèrent, le bourgmestre Socin à leur tête. On a vu plus d'une fois les flots d'une multitude ameutée s'apaiser à l'aspect de magistrats dignes de la vénération publique; mais des hommes, les uns souillés par des actes répréhensibles, les autres avilis pour les avoir encouragés par leur silence, ne remportèrent pas cette victoire. Ils furent violemment repoussés dans la salle, et n'en sortirent qu'après s'être soumis à ce que voulaient les citoyens [1].

Il est des triomphes qui sont des défaites. Aussi plusieurs des Socins avaient-ils secrètement poussé le peuple à ce qu'il venait de faire. Une insurrection avait légitimé l'intervention de la diète. De nouvelles haines avaient été soulevées. D'un côté, les citoyens, en demandant que les places des conseillers expulsés

[1] Pétri fut un de ceux dont les tribus demandaient l'exclusion. *Basel Babel, page 34.*

fussent remplies, s'exposèrent au reproche d'avoir des vues intéressées; d'un autre côté, les conseils, emportés par la frayeur, aggravèrent et précipitèrent leurs jugemens. Le maître de tribu Ruprecht fut condamné à 5,000 rixdallers d'amende, flétri comme citoyen, et traîné le dimanche suivant devant la paroisse, comme parjure. La femme du grand tribun Bourkardt, qui s'était fait un empire par sa beauté, fut condamnée à 6,000 rixdallers d'amende, à quatre ans d'arrêts domestiques et à subir la censure du consistoire [1]. On découvrait tous les jours de nouveaux crimes à punir, lorsqu'arrivèrent deux envoyés de la diète : le bourgmestre Escher de Zurich et l'avoyer Durler de Lucerne [2].

Leur langage fut calme et conciliant [3]. Les Cantons les envoyaient comme médiateurs; ils demandèrent d'être reçus à ce titre. La réponse fut de nature à les convaincre de l'inutilité de leur venue. Les conseils étaient sous la terreur. Ceux de leurs membres qui espéraient une restauration l'attendaient de l'aggravation du désordre. Les bourgeois étaient dans une voie

[1] Avec deux femmes qu'elle employait à ses intrigues.

[2] Le 2 avril.

[3] Mais non pas exempt de mauvais goût. Durler : « Nous lisons dans l'Ancien-Testament comment Dieu fit sortir Jonas le prophète du ventre d'une baleine, pour prêcher aux Ninivites la pénitence. Eh bien ! nous, qui ne sommes pas, il est vrai, des prophètes, et ne sortons pas du sein de la mer, mais de la Limmat et de la Reuss, qui confluent au Rhin, nous sommes envoyés pour sauver d'un grand péril une ville qui, depuis plus d'un siècle, a contribué plus qu'aucune autre au rapprochement et au salut des Confédérés. » — Escher : « L'Écriture nomme les magistrats des dieux. S'ils sont dieux, où est l'amour? où est l'obéissance? A nous de travailler à sauver la ville, l'œil et la main droite de la Confédération. » *Ochs, VII*, 221.

où ils ne savaient comment s'arrêter. Tous les jours le protocole du conseil secret leur découvrait de nouveaux coupables [1]. Mais à chaque coup, les deux conseils se rapprochaient. Le clergé se ralliait à eux. Les trois corps finirent par se réunir pour presser les citoyens d'accepter la médiation des Confédérés. Ils invitèrent chacun à venir déclarer au pasteur de sa paroisse s'il acceptait ou non l'intervention fédérale. La plupart répondirent : « A la condition que nos libertés nous soient rendues ; » et plus défians que jamais, ils pressèrent les conseils d'ordonner le remplacement des membres exclus de leur sein, afin de rendre leur réinstallation impossible. Les conseils allaient céder, quand les bourgeois demandèrent de prendre part à l'élection. Ils estimaient qu'il appartenait à la commune d'élire le sénat parmi les membres du Grand-Conseil, et le Grand-Conseil parmi tous les bourgeois [2]. Les Deux-Cents ne purent se résoudre à leur reconnaître ce droit. Alors les tribus s'assemblèrent et firent flotter leurs drapeaux aux fenêtres de leurs poëles. Les tisserands, montrant le hérisson de leurs armoiries, et la foule des citoyens après eux, s'écrièrent : « Voilà notre image à tous. » Puis ils se rendirent confusément devant la maison-de-ville et recommencèrent, le 1er mai, le blocus du 24 mars. Les conseils ne recouvrèrent leur liberté, le soir à huit heures, qu'après avoir accordé tout ce qu'on leur demandait. Les représentans de la diète, ayant essayé vainement de faire entendre leur voix, sortirent d'une ville où les

[1] Sept du Petit, deux du Grand-Conseil furent déposés pour s'être livrés à de coupables intrigues dans un banquet, chez Lucas Bourkardt.

[2] Ils réclamèrent aussi la nomination du Grand-Tribun.

uns les bravaient insolemment, et les autres n'acceptaient, en apparence, leur médiation que pour s'en faire une arme contre leurs adversaires. Ils allèrent rendre à leurs commettans un compte fidèle de l'état des choses à Bâle.

Ils y laissaient quatre partis aux prises. Le Deux-Cents avait conquis le nom, les tribus, le pouvoir du souverain. La minorité vaincue s'agitait dans les conseils. L'on avait donné le nom de « mécontents[1] » aux membres exclus de la magistrature qui cherchaient à se relever en portant le trouble à l'excès. Ces partis ondoyaient, s'éloignant et se rapprochant tour-à-tour. Le désintéressement était rare. L'on ne triomphait que pour se diviser. L'un des délégués de la bourgeoisie, Jean Muller, mégissier de profession, avait nourri par l'étude des anciens et de l'histoire nationale son amour de tout ce qui est digne de louange[2]. A l'approche des élections, il invita ses collègues à prouver leur désintéressement en s'engageant à n'accepter de six ans aucune charge[3]; sa proposition fut rejetée. De trente-neuf places vacantes dans le Grand-Conseil, vingt-six furent données à des représentans de la

[1] « Malcontenten. »

[2] *Beyträge zur Geschichte der Unruhen zu Basel*, 2 folios, dans la Bibliothèque de l'Antistitium, et *Mélanges sur* 1691, dans la biblioth. de la Société de Lecture.

« Bald wird das Kameel klein, der Mukk hingegen gross.
Der Fromme leidt, der Bœse liegt in der Mutter Schoss.
Mit Wucher und Verkauf wird Theurung angerichtet,
Die Sorg fur Vaterland dem eignen Nutzen weicht, etc. »

George, fils de Jean Muller, 16 *nov.* 1691.

[3] Toutes les révolutions qui accomplissent leur cours ont-elles leur *acte de renoncement?*

commune et quatre des seize devenues vacantes dans le sénat[1]. Ni la foi des anciens âges, ni celle des premiers temps de la réforme n'animaient les citoyens. Parvenus à s'asseoir sur les siéges de la magistrature, les hommes nouveaux ne tardèrent pas à changer de parti. Alors l'envie et le ressentiment éclatèrent. Lorsque le 28 mai, l'on fit lecture aux tribus des documens qui prouvaient l'ancienneté de leurs droits, beaucoup de citoyens s'en retournèrent en disant : « Mieux eût valu nous entretenir de la liberté d'industrie que de vieilleries semblables. » Des ordonnances sur le monopole leur eussent paru plus importantes que l'examen des comptes de l'État[2]. Les conseils avaient coutume, le jour de la saint Jean-Baptiste, de présenter les nouveaux magistrats à la commune, assemblée sur la place de Saint-Pierre, et de recevoir le serment de la bourgeoisie. Cette fois il s'agit de savoir qui recevrait l'hommage, du Soixante, qui l'avait reçu de temps immémorial, ou du Deux-Cents, reconnu comme souverain. Les tribus saisirent l'occasion de cette querelle pour témoigner leur mécontentement; elles se tournèrent vers le sénat, disposées à lui faire hommage[3]. Pressé des deux parts, le Grand-Conseil

[1] Zœslin et Stœhelin furent élus Oberstzunftmeister. Le Grand-Conseil élut bourgmestre, non l'un d'eux, selon l'usage, mais le conseiller Lucas Bourkardt. — « Aucun honnête homme, dit Zœslin, ne soupçonnera ma vieillesse d'avoir voulu profiter de la chute des autres; car il y a longtemps que j'ai renoncé aux dignités dont on m'a chargé, et je les quitterais encore avec plus de plaisir que de regret, si par là je pouvais rendre ma patrie heureuse et tranquille. »

[2] Le 19 juillet, les délégués rendirent compte de leur gestion; leurs commettans jugèrent « qu'ils avaient fait bien peu. »

[3] Elles le laissèrent nommer aux charges sans la participation du Deux-Cents.

essaya d'une proposition : il offrit de laisser les tribus prêter serment aux Soixante, pourvu qu'elles déclarassent la révolution terminée et les fonctions des délégués arrivées à leur terme. Cette demande ayant été rejetée, il recourut aux Confédérés [1].

Les gouvernemens suisses, la plupart disposés à relever celui de Bâle par la force, avaient demandé à Zurich de convoquer une diète. Mais Zurich tardait de répondre à leurs instances. Le bourgmestre Escher disait à haute voix : « Qui aurait le cœur de marcher contre ces braves gens ! » Il craignait de voir les petits Cantons s'immiscer dans la politique des villes. La plupart des membres du Deux-Cents n'appelaient *pas* une révolte la protestation des citoyens contre des vices sociaux profondément enracinés. « Nous ne pouvons, disaient-ils, contraindre les Bâlois à accepter une médiation qu'ils ne nous demandent pas [2]. » Mais lorsque le Grand-Conseil eut invoqué la médiation fédérale et que la diète fut près de s'assembler pour recevoir les comptes annuels des bailliages, les Cantons furent appelés à se prononcer. Berne et Soleure

[1] Les mécontens, de leur côté, n'avaient pas cessé de l'invoquer.

[2] Le roi de France écrit à son ambassadeur : « Vous devez presser les Cantons d'envoyer à Bâle des personnes d'autorité pour régler tous les différens qu'il y a entre le peuple et le magistrat. S'ils ne trouvent pas chez le peuple toute la soumission qu'ils peuvent désirer, je leur ferai donner toute l'assistance de troupes qu'ils jugeront leur être nécessaire.... Priez-les de considérer que le grand nombre de sujets mécontens pourrait refuser de marcher et forcer les supérieurs à régler le gouvernement au gré des peuples ; ce dont les alliés profiteraient. » *Louis.* Pour Amelot, l'insurrection du peuple est un soulèvement contre la France : « Les bourgeois en veulent à cinq ou six, parce qu'ils sont trop bons Français. »

voulaient faire marcher 4,000 hommes sur Bâle[1]. D'autres penchaient avec Zurich pour user de douceur. Tous se réunirent pour adresser à Bâle une sérieuse invitation d'accepter la médiation fédérale. Le Deux-Cents l'avait demandée. Le sénat n'osa la rejeter. Les délégués de la commune, abandonnés par le Soixante comme le Deux-Cents l'avait été par eux, se laissèrent persuader que les Cantons se borneraient à confirmer la réforme. Tous s'accordèrent donc pour accepter l'intervention de la diète[2] et pour demander comme médiateurs, Escher, Durler, Frisching et Molondin[3]. Lucerne ayant insisté pour que le nombre des représentans fût doublé, messieurs de Bâle nommèrent encore les landammann Zveifel de Glaris, Lussy d'Unterwalden, le bourgmestre Holländer de Schaffhouse et le préfet de l'abbé de Saint-Gall, Fidèle de la Tour[4]. Le sénat fit ces choix sans prendre l'avis des tribus, tant elles avaient en peu de temps perdu de leur fierté. Les citoyens s'étaient lassés. Les préoccupations politiques avaient porté dommage à leur économie. Les riches n'employaient comme artisans que ceux qui servaient leur cause. Déjà les bourgeois ne songeaient plus qu'à se conduire de manière à ôter tout prétexte à l'intervention[5]. Zurich, dans le but de leur donner le

[1] « Nous n'avons pas d'alliance avec le commun, mais avec le magistrat. »

[2] Bâle à la diète, 14 juillet.

[3] Escher et Durler ne partirent qu'à la condition d'être reçus comme arbitres.

[4] Pour ces quatre députés il n'y avait, à Bâle, que des rebelles à faire rentrer dans le devoir. Holländer disait hautement à Baden, en parlant des bourgeois de Bâle : « Ce sont gens à qui l'on devrait mettre la tête aux pieds. » *Ochs*, 239. — *Meyer*, 85. — *Recès*.

[5] « Ils ont pris l'attitude de citoyens paisibles qui ne cherchent leur

temps de vider leur différend à l'amiable, ayant fait différer le départ des médiateurs, les Bâlois en profitèrent pour s'arranger avec les conseils sur tous les points [1]. Une amnistie fut proclamée. Il ne restait que de voir les délégués donner leur démission lorsque les députés de la diète arrivèrent et que, tout d'abord, ils demandèrent, d'une voix menaçante, d'être reconnus comme arbitres [2].

« Pourquoi des arbitres, répondirent les citoyens, puisque notre réconciliation est accomplie ? » Déjà cependant la conduite de leurs adversaires avait réveillé toute leur défiance. Informés qu'ils levaient des soldats, les réunissaient à Rieden et à Mœnchenstein et préparaient une attaque, ils avaient couru les disperser [3]. Dans la ville, ils avaient livré plusieurs maisons de mécontens au pillage. En ces circonstances, ils rejetèrent à une grande majorité l'intervention fédérale. Interrogés l'un après l'autre dans leurs poëles, puis par leurs pasteurs dans les temples, ils n'eurent tous qu'une réponse. L'on eut beau leur promettre de respecter l'amnistie et leurs priviléges, on n'obtint qu'un petit nombre de suffrages [4]. Les médiateurs se disposaient à

sûreté que dans la justice de leur cause. » Les délégués demandent vainement d'être accrus en nombre et de recevoir de nouvelles garanties. Ils jouent maintenant le même rôle qu'avait joué le Grand-Conseil à l'égard du Petit. Celui-ci, entre deux forces, avait l'avantage de pouvoir toujours en prendre une pour appui, ou les paralyser l'une par l'autre.

[1] Le serment fut prêté au magistrat le 26 juillet et le 28 dans le Petit-Bâle.

[2] « Sinon, nos seigneurs se montreront et la querelle se videra entre le faible et le fort. » — 29 *juillet*. Trente serviteurs, quarante chevaux formaient cortège.

[3] Ce fait avait contribué beaucoup au rapprochement des partis.

[4] 298 voix.

repartir, quand les délégués, saisis par la crainte, se rapprochèrent d'eux. Pendant ce temps, l'intrigue poursuivait son cours. Tout-à-coup [1], les trois tribus du petit Bâle s'assemblent en armes. Du vin leur avait été versé ; de vagues promesses leur avaient été données de faire disparaître l'inégalité qui existait entre elles et les tribus de la grande ville. Le sénat, tout en rappelant d'une voix sévère les tribus à l'obéissance, leur fit sous main recommander d'être sur leurs gardes [2]. Bientôt les tisserands se prononcèrent comme le petit Bâle. L'édifice élevé par la révolution commençait à s'écrouler.

Le gouvernement, croyant cette fois pouvoir compter sur la majorité des citoyens, fit recueillir de nouveau leurs suffrages de maison en maison. Trompé dans son attente, il n'en fit pas moins savoir aux Confédérés que Bâle acceptait leur médiation [3]. Les députés se réunirent pour juger. Ils ne touchèrent pas aux articles déjà réglés entre les parties. Ils laissèrent les bourgeois nommer le grand-tribun et les maîtres de corporation. Ils eussent volontiers rendu l'élection du Deux-Cents aux chefs des tribus; mais, craignant de soulever de nouveaux orages, ils abandonnèrent aux Conseils le soin de décider cette question. Il restait à prononcer sur le sort des magistrats exclus de leurs charges. Des hommes distingués par leur rang ou leurs services, comme le grand-tribun et le conseiller Bourkardt, furent réinstallés sans qu'il fût question de savoir s'ils étaient coupables ou non ; ils remontèrent aussitôt fière-

[1] Le 16 août.
[2] Protocole du Conseil.
[3] Le 22 août. — 586 voix acceptent, 141 le font avec des réserves ; 234 rejettent. Il y a 282 absens.

ment sur leurs siéges. Puis quinze des magistrats déposés reçurent un droit aux premières places qui viendraient à vaquer[1] et dix-neuf furent simplement déclarés rééligibles[2]. Les Conseils agréèrent cette sentence, publièrent un édit de paix et le proposèrent à signer à la commune[3]. Les bourgeois le rejetèrent à l'envi; les uns, parce que la pacification trompait leur colère; les autres, parce qu'on leur demandait de s'engager à ne plus jamais rétablir la délégation. Fatio, Muller et 468 citoyens apposèrent seuls leur signature. Les médiateurs quittèrent Bâle, laissant le pouvoir à des magistrats qui avaient à se venger[4].

Ce n'est pas dans le vulgaire, c'est parmi les *plus* nobles têtes que les révolutions se plaisent à choisir leurs victimes. Deux cents citoyens allèrent se saisir de Fatio, qui, pressé de fuir, avait répondu : « Si ma patrie pouvait recouvrer la paix au prix de mes jours, je les donnerais volontiers. » Ils le traînèrent devant le conseil et demandèrent sa tête[5]. Les conseillers se dispersèrent, le laissant entre leurs mains. Les amis de Fatio tentèrent de le délivrer. Alors Fœsch[6], ancien capitaine dans le régiment Stouppa, leva des hommes d'armes, se mit à leur tête, chargea les citoyens assemblés sur la place des Cordeliers et les mit en fuite.

[1] Pétri était de ce nombre.

[2] Les plus incriminés n'étaient rééligibles qu'après deux ans révolus; « toutefois leur honneur sauf. »

[3] Le 8 septembre.

[4] Le 9 septembre.

[5] Le 21.

[6] Leu, VII, 101. — Amelot. — « La bourgeoisie demandait l'expulsion des conseillers partisans de la France. Alors Fœsch, ci-devant capitaine, à la tête de 20 ou 30 amis (?), tombe sur 5 à 600 rebelles, tue, prend leurs chefs, les pend, etc. » *Mémoires de Stouppa.*

Muller, depuis qu'il avait signé l'édit de pacification, employait son éloquence à calmer ses concitoyens[1]. Fœsch, suivi de tout un peuple, ne courut pas moins l'arrêter et jeter, avec lui, cinquante bourgeois dans l'Eselthourm, prison des criminels. Parmi les juges, figurèrent les magistrats rétablis récemment sur leurs siéges. On les vit, tout en prodiguant l'injure aux accusés, s'efforcer de leur arracher des aveux humilians, appeler la torture à leur aide, et, confondus avec le bourreau, ajouter aux douleurs des victimes en agitant les cordes du supplice[2]. Un seul nom sortit des lèvres de Fatio, celui de Pétri, qui était fugitif; et Muller et lui reconnurent que la connaissance qu'ils avaient des annales de leur patrie les avait inspirés; on ne dit pas si les juges sentirent la force du reproche renfermé dans cet aveu. Comment s'était-il fait que dans tous les Cantons l'étude de l'histoire nationale fût devenue un crime? Le saint jour du repos n'interrompit pas l'action de la justice. Werenfels, qui prêchait quelques mois auparavant sur les intrigues des grands, s'abaissa jusqu'à laisser tomber des paroles de blâme sur les vaincus. L'échafaud fut dressé devant la maison de ville[3], de manière à ce que les membres du conseil pussent, tout en vaquant à leurs affaires, goû-

[1] Il avait, il est vrai, demandé de concert avec eux l'élargissement de Fatio.

[2] Basel Babel. — Ochs. — Escher. — Le chancelier Fœsch commença l'interrogatoire par les mots : « Garnement impie (Gottvergessner Bube), tu eusses jeté de grand cœur le gouvernement à la voirie, si Dieu te l'eût permis, etc. » Fœsch, héritier du beau cabinet de médailles de son oncle Rémi Fœsch, était plus versé dans les antiquités que dans le droit. « Espèce de philosophe, curieux en médailles, peu attaché aux affaires. » *Puisieulx.* — *Leu.*

[3] Le 28 septembre. *Ochs*, 280.

ter le plaisir des dieux : celui de repaître leurs regards du sang de leurs victimes. Fatio, plus passionné, n'était pas sans ambition. Muller avait été entraîné malgré lui ; personne ne doutait de sa loyauté. Ils montèrent sur l'échafaud calmes et sereins. Les témoins de leur supplice ne surent pas tous contenir leur émotion ; quelques-uns s'éloignèrent en laissant couler leurs larmes [1].

Les jours suivants, les portes de la ville demeurèrent fermées et un silence de mort régna dans les murs. Amendes, flétrissure, bannissement, perte de la bourgeoisie, travaux forcés [2], galères, les condamnations furent prodiguées. Soixante-six citoyens furent censurés par le consistoire et allèrent ensuite recevoir à genoux leur grâce du sénat. Des femmes furent tancées et punies. Les protocoles de la délégation furent brûlés par la main du bourreau. La soif de vengeance n'était pas assouvie que l'on cessa de trouver des coupables. Alors les vainqueurs songèrent à purifier la magistrature. Jugeant que les siéges de l'autorité ne devaient pas être la récompense du crime, ils en expulsèrent la plupart des conseillers nouveaux. Les hommes qui venaient de sacrifier ceux qui les avaient élevés en charge, furent frappés à leur tour. Les membres exclus des conseils y rentrèrent pêle-mêle [3]. Il n'y eut d'exception que pour Pétri, dont on savait les relations avec les bourgeoisies des villes suisses. Les

[1] Moses, beau-frère de Fatio, fut mis à mort avec eux. La tête de Fatio fut fichée sur la porte du Rhin, où elle resta jusqu'en 1760. *Vœgelin*, 261.

[2] Schallenwerck.

[3] Le 21 octobre, sans demander une déclaration de non-culpabilité, à laquelle personne n'eût ajouté foi.

Confédérés, l'Empereur, le Stathouder de Hollande intercédèrent vainement pour lui. Il fut pendu en effigie[1]. Une amnistie fut publiée quand on ne vit plus personne à punir[2]. Les conseils achevèrent leur œuvre en reprenant à la bourgeoisie les droits que la pacification lui avait laissés. Le peuple de la campagne n'avait pris aucune part à une révolution dont, victorieux, il n'eût pas recueilli les fruits[3].

Après cette lutte entre le pouvoir et des libertés dont le jour n'était pas venu, les Bâlois retournèrent aux spéculations qui ajoutaient chaque année à leurs richesses. L'argent abondait dans leur ville au point que l'on y trouvait sans peine à emprunter au trois et demi pour cent, bien que le magistrat crût devoir, de loin en loin, rétablir l'intérêt légal du denier vingt[4]. La permission donnée aux gens de la campagne, mal-

[1] Pétri se vengea par la satire pleine de verve : *Basel Babel*. L'empereur, qu'il avait rendu attentif à la grande sortie d'approvisionnemens qui se faisait pour la France, par l'entremise des négocians bâlois, le prit à son service et lui donna des pleins-pouvoirs pour empêcher la contrebande et surtout l'exportation des approvisionnemens de guerre. 11 *février* 1692.

[2] Le 17 mars 1692; encore ne fut-elle pas observée. Le gouvernement se réserva « son ressentiment (*das obrigkeitliche Ressentiment*) contre Dubarry, Pétri, etc. » Le jour de saint Gamaliel, auquel avait eu lieu l'émeute, fut retranché du calendrier. Le Sénat rentra dans son pouvoir.

[3] La bourgeoisie en agissait envers le peuple comme à Rome la *Plebs* à l'égard des ærarii, des libertini, de tout ce qui ne participait pas aux droits qu'elle avait conquis. « Auprès de l'aristocratie des nobles s'était formée une aristocratie d'hommes libres, digue contre la démocratie. » *Niebuhr, V*, 409.

[4] En 1677, 82, 84, rétablissement de l'intérêt *chrétien* du 5 p. °/o, « contre des gens intéressés, nuisibles, qui veulent ruiner les veuves et les hôpitaux. » La peine était la confiscation. — Bâle était la Hollande de la Suisse.

gré l'opposition des passementiers, de travailler pour la ville, avait accru la prospérité générale[1]. L'amour des lettres se conservait dans quelques familles. Cependant l'art de prêter était aux yeux du grand nombre d'un prix bien supérieur aux sciences enseignées dans l'Université[2]. On n'aimait pas que des bourgeois se distinguassent par des connaissances supérieures. Le sénat n'appelait plus de l'étranger des hommes de grand savoir pour leur conférer des chaires; il leur préférait prudemment les fils de familles bâloises. Mais on rencontrait parmi celles-ci ces Bernouilli qui, pendant un siècle, se transmirent la gloire de la science, comme par droit héréditaire, et partagèrent l'honneur de toutes les découvertes qu'ils ne firent pas eux-mêmes[3].

[1] Du reste la campagne était traitée sévèrement; Bâle défend absolument à ses ressortissàns de quitter son territoire et d'emporter leurs biens. En 1661, elle fait couper les arbres des vergers, parce qu'ils nuisaient à la dîme. En 1692, elle défend de rembourser des capitaux, si, pour le faire, il était nécessaire d'emprunter, etc. Ainsi en agissait Zurich. — Bâle reçut en cinquante ans 345 nouveaux bourgeois. « Qui demandait la bourgeoisie devait être de sang *allemand*, d'honnêtes parens, de religion réformée, ou de sorte à faire honneur à la ville. » En 1696 : « Ne seront plus reçus de nouveaux bourgeois sans des motifs extraordinaires. » Le prix d'admission est fixé à 1,000 rixdalers. En 1718, le droit de cité est déclaré clos. — Tribut de 12 écus sur les bourgeois domiciliés à la campagne, s'ils veulent conserver leur bourgeoisie. En 1706, la veuve d'un Bâlois mort à l'étranger n'est point reçue dans les murs. En 1707, défense de vendre sa maison ou sa terre à un étranger, sans la permission du Conseil.

[2] « L'université de Plutus fait tort à celle d'Apollon. » — Ils ont pour adage : « Nemo nostrum excellat. » *Heutelia.*

[3] Il n'y eut pas moins de sept noms illustres dans cette famille, dans l'espace d'un siècle, par des travaux scientifiques. Jacques, Jean son frère, et Daniel son fils, furent les plus grands. Jacques n'ayant pas osé, dans son ouvrage sur les comètes (1680) compléter sa pensée, abandonna la queue du météore aux préjugés (« *in caudâ venenum* »). *Conservateur suisse, XIII,* 243. — Sur sa tombe fut tracée une spirale loga-

Les Buxdorf[1] passaient en Europe pour les hommes les plus instruits dans la littérature hébraïque. Wettstein, Battier étaient des littérateurs d'un goût pur. La botanique avait reçu de Bauhin la langue qu'elle a parlée jusqu'à Linné[2]. Guy Patin, dans le récit de son voyage en Europe, assure n'avoir rencontré nulle part des hommes d'un sens meilleur et d'un esprit plus cultivé qu'à Bâle[3].

Zurich, ville de métiers comme Bâle[4], avait un

rithmique, avec les mots : « Eadem mutata resurgo. » *Helvetiens beruhmte Manner*, 201. — Les deux frères eurent à lutter contre leurs parens, qui les voulaient ou négocians ou pasteurs. Jacques prit pour devise : « Invito patre sidera versor. » Daniel eut des commencemens plus pénibles encore. Son père, dès qu'il eut à craindre d'être surpassé, ne fut plus pour lui qu'un rival. Leurs découvertes et celles de Euler jetèrent durant le dix-huitième siècle un grand éclat sur l'académie de Bâle. *D'Alembert, Mélanges littéraires, II*, 14.—*Fontenelle, Éloges, V.* — *Ochs*, 302. —*Revue des deux mondes, IVe série, VIII*, 68.

[1] Le père et le fils. Jean fut mis à l'amende pour avoir assisté à la fête de la Circoncision dans la chambre d'un juif auquel il donnait l'hospitalité. Il était en correspondance avec tous les Israélites distingués de son temps.

[2] Dans son *Phytopinax*, in-4°, publié à Bâle en 1596, Bauhin avait décrit 2460 plantes, parmi lesquelles la pomme de terre l'était pour la première fois. Dans son *Grand théâtre*, il décrivit 6,000 plantes (1658-1663). Dans le même temps parut, à Yverdun, en 3 volumes in-folio, *l'Histoire des Plantes* du premier des Bauhin, publiée sous les soins du médecin Chabrée, par le bailli d'Yverdun, Graffenried, qui consacra 40,000 florins à cette œuvre. Le patriotisme doit, en Suisse, suppléer à la pauvreté des gouvernemens. C'est ainsi que vient de paraître, grâce à la générosité de M. Henri Giral, de Nyon, l'édition complète de l'Histoire de la Réformation de Ruchat.

[3] Guy Patin, Relation de son voyage en Europe, Bâle, 1673. — Lutz, Geschichte der Universitæt. — Les drames de Shakespeare et les meilleures pièces du théâtre Français étaient représentés à Bâle, traduits en langue allemande. — En 1667, le directeur de la troupe prie le Conseil d'être le parrain d'un fils qui lui est né. *Ochs*, 322.

[4] Surtout depuis la révolution de Brunn. Jusqu'alors Berne et Zurich

grand commerce avec l'Angleterre, la Hollande et Milan. Celui qu'elle faisait à Lyon avait beaucoup diminué, depuis que les Cantons avaient perdu leurs priviléges[1]. Les bourgeois se montraient âpres au gain, appliqués, industrieux[2]. Les chefs de l'État[3] n'étaient pas, comme à Berne, de grands propriétaires territoriaux, formés dès l'enfance à la politique, aux armes et au commandement; ils étaient d'ordinaire les chefs de métiers les plus considérables. L'honnêteté, la science, la bonne économie les caractérisaient

avaient différé peu. Voyez dans le *Schw. Museum*, 1839, les articles de M. Hottinger sur Brunn.

[1] On ne portait plus à Lyon que des crépons et de légères étoffes, mêlées de soie et de fleuret. Le droit s'était élevé de 15 sols à 8 francs; il fut réduit à 5 francs. « Ce négoce ne leur tient plus à cœur... Ils ne paient pas en Allemagne le dixième de ce qu'il paient en France. » *Amelot*. « En redressant quelques abus, qui se sont glissés dans le commerce, et qui les ont jetés du côté de l'Allemagne, on pourrait autant compter sur ce Canton que sur nul autre. » *Puisieulx*. — Offre du marché libre, si Zurich veut donner des soldats; rejeté.

[2] « Leur frugalité est incroyable. Ils défendent tout autre vin que celui de leurs terres. Non-seulement ils ne sont pas (comme les Bernois) magnifiques dans leurs festins, mais ils négligent la commodité. Ni or, ni argent filé, ni dentelles sur leurs vêtemens. Les perruques sont défendues. S'il arrive à quelqu'un d'en porter par nécessité, il faut qu'au lieu d'un chapeau, il se couvre d'un bonnet. C'est moins épargne que politique : le luxe rend dépendant de l'étranger... Les Zuricois aiment mieux être savans que le paraître... Ils ne recherchent pas les bailliages, dont les appointemens sont modérés. Les baillis ne perçoivent pas pour eux les amendes. » — *Amelot*. — *Puisieulx*. — *Archives*. — *Burnet*. — *Stanyan*. Les campagnes, gouvernées plus durement que celles de Berne, n'offraient pas la même apparence prospère. — En 1674, l'impôt sur les fortunes faisait supposer le capital de la ville de 20 millions. *Vaterl. Slg.*

[3] Burger-meister, maîtres-bourgeois. Le gouvernement était comme un épanouissement des corporations et de la municipalité. Leur qualité de présidens de la diète entourait les bourgmestres de Zurich de considération. « Ce sont eux qui donnent le bransle. » *Amelot*. Toutefois ils se gardaient de rien prendre sous leur responsabilité.

bien plus que le coup-d'œil de l'homme d'état. Le sénat, comme à Bâle, à Lucerne et à Schaffhouse, se partageait en deux fractions, qui gouvernaient chacune à leur tour pendant six mois[1]. Les membres du Deux-Cents n'étaient plus nommés par la tribu, comme anciennement, mais par les quinze de ses membres qui étaient des Conseils. Même tendance à l'oligarchie, mêmes intrigues qu'ailleurs, même corruption de la justice. Vers le milieu du siècle une prédication, qui rappelait par momens celle de Zwingle, tonnait encore contre les vices de l'État. « Une politique charnelle, ainsi s'exprimait Breitinger, estime que la gloire de ce peuple est dans son éclat extérieur. D'autres croient que l'alliance des monarques fait la force de la république. Mais une voix plus haute nous apprend que la justice est la gloire des peuples; qu'où règne l'équité Dieu se montre, et que, comme les battemens réguliers du pouls dénotent la santé du corps, les bonnes lois bien exécutées prouvent la santé d'une nation. » Mais à la fin du siècle, l'Église n'avait plus ces accens inspirés qui subjuguent les cœurs. Le dogme et la morale se séparaient; la philosophie et la religion se quittaient l'une l'autre. L'orthodoxie, inquiète, s'était alliée avec le pouvoir. L'on disait de Lavater, théologien d'une tendance mystique, qu'il tremblait toujours, en écrivant, que son beau-père J.-J. Hottinger, auteur d'une savante histoire de l'Église, ne lût par-dessus ses épaules[2]. Scheuchzer appliquait à l'in-

[1] Les conseillers de la fraction qui n'était pas de service n'assistaient aux séances que pour s'instruire de ce qui se passait.

[2] *Schw. Jahrbucher. — Autobiographie de Zimermann.* « J.-J. Hottinger prononce froidement ses oracles.... Il recommande la lecture de Bayle, comme montrant la faiblesse de la raison humaine. »

terprétation de la Bible les lumières de la physique moderne, sans oser achever sa pensée. Ce ne fut pas sans une vive contradiction que Muralt, Herrliberguer et lui réussirent à faire accepter par le plus grand nombre des Cantons protestans le calendrier grégorien, que venait enfin de recevoir l'Allemagne[1]. Ces hommes faisaient partie d'une bourgeoisie active, studieuse[2], dont nous avons vu les sympathies pour celle de Bâle et qui ne tardera pas à se soulever à son tour. Le sénat protégeait les corporations, tout en veillant sur elles d'un œil méfiant[3]. Il s'attachait à familiariser le pays avec l'idée que certaines familles étaient nées pour régner, la bourgeoisie pour l'enseignement et le négoce, le peuple pour cultiver le sol. Les bourgeois avaient vendu leurs maisons de campagne pour mettre leurs fonds dans le commerce. Libres de concurrence, ils travaillaient mal et contraignaient les paysans d'acheter à un prix élevé les fruits de leur

[1] On retrancha les onze premiers jours du mois de janvier 1701. Les efforts de Scheuchzer ne réussirent pas à bannir de l'almanach les signes superstitieux et le mauvais goût. A Appenzell, quelques membres du Conseil ayant voté pour l'adoption du nouveau calendrier, furent déposés. Colère à Glaris contre les députés qui avaient, en diète, voté pour l'acceptation. Saint-Gall ne se rangea qu'en 1724, les Grisons qu'à la fin du dix-huitième siècle, Commune après Commune.

[2] Il s'était formé des sociétés (*Vereine*) où l'on se préparait au gouvernement, non comme à Berne, mais par l'étude et surtout par des recherches sur l'histoire de la patrie. *Collegium insulanum*, 1679. *Collegium des Wohlgesinnten*, 1693. — Nulle part on ne s'occupait davantage de la chose publique. — Rhan écrivit à cette époque sa grande chronique. L'extrait qu'il en fit en deux volumes nous montre à quelle réserve devait se condamner l'historien.

[3] Plus de nouveaux bourgeois. *Résolution de* 1669. Il se passa 118 ans avant que le gouvernement, menacé à l'extérieur, pût se résoudre à faire part de la bourgeoisie à des sujets qui lui avaient rendu de grands services.

industrie[1]. Les campagnards de leur côté, ayant emprunté trop facilement[2], avaient oublié dans leur imprévoyance que, débiteurs de l'intérêt, ils l'étaient également du capital; ils s'étaient accordé de nouvelles jouissances; vinrent de mauvaises années; des familles, dans une extrême misère, quittèrent par centaines le sol de la Suisse pour la Hollande, le Palatinat et le Brandebourg[3].

De même que Genève, Neuchâtel et Bâle s'appuyaient sur Berne, ainsi Schaffhouse et les protestans de Glaris et d'Appenzell portaient les yeux vers Zurich. Schaffhouse, entourée des terres de l'Empire, n'en était que plus attachée à la Confédération. Ses fils étaient fiers d'appartenir à cette patrie de héros, dont, dès l'enfance, on leur retraçait les exploits. Ils avaient acheté les dernières justices que possédassent encore sur leur territoire des seigneurs allemands[4]. Mais les finances

[1] Coxe, ambassadeur d'Angleterre, ayant fait faire par un tailleur étranger un vêtement pour sa personne, les bourgeois enlevèrent l'habit des mains du tailleur en pleine rue. *Meisters Helvetische Geschichte, II*, 231. — « On ne regardait plus la Suisse, plus même le Canton comme la patrie; mais la corporation. » *Muller, Histoire universelle, L. XXII, chapitre 26.*

[2] On avait eu peine à trouver à emprunter au 5 0/0; maintenant on avait peine à trouver une hypothèque sûre.

[3] Voyez chap. II, page 119, note 5.

[4] En 1611, on voyait à la place de la rue qui du Tronwaagthurm conduit au marché à blé, une maison, *zur Tanne*, la propriété des comtes de Sulz. A sa possession était attaché le droit de se faire ouvrir à toute heure les portes de la ville, et d'y entrer à la tête de 30 cavaliers. Il y avait danger et humiliation. Que faire? On offre au comte un banquet, on cause, on boit; le comte doit 7,000 fl.; on lui en offre 30,000 pour prix de sa maison. Il n'a pas plus tôt accepté que, de peur de repentir, tous les citoyens courent raser sa demeure : tuiles, bois, pierres, c'est à qui en emportera sa part. Quand, à la nuit, le prince allemand veut regagner son logis, il ne le trouve plus. *Schalk, List nicht ohne*

étaient mal administrées. Les pasteurs, faiblement rétribués, enseignaient à l'école. Le sénat avait comme ailleurs concentré tous les pouvoirs [1]. Deux censeurs, chargés par la constitution de veiller au maintien de la liberté, élevèrent la voix et obtinrent, en 1689, la réforme de quelques abus [2].

La vente des charges publiques avait été portée si loin dans le canton de Glaris que des patriotes proposèrent, comme le seul remède, de laisser le sort prononcer entre huit candidats nommés par le pays [3]. L'effet de ce moyen [4] fut d'affaiblir le corps social sans le guérir. Les dépenses s'étant accrues plus que le revenu, les pensions de France furent versées dans la caisse de l'État. Comme elles arrivaient irrégulièrement, il fallut recourir à un impôt [5]. Les protestans

Recht. — En 1656, Schaffhouse achète encore des comtes leur droit de justice sur le Kletgau (30,600 florins). — Au reste Schaffhouse était aussi peu française qu'allemande. *Montaigne, Voyage en Suisse et en Italie.*

[1] Il avait eu d'autant moins de peine à le faire que les attributions des divers corps de l'Etat étaient mal déterminées.

[2] *Rathsruger.* Chaque tribu avait ses censeurs (*Ruger*). Ils avaient, dans les élections, le droit d'éliminer. La tribu donnait sept *maîtres* au grand, deux au petit Conseil (*Ohherren*, non *Zunftmeister*). — Les paysans ne pouvaient vouer leurs fils à la science. Il ne leur était permis de s'établir dans la ville que comme journaliers. — Le bourgmestre Meyer, estimé pour son caractère et son savoir, perdit à chercher le secret de faire de l'or sa fortune et celle de plusieurs personnes qui s'étaient confiées en lui. Il mourut pauvre maître d'école à Mayenfeld. *Waldkirch, chronique II*, 7. — *Schalk's Erinnerungen.* — *Gemælde der Schweitz, Schaffhouse, von Eduard Im Thurm.* — *Varia manuscripta.* — *Stanyan.* — *Hottinger.*

[3] Deux par les hautes vallées, quatre par l'intérieur et deux par le bas du pays (1679).

[4] Comme celui de l'usage fréquent de l'eau dans la médecine.

[5] Dès 1630.

donnaient d'excellens officiers à la France[1]; vers la fin du siècle ils se tournèrent vers la Hollande; les catholiques servaient l'Espagne. Peu à peu s'était éveillé, dans la vallée de la Linth, le génie du commerce; on avait commencé par exporter des ardoises, puis d'autres produits; déjà l'on rencontrait en tous lieux des Glaronnais achetant et vendant[2].

Aucune peuplade de la Suisse n'était plus ennemie du joug et souvent de la règle, que les Appenzellois. Ils fournissaient de bons soldats, les uns à l'Espagne, les autres à la France et aux Hollandais[3]. En diète, les deux demi-cantons votaient le plus souvent en sens contraire. Ils plaçaient parmi les priviléges de la liberté la franchise de tout impôt. Un jour que les Conseils proposèrent à la landsguémeind de prélever le cinq pour cent sur l'héritage de celui qui mourait sans enfans, une voix s'éleva dans l'assemblée : « Veut-on rétablir le droit de meilleur catel ? » Les épées sortirent du fourreau et le landammann Zellweguer fut déposé. Au

[1] A Galati avaient succédé dans la garde trois colonels glaronais : Fridolin Hessy, Gaspar Freuler et Melchior Hessy.

[2] Non plus qu'aucun des petits Cantons, les Glaronais ne permettaient de vendre des Alpes ou d'hypothéquer des terres à des étrangers : ils eussent cru aliéner leur souveraineté. Depuis l'arrangement de 1683, les deux partis religieux avaient chacun leurs tribunaux. Les réformés renouvelaient les leurs tous les ans et laissaient les nouveaux juges siéger avec les anciens. Les catholiques confirmaient annuellement les mêmes juges. — L'essai de porter devant la landsguémeind les causes perdues fut repoussé par le peuple. Les victimes de la séduction étaient condamnées à porter une coëffe qui les distinguait; c'était rendre difficile le repentir. — La mendicité était permise. — Depuis 1630, les protestans avaient leur synode et leurs consistoires; ils n'avaient plus voulu dépendre de Zurich. *Tchoudi* (sa chronique est de cette époque). — *Schuler, 234, etc.* — *Rhan.* — *Hottinger, III*, 1089.

[3] Ils allaient jusqu'à permettre l'enrôlement à des officiers d'autres

commencement du siècle, le tribunal des Vingt-Quatre[1] s'asséiait encore tous les jeudis dans un carrefour pour juger les délits ordinaires; celui des Douze[2] prononçait sur les matières qui se vidaient par l'intimation du serment; un troisième tribunal[3] connaissait des cas les plus graves. Mais en 1631, les offices de ces tribunaux furent, dans les Rhodes extérieures, conférés au grand et au petit Conseil. Les juges consultaient le clergé pour savoir ce que Moïse ou les Évangiles renfermaient sur le cas; du reste, non plus que le peuple, ils n'avaient de loi que leur conscience[4]. Quelques ordonnances[5] ayant été mises en ordre et publiées par le magistrat avec ces mots en titre : « sous l'autorisation des supérieurs, » la landsguémeind se souleva contre cette expression[6], rejeta le livre en grand tumulte et laissa les frais de la publication à la charge des magistrats prévaricateurs[7].

Cantons. Les pensions françaises continuaient d'être distribuées par tête. — On disait : « Abbatiscellorum alacritas, Glaronensium sedulitas. » *De fide helvetica*, 275.

[1] Gassengericht.

[2] Geschwoernengericht.

[3] Bussengericht. On ne tarda pas à craindre d'avoir rendu trop puissant le G. Conseil. Nomination d'un Conseil des Soixante (1654); il ne fut jamais convoqué.

[4] Un parricide était gracié; l'année suivante un vol de peu d'importance était puni de mort. Les peines les plus ordinaires étaient le bannissement, la marque, le retranchement des oreilles, la flétrissure (emportant la privation des droits de citoyen), l'interdiction du vin. Les conseils ayant condamné des coupables au service mercenaire et aux galères, le peuple (en 1648) se souleva contre cet attentat à la dignité d'hommes libres.

[5] Sur les matières ecclésiastiques (1660).

[6] « Bonne pour les bailliages. »

[7] En 1647, il fut convenu que les deux parties du pays, séparées par les eaux de la Silter, auraient dans les conseils un nombre égal de

Les formes sociales se compliquent par les progrès de la vie intellectuelle. Aussi depuis que le champ de la science était ouvert, que la religion s'était retrempée dans ses sources, que le commerce et la philosophie s'étaient montrés, les Cantons protestans avaient-ils changé d'aspect[1]. Il n'en était pas ainsi des catholiques. Ils ne connaissaient, à la fin du dix-septième siècle comme au commencement du seizième, que les occupations pastorales, la dévotion et les armes. Rome, descendue au rang de puissance du second ordre, perdait en tous lieux de son influence[2] excepté dans les Alpes. Il est vrai qu'elle veillait avec un soin particulier sur ce rempart de l'Italie[3]; ses instructions à ses légats en renferment la preuve. Elle montre à ces

représentans. — *Bischofsberger*. — *Valser*. — *Simler*. — *Mémoires de Stouppa*. — *Gemälde der Schweitz*. — Dès 1689, les contrats se font par écrit, devant les préposés, qui les font revêtir d'un sceau. — En 1698, Adam Holdenegger, pasteur vénérable, accusé par une personne du sexe de l'avoir séduite, est livré à la torture. On découvre trop tard que des méchans avaient fait parler l'accusatrice; la santé du pasteur était ruinée. Dès lors rare emploi de la torture. *Vaterl. Slg.*

[1] Avant la réforme, le luxe était le butin fait à la guerre; la religion reposait sur des habitudes traditionnelles; le patriotisme naissait du besoin de donner à la volonté son plein essor.

[2] Le pape avait fait le traité de Vervins; il avait protesté à Munster; on avait fait la paix des Pyrénées sans songer à lui. Les Jésuites, ses appuis, se sécularisaient. Leurs profès n'enseignaient plus; ils administraient les riches revenus de leurs communautés. Les plus honnêtes d'entre eux s'effrayaient en voyant combien l'on avait rendu facile le joug de Jésus-Christ.

[3] Encore en 1661, lorsque les Cantons lui envoyèrent une tardive ambassade d'obédience, le pape l'accueillit au bruit de l'artillerie, en grande pompe. Les envoyés s'avancèrent, les ambassadeurs de Savoie et de Venise à leur gauche. Dès lors les frais qu'entraînaient ces ambassades les firent cesser. — *Helvetia, Brilage zur Geschichte der Päpstlichen Nunciatur*. — *Arch. Lucern.*

envoyés leur mission comme des plus importantes et des plus difficiles. « N'allez pas, leur dit-elle, former votre cour de ces hommes qui font à deux mains le signe de la croix. N'imitez pas le nonce qui, plein de vieilles histoires, crut pouvoir rendre en peu de temps les protestans catholiques, et les catholiques obéissans. Croyant mettre les Suisses dans un flacon, il s'y vit enfermé lui-même, et revint assurant que ces peuples n'étaient grossiers qu'en apparence. Les armes n'occupent pas si fort les Confédérés qu'ils ne cultivent la science et qu'ils n'y excellent. S'ils n'ont pas notre rhétorique, leur jugement n'en est que plus sûr : leurs jeunes hommes voyagent. Ils ont la pratique des diverses nations et les surpassent presque toutes en finesse. Tout en recevant de l'argent de toutes les puissances, ils ont su maintenir la balance égale entre elles et conserver leur indépendance au milieu de grands orages. Ils couvrent encore l'Italie par leur prudence et leur valeur. Votre office auprès d'eux est de travailler à rétablir les juridictions anciennes et de faire que le souverain pontife soit reconnu comme le conseil des nations. La méchanceté des hommes est venue à ce point que l'on nous refuse le droit de nous immiscer dans les matières d'état; veillez à ce qu'il n'en soit pas ainsi. Gagnez les cœurs des Confédérés [1]. »

Les nonces avaient d'abord quelque peine à se con-

[1] « Ne vous occupez pas de la forme du gouvernement. Peu importe au saint Siége que les peuples soient républicains ou régis par des princes, pourvu qu'ils soient catholiques... Les protestans nous donnent de l'espérance. Qu'ils cessent de se croire haïs par nous..... Multipliez les espions; le service d'un bon émissaire paye la dépense de tous. » *Inst. à Maldeschi*, dans *Gli secreti di stato da principi dell' Europa, rivelati da varii confessori politici per Turchetto, Cologna*, 1670, (2e *édition*).

former à ces instructions et à se prêter aux usages des Suisses. Il leur paraissait scandaleux de voir, dans le canton d'Uri, le curé soumis tous les ans à la réélection de la paroisse, et dans les Grisons, le prêtre renvoyé dès qu'il avait cessé de plaire. Ils se consolèrent à la vue de la dévotion du peuple. Nulle part comme dans les Cantons, la foule ne s'agenouillait de loin à l'aspect d'une église[1]. Après ceux de Lorette et de Saint-Jacques, il n'était pas en Europe de pélerinage plus fréquenté que celui de Notre-Dame d'Einsiedlen[2]. L'abbé Augustin II[3] avait agrandi le monastère, l'avait enrichi de nouvelles reliques et avait porté à cent le nombre des conventuels. On assure qu'il sauva le couvent d'un nouvel incendie par sa seule dévotion pour le sacrement. Raphaël[4], son successeur, con-

[1] Helvetia. — Burnet, 70.

[2] On y compta, en 1700, plus de 200,000 pélerins. *Chronique d'Einsiedlen.* — *Meyers Erdbeschreibung der Schweitz*, 343. Louis XIII ordonna à Miron, son ambassadeur, de faire en son nom le pélerinage. « Les affaires étaient fort délicates et le ciel fut, ce semble, tout seul en état de les accommoder. Or, le jour que Miron fut à Einsiedlen, le roi fut victorieux d'un parti contraire que la nature ne lui permettait pas de haïr (le 1er août 1620). » Un *Ex voto* en garde le souvenir.

[3] Un Réding de Biberegg (1670-92). Il a écrit de nombreux volumes de controverse, entre autres l'apologie du concile de Trente contre Heidegger, et celle des Annales de Baronius contre le pasteur Ott de Schaffhouse. Innocent XI le nomme complaisamment l'Augustin de son siècle. *Lelong, Bibl. Hist. de France*, 152. — *Mabillon*, dans son *Voyage en Suisse*, fait en 1684 par ordre de Colbert, dans le but de connaître les trésors que renfermaient les Archives et les bibliothèques des Cantons.

[4] Un Gottrau de Fribourg (1692-98). « C'était le zèle de saint Paul, avec la sollicitude de saint Charles et la douceur de saint François de Sales. » *Biblioth. générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît.* « Rien ne troublait le repos dont il jouissait dans les bras de Marie. » *Don Maurice Symiane.*

struisit un temple sur le mont Etzel, au lieu qu'occupait la chapelle du bienheureux Meinrad. Puis, les soins de l'administration ne lui laissant pas assez de temps pour s'occuper de la grande affaire de son salut, il résigna sa charge et passa le reste de ses jours dans le silence et la retraite. Maure, de la noble famille des Roll de Soleure, rebâtit à neuf le monastère[1] et para de nouveaux rayons le trône de grâce de la Vierge, comme pour la protéger contre l'incrédulité du siècle. Il eût voulu, disait-il, faire revivre les temps où l'on croyait plus volontiers du bien de Dieu, que du mal de l'homme[2].

Les solennités auxquelles le peuple suisse *prenait* la part la plus vive étaient celles qui réunissaient les images de la guerre aux pompes de la religion. Telle fut la fête célébrée à Rapperschwyl, le 21 juillet 1689, par la confrérie *du rachat des captifs*[3]. Trois nefs s'avancèrent : celle de Saint-Joseph, gouvernée par des anges, celle de la Vierge, par des pages portant des rameaux, et celle des Martyrs[4]. Puis appareillèrent deux grands navires portant, l'un des guerriers chrétiens, l'autre des Turcs en riche costume. Ceux-là faisaient flotter la croix sur leurs bannières rouges et

[1] De 1704 à 1714, sans se laisser arrêter par la guerre de 1712.

[2] « Le siècle ne marchait pas sur des traces aussi sûres. » Rome laissait les monastères tomber dans le mépris. Trente-deux couvens avaient été fondés dans les quatre-vingts premières années du dix-septième siècle, et s'étaient la plupart enrichis. Deux seuls s'élevèrent dès lors jusqu'à la fin du dix-huitième; le dernier en 1734. *Fasi, Schw. Bibliothek.* — Le revenu d'Einsiedlen était de 40,000 fl., celui de Muri d'autant. Muri s'était particulièrement montré hospitalier durant la guerre de trente ans. Il venait de réformer Dissentis. *Scotti.*

[3] « De mercede redemptionis captivorum. »

[4] Basile, Félix et les patrons de l'ordre : Nonnatus et Nolasco.

blanches, ceux-ci le croissant dans les plis verts et bleus de leurs drapeaux. La flotte croisa quelque temps, les enseignes à la vague, aux sons d'une musique guerrière. Soudain, à un signal donné[1], les deux navires s'attaquent; les cloches s'ébranlent et se marient au tonnerre de l'artillerie. Puis tout-à-coup la scène change : le tumulte fait place à des images de religion et de paix; on aborde; tout se forme en procession : les anges, les saints, la Vierge, portée par quatre Turcs, les deux empereurs, le comte de Rapperschwyl, capitaine des chrétiens, suivi des soldats turcs ses captifs; les pélerins, les croix, les étendards, des chœurs de jeunes filles se meuvent, la tête couronnée de fleurs; tout s'avance, entre deux rangs de milices, vers l'église paroissiale. La messe est dite au milieu des fanfares[2]. L'Église proclame des indulgences apportées de Rome avec la bulle de la confrérie. Le peuple voit ensuite représenter sur un vaste théâtre la cruauté des Turcs et la manière dont la Vierge était apparue au roi d'Aragon et lui avait commandé de fonder un ordre pour la délivrance des Chrétiens captifs des infidèles. Des dons sont recueillis. Le souper réunit dans une même joie les spectateurs et les acteurs. Telles étaient les fêtes de la Suisse catholique, il y a 150 ans[3].

Rome, en inspirant cette fête, fut plus heureuse

[1] Par le curé de Buesskirch, qui, sur une embarcation légère, gouvernée par cinq polaques, avait commandé tous les mouvemens de la flottille.

[2] Par le curé de Bollingen.

[3] « Eine Festlichkeit der alten Zeit » dans *Archiv fur Schweizerische Geschichte und Landeskunde, von Escher und Hottinger, II,* 322.

qu'en nommant évêque de Fribourg[1] Strambino, des comtes de Saint-Martin en Piémont. Prompt, atrabilaire, jaloux à l'excès de sa dignité, Strambino n'arriva dans son diocèse que pour entrer en procès avec son chapitre, l'abbé de Hauterive et les seigneurs de Fribourg. C'étaient de constantes usurpations[2]; c'étaient de continuelles translations d'images et des solennités toujours nouvelles. Chaque fois qu'il revenait d'Italie, l'évêque en rapportait de nouveaux rits et de nouveaux saints. Voulant assurer sa résidence et celle de ses successeurs dans Fribourg, il y fit bâtir le palais qui porte son nom[3]. Dès lors, plus de paix, plus d'obéissance. Romanino, chancelier épiscopal, *s'étant* permis des discours insolens contre messieurs de Fribourg, ils le bannirent; il refusa de s'exécuter. Alors

[1] A la mort de Jean Knab, « ami des lettres, grave et familier, un vrai Suisse. » — Entrée le 8 avril 1663, au bruit des cloches et du canon.

[2] En 1674, lors de l'invasion de la Franche-Comté par les armées de Louis XIV, des Ursulines de Besançon s'étaient réfugiées à Estavayer. Un prêtre leur donna des terres et une maison; il le fit sans demander l'autorisation du gouvernement. Près de retourner à Besançon, les sœurs, suivant le conseil de l'évêque, reçurent dans leur ordre deux fribourgeoises et les laissèrent en leur place. Le gouvernement ordonna, l'évêque défendit aux deux sœurs de partir. Pour les protéger plus sûrement, le prélat se rendit dans leur demeure, y fit élever un autel, dit la messe et proclama le lieu saint. « Comment, s'écrièrent MM. de Fribourg, un lieu serait-il sanctifié par une offense à Dieu, et par le mépris de notre souveraineté! » Les Ursulines s'éloignèrent quelque temps, et quand elles surent la colère des seigneurs apaisée, revinrent tout doucement se mettre en possession de *leur propriété*.

[3] Vente par J.-Baptiste Strambino, des comtes de Saint-Martin, de son palais à Fribourg, pour les évêques de Lausanne futurs, dont la nomination appartient au duc, 1,000 pistoles payées par le prince, 4 février 1672. *Arch. de Turin, Traités avec les Suisses, paquet* 10.

les huissiers se rendirent au palais épiscopal, brisèrent les portes ; ils allaient saisir Romanino, lorsque l'évêque parut : « Au nom du saint Siège, dont j'ai reçu tous pouvoirs, s'écria-t-il, j'excommunie les sergens et ceux qui les envoient. Le feu du ciel puisse-t-il descendre sur eux ! » Les huissiers n'en exécutèrent pas moins leurs ordres [1]. Trois ans après, ne pouvant supporter davantage l'orgueil du prélat, les Fribourgeois lui interdirent, comme il revenait de Turin, l'entrée du Canton, et l'invitèrent à chercher sa résidence ailleurs. Strambino se détourna, alla visiter Echallens et les trois paroisses bourguignonnes du diocèse ; parvenu aux Hôpitaux, il rendit l'âme en vomissant les flots d'une bile noire [2]. Les Fribourgeois se hâtèrent d'écrire à Rome : « Dieu vient de nous donner la paix ; pour l'honneur du ciel, accordez-nous un pasteur qui connaisse nos mœurs et puisse non-seulement nous ouïr, mais nous comprendre. Qu'il sache respecter des immunités acquises par nos pères au prix de leur sang, et ne nous accable pas de frais de justice et de dispenses. » Rome nomma Pierre de Montagny, d'une ancienne famille fribour-

[1] En 1679. — Le prélat nommait Fribourg une nouvelle Berne. Une voix répartit : « Si l'on eût, à Berne, châtié les mauvais prêtres, on eût évité le schisme. »

[2] En 1688. — *Lausanna sacra*, de l'évêque Lenzbourg. — Archives de Lucerne. — Balthazar's Beylâge zur Päpstlichen Nunciatur, II, 403. — Kuenlin, l'évêque Strambino. — L'évêque au roi de France : « La piété de V. M. Dieudonnée me fait espérer qu'elle n'aura point pour désagréable qu'un évêque lui fasse sa révérence très-humble... Il lui reste si peu d'un diocèse de 1,200 paroisses et dont le revenu surpassait 42,000 écus d'or, qu'il se jette aux pieds de Votre Majesté pour lui demander quelque bénéfice d'église. » *Affaires étrangères, Paris.*

geoise. Sachant le poids de la mitre, le nouvel évêque la reçut en versant des larmes[1].

Fribourg, Soleure, Lucerne, comme les Cantons reformés, étaient régis par une classe patricienne. Une loi de l'an 1684 arrêta le nombre des familles « secrètes ou gouvernementales de Fribourg[2]. » Trois ans auparavant Soleure avait, à l'exemple de Berne, fermé le rôle de ses bourgeois et défendu qu'il en fût reçu de nouveaux avant que le nombre des familles régnantes fût réduit à vingt-cinq. Les anciens bourgeois furent, comme à Berne, distingués de ceux dont les titres étaient plus récens. L'exil et la confiscation des *biens* furent prononcés contre quiconque attaquerait ces dispositions[3]. La ville s'était environnée de murailles[4], faible rempart contre des ennemis extérieurs, mais capables de la garantir d'un coup de main des paysans. Dans les trois cités, les grands se partageaient les pensions de la France. Quand l'ambassadeur du roi faisait son entrée à Soleure, les bourgeois étaient régalés gratuitement; le vin coulait des fontaines; l'argent était jeté au peuple[5]. Les anciennes villes de métiers

[1] Lausanna christiana (1707).

[2] Lucerne n'arrêta ses rôles qu'en 1713. *Protocole. — Balthazar.*

[3] Un dénombrement montra qu'il existait à Soleure 85 familles de citoyens; 34 occupaient toutes les charges. Tous les ans, à la saint Jean-Baptiste, les bourgeois se rassemblaient, une rose à la main, selon le vieil usage, dans le Rosengarten; c'était afin de confirmer pour la forme les avoyers et les bannerets. Une pompeuse procession montrait au peuple ses magistrats. Le sénat élisait ses membres et complétait le Grand-Conseil.

[4] En matériaux superbes, d'après les plans de l'ingénieur français Tarade (1667-1727).

[5] Même scène à la naissance du dauphin. Les pensions étaient à Fribourg de 20,000 l., à Soleure de 16,700 l., à Lucerne de 22,472 l.

s'étaient changées en des marchés de mercenaires. L'amour du travail avait cédé la place à la vie oisive et dissipée des garnisons[1]. Quelques familles s'étaient enrichies, beaucoup s'étaient ruinées[2].

Fribourg prêtait à l'étranger comme Berne et Zurich. Lucerne avait employé ses revenus à élever sa maison-de-ville, sa cathédrale, son hôpital, des couvens pour les Franciscains au Vertenstein, pour les Capucins dans l'Entlibouch, pour les Ursulines dans

(32,000, *Amelot*.) *S. Romain*. N'est pas compris l'argent des alliances et celui des pensions particulières. Berne, Zurich, ne recevaient que 10,000 l.; ils étaient trop riches pour pouvoir être achetés. Bâle recevait 9,000 l., Schaffhouse 8,800; les Petits Cantons des sommes bien plus fortes.

[1] Les mœurs avaient cessé d'être allemandes sans être devenues françaises. La loyauté avait souffert, la bonhomie (*facies benigna*) était restée. — « Peu d'années suffiraient pour faire de Soleure une ville commerçante, mais l'ouvrier, sensuel et paresseux, n'est heureux que devant la bouteille. A sept heures tout dort encore. » *Potier, Mémoires*, 1665. On disait : « Soleure du roi. » *Brienne*, 115. — Elle avait plus de 3,000 hommes en France. « Si le roi avait dans chaque Canton une créature comme l'avoyer Bézenval, il pourrait compter sur la Suisse comme sur son royaume. » *Puisieulx*. « Il y a ici un homme qui affecte d'être sans attache et de se montrer inflexible dans tout ce qu'il suppose n'être pas le plus grand avantage de sa patrie : c'est le boursier de Roll; il s'est fait par là beaucoup de crédit. Il se pique de ne point se laisser gagner par des bienfaits; d'ailleurs ambitieux et qui affecte d'imiter son grand-père, que Bassompierre appelait le roi des Suisses. » *Amelot, 1er février* 1693, *en chiffres*.

[2] Fribourg donnait des officiers pleins de courage et qui se distinguaient par leur figure; mais « inconstans, difficultueux et peu sincères. » Les Arsent, Œri, Garmysvil, Tchachtli, Rudela, Englisberg, Lanthen, Grisach s'étaient ruinés au service; les Affry, Fégueli, Praroman, Reiff avaient fait fortune. *Rapport de l'avoyer Weck du 8 juin* 1650. — *Uflegue*r dans *le Schw. Museum*, 812. — *Stouppa*. — *S. Romain*. — *Amelot*. — Du-Luc est plus sévère : « Les Fribourgeois sont caractérisés par la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Ils effrayent l'ambassadeur par ce mot : « La bourgeoisie s'aigrit. » Il n'y a à Fribourg que Fribourg, c'est-à-dire, gens pleins de ruse et d'avarice. »

ses murs[1]. A la fin du siècle, lorsqu'elle dut contribuer à l'entretien d'un cordon sur la frontière suisse et se tenir prête à soutenir, au besoin, la guerre contre les cantons protestans, le trésor se trouva vidé. Elle essaya de persuader ses sujets de la nécessité d'un impôt, pour pouvoir défendre la religion et la patrie. Une taxe du quarantième denier devait être prélevée sur les terres. La bourgeoisie y consentit pourvu que la durée de la taxe fût déterminée. Les paysans, excités par les petits Cantons, rejetèrent l'ordonnance. Ils étaient mécontens de ce que la seigneurie, accumulant le blé dans ses magasins, ne leur permît pas de vendre le produit de leurs terres à un prix qui payât *leurs* sueurs[2]. Ils eussent voulu que les pensions de la France, plutôt que d'être partagées entre Messieurs de la ville, fussent employées pour la chose publique. Vainement des délégués des communes, appelés dans Lucerne, furent régalés et caressés. L'envoi de députés du Conseil dans les campagnes fut plus heureux; ils réussirent à gagner Willisau et l'exemple de la petite ville entraîna le pays[3]. Le clergé, encouragé par les Jésuites, prolongea seul sa résistance; mais Rome ne l'ayant pas appuyé, il finit par se laisser impo-

[1] Balthazar, Luzerns V Jahrhunderte. — Archives. La maison des Jésuites avait été achevée, une maison d'orphelins dotée; des magasins avaient été fondés et remplis. Beaucoup avait été fait par des dons. C'est un noble sentiment que celui qui porte les citoyens à retrancher à leurs propres besoins pour se montrer prodigues envers la patrie.

[2] Je trouve que les seigneurs avaient administré négligemment et fait entre autres des pertes considérables dans le commerce du sel.

[3] En 1692. — Meyer, Schw. Geschichte, II, 89. — Helvetia. — Balthazar, mss. — Stouppa.

ser comme le pauvre peuple. Il possédait les deux tiers du revenu du Canton[1].

A Zoug, comme à Lucerne, les patriciens gouvernaient avec de grands ménagemens. Une sentence des sept Cantons, du 4 décembre 1664, avait réglé, après de longs débats, les rapports de la ville avec la campagne. Aucune alliance ne pouvait se conclure que du consentement des quatre communes. Elles envoyaient à tour des députés aux diètes de reddition des comptes. Les ambassades devaient se composer d'un citadin et d'un campagnard. Des amendes, le tiers appartenait à la ville, les deux tiers aux villages[2]. Les nobles continuaient de servir les princes qui les récompensaient mieux que la patrie. La guerre était la plus chère occupation[3]. La religion tenait lieu de police et de lois[4].

Les puissances étrangères répandaient chez les Cantons primitifs plus d'or que nulle part ailleurs[5] : l'Es-

[1] Ses propriétés furent estimées 6 millions de florins.

[2] Acta helvetica de Zurlauben. — Stadlin, III, 239. — Recès des diètes. — Cette sentence trancha le différend sans réconcilier les parties.

[3] Ils portaient l'épée, même en allant en pélerinage.

[4] Depuis Borromée, plus dans les protocoles d'exemple de crimes contre nature. — Toute injure dite devant le peuple assemblé devait être jugée par la magistrature suprême; la landsguémeind l'avait ainsi voulu pour obtenir l'ordre dans son sein.

[5] Schwyz recevait de France 19,640 l.; Zoug, 10,560, que distribuaient les Zurlauben; Uri, 18,800; Unterwalden, 13,154; Glaris, 15,725; Appenzell, 6,000. Les pensions secrètes variaient. Un million avait été répandu en 50 ans dans le pays d'Uri pour n'en pas tirer 500 soldats. Les villes se plaignaient de ce que le roi versât des sommes aussi fortes, « à gens sans foi, ni loi. » Les pensions des alliances se distribuaient par tête. Le peuple les considérait comme une dette, le roi comme son tributaire. Les ambassadeurs supportaient impatiemment son orgueil et les exigences de ses chefs. « A moins d'avoir eu affaire avec eux, on ne

pagne et la Savoie, pour obtenir d'eux des levées; la France, leur suffrage en diète. L'or restait dans un petit nombre de mains. Le pâtre vivait dans l'indigence, sans en connaître le poids. Les monts, peu visités encore, le ciel, la paix de la vie pastorale suffisaient à son oisive insouciance. En hiver, il s'étendait, comme un roi, sur son siége patriarcal[1], auprès du grand poële, au milieu des images des saints[2]. Le prêtre était son conseil. Peu d'écoles, beaucoup de chapelles. Les mœurs étaient devenues intéressées; néanmoins le vol était rare, la parole était gardée. Les trois Cantons continuaient d'être unis étroitement. Leurs esquifs légers se rencontraient les jours de fête devant la

peut concevoir jusqu'où va leur intérêt sordide et les haines implacables qui règnent entre eux. Ils ne se pardonnent jamais une injure, et, mettant leur indépendance à résister aux mouvemens de la reconnaissance, ils ne se souviennent pas long-temps des bienfaits reçus. Ils sont d'ailleurs aussi glorieux qu'aucune nation du monde et sont, pour ainsi dire, grossièrement délicats sur tout ce qui peut avoir le moindre rapport à leur souveraineté... Leur principale occupation est de maintenir l'égalité entre les patriotes et d'empêcher qu'aucun ne s'élève au-dessus des autres. Du reste, ils se mettent assez peu en peine de ce qui se passe au dehors. Ils vivent au jour la journée, et croient que l'apreté et la stérilité de leurs montagnes les met à couvert de toutes sortes d'insultes... Ils ne craignent pas les protestans, se souvenant de les avoir vaincus, quand ils prirent les armes en 1656, par les intrigues de Cromwell... Ceux de Schwyz sont particulièrement bizarres et capricieux. Ils affectent de se distinguer de tous les autres. Nul égard pour les autres Cantons. Leur fierté va jusqu'à les faire craindre par MM. de Zurich... On a songé à les séparer du corps helvétique... Il faut les ménager, vu leur génie jaloux de la liberté, les payer régulièrement, et ne les laisser manquer ni de blé ni de sel. » *Stouppa.* — *S. Romain.* — *Amelot.* — *Puisieulx.*
« Ipsam sibi justitiam famulari volunt, justumque id putant quod eorum phantasticis est conforme capitibus. » *Heutelia.*

[1] « Sorgenstuhl. »

[2] Au demi-jour de fenêtres nombreuses, aux vitres étroites.

chapelle de Tell, et à Beckenried lorsqu'ils avaient à traiter d'affaires communes. Les Schwyzois se faisaient remarquer à leur fierté, les Unterwaldiens à leur zèle pour la foi; ceux d'Uri n'étaient pas les moins hardis, bien qu'ils parussent les plus résignés et les plus paisibles.

Leur foi n'était pas celle qui porte à reconnaître dans tout homme un frère, car ils étaient durs envers les étrangers et sans pitié pour leurs sujets. Schwyz ne laissait, même des Confédérés, s'établir sur son territoire qu'après que la peste ou la guerre avaient éclairci les populations. Dès que les rangs s'étaient serrés de nouveau, les domiciliés étaient traités avec une extrême rigueur. Ils ne pouvaient acheter de biens ou de censes pour plus de mille florins. Le Schwyzois avait sur eux le droit de retrait. Il ne leur était pas permis de prêter sur hypothèque[1]. Leurs titres, en droit, venaient après ceux des hommes libres[2]. On leur faisait payer chèrement le droit de se marier[3], de contracter[4]. La chasse, la pêche, l'accès aux emplois civils ou ecclésiastiques, leur étaient interdits. Quand le peuple se rendait à la landsguémeind, ils devaient de-

[1] En 1689.

[2] En 1676.

[3] 50 florins et plus.

[4] Ils payaient un florin par schelling sur tout ce qu'ils achetaient. Un seul métier leur était permis. Ils ne pouvaient pas acquérir de maison dans le bourg de Schwyz. Si la landsguémeind leur accordait quelque faveur, c'était pour la leur enlever l'année suivante. Toujours l'épée sur la tête. Le Schwyzois lui-même devait, « pour pouvoir s'occuper de marchandises, » en recevoir chaque année le privilége du trésorier de la république; celui-ci passait pour savoir presser encore la peau de la brebis après lui avoir pris la laine. *Recueil mss. de pièces et de loix.* — *Gemälde der Schweitz, von Gérold Meyer.*

meurer dans le village, prêts à porter secours en cas d'incendie. Le même œil jaloux que jetait Gessler sur la maison de Stauffacker, trop grande à ses yeux, le peuple, tyran à son tour, le promenait sur les habitations des domiciliés. Il en était de tous les petits Cantons à peu près comme de Schwyz.

Même manière d'agir dans les bailliages[1]. On eût dit que tous les vices des gouvernemens des Cantons eussent passé les Alpes pour arrêter le développement de la province. Les libertés mêmes des sujets leur étaient en piége, parce qu'ils les tournaient les uns contre les autres. « Que nul habitant, portaient les statuts de Bellinzone[2], ne fasse plus d'un métier. Que nul ne porte hors du district du poisson pris dans le district. Que nul ne s'enhardisse à en vendre sans l'avoir d'abord offert au seigneur bailli. » On finit par fixer une fois pour toutes le prix du poisson, du beurre, du fromage, de cent choses encore. Les manufactures de laine et les filatures de soie étaient tombées, malgré les efforts de réfugiés milanais [3]. Les canaux, richesse de l'agriculture, étaient abandonnés. Ce jardin, l'un des plus beaux de la terre, n'offrait que des images de misère, de superstition et de férocité[4].

[1] Francini, Svizzera italiana. — Schinz, Beytræge, etc. — Statuts divers. — Bonstetten.

[2] « Statuts de 1628.

[3] Priviléges de Lugano. — Recès des diètes, pleins d'ordres inexécutés. — Plutôt que de faire servir les sujets italiens sous les armes, on leur faisait payer les frais de guerre; exemple en 1691. — Dieu sait ce que les communes payèrent des confirmations de leurs priviléges, en 1539, 1555, 1689, 1642, 1653, 1677, 1758, 1782. La population diminuait. Des familles entières émigraient, la plupart pour aller se perdre dans la corruption de grandes villes.

[4] Ni le nombre des gibets, ni la justice singulièrement expéditive des

Berne ou Zurich donnait-il à la province un magistrat intelligent et honnête, son œuvre était renversée par l'homme que les petits Cantons envoyaient lui succéder. Las enfin, et passant des murmures aux supplications, cent envoyés des communes italiennes franchirent le Gothard[1] et se présentèrent, de longs mémoires à la main, devant la diète de Baden et devant les conseils des Cantons. Pour toute réponse, ils reçurent de vagues promesses et l'invitation de s'abstenir dorénavant d'ambassades aussi coûteuses. Les infortunés, privés d'autre consolation, jetèrent les yeux sur la Lombardie, plus malheureuse encore que leurs rivages; ils comparèrent et se turent[2].

Ce n'était pas que les landsguémeinde fussent toujours fermées à l'équité; des hommes honnêtes réussissaient parfois à réveiller la conscience publique, principalement sur la terre de Nicolas de Flue. L'Unterwald admettait assez souvent des étrangers au partage de ses droits souverains[3]. En 1694, à la suite d'une enquête sur le gouvernement des pays sujets[4], il donna l'ordre aux commissaires chargés d'examiner la

baillis ne diminuaient les homicides. Le brigand conservait l'espoir de se racheter grâce à l'avarice des préfets. Le mont Céneré avait acquis une funeste célébrité par le nombre des assassinats qui s'y commettaient.

[1] En 1678.

[2] Ce petit peuple, attaché à une nation de héros, se fortifiait malgré la misère dans son attachement pour le nom Suisse. Il le prouvera à la fin du dix-huitième siècle, quand il repoussera toutes les invitations de se réunir à la Cisalpine. Il vaut mieux encore être sujet des Cantons, dira-t-il, que d'être affranchi par la main des rois! Suisse avant d'être libre, combien le sera-t-il quand il aura recueilli les fruits de la liberté!

[3] Businger, II, 294.

[4] Les baillis (1673) payaient leur charge au peuple un florin par tête ou une tonne de vin (*Yrthi*) à chaque communauté.

gestion des baillis, de s'en tenir à leur office et de n'opprimer plus la province. Vive agitation. Selon les coutumes, sept hommes, de sept familles honorables, pouvaient demander une landsguémeind extraordinaire; elle fut convoquée[1]. Une bruyante minorité n'empêcha pas le peuple de maintenir sa résolution. Mais aussitôt l'air se remplit d'une clameur confuse et les vaincus cherchèrent à renverser le décret par la violence. Alors le landammann Zelguer se lève, quitte l'assemblée avec la plus grande partie du conseil, prend place auprès du couvent des Capucins, et fait inviter tous ceux qui respectent Dieu et leurs magistrats à se réunir à lui. Le peuple alla presque tout entier se ranger autour de sa personne. L'année suivante, le jour de saint Georges, il fut ordonné que toute proposition serait soumise au conseil avant d'être portée devant la landsguémeind.

Le Valais renouvela quatre fois dans le cours du siècle son alliance avec les Cantons catholiques[2]. Trois évêques, les trois du nom de Riedmatten et d'Adrien, régnèrent depuis 1640. Adrien III établit les Bernardines à Colombey[3], Adrien IV les Jésuites et les Ur-

[1] Le 10 août 1694.

[2] La dernière en 1696. Une médaille fut frappée représentant la foi portant la bannière pontificale et s'appuyant sur deux colonnes; on lisait: « Si ruit una, cado (si l'une de ces colonnes s'écroule, je tombe). » Un drame latin, joué dans cette occasion, se trouve dans le recueil de Roten. Le repas fut si mesquin que « modicè vivebat qui verecundus erat. » *Relation des cérémonies du renouvellement de l'alliance par le notaire Kuntaker.*

[3] *Moniales S. Bernardi*, de l'ordre de Cîteaux, en 1643. Jusqu'alors elles avaient dû demeurer cachées chez des amis. Leur demeure s'éleva sur les ruines du château d'Arbignon. — Le nonce Farnèse essaya de corriger maint abus; ce fut inutilement. Il finit par tout sanctifier :

sulines à Brieg[1] : ce ne fut pas sans rencontrer beaucoup de résistance. Vingt ans plus tard les Jésuites s'étaient conciliés si bien la faveur du peuple, qu'il leur constitua une dot de 20,000 écus et leur donna, en les déclarant « francs patriotes, » tous les droits des libres Valaisans[2]. Sous Adrien V, les miracles recommencèrent[3]. Les dernières traces de protestantisme avaient disparu. Le peuple, que l'esprit de la réforme avait réveillé quelque temps, rentra sous le joug de ses habitudes. Il se montrait doux, simple, crédule, comme ses voisins de Savoie; plus libre qu'eux, il était plus facile à fanatiser. Il désirait peu, travaillait moins encore. Les arts étaient abandonnés à des étrangers. Comme écrasé sous le poids de ses Alpes, le Valais était sans force publique. Le torrent menaçait-il? On lui opposait une croix. Le Rhône, tyran de la vallée, s'étendait couché dans des marais infects, sans qu'on opposât de digue à ses flots. Le

« Quidquid est, vos confirmo in vestris usibus et abusibus » (1642). — Interdictions répétées d'envoyer de jeunes Valaisans à des écoles hérétiques; la peine était de 100 couronnes.

[1] Les Jésuites en 1662 (ils avaient été admis dès 1650); les Ursulines en 1663, pour l'éducation de leur sexe, « invitis patriotis. » Adrien IV consacra 8,000 écus à des ornemens de culte. La bulle d'intronisation lui coûta 1,600 l.; ce que Rome recevait encore pour collatures, vacances, etc. est incroyable. V. *Ranke, VIII.* — On jouait à Saint-Maurice : La dispute de l'âme et du corps, Sigismond, Chacun, La légion thébaine, Le martyre de saint Maurice, etc. *Chronique de saint Maurice.* — *Conservateur suisse, IX*, 109.

[2] Les Jésuites avaient jusqu'alors reçu de l'Etat 1,300 l. par an, « en attendant une *fondation.* » Permis à eux d'accepter des legs. *Archives de Valère.*

[3] Le chanoine Will se rendit célèbre par le don de prophétie et par celui de chasser les démons; les miracles continuèrent autour de sa tombe.

peuple se partageait en patriotes, habitans et simples tolérés [1].

Quelques familles s'étaient enrichies par le commerce ou par le service mercenaire, les Stokalper entre autres. Gaspard Stokalper, baron de Duin, chevalier du Saint-Esprit et de l'ordre de Saint-Michel, grand-bailli du Valais [2] et colonel des Hauts-Valaisans, avait par ses libéralités frayé les voies aux Jésuites [3]. Colonel en Piémont, il avait des compagnies en France, en Espagne et dans les armées de l'Empereur. Le commerce du sel, dont le monopole lui avait été continué trente ans, et les pensions des rois, avaient élevé si haut sa fortune que, dans toute la Suisse, on ne le nommait que « le riche. » C'était lui qui dans le milieu du siècle avait fait creuser le canal du Rhône. Tout-à-coup se répandit le bruit qu'il avait conçu la pensée de réduire le Valais sous son obéissance. Il avait fait construire de distance en distance, sur la route du Simplon, des forts qu'il avait remplis d'armes [4]. Le peuple s'assembla sous la présidence du vice-bailli Jean de Monthey [5]. Les Bas-Valaisans accordèrent

[1] Je lis dans un écrit, tracé de la main de l'évêque Adrien IV, que le Bas-Valais avait (en 1665) formé le projet de conquérir l'égalité politique, mais que le prélat sut faire échouer la conjuration. — Le *kilt* fut interdit; l'évêque se réservait l'absolution. « Nunquam licita concubatio, etiam si in montibus et aliis, ut dicunt necessitatibus, cum gravis sit tentatio. » *4 février* 1688.

[2] Dès 1670.

[3] « C'était, disaient les patriotes, donner à Dieu ce qu'il avait dérobé au monde. » On l'accusait de s'être approprié frauduleusement l'héritage de Magghéran, de 30,000 l. (*Arch. Kalbermatter*), d'avoir détourné à son profit de l'argent reçu de France pour lever un régiment, et de cent infidélités encore. Il avait été ambassadeur à Paris en 1663.

[4] Sous la protection de Milan.

[5] A Sierre, le 3 mars 1670; à Nion, le 23 avril.

la grâce de Stockalper, cédant au besoin de maintenir la paix avec les dixains supérieurs. Ils y mirent toutefois pour condition qu'on ne le verrait plus trancher du souverain ; que ses maisons fortes seraient remises au peuple, avec les armes qu'elles renfermaient, et qu'il paierait 1,800 pistoles aux dixains de Sierre, Viége et Loèche, 1,500 à chacun des autres dixains. Cinq mille sacs de sel lui furent confisqués. Stockalper signa ces conditions, conserva le commerce du sel [1] et demeura grand-bailli.

La Rhétie, quelle que soit l'union de ses destinées à celles de la Suisse, avait vu ses troubles finir quand ceux des Cantons avaient commencé. Le peuple était d'accord avec les amis de la France pour accuser le traité de Milan d'avoir donné trop à l'Espagne; mais il ne songeait pas à s'y soustraire [2]. La paix avait ramené le règne, long-temps méconnu, des lois. L'envie, à défaut de vertus, s'était chargée de veiller à leur maintien. Lorsque les haines jalouses des grandes familles avaient révélé des malversations, les communes se levaient, selon le vieil usage, mais sans tumulte, dans

[1] Il s'obligea à vendre le sel 3 gros la livre. Sa famille conserva la possession des maisons qu'il avait sur la route du Simplon. On disait « qu'il avait su mettre Berne dans ses intérêts. » *Recueil Rotten*. Vers la fin du siècle, il fut question de construire une route de Berne à Milan, par les Alpes bernoises et le Simplon. Les marchandises d'Allemagne et de Hollande eussent suivi cette voie, après avoir remonté l'Aar. Le Valais eût été ouvert à Berne. L'œuvre était commencée (1696); la France sut l'arrêter, sans paraître s'en mêler. *Comptes à Berne*. — *Amelot*. — Les Valaisans n'envoyaient pas régulièrement des représentans en diète. Les puissances étrangères faisaient nommer des députés et les payaient quand il leur paraissait utile. La France avait toujours un principal agent dans la vallée du Rhône; ce furent le bailli Bourguener (400 l.), le chevalier Kalbermatter, puis les de Courten.

[2] Stouppa. — Tschokke. — Dreyer reisender wohlmeinender Discurs.

l'exercice de leur droit. Un jour [1], l'évêque Uldaric fut accusé d'avoir vendu la juridiction de terres en Valteline à l'évêque de Côme [2]. Élu par le chapitre, à l'insu des Ligues [3], il affectait, comme tous les princes du temps, des manières absolues. Dans le cas dont il s'agit, les chefs de la république avaient revêtu l'acte de leur sceau sans que les communes eussent été consultées. Elles se soulevèrent, celles du Prettigau les premières. L'examen des comptes de l'État trahit plus d'une infidélité. Vainement les magistrats incriminés achetèrent-ils la voix de jurisconsultes habiles; vainement l'ambassadeur d'Espagne, Casati, menaça-t-il les Grisons de la défaveur de son maître [4] et l'évêque de Côme d'excommunier leurs baillis dans la Valteline; les communes cassèrent l'aliénation faite sans leur consentement et condamnèrent les coupables à de justes amendes [5]. Puis, voulant raffermir la puissance des lois, sauve-garde de la chose publique, elles résolurent de recueillir, de revoir et de publier les ordonnances les meilleures rendues dans les anciens temps. Le Kesselbrief, le Dreysieglerbrief, les statuts

[1] En 1683. L'évêque était un De Mont.

[2] Les terres de l'hôpital de Monasterio.

[3] « Absque fœderis notitia. » — Son successeur, Uldaric VII, un Féderspiel, un étranger, fut pareillement élu en hâte (1692), tandis que les députés de la Maison-Dieu, à la porte, protestaient vainément. Casati les porta à se contenter de la simple déclaration « que leurs droits demeureraient intacts. » — *Leu.* — *Eichhorn.* — *Salis, die Gerechtsamen, etc.* — En 1648, Adalbert Bridle, élu abbé de Dissentis, se déclara absolu, sans égard pour les conventuels. *Chronique de Dissentis.*

[4] Le revenu des Grisons se composait des pensions de l'Espagne (3,000 fl. à chaque Ligue et l'entretien de six écoliers à Milan); des 200 florins, dûs selon l'alliance héréditaire, et de 10,000 fl., produit des péages. Casati menaça de retirer les pensions.

[5] En 1684, à Davos.

de Chiavenna de 1685 furent renouvelés. Les résolutions prises durant les troubles du dix-septième siècle, tracées dans le tumulte des factions, n'avaient pas eu de durée; elles furent laissées en désuétude. De nouvelles défenses furent promulguées de recevoir l'or des rois. Les mercenaires furent exclus du gouvernement. D'autres ordonnances encore furent publiées dans l'intention de relever les bonnes mœurs et de repousser le joug de l'Espagne. Le peuple appela son œuvre du nom de « réforme. » Mais elle était à peine achevée que des hommes puissans s'agitèrent. Des lois portées à Davos, les unes furent rapportées à Ilanz, les autres tombèrent dans l'oubli. L'Espagne et l'Empereur continuèrent de faire sentir leurs serres à la Rhétie.

Cependant un peuple libre se lasse bientôt d'une amitié qui commande. Aussi le nombre des amis de l'Espagne diminua-t-il de jour en jour, et les regards commencèrent-ils à se tourner de nouveau vers la France. Malgré la loi qui le leur défendait, les Rhétiens coururent en foule servir Louis XIV. Nous avons été témoins de la fortune de Stouppa. Le crédit de l'aventurier attira ses compatriotes en plus grand nombre encore à la cour de Versailles, et, dans sa patrie, il releva le parti français. Des capitulations furent conclues[1]. Plus d'un Salis saisit l'occasion d'acquérir des richesses, des titres et de la gloire. Ils entraînèrent après eux bien plus de soldats que Paul de Buol et Her-

[1] Négociations entre Vigier et le chevalier de Salis, à Saint-Gall, dans le but de former dans les Ligues un parti secret et souterrain, d'inquiéter les Espagnols et de diminuer petit à petit leur autorité. *Aff. étrangères.* Levées abondantes dans le Hochland (Highland, Pays d'en haut) et surtout dans les Engadines (1689). — Envoi de 10,000 écus, répété plusieurs fois. *Amelot.* — *Histoire des nouveaux traités.* — *Puisieulx.*

cule de Capol, qui faisaient battre les tambours pour l'Espagne. Irritée, la cour de Madrid ferma les marchés de la Lombardie. La disette émut le peuple des Alpes. Il s'assembla de nouveau, comme au commencement du siècle, en grand tumulte [1]. Il prononça la condamnation des monopoleurs [2]. En même temps il ordonna que des sujets ne pourraient être reçus au rang de patriotes, ni parvenir aux charges publiques avant dix années d'établissement. Cette résolution frappait les Alberti, les Castelli, les Paravicini, les Pelissari, les Pestalozzi, les Stouppa, tous originaires de la Valteline ou de Chiavenna; leurs richesses, leur génie et surtout leur haine pour l'Espagne les avaient exposés à l'inimitié de tous ceux qui s'appuyaient sur Milan.

Le parti français trouva bientôt à se venger. Coire avait d'ancienneté donné son bourgmestre pour président et son chancelier pour secrétaire à la Ligue de la Maison-Dieu. On l'accusa de se servir de ce privilége dans les intérêts de l'Espagne. On persuada les communes de la Maison-Dieu d'en agir ainsi qu'avaient fait, cinquante ans auparavant, celles des Dix-Droitures, lorsqu'elles avaient dépossédé Davos d'un privilége semblable. Elles s'assemblèrent [3] et nommèrent leur président et leur procureur le chevalier Frédéric de Salis-Soglio, qui avait des motifs personnels de colère contre les bourgeois de Coire. Les Espagnols, de leur côté, obtinrent des deux autres Ligues un décret

[1] Ceux du Schambs, du Domleschg, des riantes hauteurs du Heinzenberg, de Saviens, de Tchlapina, etc., 27 *janvier* 1694.

[2] Le 4 mars.

[3] A Conters, sur le chemin de l'Oberhalbstein au Septimer. Toutes s'y trouvèrent, à l'exception de Furstenau et d'Ortenstein, de tout temps dévouées à Coire.

qui maintenait la ville dans ses priviléges[1]. La Maison-Dieu, comme naguère les Dix-Droitures, s'étaya sur sa souveraineté. La querelle dura six ans et fut terminée, comme la première, à Malans par une sentence des Confédérés[2]. Coire conserva la préséance et le sceau. Les communes reçurent le droit de choisir le président et le chancelier de la Ligue parmi ses bourgeois[3].

La Rhétie s'était éloignée de l'antique innocence sans parvenir à ce qui console tant de peuples de sa perte. Sa plaie était celle des démocraties dans leurs jours ordinaires : une basse envie contre tout ce qui s'élève par les dons de l'âme et de l'esprit. On songeait bien plus à la vanité qu'à la gloire, et à faire son chemin par la ruse que par les grandes pensées. Le peuple se montrait inconstant et léger. Tandis que les Valtelins disaient : « Pardonner une injure est d'un chrétien, l'oublier d'une bête[4], » leurs maîtres perdaient aussi facilement la mémoire de l'offense que du bienfait. Cependant, quand les factions s'apaisaient, on voyait reparaître la simplicité, la candeur, la piété filiale, le respect pour la vieillesse, toutes les vertus

[1] En 1696.

[2] Les arbitres furent le bourgmestre Meyer et le trésorier Rhan, de Zurich, Bernard de Muralt et le banneret Frisching, de Berne. La sentence est du 28 novembre 1700. —Brochures diverses : *Die acht Fragen. Mémorial eines Eidgenossen*, etc. — Fusli, Schw. Museum III.

[3] Le président parmi les Quinze du Conseil, le secrétaire et l'huissier simplement entre les bourgeois. Ces trois officiers prêtèrent serment à la Ligue entière. — Près de les quitter, Rhan fit ressouvenir les Grisons de ce que la liberté leur avait coûté et leur dit le crime de n'en pas transmettre le trésor à leurs fils. Mais ses paroles, non plus que l'histoire de la patrie qu'il nous a laissée, ne réveillèrent pas le vieil honneur.

[4] « Perdonar le injurie e da christiano, ma obliarli e da bestia. »

de la vie patriarcale. Peu de peuples gardaient la foi de leurs aïeux dans des cœurs plus fidèles. Cette piété, ces vertus suppléaient à la faiblesse des lois. Les anciens estimaient heureux le peuple qui n'avait pas de lois nombreuses; heureux, en effet, tant qu'elles vivaient dans les cœurs, gravées par la nature [1]. Mais la Rhétie était loin de cet âge d'or. Les forêts, les vallons écartés étaient souvent le théâtre de meurtres et de brigandages; le voisinage de l'Italie en augmentait le nombre. Néanmoins les Rhétiens attendirent pour se faire un code, extrait des lois impériales, le dix-huitième siècle [2] et l'heure où la Caroline avait été partout corrigée. Les lois civiles variaient de commune à commune [3]. C'était un mélange d'usages gothiques, allémanniques, d'ancien droit romain, de coutumes étrusques peut-être. Ici dominait le droit de Rome; là les traditions germaines. Les communes commençaient à recueillir et à publier leurs statuts [4].

Des membres du corps helvétique, le plus puissant,

[1] « Mais qui nous eût transmis l'histoire
De ce temps de simplicité?
Etait-ce au temple de mémoire
Qu'ils gravaient leur félicité? »

J.-J. Rousseau, dans *Gresset*, *le Siècle pastoral.*

[2] L'an 1715. Malefiz ordnung 1716.

[3] Le droit de succession, entre autres, était régi par des lois bien diverses. *Ulrich von Mohr, geordnete Samlung der Actzehn Erbrechte der Standes Graubundten.* — *Samlung Sämtlicher Naturrechte der Bunde, Hochgerichte und Gerichte.* — *Mittermayer, uber die neuesten Rechtshistorischen Forschungen, in Beziehung auf die Schweitz.*

[4] La Basse-Engadine écrivit ses lois en 1509 et 1519, la Haute en 1665; Bergun en 1614, Avers en 1622, Davos en 1646, Furstenau et Ortenstein en 1707, Oberwatz, Sturwis et Mutten en 1707, Oberhalbstein en 1716, Bivio en 1709. *Tschokke.* — *Lehmann.* — *Statatensamlung*

après Zurich et Berne, était l'abbé de Saint-Gall. L'abbé Gallus n'avait pas oublié l'avis que s'étaient transmis l'un à l'autre ses prédécesseurs, « de maintenir la discipline pour que la discipline maintînt le monastère[1]. » Prince, il avait donné sa confiance à Fidèle de Latour, ministre adroit, éloquent, versé dans les affaires étrangères, qui gouverna cinquante ans sous le nom de ses maîtres[2]. La politique de Latour était jalouse et intéressée. Pendant plus d'un siècle, l'abbé de Saint-Gall avait nommé des Schwyzois baillis du Toggenbourg : c'était un moyen d'affermir une autorité précaire sur cette vallée. Mais Hugues Réding, qui se trouvait revêtu de cette charge, l'employant à faire des levées pour son régiment en France, Latour, qui avait aussi des compagnies au service du roi, le fit congédier. Schwyz s'était accoutumé à considérer le Toggenbourg comme une de ses provinces[3]. Vivement offensé, il convoqua les Toggenbourgeois en landsguémeind à Wattwyl pour renouveler alliance avec eux[4], les nourrit de l'espoir de grandes libertés, et souleva toutes les passions qui, dans les démocraties, sont les avant-coureurs de l'orage. Latour invoqua vainement le droit fédéral. Alors l'abbé d'Einsiedlen, Augustin Réding, proposa que l'alliance des Toggenbourgeois

[1] « Servate disciplinam, et ipsa servabit vos. » *Joachims tägliches Gebet... Bernards Testament. Pius. Diarium Galli, Leodegarii. Memorabilia Josephi abbatis. Liber exercitationum Cælestini II.*

[2] « Turjano. » *Diarium Bernardi*, 1626. — Savant, éloquent, subtil d'esprit, appliqué à tirer avantage de tout pour son parti; avec cela, fourbe, intéressé au dernier point, il est le conseil des ministres alliés, leur donne des vues et dirige leurs intrigues. *Amelot.* — *Puisieulx.*

[3] Un étudiant, dans une thèse imprimée, compte le Toggenbourg parmi les bailliages de Schwyz.

[4] « Landrecht. »

avec Schwyz et Glaris fût renouvelée tous les vingt ans, lorsque le bailli de la province appartiendrait à l'un des deux Cantons, et tous les cinq ans lorsqu'il n'en serait pas. Latour, craignant un soulèvement des sujets, subit ces conditions. Mais il résolut en même temps de soumettre par la rigueur les évangéliques du Toggenbourg [1].

Tel était son crédit dans les diètes des Confédérés, que l'on vit en sa personne le député d'un allié s'asseoir l'égal des représentans des Cantons [2]. Il s'y montra le partisan le plus zélé de la France, l'ami de Stouppa, le promoteur de toutes les levées que demandait le roi, jusqu'à ce que les colléges d'Empire le menacèrent de dépouiller l'abbé du rang de prince [3]. L'abbé de Saint-Gall avait trouvé bon de ne faire de l'indépendance que lui assurait la paix de Munster qu'un usage conditionnel. Il se gardait de paraître dans les diètes impériales, parce que cet honneur l'eût obligé à des prestations pécuniaires; mais, voulant assurer ses droits régaliens [4], il ne négligeait pas de s'en

[1] En 1688. — Nous avons vu Latour s'accorder avec les Cantons catholiques sur le gouvernement en commun du Rheinthal; Schwyz laissa tomber cet accord.

[2] L'exemple fut contagieux. Les députés des Cantons se plaignent, en 1698, de ce que les alliés veulent s'asseoir auprès d'eux sur le pied de l'égalité. *Recès.*

[3] Menace de laisser agir le fisc. Léopold laisse piller la seigneurie d'Ehringen. Latour change de parti en 1677. Cependant je trouve encore en 1679 qu'il reçoit d'Amelot 110 liv. «pour services rendus en diète.» Bruggiser est envoyé nouer à Vienne et à Rome de nouvelles relations. Des Saint-Gallois en foule s'enrôlent dans le régiment Kydt pour la Savoie. La France cesse seulement en 1684 de payer à l'abbé les pensions des alliances. *Arx.* — *Recès des diètes.* — *Thurns politische Betrachtungen.* — *Diarium Galli.* — *Amelot.*

[4] Entre autres le droit *de non evocando,* reçu de Venceslas, 1329.

faire donner l'inféodation par l'Empereur. Tour à tour Suisse ou Souabe[1], il se réservait le moyen de faire intervenir, s'il le fallait, l'Empereur et l'Empire dans les affaires de la Confédération. Dans de nouvelles circonstances, il se baptisa du nom de Léopold. Le plus fidèle allié de Louis XIV devint son plus ardent adversaire; dans les diètes on eût dit Latour l'ambassadeur de la maison d'Autriche[2].

La France ne tarda pas à recevoir de nouveaux sujets de plainte. Célestin Sfondrati, d'une famille illustre de Milan, avait, enfant encore, été placé dans les écoles de Rorschach par le cardinal Caraffa. Telle était sa violence qu'on éloignait de lui tout couteau, de peur que dans un accès de colère il n'en frappât ses condisciples ou ses supérieurs[3]. Devenu l'un des soixante conventuels de Saint-Gall, il se montra de tous le plus maître de lui-même, le plus distingué dans la science et le plus docile aux inspirations de Rome. Le clergé de France ayant, en 1682, posé le principe de la souveraineté des conciles et de l'indépendance des pouvoirs civils, Sfondrati le combattit

[1] Souris ou oiseau. On disait en diète : « Culottes suisses, culottes souabes, l'abbé met les unes ou les autres suivant le temps qu'il fait. » *Politische Betrachtungen.* On chantait dans l'abbaye le *Te Deum* quand naissait un prince à Vienne, le *Requiem* quand mourait l'Empereur. *Arx, III,* 290. — L'abbé de Pfeffers aussi faisait confirmer par l'Empereur ses droits souverains, toujours contestés par les Cantons. — *Archives de Pfeffers.* — *Recès.* — *Arx.* « Tout devenait droit souverain pour l'en dépouiller. » *Die Schweiz in ihren Ritterburgen, II,* 402.

[2] Amelot somme l'abbé de ne plus envoyer Latour en diète. En 1689, l'ambassadeur refuse d'admettre une députation dont le député de Saint-Gall faisait partie. *Diarium Leodegarii.*

[3] Acta monasterii. Epistolæ Galli abbatis ad Caraffam et ad matrem Sfondrati. — Hottinger, 1105.

avec la plume[1]. Il en fut récompensé par l'évêché de Novarre, et bientôt après, l'abbé Gallus étant venu à mourir, il lui fut donné pour successeur[2]. Nouveaux écrits, nouvelles intrigues contre la France. Louis XIV finit par demander aux Confédérés d'éloigner de leurs diètes le député de Saint-Gall, et par le dénoncer comme l'agent de ses ennemis, dont il dirigeait tous les mouvemens. Pour parer ce coup, Latour chercha des alliés. Comme il avait peu de confiance dans les Cantons catholiques, il s'adressa à Berne, inquiète pour le Pays-de-Vaud. Il lui proposa de se garantir mutuellement ce que l'on possédait[3]. L'instrument de l'acte était préparé, lorsque se ralluma subitement la querelle des partis religieux.

La Thurgovie ayant demandé la confirmation de ses franchises, ses maîtres lui avaient répondu : « Les sujets ont des devoirs, ils n'ont pas de droits. » Zurich avait inutilement protesté contre un tel langage. Les frais d'un procès considérable avaient été laissés à la charge du pays, sous le prétexte que la sentence qui le terminait devait à l'avenir servir de règle sur la matière[4]. Tel bailli, qui avait acheté sa charge 20,000 florins, retournait riche à ses foyers après deux ans de règne[5]. Quarante ans de liberté n'ont pas effacé les

[1] « Regale sacerdotium romano pontifici assertum, auctore Eugenio Lombardo. »

[2] En 1687. *Diarium Cœlestini.*

[3] Protoc. capituli, 10 mai 1696. — Politische Betrachtungen.

[4] En 1675.

[5] Selon le défensionnal, les sujets devaient payer leur contingent, puis contribuer encore pour leur part aux frais généraux. Les gentilshommes, qui possédaient la plus grande partie des terres, payaient le quart; le pays, les trois quarts de la contribution.

traces laissées par cette administration [1]. Quelques hommes distingués, et le sol de la Thurgovie n'en est pas avare, avaient cherché le soleil loin de leur patrie [2]. Murer et Buccelin s'étaient voués, dans la solitude du cloître, à de savans travaux, demandant aux anciens âges de l'Église les titres qu'ils croyaient pouvoir lui rendre la vénération des peuples [3]. Seule, la rivalité des deux cultes entretenait l'amour de l'étude, mais c'était en agitant la flamme sur la province. Félix de Béroldingen, ayant acheté le château de Heidelberg et les justices de Hohenstamen, fit signifier aux paysans l'ordre d'abandonner le fief ou la religion réformée. Il en fut ainsi dans plusieurs autres lieux [4]. Les protestations de Zurich furent inutiles. Ces querelles tenaient les esprits dans une irritation constante, quand la discorde se montra sur un sol voisin, dans le pays de Sargans et dans la commune de Wartau.

Le grand village de ce nom avait depuis plus d'un siècle [5] embrassé la religion réformée, lorsque quatre pères de famille catholiques, vieux Rhétiens descendus des

[1] Formé à la ruse, le peuple avait acquis une adresse devenue proverbiale (*Tralerey*).

[2] Wepfer et Brunner, de Diessenhofen, étaient les médecins les plus distingués de l'Allemagne. Haller's Bibliotheca anatomica, I, 469; botanica, I, 602. Ephemed. nat. car.

[3] « Helvetia sancta, » Lucerne, 1648. — Buccelin, de Diessenhofen, moine à Weingarten en Souabe, a laissé des écrits nombreux sur la chronologie, la généalogie et l'histoire. Lang, curé à Oberkirchen, et Sala, abbé de Fischingen, entrèrent, comme eux, par les portes de la dévotion dans le temple de la science.

[4] Par exemple, à Guttingen, à Ermatingen. — Plus d'un criminel se racheta par sa conversion au catholicisme. Un droit de traite foraine se prélevait sur l'héritage des nombreux Zuricois, pasteurs en Thurgovie. *Puppikoffer*. — *Recès*. Chaque village avait sa querelle religieuse.

[5] Depuis 1578.

monts, se montrèrent de nouveau parmi ses habitans[1]. C'en fut assez pour que le bailli Réding fit venir deux capucins célébrer la messe en grande pompe. Zurich invoqua le droit[2]; les cinq Cantons catholiques lui opposèrent la paix de 1531, qui déclarait la foi romaine la vraie. Plusieurs diètes ayant cherché vainement à rapprocher les esprits[3], Zurich prit les armes, Schwyz jeta garnison dans Rapperschwyl et l'abbé de Saint-Gall occupa les passages. La guerre était imminente, lorsque, semblable à une pluie soudaine, l'aventure suivante calma subitement les esprits. Une infortunée avait été condamnée aux flammes, à Uznach, pour crime de sorcellerie, et une grande multitude assistait aux apprêts de son supplice, quand on vit sur la frontière de Zurich un nuage de poussière remplir les airs. Le cri partit : « Les Zuricois! les Zuricois! » Le tocsin sonna, le peuple courut aux armes. Des paysans zuricois, mêlés à la foule, furent maltraités. La multitude se précipitait au-devant de l'ennemi, quand un troupeau de moutons s'offre à ses yeux. La fureur se changea en rires. On crut à une illusion produite par la sorcière. Zurich, que cette explication ne satisfit pas, exigea 1,500 florins d'indemnité. Il en coûta moins à Uznach de payer cette somme que d'avoir à supporter une

[1] On contestait à ces fils des familles rhétiennes qui avaient fondé le village, le droit de s'y établir comme bourgeois. Les Schuhmacher (*sutor*) achetèrent la bourgeoisie de Sargans, les Schlegel celle de Witters. Le reste ne gagna son procès qu'en 1827.

[2] Appuyé par Glaris. La convention de 1632 et la paix de 1656 lui assuraient le jugement d'arbitres des deux religions.

[3] Entre autres à Zoug, mai 1695. Schnorf, dans sa *Clavis themilogica*, voulut prouver que la parité ne concernait pas les catholiques, mais les protestans. Il dut retirer son livre.

grêle de plaisanteries. De ce moment il devint facile d'arranger l'affaire de Wartau. Deux des familles catholiques passèrent au protestantisme et les deux autres se retirèrent. Chaque parti réserva ses droits [1].

Cette querelle était à peine terminée qu'il en naquit une nouvelle. Sfondrati ne régnait plus à Saint-Gall. Nommé cardinal, il était allé mourir à Rome [2], l'objet de la vénération du peuple, qui courut, des rose-croix en main, toucher ses restes, tandis que Bossuet faisait remettre au pape son livre contre les Jansénistes, comme fourmillant d'erreurs pélagiennes [3]. Le chapitre de Saint-Gall venait de lui donner pour successeur un Lucernois, Léger Brouggiser, et le nouvel abbé de recevoir le sacre d'un simple vicaire épiscopal, l'ami de Fidèle de Latour [4], quand le différend éclata.

La ville de Saint-Gall florissait de plus en plus par le commerce. On n'y voyait ni gentilshommes, ni mendiants. L'ignorance y était aussi rare qu'un grand savoir [5]. Elle eût joui dans la paix de sa prospérité sans le voisinage de l'abbaye. Un simple mur séparant les

[1] Arx, III, 234. — Meyer Schw. Geschichte, II, 92. — Die Schweiz in ihren Ritterburgen, II, 402. — Vartauer Geschäft von Leu, mss. — Recès d'Arau, janvier 1695, de Baden, en août. — Waldkirch. — Lied ueber den Hexenkrieg.

[2] Le 4 septembre 1697. On l'avait vu, pour mettre de jeunes ecclésiastiques en garde contre leur plus grand ennemi, se jeter à terre, crier : A moi, l'orgueil ! et leur ordonner à tous de lui mettre, l'un après l'autre, le pied sur la nuque.

[3] « Nodus prædestinationis dissolutus. » Basnage, Histoire ecclésiastique, l. XXVII, chap. 8.

[4] Ringk de Baldenstein, frère de son maître-d'hôtel (Landhofmeister), et vicaire à Eichstadt. *Diarium.*

[5] *Arx*, 223. — *Meyer*, 93. — *Hottinger*, 1106. — *Rahn.*

deux puissances, tout devenait matière à débats. Les traités voulaient que les processions ne traversassent la ville que les croix baissées et les drapeaux roulés. Mais voici que, le jour de l'Invention de la Croix [1], une troupe s'avance, les croix d'argent haut élevées. Huit jours après, même attentat [2]. « Baissez, baissez les croix, » cria le bourgmestre [3]; on ferma les portes, on amena le canon. Le dimanche suivant, les bourgeois ayant fait descendre des monts chacun quelques Appenzellois, leurs amis, jeunes hommes frais et pleins de vigueur, ils fermèrent de nouveau les portes; l'abbé, de son côté, jeta 200 soldats dans le couvent, tandis que 3,000 hommes marchaient sur la ville, avec vingt pièces de canon. Treize jours on demeura sous les armes. Cependant les Cantons avoués de Saint-Gall, surpris de voir tant de courage se dépenser dans une telle cause, se présentèrent comme arbitres. Ils voulurent que les processions, en passant par la ville, tinssent les croix suspendues à des écharpes de soie, de manière à ce qu'elles ne fussent ni élevées, ni baissées [4].

[1] Le 3 avril 1697.

[2] Cette fois c'étaient des processions des villages qui se rendaient au couvent.

[3] Hiller. A sa voix, les bourgeois sortirent de l'église de Saint-Laurent où ils étaient à écouter le prêche.

[4] Les deux partis exigeaient des dédommagemens. Latour sut les faire assigner à l'abbé, en trompant, par un feint rapprochement, l'ambassadeur de France. Les Cantons condamnèrent la ville à une amende de 3,800 florins. *Beschreibung der Auflaufs, von Haltmayer.* — *Diarium Leodegarii.* — *Heyne.* — *Fidels politische Betrachtungen.* — *Der Kreuzkrieg, mss.* — *Arx, III, 234.* — *Stuppa.* — *Amelot.* L'abbé tirait peu de l'Empereur. La France lui offrait 1,000 doublons, 25,000 francs de pension et 200,000 pour le passage sur les terres de l'abbaye. Léger penchait pour le roi; Latour le ramena à l'Empereur.

Ainsi finit le dix-septième siècle en léguant au dix-huitième sa querelle à vider; car la Suisse devait être le théâtre de la dernière comme de la première guerre de religion. L'adresse de Latour avait seule empêché les hostilités d'éclater plus tôt. L'habile ministre savait que Zurich ne s'était montrée si hautaine dans l'affaire de Wartau que parce que les Cantons protestans avaient le sentiment de leur force[1]. Il prévoyait qu'elle ne serait pas satisfaite qu'elle n'eût lavé l'affront de la paix de 1531. Il s'efforçait de faire partager sa persuasion aux sept Cantons catholiques. « La guerre est certaine, leur disait-il[2], et si vous ne vous y préparez, votre défaite l'est aussi. Les batailles ne se décident plus avec la hallebarde et l'épée, comme aux jours de Winkelried. Or, vos adversaires l'emportent dans tout ce qui donne aujourd'hui la victoire : la population, les arsenaux, la richesse. Tandis que l'Église possède presque toutes vos rentes, qu'elle ajoute encore toutes les années à sa fortune, et qu'ainsi votre bouclier vous écrase de son poids, chaque jour ajoute à la grandeur et à la puissance des villes[3]. C'est chez elles que se trouvent la persévérance et l'ardeur; chez vous l'insouciance, avant-coureur des grands revers. » Réveillés par ce langage, les Cantons catholiques s'assemblèrent à Lucerne[4]. Ils tracèrent un plan de campagne

[1] Elle eût été plus loin encore, si les circonstances lui eussent été plus favorables.

[2] Diarium Cœlestini, Leodegarii. — Lucerner Abscheide. — Arx, III, 216. — Archiv. fur Schweiz. Geschichte und Landeskunde. I, 376.

[3] « Ihrer Stiefbruder. » Zurich était instruit de tout ce qui se passait dans ces conférences. Berne n'en laissa pas moins Lucerne acheter 3,000 mesures de blé au prix auquel elle le vendait à ses ressortissans.

[4] Du 12 au 16 décembre 1698.

et s'occupèrent d'exercices, d'achats d'armes, de la création de magasins et d'une caisse commune. Le pape, leur conseil, fut prié de se montrer aussi leur appui[1]. Les cours de France et de Savoie furent invitées à faire, s'il le fallait, marcher des troupes vers la frontière. On se promit d'agir de manière à prouver la sincérité de sa foi.

[1] On lui demandait l'argent des dispenses.



CHAPITRE VII.

LES CONFÉDÉRÉS PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.



Les Cantons catholiques reconnaissent Philippe V. — Les protestans donnent deux régimens à l'Autriche. — Six mille Bernois sur le Rhin. — Négociations relatives à la neutralité de la Savoie. — Régimens en Piémont. — Recrues pour la France et la Hollande. — Venise. — Batailles de Hochstett (1704) et de Ramillies (1706). — Le Val-Moutier. — La Rhétie. — Succession de Neuchâtel (1707). — Les Suisses à Oudenarde (1708) et à Malplaquet (1709). — Irruption de Merci. — Lutte des agens des puissances sur terre suisse. — Massner. — Bataille de Denain. — Paix d'Utrecht (1712).

[1700 1712.]

Depuis la paix de Riswyk tous les cabinets européens étaient préoccupés de savoir qui succéderait au trône d'Espagne à la mort de Charles II, le dernier de cette branche des Habsbourg. Louis XIV et l'empereur Léopold, tous deux petits-fils de Philippe III, avaient tous deux épousé des filles de Philippe IV. Le droit d'aînesse était dans la maison de France[1]. Elle avait contre elle la renonciation formelle du roi, l'attente de l'Europe[2], la vieille union des deux branches au-

[1] Le roi et le dauphin avaient les aînées pour mères.

[2] Les droits de Léopold avaient été reconnus par les puissances avec lesquelles il venait de faire la guerre à la France.

trichiennes et l'aversion des Espagnols pour les Français. Mais Louis s'occupait, depuis son avènement[1], à ne pas laisser se relever l'empire de Charles V. Il songeait, s'il ne pouvait faire tomber l'Espagne sous sa loi, à se ménager, du moins, l'acquisition de quelqu'une de ses provinces. Il s'adressa dans ce but aux puissances mêmes les ennemies les plus constantes de sa grandeur. Guillaume III consentit à lui reconnaître un droit dans l'héritage de Charles II, pour qu'il ne voulût pas se l'attribuer tout entier. Les deux monarques jetèrent les yeux sur un jeune prince, né du mariage de l'Électeur de Bavière avec la seule fille qu'avait eu l'empereur Léopold de l'infante Marguerite. Par une convention signée à La-Haye, le 11 octobre 1698, ils le reconnurent héritier de la couronne des Espagnes. Deux provinces devaient être détachées du riche héritage : Milan pour satisfaire aux prétentions de la maison d'Autriche, les Deux-Siciles, à celles de la France. L'équilibre européen eût été maintenu, la paix assurée. Vaines combinaisons ! l'enfant sur la tête duquel on les avait fait reposer mourut à Bruxelles, quatre mois après la conclusion du traité[2].

Louis XIV, Guillaume et les États-Généraux disposèrent de nouveau de la monarchie espagnole. L'Empereur avait deux fils : Joseph devait hériter de l'empire; Charles, le second, reçut la part faite à l'enfant qui venait de mourir. Milan fut donné au duc

[1] Documens inédits sur l'histoire de France, tome XI. Introduction par M. Mignet.

[2] Le 8 février 1699. — Larrey, Histoire de Louis XIV, VII, 395. — Lamberty, Mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle (dédiés au Canton de Berne); Lahaye et Nyon, 1718. — Voltaire, siècle de Louis XIV, livre XIV. — Zurlauben, VII, 304.

de Lorraine, et la Lorraine à la France[1]. Le traité se fit sans consulter le peuple espagnol ni son roi. La nation repoussait tout partage. Charles II se mourait sans avoir vécu, au milieu d'étrangers qui se disputaient sa dépouille. Après de longues hésitations, il se laissa persuader que la France seule pouvait défendre l'intégrité de la monarchie, et, dans cette pensée, il nomma son successeur Philippe d'Anjou, second fils du Dauphin, à la condition que l'Espagne fût indépenpendante et indivisible[2]. Un mois après, il mourut. Louis XIV se vit appelé à choisir entre le testament et le traité de partage; entre l'agrandissement de la France et la gloire de sa maison : d'une part, une guerre avec la maison d'Autriche, dont l'issue ne pouvait être certaine; de l'autre, le renouvellement de la lutte avec l'Europe. Il ne fut pas long-temps irrésolu. « Monsieur, dit-il au duc d'Anjou, le roi d'Espagne vous a fait roi; moi, j'y consens[3]. » L'Europe se leva tout entière contre lui[4].

Louis s'était assuré l'électeur de Bavière, dont les états devaient lui ouvrir le chemin de Vienne. Le Milanais reconnut son petit-fils sans balancer. Victor-

[1] A Londres, le 25 mars 1700. Léopold, à qui l'on proposa de signer la convention, la rejeta fièrement : il comptait sur toute la succession.

[2] Sinon, l'archiduc Charles devait hériter (2 octobre 1700).

[3] Dangeau.

[4] L'Autriche la première, l'Angleterre et la Hollande le 15 mai 1702, l'Empire en septembre 1702. Déjà le 7 septembre 1701, le traité était signé entre la Hollande et l'empereur. Il est donc peu croyable, quoique la plupart des historiens le répètent, que la reconnaissance imprudente de Jacques III par Louis XIV, le 17 septembre, ait, en provoquant l'Angleterre, entraîné cette puissance dans la guerre. — Coxe, Mémoires, I, chap. VII.

Amédée II de Savoie croyait avoir des droits à la couronne de Charles II[1]; on lui fit demander la main de sa seconde fille pour le roi d'Espagne et offrir le royaume de Naples en échange de Nice et de la Savoie[2]; il se rendit. Toutes les grandes puissances s'adressèrent aux Suisses par leurs ambassadeurs.

Déjà, lorsque le traité de partage avait été conclu, la France, l'Angleterre et les États-Généraux avaient invité les Confédérés à y prendre part[3]. Les Cantons se réunirent pour proclamer leur neutralité[4]. Après l'acceptation du testament de Charles II par Louis XIV,

[1] Comme petit-fils de Catherine, sœur de Philippe III.

[2] Et 50,000 écus par mois, portés à 200,000 francs. L'aînée de ses filles avait épousé le duc de Bourgogne.

[3] Puisieulx, Herward, Walkenier, Nepveu. Louis fit assurer aux Cantons les sommes dues par l'Espagne. « Les promesses et les gratifications portèrent les principaux des Cantons, qui n'entrèrent point publiquement dans la garantie du traité de partage, à donner un écrit secret, par lequel ils s'engageaient à tenir les passages ouverts et à fournir des troupes selon les traités. Les protestans seront entraînés par l'Angleterre et la Hollande. » *Puisieulx, Mémoire sur les principales affaires dont j'ai été chargé.* — Coll. Leu (Wasserkirche Zurich), *Französische Bundeshandel.* — Die XX fatalia Ludwigs des XIV (Nebukadnézars). — Réflexions sur les alliances et le service de France.

[4] Septembre 1700. *Recès.* Quelque avis de l'offre faite par la France, d'un échange de Naples contre la Savoie, avait rendu Berne en particulier circonspect. Le docteur Fabricius, envoyé des Etats-Généraux, disait tenir cet avis du comte de Gouvon. *Réflexions sur l'alliance française.* — Waldkirch, II, 730. — Leu, notes sur Simler, 254. — Le baron de Nepveu recommande la neutralité. La France y consent, à la condition que les passages soient bien fermés à ses ennemis et qu'elle puisse enrôler librement. Soleure : « On doit à la France ce qu'elle demande. » Schwyz, à l'écart, se joint par écrit à la résolution de la diète. Cette résolution fut renouvelée en 1702. Le banneret Willading eût voulu la déclaration que, « quiconque violerait le territoire suisse serait traité comme ennemi; » on se renferma dans des termes plus couverts.

les ambassadeurs de France et d'Espagne, Puisieulx[1] et Casati, s'adressèrent à eux de concert. Le comte Charles Casati, d'une famille qui depuis un siècle combattait en Suisse les agents de la France[2], changea de rôle en même temps que de maître, et fit parler auprès des Cantons catholiques la politique et la religion. On en voulait au pape, assurait-il. Une armée protestante à la tête de laquelle on allait voir, ô scandale affreux! marcher les aigles impériales, se préparait à attaquer Rome. Il demanda des soldats pour repousser une aussi perfide agression[3], et sollicita les Cantons de reconnaître Philippe V comme roi d'Espagne. La prudence interdisait aux Confédérés de se prononcer entre deux grands monarques. Ils crurent toutefois pouvoir, sans offenser la maison d'Autriche, envoyer une ambassade à Paris complimenter Louis XIV. Mais Louis, qui leur demandait une reconnaissance formelle, n'admit pas leurs ambassadeurs. Ses agents connaissaient les moyens par lesquels on fait ployer la Suisse. N'ayant pas obtenu de la diète ce qu'ils voulaient, ils attaquèrent les Cantons isolément, en commençant par les plus faciles à corrompre.

[1] Roger Brulart, marquis de Puisieulx et de Sillery, gouverneur de Huningue.

[2] Le premier fut Alphonse, 1594. Ses trois fils, Jérôme (1621), Charles, et Jean-François (1639), duquel on montre le tombeau à Lucerne, lui succédèrent; puis Alphonse, fils de Charles, dont les restes ont été déposés en 1681 dans la cathédrale de Coire. Charles, fils d'Alphonse, fut ambassadeur de 1686 à 1703, qu'il demanda son rappel. *Leu.* — *Notes recueillies à Milan.* — L'Autriche protestait contre la reconnaissance de Casati; il fut écouté « en vertu des lettres qu'il avait reçues du roi défunt. »

[3] Lettres d'un (prétendu) Suisse à un Français, touchant l'état présent des affaires, 1702 à 1704.

Schwyz et les catholiques de Glaris cédèrent les premiers. Tous les Cantons de la foi romaine finirent, à leur exemple, par reconnaître Philippe V et par donner un régiment à Puisieulx, trois à Casati[1]. La ligue grise laissa partir 800 hommes sous Strasberg[2].

L'Autriche ne contint plus sa colère. L'on disait du comte de Harrasch, son représentant à Madrid, que, par sa présomptueuse confiance, il avait, plus que les agens français, servi la cause de Louis XIV. Le comte de Trautmansdorf, ambassadeur impérial en Suisse, montrait aussi cette raideur superbe, toujours malheureuse auprès des Confédérés[3]. Il ne doutait pas,

[1] Les Cantons catholiques donnèrent à l'Espagne les régimens Amrhyn, Puntiner et Betschart (1703); à la France, avec Bienne, le régiment Pfyffer de Wyher. Le capitulat de Milan, qui s'étendait 5 ans après la mort de Charles II, permettait de lever 18,000 hommes. Louis fit payer deux des pensions dues par l'Espagne et donna l'ordre d'en payer une toutes les années. — Les Cantons demandèrent la neutralité pour le Frickthal, Constance et pour une lisière de 10 lieues. Le roi se montra disposé à l'accorder, pourvu que l'empereur s'engageât à ce qu'aucun parti ne sortît de ces terres pour agir hostilement. *Leu*, *I*, 208, *III*, 341. — *Lamberty*, *II*, 219. — *Waldkirch*, 741. L'Autriche ne voulut point donner à l'Allemagne l'exemple « d'une coupable neutralité. » Elle ne jugeait d'ailleurs pas possible de traiter avec une cour « qui faisait profession de ne point tenir sa parole. » *Relation de la diète de Baden, du 9 février* 1702. — Quelque temps la cour de Vienne fit mine de vouloir engager le Frickthal aux Cantons pour une somme considérable; 15 *et* 19 *août*, *Arch. de Metral de S. Saphorin.* — *Arch. de Berne.*

[2] En 1704.

[3] « Cet homme emporté ne fait aucune figure dans le monde. Le peu d'amis qu'il a assurent qu'il est capable. Je le laisse parler, pensant que ses violences sont la meilleure réfutation de ses discours. » *Puisieulx*, *Caractère des agens étrangers en Suisse.* « Il sait du grec, des citations des pères, et telles autres balivernes fort propres à gouverner les Etats. » *S. Saphorin.* — L'honnête et orgueilleuse Autriche avait peu d'espions; ses diplomates, ignorant les rapports intérieurs des Cantons, blessaient

disait-il avec hauteur, que les Cantons ne défendissent l'Autriche antérieure ; les traités le leur commandaient. Il demandait deux régimens pour couvrir ces provinces. Il voulait recevoir l'assurance que les troupes suisses au service de Louis XIV n'aideraient pas à l'offensive. Pour rendre Zurich docile et l'employer ensuite à réduire les autres cantons, Trautmansdorf la menaça de ruiner son commerce en Allemagne. L'Empereur, passant de la menace à l'exécution, donna dix jours aux négocians suisses pour retirer leurs marchandises [1]. Tout commerce avec les Cantons fut interrompu ; la sortie du blé fut surtout sévèrement défendue. Alors Puisieulx se montra. Il fit aux Confédérés la proposition d'une alliance nouvelle, dans laquelle il ne fut plus fait mention de l'Autriche. C'en fut assez pour faire tomber la colère de Trautmansdorf, qui, changeant de langage, se borna à deman-

souvent les Confédérés. — Ni l'un ni l'autre des représentans des deux monarques ne s'épargnaient l'injure. « A peine, disait Trautmansdorf, ce garçon de Sorbonne a-t-il ouvert la gueule, que son infection s'exhale au loin. Ainsi les misérables paysans français avertissent de leur approche par le bruit de leurs sabots. » *Ambassade de Puisieulx* (*Lelong, III,* 31,112). — *Mercure historique de Zurich.* — Pluie de propositions, de mémoires et de pamphlets. — « Le langage ferme dont Puisieulx se servait faisait plus d'impression sur une nation fière que les ménagemens que les autres employaient pour la gagner. » *Histoire d'Angleterre par Rapin de Thoyras.* — « Comment maintenir les choses sur un bon pied quand le ministre de l'empereur se sert des expressions les plus dures, celui de France des plus engageantes et des plus capables de captiver la bienveillance de la nation ? » *Saint-Saphorin à Zinzendorf,* 16 *août* 1710. « L'exemple de la France ne montre-t-il pas assez que jamais on ne réussira en Suisse par la menace ? » *Le même.*

[1] Le 13 septembre. Les dix jours passés, les marchandises devaient être saisies comme contrebande. *Lamberty, II,* 17. — Saint-Saphorin fit adoucir cette mesure, en portant la cour de Vienne à distinguer entre les Cantons.

der que des arbitres prononçassent sur le sens de l'alliance héréditaire[1].

Les États-Généraux et la reine Anne, qui venait de succéder à Guillaume III sur le trône d'Angleterre, s'efforçaient de leur côté de convaincre les villes suisses qu'ils n'avaient pris les armes que dans l'intérêt européen. Ils les pressaient, par la bouche de leurs ambassadeurs Herward[2] et Valkenier, de se lever pour la même cause, et, sans rompre avec la France, de mettre un corps de troupes considérable sur pied[3]; ils offraient de payer le tiers de l'armement[4]. N'ayant pu persuader les Confédérés, ils cherchèrent du moins à obtenir pour l'Autriche les deux régimens qu'elle demandait. Berne donna l'exemple[5]. Les Cantons évangéliques, Schwyz, Fribourg, la ville et l'abbaye de Saint-Gall le suivirent. Les deux régimens partirent sous les colonels Jérôme d'Erlach[6] et Nie-

[1] Il proposa comme arbitres les évêques de Bâle et de Constance. Les Cantons promirent d'observer fidèlement l'alliance héréditaire, mais rejetèrent l'arbitrage.

[2] Herward était un Français réfugié.

[3] Larrey. — Lamberty, 614. — Zurlauben.

[4] Recès d'Arau, du 15 au 21 février 1703.

[5] Persuadés par Saint-Saphorin, gentilhomme du Pays-de-Vaud, envoyé de la cour de Vienne auprès des Cantons protestans, comme pour réparer, autant qu'il se pouvait, les fautes que commettait Trautmansdorf.

[6] Chaque régiment eut 12 compagnies de 90 hommes et un état-major. Les officiers furent tous des familles régnantes. « Mais on négligea de les choisir parmi les plus accréditées. » *Saint-Saphorin.* — « On eût lié ces familles et se fût mis en état d'obtenir de nouvelles levées, si ces troupes eussent été payées. Pour empêcher leur dissipation, la cour de Vienne se vit obligée de vendre à des marchands bernois (Tillier et comp^e), pour le prix de 29,000 fl., le droit de tirer seuls d'Allemagne le plomb, le fer-blanc, le cuivre, l'acier, et celui de pouvoir vendre des galons fabriqués à Genève. Mais ce traité ne fut pas observé. » *Saint-Saphorin.* —

derœst [1]. Des recrues nombreuses coururent accroître les rangs des soldats suisses en Hollande [2].

Déjà le canon grondait tout autour de la Confédération. La guerre avait éclaté dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Italie [3]. Il semblait qu'une coalition formée dans des vues opposées, de la part de l'Autriche dans le but de réunir toutes les Espagnes sous sa loi, de la part des puissances maritimes dans l'intention de les démembrer, dût agir sans accord. Mais trois grands hommes, unis de principes et d'intérêt, lui donnaient l'impulsion : Heinsius, Marlborough [4] et le prince Eu-

Recès du 8 *février* 1702. *Capitulation du* 1er *mars.* — *Leu, I,* 286, *II,* 185; *III,* 158, *IV,* 58. — *Notes sur Simler,* 254. — *Waldkirch,* 738. Il fut question de lever d'autres régimens encore, sous le prétexte de défendre l'Autriche antérieure, et de les faire passer en Hollande; mais Berne en ayant eu vent, la chose échoua. « De nombreux galants, les Etats, Venise, la Savoie, nous courtisent pour avoir des troupes. » *Willading à Saint-Saphorin,* 14 *janvier* 1702.

[1] Gendre de Willading.

[2] On comptait 11,200 Suisses au service de Hollande en 1702. Leur nombre alla croissant. *May, Histoire militaire des Suisses, VIII,* 28. — On voulait en porter le nombre à 25,000. *Reboulet.* « Ceux qui reviennent de Hollande ont des manières simples, des économies faites; ceux qui de France les mains vides, après avoir mangé leur patrimoine. La Hollande se confie dans les Suisses; elle leur donne les principales forteresses à garder; non la France. » *Du Luc.* — *Schw. Museum,* 1816, 570.

[3] Marlborough, Eugène, Nassau, citent toujours les Suisses avec éloge. Cinq cents hommes, sous Rolaz du Rosey, attaqués près d'Huy par 400 cavaliers et dix compagnies de grenadiers français, se défendirent plusieurs heures, jusqu'à ce que la garnison de Maestricht vint les dégager. Les Suisses emportèrent, le 23 octobre 1701, la citadelle de Liége, intrépidement défendue par le régiment suisse de Castella. *May, VIII,* 35. — Le 2 juillet 1703, les régimens Tcharner, Cappol, Muralt, Sacconay contribuèrent à la victoire de Marlborough sur les Bavarois, retranchés sur le Schellenberg. *Mémoires de Jean, duc de Marlborough.* — *Rapin de Thoyras, II,* 12.

[4] « Qui jamais n'assiégea ville sans la prendre. »

gène. Cependant la victoire fut lente à abandonner les drapeaux de Louis XIV. Tandis que Vendôme tenait tête au prince Eugène en Italie, que Tessé[1] faisait lever aux Impériaux le siége de Mantoue, Villars opérait sur les bords du Rhin pour se réunir aux Bavarois. Les Confédérés, après avoir demandé vainement la neutralité de l'Autriche antérieure[2], se hâtèrent de mettre leurs milices sur pied[3]. Six mille Bernois, sous Frisching, couvrirent les villes forestières[4]. Le fruit de ces mesures fut de retarder la jonction des armées qui se cherchaient. Enfin Villars, ayant franchi le Rhin, vainquit les Impériaux à Friedlingen[5], et, l'année suivante, les Français et l'Électeur réunirent leurs dra-

[1] Et Zurlauben avec lui.

[2] « Le roi ne voulait pas l'accorder que l'Alsace et le Sundgau ne participassent à la même sécurité. »

[3] En même temps ils signifièrent aux deux camps qu'ils emploieraient les forces que Dieu leur avait données pour faire respecter leur indépendance. Ils ne purent toutefois empêcher plus d'une violation de leur territoire. « Faites, écrivit Puisieulx à Villars, je les amuserai bien. » Et le voilà qui promet aux Confédérés la remise des postes que le roi conquerra dans leur voisinage et la paie des garnisons qu'ils y mettront. Berne, Zurich et l'abbé de Saint-Gall ne se laissèrent point tromper. Ils n'écoutèrent pas ce que leur déclara l'ambassadeur : « que les troupes françaises avaient ordre de charger les milices suisses qu'elles rencontreraient de l'autre côté du Rhin et du lac. »

[4] Plusieurs Cantons ne mirent pas de troupes sur pied. — On fit de nouveau marcher les milices des Bailliages communs. Berne fut entraînée par Saint-Saphorin, qui joignait à une rare connaissance de la Suisse une fermeté et une vivacité remarquables. « Des raisons impérieuses, dit-il, desquelles on n'a pas eu l'oreille battue, sont celles qui ont le plus de succès. Il faut prendre cette nation à la chaude, et l'entraîner sans lui donner le temps de se reconnaître ; car du moment qu'on donne aux esprits le temps de trop raisonner, ils s'embarrassent d'une si grande quantité de réflexions qu'ils ne savent plus s'en tirer pour prendre un parti. »

[5] Le 14 octobre 1702.

peaux.[1]. Vendôme se trouvait à Trente, à la tête de 25,000 hommes. L'on songeait à marcher sur Vienne. Les plus grands généraux de notre siècle, avec des armées invincibles, ont exécuté ce que ne purent en 1703 Vendôme et Villars. Tandis que les troupes bernoises occupaient Lindau et mettaient à l'abri de la guerre les bords du lac de Constance, les Alpes du Tyrol se couvrirent de signaux. Aussi fidèles à leurs princes que les Suisses à la liberté, les Tyroliens firent rouler sur les Bavarois et les Français les rochers de leurs montagnes, et sauvèrent la monarchie autrichienne. Vendôme, après avoir perdu la moitié de ses soldats dans des combats sans gloire, dut faire une retraite d'autant plus précipitée que le duc de Savoie, secouant le joug de la France, venait de changer de drapeaux[2].

Les revers de la France et la défection de Victor-Amédée portèrent l'attention des Confédérés sur une nouvelle frontière. Le duc n'avait pu passer d'un camp dans l'autre avec tant d'adresse qu'il n'eût laissé son armée à la merci des Français[3]. La Savoie était menacée. Déja la flottille savoisienne, fuyant à toutes voiles,

[1] A Tillingen, en mai 1703.

[2] Le 25 octobre, le duc signe alliance avec l'Empereur. Invitation aux Valaisans de prendre le Val d'Aost sous leur protection. Demande de trois régimens. « Fini avec le colonel Ulrich pour 15,000 ducatons, 25 croix de Saint-Maurice et des pensions à certaines personnes, Doxat d'Yverdun offre de lever un régiment. » *Archives royales de Turin, Negozz. co Suizzeri, VII.* — Correspondance *de Vernon et Govon.* — Les Cantons catholiques donnèrent à grand'peine 2,000 hommes que nous verrons se tourner contre le prince qui les avait levés.

[3] « Le duc devait-il douter qu'étant à la solde du roi, ce monarque ne fût maître de sa personne et de ses États ? » *Philippeaux.* — *Lettre d'un Suisse à un Français.*

s'était réfugiée dans le port de Morges. Le duc envoya le sire de Mellarède supplier les Cantons de lui permettre des levées. Il les invitait à occuper le Chablais et à demander la neutralité de la rive du Léman[1]. Mellarède répandit l'alarme à Berne et à Fribourg. Mais déjà le maréchal La Feuillade, ne voulant point laisser au duc le temps de se renforcer, envahissait la Savoie[2]. Berne et Fribourg lui envoyèrent des députés. Rejetant les expressions vagues dont s'enveloppe une prudence timide, ces ambassadeurs s'exprimèrent avec une simple énergie : « Depuis que nos ancêtres ont conquis l'indépendance, ils ont eu pour maxime de ne point laisser les États qui confinent aux leurs tomber au pouvoir du même souverain. Veuillez ne point nous contraindre à donner à Victor-Amédée du secours, qu'aux termes de nos alliances il a le droit de nous demander. Suspendez vos opérations jusqu'à ce qu'une diète se soit assemblée, et qu'elle ait pris les mesures propres à assurer la neutralité de la Savoie[3]. »

La diète s'assembla[4], mais pour se montrer flottante, irrésolue. Tandis que les Cantons protestans resserraient chaque jour leurs relations avec la Hollande, les trois régimens accordés à l'Espagne par les catholiques passaient les Alpes pour se réunir aux dra-

[1] Lettre de Mellarède aux Cantons, janvier 1704. — Manuels des Conseils.

[2] « J'amusai les protestans par des propositions de neutralité, et donnai le temps de s'emparer de la Savoie. » *Puisieulx.*

[3] Lamberty, III. — Leu, I, 208 ; III, 311. Observations sur Simler, 254. — Les ambassadeurs étaient le trésorier de Muralt et Fégueli de Fribourg. De Muralt reçut 20 louis de Puisieulx. « Il les rendra et paiera 200 louis d'amende à l'arsenal. » *Manuel. — Séance du Deux-Cents du 16 mai 1704.*

[4] En décembre 1703.

peaux français. Mellarède prit la parole : « Vous avez demandé la neutralité des villes forestières, exigez donc aussi celle de la Savoie ; car le même péril commande les mêmes précautions. Que tardez-vous ? Que veut la France, sinon vous envelopper dans ses filets ? Elle vous loue ; serait-ce qu'elle ait pour vous plus de considération que pour tous les autres peuples du monde ? Non, mais elle n'ignore pas qu'elle doit à vos armes l'élévation à laquelle elle est parvenue. Elle sait que, tant que vous vous opposerez à ses vues ambitieuses, elle tentera vainement de les mettre à exécution. Plus donc d'incertitude ! La neutralité de la Savoie importe-t-elle à votre sûreté ? voilà la question. S'il vous faut une preuve de la confiance que votre plus ancien allié met en vous, sachez que Son Altesse consent à ce que la rive du lac soit réunie à vos Cantons, et qu'elle concourt à l'avenir à toutes les mesures que prendra le corps helvétique dans l'intérêt de son repos [1]. »

Puisieulx, de son côté, convoqua les députés des Cantons auprès de sa personne, à Soleure [2]. Il les reçut avec

[1] Mémoires divers de Mellarède. — Mémoires divers, dans la bibliothèque de Berne, II, 8, page 37. — Lamberty, II, 562. — Zurlauben, 359. Son langage est celui d'un sujet du roi. — Waldkirch, 749.

[2] Puisieulx : « Est-ce pour vous ou pour le duc que vous demandez la neutralité ? Si pour vous, on trouvera moyen de vous satisfaire ; si pour lui, je me tais. — Nous voulons nous maintenir tranquilles. — Eh bien, Sa Majesté veut bien confier à votre garde la plus grande partie de la Savoie, pourvu qu'elle en retire les revenus et que ses revenus puissent passer. — Nous voulons la neutralité sans conditions. — Dans ce cas, il me faut de nouveaux ordres. » Quand la diète se fut assemblée de nouveau, en avril, elle demanda la réponse du roi. « Quelle est celle du duc, repartit Puisieulx. — Il ne peut adhérer. — Il n'en faut donc plus parler. Mais le roi, disposé à tous les égards, veut bien vous confier la garde du Chablais. » — Berne se contenta de l'assurance que Louis ne réunirait pas la Savoie à ses États. L'ambassadeur demanda un régiment ; son but était de se le faire refuser.

magnificence. Leurs frais de voyage leur furent richement payés. Zurich et Berne refusèrent seuls ces largesses. L'ambassadeur se répandit en éloges sur la bienveillance royale et s'occupa d'amuser les Confédérés. Naguère il leur demandait le passage pour les armées françaises et voulait une place sur le lac de Constance[1]; il consentait maintenant à la neutralité des bords du Rhin, à la condition que les Cantons ne donnassent aucun secours au duc de Savoie. Le roi de France était prêt à confier aux Confédérés la garde du Chablais et du Faucigny, pourvu que les passages en restassent ouverts à ses armées. Il demandait des soldats pour couvrir ces provinces. Berne et Zurich ne se laissèrent point tromper par ces propositions enveloppées de phrases sonores. A leur persuasion, la diète demanda la neutralité de toute la Savoie et réponse dans quinze jours. Puisieulx témoigna de la surprise. Il lui échappa d'accuser les Cantons d'ingratitude pour les grâces qu'ils ne cessaient de recevoir du roi. La diète lui répondit, par la bouche du vieillard qui la présidait, du bourgmestre Escher de Zurich : « Nous

Le jour venu de délibérer sur sa demande, il fit éloigner ses créatures. On décida « de ne point se dégarnir. » Puisieulx prit l'assemblée sur parole et fit refuser des levées au duc de Savoie. « Cependant il partit trois bataillons catholiques, gens de toute nation, qui se dissipèrent sitôt levés, et deux régiments enrôlés dans le Pays-de-Vaud, qu'on dût réduire au bataillon du religionnaire De Portes. Il a coûté plus que servi. Il resta le bataillon Kydt, formé des restes du régiment Réding. » *Puisieulx.* — Opposition de Berne et de Zurich à ces diètes, convoquées et payées par les ambassadeurs étrangers. *Instructions du sénat de Berne, 31 mars 1702, etc.* — Saint-Saphorin eût voulu faire approcher des troupes alliées de la frontière soleuroise; « car il est des Cantons qui ne guériront que par l'application d'un remède violent. » *Saint-Saphorin à Willading, 19 août 1703.*

[1] Recès, 2 juillet 1703. Les Français cherchaient alors à se mettre en communication avec les Bavarois.

ne connaissons que trois sortes de grâces : celle qui s'accorde à des criminels : les louables Cantons n'estiment pas avoir à la demander; celle qui se témoigne par des bienfaits : liés au roi par des traités, nous pouvons faire voir que, si la France a rempli ses engagemens, nous n'avons pas fait moins de notre part; celle enfin qu'un grand monarque accorde au souverain moins puissant que lui, dont il n'envahit pas les États : le roi de France aurait-il eu la pensée d'envahir nos Cantons? nous ne le croyons pas; s'il y songeait, nous ferions, comme bons compatriotes et comme gens d'honneur, nos derniers efforts pour le convaincre que les Suisses verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de souffrir cette atteinte à leur liberté [1]. »

« Si, dans la chaleur du discours, il m'est échappé quelque parole offensante, répondit Puisieulx, je vous prie de l'oublier. J'ai parlé sans l'ordre du roi mon maître. » Cherchant aussitôt à réparer son imprudence, il assura les Confédérés que Louis ne réunirait pas la Savoie à sa couronne. Il répandit de l'or et fit si bien que la diète se sépara sans prendre de résolution. Une seconde, une troisième assemblée n'eurent pas un meilleur succès [2]. Un homme de savoir, Beretti-Landi [3], qui avait remplacé Casati comme ambassadeur

[1] En février. *Meyer.*

[2] En avril, en mai. Tout se borna à la vague résolution « de ne point se laisser enfermer et de repousser la violence par la violence. »

[3] Beretti établit sa résidence à Lucerne, au sein des Cantons qui avaient reconnu Philippe V. Les protestans lui refusèrent audience. « Il est poli, affable, d'un grand travail, d'une franchise surprenante pour homme de sa nation, d'une vivacité qui l'emporte et lui fait voir souvent de l'importance dans les choses les plus simples. » *Puisieulx.* — *Lettres mss. de Beretti.* — « Il est toujours sans argent; or, vous savez si missionnaire sans argent doit se flatter d'être écouté dans ce pays! Sans

d'Espagne, joignit ses efforts à ceux de Puisieulx. Une quatrième diète se sépara sans que les Confédérés se fussent accordés pour secourir Victor-Amédée [1]. Cependant plusieurs Cantons lui avaient permis l'enrôlement [2]. Louis de Portes, d'une famille dauphinoise réfugiée à Lausanne pour la religion, avait levé dans le Pays-de-Vaud un régiment, composé en grande partie de réfugiés comme lui [3]; il l'avait conduit au duc, et fut l'un de ses meilleurs généraux. Le colonel Kydt leva, avec l'or de la reine d'Angleterre, un second régiment dans les petits Cantons, à Fribourg et dans le Valais [4].

Tandis qu'il passait les Alpes, des signaux s'allumaient sur le bord du Rhin, de colline en colline. Le maréchal de Tallard, ayant trouvé les passages du fleuve gardés par les alliés, s'avançait vers Bâle. Les villes suisses, sans écouter les paroles trompeuses de l'ambassadeur français, couvrirent leurs frontières de soldats. Tallard recourut à la prière. Il sollicita les Confédérés d'accorder aux plus anciens et aux plus fidèles de leurs alliés cette distinction, de les laisser passer sur leur territoire; libres ensuite de faire tout le bruit qu'ils voudraient. Les villes lui répondirent en

argent, point de miracles. » *Du Luc.* — Saint-Saphorin le nomme « une figure d'ambassadeur. »

[1] Le 7 juillet. — Lamberty, III, 206. — Leu, I, 82. — Walkenier, près de quitter la Suisse, et Agliomby cherchent à entraîner Zurich.

[2] Non les 12,000 hommes qu'il demandait aux catholiques, mais les 4,000 demandés aux réformés.

[3] En 1703, après la prise d'Orange, beaucoup de protestans avaient cherché en Suisse un asile; puis des Cévénols. — *Mercure historique*, 1703. — *Recès d'Arau*, 16 *août*. — *Hottinger*, IV, 361. — Le régiment de Courten refusa de combattre les camisards. *Aff. etr.*

[4] Trois frères Kydt, ou Keidt, de Schwyz, servirent à cette époque le duc avec distinction. Enfermés à Montmélian, en 1704, ils firent, à

levant de nouveaux soldats [1]. Cependant Tallard réussit à franchir le Rhin sous le canon de Fribourg, à pénétrer dans la vallée du Danube et à joindre les Bavarois. Marlborough, de son côté, passe le Rhin pour se réunir au prince Eugène. Des régimens suisses se trouvaient dans les deux armées. Le 13 août 1704, elles se rencontrèrent près de Hochstett, autour du village de Blenheim. Les chefs qui commandaient les Français n'étaient plus les Turenne ni les Condé. Louis, croyant par son choix conférer le génie, avait donné ses armées à commander à Tallard, à Marsin, à Villeroy, que n'ont illustré que leurs défaites. Des traits isolés de courage ne rachetèrent pas le manque de coup d'œil chez les généraux. Zurlauben, à la tête des Suisses, fit ployer l'ennemi [2] jusqu'à trois fois, mais ne réussit qu'à trouver une mort glorieuse. Les Anglais et les Suisses de Marlborough, ceux-ci sous leurs colonels Tscharner, May, Montmollin, Sacconnay, culbutèrent les lignes françaises [3]. Quatre-vingts lieues de

la tête de 300 hommes, une sortie en plein jour, emportèrent une batterie qui incommodait la place, enclouèrent les canons, tuèrent beaucoup de monde et rentrèrent fièrement dans les murs. Marc Rodolphe fut créé comte de la Fléchère. — *Leu, Girard, II.*

[1] Larrey. — Vie du prince Eugène. — Rapin de Thoyras. — La maison Hœgger, de Saint-Gall, avait alors un crédit immense. Les armées françaises sur la Moselle et le Rhin étaient payées sur ses avances, les rebelles de Hongrie et les Suédois par ses lettres de change. En 1704, elle fournit quatre millions pour l'achat de chevaux d'Allemagne. A Genève, la maison Huguetan avançait tous les mois un million pour la paie des armées françaises en Italie; elle finit par faire faillite.

[2] Lui seul entre les officiers généraux. *Zurlauben*, 376.

[3] Schellenberg se distingua dans les rangs bavarois. Ce soldat de fortune, mécontent de la France, refusa d'entrer au service d'Autriche, pour n'avoir pas à combattre ceux qu'il avait servis. — Trois Montmollin furent tués dans cette bataille.

pays furent perdues. Le Rhin fut repassé. Louis XIV n'avait pas vu de pareille journée. Telle fut l'humiliation du grand roi que son ambassadeur en Suisse, aidé du nonce, rechercha, après la bataille de Blenheim, la médiation des Confédérés [1].

Vendôme et Villars relevèrent, l'année suivante, les affaires de Louis en Allemagne et en Italie : Villars après avoir pacifié les Cévennes soulevées par de nouvelles rigueurs [2]. La mort de l'empereur Léopold ne changea pas le cours des événemens; Joseph Ier lui succéda dans sa politique comme sur son trône. Vendôme ayant battu les Impériaux en Lombardie [3], de nouvelles armées descendirent du Tyrol et traversèrent les terres vénitiennes. Venise, comme la Suisse, était demeurée neutre; mais dans sa faiblesse elle accordait à toutes les puissances belligérantes le passage que les Cantons leur refusaient à toutes également. A la fin, elle se lassa d'être à la merci des étrangers et, voulant se mettre à l'abri de ce qu'ils pourraient tenter, elle demanda deux régimens aux villes suisses, naguère encore ses alliées. Elle en obtint 4,000 hommes [4]. Les

[1] Les Cantons protestans répondirent qu'il n'était pas dans leurs maximes de s'immiscer dans les affaires étrangères. Berne estimait indigne des Confédérés de faire des propositions qui probablement devaient être rejetées et auxquelles les Suisses ne pouvaient donner le poids qu'ils leur eussent prêté immédiatement après la guerre de Bourgogne. *Instructions aux députés en diète, du* 15 *avril* 1705. Les Cantons catholiques firent des démarches sans résultat.

[2] Il faut ne rien négliger pour rallumer le feu dans les Cévennes et profiter pour cela de la confiance que les religionnaires ont dans Berne. *Saint-Saphorin au comte Schlick, à Milan*, 24 *mars* 1707, *etc.*

[3] A Casinato. Le duc de Savoie commandait. Eugène n'y était pas (19 avril 1706).

[4] Aux conditions stipulées par les anciens traités. — 711 pistoles de

nouveaux corps ne pouvaient être employés que sur terre ferme. Les capitaines devaient tous appartenir aux familles patriciennes. Les Grisons capitulèrent pour un régiment ; mais, de nouveaux revers éprouvés par les armées françaises ayant éloigné de Venise le théâtre de la guerre, les levées ne s'achevèrent pas[1].

Louis XIV avait donné à Villeroy 80,000 hommes à commander en Flandre contre Marlborough. Villeroy, plein d'une confiance présomptueuse en ses lumières, était impatient d'en venir aux mains. Il rencontra l'occasion qu'il cherchait à Ramillies, village à trois lieues de Namur, que sa défaite devait rendre fameux[2]. Les Français laissèrent 20,000 hommes sur le champ de bataille. Les Pays-Bas furent perdus. Stanyan, ambassadeur d'Angleterre en Suisse, donna le premier aux Confédérés la nouvelle de cette victoire[3], à laquelle les régimens Sturler, May, Cappel, Sacconnay,

pension annuelle furent assurées aux deux villes (11 décembre 1706). Dumont, VIII, I. 186. — Leu sur Simler, 256. — Waldkirch, 463. — Zurich vit avec peine partir comme mercenaires les ouvriers qui faisaient fleurir son commerce.

[1] Meyer, III. — May, VII, 458. — Meister, II, 326. — Vaterländische Samlung, X, XII. — Dannebuchi (Bianchi, résident vénitien) *Relatione del paese di Suizzeri*. (« Schwyz, dit-il, ne diffère d'Underwald que par la religion ; » ce trait suffit).

[2] Il y eut cette différence entre Hochstett et Ramillies que, dans l'une de ces journées, les Français s'étaient battus et que dans l'autre ils ne tinrent pas une demi-heure. Ils avaient été rangés en bataille comme Marlborough l'eût fait pour les vaincre. *Voltaire*. — *Larrey*. (23 *mai* 1706).

[3] En même temps que celle de la prise de Barcelone par le duc de Peterborough. — « Cette grande et admirable délivrance de Barcelone arriva le 12 mai, à la même heure que le soleil fit le plus entier éclipse que jamais vivant eût vu, la nuit étant venue, de sorte que le ministre se trouvant en chaire pour épouser Abram Perret Gentil, il fallut lui porter deux chandelles pour lire la liturgie. On voyait 5 planètes distinctement et plusieurs étoiles. » *Journal de Sandoz*.

Chambrier, Albermarle avaient eu leur belle part. Le jeune Constant de Rebecque, d'une famille artésienne réfugiée à Lausanne, y avait contribué en dégageant, par une manœuvre hardie, Marlborough un moment enveloppé; Dohna, Chambrier, par des charges vigoureuses; Werdmuller, en attaquant, à la tête de quatre bataillons suisses, une colonne française par le flanc et la mettant en déroute[1]. Puisieulx donna des éloges aux vaincus. Les régimens de Villars, Chandieu[2], Castellaz et Greder avaient laissé le champ de bataille couvert de morts, témoins de leur résistance intrépide. Surbeck et May servaient sous Villars, qui maintenait en Allemagne la gloire des armes françaises. Brendlé s'était distingué par la défense d'Ath, Courten au siége de Barcelone. Après avoir reconnu que les Suisses au service du roi se montraient dignes de leurs pères, « Je viens moins, ajouta Puisieulx, verser dans le sein d'amis sincères le récit de nos malheurs que vous rappeler quels sont en ces circonstances vos vrais intérêts. Si l'Autriche reprenait la prépondérance à laquelle elle ne cesse de prétendre, si la France devait céder à ce torrent devenu trop rapide, vous seriez les premiers qu'il engloutirait. Attachez-vous donc plus que jamais à l'alliance du roi. Quelles que soient les pertes de Louis-le-Grand, elles ne troubleront point sa grande âme[3]. »

[1] May, 208.

[2] Louis, en nommant Chandieu-Villars, de Lausanne, colonel du régiment Manuel, blessa Berne au vif. Colère contre les *Welsches*. Vives représentations des bannerets Frisching et Willading, envoyés à Soleure. *Instructions à ces députés.* — *Manuel.*

[3] On répéta en Suisse le mot du roi : « Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. » « Mon maître, dit Puisieulx aux Confédérés,

Déjà cependant se préparaient de nouveaux revers. Louis venait de tirer d'Italie le duc de Vendôme pour l'envoyer en Flandre. L'armée française assiégeait Turin. Le prince Eugène et le duc de Savoie l'attaquèrent dans ses lignes et la dispersèrent[1]; l'Italie fut le prix de leur victoire. L'évacuation de la Savoie mit un terme aux négociations touchant la neutralité de cette province[2]. Lucerne, Uri, Zoug, Unterwald venaient de renouveler avec Philippe V le capitulat de Milan[3].

ne se lassera pas de combattre pour les libertés de l'Europe et n'épargnera rien pour conserver la vôtre. » (10 juillet 1706).

[1] Le 7 septembre 1706.

[2] Guerre sur le Léman. Les réfugiés, les Cévenols surtout, faisaient des courses sur les terres du roi. Blanchet, banneret de Lutry, qui se nommait baron de Lais, avait, dans un de ses nombreux voyages en France, rencontré une Française, femme de naissance, fuyant les dragonnades; elle allait être arrêtée; il lui sauva la vie en se plaçant dans son lit, comme dans celui de sa femme, et reçut ensuite sa main, ainsi que le voulait l'honneur. Il n'avait pu sauver avec elle ses biens. Lorsqu'il apprit que des maisons de Genève expédiaient 28,000 louis d'or aux armées françaises en Piémont, il saisit l'occasion de se récupérer. De cinquante tonnes, 26 furent la part du duc de Savoie, le reste la sienne. Il avait de nombreux complices, parmi lesquels il nommait le bailli de Lausanne, Sigismond Steiguer, que Leurs Excellences avaient chargé de punir. Steiguer fut cassé. Blanchet paya sa hardiesse de sa tête. *Manuels*, 25-27.—*Manuel secret à l'an* 1706.— *Thurmbuch*, 1705-1710. — *Gruners Chronik*, 1706.—*Puisieulx*. « Le parti de Montmélian, composé de gens du Pays-de-Vaud et de réfugiés français, s'est saisi d'Yssoire ; quinze à vingt hommes ont passé le lac et ont enlevé 21,000 louis d'or, entre Versoix et Coppet, sur terre française. » *Saint-Saphorin à Willading*, 18 *oct.* 1705. — « En juillet 1706, le même parti a enlevé sur le lac un brigantin, qui portait une somme considérable. » — Deux barques françaises s'emparèrent de la galiote de Vevey. Ce n'était que brigandages. — Berne offrit le commandement de sa flottille au fils du grand Du Quesne.

[3] Le 17 août 1706, à Lucerne. L'Espagne offrit 360,000 l. en déduction d'anciennes dettes et pensions. L'acte maintenait l'obligation de défendre le comté de Bourgogne. Lamberti, IV, 177. — Waldkirch, II, 764. — Leu, II, 134. Notes sur Simler, 254, 364. — Larrey, IX, 45.

Ils l'avaient fait sans écouter les avis des autres Cantons, ni les remontrances d'une minorité; ils subirent la peine de leur précipitation. L'Empereur, maître de Milan, interdit tout commerce avec eux[1]. Les bailliages italiens payèrent chèrement la faute de leurs maîtres.

Les armées françaises se reployaient sur tous les points. Les Anglais entraient à Madrid. Les Piémontais avaient passé le Var et assiégeaient Toulon, tandis qu'une flotte anglaise, maîtresse de la mer, bombardait le port. Le duc de Savoie, enfermé la veille dans sa capitale, promenait ses regards sur la Provence et le Dauphiné. Il avait licencié les régimens suisses *Kydt* et Réding, qui, après l'avoir servi fidèlement au siége de Turin, refusaient de passer les Alpes pour attaquer la France[2]. Chez les Confédérés, les partisans de Louis XIV avaient la bouche fermée. L'évêque de Bâle[3], Conrad de Rechstein, qui tirait d'Alsace ses meil-

— Valser, 707. — « La France y employa 100,000 louis d'or. » *Dannebuchi relatione*, 93. — « On leur donne 900 minots de sel tous les mois pour les empêcher de reconnaître l'archiduc. » *Puisieulx.*

[1] Le prix du sel s'éleva de 9 à 19 florins. Du Luc offrit du sel de Bourgogne.

[2] De Portes et les réfugiés qu'il commandait n'hésitèrent pas. Les religionnaires étaient en tous lieux les ennemis les plus acharnés de Louis XIV. — La cour de Turin attribua la retraite des Suisses à la trahison. Fleckenstein fut accusé d'avoir abandonné le Mont-du-Parc, à Aost, Réding d'avoir livré le fort du Bord, 26 mai 1706. Il est certain que Réding reçut du roi de France la baronnie de Mervais dans les Cévennes, en dédommagement de ce qu'il perdait en Piémont. Réding devait repeupler de colons suisses cette terre dévastée. *Lettres nombreuses dans les archives des aff. étrangères à Paris.* — *Archives de Turin, Negozz. co Suizzeri, VIII.*

[3] Récemment élu.

leurs revenus[1] et dont les chanoines étaient la plupart sujets du roi[2], avait espéré des victoires des Français son rétablissement dans le Val-Moutiers. Il avait déposé le bandelier Visard, pour avoir, en prêtant hommage, réservé la combourgeoisie avec Berne. Les Bernois levèrent 1,500 hommes, contraignirent le prélat à rétablir le bandelier, et lui firent signer une convention qui confirmait la combourgeoisie[3]. Sur une frontière opposée, la guerre avait rendu leur importance aux passages de la Rhétie, et les Grisons s'étaient vus de nouveau flattés par les puissances belligérantes. Promesses, menaces, rien n'était épargné. La France offrait aux Ligues le district de Gravédona, qui eût mis en communication Chiavenna, le Misox et la Valteline. Les Autrichiens leur promettaient la libre sortie du sel et du blé, pour obtenir le passage du val de l'Adda. Les Rhétiens n'écoutèrent d'abord ni Graville, résident de France, ni Wenzler, envoyé de l'Empereur; le passé leur avait appris ce qu'il en coûte de s'immiscer dans les querelles des rois. Ils jurèrent solennement, à Davos[4], de n'accorder aucun passage et de défendre leurs vallées contre tout venant. Ils tinrent ce serment tant que le sort des armes fut incertain; mais lorsque les aigles s'avancèrent victorieuses en Italie, et que l'Empereur fit briller à leurs yeux de nouvelles

[1] Cent mille écus.

[2] Et pourtant *Deutschgesinnt. Du Luc.*

[3] Nidauischer Vertrag, 30 mars 1706. — Tillier, V, 23. — « Le bandelier sollicitera sa grâce que l'évêque lui garantit. » — Clément XI (*Epistolæ*, dans *Helvetische Bibliothek, VI*) déclare nul ce contrat de la faiblesse.

[4] En 1701.

promesses, il obtint pour ses régimens le passage par la Valteline[1]. Louis XIV ressentit cette injure si profondément que, nonobstant les vides faits dans ses armées, il congédia sur-le-champ quinze compagnies grisonnes qui servaient sous ses drapeaux[2].

Ce fut en ces circonstances que mourut Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, princesse de Neuchâtel et de Valangin, la dernière des Longueville[3]. Les prétendans à son héritage surgirent de toutes parts : on eût dit une nouvelle succession d'Espagne. C'étaient des maisons françaises[4] : Matignon, Villeroy, la duchesse de Lesdiguières, la fille du chevalier Louis, bâtard d'Orléans-Longueville[5]. Le duc de Savoie-Carignan fit valoir les droits de sa bisaïeule, sœur du duc Léonor. Les Nassau, les De Prat, les Mailly de Nesle, se présentèrent comme descendans des Châlons. Les margrave de Baden, les Furstemberg et les Wirtemberg-Montbelliard s'étayaient d'anciens contrats. On vit même le canton d'Uri s'avancer en invoquant les droits de la conquête de 1512, qu'il n'avait pas abandonnés[6]. Mais cette nuée se dissipa pour laisser les yeux se fixer

[1] A Coire, 13 mars 1707. — Saint-Saphorin, dont l'œil veillait sur tout, envoya dans la Rhétie Stanyan, qui emporta la résolution des Ligues. *Essai des moyens pour pénétrer dans le Milanais par les Grisons, et correspondance de Saint-Saphorin, Archives de Mestral.*

[2] Lamberti, IV, 546. — Zurlauben, VII, 418. — Tschokke.

[3] Le 16 juin 1707. Dans la nuit du 19 au 20 arriva la nouvelle de sa mort. Ses obsèques furent célébrées à Cressier. Le 29, jeûne pour demander au ciel ses lumières.

[4] Liées de parenté avec celle qui venait de s'éteindre.

[5] Héritier de la duchesse de Nemours.

[6] « Il fut débouté, parce qu'il ne demandait que le douzième de la souveraineté, laquelle est indivisible. »

sur deux compétiteurs d'un rang auguste : le roi de Prusse et le prince de Conti[1].

[1] Le prince de Savoie-Carignan et le duc de Nassau seuls ne se retirèrent pas. Carignan, à la persuasion de Saint-Saphorin, vendit ses prétentions au roi de Prusse 70,000 l., et dès lors lui prêta secrètement son appui. — Plusieurs protestèrent. — On dit que la cour de France travaillait secrètement pour M. de Matignon, parce que madame de Maintenon espérait acquérir de lui Neuchâtel. « Si les prétendans français eussent su ne faire qu'une cause : s'ils eussent fait contre le roi de Prusse ce qu'ils ont fait contre M. de Conti! » *Puisieulx.* Histoire abrégée des comtes de Neuchâtel par Desmolins. — Délices de la Suisse, III, 255. — Larrey, IX. — Lamberti, IV, 505. — Article Neuchâtel dans l'encyclopédie (par Osterwald). — Extrait de deux journaux écrits en 1699 et 1707, par feu Osterwald. — De piquans détails dans le journal de Jacq. Sandoz, perruquier et notaire à la Chaux-de-Fond. — Le Justicier du Locle. — Bernouilli, description de Neuchâtel. — Arnault, Mémoire touchant le droit du prince de Conti. — Archives royales de France (k. 601), etc. *Papiers Conti, Correspondance avec Favarger, Billy, Bearnés, etc.* — Mém. historiques et corresp. du général de Saint-Saphorin, dans les archives de Mestral de Saint-Saphorin, à Aubonne. — Généalogie historique, par Chazet, III, 291, IV, 373. — Fragmens historiques, par Guinaud. — Imprimé contenant les droits du roi (Neuchâtel en Bourgogne y est confondu avec Neuchâtel en Suisse). — Mémoire sur l'affaire de Neuchâtel par Puisieulx. — Mémoires, consultations, plaidoyers, lettres sans nombre, entre autres : les mémoires de Valkenier et d'Agliomby, présentés à Arau, le 27 février 1707; le manifeste de Trautmansdorf; les lettres du roi de Prusse, du 23 février 1703, etc.; le mémoire abrégé du roi Guillaume (Ludvigs Bibliothek, n° 4853); les observations d'Addisson sur la succession (Œuvres, édition Baskerville, II, 153); la carte des prétendans, dans l'Atlas historique de Zach; la cession de Guillaume III, à la Haye, le 23 octobre 1694, dans Preussiches Neuenburg von Hohenhard, (Ludwig, chancelier de l'Université de Halle) 1708; la déclaration par laquelle le roi s'engage à ne jamais donner Neuchâtel en apanage, 31 octobre 1707; la déclaration au sujet de la neutralité, 13 janvier 1708; Carmen gratulatorium, Applausus gratulatorius; les brochures, comme : Le Tombeau des Prétendans, le Phénix renaissant, etc. — Essai historique sur les audiences générales de Neuchâtel et Valangin, l'assemblée des corps et communautés et les Trois-Etats des deux Comtés, par D. S. Hugue-

Conti se rendit en Suisse, le testament de l'abbé d'Orléans à la main [1]. Louis XIV déclara qu'il ne souffrirait pas que la succession échût à un autre qu'à l'un de ses sujets [2]. Mais moins de hauteur eût disposé plus favorablement les Suisses pour le client du roi. « Plutôt devenir un bailliage, comme Morat et Grandson, s'écrièrent des Neuchâtelois en grand nombre, que de voir se prolonger le règne des étourneaux ! » C'était ainsi qu'ils nommaient les princes français. Cependant au milieu de bruyans débats, le sort de Neuchâtel se préparait dès long-temps dans le silence [3]. Depuis seize ans le chancelier de Montmollin méditait sur l'avenir de sa patrie. Voilà le vieillard écrivant ses réflexions à la lueur de sa lampe, sans être distrait par le rouet de la femme âgée, son serviteur fidèle. « Où chercher notre prince? se demande-t-il. Chez les Gondi? chez les Matignon? Mais quels souverains que ces seigneurs français, asservis comme ils le sont à cette heure ! Je

nin, maire de la Brévine, mss. — Mémoires de Montmollin. — Boive, l'Indigénat. — Dumont, Supplément par Rousset, II, 11, 65-71. — Tillier, IV, 29.

[1] « Il se dispose à y dresser son camp, à le peupler de catholiques et à en faire un Huningue pour Berne. » *Du Luc.* Le prince arrive chez la dame Bergeon; Metternich, chez M. Tribolet; le duc de Villeroi (pour sa tante madame de Lesdiguières), chez le chancelier Brun d'Olayres; Stanyan, chez M. Buloz; Runkler, chez Henri Quartier; Saint-Saphorin, envoyé de Sa Majesté impériale, logeait chez Mouchet; les gens de madame du Mailly, au Coq d'Inde; M. Brisechoux, pour le prince de Montbelliard, chez les treize Cantons; M. Steiguer, pour le canton de Berne, chez M. Petitpierre; M. Doukre, chez madame la maîtresse de Rougemont, etc. » *Journal de Sandoz.*

[2] « Si la préférence était donnée à un prince qui, sans motifs, s'est toujours montré l'ennemi de la France, je me verrais obligé de traiter ce pays en ennemi. »

[3] Montmollin. — M. de Chambrier.

voudrais convertir cet état en république; toutefois ce régime ne saurait convenir à nos têtes pleines de feu [1]. Il suffirait, pour en faire échouer la tentative, des haines des partis et de la rivalité des Valanginois, qui prétendraient peut-être former une république à eux seuls. Que s'il existait un prince assez puissant pour nous protéger, assez éloigné pour ne pouvoir nous nuire; un prince, le défenseur des libertés temporelles et spirituelles de ses sujets, ce serait sur lui que s'arrêteraient mes regards. Eh bien! je crois l'apercevoir dans la personne de Guillaume de Nassau, héritier de la maison de Châlons-Orange[2]. » La révolution qui porta Guillaume au trône d'Angleterre, les relations de ce prince avec les villes suisses, les levées qu'il fit dans les Cantons, secondèrent admirablement les vues de Montmollin. Bientôt les trois fils du chancelier entrèrent au service des États-Généraux, et Guillaume fit inscrire son droit sur Neuchâtel dans le traité de Ryswick. A sa mort, il en fit héritier un prince de cœur et de ressources, le roi de Prusse, Frédéric Ier [3].

[1] « Soit par l'influence du Jura, soit par l'effet des libertés de la multitude. » Le détail des correspondances fait connaître à quel point tout était haines et factions dans Neuchâtel.

[2] « Un grand peuple et une petite nation portaient donc à la fois les yeux sur ce prince. » *M. de Chambrier.*

[3] Dès le 28 novembre 1694. Guillaume mourut en 1702. Le bernois Bondeli, ministre du roi de Prusse auprès des Cantons, prit la direction de l'affaire. — Lettre du roi au Conseil de Neuchâtel, 13 février. — Réunions à Bevey, chez l'honnête Emer, neveu du chancelier de Montmollin. — « Encor est à savoir, était-il écrit dans la reconnaissance de Louis de Neuchâtel en faveur de J. de Châlons, que si mes hoirs défaillent sans hoirs mâles, que les filles de mes hoirs, une ou plusieurs du *chesaul* de Neuchâtel, pourront et doivent reprendre de J. de Châlons, mon cher seigneur, ou de ses hoirs, lesdits fiefs, par telles formes que moi

L'Empereur, la reine de la Grande-Bretagne, les États-Généraux et le duc de Savoie s'engagèrent à ne faire ni paix, ni trève, que le prince, leur allié, n'eût obtenu satisfaction. Les mémoires succédèrent aux mémoires. La cause fut plaidée devant la politique et devant le droit. Lorsque le prince de Conti se rendit à Neuchâtel, le comte de Metternich y arriva de Berlin [1]. Les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre, Runkel et Stanyan, reçurent l'ordre de lui prêter appui [2]. Tous les regards se portèrent sur ce débat.

La conduite des Neuchâtelois fut celle d'un peuple

Louys, les ai repris et les tiens de mondit seigneur. » — On estimait le revenu annuel du comté de 80 à 100,000 l.

[1] Saint-Saphorin devint le guide de Metternich et mit au service du roi de Prusse sa rare connaissance des hommes et des choses en Suisse. L'envoyé prussien, après avoir quelque temps paru rejeter ses conseils, finit par ne faire plus de démarche sans le consulter et par suivre le plus souvent son avis. Il avait l'ordre de ne point risquer de grandes sommes, mais de les *assurer* en récompense du suffrage donné. — « Metternich a surmonté des difficultés sans nombre. Il est capable d'agir avec la même dextérité dans toute occasion qui pourrait se présenter. Il est fort particulier, ne se laissant voir que de peu de gens. » *Puisieulx.* « Il promet tout ce qu'on lui demande, disant en riant que l'adage d'un ministre est *mentiri.* » *Boive.* « Il a ses envieux en cour à vaincre ici. » *Correspondance.* — « Les agens impériaux lui sont contraires. » *Puisieulx.* — Saint-Saphorin au prince de Salm, 7 novembre 1708. — Willading à S.-S., 17 janvier 1708. — Saint-Saphorin avait l'ordre de *voir venir.* Trautmansdorf était personnellement contraire au roi de Prusse et aux Cantons protestans.

[2] « Stanyan, rempli de lui-même, de mœurs déréglées, et dont le crédit est celui de ceux qui l'emploient; Runkel, allemand sans génie, long-temps secrétaire de Valkenier. » *Puisieulx.* — « Runkel, gendre de Steiguer de Lenzbourg, est mon beau-frère, et Stanyan, l'ami de lord Sunderland, est un très-honnête homme. » *Saint-Saphorin.* — Runkel et Stanyan agissaient sous les inspirations de Saint-Saphorin. — Puisieulx et La Masure, résidens de France à Genève, accoururent à Neuchâtel. « Puisieulx, avec sa hauteur, est bien notre fait. » *Saint-Saphorin.* — Berne se tient tranquille, attendant d'être appelée à se montrer.

familier avec la liberté. Ils n'avaient point admis le principe qu'un roi ne peut mal faire. Les prétendans durent jurer de maintenir la religion réformée, de respecter comme inviolables les franchises du pays et de reconnaître le choix que feraient les États[1]. Ils signèrent l'engagement de ne pas aliéner ni partager le comté, de ne jamais le donner en gage, hypothèque ou apanage, et de ne point ajouter aux charges du peuple. Aucun office, à l'exception de celui du gouverneur, ne pouvait être conféré à des étrangers. Les Neuchâtelois devaient demeurer libres d'aller en bataille envers et contre tous, leur souverain excepté, et de ne suivre le prince dans ses guerres qu'autant qu'il les ferait comme prince de Neuchâtel. Tous les corps et toutes les communautés du pays[2] jurèrent de veiller au maintien de ces privilèges.

Pendant que les deux partis semaient l'or et les paroles flatteuses[3], le pasteur Osterwald prêcha d'une

[1] « Il y avait neuf articles généraux, pour l'avantage de tous les habitans du pays, à la rédaction desquels le pasteur Jean-Frédéric Osterwald avait beaucoup contribué. » Son caractère, sa modération et la parenté des Chambrier, qui disposaient de tout sous Madame de Nemours, donnaient à Osterwald un grand crédit. — Les Chambrier évitèrent de se prononcer, attendant de se montrer pour le parti qui promettrait le plus de biens à eux-mêmes et à leur patrie. « Ils s'arrangent pour être les maîtres de l'élection. Il faut ou leur donner des avantages considérables ou former un parti contre eux, ce qui serait facile, parce qu'ils ont usé de leur crédit avec quelque dureté. » *Corresp. de Metternich comparée à celle de Saint-Saphorin.* — Le clergé non plus ne se prononçait pas pour le roi de Prusse, craignant de perdre son indépendance sous un prince protestant.

[2] Assemblés le 11 août. — « Ils veulent que leur tribunal soit juge, et que rien de ce qui les concerne ne soit traité sans eux. Je n'ai guère vu de peuple plus dégourdi. Il y a parmi eux quantité de gens de génie et de cœur. » *Saint-Saphorin au prince de Salm,* 20 *août* 1707.

[3] Ils nommaient Neuchâtel la Chanaan, la terre promise, et louaient

voix éloquente le désintéressement et la justice. Les bourgeois firent le serment, mal gardé par plusieurs, de ne recevoir aucun présent et de ne point s'asseoir à la table des étrangers[1]. A la fin, la grande salle du château s'ouvrit[2]. Le sceptre fut déposé sur le car-

dans Messieurs la réunion de toutes les vertus, surtout le désintéressement. « Le Conseil (de soixante-quatre membres) ayant résolu que les quatre ministraux voteraient sur ses instructions, malgré les contestes, ce fut chose curieuse de voir prince, ducs et pairs prendre leurs airs soumis chez les plus chétifs selliers ou serruriers de ce corps; et tel homme de métier, après avoir écouté gravement les sollicitations d'un duc, lui répondre qu'*il ferait justice.* — Dès l'abord, 41 voix se prononcèrent dans le Conseil pour le roi de Prusse, 23 se partagèrent entre tous les autres prétendans. Les Valanginois demandaient d'être représentés dans les Trois-États. Tous, *nemine contradicente,* ils étaient pour le roi de Prusse, et vinrent, au nombre de 206, faire connaître au château leur *volonté.* La Côte et le Val Travers étaient divisés; cependant le peuple se prononçait de plus en plus pour le roi, protestant de religion. Dans les Trois-États, 5 voix sur 12 appartenaient au candidat français à la mort de la duchesse de Nemours, et aucune ne s'était prononcée pour le roi de Prusse. « Pour ce qui est de l'issue, on n'en peut répondre dans aucune négociation en Suisse. » *Saint-Saphorin.* — Les Français ruinèrent leur cause en s'entre-déchirant. Le dauphin, Torcy, s'intéressaient pour le prince de Conti; le roi, madame de Maintenon, pour Villeroi; Chamillard pour Matignon, son parent; « et chacun de ces prétendans eût mieux aimé voir réussir le roi de Prusse qu'aucun compétiteur de sa nation, tant ils étaient acharnés les uns contre les autres. »

[1] Dangeau admire en souriant cet héroïsme : « MM. de Neuchâtel ont renouvelé leur serment entre eux de ne point recevoir d'argent des prétendans, et se sont même promis de ne point aller manger chez eux! » 8 juillet 1707. — Stanyan seul dépensa 900 louis pour sa table, toujours ouverte. La cour ne remboursa pas cette dépense.

[2] Le 28 juillet. La salle du château avait été préparée pour un auditoire nombreux. M. Marval, du premier, Hory, du second, Buloz, du troisième ordre, M. Jonas Chambrier, procureur général, et sur leurs pas toute la jeune noblesse de la ville, en grand cortége, allèrent quérir le représentant du roi de Prusse. Avec lui s'avancèrent Stanyan, Runkel, le prince de Merzebourg et une foule de gentilshommes. — Mollondin, gouverneur sous Madame de Nemours, siégeait au fauteuil. « Guy, San-

reau de velours. Les quatre conseillers représentans de la noblesse, les quatre châtelains et les quatre ministraux prirent siége. Pendant trois mois et demi ils laissèrent les parties établir leurs titres. Enfin, le 3 novembre 1707, ils prononcèrent, et, prenant le sceptre, le président Tribolet le remit aux mains du représentant du roi de Prusse. Les États venaient d'exercer le plus beau droit d'un peuple qui n'est pas souverain, celui de se choisir un maître et de poser à son autorité des limites qui ne la laissent pas devenir arbitraire. Le cri de : Vive le roi ! retentit dans la salle et fut répété par tout le peuple. On courut au temple. On chanta le *Te Deum*. La voix respectée d'Osterwald recommanda la petite nation à la protection divine et inaugura par la prière le règne de la maison de Prusse à Neuchâtel[1].

Cependant Louis XIV, à la nouvelle qu'un prince avec lequel il était en guerre ouverte l'avait emporté sur lui, et qu'il allait s'asseoir aux portes de la France, se sentit blessé profondément. Il fit cesser toute relation

doz, Chevalier, et Marval représentaient la noblesse; le maire et le chancelier Chambrier, Hory et le lieutenant du Landeron, le clergé; Buloz, Petitpierre, le major Chambrier et de Pierre, le tiers. » Une querelle sur le pas s'étant élevée entre le ministre de Prusse et Conti, et les États ayant saisi ce prétexte pour défendre qu'aucun des prétendans se présentât en personne devant leur tribunal, Conti s'était retiré, tout en protestant. Le 29, Mollondin quitta « pour cause » le fauteuil, posa le sceptre, et laissa la présidence à Nicolas Tribolet. Le secrétaire Huguenin lut la sentence.

[1] Protestation du Landeron : « Jamais il n'a été fief de Châlons. » Il se soumit après quelque résistance, encouragée par Soleure. — Le nombre des conseillers d'État fut porté à vingt-six. La ville de Neuchâtel reçut 20,000 francs, avec quoi fut fondée la Chambre économique, qui améliora les prébendes des cures. Dons nombreux; à plusieurs Français réfugiés celui de la naturalisation. — Point de vengeances.

de commerce et marcher des troupes françaises [1]. Mais Neuchâtel, Berne et Zurich se préparèrent de leur côté à repousser la force par la force. Le général Tscharner, officier formé dans les guerres de Hollande, prit position sur la frontière avec quelques mille hommes [2]. Berne, s'adressant à ses sujets, leur rappela les relations étroites qui depuis trois siècles l'unissaient à Neuchâtel et l'exemple de leurs pères, qui jamais, lorsqu'il s'agissait de la liberté, n'avaient arrêté leurs yeux sur la puissance de l'ennemi. Elle invita Louis XIV

[1] Puisieulx prie le roi de faire avancer des troupes et de faire prononcer par le parlement de Bourgogne la réunion du fief de Neuchâtel à la Franche-Comté. Déjà 1,100 chevaux étaient arrivés à Huningue et 27 bataillons à Besançon. — Le roi de Prusse ordonna, de son côté, que les troupes à son service qui se trouvaient en Italie s'approchassent des bailliages suisses pour intimider les Cantons catholiques. *Osterwald.* — *Saint-Saphorin; le conseil venait de lui.*

[2] Pour conseil il reçut les bannerets Steiguer et Kirchberguer. Il ne devait rien entreprendre sans leur consentement et ne point attaquer sans en avoir reçu le pouvoir du sénat. *Manuel n°* 30. Les milices neuchâteloises reçurent une nouvelle organisation, selon le plan de Saint-Saphorin. Une élite de dix compagnies de 110 hommes, sous Petit-Pierre, officier formé au service de Hollande, fut appuyée par vingt compagnies d'élection et derrière celles-ci se plaça le landstourm. La ville avait 800 soldats. Le pays pouvait mettre 9,000 hommes sous les armes. Le commandement en fut confié à Sacconnay, gentilhomme vaudois, l'homme de Suisse qui entendait le mieux la guerre. — Les Vaudois occupèrent Sainte-Croix, la Brévine, les Verrières. — « Autrefois la France n'eût eu garde d'attaquer, mais maintenant elle n'a plus de système; la passion commande... Que je voudrais voir Neuchâtel assailli! nous envahirions la Bourgogne. » *Saint-Saphorin.* — Le roi ne pouvant laisser, au moment d'entrer en campagne, un pays frontière armé contre lui, se vit réduit à ployer. « MM. de Berne ne désarmèrent qu'après que Sa Majesté eut ratifié le plan qu'ils lui présentaient. » (*Archives royales à Paris*, K. 601). — Conférence des quatre villes réformées et de Glaris, à Langenthal. Zurich tient prêts 6,000 hommes. Les Grisons en promettent 1,500. Bâle n'ose se montrer.

à reconnaître la neutralité de Neuchâtel et à rétablir le libre commerce. « J'eusse pu le faire à la considération des Confédérés, répondit-il, si mes ennemis n'avaient avec tant d'affectation publié qu'ils comptent user de cet état pour pénétrer dans mon royaume. Je laisserai toutefois le comté tranquille, si les Cantons s'engagent à en faire sortir les officiers de l'électeur de Brandebourg et à garder le pays en séquestre jusqu'à la paix. Un tribunal équitable jugera les prétentions des parties. » Le maréchal de Villars reçut l'ordre de s'avancer pour appuyer ce langage. Les États-Généraux et la reine d'Angleterre assurèrent de leur côté les villes suisses de leur secours [1]. Un gentilhomme du Pays-de-Vaud, qui par son épée, sa bonne tête et son noble caractère, s'était acquis, à travers mille obstacles, un grand crédit à Londres et à La Haye comme à Vienne, les guidait dans cette voie [2]. Général-major et vice-amiral au service d'Autriche, envoyé de cette puissance auprès des Cantons protestans et le conseiller de la cour de Prusse, Saint-Saphorin, de l'ancienne famille de Pesmes, regarda toujours, au milieu des plus gran-

[1] Déjà le 25 janvier 1708.

[2] Il avait servi en Hollande, puis contre les Turcs sous le prince Eugène. Sa devise : *Sans varier*, exprimait bien la persévérante fermeté de son caractère. Il sert en Suisse la cause de sa patrie avant tout, et celle de toutes les puissances alliées. Sans argent, haï de l'ambassadeur, entouré d'envieux, poursuivi par la France, il triomphe de tout. « On ne sait dire de quel caractère est revêtu Saint-Saphorin dans ce pays; c'est l'esprit le plus dangereux et le plus emporté que je connaisse, d'une rare capacité. » *Puisieulx*, 21 *mars* 1708. « Les Français me font l'honneur de m'attribuer tous leurs désastres. » *Archives de la maison de Métral de Saint-Saphorin.* — *Biographie universelle.* — *May.* — *Girard.* Beaucoup de Neuchâtelois, le désirant comme gouverneur, l'avaient demandé au roi de Prusse. *Osterwald*, p. 66. Ils lui firent donner la bourgeoisie.

des affaires, comme son premier devoir, celui de servir son pays [1]. Personne n'avait contribué plus que le gentilhomme vaudois à l'issue des débats ouverts à Neuchâtel; mais sa pensée allait bien au-delà de ce qu'il avait obtenu. Plein du désir de réparer la faute commise par les Cantons, lorsqu'ils avaient laissé Louis XIV conquérir la Franche-Comté, il pressait les alliés d'envahir cette province, encore peu française [2]. Il s'efforçait d'entraîner à cette conquête l'avoyer Sinner, jeune sous le poids des ans, et le banneret Willading, chefs estimés du parti national à Berne [3]. Il ne

[1] On le verra revenir mourir dans son château de Saint-Saphorin (1737). Ses biens et son nom passèrent, avec sa fille unique, dans la maison de Métral d'Aubonne. — Voltaire le trouva un jour qui lisait la Bible et l'en plaisanta. Le vieillard sonne : « Faites mettre les chevaux à la voiture de M. de Voltaire. »

[2] Déjà le 9 février 1707, Saint-Saphorin écrit au prince de Salm : « Un corps de 6,000 hommes pénétrerait sans peine par la vallée d'Aost et la Savoie en Bourgogne, où tout est prêt. Il faudrait avoir un corps pareil qui pénétrât par l'évêché de Bâle. Ces deux armées se joindraient du côté de Vesoul et auraient la Suisse à dos pour leur subsistance. Les Cantons sont remplis de grains. Le roi de Prusse connaît l'intérêt qu'il a dans cette question. Il faut promettre aux Suisses la démolition de Huningue et les assurer que l'on ne fera pas la paix sans conserver le comté de Bourgogne. Déjà, à ma persuasion, ils ont nommé (à Berne) une commission, *comité de paix*, pour examiner les moyens par lesquels ils pourraient y contribuer. Il serait nécessaire que le baron d'Aran fît un voyage en Suisse pour s'entendre avec nous. » — Saint-Saphorin ne cesse de poursuivre ce projet. « Attaquons cette nation glorieuse sur ses propres pays. Il faut promettre au duc de Savoie Gex et le Bugey. *Lettres à Buel, à Schlick, à Zinzendorf, à Wartenberg. Mémoire à la cour de Londres, etc.* « Il faut se garder de demander le passage aux Suisses : c'est le moyen de ne pas l'obtenir. » — Mesures concertées avec le duc de Savoie pour que l'armée trouve des vivres sur les bords du Léman. Négociation à cet effet avec le bourgmestre Cronsaz et le négociant Panchaud, de Lausanne. Stanyan part pour la Haye, afin d'entraîner les États-Généraux.

[3] Sinner, sur son petit cheval, se rendait encore au sénat, malgré son

put toutefois les porter à abandonner le système de neutralité dont la Suisse s'était fait une loi. Le roi de France n'osa pas non plus, au milieu des chances d'une guerre malheureuse, se jeter aveuglément dans une lutte nouvelle. Forcé d'entrer dans des considérations qui lui avaient été long-temps étrangères, il reconnut la neutralité de Neuchâtel, rétablit le commerce et consentit à renvoyer jusqu'à la paix générale de savoir qui régnerait sur le comté [1].

Louis ne songeait déjà plus qu'à conquérir cette paix par de nouveaux efforts. Il demanda 100,000 soldats à

grand âge; il mourut le 9 avril 1708, peu après que Saint-Saphorin lui eut fait donner le titre de baron d'empire. Willading lui succéda, âgé de 70 ans. Le nouvel avoyer avait souvent pressé les Neuchâtelois de se racheter. *Amelot, déjà en* 1694, et souvent dès-lors. Berne offrait de leur prêter 2 millions. — Le roi s'efforça en vain de faire nommer avoyer le trésorier de Watteville, ferme, hardi, redouté de Willading.

[1] Accord du 2 mai 1708. Le roi à Puisieulx : « Ne cherchez plus qu'à rétablir une neutralité sur laquelle on puisse compter. J'ai besoin de mes troupes. » — « On en eut la honte. On en témoigna du ressentiment pendant six semaines; après quoi, faute de n'y rien pouvoir, on s'apaisa de soi-même. » *Mémoires de Saint-Simon, V,* 433. — Berne eût voulu que l'on déclarât Neuchâtel *suisse* et compris à ce titre dans la neutralité. La diète ne l'agréa pas. Les catholiques voyaient avec peine le dénouement de ce procès et l'accroissement de pouvoir que recevaient les réformés. *Recès du* 5 *février*. Puisieulx nourrissait leur irritation et ne songeait qu'au moyen « de faire repentir Neuchâtel et de se venger de Berne. » *Lettres du* 5 *octobre* 1707, *etc.* Il intervient pour l'aigrir dans la querelle du Kelleramt et dans celle du Toggenbourg. *Meyer von Schauensée, Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, 1707-1712, dans *Helvetia, III.* — Berne avait refusé de se laisser rembourser ses frais de guerre par les alliés et de laisser passer leurs troupes pour Neuchâtel, « voyant bien les engagemens qu'on voulait lui faire prendre. » — Les Contistes continuèrent de s'agiter en Suisse et à Utrecht; mais Saint-Saphorin, représentant de Berne au congrès, et Emer de Montmollin, envoyé par le roi de Prusse, paralysèrent leurs efforts. *Archives royales*, K. 601, *etc.*

la France épuisée. Les armées ennemies se rencontrèrent à Oudenarde le 11 juin 1708; les Français furent encore battus. Albert de Castella, de Fribourg, couvrit la retraite avec les Suisses de Pfyffer et de May [1]. Les vainqueurs assiégèrent Lille, que Boufflers défendit quatre mois de manière à mériter les félicitations du prince Eugène [2]. Les régimens Pfyffer et Villars-Chandieu, qui faisaient partie de la garnison, eurent presque tous leurs officiers tués sur la brèche ou dans les sorties. Boufflers ayant voulu les faire commander par des officiers irlandais, ils lui rappelèrent que jadis les Suisses nommaient leurs capitaines, et lui firent observer que, partout où se trouvaient des soldats de leur nation, ceux qui devaient les guider se trouvaient dans les rangs, puisque, dans les Cantons, officiers et soldats se faisaient du même bois [3]. Lille se rendit le 23 octobre.

Des négociations s'ouvrirent. Naguère le grand pensionnaire Heinsius, envoyé de Guillaume d'Orange à Paris, avait été menacé d'être jeté dans la Bastille. Maintenant on vient lui apprendre que Torcy, ministre de Louis-le-Grand, arrivé déguisé dans la Haye, attend dans son antichambre. Louis eût cédé l'Espagne, l'Alsace; il eût abandonné dix villes en Hollande; les alliés exigèrent qu'il joignît ses forces aux leurs pour chasser son petit-fils de la Péninsule. « S'il faut la

[1] May, VI, 113. Le courage fut égal des deux côtés, mais non le génie; Eugène et Marlborough l'emportaient sur le duc de Bourgogne et sur Vendôme.

[2] Le prince porta la civilité jusqu'à laisser Boufflers maître de déclarer les articles de la capitulation. *Larrey.*

[3] Guignard, Ecole de Mars, I, 491.

guerre, répondit le roi, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans. »

Eugène et Marlborough marchèrent pour investir Mons. Villars s'avança pour les en empêcher. Arrivé en vue de l'ennemi, il se retrancha près du village de Malplaquet. Les alliés l'attaquèrent[1]. La victoire fut disputée long-temps. Les Suisses de l'armée hollandaise, sous Tilly et Nassau, furent dans cette sanglante journée opposés aux Suisses de l'armée de France, commandés par Boufflers; les frères furent placés en face des frères. Tel est le génie cruel des combats qu'il fit taire la nature, et que l'on ne songea des deux parts qu'à prouver sa fidélité. Il n'y avait pas d'exemple, depuis le commencement de la guerre, de perfidie ou de négligence de leurs devoirs militaires de la part des Confédérés[2]. Ils ne voulurent pas le donner à cette heure et s'attaquèrent avec une barbare intrépidité. Le régiment May fut opposé au régiment May; même nom, même famille, Bernois contre Bernois : ils s'élancèrent. Les régimens qui servaient la Hollande pénétrèrent pêle-mêle avec ceux qui servaient la France dans les premiers retranchemens, emportés à la baïonnette. Restait un second rempart; deux fois ils l'assaillirent, faisant flotter en tête le drapeau de May; deux fois ils furent repoussés. Ils se préparaient à un troisième assaut lorsque Boufflers fit sonner la retraite; les Français avaient succombé sur d'autres points. Les Suisses se reployèrent, mais en bon ordre. Tel avait été l'acharnement des deux parts, qu'ils avaient perdu les deux tiers de leurs officiers et de

[1] Le 11 juillet 1709.

[2] Apologie des Suisses contre Muratori, 1796, page 17.

leurs soldats. Le régiment de Métral, ayant eu tous ses officiers tués ou blessés, fut reconduit du champ de bataille par un enseigne, Noé de Crousaz. Le régiment d'Albermarle fut ramené dans le même état par le lieutenant Sturler. Des deux régimens May, celui qui servait le roi avait perdu 1,800 hommes, celui qui avait combattu dans les rangs des alliés avait été réduit à 17 soldats, qui rentrèrent dans leurs quartiers sous le commandement d'un sergent. Comme à Oudenarde, ce furent les Suisses, sous Brendlé, qui couvrirent la retraite. Arrivés à une lieue de Malplaquet, ils s'arrêtèrent, appuyés sur un ruisseau, jusqu'à ce que la maison du roi et les bataillons français eussent passé. Ils emportaient plusieurs étendards pris sur les ennemis. Une retraite faite en si bel ordre parut presqu'un succès après tant de défaites [1].

Aussi la victoire des alliés n'eut-elle d'autres résultats que la prise de quelques places. Celle de Douai leur coûta 10,000 hommes. Un Suisse, Doxat d'Yverdun [2], leur en ouvrit le chemin, en leur traçant le plan de l'attaque. Doxat eût gravé son nom à côté de ceux de Vauban et de Cohorn, si, jeune encore, il n'eût,

[1] May, VII. — Zurlauben, III. — « Du régiment Sturler il n'est revenu que 50 hommes, qui emportent sept drapeaux ennemis. » Saint-Saphorin au chev. Palen, 17 sept. 1709. — « Le peuple dont les soldats ont mérité la gloire de n'avoir jamais, même à Rosbach, quitté le champ de bataille qu'après tous et en bon ordre, ne saurait être oublié ni méprisé. » *Muller.*

[2] Seigneur de Démoret. Il fournit aux alliés leurs plans d'attaque contre Tournay, Mons, Douai, Béthune, Bouchain (1709-1711), et fit par ordre de ses chefs des plans de toutes les principales affaires et de tous les siéges de cette guerre. Doxat s'était fait un système à bien des égards nouveau sur la manière de fortifier les places. *Mémoire abrégé concernant le général Doxat, mss.*

pour expier les fautes de ses chefs, arrosé de son sang les remparts de Belgrade, qu'il avait su rendre inexpugnable [1]. Ce fut pareillement un fils des Cantons qui prolongea la défense. Deux frères Brendlé, paysans des environs de Bremgarten, s'étaient enrôlés, l'un après l'incendie de leur maison, l'autre afin d'éviter le châtiment qu'il avait encouru, pauvre berger, pour la perte d'une chèvre; tous deux ils étaient d'une âme et d'une valeur peu commune. L'un fut tué presque enfant encore; l'autre, surnommé par Louis XIV « le Suisse intrépide, » défendit admirablement Douai, que, trois ans plus tard, il était destiné à reconquérir, après la victoire de Denain. Il fut de toutes les grandes batailles de Louis XIV, et vécut quatre-vingt-douze ans sans jamais recevoir de blessure [2]. Depuis les malheurs de la France, les officiers suisses servaient à leurs dépens. Plusieurs engagèrent leurs biens. Tous partagèrent les disgrâces du roi sans murmurer et sans se lasser de le servir [3].

Les alliés n'avançaient que lentement sur une frontière couverte de places fortes et aussi bien défendue. Ils jetèrent de nouveau les yeux sur la Franche-Comté, récente conquête, que le roi n'avait pas munie de forteresses, la croyant suffisamment défendue par le dévouement des Confédérés. Une ligne de cinquante-quatre lieues se prolongeait de Genève à Bâle, vulnérable sur tous les points. L'Autriche avait conservé des amis dans la Haute-Bourgogne; elle entretenait des intelligences jusque dans la citadelle de Besançon. Dans l'or-

[1] May, VII.
[2] Zurlauben. — Vaterl. Slg.
[3] Guignard, École militaire, I, 509.

gueil de la victoire, et dans la confiance que leur donnaient les sympathies des villes suisses, les alliés résolurent de passer sous Bâle et de pénétrer par cette porte jusqu'au cœur de la France[1]. Le parti contraire au roi l'emportait à Bâle ainsi qu'à Berne. On espérait la démolition de Huningue. Le tribun Mérian, comme l'avoyer Willading, voulait l'abaissement de Louis XIV. Saint-Saphorin, leur ami, croyait savoir que Berne se déclarerait pour les alliés, aussitôt qu'ils auraient pris bonne position en Bourgogne. Il ne cessait d'entretenir les villes suisses de l'épuisement du royaume[2], de la faiblesse de cette frontière et de l'impatience des deux Bourgognes de secouer le joug[3]. Il leur montrait la nécessité de réduire la France au point où la sûreté de l'Europe voulait qu'on la mît. Tout-à-coup, tandis que l'électeur de Hanovre passait le Rhin à Philisbourg avec des forces imposantes, le comte de Mercy, à la tête de 2,000 cuirassiers, de 400 hussards et de 4,000 fantassins, s'avança de Rheinfelden vers Augst,

[1] Meyer von Schauensée, 29. — Ochs, Geschichte von Basel, VII, 418. — Lamberti, V, — Waldkirch, II, 794. — Larrey, IX. — La Guille, Histoire d'Alsace, II, 336. — Leu, sur Simler, 254. — Zurlauben, III, 445. — Correspondance de Du Luc.

[2] « On en peut juger par la banqueroute de tous ceux qui lui ont fait des avances, par l'abattement de ses soldats et les soulèvemens que la dureté du gouvernement a causés dans les provinces. Les Cévenols eux-mêmes réussissent à se soutenir. » *Saint-Saphorin.*

[3] « On leur impose des capitations excessives. Les peuples sont en proie à l'avarice des officiers et des soldats sans paie. On les taille sans attention à leurs franchises. Les fils sont arrachés des bras de leurs père et mère pour s'aller faire tuer. » *Saint-Saphorin, sur les moyens que Sa Majesté Impériale aurait de recouvrer le comté de Bourgogne (Arch. de Métral).* La province rapporte 1,800,000 écus, donne 20,000 hommes à la France et lui prête la Suisse pour point d'attaque contre l'empire. *Saint-Saphorin.*

par une nuit obscure; il avait pour guide un Zuricois, le colonel Burkli[1], qui, blessé par des plaisanteries sur son origine bourgeoise, avait quitté le service de France pour celui d'Autriche; une injure semblable avait donné le prince Eugène à l'Empereur. Mercy franchit l'Ergolz, passa la Birs auprès de l'hôpital de Saint-Jacques et pénétra dans l'Alsace près de Hagenheim. Dans le même temps le général Dhaun attaquait en Savoie le maréchal de Berwick. Quelques mille réfugiés français se trouvaient dans le Pays-de-Vaud, le bâton à la main[2]. Les armées impériales s'étaient donné rendez-vous dans les riches plaines des bords de la Saône. Cependant Du Luc, ambassadeur de Louis XIV à Soleure[3], secrètement avisé de leur

[1] « Je l'ai accompagné comme camârade, non comme guide, puisque j'ignorais les chemins. » *Burkli, Recès de Zurich, août* 1709.

[2] « On veut que ce soit pour se jeter dans l'armée des ennemis en Savoie; je crois en Bourgogne. » *Du Luc à Du Bourg*, 16 *septembre*. « Deux chars d'armes ont été arrêtés, destinés à armer telles gens. Ils espèrent allumer en France une guerre intestine. » *Le même au même*. — On fait des magasins à Morges. — « Dhaun va s'emparer d'Annecy, passer le Rhône et se jeter en Bourgogne, où les partisans de l'empereur sont prêts à se déclarer. » *Lettre d'un officier suisse*. — Lamberti, V, 380. — Larrey, IX, 276.

[3] Sire de Vintimille. C'est à lui que J.-B. Rousseau adresse son ode III, 1, la plus belle qu'il ait faite, et qu'il dit :

« Sur des bords étrangers votre illustre assistance
Sut ménager pour nous les cœurs et la constance
D'un peuple belliqueux. »

« J'admire l'usage où l'on m'a mis; je me considère aujourd'hui comme un vendeur de Mithridate, un conteur de balivernes. Ma vie se passe dans ces fonctions qu'on nomme sérieuses.... » « Je vais me marier avec les XIII Cantons; à un coup par tête, jugez si je serai bien rafraîchi... » « Il signe volontiers ses lettres à ses amis : « Votre porc, *ex Epicuri grege*. » — « Le 26 juin 1709; les Suisses se séparèrent après un mois d'interminables discours. Je n'ai jamais vu une madame de na-

dessein, en avait fait part aux généraux français campés en Alsace. Mercy, qui se disposait à côtoyer le Doubs, rencontra, près de Rumersheim [1], le comte Du Bourg à la tête de dix-huit escadrons et de quelque infanterie. Il fut défait. Sa cassette et ses papiers, qui renfermaient le secret de l'entreprise, tombèrent aux

tion autant ennemie de la conclusion que celle-ci. Il faut la patience d'un capucin renforcé pour les suivre, et la vivacité provençale n'est pas faite pour négocier avec telles gens.... » « Nous n'avons rien si nous ne ramenons Berne.... Je n'y ai personne à qui me confier... L'avoyer Willading affecte de ne me parler qu'en public. Je ne puis le voir bec à bec. Prévenu que je suis du mérite de cet avoyer, je voudrais m'en faire un ami solide. Je pourrais me flatter de mériter son estime; mais, le caractère de ministre attaché à ma peau ne sera-t-il pas une pierre d'achoppement à ce que je puis désirer? » (24 août.) *Lettres de Du Luc* (*Archives des Affaires étrangères*).— Du Luc espère arriver à Willading par Jérôme d'Erlach, gendre de l'avoyer, colonel d'un régiment suisse au service de l'empereur (voyez page 376), et secrètement pensionné par la France, à laquelle il faisait part de ce qui se passait dans le conseil de guerre de l'armée impériale, où il assistait comme officier-général. — « Cœur excellent, franchise, cordialité, tel est d'Erlach. Il reçoit beaucoup et de grandes pensions. » *Du Luc à Cambiagues.* — « D'Erlach est un fourbe dont je tire utilité par la crainte qu'il a de perdre les pensions que lui et sa famille retirent par suite du licenciement de 1636 et 1637... Il s'endette au service impérial... En 1706, ayant négligé de nous donner un avis, sa pension lui fut retirée cette année par Puisieulx. » *Le même.* — Un réfugié, le colonel Braconier, jouant un double rôle, offre à l'ambassadeur, pour l'approvisionnement de la Franche-Comté, l'achat de 25,000 sacs de blé, arrivés d'Allemagne à Brougg; Mercy se fût trouvé approvisionné grâce à cette mystification. La réponse de la cour et les sommes nécessaires à l'achat tardèrent d'arriver. —(Comparez Du Luc et Saint-Saphorin, qui juge très-bien Braconier.)—Tout-à-coup Desbordes vient, de la part du général d'Erlach, apprendre à Du Luc que Mercy va passer, tandis que l'armée de l'Électeur de Hanovre cherchera à forcer les lignes françaises, et, si elle ne le peut, se disposera à suivre les pas de Mercy. *Du Luc au roi, 27 août.* — D'Erlach, craintif pour sa pension, avait fait évanouir les vœux secrets de son beau-père. — Du Luc avisa Bâle et Berne.

[1] Le 26 août 1709.

mains des Français. Lui-même on le vit passer sous les remparts de Bâle, les cheveux au vent, suivi de quelques centaines de fuyards. L'électeur de Hanovre repassa le Rhin; Dhaun, les Alpes[1].

Du Luc versa dans le sein de la diète son indignation[2]. Les Cantons catholiques, soulevés à sa voix,

[1] Selon Girard, Histoire des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers, II, 192, « un des principaux magistrats de Berne (Willading) serait entré dans les vues de Saint-Saphorin, et des mesures eussent été prises entre ces deux personnages pour conquérir la Franche-Comté. » « On dit ce grand projet conçu depuis trois ans. » *Lamberti, V*, 381.—*Larrey*, 396. — Du Luc dit avoir trouvé dans la cassette de Mercy que Willading écrivait à Runkel : « Les Suisses feront un peu de bruit et n'iront pas au-delà. » Du Luc fit beaucoup de bruit des papiers trouvés dans la cassette du général impérial, et n'en put sortir rien à la charge de Willading. Voyez les *Correspondances de Puisieulx, Du Luc, Sainte-Colombe, envoyés en Suisse*, 1707 *à* 1711, *Arch. des Affaires étrangères*. Souvent dès lors (entre autres en 1717, 1718 et 1730) la cour de France fit à Berne le reproche d'avoir trempé dans cette affaire, sans pouvoir produire aucune pièce. « Je puis vous dire de bonne foy, écrit, le 15 novembre 1730, l'avoyer d'Erlach, que notre État n'a point trempé là-dedans, et que ceux qui nous ont rendu le mauvais service de l'insinuer seraient bien embarrassés d'en fournir des preuves. » — Pressé par Saint-Saphorin de se joindre aux alliés et de saisir l'occasion unique de reculer les frontières de la Confédération, Willading opposa au gentilhomme vaudois l'exemple des aïeux, la crainte de s'engager trop avant et d'appeler les étrangers en Suisse. Il craignait moins les cavaliers autrichiens que les Waldstetten tumultueux et pillards. Il ne voulait rien précipiter. *Considérations sur ce qu'on pourrait faire pour la sûreté du Corps helvétique, par Saint-Saphorin.* — *Lettres de Willading.* — A Bâle, on délibérait sur les démarches à faire en cas de restitution de l'Alsace.

[2] Sa colère éclate surtout contre Berne. Il va en diète, la tête haute, « contraindre son vilain (Trautmansdorf) à rentrer dans sa coquille. » « La conduite que vous allez tenir, s'écrie-t-il, décidera des mouvemens de l'armée du roi. » Trautmansdorf rejette tout sur l'Angleterre et la Hollande, qui, par leur influence, avaient fait donner, à l'insu de la cour de Vienne, le commandement de l'armée de l'empire à l'électeur de Hanovre. La diète demande réparation. « Cela s'appelle, en ce

menacèrent d'aller jusqu'au cœur de l'Empire demander satisfaction de l'outrage. Leur colère éclata contre Zurich, parce qu'un de ses fils avait conduit les pas de Mercy [1]. Les relations de l'Alsace avec Bâle furent interrompues par l'ordre du roi. Les agens des grandes puissances, cessant de respecter le droit des gens, se livrèrent sur le sol de la Suisse une guerre acharnée. Les courriers furent assassinés pour être dépouillés de leurs dépêches [2]. Du Luc, croyant pouvoir se faire la justice que les Cantons ne lui rendaient pas, arrêta dans Soleure un Neuchâtelois, instrument des alliés, et le fit conduire bâillonné jusqu'à Landskron; un complot s'ourdissait pour surprendre cette place [3]. D'autres violences ne tardèrent pas à suivre celle-là.

Nous avons vu les partisans de la neutralité succomber en Rhétie et les victoires des alliés faire triompher la faction autrichienne. L'agent le plus actif de cette faction était un marchand, sorti de bas lieu, à qui

pays, un *referendum.* » *Du Luc.* — Du Luc sollicite d'Harcourt de passer sous Bâle, pour attaquer les villes forestières. D'Erlach demande, en récompense du service qu'il vient de rendre, une augmentation de sa pension. Berne prête aux États-Généraux 600,000 écus, que garantit le parlement d'Angleterre. Cette affaire se négocie par Saint-Saphorin, depuis peu représentant de la république auprès du congrès de la Haye, où il continue en même temps d'être l'agent le plus actif de la cour de Vienne et de correspondre avec Londres, Turin et Berlin. Je ne sais pas d'histoire du congrès comparable à sa correspondance.

[1] « Je me fais fort de savoir tout ce qui viendra à la connaissance de Burkli pour peu de chose. » *Erlach à Du Luc.*

[2] C'est ainsi que, près de Rolle, deux Français tombèrent sous le couteau; leurs portefeuilles furent enlevés, leurs effets restèrent intacts.

[3] Renaud, dit Boëteux. *Schw. Museum*, 1816, *page* 620. — *Meyer de Schauensée*, 34. — *Correspondance.* — Colère de Trautmansdorf. — Du Luc : « Prenez-vous au sérieux les transports d'un homme dévoré par les vapeurs d'un repas mal digéré? »

peu de temps avait suffi pour acquérir de grandes richesses [1]. Ruse, violence, tout moyen paraissait bon à Massner pour arriver à ses fins. Chargé par l'Empereur d'empêcher sur la frontière autrichienne le commerce de contrebande, tantôt il s'entendait avec les contrebandiers, tantôt il les trahissait et leur enlevait leurs marchandises [2]. Vendu à l'Autriche et à l'Angleterre, il maltraitait surtout les négocians français.

Un jour que ses supérieurs l'avaient envoyé dans la Mésolcine, il reçut l'avis qu'un marchand, employé comme courrier par la France, allait traverser le Splugen; il le guetta, lui enleva ses dépêches, et le dépouilla de marchandises valant quelque mille écus [3]. Ce fut l'action qui le perdit. Merveilleux, interprète de la légation française à Coire, avait un frère à Genève; celui-ci, à son instigation, se fit aimer d'un fils de Massner, jeune homme de seize ans, qui habitait cette ville; il l'entraîna, sous le prétexte d'une partie de plaisir sur terre de Savoie, où des Français le saisirent pour l'emmener prisonnier à Lyon [4]. Massner fut au désespoir. Comment obtenir des autorités françaises l'élargissement de son fils? Secrètement encouragé par Manning, secrétaire de l'ambassade anglaise, il essaya d'un expédient plein de périls. Suivi de quelques hommes armés, il alla saisir Merveilleux et

[1] Dictionnaire d'Histoire universelle d'Iselin, III, article Massner, 413, — Tschokke. — Schweiz. Museum, 1816, page 658. — Vaterländische Slg. — Pièces et brochures nombreuses. — Larrey, IX, 374. — Lamberti, VI, 588. — Waldkirch, 800. — Zurlauben, VII, 453.

[2] Lui-même, il faisait un grand commerce de commission et de transit, sous la raison *Massner et fils*.

[3] En octobre 1706.

[4] Avril 1710.

l'emmena captif dans sa maison. Telle était à Coire la crainte qu'un homme inspirait, et la puissance du parti de l'Autriche, que les lois se turent. Mais l'ambassadeur de France s'éleva avec chaleur contre une violation infâme du droit des gens. L'on traita. Il fut convenu que Massner, après avoir remis son prisonnier en liberté, se rendrait à Soleure, recevrait sa grâce de la bouche de l'ambassadeur et le supplierait d'obtenir la délivrance de son fils. Le malheureux père arrive, hésite; tantôt la fierté l'emporte, et tantôt l'amour paternel. A la fin il supplie. Du Luc veut qu'il dépose par écrit l'expression de son repentir. Alors Massner s'échappe, court consulter Stanyan, revient, veut capituler et ne trouve plus d'égard pour sa prière. Merveilleux venait de s'enfuir de Coire. Le jeune Massner demeura prisonnier du roi[1].

Ce fut sur ces entrefaites que Philippe de Vendôme, grand-prieur de France, prit, en revenant d'Italie, le chemin de la Suisse. Comme il traversait le Sargans, il fut cerné, saisi[2], traîné à Felsberg et de-là sur un radeau à Feldkirch; Massner s'était entendu avec le baron de Greuth, envoyé de l'Empereur, pour le lui livrer. La hardiesse de l'attentat souleva la Rhétie et

[1] « Le roi m'a permis d'agir. On a compris que nous y allions bon jeu bon argent. On a délivré Merveilleux et envoyé des députés se soumettre à ce qu'il plaira au roi d'ordonner; le tout à la barbe de Greuth et de Stanyan! » *Du Luc, 28 juin 1710.*

[2] Le 28 octobre. — Biographie universelle. — « Je trouvai des gens pour aller délivrer Massner; mais comme ma troupe, qui consistait en 12 ou 15 hommes, se mettait en mouvement, j'appris que le prieur avait donné sa parole de ne point s'échapper de prison. Les ennemis publient qu'il ne sort de son lit qu'à sept heures du soir pour se mettre à table avec le bandit, boire et chanter jusqu'à quatre heures du matin. » *Du Luc.*

les Confedérés. Les Cantons propriétaires du Sargans mirent la tête de Massner à prix. La diète des Ligues s'assembla à Coire [1], le mit en jugement et lui donna l'ordre de s'employer à faire mettre le grand-prieur en liberté. L'accusé, fier de l'appui de deux grandes puissances, se joua de ses juges par de mordantes satires. Les Dix-Droitures, où il s'était fait une nombreuse clientelle, le nommèrent bailli de Meyenfeld. On le vit faire dans la petite ville sa pompeuse entrée, avec un cortége de 240 chevaux. Mais l'orgueil appelle la tempête. Les deux autres Ligues indignées s'assemblèrent en strafguéricht à Ilanz. Voyant s'avancer l'orage, Massner s'enfuit et courut à Feldkirch demander la libération du grand-prieur. Il l'obtint à la condition que Vendôme viendrait reprendre sa chaîne si, dans trois mois, le jeune homme captif à Lyon n'avait pas été mis en liberté. De Feldkirch il se rendit à Vienne.

Cependant les partis, continuant de se livrer à un vif échange de paroles et d'écrits virulens, se virent entraînés à de nouveaux forfaits. Le chargé d'affaires anglais, Manning, inopinément assailli dans les environs de Pfeffers, fut laissé couvert de dix blessures. L'enquête la plus sévère ne réussit pas à faire connaître les auteurs de cet attentat. Cependant le strafguéricht d'Ilanz s'était assemblé. Les adversaires de Massner, reprenant, vingt ans en arrière, l'énumération de ses torts, l'accusèrent de lèse-majesté divine et humaine, de trahison, de rébellion, d'empoisonnement, de vol sur les grands chemins, de fabrication de fausse monnaie. Les juges le condamnèrent, comme criminel sur tous ces points, à perdre l'honneur, les

[1] En mars 1711.

biens et la vie. Cinq cents ducats furent promis à qui apporterait sa tête, mille à qui le livrerait vivant pour être écartelé. Tout ce que les pleurs de sa femme purent obtenir fut que sa maison ne serait pas rasée pour faire place à un monument diffamatoire. Pendant que ses concitoyens prononçaient cette sentence, le malheureux perdait la protection qu'il avait trouvée à Vienne : les princes goûtent la trahison, non les traîtres. Il revint, perclus, moribond, tremblant pour ses jours, couvert de honte, cacher sa vie dans le lieu le plus retiré du pays de Glaris. Mais là même, Du Luc sut le découvrir. Averti que l'ambassadeur demandait qu'il fût livré, Massner prit de nouveau la fuite en toute hâte, sur une charrette mal garnie de paille. Chemin faisant, il se rompit le cou par l'effet des secousses violentes et mourut quelques heures après, en atteignant la rive étrangère. Son fils ne fut relâché qu'à la paix [1].

C'était ainsi que, pendant la guerre de la succession d'Espagne, les agens des puissances belligérantes soufflaient sur les Cantons le feu de la discorde. Les catholiques nommaient le roi de France leur protecteur et leur ami. Les villes avaient mis leur confiance dans le roi de Prusse et dans les puissances maritimes; elles se trouvaient unies à l'Empereur comme à l'allié des protestans dans cette guerre [2]. La lutte continuait

[1] La haine des négocians dépouillés par son père le retint captif. — La maison d'Autriche se vengea en interdisant la sortie des grains. Les Grisons, par représailles, fermèrent leurs passages. Le parti français se releva. L'adversaire de Massner, Hercule de Salis, recevait chaque année 12,000 l., à distribuer aux amis du roi. Quand l'argent lui était parvenu du banquier La Chapelle, ou par la maison de banque Roustan et Guiguer, il se bornait à écrire à qui le comprenait : « *J'ai reçu la mousseline.* »

[2] D'amitié pas. Les villes se plaignaient de ne rencontrer à la cour de

d'être malheureuse pour la France[1]. La paix semblait fuir devant Louis XIV[2], quand la chute de Marlborough et la mort de l'empereur Joseph II[3] lui frayèrent un chemin. Dès que Charles VI demeura l'unique chef de la maison de Habsbourg, la politique défendait aux puissances maritimes de travailler à réunir sur un même chef la couronne impériale, celle de Bohême, de Hongrie et celle des Espagnes. Il ne fallait plus au roi de France qu'un succès pour reprendre son attitude imposante et contraindre ses ennemis à lui faire des conditions qu'il pût accepter. Villars sut profiter d'une faute, que la confiance inspirée par neuf ans de victoires fit commettre au prince Eugène, pour gagner la bataille de Denain[4]. Alors la paix se conclut à

Vienne que froideur et dureté, en récompense de leur dévouement. — « Du conseil secret, à la tête duquel est Willading, viennent la résistance des Cévennes, la perte de Neuchâtel, l'expédition de Mercy... La faction qui domine à Berne voudrait s'établir sur toutes ces montagnes. J'espère en Dieu et en vous que cela ne sera pas; car si vous pouvez rencogner le petit Charlot, nos parpaillots trouveront à décompter. » *Mémoires de Du Luc. — Du Luc à Noailles,* 10 *décembre* 1710. — Vive irritation quand Diesbach de Fribourg, après avoir vainement demandé au roi, le marché à la main, une place de colonel, quitte le service de France pour lever un régiment au service de Hollande. Le roi suspend tous rapports d'amitié avec Fribourg. — La cour de Londres voulait former une ligue italienne, à la tête de laquelle eût été le duc de Savoie et dans laquelle on eût cherché à faire entrer les Suisses. *Saint-Saphorin.*

[1] Des victoires avaient été remportées en Espagne, à Almanza, à Villa-Viciosa. Les régimens de Courten et Hessy y avaient pris part. Elles avaient peu changé l'état des affaires.

[2] « La manière dont il plaît à la Providence d'affliger mon royaume ne me permet pas de douter du sacrifice qu'elle me demande de tout ce qui pouvait m'être le plus sensible. J'oublie donc ma gloire. » *Louis au président Rouillé,* 29 *avril* 1709.

[3] Le 17 avril 1711.

[4] Le 24 juillet 1712. Les régimens Villars-Chandieu, Brendlé, Hessy, Surbeck et May, combattirent à Denain de manière à mériter l'éloge

Utrecht[1]. Le petit-fils de Louis XIV conserva le trône d'Espagne. Il céda, il est vrai, quelques provinces, possessions éloignées que la monarchie ne pouvait plus gouverner ni couvrir. Le duc de Savoie eut la Sicile, avec le titre de roi; l'Autriche, Naples, Milan et les Pays-Bas; la Hollande, plusieurs places, pour les défendre en commun avec l'Empereur. L'Angleterre garda Gibraltar, obtint des avantages de commerce et fit reconnaître sa dynastie. L'électeur de Brandebourg fut reconnu comme roi de Prusse et comme prince de Neuchâtel. Les Suisses furent compris dans la paix. L'Autriche seule n'accepta pas les conditions qui lui furent faites.

de Louis XIV : « Je suis très-content des Suisses, entendez-vous, je suis très-content des Suisses. » — La correspondance de Saint-Saphorin fait connaître mieux qu'aucun écrit la confusion qui régnait dans le camp des alliés.

[1] Lamberty. — Mémoires de Torcy, de della Torre. — Mercure de la Haye. — Europ. Fama. — Archives de la maison du Mestral de Saint-Saphorin.



CHAPITRE VIII.

GUERRE DU TOGGENBOURG.



I. Les libertés des Toggenbourgeois. — Ils recourent à Schwyz et à Glaris. — Alliance de l'abbé de Saint-Gall avec l'Empereur. — Intervention de Zurich et de Berne. — Les Cantons catholiques se rallient. — Vaines tentatives de médiation. — Le nonce Carraccioli. — Tout court aux armes (1703-1712).

II. Prise de Wyl et fuite de l'abbé. — Combat de Bremgarten. — Prise de Baden. — Conférences d'Arau. — Paix du 18 juillet. — La cour de Vienne. — Le nonce. — Insurrection populaire dans les cinq Cantons. — Massacre de Sins. — Bataille de Vilmergue. Combat sur les monts de Richtenschwyl. — Invasion des cantons de Zoug, de Lucerne et d'Unterwald. — Paix d'Arau (1712).

III. Alliance de Berne avec les États-Généraux. — Humiliation de la Suisse catholique. — Recours à la cour de Versailles, à celle de Vienne. — Escher et Fischer auprès de la diète d'Empire. — — Vaines conférences de Rorschach. — Congrès de Baden et paix de la France avec l'Empereur. — Alliance des Cantons catholiques avec Louis XIV (1715). — Reversale. — Paix avec l'abbé de Saint-Gall (1717). — Fin de l'âge de la Réforme. — Premiers pas de la liberté moderne, à Genève en 1707, à Zurich en 1713.

[1712 — 1715.]

I. Les guerres occasionnées par l'ambition de Louis XIV avaient, comme la guerre de trente ans, grondé tout autour de la Confédération sans la frapper. Ce n'était pas que la tempête n'eût été formidable. Rome

conseillait, à Paris et à Vienne, le partage de la Suisse, dans l'intérêt de la religion[1]. Tandis que Louis XIV menaçait les Cantons protestans de sa vengeance, on se berçait à Vienne de l'espoir de réduire la terre, berceau des Habsbourg[2]. Néanmoins quand, après la paix d'Utrecht, officiers et soldats rentrèrent en grand nombre dans leurs foyers, ceux qui arrivaient de France en brillant costume, mais endettés, ceux qui venaient de Hollande, les manières simples et graves, avec des économies faites, ils trouvèrent leur patrie florissante, exempte de crainte, habitée par un peuple nombreux et dans le bien-être. Les progrès, il est vrai, ne s'é-

[1] *Considérations sur ce que l'on pourrait faire de plus convenable pour la sûreté du corps helvétique et particulièrement du Canton de Berne. Mémoire du général de Saint-Saphorin*, 1702. *(Archives de Métral).*

[2] Un ministre s'adressait à Léopold Ier en ces termes : « Il est bon que Votre Majesté ait toujours devant les yeux ses prétentions sur la Suisse, le berceau de son illustre maison. Votre Majesté connaît mieux que ses prédécesseurs la manière de ranger les Cantons à l'obéissance. Ces paysans valeureux se révoltent contre les mépris et contre la sévérité. Ils rejettent le joug qu'on voudrait leur imposer et subiront celui qu'on saura leur cacher sous des fleurs. Que les paroles flatteuses ne leur soient pas épargnées ; viendra le jour de recueillir ce que vos agens auront semé. Enrôlez des soldats, attachez-vous les Cantons protestans, les plus puissans à cette heure ; et cependant abaissez-vous. oubliez votre grandeur ; soyez agneau jusqu'à ce que la discorde ait éclaté ; qu'alors le lion se montre et que vos armées aillent en Suisse rétablir vos droits... Les pensées que j'émets sont celles que j'ai recueillies de votre bouche dans plus d'un entretien. » *Testament politique du baron de Hocher, dans Hæbelrein Staatsarchiv. I*, 148. — Le roi de Prusse, prince de Neuchâtel, s'opposa vivement à la proposition que fit, en 1712, Charles VI aux États d'Empire, de réunir la Suisse au corps germanique. *Boive, Indigénat.* — Le 20 décembre 1701, l'empereur donne à l'abbé de Muri, Placide de Zurlauben, le titre de prince d'empire, pour lui et ses successeurs, prenant l'abbaye sous sa protection spéciale comme la fondation de ses ancêtres. *Recès de Baden, février* 1702. — *Murus et ante murale*, p. 56.

taient pas mesurés aux bienfaits de la paix. Si la France, si l'Angleterre ou la Hollande eussent eu pendant un demi-siècle des voisins pacifiques et des peuples soumis, elles eussent accru bien davantage leur prospérité intérieure. Si cinquante millions, enfouis dans les trésors ou prêtés à l'étranger, se fussent répandus sur terre suisse, combien cette fertile rosée ne l'eût-elle pas fécondée[1] ! Les routes étaient mauvaises[2], l'industrie hésitante, la science refoulée[3]. La Suisse romande avait pris le plus de part au mouvement du siècle. Sur cette terre, si souvent accusée de communiquer à l'Europe la démocratie, s'agitait déjà la question de la liberté religieuse, de la souveraineté du peuple et des droits de l'homme. J.-J. Rousseau venait d'y naître[4]. Mais au cœur de la Confédération c'était encore la vieille querelle. La cause victorieuse à l'avénement de Henri IV et dans la paix de Westphalie ne l'avait pas été chez les Cantons. Les villes suisses avaient triomphé à Munster, à Utrecht ; mais elles avaient été vaincues à Vilmergue comme à Cappel. Aussi l'Europe n'eût-elle pas plus tôt posé les armes, qu'elles se montrèrent impatientes de les prendre, pour mettre un terme à des rapports hu-

[1] Les villes suisses avaient placé des sommes considérables dans les banques récemment instituées de Hollande et d'Angleterre. *Gibbon, Miscellan. Works, II, 57.* — *Arch. des villes.*

[2] Les chemins étaient des fossés. Sur la route, aujourd'hui si belle de Berne à Thoune, on avait peine à sortir des creux et à échapper aux buissons qui envahissaient la voie. Jamais on n'éludait une difficulté. Aujourd'hui, l'on tourne tout, en chemins comme en politique.

[3] « On rapporte plus du corps-de-garde que de la cour, des spectacles que des bureaux d'esprit. La vieille rudesse est plus couverte que changée. » « Pour ne pas mourir de faim, les Muses, les chastes sœurs, sont réduites à se prostituer par de basses flatteries. » *Heutelia.*

[4] Le 28 juin 1712, non le 4 juillet, comme il le croyait lui-même, confondant le jour de son baptême avec celui de sa naissance.

milians. Les catholiques, de leur côté, alliés des puissances qui, deux siècles durant, l'avaient emporté sur les champs de bataille, supportaient impatiemment les victoires de l'Angleterre et de la Hollande. Ils s'étaient relevés avec la France à Denain. Les démêlés du prince-abbé de Saint-Gall avec ses sujets du Toggenbourg furent le prétexte de courir aux armes [1].

Soit à cause de sa situation, soit par l'effet des circonstances, le Toggenbourg n'avait pu parvenir à l'indépendance, ni se résigner à la servitude, comme les pays situés aux pieds de ses monts. Frédéric, le dernier comte [2], craignant de voir ses sujets suivre l'exemple de l'Appenzell, leur avait promis de leur léguer des franchises qui ne laisseraient au seigneur que les seuls droits régaliens [3]. A sa mort, les communes se mirent en possession de ces libertés. Elles pouvaient se donner des lois, choisir leurs magistrats, se liguer pour leur défense. Toutes prêtèrent le serment de maintenir ces priviléges, et, pour mieux les défendre, elles firent avec Schwyz et Glaris un traité de combourgeoisie. Ce

[1] Consultez : les Recès des diètes et les Manuels des conseils; dans la bibliothèque de Berne les écrits, au nombre de 384, sur la guerre de 1712; plusieurs collections dans celle de Zurich; celle de Dursteler avec défiance; Arx, III, 370; Grundliche Information; Memorabilia Tigurina, 62, 387, 475, 483; Meister; Meyer; Zurlauben, VII; Waldkirch, II, 735; Tchudi, 752; Valser; Hottinger, IV; Leu sur Simler, 256; May, Histoire (ou légende) de la Réforme et des trois guerres civiles, mss. dans la bibl. de Berne; Lamberty, IV, 568, V, 66, 383, VII, 636.

[2] Le possesseur de tant de pays épars. Voyez tome V, 7.

[3] Les chartes dans Tchudi, II, 296. — « S'ils n'étaient aussi libres que les autres peuples des Cantons populaires, ils n'en différaient pas beaucoup. » *Saint-Saphorin, Information sur les difficultés, etc.*

serment (*Landeid*[1]) et ce traité (*Landrecht*[2]) formèrent les bases de la constitution du pays. Le Landrecht était un contrat inégal : les Toggenbourgeois s'étaient engagés à montrer aux deux Cantons de la déférence et à les accepter pour juges dans leurs débats; mais il leur assurait le libre commerce et garantissait leurs priviléges. Il constatait leur droit de prendre les armes pour d'autres que pour leur souverain et de faire des alliances sans sa participation.

Cependant le sens que les Cantons, depuis qu'ils avaient commencé d'avoir des sujets, donnaient le plus souvent aux traités de combourgeoisie, ne tarda pas à jeter les Toggenbourgeois dans l'inquiétude. Ils refusèrent de souscrire le Landrecht, qui avait été conclu de vive voix. Les seigneurs de Berne furent pris pour juges du différend, parce que le sire de Raron, héritier du comte Frédéric, était leur combourgeois[3]; ils ordonnèrent que le traité fût écrit. Peu après, la vallée passa des mains faibles de Raron dans celles d'Ulrich, abbé de Saint-Gall[4]. De ce moment les Toggenbourgeois ne virent plus dans le Landrecht qu'un appui contre leur nouveau maître. Celui-ci, de son côté, ré-

[1] En 1436. — Un *Landeid* pareil, juré par les Prétigoviens, sujets du même comte Frédéric, avait été l'origine de leur liberté.

[2] En 1440. — Voyez Tchudi. Les contractans se promettent de se secourir à leurs propres frais, l'Empereur et tous seigneurs réservés.

[3] En 1463. « Nos ancêtres ont établi et affermi la *Paix provinciale* dans le Toggenbourg. » *Lettre des deux louables Cantons à la diète de Ratisbonne*, 1712. — *Grundlishe Information.*

[4] « Quoique le Toggenbourg soit fort étendu, il n'a coûté que 14,500 fl. à celui des abbés qui l'acheta, parce que le dernier comte, aimant ses sujets et se voyant sans enfans, leur avait accordé des libertés qui en diminuaient considérablement le prix. » *Saint-Saphorin au prince de Salm*, 7 nov. 1708.

solut d'annuler l'alliance d'un peuple remuant avec des démocraties tumultueuses. Il s'y prit avec adresse. Il ne refusa pas la confirmation du Landrecht; mais il contracta lui-même avec Schwyz et Glaris une alliance qui absorbait celle de ces états avec les Toggenbourgeois. Les deux Cantons lui garantirent l'obéissance de ses sujets; en cas de différend, ils étaient reconnus comme arbitres [1].

Néanmoins les Toggenbourgeois conservèrent des droits importans, qu'ils firent valoir dans plus d'une occasion. La paix perpétuelle avec la France leur fit une part dans les pensions du roi. A l'époque de la Réforme, ils ordonnèrent aux prêtres de n'enseigner que ce qu'ils pourraient prouver par les Écritures. En 1531, ils achetèrent l'indépendance. Le traité de Rapperschwyl [2] les rendit à l'abbé, mais en leur garantissant, outre leurs anciens priviléges, la liberté religieuse, le partage proportionnel des biens d'église et le droit de nommer leurs pasteurs. Peu à peu cependant leurs libertés se perdirent. L'abbé s'appropria la police, la justice, le militaire [3]. Une ordonnance [4] définit les termes du Landrecht de manière à en limiter

[1] En 1469. Le prince ne peut aliéner que du consentement des deux Cantons. En cas de guerre qui ne les regarde point, les Toggenbourgeois ne sont pas obligés à marcher sous lui. — Déjà l'an 1451, l'abbé avait conclu avec quatre Cantons le *Schirmrecht*, qui, dans ses différends, les créait arbitres en dernière instance. « Dès lors le feu couva toujours sous la cendre. »

[2] Ou plutôt la convention de Wyl, du 26 juin.

[3] Tome X, 495. — XI, 235. Les haines religieuses les empêchaient d'agir de concert. Les catholiques, débordés par les protestans, virent dans l'abbé leur protecteur spirituel et dans ses victoires sur les libertés du pays les leurs.

[4] De 1654. — Klagpunkten, zu Arau 1702 gegeben.

l'étendue. Plus de landsguémeind. Le Conseil du pays perdit tout pouvoir[1]. Les tribunaux furent contraints de juger sur des accusations secrètement enregistrées, dont ils ignoraient les auteurs. Les amendes dévorèrent la moelle du peuple. Les péages furent accrus. Les jeunes hommes se virent entraînés violemment au service mercenaire. Les couvens, par des achats, les gouvernemens étrangers, par des procès, acquirent la meilleure partie du pays. Nous avons retracé l'oppression des protestans. Leurs orphelins étaient confiés à des tuteurs catholiques; les mariages mixtes étaient empêchés, les jours de jeûne troublés, les catéchismes rendus presque impossibles.

La flamme finit par éclater. Tous les souverains, au commencement du dix-huitième siècle, prenaient pour modèle le langage de Louis XIV. La chute des Stuarts, celle de Christiern de Danemark, la formation des républiques suisse et hollandaise, nées des excès du pouvoir, avaient été des leçons perdues. L'abbé Léger de Saint-Gall, bien que le fils d'un artisan[2], se piquait,

[1] Le prince leur défendit, comme Berne aux villes du Pays-de-Vaud, de s'assembler sans lui faire connaître le sujet de la délibération. Depuis douze ans, pas d'assemblée. La justice était vénale. On emprisonnait, on imposait d'énormes amendes pour les moindres délits. La délation était encouragée. Nouveaux péages à Wyl et à Schwarzenbach. Patentes pour vendre des denrées. Introduction de la traite foraine, contre les termes du Landrecht. Les conventuels, en grand nombre étrangers, ne faisaient point la différence d'un peuple libre avec ceux d'Allemagne, etc. *Grundliche Information.* — *Toggenburger Gravamina.* — « Latour m'a lui-même souvent avoué que l'on était allé beaucoup trop avant, qu'il en avait prévu les suites fâcheuses, mais que les moines du couvent, gens sans expérience, l'avaient toujours emporté sur lui. » *Saint-Saphorin.*

[2] D'un cordonnier, *Dursteler;* de famille patricienne, *Henne.* Dursteler dit vrai.

ainsi que de plus grands princes; d'être obéi comme le roi dans Versailles. Il poursuivait avec une raideur nouvelle le système de ses prédécesseurs, de réduire le Toggenbourg. Son ministre Latour[1] lui conseilla d'ouvrir une route qui mît Saint-Gall et l'Empire en communication avec la Suisse catholique. Déjà Schwyz avait ouvert ce chemin d'Uznach à la frontière du Toggenbourg; l'abbé donna l'ordre à la commune de Wattwyl de le continuer à travers le Hummelwald[2]. Les villageois (des sujets opprimés sont méfians) ne virent dans l'ordre de leur prince que le renouvellement de la corvée, dont ils s'étaient rachetés déjà deux fois. Ils écoutaient volontiers un homme estimé pour sa probité, d'une famille à qui les abbés confiaient d'ancienneté des charges publiques, le chancelier de la vallée, Jean Germann[3]. Or, depuis qu'un jour Germann avait entendu le bourgmestre de Zurich disserter sur les belles franchises du Toggenbourg, il avait fait de ces franchises son étude la plus chère[4]. Le prince, suivant lui, n'avait pas le droit d'exiger ce qu'il demandait. Jaloux d'en donner la preuve à ses concitoyens, Germann leur conseilla de se faire ouvrir les

[1] Le rusé ministre avait feint de vouloir se décharger du poids des affaires et n'avait fait que s'assurer sur un nouveau maître un nouvel empire; toutefois l'opiniâtreté de l'abbé Léger ne permit pas qu'il régnât sur lui comme sur les princes précédens. Léger, dans un voyage à Vienne et à Rome, avait formé de hautes relations; il était tout à l'Empereur et n'ignorait pas les intentions de la cour de Vienne, relativement à la Suisse (Note 2, page 420). Voyez sa correspondance secrète avec Greuth.

[2] Au printemps de 1701. — L'affaire de Vartau avait appris l'importance de cette route; six cents tonneaux de sel, arrivant par cette voie, avaient été retenus par Zurich.

[3] De la famille de l'abbé Kilian. *Henne.*

[4] « Il rêvait la république. » — Arx, 373.

archives de la vallée. Le bailli Bézenval, accoutumé comme militaire à rencontrer une obéissance illimitée, leur refusant les clefs, ils recoururent à la force. Puis, ayant en main les chartes qui prouvaient leur droit, ils envoyèrent demander l'appui de Schwyz et de Glaris [1]. L'abbé, dans sa colère, fit à leur retour condamner les envoyés chacun à 200 ducats d'amende, outre les frais de leur procès [2]. Germann, plein de candeur, avait été porter des explications à Saint-Gall; il fut arrêté. Ses papiers furent saisis. On le jugea digne de mort. Latour, qui l'avait nommé son ami, fit commuer cette peine en celle de la prison. Les Toggenbourgeois s'assemblèrent vainement, en grand tumulte, autour de la demeure du bailli, pour demander la libération de l'homme de leur confiance. Ils envoyèrent vainement à Saint-Gall. L'abbé leur répondit : « Plusieurs universités ont été consultées; toutes ont condamné Germann comme violateur des archives publiques et comme parjure. Avisez, vous qui venez intercéder pour lui, à mériter votre propre grâce. » On crut avoir, par cette sévérité, arrêté le mal à sa naissance [3].

Cependant les Toggenbourgeois n'avaient pas recouru sans succès à la landsguémeind de Glaris. Déjà Zurich [4], qui avait vu naître cette querelle avec la joie

[1] En 1701.

[2] 2,772 florins.

[3] « Numnehr sind die Toggenburger vœllig verdampt. »

[4] Zurich, par un magistrat de Schwyz (*Arch. Zur. et Arch. de France*), se procurait les protocoles des diètes catholiques. Elle avise Appenzell d'être attentif. L'antistès Klinger prêchait : « Gardez-vous de ressembler à Méros ou aux peuples insoucians du mont de Samarie. » Déjà en 1634, Breitinger voulait que Zurich prêtât des secours plus efficaces que celui de la parole aux fidèles du Toggenbourg. *Dursteler, I*, 167. — *Bedenken eines ministerii in Zurich.* — Le Toggenbourg est situé de telle manière

d'un capitaine auquel se montre une ouverture dans les rangs ennemis, avait nommé des commissaires chargés de servir de guides au peuple de la vallée de la Thur; en même temps il avait exhorté Glaris à écouter les plaintes de ses combourgeois et à renouveler, comme il en avait le droit, son alliance avec eux. Dociles à ce conseil, les Glaronnais choisirent Bloum et Galati pour les envoyer dans le Toggenbourg. Ces députés gravirent les monts; mais à l'entrée du Hummelwald, comme ils s'étaient assis pour se reposer, ils virent paraître le lieutenant et le chancelier du bailli, qui leur défendirent d'avancer [1]. Ils n'en continuèrent pas moins leur route; mais arrivés à Lichtensteig, ils apprirent qu'une proclamation menaçante, lue dans la chaire, défendait au peuple de se réunir. Glaris porta devant la diète ses accusations contre l'abbé. Vaines conférences à Einsielden [2], à Rapperschwyl [3]. Alors Zurich et Berne conseillèrent aux Glaronnais de s'efforcer de gagner à leur cause la landsguémeind de Schwyz. Vingt des principaux de Glaris [4] se présentèrent devant les Schwyzois assemblés.

Messieurs de Schwyz avaient bien des griefs contre

que Zurich peut avoir par son moyen communication avec Glaris, les Grisons et l'Appenzell; il importait aux Zuricois de défendre cette communication.

[1] Dursteler. — Ils citèrent Glaris, selon le droit helvétique, devant des arbitres choisis par les parties.

[2] Le 17 août.

[3] Le 26 novembre. « L'abbé ne veut donner de force au *Bauren-Landrecht*, comme il l'appelle, qu'autant qu'il n'est pas contraire à ses droits souverains. Plutôt conseiller à nos combourgeois, s'écrièrent Schwyz et Glaris, de s'allier à des gens qui sauront exiger le revenu de leur capital. »

[4] Landeshäupter.

l'abbé, qui ne nommait plus, comme ses prédécesseurs l'avaient fait pendant un siècle, des Réding ou des Schorno gouverneurs du Toggenbourg[1]. Dans leur ressentiment, ils avaient passé leurs milices en revue, publiant qu'ils iraient à Wattwyl renouveler la combourgeoisie. Les Confédérés avaient avec peine empêché les hostilités. Cependant une commune haine contre la Réforme avait insensiblement rapproché les seigneurs de Schwyz et l'abbé; mais le peuple avait conservé de la bienveillance pour le peuple du Toggenbourg, et ce fut à ces sympathies que s'adressèrent les Glaronnais. Ils furent secondés puissamment par un démagogue, homme irritable et violent[2]. Stadler avait été renvoyé du monastère de Saint-Gall pour avoir pris part à l'enlèvement d'une jeune fille, l'épouse de son frère[3]. Devenu possesseur d'une auberge à Rothenthourm, il avait vu construire la route du Hummelwald avec l'espérance qu'elle achalanderait sa maison et relèverait une fortune dérangée[4]. Mais écoutant à la fois l'intérêt et la vengeance, il sut, d'un côté, persuader les Toggenbourgeois de se prêter à la construction d'une route utile à leur vallée, et de l'autre, nourrir leurs ressentimens qui s'accordaient avec les siens. En landsguémeind, il s'adressa au peuple de Schwyz d'une voix tonnante. D'anciens documens en main : « Voici, dit-il, la preuve que nous avons sur le

[1] Henne, III, 88.

[2] « Indomitâ naturâ. »

[3] Une Hofmann. Lui-même avait épousé une *Eggerinn, von den Schwyzern auf der Noggerseck.* — Diarium Sfondrati. « Stadler, l'homme à la mode; il est autrichien, Casati y mettra fin. » *Puisieulx, caractère des principaux particuliers, etc.*

[4] Diarium Leodegarii.

Toggenbourg plus de droits que n'en a l'abbé; renouvelons donc le traité sur lequel ces droits reposent. La question n'est pas de savoir si les Toggenbourgeois sont catholiques ou non; ils seraient Turcs que nous devrions les protéger contre le joug qui les opprime. Malheur aux têtes à perruque qui nous ont induits en erreur dans cette affaire! Malheur aux têtes à perruque! Personne en Suisse ne devrait porter de faux cheveux que le bourreau! » Le peuple[1] se prononça tout entier pour le Toggenbourg. Celui de Glaris sanctionna ce décret unanimement[2]. Aussitôt des députés montèrent à Wattwyl, où tous les hommes de la vallée, quelques cents catholiques exceptés, se réunirent autour d'eux. On ne fit aucune attention à la protestation du bailli. La combourgeoisie fut renouvelée. Les échos des Alpes retentirent des cris de l'espérance et de la joie[3].

L'abbé, aux prises avec Zurich depuis les jours de la Réforme et menacé par les Cantons, ses avoués, porta ses regards autour de lui. Sans confiance dans les petits Cantons, il s'adressa à Berne, à Lucerne, inutilement. Il finit, suivant les conseils de Latour, par recourir à l'Empereur. La maison d'Autriche nourrissait, à cette époque, la pensée de profiter des dissensions des Cantons pour s'immiscer dans leurs débats[4], et ramener

[1] A moitié ivre. Le vin coulait dans les cabarets pour le compte de l'abbé et pour celui des Toggenbourgeois.

[2] Le 9 mai.

[3] Dursteler, 290. — Arx. — Henne.

[4] Thurn's politische Betrachtungen. — « Latour assure que son maître consent à remettre les choses sur un pied de justice, pourvu seulement qu'on le tire d'entre les mains de Schwyz et de Glaris, lesquels paraissent plutôt vouloir s'ériger en maîtres du Toggenbourg que conserver ces peuples dans leurs libertés. » *Saint-Saphorin au prince de Salm.* Berne accueillit promptement la demande.

insensiblement sous son obéissance le pays, berceau de sa grandeur[1]. Un traité fut signé. Le bruit courut que l'Empereur promettait de 2 à 4,000 hommes pour défendre les terres de l'abbaye et celles qui en avaient été détachées[2]. L'abbé, de son côté, s'engageait, en cas de guerre, à occuper Bréguenz et Constance avec un nombre pareil de soldats[3]. Zurich n'eut pas plus tôt lieu de croire le traité conclu, qu'il convoqua la diète[4]. Ces pays détachés de l'abbaye, que la maison d'Autriche devait aider à reconquérir, quels pouvaient-ils être? L'Appenzell, le Rheinthal, la ville de Saint-Gall, des parties du canton de Zurich? Ce fut un long cri de colère. Vainement Latour assura-t-il que l'alliance n'existait qu'en projet; déjà la cour de Vienne, pressée par les armes de la France, se voyait dans le cas d'en demander l'exécution, et l'abbé se trouvait l'objet de ses reproches parce qu'il ne pouvait remplir ses engagemens : ce fut à peine s'il put réunir 300 hommes[5]. Schwyz, Glaris, Appenzell refusèrent aux représentans du prince de Saint-Gall le droit de siéger. Tous les Cantons demandèrent que l'acte de l'alliance fait avec le vieil ennemi des Confédérés fût mis sous les yeux de la diète. Latour ayant parlé du Toggenbourg comme d'un fief de l'Empire, l'indignation s'accrut encore. « Les Toggenbourgeois n'ont-ils

[1] Voyez note 2 de ce chapitre, page 420.

[2] *Abgerissen.*

[3] Le 28 juillet 1702. — Le 16 août, l'abbé promit de ne renouveler le capitulat de Milan qu'avec qui le tiendrait en fief de l'Empereur.

[4] Le 3 décembre 1703. — Une querelle de l'abbé avec les Appenzellois, au sujet de l'augmentation des péages à Steinach, à Rorschach et à Wyl, accrut l'irritation.

[5] « Ce que chacun prévoyait, Latour excepté. »

pas combattu dans nos rangs? L'empereur Maximilien ne les a-t-il pas reconnus comme Confédérés? N'ont-ils pas été compris dans les alliances avec la France? Le traité de Westphalie a mis le sceau à leur indépendance comme à celle de la Confédération; et l'on ose encore parler de l'Empereur et de vassalité! » Ainsi s'exprimèrent les députés avec un emportement et une rudesse que ceux de Berne, plus hommes de cour que leurs collègues, eurent de la peine à contenir[1]. L'abbé se vit réduit à soumettre aux Confédérés le jugement de sa querelle. « Non, non, s'écrièrent Schwyz et Glaris, à nous seuls il appartient de prononcer. » Ils offrirent cependant de laisser Zurich et Lucerne, avoués de l'abbaye aussi bien qu'eux, siéger comme co-arbitres à leurs côtés. L'abbé demanda qu'ils s'adjoignissent encore Berne et Soleure. « A quel titre? » demandèrent les deux Cantons. On se sépara sans rien arrêter.

Les conférences succédèrent aux conférences[2], les années aux années, sans amener de rapprochement. Le Toggenbourg jura de défendre ses immunités. Les pères capucins eux-mêmes lui prêchaient l'indépendance et invoquaient de nouveaux Tells contre de nouveaux Gesslers[3]. L'abbé recueillait les fruits d'une conduite violente. Enfin Latour se rendit à Lucerne;

[1] « *Schwyzertroz* und *Bernerische Hofmannische Achtsamkeit*. » Schwyz, Glaris et Appenzell ne se lassèrent point de demander l'annullation du traité fait avec l'Autriche; d'autres Cantons se fussent contentés de l'assurance qu'il ne renfermait que ce que l'on en savait généralement. Zurich et Berne étaient alliés de l'Empereur comme l'abbé.

[2] A Einsiedlen, Grynau, Lachen.

[3] « Diese Prachtmænner. » — Les capucins nommaient Germann leur protecteur et leur ami.

il acheta des amis[1], réveilla le zèle des Cantons catholiques pour leurs coreligionnaires du Toggenbourg, et les invita à se réunir à Baden, en diète particulière. De nouvelles circonstances prêtaient de la force à ses paroles. Un vieillard, d'un esprit ferme et d'une voix éloquente, l'avoyer Willading, la veille encore l'intime ami de Latour, avait porté Berne à se joindre à Zurich pour soutenir les Toggenbourgeois[2]. Voyant s'unir les vororts, les Cantons catholiques se rapprochèrent de leur côté[3]. Ils menacèrent le Toggenbourg de leur indignation, s'il ne soumettait sa cause à tous les Confédérés et s'il recourait encore à Zurich et à Berne. Mais cette démarche produisit l'effet contraire à celui qu'ils en attendaient. Craignant d'être livrés à l'abbé, les Toggenbourgeois envoyèrent aux deux villes la lettre qu'ils venaient de recevoir. Alors celles-ci se crurent autorisées à se montrer. Zurich s'étaya sur la part qu'elle avait prise à la convention de Wyl, en 1538; Berne, sur le jugement qu'elle avait porté en 1463, lorsqu'elle avait sanctionné la combourgeoisie des deux Cantons avec le Toggenbourg. Elles se

[1] Il acheta Durler, homme très-fin, plus jaloux de son intérêt propre que de celui de son peuple. Dans les petits Cantons, Betchart, Schorno, Schmidt, Zurlauben, Zour Flue eurent part à ses largesses. Dans les conférences, il défrayait les députés. Exemple : « 20 mai 1702, im Recht zu Schwitz aller Orten in Wirthshäusern Zahlen mussen, 1077, 48 Kr... 13 Juni und 9 August, Zœhrung mit Gesellschaft, *pro more gentis impudentissimæ*, 298, 46... 28 August, in Conferenz zu Einsiedlen, Speiskosten, discretion, etc., 247 fl. *Munera placant.* » — Nombreux espions. — A Bender, à Vienne, 5,988 florins. — Summa summarum, de 1700 à 1710, 40,404 florins. *Compte de la main de l'abbé Léger.*

[2] Arx. — Tillier. — Correspondance de Willading et de Saint-Saphorin. (Archives de Métral). — Manuels de Berne.

[3] Recès 1705. — Diarium Leodegari. — Arx, 393.

firent envoyer les documens recueillis par Stadler et par Germann, les examinèrent, les jugèrent pleins de force, et promirent aux Toggenbourgeois leur appui s'ils voulaient se soumettre à leur direction[1]. Des députés se rendirent à Saint-Gall auprès de l'abbé. « Nos seigneurs, lui dirent-ils, vous prient de respecter le landeid et le landrecht, de laisser les Toggenbourgeois nommer leurs magistrats, leurs juges, leurs pasteurs, et de déclarer libres les cultes, aux termes de la paix nationale[2]. — Portez-vous une sentence? répondit l'abbé; vous n'avez pas vocation à le faire. M'adressez-vous une simple invitation? J'en ferai part aux Cantons impartiaux, qui prononceront, mais sur les points seuls sur lesquels je suis en désaccord avec Schwyz et Glaris. »

Le titre des villes pour intervenir en faveur du Toggenbourg était celui que fit valoir la France en 1798, pour prendre, contre Berne, la défense du Pays-de-Vaud. On eût pu les croire inspirées par l'amour de la justice, si elles eussent commencé par appliquer à leurs propres sujets le principe qu'elles tournaient contre l'abbé. Le Pays-de-Vaud, l'Argovie, le Sargans se fussent trouvés plus libres que le Toggenbourg. Mais comme telle ne fut pas la conduite des vororts, il est plus vrai de dire qu'ils crurent l'heure venue de rem-

[1] Le 10 février 1707, à Arau.

[2] Ils l'invitaient encore à respecter le *Landleutenrecht* (droit de conférer la bourgeoisie), à ne prononcer en appel qu'après que les justices inférieures avaient eu leur cours et à laisser nommer aux bénéfices ceux qui les avaient fondés. Leur sommation, en six articles, ayant été repoussée, ils firent venir à Saint-Gall des députés du Toggenbourg, qu'ils encouragèrent à persévérer dans la défense de leurs libertés. — Grundliche Information, 49.

plir les vœux de Zwingli pour l'affranchissement de sa patrie et de secouer le joug de la paix de 1531, tracée le lendemain d'une défaite[1]. Assurés d'une protection puissante, les Toggenbourgeois s'assemblèrent de nouveau. Cinq mille protestans et 3,000 catholiques prêtèrent avec un nouvel enthousiasme le serment de maintenir leurs libertés[2]. Puis, sans tarder davantage à se mettre en possession des droits qu'ils s'attribuaient, ils élurent un conseil secret, un conseil d'état et un conseil du pays[3], qu'ils composèrent des deux religions en nombre égal; ils créèrent un tribunal criminel et d'appellation, et, dans le but de constater leur droit de guerre et de se préparer à défendre leur indépendance, ils ordonnèrent une revue des milices de la vallée. En même temps ils entrèrent en plein exercice de la liberté religieuse[4].

Ils ne rencontrèrent pas d'opposition dans le haut Toggenbourg; mais il en fut autrement dans les vallées inférieures. « Plutôt mourir, s'écrièrent des catholiques nombreux[5], que de permettre le chant des psaumes! » et, des prêtres à leur tête, ils se jetèrent

[1] Thurn's politische Betrachtungen. — Du Luc à Beretti, le 27 avril 1712 : « Si la justice leur tenait si fort à cœur, ils n'opprimeraient pas leurs propres bourgeois. Pas une pierre de Berne qui ne crie vengeance. J'enrage de ne pouvoir insinuer ces pensées aux gens de l'abbé et à ceux de Lucerne; mais je n'en connais aucun. Faites, si vous en avez l'occasion, mais avec tant de prudence qu'on n'en sache rien ici. »

[2] Le 23 mars.

[3] Le Conseil secret fut de 6 membres, le Conseil d'État de 12, le Landrath de 80. Le tribunal criminel fut composé de 24 membres, celui d'appel de 12.

[4] Selon la résolution prise unanimement par le Landrath, le 29 avril.

[5] Kirchberg, Mosnang, Butschwyl, Jonschwyl, Henau. *Diarium Leodegari.*

dans les temples des protestans, où ils couvrirent le chant par leurs cris[1]. A Helfenschweil, les Réformés saisissant le fer, le bois, tout ce qu'ils trouvèrent sous la main, repoussèrent les assaillans. A Flaveil, on brisa les vitres de toutes les maisons habitées par des hérétiques. Les Évangéliques, de leur côté, prirent d'assaut le prieuré de Péterszell[2]. Le passage de trente catholiques à la religion de Zwingli mit le comble à la confusion. Les partis se tournèrent, l'un vers Zurich, l'autre vers Lucerne et l'abbé. Déjà l'on agitait, dans le conseil zuricois, la question de savoir si l'on marcherait sur le Toggenbourg[3]. Les Cantons catholiques adressèrent de vifs reproches aux deux villes, de ce que, sous le prétexte de secourir des opprimés, elles soulevaient les sujets contre leurs seigneurs. Mais lorsqu'ils voulurent, en diète, s'occuper d'y mettre ordre, les villes les arrêtèrent. « C'est à des arbitres en parité, dirent-elles, à juger le différend, car le débat roule sur des matières religieuses. » La querelle, politique dans son origine, était devenue une lutte entre les deux confessions[4].

Ce brusque changement de la question en produisit un non moins prompt dans les dispositions du peuple

[1] Heretisches Geplärre.

[2] Le lundi de Pâques.

[3] Fin décembre 1707. L'abbé répond à des Toggenbourgeois, porteurs d'un message de réconciliation : « Il est trop tard ; nous n'oserions à cette heure vous conseiller la résistance, de peur de donner à nos ennemis le prétexte qu'ils cherchent pour nous attaquer. » Un cordon zuricois occupait le Turbenthal.

[4] Beschreibung des, anno 1712, gefuhrten Toggenburgerkriegs. Diarium Leodegari. — Arx, 400. — Meyer von Schauensée. — Meyer von Knonau, Schw. Geschichte. — « Veluti ad bella res profanæ non sufficerent, ex sacris materiam quærere incipiebant. »

de Schwyz. Il n'est pas rare dans nos démocraties de voir un homme s'emparer de la multitude, l'exalter et se créer sur elle un empire passager. Stadler s'était acquis dans le pays de Schwyz un ascendant dont, ni les principaux du pays, ni les curés et les capucins, soutenus par le nonce, n'avaient su triompher [1]. Mais ce que de longs efforts n'avaient pu, la querelle des deux cultes dans le Toggenbourg et le langage de Zurich et Berne dans la diète, l'accomplirent en peu de jours. Mille fois Stadler avait été nommé par ses ennemis un protestant déguisé. Ils l'accusaient d'avoir siégé plusieurs fois au conseil à Zurich et d'avoir voulu vendre la Marche aux Zuricois. On l'avait entendu dire que, si les Toggenbourgeois réformés chassaient les catholiques, il fallait les laisser faire : ainsi, du moins, l'assurait le landammann Schorno [2]. Le peuple avait attendu ce moment pour croire toutes ces accusations fondées. Soixante griefs furent formulés. Stadler était faussaire, traître, parjure, séditieux, rebelle [3]. Les despostes de l'Asie sont moins emportés dans leur humeur que nos peuples crédules dans leur colère. La landsguémeind tout entière se prononça contre l'homme dont ses applaudissemens avaient si souvent

[1] Ein Halbenkœnig, der Zeit mœchtig. *Dursteler.* — Le nonce était Bichi, homme médiocre.

[2] « Schorno, Céberg sont espagnols; mais Schorno est attiré par une gratification annuelle. » *Paisiculæ.* L'homme du roi de France à Schwyz était Réding, comte de Maruccio, qui venait de se donner au roi et de recevoir de lui la baronnie de Merveis en Languedoc, en échange de ce qu'il laissait en Piémont. *Arch. des Aff. étr. passim.*

[3] Le 17 septembre 1708. Il échappa une première fois à la fureur populaire, en soulevant ses compatriotes des bords de la Muotta. Arx. — Acta Toggica. — Stadlers Process (imprimé à Zoug, en 1709, par ordre de Schwyz).

encouragé la hardiesse. Zurich n'essaya point de le défendre. Sa tête, fière encore, tomba sur l'échafaud. Schwyz, rentrant dans les rangs catholiques, y porta son ardeur et son orgueil. « Le sang des vieux croyans coule encore dans nos veines, écrivit-il à l'abbé, surpris d'un si brusque changement. Soyez certain que tout rentrera dans l'ordre dès que vous reconnaîtrez le landrecht et nous appellerez à votre secours. Nous vous prions de chercher le droit auprès de nous[1]. »

Chaque jour la plaie s'envenimait, lorsque, dans la succession de Neuchâtel, Berne se prononça contre les intérêts du roi de France. Alors l'ambassadeur de Louis XIV excita les Cantons catholiques à secouer le joug des vororts. Les diètes se changèrent en des champs de discorde[2]. Des deux parts l'on accusa ses adversaires de ne respecter ni limites, ni traités. La corruption du droit, après avoir commencé dans l'administration des pays sujets, avait atteint tous les rapports des Confédérés[3]. La majorité n'était plus loi. Les médiateurs étaient trop faibles pour commander l'obéissance. Les arbitres, pris dans les deux camps,

[1] Il est plus facile de mettre le feu à la maison du voisin que de l'éteindre. Zurich et Berne s'attribuèrent le titre que Schwyz abandonnait.

[2] Une querelle existait entre Zurich et les cinq Cantons relativement à la souveraineté du Kelleramt, district entre la Reuss et l'Albis. La diète s'assembla. « Aux voix! aux voix! » (Mehremehr! mehremehr!) s'écrièrent les Cantons catholiques, dès qu'il fut touché à cette question. « Non point, répartit Zurich, nous voulons des arbitres des deux religions. » — « Aux voix! aux voix! » crièrent les Cantons catholiques de plus belle. *Novembre* 1707. — 15 *janvier* 1708. — *Manuscrits, dans la Bibl. cantonale, à Lausanne.*

[3] Tous nommaient le droit fédéral « ein Ding das einen schœnen Namen, aber keiner Effect hat. »

ne s'accordaient jamais pour formuler une résolution. Plus d'une fois des députés portèrent la main à l'épée[1]; plus d'une fois, si Soleure, Schaffhouse et Bâle ne fussent intervenus, les représentans des Cantons se fussent séparés la menace à la bouche, prêts à courir aux armes. Le fanatisme agitait sa torche sur les deux camps. Klingler prêchait à Zurich : « Les Philistins ont fait alliance avec ceux de Tyr, d'Amalec et avec les fils de Loth, pour détruire l'Israel du Toggenbourg, et cependant nous laissons lâchement languir l'épée que le Seigneur nous a mise à la ceinture. » D'un autre côté, un essaim de missionnaires, envoyés d'Italie, s'était abattu sur Lucerne[2]. Oh surprise! les étrangers élèvent, hors de la ville, un échafaud entouré des images les plus effrayantes. Ils y montent et prêchent. Leur langue est italienne, mais le regard et le geste servent d'interprètes à la parole. Ils publient le pardon et commandent la pénitence. Alors, jetant leurs vêtemens, des malheureux en foule se couvrent de sacs, se chargent de croix pesantes et de chaînes de fer; puis ils se flagellent avec des fouets garnis de pointes acérées. La pitié, la terreur se répandent. La multitude, accourue de vingt lieues à la ronde, marche en procession. Malheur à qui sourirait ou se montrerait hésitant! Les chefs de la république s'avancent les premiers, les pieds nus, le bourdon et le chapelet à la main. Leurs femmes, leurs filles les suivent, la corde à leurs cous de cygne, la couronne d'épines dans les cheveux. Plusieurs portent des crânes suspendus et des

[1] Willading entre autres, quand Latour nia impudemment d'avoir recouru à la médiation de Berne.

[2] Il avait à sa tête le jésuite Fulvius Fontana. Déjà, en 1705, une mission semblable s'était montrée dans la Valteline. *Helvetia.*

ossemens dans la bouche. La pluie qui tombe en larges ondées paraît une bénédiction du ciel. On crie, on gémit, on pousse des hurlemens; on imite les scènes de la crucifixion; on se frappe à faire jaillir le sang. Des insensés portent le désespoir jusqu'à s'infliger la mort[1]. Le temple ne peut contenir la centième partie de la foule. La procession nocturne succède à la procession faite en plein jour, la confession particulière à la pénitence générale. Les missionnaires ont assez à faire à Lucerne pour ne pouvoir accomplir leur œuvre à Soleure et à Fribourg. Ils vont porter à Rome la riche moisson recueillie chez le peuple pauvre des Alpes, et, dans l'ivresse du succès, ils promettent au souverain pontife le prochain retour des protestans dans le giron de l'Église[2].

La guerre s'avançait au milieu de ces superstitions. Berne avait nommé pour la préparer un comité que présidaient Willading et le trésorier Steiguer[3]. Comme Zurich lui avait promis son secours dans l'affaire de Neuchâtel, Berne promit le sien à Zurich dans celle du Toggenbourg. Les cinq Cantons et Latour avaient, de leur côté, de fréquentes conférences à Lucerne, dans

[1] Les plus près des missionnaires, les plus près du ciel; aussi se bat-on autour d'eux. Les jeux de cartes, les livres profanes, les ornemens de femmes sont jetés dans un grand feu. Douze coups de canon publient l'indulgence et les bénédictions de Rome.

[2] Chronique de Balthazar. — Leu, article *Fontana*. — Hottinger. — *Seria delle missione del cavaliere Fulvio Fontana*, avec les figures des pénitens. — Lettre de Rome (1705) recommandant la mission *al popolo affolatissimo*. Protocole, folios 174-183. — Fontana's Predigt ubersetz von Ignatz Céberg, Einsiedlen. — Galeria di Minerva, VII.

[3] Une « Commission gouvernementale, » composée de 6 membres du Sénat et de 12 du Deux-Cents, fut chargée de veiller à la sûreté de l'État. Ses régistres furent, après la paix d'Arau, placés dans le *Silbergewölb*, scellés du grand sceau.

l'église des Jésuites [1]. Tout-à-coup la foudre tomba sur la cathédrale, et, détachant une pierre de la statue de la voûte, la fit tomber avec grand fracas sur l'autel des indulgences [2]. Dans Rome ancienne, les augures eussent prédit malheur; dans Lucerne, les esprits se livrèrent aux appréhensions. Une circulaire invita tous les catholiques de la Suisse à songer à leur salut et à celui de l'Église. Soleure et Fribourg furent invités à se tenir prêts, aux termes de l'alliance d'or. Les Valaisans furent avisés. Uri se chargea de soulever la Ligue grise [3]. Une adresse des Cantons à l'Empereur fut écoutée : Joseph Ier avertit Zurich et Berne qu'ils se gardassent de secourir la révolte et de l'obliger à défendre son vassal, l'abbé de Saint-Gall, pour son fief impérial du Toggenbourg. Un régiment de cuirassiers autrichiens s'avança dans le Wallgau.

Les villes suisses, bien instruites de l'état de l'Europe, estimèrent à leur valeur les menaces de la cour de Vienne; néanmoins elles s'efforcèrent d'amener l'Empereur à d'autres pensées. Le comte de Mercy se disposait à passer le Rhin pour se jeter en Franche-Comté. Saint-Saphorin, de retour du Piémont, où il avait été presser la marche du général Dhaun vers la Savoie, se rendit à Vienne [4]. Il montra le zèle des Cantons protestans pour la cause des alliés, les villes forestières défendues, Constance, Lindau sauvées, et signala la folie d'une conduite qui les contraindrait à

[1] Rigolier, ingénieur français, vint enseigner l'artillerie lucernoise.

[2] Le 28 août 1708.

[3] Les trois Ligues offrirent leur médiation.

[4] Il venait d'obtenir de l'Empereur l'autorisation de se rendre à La Haye, comme représentant de Berne, en même temps que comme secret envoyé de l'Autriche.

se jeter dans les bras de la France[1]. Le général d'Erlach[2] et le colonel Burckli agirent de leur côté sur le prince Eugène. Comme les alliés avaient besoin, pour l'expédition de Mercy, de la connivence des villes suisses, Trautmansdorf reçut l'ordre d'user de ménagemens envers Berne et Zurich[3].

Cependant l'abbé de Saint-Gall n'avait pas attendu, pour agir dans le Toggenbourg, le moment où l'ambassadeur d'Autriche reçut de nouvelles instructions[4]. Les catholiques de la vallée, supportant impatiemment d'être en minorité dans les landsguémeinde, s'étaient pour la plupart rattachés à leur prince. Vainement Germann, que Latour avait relâché dans l'espoir de leur donner un chef, persévérait-il dans son dévouement à la liberté, que sept ans de réflexions solitaires lui avaient rendue plus chère encore[5] : ils n'écoutaient

[1] Zurich et Berne avaient rejeté les propositions de neutralité que leur faisait les Cercles de Souabe et de Franconie; ils s'étaient efforcés de détourner les Cantons catholiques de signer le capitulat de Milan, et supportaient gaîment une perte annuelle de 70,000 écus, à laquelle les exposait l'irritation de la France. *Mémoire sur l'état des affaires, présenté à la cour de Vienne.* — *Transact. helvet.* — Je lis dans cet ouvrage que Saint-Saphorin fut puni par la perte de sa pension, d'avoir présenté son Mémoire (?) — Lamberty. — Fama Europæa. — Stanyan (qui venait d'épouser la fille de l'Hospitalier Bondeli) appuya vivement Saint-Saphorin. *Manuel,* 41.

[2] D'Erlach, alors feld-maréchal, venait d'obtenir à Vienne 100,000 fl. pour son régiment, et pour lui-même une forte somme et le titre de chambellan.

[3] Lettre du prince de Salms. — Kaiserl. Resckript.

[4] Les hostilités avaient continué, dans le Toggenbourg, entre les deux cultes. Des deux côtés il y avait eu des blessés et des morts. *Arx.* — *Diarium Leodegari.*

[5] « Les libertés du Toggenbourg étaient devenues pour lui une idée fixe, tant il y avait pensé, usant à force d'aller et venir le plancher de sa chambre. » *Procès de Germann, dans les Acta Toggica.* Vains efforts de

plus sa voix. L'abbé, fort de leurs suffrages et de sa confiance en l'Empereur, fit soudainement occuper les châteaux d'Iberg, de Schwarbach, de Luttisbourg, et les couvens de Saint-Jean et de Magdenau. Les Toggenbourgeois, de leur côté, se levèrent en armes.

La diète, qui se trouvait réunie à Soleure à complimenter le nouvel ambassadeur de France, comte Du Luc, se hâta de se rendre à Baden [1] et d'essayer d'une nouvelle médiation. Les Cantons catholiques, sachant qu'ils ne pouvaient compter ni sur le secours de la France ni sur celui de l'Empereur, se prêtèrent à un arbitrage, et nommèrent leurs représentans, les députés de Lucerne, Durler et Fleckenstein; ceux d'Uri, Schmidt et Puntiner, et les deux Bézenval de Soleure. Les protestans choisirent Escher et Holzhalb de Zurich, Willading et Tscharner de Berne, et les deux Bourckardt, envoyés de Bâle. Ces arbitres furent affranchis, selon le vieil usage helvétique, du serment qui les liait à leurs Cantons [2]. La lice fut ouverte aux avocats des deux parties. Le baron de Ringk et le chancelier Puntiner se présentèrent au nom de l'abbé; de l'autre côté s'avancèrent six Toggenbourgeois, paysans illettrés, mais qu'accompagnait le zuricois Ulrich Nabholz. Cordonnier, soldat, déserteur, échappé par un heureux hasard à la peine de mort [3], avocat enfin, Nabholz avait été choisi par Zurich pour son agent dans le Toggenbourg. Son humeur était gaillarde, son

l'évêque de Constance, de l'abbé de Fischingen, de Durler et du landammann d'Uri pour le ramener au parti catholique. *Corresp.*

[1] Le 29 mai 1709.

[2] « Le reste des députés demeurèrent pour être sur-arbitres. »

[3] Il avait dû tirer au sort avec un complice, pour savoir lequel serait pendu.

esprit riche en ressources. Son langage froid, réfléchi, précis, était néanmoins toujours entraînant. Toutes ses paroles laissaient trace. Il savait qu'il ne serait avoué qu'à la condition du succès, mais il n'en doutait pas. Un air résolu, une confiance généreuse, un entier dévouement à la cause qu'il servait en enfant perdu, lui avaient gagné tous les cœurs. Police, discipline, les Toggenbourgeois l'avaient laissé tout organiser. Il leur donna un code civil[1]. Il sut les porter à s'imposer pour maintenir leur indépendance. Ce fut lui qui plaida leur cause devant les Cantons. Treize séances furent données au débat; puis les arbitres s'assirent pour prononcer. La première question fut de savoir s'ils le feraient comme médiateurs ou comme juges. « Comme médiateurs, » dirent les protestans. Les catholiques s'écrièrent : « Vous n'avez donc voulu que donner aux Toggenbourgeois le moyen de se faire entendre? » Les députés des vororts répartirent : « Quoi! vous cachiez sous l'offre d'une médiation la volonté de juger en dernier ressort! » et, craignant d'avoir le dessous, ils quittèrent brusquement la diète. Restés seuls, les catholiques prononcèrent : « Les Toggenbourgeois reconnaîtront la souveraineté de l'abbé de Saint-Gall; nous veillerons à ce qu'ils soient maintenus dans leurs immunités. » Les villes firent rédiger par Nabholz un exposé des droits de leurs cliens, modèle d'éloquence et de clarté[2].

[1] Accepté le 16 mars 1710, à une grande majorité.

[2] Grundlicher und wahrhafter Entwurf. — Le chancelier Puntiner le réfute. — Brochures nombreuses. — Déjà Du Luc écrit : « Nous sommes à la veille de voir nos gens à longue barbe sous les armes. Les deux religions s'échauffent plus que la raison ne paraît le permettre. J'ai beaucoup prêché la paix; je n'ai pas l'onction apostolique. » Il conseille une entreprise sur les villes forestières. « Les catholiques nous deviendraient plus affectionnés; les protestans sortiraient de l'idée que la France n'est

Cependant les châteaux du Toggenbourg demeuraient occupés par les gens de l'abbé. Les mois s'écoulaient : les Toggenbourgeois attendaient vainement que les garnisons évacuassent les forts, comme l'ordre en avait été donné par la diète. A la fin, d'accord avec Zurich et Berne, ils résolurent de les emporter. Le 3 mars 1710, les commandans furent surpris dans le sommeil. Iberg, défendu par une femme, la baillive Schorno, fit seul quelque résistance. Les prisonniers furent élargis, après avoir juré de ne plus mettre le pied dans la vallée. Les Toggenbourgeois mirent à leur tour garnison dans les châteaux et dans les couvens; puis, réunis en landsguémeind, ils confirmèrent toutes leurs résolutions antérieures et principalement le décret par lequel ils avaient déclaré libres les deux cultes[1]. Des députés de Schwyz et de Glaris trouvèrent tout le Toggenbourg en armes et revinrent chargés d'injures.

Les cinq Cantons n'eurent qu'une voix[2] : « La guerre peut seule nous délivrer de la tyrannie des vororts! » Ils l'eussent déclaré sur-le-champ s'ils eussent pu compter sur l'Autriche ou sur la France. L'empe-

plus en état de se faire craindre. » 22 *novembre.* « Les meilleurs Français ne sont pas à Versailles, ajoute-t-il. François Ier à Madrid avait plus d'âme que nous n'en avons aujourd'hui. Il faudrait imiter la Suisse catholique, qui veut périr plutôt que de se déshonorer. »

[1] Le 10 juin 1710. Zurich venait de nommer Nabholz lieutenant-colonel avec 1,000 fl. d'appointement. — Ordre à tous les Toggenbourgeois, sous peine de mort, d'assister à l'assemblée. — Les Schwyzois voulaient aller prendre les châteaux en séquestre (*als offene Hæuser in Verwahrung*) et demander pour l'abbé une réparation éclatante; mais ils ne réussirent pas à faire partager leur résolution à la landsguémeind de Glaris (15 et 18 mai). — *Arx,* 428. — *Diarium Leodegari.* — *Schuler,* 270.

[2] Diète à Lucerne.

reur Joseph Ier avait vu dans l'enlèvement des châteaux du Toggenbourg une injure à sa grandeur : il avait montré l'intention de la punir [1] ; mais la mort le surprit dans ces pensées le 17 avril 1711. Les cours de Londres et de La Haye n'eurent pas de peine à convaincre son successeur du tort qu'il ferait aux alliés en attaquant les villes suisses et les contraignant de se donner à la France. Louis XIV, de son côté, qui, dans son épuisement, tirait des Cantons de nombreux soldats, ne voulut pas laisser les Confédérés tourner leurs forces les uns contre les autres, tandis qu'il avait le plus grand besoin de leur secours. Puntiner et Fleckenstein, envoyés par les cinq Cantons à Soleure, en revinrent avouant qu'on ne devait point compter sur la cour de Versailles. Du Luc les avait vivement engagés à se défier du nonce et de Trautmansdorf ; et, dans le but de les empêcher d'entrer dans des liaisons plus étroites avec l'Empereur, il les avait bercés par l'espoir d'une nouvelle médiation [2].

Sur ces entrefaites arriva à Lucerne [3] un nouvel envoyé de Rome, Caraccioli, archevêque d'Éphèse, de la maison des princes de Melfi. Sorti de haut lieu, il eut peine, à son arrivée, à cacher son mépris pour un

[1] Bender l'affirme. *Relation*, 1711. — *Togg. Reichsakten.* Le 24 mars 1710, Joseph mandait à Zurich et à Berne « qu'il saurait défendre sérieusement les droits de l'Empire et prendre la cause de l'abbé, son vassal ; en quoi il s'était assuré du secours de tout l'Empire. » — Réponse ferme le 12 juin. — Lettre vive de Trautmansdorf. Les villes l'envoient à Saint-Saphorin. La cour de Vienne désavoue le langage de son ambassadeur.

[2] Du Luc. — Discours de son secrétaire Lamartinière à Berne. — Relation de Puntiner, 7 mars 1711.

[3] Le 3 juin. Caraccioli avait été inquisiteur à Malte.

peuple de bourgeois et de paysans[1]. Sept semaines se passèrent sans qu'il remît sa lettre de créance[2]. Un religieux de Wettingen[3], confesseur du couvent de Gnadenthal, et la sœur Euphémie, avaient été arrêtés comme coupables d'avoir figuré de faux miracles; il les fit enlever et emmener au-delà des Alpes, afin de les soustraire à la juridiction civile; les seigneurs de Lucerne noyèrent leur colère à la table du prélat. Depuis qu'une question politique avait été travestie en querelle religieuse, l'Église entraînait les gouvernemens. Les capucins, la plupart originaires des petits Cantons, prêchaient sur la tyrannie des Zwingliens et les périls de la foi. Le peuple prêtait une oreille avide à leurs belliqueux discours; on n'eût pu les contredire sans être accusé de trahison. Cependant les démagogues savaient mieux l'art de fanatiser la multitude que celui de la former aux combats[4]. Lucerne seule avait renouvelé ses arsenaux, rempli ses magasins, exercé ses milices. Partout ailleurs, mais surtout à Schwyz, on se bornait encore à de bruyantes déclamations. Ni argent, ni armes, ni obéissance. A Lucerne même il ne manquait pas d'hommes qui croyaient avoir fait leurs préparatifs de guerre, parce que, dans leur folle vanité, ils s'étaient pourvus d'armes brillantes, de beaux chevaux, et qu'ils avaient, dans des banquets prolon-

[1] « In grado di senatore non sarà grand dignità; mentre rentrano i macellari. » *Helvetia, les Nonces en Suisse.* — *Meyer de Schauensée,* 35.

[2] Sans qu'il s'abstînt des fonctions de sa charge.

[3] Marianus Bucher.

[4] A Brunnen, à Weggis, à Saint-Urbain, à Lucerne. « Sedemus domi desides, mulierum ritu inter nos altercantes, pace læti, nec cernentes ex otio illo brevi multiplex bellum rediturum. » *Tite-Live, I,* 111. On faisait dire aux Schwyzois : « A Lucerne de vaincre, à nous de célébrer la victoire. » *Meyer de Schauensée.*

gés, fait parade de courage. Il en était un grand nombre qui, gênés dans leurs affaires ou sans crédit pendant la paix, se jetaient dans la guerre à la merci des espérances les plus frivoles[1]. Les sages gardaient le silence. Cependant des cris sourds et terribles s'étant fait entendre dans les airs; un orage ayant sévi sur les Waldstetten et sur les Bailliages-libres, renversant des forêts entières et les croix en tous lieux[2]; un flambeau, dans le temple de Notre-Dame-de-Pitié, étant tombé de la main de l'ange qui portait les armoiries de Lucerne, quelques voix osèrent se prononcer : « Quand le Ciel, dirent-elles, menace un peuple de malheur, il l'en avertit par des prodiges. » Néanmoins le peuple ne prêta pas attention à ce langage.

Le parti de la guerre l'emportait à Zurich et à Berne comme dans les Alpes; mais ces villes la voulaient dans la conscience de leur force. Les greniers étaient pleins, les arsenaux formidables; les caisses regorgeaient d'or; le secret régnait dans les délibérations; les milices étaient exercées et obéissantes. Il était rare de rencontrer dans le canton de Berne des hommes qui n'eussent pas appris la guerre à l'étranger. Les Vaudois surtout, depuis que les compagnies franches leur avaient ouvert une carrière de gloire, se faisaient remarquer par l'intelligence et la valeur[3]. De bons soldats, d'excellens

[1] « Quibus angustiæ res domi, omne in turbido consilium. Optimus quisque reipublicæ cura mœrebat. » *Tacite.*

[2] Le 11 novembre.

[3] Du Luc, dans le Schweiz. Musæum, XIV, 310. — « Les troupes filent sans paraître avoir grande envie de se battre pour le droit d'autrui; cependant elles sont belles. Nous avons vu hier passer une compagnie de dragons du Pays-de-Vaud, qui est des plus belles. Tous les dragons sont uniformes et bien faits; ils paraissent tous avoir servi. » *Du Luc à Beretti, 27 avril 1712.*

officiers s'étaient formés, les uns sous Villars, les autres sous Eugène et Marlborough. Unies étroitement avec la Prusse, la Hollande et l'Angleterre, et voyant la puissance de Louis XIV abaissée, sans crainte du dehors, les deux villes étaient pleines de confiance [1]. Elles venaient d'en donner la preuve. Le Val-Moutier était pour l'évêque de Bâle ce qu'était le Toggenbourg pour l'abbé de Saint-Gall; peu d'années se passaient sans que l'évêque cherchât à relever dans cette vallée les autels catholiques. Berne, Soleure, Rome, la France et l'Empire s'étaient mêlés de la querelle. A la fin Berne, parlant en maître, contraignit l'évêque à signer une convention qui bannissait l'exercice de la religion romaine de la partie de la vallée située au-dessus du rocher [2]. Dans les diètes, même langage. Zurich refusait aux députés de l'abbé de Saint-Gall le droit de siéger jusqu'à ce que ce prince eût renoncé à ses rapports avec l'Empereur. L'assemblée nationale offrait l'aspect de deux camps occupés à recruter des alliés. Bâle et Schaffhouse appartenaient aux vororts par la religion, aux catholiques par la jalousie. Zellweguer, député des Rhodes extérieures d'Appenzell, promettait à Zurich et à Berne le secours de son peuple, mais seulement dans le cas d'un revers. La ville de Saint-Gall, environnée des terres de l'abbé, devait demeurer

[1] « Voyez partout Zurich et Berne jouer du maître. » *Lucerne aux Cantons catholiques.*

[2] L'évêque se condamnait à une amende de 20,000 écus s'il laissait opprimer encore les alliés de Berne dans leurs libertés ou dans leur foi. Le val au dessus du rocher devait servir d'hypothèque à cette somme. *Convention du 9 juillet 1711, à Arberg.* — « Schnorf se sert de l'évêque pour me jouer. On me fait une proposition; puis voici l'Électeur palatin qui s'offre pour médiateur. L'évêque a oublié la dépendance où il est du roi mon maître. » *Du Luc à Beretti, 18 juin 1711.*

neutre. Bienne, Neuchâtel, Genève promirent un fidèle concours. Les députés se séparèrent en grand désordre pour aller répandre leur ardeur au sein des populations[1].

Cependant dans Berne même le parti de la guerre rencontrait une forte résistance. L'avoyer Willading et le trésorier Steiguer, chefs de ce parti, étaient faiblement secondés par le sénat, où se trouvaient beaucoup d'hommes âgés, circonspects, et beaucoup d'amis de la France. Les Deux-Cents comptaient parmi eux un grand nombre d'hommes jeunes et hardis; mais le sénat, distributeur des bailliages, les tenait dans la dépendance. Pour les soustraire à cette servitude, mettre un terme aux querelles qui divisaient les grandes familles et calmer les plaintes de la bourgeoisie, Willading proposa la réforme de la loi sur les élections[2]. Il eût été plus facile de faire accueillir une ordonnance pour réprimer le luxe chez les sujets et déterminer ce que devait leur coûter chaque pièce de leur vêtement; les sénateurs, leurs parens, leur clientèle, se liguèrent pour faire échouer la proposition. Quatre-vingt-neuf places vacantes dans le Grand-Conseil furent données aux fils de 47 familles régnantes[3]. La petite bourgeoisie fut traitée comme si elle n'eût pas existé. Les plaintes

[1] Diètes de 1711. — Diarium Leodegari. — Meyer von Schauensée, 87. — Meyer von Knonau, 168. — Nabholz. — Acta Toggica.

[2] Tillier, V, 44. — Gruners Chronik. — Manuels.

[3] De l'or fut répandu. Le beau-père nomma celui qui le lendemain devait être son gendre. Il sortit de l'élection 6 de Watteville, 5 Fischer, 4 Graffenried, 4 Tcharner, etc. Les abbayes s'écrièrent : « Il est évident que jamais un honnête bourgeois ne verra s'ouvrir pour lui la porte du Conseil! » — Lettre sévère d'un anonyme (le doyen Hopf); 100 louis à qui en fera connaître l'auteur. — Le sénat songe à demander à MM. de Bâle ou de Zurich des troupes pour la garnison de Berne.

furent punies par la censure, l'exil et la déposition [1]. Willading ne perdit pas courage. S'adressant aux jeunes hommes qui venaient d'entrer dans le Deux-Cents, il leur montra l'importance de terminer l'affaire du Toggenbourg avec autant d'honneur que celle de Neuchâtel, et reçut d'eux la promesse qu'ils le seconderaient avec vigueur [2]. Convaincu par ses échecs de l'inutilité de songer à une réforme plus profonde, il essaya du moins d'introduire le sort dans les élections. Ses jeunes amis, heureux de s'affranchir de l'obligation de ramper devant le sénat, l'appuyèrent et lui donnèrent la victoire. Sûr dès lors d'une majorité dans le conseil, Willading se rendit à Zurich [3].

Les Zuricois montraient bien plus d'ardeur belliqueuse que Berne, mais c'était une ardeur inconsidérée. Beaucoup de jeunes hommes ne votaient la guerre que parce qu'ils ne la connaissaient pas [4]. Avant d'avoir tracé le plan de la campagne, les officiers demandaient le partage des milices en des corps nombreux, afin de s'assurer un commandement. Ils étaient prompts à se jeter dans les hasards des combats pour se montrer

[1] Samuel Zéhender, coupable d'avoir dit qu'il ne reconnaissait que la bourgeoisie au-dessus de lui, fut banni pour trois ans. Fr. Wagner fut frappé de la même peine. Rod. Zéhender et Nicolas Waguer furent bannis pour une année : ils avaient assisté aux réunions des mécontens. D'autres furent censurés. Le plus grand secret fut imposé aux juges. *Tillier.* — *Manuels.*

[2] Décembre 1710. — Willading avait accru son crédit en prêtant à divers conseillers une somme de 80,000 francs, dont il ne prenait aucun intérêt, mais dont il demandait le remboursement quand il avait besoin de leurs voix. *Puisieulx.* Son collègue, Graffenried, était timide et français. « Je lui fais écrire par Bézenval pour ne pas le rendre suspect. » *Puisieulx.* — *Du Luc.*

[3] Au sortir d'une diète des villes, à Arau.

[4] Du Luc. — Lettres de divers.

irrésolus lorsqu'il s'agirait de prendre les mesures qui enchaînent la victoire. Des prédicateurs fanatiques ajoutaient à la confusion. Le bourgmestre Escher [1] avait à Zurich la même peine à contenir la violence des esprits que Willading à Berne à leur suggérer de vives résolutions. Ces chefs des deux républiques s'assurèrent de l'accord de leurs vues. Ils tracèrent un plan de guerre. De retour dans ses foyers, Willading écrivit à Escher : « Que les Toggenbourgeois trouvent maintenant quelque moyen innocent de piquer l'abbé, puis qu'ils se hâtent de nous en faire part [2]. »

II. Telle était la Suisse lorsque commença l'an 1712. Les moyens de conciliation étaient épuisés. Les réformés voulaient la guerre, les catholiques y voyaient leur salut [3]; l'abbé, bien qu'il craignît le combat, se vit contraint à l'engager. Un grand désordre régnait dans le Toggenbourg. Le peuple n'avait secoué le joug de

[1] Élu bourgmestre le 13 avril 1711.

[2] Septembre 1711.

[3] « Il s'agit du salut de la Suisse catholique : recommandez-leur l'accord. Je voudrais aviser l'abbé qu'il ait à faire savoir à l'empereur les rapports des deux villes avec les puissances protestantes. Qu'on empêche le fief du Toggenbourg d'être à jamais envahi. » *Du Luc, 10 février.* — « Je suis maître des cinq Cantons, l'étant du Milanais. » *Du Luc, 12 février.* L'arrestation du prieur de Vendôme, dans l'affaire Massner, ajoutait à l'irritation. — Le roi à Du Luc, le 28 avril : « Je sais la mauvaise conduite de l'abbé. Il aurait peine à consentir à ma médiation. Le personnage le plus convenable que vous puissiez faire est celui d'exhorter les Cantons à l'union. Je suis persuadé que le principal intérêt de la cour de Vienne serait de profiter des troubles pour ouvrir à l'archiduc le passage au travers de la Suisse. Je remarque avec plaisir que les Cantons ne songent pas à rappeler leurs troupes de mon service. » La cour de Versailles n'en a pas moins été soupçonnée d'avoir, pour empêcher Zurich et Berne de se joindre à ses ennemis, fait naître la guerre de 1712. *J. Muller, Histoire universelle, XX,* 22-25. — *Œuvres posthumes de Frédéric II, I,* 80.

son prince que pour devenir son propre tyran. Chaque village défendait ses droits contre le droit commun. Tous accusaient le nouveau gouvernement et refusaient de reconnaître les appels établis par la constitution. Quelques-uns osèrent demander à Nabholz si Zurich et Berne croyaient avoir soumis le Toggenbourg et s'il s'imaginait être leur bailli. Nabholz se vit forcé de fuir, mais ce fut pour revenir bientôt, une lettre de créance des sénats de Zurich et de Berne à la main [1], et pour reprendre l'autorité qu'il avait un moment perdue. A sa voix le Grand-Conseil, porté à 240 membres, ordonna les mesures que réclamait la défense du pays. Le sequestre fut mis sur les biens du prince [2] et une taxe fut levée pour la paie des milices. L'espoir d'une entière indépendance faisait battre plus d'un cœur [3]. Mais plus les réformés se livraient à ces pensées, plus les catholiques (le petit nombre de ceux qui faisaient partie du gouvernement excepté) avaient conçu de douleurs. Pâques arriva; les prêtres en profitèrent pour porter le peuple à se réconcilier avec l'abbé, son légitime souverain. Kirchberg, Luttisbourg, Butschweil, Jonschweil, Hénau, Niederglatt et Magdenau envoyèrent leur soumission. Mosnang, bien que catholique, ne suivit pas leur exemple, parce que le curé de la paroisse, le père Démétrius, aimait la liberté. L'abbé, quelque soin qu'il mît à ne donner aux deux villes aucun prétexte de l'attaquer, ne put se résoudre à rejeter des sujets qui revenaient à lui. Il

[1] Aucun Zuricois, depuis la mort du bourgmestre Henri Escher (1710), n'était plus écouté que Nabholz à Berne.

[2] Avec l'assentiment de Berne et Zurich.

[3] Meyer von Schauenséc, 47. — Meyer von Knonau, 164. — Arx, 438.

envoya des commissaires à Wyl, recevoir le serment des communes fidèles et leur promettre son secours [1].

Aussitôt Nabholz et Germann se levèrent avec tout le Haut-Toggenbourg. Les grandes cloches furent appendues pour sonner le tocsin. Ces paysans qui, ballottés par la politique, étaient passés vingt fois de l'arrogance au découragement, de la présomption à la crainte, prirent les armes, pleins d'une nouvelle ardeur. « L'heure est venue de ployer ou de rompre! » s'écria Rudlinger, qui de tous leurs chefs se montrait le plus avide de combats. Ils publièrent leur manifeste, ordonnèrent l'arrestation des curés, annoncèrent la résolution de vaincre ou de mourir [2], et se répandirent, le 13 avril 1712, comme une avalanche sur le Bas-Toggenbourg. L'abbé se hâta d'appeler les cinq Cantons à son secours. Schwyz lui répondit le premier: « Demain flottera la bannière. » Le nonce excommunia Germann et ses collègues [3]. L'évêque de Constance invita le cercle de Souabe à faire marcher des troupes vers la frontière suisse. Trois mille Zuricois s'avancèrent sous Bodmer [4].

Dix jours auparavant, Zurich avait convoqué la diète à Baden [5], pour traiter des négociations de paix entamées à Utrecht entre les grandes puissances. Lors-

[1] Nabholz. — Diarium Leod. — Schreiben des 2 aprils, dans Acta Toggica.

[2] Nabholz. — Dumont, VII, 1, 290, 305. — Meyer von Schauensée, 51.

[3] Il voue, aussi bien qu'eux, aux puissances de l'enfer quiconque oserait porter sur des prêtres une main violente.

[4] Ils n'avaient d'autre dessein, selon leur manifeste, que de rétablir la paix dans le Toggenbourg : style de tous les âges.

[5] Le 3 avril. — Une diètine des cinq Cantons s'était tenue à Lucerne le 7 mars.

que le président avait voulu soumettre aux députés l'affaire du Toggenbourg, les catholiques s'étaient contentés de répondre avec un amer sourire qu'ils n'avaient pas d'instructions. Schwyz avait invité tous les vrais Confédérés à entrer en campagne au nom de la justice. Les deux villes n'en ayant pas moins présenté leur *ultimatum*, les députés des cinq Cantons le prirent pour une déclaration de guerre, et, sans se laisser retenir par les efforts des députés de Bâle [1], ni par ceux de l'ambassadeur de France, ils quittèrent brusquement la diète. Les représentans des vororts demeurèrent seuls à arrêter de dernières dispositions. Puis Bonstetten se rendit à Zurich, comme représentant de Berne, et Jean-Gaspard Escher à Berne, comme représentant de Zurich [2]. Des Alpes au Rhin les tambours appelèrent les peuples sous les armes.

Cependant une dernière démarche fut accordée aux amis de la paix. Le trésorier Steiguer et May de Schœftland se rendirent à Lucerne. Ils n'y trouvèrent plus l'avoyer Durler à la tête des affaires; accablé de peines, il avait perdu la raison; ce furent deux hommes d'un esprit doux et honnête, les avoyers Schweitzer et Amrhyn, qui les accueillirent et les présentèrent au Grand-Conseil [3]. « Le Dieu de paix nous est témoin,

[1] Les deux Bourckardt.

[2] Des Bernois en grand nombre, ecclésiastiques et laïcs, l'avoyer de Graffenried à leur tête, se pressèrent autour de l'envoyé zuricois, homme de modération comme le défunt bourgmestre Henri Escher, et comme son successeur J. J. Escher. « La guerre est-elle juste? » lui demandèrent-ils avec instance. Escher sut les persuader de la nécessité de prendre les armes. *Meyer de Knonau, II, 178. — Correspondance.*

[3] Zurich avait envoyé à Lucerne un employé de sa chancellerie. — La veille, 17 mai, une diétine à Brounnen avait formulé une adresse à Zurich et à Berne, pour les inviter à se soumettre au droit fédéral.

dirent les Bernois, que nous regardons comme un devoir sacré de continuer des négociations. Pourquoi nos différends ne se videraient-ils pas à l'amiable ? Il n'est question ni de religion ni de conquête : car nous ne songeons pas davantage à attaquer votre foi qu'à dépouiller l'abbé de Saint-Gall. Il s'agit des libertés du Toggenbourg. Berne a des sujets qui sont leurs propres juges au civil et au criminel; elle n'en règne pas moins en souveraine. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ailleurs ? — Nous prêtons volontiers l'oreille à des paroles de concorde, répondirent les seigneurs de Lucerne; mais pourquoi la paix dans vos discours, la guerre dans vos actes ? Quand nous vous verrons poser les armes, nous croirons que vous voulez sincèrement la médiation des Confédérés. » Pendant que ces choses se passaient dans la salle du conseil, 400 Lucernois partaient pour Schwyz [1] et l'on sortait à grand bruit 35 pièces de canon. Des députés des cinq Cantons, Sonnenberg et Uttiguer, s'étaient de leur côté rendus à Berne. « Lorsque toutes les puissances se réconcilient, dirent-ils, les Confédérés se déchireront-ils pour l'amour d'un moine et de paysans mutins ? Que ne réunissons-nous plutôt nos forces pour les contraindre, à leurs frais, d'obtempérer à la raison [2] ? » Berne répondit dans les termes de l'*ultimatum* qu'elle avait présenté à Baden. Au sortir, Sonnenberg vit ranger devant l'arsenal une formidable artillerie.

Berne avait envoyé le banneret Broucker à Fribourg demander le passage et une déclaration de neutralité.

[1] Lucerne les rappela le 21, voyant que Schwyz demeurait immobile.

[2] Sonnenberg tient le même langage dans une lettre adressée de Muri au colonel de Watteville.

La fermeté du banneret et l'influence de l'avoyer Fœgueli continrent dans cette ville le parti belliqueux, à la tête duquel était le stathalter Fivaz [1]. Les milices des bailliages mixtes d'Echallens et de Morat se rangèrent sous la bannière rouge et noire. Soleure, comme Fribourg, flottait incertaine [2]. Berne avait blâmé Zurich d'avoir, sitôt la bannière levée, invoqué le secours des Cantons évangéliques, parce qu'elle voulait qu'ils demeurassent les négociateurs de la paix; toutefois elle vit avec plaisir Soleure contenue par les préparatifs de Bâle. Elle n'en crut pas moins devoir réunir 5,000 soldats sur cette frontière et dans le Val-Moutier, tandis que 3,000 prirent position sur les limites de Fribourg, 4,000 sur celles du Valais [3]. Deux divisions furent chargées de veiller sur l'Entlibouch et sur le passage du Brunig [4]. La principale armée, forte de près de 20,000

[1] Berne donna l'ordre à ses troupes de prendre le passage, s'il leur était refusé. Du Luc avait envoyé à Fribourg son secrétaire Lamartinière.

[2] Il y avait à Soleure un parti qui penchait pour les deux villes. Du Luc demande au roi d'y envoyer un bataillon pour empêcher les protestans d'y entrer. Le roi : « J'ai peine à croire que Soleure demande des troupes françaises. Un bataillon serait un faible secours, et je doute qu'ils voulussent introduire chez eux un plus grand nombre de troupes étrangères. Il serait contre mon intérêt de me déclarer partie, et le premier engagement que je prendrais pourrait avoir des suites embarrassantes. » 28 *avril*. Du Luc : « Je n'ai garde de dire à nos amis de Soleure ce que le roi marque par rapport au bataillon et à une exacte neutralité; ce serait les décourager... Je dois penser à conserver au roi les cœurs helvétiques. Le mot de la fauconnerie est : *tire le bien*, et celui de l'ambassadeur : *ments hardiment;* et tout pour la gloire de Dieu et le bien du maître qu'on a l'honneur de servir. » 4 *et* 16 *mai*.

[3] Sous les colonels Vincent Sinner, Sacconnay (que remplaça le colonel Lombach), Abr. d'Erlach, May de Ruedt et de Watteville de Boulens.

[4] Sous les colonels J.-L. Manuel et L. Tillier. *Kriegs Manuel*, 33.

hommes, s'avança en deux corps dans les champs de l'Argovie. A sa tête marchaient, réunis sous les mêmes drapeaux, des officiers que nous avons vu combattre avec gloire, les uns sous Marlborough, les autres sous les fleurs-de-lys : Tcharner, Sacconnay, les deux Diessbach, Nicolas et Georges, dont l'un venait de quitter le service de la France et l'autre celui de l'Empereur. Si les Zuricois étaient allés au-devant d'eux, comme ils l'avaient promis[1], Baden, Mellingen, Bremgarten fussent tombés en leurs mains. Ils se laissèrent devancer par les cinq Cantons.

Tout s'était mis en mouvement dans les Waldstetten. Dès le 20 avril, 12,000 Lucernois, partagés en cinq brigades, avaient pris position dans l'Entlibouch, à Sursée, à Willisau, à Munster et à Mouri. Le peuple des Bailliages-libres et les Zougois avaient couru aux armes à l'approche de 3,000 Zuricois commandés par le quartier-maître général Ziegler. Les Schwyzois, après s'être placés sous la sainte garde de la Vierge et de l'armée céleste, avec leurs anciens et chers Confédérés d'Unterwalden et d'Uri[2], avaient occupé la frontière zuricoise. Mille Valaisans[3] et 900 hommes de la Vallée lévantine étaient en marche. Les Bailliages italiens avaient résolu de demeurer neutres et de ne recevoir d'ordres que des douze Cantons[4]; mais de

Quelques compagnies et 130 étudians formaient la garnison de la capitale.

[1] « Rhan m'écrit que Zurich ne suit pas Berne, étant toute à son commerce. » *Du Luc.*

[2] Uri en murmurant : « Le Toggenbourg n'est pas compris dans l'alliance d'or. »

[3] Sous Ant. Preux, bourgmestre de Sion, d'une famille originaire de Vevey.

[4] Déclaration de neutralité publiée par le chancelier Franzoni dans

nombreux volontaires, enflammés du zèle de la religion, n'en passèrent pas moins le Saint-Gothard[1]. De secrètes promesses faisaient espérer le secours de Fribourg, de Soleure et de l'évêque de Bâle[2]. Le nonce promettait les prières de Rome[3]. A ces manifestations Lucerne, qui se voyait entraînée malgré elle dans une guerre où ses alliés, négligeant ses avertissemens, se précipitaient sans s'y être préparés, sentit renaître son vieux courage. Les cinq Cantons publièrent leur manifeste, plein, comme celui des villes, d'éloges de la paix et de provocations à la guerre. Ce fut au milieu de ces mouvemens que les colonels Reding, Bessler et Crivelli[4] se jetèrent dans Baden, après avoir, en pas-

le Val Maggia. — Déclaration pareille du peuple de Lugano, accompagnée de reproches contre l'administration du bailli Weber, de Zoug. Un Bernois gouvernait à Mendrisio.

[1] Du Luc au roi, 22 *avril :* « Chaque paysan, dans les Cantons populaires, croit qu'il s'agit de sa propre cause. Les protestans en revanche disent hautement qu'on les force à quitter leurs maisons pour soutenir l'injustice, ce qui pourrait, supposé qu'il y ait une action, rabattre l'insolence des Bernois. Certains Bernois ont l'impudence de m'écrire que, si vous trouvez bon, sire, de vous déclarer pour leur Canton, ils vous reviendront aussi fidèles que par le passé. Je pense que ce serait un bien si les catholiques entreprenaient de charger les troupes d'un des deux Cantons, et, si la fortune les secondait, vous seriez pour lors en état d'agir efficacement et de faire repentir ceux de Berne de la conduite qu'ils ont osé tenir à votre égard. » — Schwyz rappelle Reding, Lucerne Pfyffer, Fribourg Reynold, le Valais Courten, du service de France. — Le roi, 5 *mai :* « On réussit rarement à faire un accord lorsque, dans la première ardeur de la guerre, on exhorte les parties à la paix; mais que cette considération ne vous empêche pas de ne rien négliger pour terminer une guerre qui causerait un jour la ruine du corps helvétique, et qu'il me paraît que mes ennemis ont suscitée dans le but d'y trouver leur avantage particulier. »

[2] Promis par lettre du 18 avril.

[3] Meyer von Schauensée, 67.

[4] Bessler et Crivelli, d'Uri, avaient servi l'Espagne. *May, VII.*

sant, laissé des garnisons dans les villes des bords de la Reuss.

Après s'être laissé prévenir, les Zuricois et les Bernois cherchèrent à empêcher du moins l'ennemi d'occuper tout le cours du fleuve. Zurich avait couvert ses frontières et formé quatre corps d'armée. Le premier était destiné à agir contre l'abbé de Saint-Gall, le second et le troisième contre les petits Cantons; le quatrième déboucha par le Wehnthal, pour combiner ses opérations avec celles de l'armée bernoise[1]. Mais dans toutes ces divisions régnait un grand désordre. Zurich expiait le tort d'avoir négligé l'entretien de ses milices. Ce furent les Bernois qui les premiers parurent sur le rivage de l'Aar. Protégés par le feu de douze canons, ils franchirent le fleuve sur un pont volant, non loin de l'ancien château de Freudenau[2], dispersèrent les paysans mal armés qu'un ancien officier, Meyer de Klingnau, avait rassemblés pour défendre le passage, et se réunirent le 24 avril aux Zuricois, près de Wurenlingen[3]. L'occupation de Kaiserstouhl, de Zurzach et de Klingnau assura les communications des deux villes. Ce point obtenu, les forces bernoises se partagèrent. Treize mille hommes prirent position de Séengen à Othmarsingen[4], en face des Lucernois

[1] Les points de réunion des corps étaient Elgg, Ruti, Cappel et Regensberg.

[2] A Stilly, le 25 avril, à 4 heures du matin, sous le colonel Louis de Watteville. Trois jours auparavant, Trautmansdorf avait avisé le commandant de Baden du plan des deux villes.

[3] « Les Bernois se prirent à rire voyant leurs alliés de Zurich mal vêtus, armés encore de piques, ou de fusils sans baïonnettes et de calibres divers. Nulle discipline. »

[4] Et dans les villes d'Argovie. Le quartier général était à Lenzbourg. — *Rodt, Kriegswesen der Berner, III.* — *Lettres de L. de Watteville.*

campés à Mouri. Trois mille deux cents soldats, sous Louis de Watteville, traversèrent le canton de Zurich et allèrent renforcer les divisions campées à Elgg et à Ruti, sur le chemin du Toggenbourg.

Les hostilités avaient, dans la vallée de la Thur, commencé huit jours auparavant, autour du cimetière de Butschwyl. Les catholiques du Bas-Toggenbourg s'y étaient retranchés. Bollinger, qu'ils avaient à leur tête, avait quitté pour l'amour d'une riche et belle veuve, la cause libérale et la foi réformée; ce fut pour son malheur. Nabholz emporta le cimetière après une vive résistance, et fit le chef prisonnier. Felber, général de l'abbé, s'avança tardivement, et se reploya sur Wyl à l'approche de Bodmer. Si les Zuricois n'eussent pas manqué de tout et si les bandes indisciplinées de Nabholz eussent mieux secondé son courage, Wyl était emporté. Mais Bodmer recula, comme s'il eût suffi d'avoir engagé les hostilités, et sa retraite contraignit Nabholz à se replier sur Gonzenbach[1]. Le Bas-Toggenbourg fut soumis. Les couvens furent occupés, non sans désordre[2]; leurs caves, vidées[3]. Le bruit se répandit partout que les Zwingliens avaient, d'une main impie, mis la tête d'une chèvre à la place de celle d'une madone. Plus d'une fois Nabholz se tint lieu d'armée à lui-même, tandis que ses gens étaient perdus dans le vin. Un jour, n'ayant personne à qui confier ses ordres, il arracha des épaules de son sergent les insignes qui les couvraient et le

[1] Après une affaire au pont de Dietfurt.

[2] Le soir de leur victoire, à peine 150 étaient-ils sur pied; le reste ivres dans les caves.

[3] Magdenau fut occupé par Maggion, Saint-Jean par Jacob Escher.

nomma son major[1]. On vint lui apprendre qu'un jeune homme, son neveu et l'objet de ses affections, avait été fait prisonnier : « Eh bien! répondit-il, manque-t-il d'étudians à Zurich? » Multipliant sa présence, il fit occuper tous les cols par lesquels on pénètre dans le Toggenbourg. Les torrens débordés lui prêtèrent un secours que ses soldats lui refusaient le plus souvent. Berne ayant envoyé le lieutenant-colonel Gross[2] aux Toggenbourgeois, ce fut des deux braves à qui se rangerait sous le commandement de l'autre. Peut-être, quelle que fût leur valeur, n'eussent-ils pas arrêté des ennemis bien résolus; mais les Schwyzois, après tant de paroles hautaines, restèrent campés au pied des monts, sans oser les gravir.

Pendant que de tous côtés les enseignes se déployaient, Bâle, Shaffhouse et Glaris travaillaient à rétablir la paix[3]. Une diète se réunit[4]. Les députés de Zurich et de Berne, ne voulant pas siéger dans Baden occupée par l'ennemi, s'arrêtèrent à Kœnigsfelden et à Zurzach. Les ambassadeurs des puissances étrangères accoururent tous; Trautmansdorf, la voix haute et menaçante; Du Luc, des paroles de paix à la bouche, tandis que secrètement il encourageait à la guerre, les villes en les assurant qu'aucun soldat français ne passerait la frontière, les cinq Cantons en leur promettant

[1] Uberreuter, huissier à cheval. Il l'envoya aussitôt brûler le pont de Braubach.

[2] Auteur de la carte de Neuchâtel, depuis deux ans membre du Grand-Conseil.

[3] « Les soi-disant impartiaux, » selon les protocoles de Zurich. — Recès des diètes. — Recès des Conférences entre Zurich et Berne, à Zurzach et à Kœnigsfelden, 3-11 mai.

[4] Le 2 mai.

que le roi ne les laisserait point opprimer[1]. Les Confédérés ne s'entendirent pas même sur le lieu propre à

[1] Des troupes souabes s'approchaient du Rhin, et le duc de Savoie déclarait ne pouvoir arrêter un œil tranquille sur ce qui se passait en Suisse, tandis que les puissances protestantes montraient à l'empereur qu'il ne pouvait couvrir de sa protection les Cantons amis de la France. Du Luc soufflait le chaud et le froid. A son dire, la résistance des Cévennes, l'affaire de Mercy, les mouvemens en Bourgogne, tout venait du conseil secret de Berne. Il fallait soulever le Pays-de-Vaud, réduire Berne à ses anciennes limites et la ramener à l'amitié du roi; tous en Suisse applaudiraient. (Davel l'entendit de sa bouche et peut-être le crut.) La correspondance de Du Luc avec Torcy est pleine de l'espoir de voir la guerre éclater et le roi intervenir pour les catholiques. Il écrit au roi, 2 mai : « Les protestans pourraient se jeter dans les bras de l'archiduc. Ils exécutent ce qu'ils ont projeté depuis plusieurs mois. Leur dessein est d'attaquer et de réduire les villes, laissant les populaires dans leurs tannières. Votre Majesté pourrait proposer au duc de Savoie de se mettre en possession du Pays-de-Vaud. Quand un corps est attaqué de plusieurs maladies, le médecin prudent s'attache à celle qui demande le plus de célérité. » Le roi, 12 *mai :* « Quand il serait utile, pour se délivrer d'un mal présent et passant sur les considérations de l'avenir, de faire invasion dans le Pays-de-Vaud, l'état de mes affaires ne me permettrait pas d'en faire la proposition au duc. Je ne veux pas donner aux alliés le prétexte d'entrer en Suisse. Dites à Bergeon qu'il ne me convient pas d'entrer à Neuchâtel dans le temps que la paix se négocie à Utrecht, et qu'il est souvent question de cet article... Les desseins d'une république, comme Berne, en quelque temps que ce soit, sont moins dangereux que ceux d'un prince comme le duc de Savoie. » Cependant Torcy écrit à Du Luc, le 9 *mai :* « Un Suisse prétend qu'on pourrait engager le Pays-de-Vaud à se soulever, et qu'il faudrait lui donner l'espoir d'en faire un quatorzième Canton; le Valais serait le quinzième. » Du Luc répond d'Olten, *le* 15 *mai :* « Le Suisse que vous avez vu n'est pas si bien instruit que moi sur ce qui regarde le Pays-de-Vaud. Tâchez de persuader au roi de se rendre sérieusement maître de la nation helvétique; alors je vous ferai mon plan. Mais je ne vois point d'apparence que vous me mettiez sitôt en besogne, dont j'enrage. » Le 4 *juillet :* « Il ne serait point impossible d'obtenir la présentation pour l'évêché de Lausanne, à la condition de nommer un Suisse. » — En diète l'ambassadeur s'élève contre la fureur qui mettait aux mains des Confédérés des armes fratricides. « Croyez-vous, leur dit-il, que la valeur de vos ancêtres eût fondé la

des négociations de paix. On ne pouvait les continuer à Baden, parce que les cinq Cantons refusaient d'en retirer leurs troupes. Il fut question de Berne; mais les magistrats de cette ville refusèrent d'admettre les représentans des Cantons assez près d'eux pour qu'ils pussent voir à nu les fils de leur politique et peut-être y mêler leur action[1]. On se sépara le 10 mai sans avoir rien arrêté.

liberté si, comme vous, ils se fussent divisés d'intérêts? Espérez-vous défendre long-temps votre indépendance en vous jetant dans ces querelles? Cherchez dans vos Etats quelque homme à la conscience duquel vous puissiez remettre votre affaire; c'est le conseil que le roi, mon maître, vous donne par ma bouche. » Il mande au roi des nouvelles de la diète, le 9 *mai* : « A peine hors de litière, j'ai eu une longue visite des députés catholiques. Ils sont résolus de se perdre, consolés d'entraîner dans le précipice Zurich et Berne. Ils me conjurent de faire souvenir Sa Majesté de leur fidèle attachement. Plutôt devenir membres de l'Empire, disent-ils, qu'esclaves des Cantons protestans! Au moins maintiendront-ils la religion pour laquelle ils sont résolus de périr. Leur désintéressement m'a attendri. Si l'on pouvait, pendant qu'on voit les choses en train d'accommodement, *tenter quelque entreprise et qu'elle réussît*, l'affaire pourrait s'arranger. Les peuples de Zurich et de Berne ne veulent pas la guerre, n'ayant pris les armes que dans l'assurance que leur ont donné les prédicans qu'il n'y aurait pas de sang répandu. » — S'adressant à Zurich et à Berne, Du Luc écrit : « Imaginez-vous Munster et Osnabruck des remparts suffisans? Où prendrez-vous les forces pour vous mettre en sûreté après une effusion de sang? Apprenez que, sans mon ministère, les catholiques auraient député à Vienne et se seraient choisi un maître. » — Enfin le gascon écrit à son ami, le maréchal de Noailles : « Si l'on fait tant que de se battre, j'irai me hucher sur la plus haute montagne, afin de juger des coups, et j'écrirai au roi. » — J.-J. Rousseau, réfugié à Soleure, lui adressa l'ode :

« Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, etc. »

et aux Suisses les vers imités d'Horace :

« Où courez-vous, cruels? Quel démon parricide
Arme vos sacriléges bras, etc. »

[1] Comme il fût arrivé à Zurich en 1839, si la révolution eût hésité.

Inutiles pour la paix, les conférences de Baden n'avaient pas été sans influence sur le cours de la guerre. Pendant la suspension des hostilités, les chétives ressources des Cantons des Alpes s'étaient épuisées. La viande, le poisson avaient haussé de prix. L'on eût vainement cherché dans les pays, berceau de la Confédération, à acheter un boisseau de farine [1]. Les pâtres, descendant en foule à Lucerne, demandaient avec l'accent de la prière du blé des magasins publics. « Nous le vendrons, nous ne le donnerons pas, répondirent Messieurs de la ville; pourquoi avez-vous échangé vos fromages pour du vin? » L'ennui, la disette avaient paralysé le courage. « Il eût fallu, disait-on, courir à l'ennemi, à la manière des ancêtres, et non pas se laisser consumer par l'impatience [2]. » Les Valaisans, en lutte avec la faim, se dispersèrent pour la plupart. Quatre cents qui restèrent se logèrent à Mouri, dans le couvent, et, s'y trouvant bien, ne voulurent pas s'en laisser déloger, en sorte qu'ils ne prirent aucune part aux opérations de la guerre. Pas de centre. Pas de confiance dans les chefs.

Il n'en était pas ainsi des armées de Zurich et de Berne. On y avait employé le temps à exercer les milices et à concerter de nouvelles opérations. Dès que la diète se fut dissoute, elles entrèrent vivement en campagne sur les bords de la Reuss et sur ceux de la Thur. Nabholz, bien qu'abandonné par le plus grand nombre de ses miliciens [3], avait continué de tenir tête aux 4,000

[1] Lucerne à ses députés à Baden, 3 mai.

[2] Succincta narratio, du capitaine Keller. — « Plusieurs virent dans ce retard la cause de leur perte, parce qu'il est plus facile de dire ce qui eût pu se faire que de justifier ce qui s'est fait. »

[3] Et réduit à faire vivre le reste comme il pouvait.

hommes de Felber, général de l'abbé. Tels étaient ses compagnons d'armes, qu'il avait à redouter une victoire autant qu'une défaite : car tous ils se dispersaient pour se livrer au pillage. Éprouvaient-ils un revers, il ne les retenait que le pistolet sur la gorge [1]. Trois cents catholiques incorporés dans ses bandes passèrent à l'ennemi; cruel par nécessité, il leur envoya leurs femmes et leurs enfans. Arriva la nouvelle que 8,000 Zuricois et Bernois, réunis à Elgg, allaient entrer en campagne, sous Bodmer et Diessbach. Aussitôt Nabholz, se préparant à prendre l'offensive, envoya son major tromper Felber par de feintes négociations et supplia Bodmer de s'unir à lui pour surprendre les Saint-Gallois et les écraser. Bodmer l'écouta à peine. Il avait résolu d'attaquer Wyl, et, montrant les remparts de la place qui se dessinaient sur la hauteur : « Voilà, dit-il, ce que nous avons à emporter aujourd'hui. — Si vous les prenez, répartit Nabholz, j'avale la place et ses murs. » Bodmer laissa l'ennemi s'enfermer dans Wyl. Lent, méthodique, il plaça les Zuricois sur le mont, les Bernois dans la forêt; Nabholz descendit à Rikenbach. La pluie tombait par torrens, il fallut différer l'attaque. Les 4,000 hommes renfermés dans Wyl étaient des paysans, que la crainte plus que le zèle retenait sous les drapeaux. Felber les soutenait en leur annonçant l'approche d'une armée impériale. Tout-à-coup [2] ils voient le ciel s'enflammer, les bombes se joindre aux boulets rouges, et la mort pleuvoir sur eux avec l'incendie. A ce spectacle, les Thurgoviens sujets

[1] Il ne fut sauvé, dans une panique, que par l'arrivée inattendue des colonels rhétiens Salus et Planta.

[2] Le 17 mai.

de l'abbé s'épouvantent et s'enfuient. Le reste hésitait lorsque Nabholz, prenant avec lui ses Toggenbourgeois et quelques compagnies vaudoises, se mit à piller les villages de la plaine. La division s'avança, brûlant et saccageant, sur la route de Gossau, jusqu'à la vue d'une colline occupée par l'ennemi. Un vieux soldat, ayant armé des vieillards, des femmes et des enfans, les faisait passer et repasser sur la hauteur, simulant une armée. C'en fut assez pour faire tourner bride à Rudlinger, à Maggion, et pour faire fuir la multitude des Toggenbourgeois. Mais Nabholz avait atteint son but. Voyant piller leurs demeures, les Saint-Gallois enfermés dans Wyl s'étaient dispersés. Aveugles dans leur fureur, ils s'étaient jetés sur leur général, et, l'ayant mis en pièces, ils avaient jeté dans les eaux de la Sitter ses membres déchirés [1]. Wyl fut occupée. L'abbé s'enfuit à Ravensbourg, Latour à Lindau, les conventuels dans les couvens de la Souabe.

Les vainqueurs fléchirent les genoux. Nabholz, le prêtre de ses gens après avoir été leur général, leur retraça leurs fautes et rendit grâce au ciel d'une victoire imméritée. Il était de ces hommes qui, comme le roi prophète des Hébreux, sont capables de grandes fautes et d'un grand amour. L'armée marcha sur Saint-Gall en désarmant les paysans. On occupa le monastère [2].

[1] Felber avait deux artilleurs autrichiens, de la poudre pour un jour, des vivres pour deux. L'abbé lui promettait un vain secours. Ses officiers trouvèrent un asile dans le camp du vainqueur. Le landshauptmann Hessy, atteint dans la fuite, fut massacré comme Felber. *Wylerchronik.* — *Puppikoffer*, 246. — *Zurchersche Beschr. des Togg. Kriegs.* — *Acta Toggica.*

[2] L'abbé Léger avait remis le monastère à Messieurs de Saint-Gall (non à la bourgeoisie, qui ne pensait pas comme Messieurs); ceux-ci supplièrent inutilement les vainqueurs d'épargner la maison.

Quatre mille chars de vin, les meubles, la bibliothèque, l'imprimerie, les cloches mêmes et les pompes à feu furent emportés. Quarante-six chevaux traînèrent de village en village, jusqu'à Zurich, la grande cloche de l'abbaye qui souvent avait donné le signal des discordes religieuses. L'on trouva dans les papiers du prince le compte des sommes versées par lui dans les cinq Cantons [1], sa correspondance avec son agent à Vienne [2] et celle qu'il entretenait avec plusieurs Toggenbourgeois. L'on apprit que l'administrateur de Magdenau, Lieber, était avec Bollinger le principal instrument de l'abbé dans le Toggenbourg; cette découverte leur coûta la vie [3]. La Thurgovie et le Rheinthal prêtèrent hommage [4]. Les Toggenbourgeois se crurent libres et parlèrent de former avec Gossau, Uznach et le Gaster, un quatorzième Canton [5]. Dans l'espoir de recueillir les fruits de leur participation à la guerre, 500 de leurs miliciens entrèrent à la solde de Zurich et se réunirent à la division campée à Ruti.

Tandis que ces mouvemens s'achevaient, la guerre avait commencé sur les bords de la Reuss. Nous avons

[1] Voyez note 1, page 438. Brochures, drames, satires, chansons et prêches se dirigèrent contre le vaincu.

[2] Blaise Bender, cellérier de Saint-Blaise.

[3] A ce dernier moment, il voulut un pasteur réformé pour apprendre à mourir. Celui-ci l'entretenant de controverse : « Assez, s'écria Nabholz; relevez le cœur du malheureux par la grâce! »

[4] La Thurgovie déjà le 26 avril, le Rheinthal le 3 mai. — Un administrateur bernois s'assit à Wyl, un Zuricois à Saint-Gall. Point de contributions, bonne justice; ils cherchaient à faire préférer leur gouvernement à celui de l'abbé.

[5] Nabholz souriait de les entendre. Ils lui en firent un crime. Ils le nommaient « *Hans omnia.* » — *Zurchersche Beschreybung des Togg. Kriegs.* — *Arx*, 459.

vu les cinq Cantons s'emparer des Bailliages et Besler s'enfermer dans Baden avec 2,000 hommes. Louis Pfyffer, sur le Heitersberg [1], faisait front à 3,000 Zuricois [2], et Sonnenberg avec 600 hommes occupait le Meyengrun, en face de l'armée bernoise. Les Valaisans avec quelques cents hommes de Lucerne et de l'Unterwald campaient à Mouri. Les deux villes avaient résolu de les chasser de ces points et d'assurer leurs communications en s'emparant de Baden, de Mellingen et de Bremgarten. Leur plan de campagne s'arrêtait là. Elles eussent regardé comme un crime de faire à des frères une guerre plus sérieuse. L'armée bernoise, après avoir laissé des garnisons dans les villes d'Argovie [3], se trouva forte de 8 à 9,000 hommes. Pour la première fois elle était vêtue uniformément [4]. Tous les hommes d'armes portaient le large chapeau, la redingote gris de fer avec le col noir, les revers et les bas rouges. La pique ne se voyait plus que dans la main des officiers [5] : la baïonnette au fusil l'avait remplacée. Berne, déchargeant ses fils des frais de guerre, avait pris à sa solde les 40,000 hommes qu'elle avait sous les armes. Tout était nouveau, les bannières exceptées. Chacun avait, cette fois encore, pris celle qui lui rappelait d'anciens souvenirs de gloire ou de nationalité. L'enseigne de Frouttigen, longue et étroite, avec l'aigle noire sur un champ blanc, était portée par un vieillard,

[1] Avec 800 hommes.

[2] Logés à Dietikon et aux alentours. — *Wertmullers Umständliche Beschreybung.*

[3] A Brougg, Arau, Lenzbourg. A Zoffingue se trouvait une compagnie de 428 réfugiés français, servant comme volontaires sous Zéhender.

[4] Dès 1707. *Kriegs manual.* — *De Rodt.*

[5] Changés en esponton.

dans le costume rouge des Suisses en France, qui avait été d'une première bataille de Vilmergue, près de 60 ans auparavant, et devait se trouver à celle qui allait ensanglanter de nouveau ces lieux. Wyssembourg avait écrit sous les armoiries de ses anciens sires le vers de Luther : « Notre Dieu est une citadelle[1]. » L'étoile d'or de Morat et de Grandson étincelait sur le front des compagnies de Thoun. Les Vaudois, sans se soucier de l'ordre de leurs seigneurs, de se ranger sous des étendards aux couleurs de la république, marchaient sous les vieux drapeaux déchirés de leurs villes[2]. Ils formaient la grande partie de l'armée et se faisaient remarquer par leur belle tenue. Ils excellaient dans le nouvel art de la guerre et voyaient avec orgueil à leur tête un chef, né sur leurs rivages, digne de commander de grandes armées. Jean de Sacconnay, seigneur de Bursinel, avait assisté à vingt-huit batailles : à Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinden, dans toutes les grandes journées du siècle[3]. Les soldats racontaient combien,

[1] « Eine feste Burg ist unser Gott. »

[2] Les couleurs rouge et noire ne se mettaient que devant les compagnies colonelles, les corps levés par l'État et le régiment d'élite formé en 1668.

[3] Vers le milieu du dix-septième siècle (1676), de jeunes officiers bernois, parmi lesquels étaient Chr. Diesbach, Vincent Vagner, Et. Tavel, avaient formé une *société de parfaite amitié*, se promettant de s'entraider comme frères, de défendre l'honneur, la religion orthodoxe et le bon parti. Ils juraient de maintenir l'honneur des dames. La moindre lâcheté faisait sortir de leurs rangs. Tous portaient secrètement le sceau de leur ordre. De leur nombre était le père de Sacconnay, d'une âme chevaleresque. Jean entra de bonne heure dans le service, se distingua sur tous les champs de bataille, et n'en vit pas moins en Hollande comme en France tous ses cadets passer devant lui. Rentré dans son château de Bursinel, nous l'avons vu commander, en 1708, les milices neuchâteloises. Berne, « ayant toute confiance dans sa loyauté, » l'appela

après la révocation de l'édit de Nantes, il avait sauvé de ses coréligionnaires, comment en 1689, fidèle à la voix de sa patrie, il avait refusé de franchir le Rhin : l'estime de Stouppa l'avait seule protégé contre la colère de Louis XIV. Sa générosité, sa religion et sa qualité de sujet d'une aristocratie lui avaient fermé en France la carrière de l'avancement; dans les Pays-Bas, la jalousie d'Albermarle l'avait empêché de parvenir au grade élevé qu'il méritait, en sorte qu'il était rentré en Suisse simple brigadier. Berne, pleine de confiance dans sa loyauté, et comme sûre en le donnant pour chef à ses soldats de leur donner la victoire, l'avait associé dans le commandement au général Tscharner. La vraie noblesse gagne les cœurs comme celle qui se pare de vains titres les éloigne; Sacconnay ne tarda pas à posséder ceux de ses compagnons d'armes; il leur fit aimer la discipline. Par ses conseils, des gibernes leur avaient été données pour leurs poudres, des manteaux pour leurs personnes; un corps de génie avait été créé. L'on avait d'excellens ingénieurs dans Davel, de Cully, aide-de-camp de Sacconnay, dans le colonel Damon et dans Monnier, de Grandson, revenu depuis peu du service de l'Empereur, où il avait conquis, l'épée à la main, le rang de colonel d'artillerie [1]. Les soldats avaient foi dans ces chefs [2]. Un premier combat nourrit cette confiance. Les postes ennemis étaient rapprochés. Tout-

en 1712 à commander ses troupes sous des chefs inférieurs en mérite (*er war ihnen beygeordnet*).

[1] Damon avait tracé le plan des fortifications de Zoffingue (*Rodt*); Davel avait servi en Hollande, comme son chef. « Cet homme n'a qu'une passion : Dieu et la patrie... Il est d'une rare sobriété. »

[2] Les Zuricois furent frappés de la manière amicale dont les officiers bernois traitaient le moindre soldat.

à-coup quelques compagnies logées à Hilfikon furent attaquées par des Lucernois et par les Unterwaldiens d'Akermann; de Crousaz, qui commandait les Vaudois, les eut bientôt rangés en bataille. Akermann fut reçu par un feu bien nourri, et, lorsqu'il vit s'approcher un renfort de 900 hommes [1], il se replia, laissant le sol jonché de morts.

Trois jours après, l'ordre fut donné de se porter en avant [2]. Deux mille Bernois, sous Hakbrett [3], les rangs serrés, quatre de front, avaient passé l'Aar et s'étaient réunis à 4,000 Zuricois campés à Dietikon. Il suffit à la petite armée de s'avancer pour faire reculer les 800 hommes postés sur le Heitersberg. Ils se montrèrent encore un moment près de Bellikon, puis ils disparurent. Le principal corps d'armée bernois, fort de 7,000 hommes, marcha sur Mellingen en deux divisions. L'une partit d'Othmarsingen, sous le quartier-maître général May, l'autre de Hendschikon, sous Tscharner et Sacconnay. Celle-ci passa la Bunz [4] en faisant reculer l'ennemi, puis, se formant rapidement en bataille, le front haut, les chapeaux couronnés de verdure, les bataillons gravirent au pas de charge le Meyengrun, occupé par Fleckenstein. Les Lucernois se retirèrent sur Bremgarten, abandonnant deux canons

[1] Sous Daniel de Crousaz, frère du colonel, qui, major en 1723, livrera Davel. — Journal d'un officier vaudois.

[2] Le 21 mai.

[3] Colonel d'un régiment en Piémont.

[4] « Courant sur le pont, sous le feu de l'ennemi. » *Lettres du capitaine Sandoz, du Locle.* Le pont, comme celui sur lequel les hostilités avaient commencé dans le Toggenbourg, portait le nom de Dietfurt, d'un moulin voisin. *Rodt*, 468. *Relation de ce qui s'est passé pendant la guerre suisse* (*dans les papiers de Saint-Saphorin*). Le bataillon d'Arnex (un Quizard) de Nyon occupa le « Meyengrun. » *Rodt.*

aux dragons du capitaine Ducoster. May et Sacconnay se réunirent à Vohlenschwyl [1], dans la plaine que dominent les ruines du château de Brunegg. La garnison de Mellingen ayant abandonné la petite ville, ils y entrèrent le lendemain. Le colonel Hakbrett rejoignit l'armée bernoise avec ses 2,000 hommes. On s'avança sur Bremgarten.

Un cri de guerre retentit jusque dans Lucerne. Le faix d'une lutte qu'elle n'avait point provoquée retombait tout entier sur elle. Schwyz demeurait immobile. Les troupes stationnées sur la frontière avaient partout des ennemis en présence. Quatre mille Zuricois occupaient le bailliage de Knonau, sous Verdmuller et sous un fils de la Rhétie, le colonel Béli de Belfort. Ce vieil officier avait quitté le service de Hollande pour finir ses jours dans la paix de sa patrie; mais, dès que des bruits de guerre s'étaient répandus, son ardeur s'était réveillée; il était accouru à Zurich, amenant avec lui Saluz, Planta, Matli, les meilleurs officiers des Hautes-Ligues. Dévoré d'activité, il n'eut pas plus tôt rejoint l'armée qu'il tenta une reconnaissance [2], se jeta dans une embuscade et tomba percé de coups. Des hommes indignes du nom suisse mirent son corps en pièces. Sonnenberg, plein de douleur, rendit aux Zuricois ses restes mutilés.

Pendant que s'acheminait ce convoi funèbre, le chef lucernois rassemblait de toutes parts ce qu'il avait de

[1] « On se barraqua, n'ayant pas de tentes; le lendemain il en arriva quelques centaines. »

[2] A la tête de quelques dragons, qui l'abandonnèrent. Son convoi arriva le 25 dans Zurich, où il fut porté en terre avec de grands honneurs. *Vaterland. Samlung.*

soldats. Il eut peine à réunir 4 à 5,000 hommes[1]. Cherchant à gagner du temps, il envoya demander un armistice. Le brigadier Amrhyn se rendit, le 26, à six heures du matin, auprès des officiers généraux de l'armée bernoise, dans le couvent de Gnadenthal, et leur proposa de déclarer neutres les Bailliages-libres. — « Nous y consentons, lui fut-il répondu, à la condition que Bremgarten reçoive garnison bernoise et que vous vidiez le Kelleramt. — Il faudrait nous avoir vaincus, répartit Amrhyn, pour nous faire ainsi la loi. — Nous espérons de la bonté de Dieu, dirent les Bernois, qu'elle bénira notre juste cause. » Amrhyn demanda une suspension d'armes de deux fois vingt-quatre heures. — « Nous vous donnons ce jour; et si demain, à sept heures, vous êtes dans votre camp, nous irons vous y attaquer. — Vous y trouverez à qui parler. » Amrhyn piqua des deux. Le baron de Gingins-La-Sarraz lui fit escorte. « Adieu, Messieurs, à demain matin, dirent-ils en se quittant. — Et peut-être dans l'autre monde[2]. »

En face de la presqu'île sur laquelle s'élève Bremgarten se déploie à quelque hauteur une forêt buissonneuse[3]. D'un angle du bois à l'un des contours de la

[1] On comptait dans cette petite armée 800 hommes des Bailliages-libres; « gens mobiles, incertains, que l'on entendait dire : Zurich nous donne l'aliment, pourquoi la combattre? » *Meyer de Schauensée.* Ils se battirent bien. — Zoug, pour se décharger des Valaisans, leur avait promis qu'on les laisserait à Mouri, dans l'abondance; ils y demeurèrent inactifs. La division lucernoise de Sursée refusa d'abandonner sa frontière menacée par une division bernoise.

[2] *Récit d'Amhryn au père de May de Romainmotier.* — *Récit de Crousaz, présent à l'entrevue.*

[3] Où se voyait et se voit encore une grande croix. — Rudigers Landtafel.

Reuss[1] s'abaisse en amphithéâtre le champ, couvert d'une haie, que Sonnenberg choisit pour mettre ses soldats en ligne. Deux canons, à chacune des extrémités du plateau, balayaient les deux routes par lesquelles il s'attendait à voir arriver les Bernois. L'une de ces routes serpente dans une plaine marécageuse et semée de taillis; l'autre était un chemin creux, montant, dominé par la forêt[2]. Sonnenberg remplit le fourré de ses tirailleurs. Au point du jour, l'armée reçut le sacrement à la face du ciel; puis son général essaya, sans y réussir, de la mettre en bataille. Rangés à peine, les miliciens se débandaient de nouveau, lorsque le cri se fit entendre : « Les Bernois! les voilà qui marchent vers la forêt! » L'armée bernoise avait, comme celle des catholiques, invoqué le ciel, fantassins et cavaliers à genoux, les chefs les premiers[3]. Puis, formant deux colonnes[4], elle s'avançait sur les deux routes à la fois[5]. Les premiers qui se montrèrent, gravissant le chemin creux, furent les dragons vaudois du baron de La-Sarraz. Trois cents grenadiers, sous le major Portefaix, se pressaient sur les pas des chevaux. Nulle précaution[6]. Tout-à-coup le feu jaillit de la forêt.

[1] A la Spittelmatte, près de la Maladrerie.

[2] Aujourd'hui la grande route.

[3] « Donnant l'exemple de la dévotion, comme ils allaient donner celui du sang-froid. » Le jour était le 26 mai.

[4] La première sous Manuel et May, la seconde sous Vildeck et Sacconnay.

[5] Un petit corps bernois, campé sur le cimetière de Goeslikon, se replia devant les premiers feux de l'armée bernoise. Sursäulin, curé du village, mourut de peur au bruit des mousquets : « *Tempore minime necessarii et infausti belli.* » *Notice d'Acklin, chapelain honoraire de Vilmergue.*

[6] « Les corps qui suivaient étaient à trop de distance pour les sou-

La-Sarraz tombe [1], son cheval l'emporte sans vie. Ses lieutenans Pache et Du Thon, le cornette de Hennezel de Roveray et 30 dragons gisent dans leur sang. Une seconde décharge à bout portant fait tomber 50 hommes. Les dragons se replient sur les grenadiers, ceux-ci sur l'armée, en criant : « Retirez-vous ! » Les catholiques s'étant précipités avec de grands cris sur les fuyards, le désordre gagna tous les rangs. Des officiers s'échappèrent au galop qui, le soir, après la victoire, reprendront fièrement leur place à la tête de l'armée [2]. Ne pouvant se reconnaître dans l'épaisseur des broussailles, et ne voyant pas l'ennemi, les hommes d'armes tiraient au hasard. Plus d'un brave fut frappé de la main de ses compagnons d'armes. Déjà, poursuivant leur succès, les catholiques commençaient à déborder dans la plaine, et les plus hardis mettaient la main sur les canons abandonnés de l'armée bernoise, quand Sacconnay, qui commandait l'arrière-garde, fit avancer

tenir. Aussi les dragons se retirèrent-ils après une décharge, se culbutant sur les grenadiers. » *Relation dans les papiers de Saint-Saphorin.* — *Lettre du major Willading au bailli Sinner de Lausanne.* (*C. Mullinen*). — *Relation de Sacconnay.* — *Helvetia, III.*

[1] Auprès d'un cerisier. Il fut emporté jusque près de la fontaine qui coule sous le chemin, auprès de laquelle on vit long-temps son tombeau.

[2] Deux représentans de Zurich, C. de Muralt et le capitaine Salomon Escher, se trouvaient au quartier-général de l'armée bernoise. Le dernier fait à ses seigneurs le récit de la panique : « Au cri parti de la forêt : retirez-vous ! les bataillons se débandèrent, et les officiers-généraux, du nombre desquels j'étais, entendant siffler les balles autour d'eux, prirent les premiers au grand galop le chemin de Mellingen, le banneret Kirchberguer en criant sans cesse : Sauve qui peut ! Le chemin étant barré par les canons, il faillit s'y casser le cou. Après la victoire, on les vit les plus fiers, à la tête de l'armée. »

les bataillons de Bercher et de Bottens[1]. Il arrêta les ennemis pendant que le général Tscharner, bien que le poignet fracassé, le major Frankauser, de Berthoud[2] et les aumôniers Schmid et Ulrich reformaient l'infanterie, et que le colonel de Gingins ralliait les dragons culbutés. Alors le combat commença. Les tirailleurs choisissaient pour les frapper les officiers bernois, reconnaissables à leurs grands panaches; on n'en vit pas moins le colonel de Mex[3], les capitaines Guisan et Duret se placer, l'épée haute, devant les rangs, en criant: « Marchons pour le salut de la religion et de la patrie! » Tandis que la mêlée s'engageait, la seconde colonne, formée en carré, et précédée par les dragons de Jenner et d'Hakbrett, suivit la route inférieure, arriva sous le feu de la batterie qui défendait la droite de Sonnenberg, se déploya de gauche et de droite, emporta les canons à la baïonnette, s'empara de la maladrerie de Bremgarten et se tourna brusquement contre le flanc de l'ennemi[4]. Chaudement engagés sur le front

[1] De Saussure, de Bercher, et Polier de Bottens. C'était, dans le Pays-de-Vaud, à qui prendrait des noms de terre.

[2] « Je fus bien surpris des honneurs que je reçus, après l'affaire, des officiers-généraux, jusqu'à ce que j'appris que le lieutenant-général de Sacconnay m'avait attribué, dans son rapport à Berne, une grande part de la victoire. » *Tagebuch einer Offiziers* (*Frankauser*). La garde de l'artillerie lui avait été confiée. *De Rodt*. La tradition du pays a oublié les noms de Tscharner, de Sacconnay, de Frisching, pour ne garder que celui du major Frankauser, monté sur son petit cheval blanc.

[3] Un de Charrière. Son bataillon fut celui qui perdit le plus de monde.

[4] Ce mouvement de la gauche, aussi décisif que celui du corps qui, tournant le bois sur la droite, prit les ennemis à dos, est à peine mentionné dans la plupart des relations du combat; il ne l'est pas du tout dans la relation officielle. Les bataillons de Saussure et de Dizy s'emparèrent en passant du petit bois entre les deux routes. *Journal d'un offi-*

de la forêt et sur ce nouveau point, les catholiques se défendaient encore intrépidement, lorsqu'une troisième attaque les frappa d'épouvante. Les bataillons Boucker et Féchy [1], s'étant glissés dans le bois, les attaquèrent subitement à dos. Alors les paysans des Bailliages-libres jetèrent les premiers leurs armes, leurs fourches, leurs fusils. Les Lucernois les suivirent. Les efforts de Sonnenberg pour les ramener au combat furent inutiles; il dut faire retraite sur Mouri. Ses soldats se dispersèrent. Tel fut le combat de Bremgarten ou *des Buissons* [2]. La victoire avait été chèrement achetée; trois barques conduisirent à Mellingen des officiers bernois grièvement blessés. Les Zuricois ne parurent qu'après que Bremgarten se fut rendu [3].

cier vaudois. — Lettres de l'aumônier Ulrich. — Journal de Saconnay. — Brouillons de Ruchat, dans la Biblioth. cantonnale à Lausanne. — Mémoires concernant les mouvemens de la Suisse (dans les Miscell. helvetica de la Bibl. de M. de Mullinen). — De Rodt, III, 487.

[1] Un de Cerjeat.

[2] *Stauden Schlacht.* « Le combat avait duré plus de 2 heures, fort rude, toujours dans le bois, sans qu'on se donnât quartier de part ni d'autre. *Miscell. helv. de Mullinen.* Les bulletins bernois portent à 2,000 hommes la perte de l'ennemi, celle de Berne à 60 morts et 186 blessés. Les catholiques dirent avoir perdu 300 hommes et en avoir tué 800 aux Bernois. *Meyer de Schauensée.* Ils emmenaient six canons et en laissaient six sur le champ de bataille.

[3] « Zurcher sing gut Lut,
Kriechend gern und durften's nut. »

Il y avait dans Bremgarten 600 hommes sous Muos, de Zoug. La ville fut occupée par 800 Zuricois et Bernois, sous Escher et le major Willading. Le tour était aux Zuricois de nommer le commandant de place.— Du Luc donne la victoire aux catholiques, « Qui s'en retournèrent chez eux après avoir fait perdre 1,200 hommes aux protestans, » 30 *mai.* Il presse d'Harcourt de faire quelques mouvemens du côté de Huningue. Le roi, 3 *juin* : « J'écris à l'intendant d'Alsace, de manière à donner

Il ne restait, pour avoir réduit les Bailliages, que Baden à conquérir. Zurich ayant cette fois réclamé l'honneur de l'attaque, 4,000 hommes, 40 canons et de nombreux mortiers arrivèrent le 30 mai sur les champs de Wettingen. Les bombes, les boulets rouges se croisèrent dans les airs. La garnison se composait de 800 hommes des cinq Cantons soûs Crivelli, de 300 bourgeois et de quelques cents paysans des alentours [1]. Ils tentèrent une sortie [2] et furent repoussés. Comme ils rentraient dans la place, les Bernois, sous Sacconnay, suivant la rive gauche de la Reuss, arrivèrent aux Grands-Bains et y dressèrent leurs batteries. Un boulet tomba sur la demeure de l'ambassadeur autrichien, comte de Trautmansdorf, en même temps qu'une bombe éclata devant sa porte. Mille tuiles se brisèrent avec fracas. L'ambassadeur, qui avait refusé de quitter la ville, envoya, frappé de terreur, demander la suspension des hostilités pour qu'il pût s'éloigner avec sa maison; mais, la réponse qu'il reçut ne portant pas ses titres [3], il la renvoya sans l'ouvrir. Les Zuricois re-

lieu de croire que je pourrais faire rassembler les milices de cette province, et à Berwick de visiter les postes qui pourraient donner quelque inquiétude aux Bernois. Procurez une simple apparence de paix. Il est d'une extrême conséquence d'arrêter les entreprises des protestans jusqu'à ce que la paix générale soit faite. » Du Luc, 15 *juin* : « Je plâtrerai une paix, espérant que Sa Majesté pourra un jour rétablir l'équilibre. »

[1] L'Helvetia dit 250 bourgeois, 225 paysans du Comté, 300 Lucernois, 74 hommes d'Uri, 95 de Schwyz, 17 d'Unterwalden, 100 de Zoug; en tout 1,061 hommes. — On trouva dans Baden 200 Valaisans, selon Alex. de Watteville. *Lettre à son frère, dans le recueil* : *Briefe mehrerer an J. von Wattenvyl,* 1712 (*Bibl. de Mullinen*).

[2] Le 31, au matin, sous Réding.

[3] « A notre très-honoré Monsieur. » — Il était midi. — Le mur qui protégeait le château tomba avec fracas du rocher en bas.

commencèrent le feu. Cependant Sacconnay, ayant fait demander une nouvelle trêve au stathalter Hirzel, qui les commandait, envoya son aide-de-camp Davel se présenter chez Trautmansdorf. Davel devait s'offrir à protéger l'embarquement du comte; il fit mieux encore que d'accomplir sa mission. Un caractère d'une pureté rare, un mélange d'intrépidité, de sang-froid, d'élévation d'âme et de bonté chrétienne lui donnaient sur tout ce qui l'approchait un ascendant extraordinaire. Tandis que la lenteur autrichienne éloignait l'heure du départ [1], il s'adressa aux principaux magistrats de Baden, réunis chez Trautmansdorf, et, le verre à la main : « Nous ne sommes pas, dit-il, des ennemis irrités; nous exécutons avec douleur des ordres qui vont réduire votre ville en cendres. Venez et jugez de la vérité de mes paroles. » Il dit, le capitaine Pfyffer et plusieurs bourgeois l'accompagnèrent aux Grands-Bains. Dix mille hommes, plus de cinquante bouches à feu et de nombreux mortiers couvraient la rive. « Après quatre heures de bombardement, dit Davel, il ne restera plus une tuile sur vos toits. » Il les persuada de demander une capitulation. On leur donna jusqu'à dix heures du soir pour en proposer les termes. Berne agréa sans hésiter ce qu'ils offrirent; mais il n'en fut pas ainsi de Zurich. Hirzel avait l'ordre de ne recevoir Baden qu'à merci. Repoussé par lui, Schnorf, avoyer de la ville, se rendit aux Grands-Bains en suppliant. Il excusa la conduite des bourgeois par l'obligation où ils s'étaient crus d'obéir à la majorité des Cantons [2]. « Ba-

[1] Jusqu'à sept heures du soir.

[2] « La capitulation de 1450 porte que nous obéirons à la majorité des Cantons. » — Ils offraient de rendre la place à Berne, mais non à Zurich.

deu, lui répondit Sacconnay, place sujette des deux villes aussi bien que des Cantons des Alpes, eût dû demeurer ouverte à tous. Toutefois des officiers bernois vous accompagneront à Wettingen, afin d'intercéder pour vous. » Pendant que ces choses se passaient, la consternation régnait dans la ville. Soudain des membres du Conseil s'emparent secrètement des clefs et vont les porter aux Zuricois. La douleur, les cris, les protestations de Schnorf sont inutiles. La garnison s'enfuit. Baden est réduite à recevoir sa grâce de la merci des vainqueurs. Les deux armées triomphantes entrèrent à la fois dans ses murs. Sacconnay fit ouvrir la marche par 300 Genevois, qui venaient de le joindre, sous les capitaines Rigot, de la Rive et Dupuis [1]. Sur leurs pas marchèrent, le bonnet prussien sur la tête [2], 800 Neuchâtelois, sous le colonel Petitpierre. Les bourgeois se rassemblèrent dans le temple, au milieu des baïonnettes. Deux fois il fallut leur lire les termes

[1] Ils étaient de la garnison de Genève. Trois cents volontaires les suivirent, choisis sur 1500 qui se présentaient; ils s'arrêtèrent à Zoffingue. — Le 25 mai, nos Génevois étaient arrivés près de Baden dans un petit village, où ils soupèrent chez le curé, qui faillit le leur faire payer cher, car il envoya aviser la garnison de faire une sortie. « Mais le bonheur voulut qu'un de nos tambours, nommé Christ, entendit donner l'ordre et vit coudre une lettre à l'habit du messager. » Arrestation de celui-ci, puis du curé. Envoi de la lettre à l'Insbourg (Lenzbourg). Arrivée de dragons à minuit. *Journal de la guerre* (*rédigé par noble de L. Chouet*), *dans l'Histoire ancienne et moderne de Genève*, 1779. — *Grenu*, 25 *juillet*. — Ce récit, transporté sur une autre scène, a donné lieu à la fable de la trahison du curé de Sins, racontée dans l'*Helvetia*.

[2] « En forme de dents d'éléphant. » Ils portaient l'uniforme bleu; les grenadiers, rouge. Le premier contingent marchait sous François Chambrier, le second sous Théodore Chevalier. Petitpierre commandait les deux corps réunis. Il avait l'ordre de ne point passer la frontière de Lucerne, ville alliée de Neuchâtel.

du serment d'hommage. Schnorf ne pouvait se résoudre à le prêter. « Qu'en pensez-vous ? » demandait-il à ses concitoyens, se tournant vers eux avec tristesse. Comme il ne reçut pas de réponse, il se soumit à la nécessité. Baden prit l'engagement de demeurer ville ouverte et neutre en cas de guerre. Elle conserva ses priviléges. Deux cents louis lui furent imposés pour le rachat de ses cloches. Les villes lui laissèrent sa religion, sous la réserve de pouvoir élever hors des faubourgs une chapelle protestante. Cinquante-quatre canons et quatre mortiers furent partagés entre les vainqueurs[1]. Sacconnay, s'interposant entre les bourgeois et la colère de Zurich, supplia ses alliés de laisser subsister les remparts d'une ville qui les couvrait du côté de l'Allemagne; mais ce fut inutilement. Les fortifications de Baden furent rasées en quelques heures[2].

Les deux villes ayant atteint le but qu'elles se pro-

[1] « Vous avez plus d'artillerie que Berne, » dit à l'avoyer le général Sacconnay, en souriant. Le vieillard, à ce mot, releva la tête pour supplier le général bernois de chercher à adoucir la colère de Zurich. — Davel au général Sinner, Baden, 4 juin 1712 : « La ville a été traitée assez rudement, et, quand elle serait traitée un peu plus humainement les intérêts du souverain n'en seraient que mieux établis. Nous y avons trouvé plus de 50 pièces et de très-beaux magasins d'armes. La garnison est de plus de mille hommes, et s'est rendue aux sollicitations que je leur en ai faites pendant que j'étais en commissaire dans la ville. Je leur avais promis un traitement plus doux, s'ils se rendaient. Je crains que la grande prospérité de nos armes ne nous engage à une hauteur qui pourrait attirer des suites dangereuses. Il ne m'est pas permis d'entrer dans des réflexions au-dessus d'un personnage de mon rang. » *Miscell. helv. de Mullinen.*

[2] 1200 hommes furent laissés en garnison à Baden. — Werdmuller. — Sacconnay. — Fankhauser. — Meyer de Schauensée. — Bericht von Schnorf. — Bericht eines Offiziers der Besatzung. — Plan de Rudiger.

posaient en entrant en campagne, leurs armées se séparèrent. Les Zuricois allèrent camper à Maschwanden, les Bernois sur le Meyengrün; tous les regards se portèrent sur les médiateurs. Les députés des Cantons neutres avaient été chercher ceux des cinq Cantons à Zoug[1], ceux des villes à Langenthal[2], où ils tenaient diète séparément, pour les amener, les uns à Olten, les autres à Arbourg, et ouvrir dans ces deux villes des conférences de paix. Ils avaient eu beaucoup de peine à obtenir ce rapprochement. Schwyz voulait attendre les arrêts du ciel. Le fanatisme populaire étouffait à Altorf la voix de Bessler, de Jauch; à Zoug, celle des Zurlauben[3] et des amis de la paix. Lucerne ne soupirait qu'après un prompt arrangement. Fribourg, enserrée par Berne, n'osait se mouvoir[4]. Soleure eût pris les armes pour les villes aussi volontiers que pour les cinq Cantons. L'évêque de Bâle avait donné l'ordre à son cousin, le baron de Rheinach, maréchal-de-

[1] Le 17 mai.

[2] Tillier, V, 71.

[3] Jacques et Fidèle. La voix du landammann Uttiguer, de Baar, dominait la leur. Schwyz et Einsiedlen nourrissaient l'agitation. — A Altorf, les chefs du peuple dépendaient de l'Espagne, tenaient à la conservation des Bailliages italiens et n'étaient pas intéressés dans la question du Toggenbourg; mais le colonel Puntiner, entraîné par son parent, le chancelier de Saint-Gall, les capucins et la tourbe populaire se prononçaient contre le magistrat.

[4] Fribourg prononce une peine de 20,000 francs contre Morat et Echallens, dont les milices ont marché sous les drapeaux de Berne. Le banderet Fivaz s'adresse à l'évêque de Bâle et s'efforce d'entraîner à la guerre ses concitoyens. Langage sévère de Berne : « Plutôt des ennemis déclarés que secrets ! » Ordre au colonel Lombach de menacer la frontière de Fribourg. Lucerne, de son côté, écrit à Fribourg : « Qui eût cru que ce secours, promis tant de fois, dût consister dans un vain office de médiation ! »

camp au service de France, de lever 6,000 hommes[1]; mais les menaces de Berne et de Bâle l'avaient bientôt contraint à désarmer. Les auxiliaires valaisans, après avoir pesé quelque temps sur les Bailliages-libres, s'en étaient retournés à la débandade, et, revenus chez eux, ils avaient maltraité leurs chefs et soulevé le peuple contre le magistrat[2]. Les Grisons avaient répondu à la demande de secours : « Ce sont les cinq Cantons, et non les villes, qui nous ont refusé l'entrée de la Confédération. » Ainsi donc Lucerne, menacée par les armes victorieuses de Berne et de Zurich, se voyait privée d'assistance. Elle ne redoutait pas moins ses alliés que l'ennemi[3]; car ils ne cessaient d'appeler son peuple à la liberté des démocraties. Les soldats lucernois, sans confiance dans leurs chefs, s'étaient dispersés et refusaient de servir sous eux. C'était à peine si Sonnenberg avait pu conserver sous ses drapeaux quelques compagnies, avec lesquelles il gardait le pont de Gislikon.

[1] Par le maître de tribu Mérian. Les protestations de son clergé contribuèrent à retenir l'évêque.

[2] « On envoya le capitaine de Conches aux cinq Cantons, leur montrer que nos obligations ne sont pas plus grandes que celles de Fribourg et de Soleure, et que pourtant nous leur avons envoyé mille hommes et en avons six mille sur nos frontières, que nous ne pouvons supporter davantage cette charge, et que partant nous les prions de pousser vigoureusement la paix ou la guerre. » — Les troupes revinrent par vingt et par trente hommes. Les derniers restés avec le colonel Preux finirent, le 12 juin, par saisir des poutres et des pierres pour enfoncer les portes de Zoug, qui ne voulait pas les laisser partir, et revinrent avec armes et bagages. Violences du peuple, surtout à Sierre. Prompt rétablissement des rapports de bon voisinage avec Berne. *Chronique Perrig et Rotten.* — *Manuel de Berne.* — *Lettres diverses.* — « Il ne faut prendre les armes qu'à la dernière extrémité et se souvenir qu'une république ne peut trop borner les prêtres, pour qu'ils ne s'échappent. » *Le maréchal de Courten à M. de Vautrey.*

[3] Meyer de Schauensée, 108.

Lucerne, comme Rome après la défaite de Cannes, avait remercié son général de n'avoir pas désespéré du salut de la république[1]. Ce fut en ces circonstances que Schwyz fit proposer une attaque générale. Lucerne aima mieux envoyer des députés à Olten. Ceux d'Uri les suivirent; puis ceux de Zoug et d'Unterwald, tout en parlant de la vigoureuse résistance qu'ils préparaient. Schwyz finit par envoyer aussi sa députation « porter secours à la cause opprimée de la foi[2]. » Berne, de son côté, eut de la peine à obtenir de Zürich qu'elle écoutât la voix des médiateurs. Lorsque enfin tous les Cantons et leurs alliés, à l'exception de l'abbé de Saint-Gall, eurent envoyé leurs représentans à Olten et à Arbourg, un rapprochement eut lieu : l'on convint de se réunir à Arau pour traiter de la paix[3].

Zurich et Berne demandèrent le prix de leur victoire. Ils n'exigèrent pas pour les Toggenbourgeois plus qu'avant d'avoir pris les armes. Bien loin de vouloir pour eux la liberté, Willading leur avait répondu avec raillerie lorsqu'ils avaient manifesté le vœu de devenir Canton : « Nulle part ce n'est l'usage de faire les paysans seigneurs[4]. » Mais les villes, voulant re-

[1] Lettre du 27 mai.

[2] Le 31 mai.

[3] Les conférences commencèrent le 9 juin. Zurich et Berne ne permirent pas que les ambassadeurs étrangers fussent invités : ils voulaient surtout éloigner Trautmansdorf. Berne refuse de siéger avec le stathalter Fivaz, de Fribourg. — *Protocol der Friedensunterhandlungen.* — *Zurcherische Beschreybung des Kriegs.* — *Meyer von Schauensée.* — *Notes communiquées.*

[4] Nabholz : « Vous n'êtes pas en état de vous donner une constitution, bien moins de vous gouverner. » — Vainement ils lui offrirent 8,000 florins et une pension de 1,000, s'il leur procurait l'indépendance. Il montra à Zurich, disposée à les soutenir, la faute qu'elle com-

cueillir les fruits de la guerre, demandaient Baden et les Bailliages-libres à titre d'indemnité[1]. Lucerne avait donné pour instruction à ses députés d'accepter, quelles qu'elles fussent, les conditions les moins mauvaises; cependant ils hésitèrent à en subir d'aussi dures. Ils s'adressèrent à l'ambassadeur de France. « De deux choses l'une, leur répondit Du Luc, soumettez-vous ou prenez résolument votre parti. Je ne veux prendre sur moi ni les conséquences de la paix, ni celles d'une guerre malheureuse. Il est glorieux de savoir combattre pour ses foyers et sa religion. Sachez-le toutefois, la France est dans des circonstances à ne pouvoir vous prêter aucun appui. »

Un envoyé de l'abbé de Saint-Gall, le chancelier Puntiner, était sur ces entrefaites arrivé dans Arau, chargé d'observer la marche des négociations. Les députés de Zurich et de Berne, Escher et Willading, l'invitèrent à des ouvertures : « La seule que je puisse vous faire, leur répondit-il, est de vous offrir

mettrait en légitimant sans utilité la colère de l'Empereur et des Cantons. *Lettres de Germann.* — *Nabholz.* — *Manuel zuricois.*

[1] « 1° L'abbé ayant été le promoteur de la guerre, les deux villes exigent qu'il leur soit abandonné, afin qu'elles puissent mettre ses sujets à l'abri de vexations. 2° Vu que les catholiques se sont emparés à main armée des Bailliages, ont induit les habitans à rompre la neutralité, et mis en prison le bailli bernois de Baden, à ces causes et pour leur sûreté, Berne et Zurich exigent la cession illimitée du comté de Baden, des villes de Klingnau, Kaiserstuhl, Zurzach, Rhinau, et des Bailliages médiats. 3° Berne est admise à la co-régence de la Thurgovie, du Rheinthal et du Sargans. 4° La paix de 1531 est annullée par la présente, à laquelle la pacification de Baden (1632) servira de base, quant à la manière de traiter les affaires religieuses. 5° Moyennant ce, Zurich et Berne cèdent à perpétuité leurs droits sur les Bailliages italiens et renoncent à demander leurs frais de guerre, qui s'élèvent à 1,500,000 francs. »

de reprendre le cours de la médiation interrompue par les armes. L'Empereur défend à mon maître d'écouter aucune proposition qui touche à ses droits sur le Toggenbourg [1]. En effet, Charles VI s'était fait retracer toute l'histoire de l'expulsion de l'abbé Léger, et, touché de compassion, il avait fait une pension au prince fugitif [2], en même temps qu'il avait résolu de le rétablir sur son siége. Antoine Schnorf, sous-bailli de Baden [3], fut chargé de prouver que le Toggenbourg était un fief de l'Empire et l'abbé vassal de l'empereur. Deux décrets successifs [4] de la commission impériale condamnèrent les Toggenbourgeois comme rebelles et la conduite des villes suisses comme intéressée et violente. Tout fut repris : l'invasion d'une terre impériale, le sang versé, le sac des couvens, la dispersion de l'antique bibliothèque du monastère, la violation du droit des gens dans la personne de l'ambassadeur impérial. Le cercle de Souabe et le duc de Wurtenberg en particulier furent chargés de prendre les mesures militaires que réclamait la défense du corps germanique. Déjà des troupes arrivaient à Constance et dans le Frickthal, lorsque les représentans des princes pro-

[1] Inhibitorium vom Kaiser Karl VI, etc. — Relation von Puntiner. — Diarium Leodegari. — *Steiguer :* « Si Ringk ose nous menacer des armes de l'Empereur, il n'a qu'à quitter le congrès. » — *Bessler :* « Si Berne le prend si haut, il ne reste qu'à tenter le sort des armes! » *Steiguer :* « Et vous y verrez beau jeu ! » Bourkardt se hâta de lever une séance qui devenait orageuse. (24 juin). Le soir, l'on convint que les députés des cinq iraient porter les articles préliminaires à leurs Cantons respectifs et que le congrès se rouvrirait le 3 juillet.

[2] 1,000 fl. à l'abbé, et une somme considérable à Latour.

[3] Neveu de l'avoyer Caspar Louis Schnorf.

[4] Du 30 mai et du 30 juin. — Fabri Europæische Staatskantlei.

testans firent révoquer l'ordre d'engager les hostilités [1].

C'était moins de l'est que du midi que soufflait le vent de la guerre [2]. Les bulles de Rome se succédaient, pleines d'encouragemens à combattre pour l'autel et le foyer. Elles bénissaient, elles menaçaient; elles prédisaient aux hérétiques le sort de Pharaon [3]. Un subside de 26,000 écus accompagnait ces paroles. Clément XI sollicitait l'appui des cours de Vienne et de Versailles. Le nonce, jaloux de plaire à l'Empereur et de mériter le chapeau de cardinal, secondait admirablement le zèle du souverain pontife [4]. Nouveau Jules II, il appelait les peuples aux armes, convoquait le clergé des Waldstetten [5] et lui dictait la guerre comme la loi de Dieu. Bientôt se montrèrent les effets de ses paroles. Des zéla-

[1] Arx, 463. — Diarium Leodeg. — Meister, 139. — Eschers Leben von Wyss. — Acta Toggica. — Wirtemberg et Hesse-Cassel offrent leurs bons offices. — Lettre du roi de Prusse aux deux Cantons, les invitant à modérer leurs exigences. — Les explications présentées au prince Eugène par les généraux d'Erlach et Burkli, et à Vienne par Saint-Saphorin, contribuèrent beaucoup à ce résultat. *Archives de Mestral de Saint-Saphorin.* — *Haller's Darstellung der merkwurdigsten Schweizerschlackten*, 163 (*d'après les archives du château de Hindelbank*).

[2] « Brûlant sirocco. » — Bref du 11 juin. — Reboulet, Histoire de Clément XI, II, 37, parle de grandes sommes envoyées. — Meyer von Sch. 117. — Arx, 464.

[3] Clementis XI epistolæ, Romæ 1723 et 1724. — Helvetische Bibliothek, Zurich, 1741, page 124.

[4] « Les paysans, en Valais aussi, voudraient se joindre pour devenir les maîtres de toute la Suisse, ce qui ne pourrait arriver que par le massacre des chefs qui la gouvernent. Le nonce leur a fait prendre cette belle résolution. Il promet des miracles. A Fribourg, à Soleure aussi, le peuple croit que ceux qui veulent la paix mourront damnés, et que les gens inclinant pour la guerre seront absous de tous leurs péchés, comme le leur a déclaré le nonce. » *Du Luc, 22 et 29 juin.*

[5] Au Treib, 1er juillet. Lucerne défendit aux ecclésiastiques de son ressort de s'y rendre.

teurs en foule, semblables à ceux qui, lors de la ruine de Jérusalem, parurent dans la Judée, se répandirent au pied des Alpes. Pas de chef, pas d'ordre, pas d'artillerie; l'image du bienheureux Nicolas de Flue leur tenait lieu de tout. Les zélateurs s'adressaient à une multitude que les malheurs de la guerre avaient bien moins frappée que les mots, étrangers pour elle, de condescendance et de concessions. Ils lui demandaient si elle abandonnerait à la légère ce que, 150 ans auparavant, ses pères avaient bien su maintenir. Partout ils firent fléchir les gouvernemens. A Zoug, la landsguémeind arracha de leurs siéges les landammann Zurlauben et Andermatt; elle les contraignit, en les accablant d'injures, de se réfugier à Lucerne; puis elle défendit sous peine de mort au conseil ordinaire de s'assembler et confia la gestion des affaires à des hommes d'armes [1]. Les Schwyzois firent aussi descendre de leurs siéges plusieurs magistrats [2]. A Stanz, le jésuite Dillier et deux capucins furent associés au conseil de guerre. A Altorf, le parti de la paix luttait encore. Les zélateurs parcouraient les campagnes de Lucerne, les soulevant contre le magistrat. Les chanoines de Munster s'emportèrent jusqu'à excommunier les officiers qui avaient commandé à Bremgarten et quiconque aurait société avec eux [3].

[1] Le 3 juillet. Il y eut des magistrats maltraités et blessés. Du Luc, apprenant l'injure faite aux amis de la France, invita les Confédérés « à dompter les mouvemens tumultueux du peuple de Zoug. » Tous les députés, excepté ceux des trois Cantons primitifs, résolurent « de s'employer à ramener à la raison le peuple libre de Zoug. »

[2] Les juges de Stalder furent soumis à une enquête.

[3] Amberger. — Helvetia. — Les officiers furent expulsés du temple. La menace d'une saisie sur les biens du chapitre put seule les porter à demander au nonce la levée de l'excommunication.

Instruites de ces mouvemens, Zurich et Berne crurent devoir prendre de nouvelles mesures. Aussitôt après la prise de Baden, Zurich, cédant au désir qu'avaient ses miliciens de revoir leurs foyers, et pressée de se décharger du fardeau de la guerre, avait licencié 45 hommes par compagnie[1]. Berne s'était vue obligée à suivre cet exemple. Maintenant elle envoie des députés[2] réveiller ses alliés de leur sommeil. La bourgeoisie, le clergé s'émeuvent; ils menacent; le sénat zuricois se voit contraint à son tour de songer à la guerre[3]. Bientôt le bruit de l'accord des deux villes se répandit comme avait couru celui de leur mésintelligence. Les armées reprirent l'attitude offensive. Les Toggenbourgeois se préparèrent à tomber sur Uznach, les Zuricois à pénétrer dans le pays de Schwyz, Berne à attaquer Lucerne par l'Argovie, Saint-Urbain et le Brunnig. Nicolas de Diesbach remplaça dans le commandement le général Tscharner, que sa santé contraignait à la retraite. Un vieillard vénéré pour sa droiture, estimé pour son courage, Frisching, reçut l'honneur de présider le

[1] Un grand nombre d'officiers bernois, membres du Deux-Cents, se prononçaient contre la guerre, qu'ils jugeaient terminée par l'affranchissement du Toggenbourg. Ils estimaient avoir le droit de donner leur suffrage sur la question d'opérations ultérieures, et protestaient contre toute invasion dans les cinq Cantons. *Manuel*, 52.— *Kriegs Manuel*, 34. — *Von Rodt.* — *Von Tillier.* Des soldats, les plus pressés de revoir leurs foyers reçurent un congé de 10 à 15 jours. Ordre aux Communes de faire labourer les champs des défenseurs de la patrie. *Ordre du 30 avril, renouvelé le 10 juin.*

[2] De Bonstetten et d'Erlach de Spietz.

[3] Il envoie à Berne Hirzel, homme populaire, et non pas Escher, que sa modération et les invectives de l'antistès Klingler avaient fait accuser de papisme. Willading eût voulu que le sénat prît sur lui d'ordonner la guerre; il ne l'obtint pas. En Deux-Cents il eut 120 voix contre 6. Le 2 juillet fut fixé pour une invasion.

conseil de guerre [1]. Le vrai chef de l'armée demeura le lieutenant-général Sacconnay, qui en était l'âme [2]. On résolut de marcher. Mais le jour où l'ordre en fut expédié, il échappa au trésorier Steiguer à Arau de le communiquer à Bourckardt, député de Bâle. Celui-ci courut auprès de Du Luc; ils supplièrent. Vainement Willading s'efforça-t-il de montrer que le moyen d'éviter l'effusion du sang était de contraindre Lucerne à la paix, une majorité de douze voix décida de suspendre, par égard pour l'ambassadeur de France, la reprise des hostilités [3]. Toutefois l'ordre fut donné de transférer à Mouri le quartier-général et de porter les postes avancés de l'armée jusqu'à Sins, à deux lieues de Zoug, à cinq lieues de Lucerne.

Ces démonstrations achevèrent de disposer Lucerne à la paix. Les Conseils convoquèrent la bourgeoisie dans la chapelle de Saint-Pierre et l'invitèrent à ployer dans l'espoir de jours meilleurs [4]. Quelques hommes du peuple s'élevèrent seuls contre cette proposition. Deux jours après, des députés de Zoug, de Schwyz et d'Unterwald demandèrent inutilement de pouvoir s'adresser

[1] Diesbach et Frisching avaient représenté Berne dans Zurich, où les conseillers de guerre Kirchberguer et Effinger allèrent les remplacer. Diesbach avait été page à la cour de Hesse-Cassel, et brigadier en France. « Frisching est un homme sage, doux, d'un esprit médiocre; il est dans les affaires malgré lui. » *Puisieulx.* « Blanchi par l'âge, il n'en est pas moins jour et nuit à cheval, aimable de cœur, l'ami du soldat. » *Lettre d'un soldat.*

[2] Sacconnay ne nomme Diesbach et Frisching que « Messieurs du conseil de guerre. »

[3] Nos *modérés* l'emportent; nos *torys*, comme les nomme Saint-Saphorin dans sa correspondance avec la cour de Londres.

[4] « Dans l'impossibilité où l'on se voyait de continuer la guerre. » 10 *juin.* « Le bouchers se montrèrent les plus rebelles à leur voix et les plus dociles à celle du nonce, qui montrait la religion aux abois. »

à la bourgeoisie. Akermann, stathalter de Nidwalden, ardent, généreux, emporté, essaya néanmoins encore de renverser ce que Lucerne venait de résoudre [1]. Il se rendit secrètement dans la ville, examina tout, et, le soir même, dans le dessein d'y mettre le pied, demanda le passage pour 300 hommes qu'il voulait conduire à Zoug. Un refus ne le découragea pas. Le 13, au point du jour, un homme accourut du Gutsch à Lucerne apprendre que des barques nombreuses, pleines de gens armés, se montraient sur le lac et s'approchaient de Winckel : c'étaient les Unterwaldiens. On fut bientôt sous les armes et on les contraignit à se rembarquer. Sans tarder davantage, les députés de la ville et ceux d'Uri partirent pour Arau, avec de pleins pouvoirs[2], et le 18 juillet ils signèrent la paix [3].

Baden, Bremgarten et la partie des Bailliages-libres située au-dessus d'une ligne tirée d'Hermetschwyl à Sarmensdorf, étaient cédés à Zurich et à Berne [4]. Les deux villes s'engageaient à respecter dans ces contrées la religion catholique, à protéger les couvens et les

[1] « Akermann s'imagine, à la manière des héros de l'Arioste, de prendre une lance et d'y enfiler cinquante hommes à la fois. » *Beretti à Du Luc, 13 juillet.* Trois ans auparavant bailli de Thurgovie, il avait accru l'irritation des esprits en imposant à la ville zuricoise de Stein une amende de 1,000 ducats, pour la punir d'avoir exercé ses milices sur terre thurgovienne.

[2] « Que nous apportez-vous? » leur demandèrent vivement les députés des villes. Blessés, les envoyés catholiques furent plus d'un jour avant de vouloir faire connaître la résolution de leurs seigneurs. — Les députés de Schwyz, Muller et Ehrler, n'avaient pas de pleins pouvoirs; Unterwalden et Uri les menaçaient de se tourner contre Schwyz, s'il s'obstinait. — Tous étaient d'accord pour réserver aux catholiques le patronage des couvens.

[3] Waldkirch, II, 827. — Lamberty, VII, 642.

[4] Les droits de Glaris étaient réservés.

justices. Les droits des deux religions étaient déclarés égaux dans la Thurgovie et dans le Rheinthal. Les achats en main-morte n'étaient permis qu'au gouvernement. Les différends devaient être jugés par des arbitres en parité. La paix de 1531 était abolie; celle de 1712 devait seule porter le nom de paix de religion [1]. On convint de gouverner à l'avenir les pays sujets avec douceur, de ne plus les accabler de frais immodérés de chancellerie, et de les déclarer neutres dans les guerres intestines [2]. Plus d'injures : des deux religions, l'une devait être nommée évangélique, l'autre catholique romaine. Les cinq Cantons s'engageaient à ne point appuyer l'abbé de Saint-Gall, s'il refusait d'accéder à la paix [3]. Zurich et Berne voulurent bien, par égard pour l'ambassadeur de France et pour les Cantons médiateurs, ne faire aucune mention des frais de la guerre [4].

A la nouvelle que Lucerne et Uri venaient de signer ces conditions, la fureur éclata dans les vallées des Alpes. Les prédications s'allièrent au bruit des armes. Des chants de colère se firent entendre : « Tell! sors de la poussière et vois si jamais la tyrannie des baillis

[1] « Il y aura en diète un rédacteur de chacune des deux religions, etc. »

[2] « Ils ne travailleront à la paix que par la prière et ne se fortifieront que du consentement de tous les Cantons. »

[3] « Et ne s'intéresseront à sa cause médiatement ni immédiatement, ne l'embrasseront, ni ne la soutiendront, ni ne s'en mêleront, etc. » Il lui fut donné, comme aux trois Cantons, jusqu'au 20, pour accéder à la paix. Le 19, il fit savoir qu'il ne pouvait entrer dans aucune négociation sans l'agrément de l'empereur. Schwyz invita, le 16, « ses chers fidèles et anciens Confédérés à marcher à l'ennemi, sans bruit de paroles, sous la protection de la mère de Dieu. »

[4] Une amnistie fut proclamée. Schnorf, agent de l'abbé de Saint-Gall, en était excepté.

autrichiens a égalé celle de nos seigneurs ! N'a-t-on pas de tout temps en Suisse abaissé l'orgueil des grands ? Ils tomberont les tyrans de nos jours, et leur chute sera d'autant plus profonde qu'ils se sont élevés contre le ciel. On n'appellera pas rebelle le peuple qui combattra pour son Dieu. Tell ! Tell ! écoute-nous et lève-toi [1] ! »

La voix du père des fidèles s'unit à ces belliqueux accens. La conduite de Lucerne avait plongé le souverain pontife dans le deuil [2], tandis que celle des Cantons, vrais défenseurs des libertés de l'Église, avait consolé son âme. Il leur offrait toutes ses forces pour continuer la guerre. La garde suisse à Rome joignit ses exhortations à celles du saint Père [3]. Vingt-cinq mille écus étaient prêts ; tous les cardinaux contribuaient pour ajouter à cette somme [4]. Les confesseurs reçurent l'ordre de refuser l'absolution à qui ne prendrait pas les armes. Fribourg, Soleure, les Rhodes intérieures d'Appenzell

[1] « Hat mann nicht aller Zeiten
Den Adel kraftlos gemacht?
Warum will mann jetzt leiden
Von selben solche Pracht?
So gross ist nicht gewesen
Der Vogte tyranney
Als wir anjetz im wesen
Der Herzen Schelmerey.
Will sich Lucern bekehren,
So sey es ihr zum Heil;
Will er sich aber speren
So wartet ihm sein Theil, etc. »

(*Bibl. bern. VI*, 35.)

[2] « Vainement il lui avait, par l'autorité qu'il tenait du ciel (*tradita nobis a Domino auctoritate*), défendu de rien faire de préjudiciable à la foi catholique. »

[3] Lettre reçue le 16 juillet.

[4] Le pape ne put tirer des prélats que 10,000 scudi. 100,000 écus arrivèrent à Lucerne le 19 juillet.

furent invités à prendre une résolution digne de leurs pères. Les évêques furent pressés de sortir de leur sommeil. Le roi de France reçut des reproches et l'Empereur ces mots : « Lève-toi, mon fils très-cher en Jésus-Christ, lève-toi sans plus tarder ; Dieu tient ta récompense dans sa main. »

Le peuple prit pour mots de ralliement : « Le salut de la religion ; » les esprits s'échauffèrent à le répéter. Les Obvaldiens sollicitèrent l'Entlibouch de se joindre aux vieux croyans. « Soyez libres comme nous, disaient-ils, et que Lucerne soit à l'avenir un bourg ouvert. » Akermann fit flotter le drapeau franc dans l'Unterwald, Trinkler à Zoug ; ils appelèrent indistinctement les hommes des divers Cantons à se ranger sous ses plis. Tout ce qui s'y réunirait devait être libre. On jurait de le protéger contre le monde entier. Attaques, batailles et victoires, voilà la guerre pour le paysan. La campagne se prolonge-t-elle, il se croit trompé ; l'ennui le gagne ; l'image de ses travaux abandonnés, la pensée de la moisson prochaine le poursuivent, et l'impatience ouvre ses lèvres au murmure. Les miliciens lucernois étaient dans ces dispositions lorsque l'appel de leurs voisins leur fut adressé ; ils coururent en grand nombre se joindre à eux. Leurs seigneurs en furent frappés d'épouvante. La veille encore on les entendait proclamer qu'un gouvernement se perd lorsqu'il rend compte à ses sujets, et que rien ne saurait être plus faible qu'une loi précédée de considérans[1]. Ils n'en crurent pas moins devoir convoquer leur peuple en assemblées de bailliages et lui faire expliquer les motifs de leur manière d'agir. Les baillis retracèrent

[1] Ils citaient Sénèque, épître 94. *Meyer de Schauensée.*

quelle était la puissance de Zurich et de Berne. Ils rappelèrent qu'en 1529 les cinq Cantons avaient fait un traité désavantageux pour l'amender deux ans après. Ils ne réussirent qu'à confirmer le peuple dans ses soupçons. Lorsque Sonnenberg apprit à ses soldats, campés à Roth, la conclusion de la paix, quelques-uns sortirent des rangs et s'écrièrent : « Telle nous ne la voulons. » Les hommes que le peuple écoutait encore étaient ceux qui lui disaient : « On voit bien que l'inimitié de nos Messieurs contre Zurich et Berne n'est pas si grande qu'ils le font paraître, bien que les deux villes aient pris les armes pour détruire la religion. Il valait bien la peine de mettre toutes les milices sur pied pour les disperser dans le pays et les cacher derrière les haies. Point de sérieux à l'attaque; aujourd'hui point de résistance. N'est-il pas contre toute raison d'attendre l'ennemi chez soi plutôt que de l'aller battre sur ses terres? Il est évident que les seigneuries s'entendent pour perdre les paysans. »

Les démagogues qui tenaient ce langage avaient leurs conférences dans le moulin de Dienikon [1]. Ils convoquèrent le peuple à une assemblée générale, auprès de l'hôtellerie du « Bon Sapin [2], » non loin de Rothenbourg, sur la place où, jusqu'en 1798, se voyait une colonne élevée à leur déshonneur. Lucas Wyss, un homme de feu, prit la parole. Il savait que les patriciens de Lucerne s'étaient concertés avec ceux de Berne et de Zurich pour réduire les démocraties. Les paysans devaient être désarmés en tous lieux. S'em-

[1] Près d'Eschenbach.

[2] « Bey der sussen Tanne, » le 18 juillet. Prière à l'avoyer Schwitzer de se mettre à leur tête.

portant à cette idée, il eût voulu, sans plus de retard, marcher sur Lucerne, y renverser la seigneurie, puis aller écraser les Bernois. Le peuple ne se laisse pas entraîner en un moment à l'excès de la déraison : la proposition de Wyss fut rejetée. Mais il fut résolu de remplacer les officiers qui avaient trahi le peuple à Bremgarten, par des hommes qui eussent sa confiance. On nomma Joseph An der Houb, Hans Hildebrand et Petermann, aubergiste à l'enseigne du Cerf; libre aux officiers de la ville de servir comme simples soldats. On décida d'inviter le corps franc des petits Cantons, qui depuis quelques jours campait autour de Saint-Volfgang, sur terre de Zoug, à passer le pont de Gisliken pour se réunir à leurs frères d'armes de Lucerne. « Courons, s'écria Wyss, courons sous les drapeaux francs. Là ni censes, ni dîmes; point de lettres de rente dans les petits Cantons. » Le bruit lointain du canon des Zuricois, qui célébraient à Maschwanden la conclusion de la paix [1], s'étant fait entendre, l'on crut à une attaque contre Zoug. Aussitôt le tocsin sonna. Le peuple se réunit en armes à Hohenrain. La peine de mort fut prononcée contre quiconque demeurerait en arrière, et ses pénates [2] furent dévoués aux flammes. Les hordes accourues de toutes parts remplirent les airs de hurlemens d'impatience et de colère.

Ces cris pénétrèrent dans Lucerne et y répandirent la terreur [3]. Quel parti prendre? Il était parmi les ecclésiastiques lucernois des hommes qui ne confondaient point la politique de Clément XI avec la religion du

[1] Le 19.

[2] « Haus und Heim. »

[3] « Landi et moi sommes des fauteurs d'hérésie, vendus à Berne et à Zurich ! » *Du Luc, discours du 12 août 1712.*

Christ. De ce nombre étaient Meglinger, prédicateur de la ville[1], et plusieurs pères capucins. Messieurs de Lucerne les supplièrent de se rendre au camp : seuls encore ils pouvaient y ramener l'ordre. Meglinger rencontra Petermann, An der Houb et des paysans en foule courant à la frontière. « Où allez-vous, leur dit-il ?—Nous réunir aux petits Cantons, leur jurer de défendre leurs libertés, et recevoir le serment qu'ils veulent nous faire de nous aider à conquérir la nôtre. — Holà ! holà ! que dites-vous donc, messieurs ? Dieu nous garde de mal ! sommes-nous esclaves ? sommes-nous asservis à des rois ou à un empereur ? Nous sommes libres. Ce que chacun possède, le souverain le lui garantit. — Le souverain ! Ah ! nous les connaissons ces messieurs de la ville : il y a parmi eux des hérétiques pires qu'il n'en est à Berne et à Zurich. Aussi ne marcherons-nous sur ces deux villes qu'après les avoir exterminés. — Grand Dieu, garde-nous de si mauvais desseins ! Messieurs, je suis homme d'Église, indigne ; daignez m'écouter. Je vous supplie de chasser de vos cœurs des pensées aussi pleines de péché. — Vous êtes donc des leurs ? Pour nous, nous voulons être libres, quoi qu'il en coûte. Nous savons qu'il est déjà des prêcheurs hérétiques dans la ville, et qu'on leur construit un temple, tandis que dans les campagnes on nous laisse mourir de faim. Ni officiers, ni poudre, ni canons. On veut tout réduire en servitude. — Dieu tout bon ! s'écria Meglinger, qui peut avoir trompé ces messieurs par de tels mensonges ? Des prêcheurs dans la ville ! Celui qui s'y hasarderait ferait bon marché

[1] « Leutpriester. » *Amtlicher Bericht von Meglinger, dans l'Helvetia, I, 118.* « Il n'appelait pas le siècle incrédule parce que ses tendances étaient critiques et réfléchies. »

de sa vie. Des prêcheurs! Quel que soit celui qui ait imaginé ces calomnies, il mériterait qu'on lui arrachât la langue avec des tenailles ardentes et qu'on le mît en mille morceaux. Ignorez-vous que le nouvel édifice est un magasin pour l'hôpital. Mais pourquoi n'apprends-je de vous que des choses fausses? Vous vous plaignez qu'on ne vous envoie pas des officiers; je vous ai vu ce matin les chasser en les menaçant de faire feu sur eux. Cette menace effroyable, je l'ai entendue. Après cela, qui se fierait encore à vous? Allez donc vous jeter sans chef, pauvres brebis, au-devant des loups de Berne. Allez, ni moi, ni ces deux capucins ne sommes capables de vous commander; ou plutôt croyez-moi. Voici, j'ai donné mon âme à Dieu; je suis prêt à perdre ma vie pour la foi catholique. Mon corps, je vous le livre pour être mis en mille morceaux si je suis menteur. Eh bien, je le dis la main levée au ciel, cette main de laquelle j'allais de ce pas consacrer l'hostie; aussi certainement que je crois, après la consécration, Jésus-Christ, le fils de Dieu, présent dans le sacrement, aussi certainement je vous assure que tout ce que j'ai entendu de vos bouches est mensonge. » Il dit; les paysans hochèrent la tête. Toutefois ils ne prêtèrent pas serment aux hommes des petits Cantons.

Dans Lucerne même, les Conseils flottaient entre le devoir de garder la paix jurée et l'entraînement populaire. Plusieurs avaient ouï sans déplaisir le cri de guerre des prêtres. D'autres, voyant qu'on ne pouvait arrêter l'orage, croyaient devoir essayer de le diriger. Lucerne hésitait cependant encore [1] quand Aker-

[1] Elle finit par écrire à ses députés à Arau, qu'elle se voyait, malgré elle, obligée de reprendre les armes.

mann, qui possédait toute la confiance de la multitude, et le colonel Réding de Schwyz, se levèrent brusquement à la tête de 4,000 hommes et quittèrent le camp de Saint-Volfgang, résolus à rompre une paix abhorrée et à tenter ce qu'ils pourraient par les armes. L'armée bernoise, se conformant aux ordres du sénat, s'était portée sur Mouri [1], et quelques compagnies s'étaient avancées jusqu'à Sins, sous le colonel Monnier [2]. Ce mouvement avait eu plutôt un but politique que militaire [3]. La position était périlleuse. Telle la jugea Sacconnay. Mais comme l'on comptait sur la paix, et que tous les jours on entendait les feux des 6,000 Zuricois, campés sur l'autre rive de la Reuss, les représentations de l'officier vaudois furent à peine écoutées [4]. Le traité de Bremgarten conclu, l'on crut pouvoir s'abandonner à la confiance. Les jours se succédèrent pour le grand nombre des officiers dans les festins et dans l'ivresse. L'histoire est pleine des revers causés par l'amour des chefs militaires pour leurs aises et pour les banquets [5]. Sacconnay seul prit, du mieux qu'il

[1] Elle était campée entre Boswyl et Mouri, resserrée entre les forêts et les marais du Gyrizenmoos.

[2] Monnier venait d'être rappelé de Saint-Gall, où il servait dans le corps auxiliaire des Zuricois.

[3] Son effet réel fut de provoquer la prise d'armes du peuple des cinq Cantons.

[4] Point de pont sur la Reuss, pour communiquer avec eux. La lettre d'Alex. de Watteville, du 30 juin, (*mss. Bibl. de Mullinen*) renferme sur ce point une erreur.

[5] Peut-être Mouri fut-il choisi comme quartier-général parce que toutes les commodités de la vie s'y trouvaient. Un jour, pendant le dîner, Sacconnay se lève et d'une voix sévère : « Je désire être mauvais prophète, mais je crains que vous n'ayez à répondre devant Dieu de votre imprudence. » Il dit et quitte la table. *Relation de Sacconnay*. — *Rodt*, 507. — Quelques compagnies des bataillons de Métrail et de Gin-

put, les mesures propres à mettre la porte de Sins à l'abri d'un coup de main. L'église et le cimetière furent couverts de redoutes; la garde en fut confiée aux fusiliers de Romainmotiers et aux chasseurs de Vallorbes et du val de Joux, sous le major Roguin d'Yverdun; celle du pont sur la Reuss aux Nyonais, sous Damon[1]. La brigade de Mullinen campait dans les vergers derrière le cimetière. Les deux bataillons neuchâtelois du colonel Petitpierre, postés à une lieue de Sins[2], avaient l'ordre de marcher au besoin. Le pays étant hostile, il n'avait pas été possible de jeter des postes avancés; mais des escouades de dragons parcouraient la contrée. Ces divers corps réunis s'élevaient à 1,600 hommes[3]. Monnier en avait demandé 4,000 pour rendre le poste imprenable, mais il n'avait pu l'obtenir. Il restait à celui que ses compagnons d'armes avaient surnommé l'Intrépide de montrer ce qu'il eût fait s'il eût été compris et secondé. Il n'avait pas achevé ses retranchemens quand une troupe fut aperçue, se cachant derrière les collines et les bois; on la vit grossir : les drapeaux flottèrent. On courut aux armes.

Le cours de la Reuss et une lieue de chemin séparent Sins de Saint-Volfgang, où campaient les corps francs des petits Cantons[4]; mais les chefs de ces corps

gins se trouvaient à Merischwanden, enclave lucernoise dans les Bailliages-libres; ordre d'évacuer ce territoire.

[1] « Sous Kienberguer. » *Rodt.*

[2] A Aw.

[3] Monnier avait six compagnies, de Mullinen cinq, Petitpierre six; il faut y joindre 150 dragons. Mais les compagnies n'étaient pas au complet. La *Relation de la victoire de Wilmergue et des mouvemens qui l'ont précédée* porte à 1,400 hommes la force de la division.

[4] Forts d'environ 4,000 hommes.

ne s'étaient pas hasardés à commencer l'attaque par le pont de la Reuss. Ayant fait un long détour, Réding, Akermann et le landammann Muller de Zoug passèrent le fleuve à Gislikon, et le 21, de grand matin, sans attendre que le tocsin eût réuni les Lucernois, impatiens de combattre[1], les regards fixés sur l'image de Saint-Nicolas de Flue, portée au haut d'une longue lance, pleins de l'espoir de surprendre l'ennemi, ils se précipitèrent sur le village de Sins. Monnier rassembla 300 hommes derrière ses remparts inachevés[2]. Telle était l'adresse des Vaudois à se servir du fusil que, lorsqu'ils firent feu, les catholiques crurent entendre une machine nouvelle, qu'ils comparèrent au Vésuve vomissant des flammes. Réding et le landammann Muller tombèrent à ce premier assaut, frappés d'un coup mortel. Akermann reçut une blessure à la tête. La vue de leurs chefs gisans dans la poussière enflamma les Schwyzois de fureur. Les uns coururent à une nouvelle attaque, les autres montèrent aux fenêtres et sur les toits des maisons qui dominaient le cimetière. Frappés à découvert, criblés, assaillis de toutes parts, les Vaudois firent une héroïque résistance. Si les 700 hommes de Mullinen eussent secondé leurs efforts, les assaillans eussent payé cher la victoire; mais ils

[1] « Des femmes dans les rangs. » *Meyer de Schauensée.*

[2] Des capitaines Fischer de Reichenbach et Duplessis d'Yverdun envoyés à la découverte, le premier se rabattit sur Sins, le second fut coupé, mais s'ouvrit un chemin par l'épée. — « Monnier n'attendait rien moins que semblable visite, car il venait de renvoyer MM. de Dizy et d'Essert (Delessert), qui étaient venus avec lui en qualité de volontaires. » *Relation véritable de l'action de Seiss, par un officier qui était du détachement, Bâle,* 1718. « Les capitaines Bourgeois et Warney se trouvaient dans le cimetière et firent tout ce qu'on peut attendre de gens d'honneur. » *Relation mss.*

s'étaient repliés en escarmouchant[1]. Les Neuchâtelois, assaillis par les paysans de la contrée, se retirèrent en grand désordre, abandonnant leurs bagages[2]. Livrés à eux-mêmes, Monnier et ses braves combattirent jusqu'à ce que, cernés de tous côtés et réduits à un petit nombre, ils se divisèrent. Les uns, au nombre de soixante, Davel à leur tête, réunirent leurs efforts, se précipitèrent à travers l'ennemi, percèrent sa multitude et gagnèrent les champs, emmenant des prisonniers[3]. Les autres se réfugièrent dans le temple avec leur chef. Ils en défendirent l'entrée, puis la galerie, puis le clocher. Enfin, voyant apporter de la paille mouillée pour les étouffer par la fumée, ils se rejetèrent dans le temple. Blessé, n'ayant plus ni plomb ni poudre, Monnier se rendit à Akermann en lui tendant son cachet. Irrités de tant de résistance, les soldats catholiques jetaient de sombres regards sur leur captif; s'animant à son aspect, ils allaient le massacrer, lorsque Akermann s'élança devant leurs baïonnettes, saisit les plus échauffés et leur dit : « J'ai donné ma parole, vous ne le tuerez qu'après m'avoir transpercé le corps. » Ils prirent tous deux le chemin de Zoug, l'un prisonnier, l'autre blessé grièvement. Le capitaine Manuel de Cronay venait d'être assommé devant l'autel par un paysan des Bailliages-libres. L'église ainsi que le cimetière étaient jonchés

[1] Ils rejoignirent l'armée par Merischwanden, où les paysans leur prirent deux canons et 54 hommes.

[2] « Nous fûmes assaillis de toutes les hauteurs, des bois, des buissons, par six mille hommes. » *Rapport fait à Arau, le 20 juillet.* Quelques officiers et des soldats égarés se retrouvèrent. *De Rodt.*

[3] Olivier, le canton de Vaud, 1095. — Alt, X, 672. — Moréri, supplément, Bâle, 1781, tome II. — Interrogatoire de Davel.

de morts. Pendant que ces choses se passaient à Sins, Damon avait défendu le pont de la Reuss avec non moins d'intrépidité. Attaqué par les Zougois et par Puntiner, qui venaient d'arriver à Saint-Volfgang avec un renfort d'Uri, il avait repoussé deux assauts. Il se préparait à en soutenir un troisième, lorsque, entendant se ralentir le feu dans le village, il se douta du malheur de Monnier, et profita de la retraite des ennemis pour opérer la sienne. Il fila le long des halliers de la Reuss, emmenant ses blessés [1].

La distance de Sins à Mouri n'est que de trois

[1] « Tandis que le capitaine Roeh faisait battre la caisse auprès du pont pour tromper l'ennemi. » Selon Tillier, V, 79, Diesbach de Champvent commandait au pont de Sins, et se retira de bonne heure.— Je lis dans la relation d'un Vaudois : « Les officiers ici nommés restèrent morts ou blessés sur le champ de bataille : Mathieu des chasseurs, Roland de Romainmotiers, Roguin, Thomasset, Kirchberguer, Manuel, Sturler de Bumplitz, enfin Bordier et Chenevière de Genève. MM. Monnier et Damon, ayant, comme par pressentiment, remis la veille leurs drapeaux à M. de Mestrail, aucun ne tomba aux mains des ennemis. » — *Länderischer Mars oder wahrhafter Bericht der herrlichen Victory zu Sins, Zug*, 1712. « Bellona, die Matron, hat dabey das beste gethan, so mit Fussen das Höllisch Drachenkopt zerknischt (A Bellone, la sainte matrone (la Vierge d'un peuple belliqueux), la gloire de ce combat, puisque c'est elle qui de ses pieds a écrasé la tête du dragon vomi par l'enfer.) » — *Puntiners Beschreibung.* — *Relation des herrlichen Siegs, etc.* — *Relation dans les papiers de Saint-Saphorin.* « Ils n'étaient pas mille et ont fait perdre 500 hommes à l'ennemi. » — *Mémoires de Sacconnay.* — *Journal de Kienberguer.* — *Relation véritable, etc.* « La moitié des officiers manquent. » — *Récit du fils Damon* (jeune homme de 17 ans, qui y était). — *Récit de l'enseigne Ducoster.* — *Rodt :* « Les dragons seuls avaient perdu 21 hommes et 37 chevaux. — *Meyer von Schauensée*, 137. — *Meyer von Knonau.* — « On conte que 2,000 Bernois et Neuchâtelois ont été conduits, la fourche au cul, jusque dans l'abbaye de Mouri. » *Du Luc, 22 juillet.* — Les Zuricois ne firent aucun mouvement. « Le vent du nord, dirent-ils, les avait empêchés d'entendre le bruit des armes. »

lieues. Mais les accidens d'un sol coupé de collines boisées, et le vent du nord qui, pour le malheur de Monnier, s'était levé dès le matin, avaient empêché le bruit du combat de parvenir aux oreilles des généraux de Berne. Ces officiers se trouvaient à table quand des dragons vaudois, ayant entendu le canon, coururent en aviser Sacconnay. Celui-ci fit marcher aussitôt le major Manuel avec les bataillons Métrail, Saussure, Crousaz et Cerjeat. Les chemins étaient affreux : les officiers voulurent donner quelque repos aux soldats. « Point de halte ! s'écrièrent ceux-ci, marchons au secours de nos camarades du pont de Sins. » Des dragons, envoyés à la découverte, rencontrèrent Damon sortant des halliers de la Reuss, et bientôt parut la petite troupe échappée au malheur de Monnier. Peu après, on vit les catholiques déboucher de la Kalkthare, les bandes des petits Cantons fatiguées, les Lucernois, qui les avaient rejoints par troupes nombreuses, avides de combat. Officiers et soldats demandèrent à Manuel d'être menés à l'ennemi : ils voulaient venger leurs frères d'armes perfidement massacrés et punir une aussi indigne violation de la paix [1] ; mais Manuel avait reçu l'ordre de ne pas hasarder de mêlée si Monnier ne pouvait être sauvé. Après s'être montrée une demi-heure en bataille, la petite armée fit retraite sur Mouri, où Sacconnay blâma son chef d'une obéissance trop scrupuleuse [2]. Trois jours plus tard [3] Villars sauvait la France à Denain, sans consulter la cour ni les officiers-généraux. Il répondit à qui lui deman-

[1] Ainsi s'exprima Crousaz au nom de ses compagnons d'armes.

[2] « Morbleu, mon ami, que n'avez-vous pris la chose sur vous ! Que je me veux de mal de vous avoir gêné ! »

[3] Le 24 juillet.

dait comment il avait osé livrer bataille : « Je n'ai, dans ces occasions, d'autre conseil de guerre que mes grenadiers. » L'armée bernoise, forte encore de 8 à 9,000 hommes[1], recula jusqu'au plateau qui se prolonge de Wohlen à Wilmergue. Ses chefs envoyèrent demander à Berne des pouvoirs illimités[2].

Les catholiques se pressèrent sur ses pas. Arrivés à l'extrémité de la chaine de collines qui, du canton de Lucerne, se prolonge jusque près de Sarmensdorf, ils virent[3] les tentes bernoises se dresser sur la plaine de Wohlen. Aussitôt les troupes demandèrent le combat. Le jour était sur son déclin; la pluie, tombant par torrens, avait mouillé les hommes jusqu'aux os, et les armes de manière à ce qu'elles ne pussent faire feu[4]. Tout n'en courait pas moins pêle-mêle à l'ennemi, lorsqu'un prêtre s'avança. Meglinger possédait sur la multitude l'empire que les officiers n'avaient plus. Il avait, dit-il, un simple avis à donner; il le prolongea; la nuit vint qu'il parlait encore. Il avait sauvé l'armée d'une défaite certaine[5]. Les jours suivans, les pluies tombant sans discontinuer enflèrent les eaux de la Bunz, qui coulait au pied des collines. Les

[1] Sacconnay voulait donner la bataille à Mouri, mais ne put faire prévaloir son avis.

[2] A défaut de quoi, ils ne pouvaient répondre des événemens. Les pleins pouvoirs leur furent accordés et les *modérés* tournés en ridicule. — Steiguer, député de Berne, qui avait ordonné le mouvement sur Sins, étant accouru à Wilmergue, se jeta dans les bras de Sacconnay en lui disant : « Vous voyez un homme désolé de ne vous avoir pas cru ; je ne m'en consolerai de ma vie. »

[3] De l'Angelsachsencapelle, à un quart de lieue de l'ennemi.

[4] Non celles des Bernois, qui avaient les moyens de les préserver de la pluie.

[5] Helvetia, I, 114-120.

hommes d'armes durent se renfermer dans les villages et sous l'abri des forêts[1]. Lucerne, se ralliant, leur avait envoyé pour les commander l'avoyer Schweizer, aimé des paysans. Le général passa son armée en revue. Le grand étendard de Lucerne, les vieux drapeaux, la trompe d'Uri, les morgenstern[2] mêlés aux armes à feu, on voyait là tout ce qui jadis avait vaincu pour la patrie; il manquait l'esprit des premiers Confédérés. Ceux-ci faisaient avant le combat leur courte prière, expression de la justice de leur cause et de leur confiance dans le ciel. Leurs fils recevaient de la main des prêtres, en grand nombre dans les rangs, des formules propres à les garantir des balles[3]; ils apprenaient à dire soir et matin : « Gardez-nous, très-honorée Marie, des chiens hollandais, anglais, et des Bernois répandus comme des diables autour de nous. » Les hommes d'armes, dans de beaux jours, considéraient leurs chefs comme des amis et des pères, comme les premiers parmi des égaux; leur discipline était le modèle des nations. Les miliciens campés autour de Sarmensdorf commandaient à leurs officiers. Ils ordonnaient, suspendaient, accéléraient ou ralentissaient la marche au gré de leur caprice. Lorsque, après les avoir passés en revue, leur général se rendit au conseil de guerre, ils s'ameutèrent autour de lui. « Y a-t-il trahison? lui crièrent-ils, sommes-nous vendus? » Un soldat osa poser la pointe de son arme sur le cœur de son chef. « Dois-je frapper? » demanda-t-il à ses compa-

[1] Des bandes pillèrent les villages bernois les plus prochains.

[2] « Pour achever les blessés. » *Mss. donné par M. Dulon à la Bibliothèque cantonnale, à Lausanne.*

[3] Schussfeste Zettel. Les Zuricois avaient leur « geistliches Proviant. »

gnons. Meglinger, qui se trouvait présent, détourna le fusil et prenant le commandement[1] : « Mes chers frères en Jésus-Christ! dit-il d'une voix forte, qu'il plaise à vos louables contingens de se retirer chacun en leur lieu. Weggis, à droite ! à gauche, Krienz, Habsbourg! marche à vos compagnies ! » Les soldats obéirent à la voix du prêtre, et laissèrent leurs chefs s'assembler. Il fallut toutefois permettre aux officiers élus par les paysans de prendre place au conseil. Ces hommes grossiers s'assirent aux siéges d'honneur, proférant à tout propos les mots : « Traîtres, coquins, jeunes têtes à perruque! » L'on vit même une main insolente saisir les cheveux[2] de l'avoyer et du chef de l'armée. Au milieu de ce désordre, il fut résolu que, le lendemain 25 juillet, jour de la Saint-Jacques, l'on marcherait à l'ennemi. Au sortir, les officiers trouvèrent le commun des soldats qui tenaient conseil de leur côté. Ils délibéraient sur la question de savoir s'ils retourneraient dans leurs foyers, camperaient à Mouri ou marcheraient au combat. Aucune majorité ne pouvait se former. Il fallut la voix puissante de Joseph An der Hóub pour leur persuader de livrer bataille. « Vous avez éveillé le lion, dit-il; vous l'avez lâché contre Lucerne, n'est-ce point à vous à le chasser? » Tous promirent de s'y employer courageusement, les Schwyzois exceptés, qui avaient résolu de demeurer à Mouri.

L'armée catholique était de 10 ou 12,000 hom-

[1] « Si le coquin eût été touché de la main, c'en était fait de tous les officiers de Lucerne. Pfyffer me dit : Disperse le peuple. — Je ne suis point bon sergent-major. — Tu as leur confiance. — Alors je criai : Mes frères en Jésus-Christ, etc. » *24 juillet.*

[2] « Rauffen. »

mes[1]; celle de Berne en comptait 8,000[2], Vaudois pour la plupart, troupe admirable pour la tenue et la discipline[3], milices comparables à des vétérans. Ils occupaient la hauteur qui court, entre deux chaînes de collines, de Wohlen au bois de chênes et au vignoble qui dominent le village de Wilmergue. Les catholiques marchaient sur les coteaux. Cinq de leurs drapeaux[4] descendirent sur le village et placèrent une batterie en face des Neuchâtelois campés dans les vignes, sur les lieux mêmes que la guerre avait ensanglantés cinquante-six ans auparavant. Les armées n'étaient séparées que par l'étroit passage que couvrent les maisons de Wilmergue et par les pluies abondantes qui ne cessaient de tomber. Les Bernois, campés sur un sol fangeux, avaient de la boue jusqu'aux genoux. Derrière eux étaient des bois et des marais enflés par les pluies, en sorte qu'ils ne pouvaient reculer qu'en passant sous les canons que venaient de poser les Lucernois. Mais, quelle que fût l'importance du poste, il fut abandonné par les mili-

[1] Sacconnay dit 17,500; Meyer de Schauensée, 9,280; mais il n'y comprend ni les Schwyzois, qui cependant combattirent, ni la troupe des Bailliages-libres qui accourut pendant la bataille, selon le récit de Puntiner.

[2] « On était si mécontent des Zuricois qu'on ne voulut pas appeler la division qui de Maschwanden s'était repliée sur Bremgarten. »

[3] Obligés de camper souvent sur le sol et sans tentes, les soldats avaient les vêtemens déchirés; plusieurs étaient à demi nus. Beaucoup de dragons avaient perdu leurs chevaux. *Rapport des officiers généraux, du 23 et 24 juin.*

[4] Le 22. Fankhauser. — Sacconnay. — Le plan de Rudiger. Le 23, le lieutenant Delessert, de Cossonay, offrit de marcher contre la batterie lucernoise avec quelques cents volontaires. Un temps affreux l'empêcha d'exécuter ce mouvement. Cependant la batterie jouait sans relâche. L'armée bernoise passa cette nuit sur pieds comme la précédente. *Rapport des officiers généraux.*

ces catholiques, qui se dispersèrent, gagnées par l'ennui.

Cependant on délibérait dans les deux camps. Frisching, Diessbach, Sacconnay s'accordèrent sur la nécessité de choisir, pour livrer bataille, un sol ferme, dans une plaine élargie, qui permît à la cavalerie d'agir et à des troupes exercées de reprendre l'avantage que les ennemis avaient par le nombre [1]. Le temps paraissant devenir meilleur, il fut résolu de se mettre en marche le lendemain, jour de la Saint-Jacques, avant que les ennemis eussent relevé leur batterie sur le village de Wilmergue. « Je marcherai devant l'armée, donnant l'exemple, dit Frisching. Je ne puis mieux employer le peu de jours qu'il me reste à vivre qu'en les sacrifiant à ma patrie; si je succombe, ma mort excitera nos soldats à me venger. » Les officiers, compagnons d'armes du vieillard, cherchèrent vainement à vaincre sa résolution. Sacconnay se réserva le centre, afin de pouvoir se porter partout au besoin. Diessbach prit la gauche, Manuel la droite avec le major de Crousaz. L'artillerie devait prendre place sur les ailes entre la ligne et les cuirassiers, et les dragons se tenir en potence derrière les rangs, pour tomber sur les ennemis s'ils tentaient de dépasser le front de l'armée. Les chasseurs de l'Oberhasli furent chargés de protéger les batteries. Moor, qui les commandait, licencié deux jours avant le combat de Sins, regagnait ses foyers, en escortant les drapeaux pris à Bremgarten; instruit à Berthoud du malheur de Monnier, il avait, de son

[1] Sacconnay eût voulu reprendre position sur le Meyengrün; mais comment passer, en présence de l'ennemi, les eaux enflées de la Bunz?

propre mouvement, rejoint l'armée à marches forcées. Frisching donna le mot d'ordre : « Dieu dans nos rangs [1]. »

Le lendemain, lundi, à cinq heures du matin, l'armée bernoise, accélérant le pas, s'efforça de franchir le défilé avant que les ennemis se montrassent sur la hauteur. Vainement Sonnenberg avait, à minuit, tenté de réunir 200 hommes pour occuper le Lindenberg; ils avaient fièrement refusé de marcher sans leurs frères d'armes [2]. Les catholiques n'arrivèrent sur la colline que pour voir l'amée bernoise, en bel ordre, sur trois lignes, artillerie et bagages en tête, se déployer dans la plaine. L'arrière-garde seule était encore engagée dans le défilé quand ils commencèrent à faire jouer le feu de deux canons. Les Bernois de Fankhauser hâtèrent le pas. La compagnie de Moudon, qui les suivait, sous le capitaine Cerjeat de Féchy, et les dragons vaudois, qui fermaient la marche, s'arrêtèrent, voyant le chemin intercepté par les boulets et les balles. Le lieutenant Demière [3] et les braves qui d'abord tentèrent de franchir cette grêle, tombèrent, les premières victimes de la journée. Leurs compagnons d'armes

[1] « Gott mit uns ! » Les catholiques avaient pour mot d'ordre : « Jesu Maria. » — Grundlicher Bericht, etc. — Le *Kriegsdiarium* et la *Relation officielle* de J.-J. Wyss, simple major du régiment Willading, sont inexacts sur plus d'un point. — Relation de Sacconnay. — Fankhauser. — Les plans de Rudiger, comparés à d'autres. — Relation, dans les papiers de Saint-Saphorin. — Mss. Dulon. — Kurze, jedoch grundliche und ausfuhsliche Bernerische Feldpfeiffe. — Caroli Leonti Puntiners Beschreibung. — Meyer von Knonau, II. — Hallersche Samlung, Descriptiones belli Toggici (Biblioth. de Berne). — Vat. Slg.

[2] Meyer von Schauensée.

[3] Demière, oncle de l'historien Ruchat, avait quitté la poussière des chartes pour celle où il fut enseveli. *Conservateur suisse, XII.*

hésitaient à les suivre, quand Davel, qui avait pris place auprès des dragons, leur montre les canons ennemis à peu de distance et les invite à courir les emporter. Il dit, donne l'exemple, disperse les artilleurs et revient avec sa proie [1]. L'armée poursuivit sa marche jusqu'à la limite prochaine des Bailliages-libres et du canton de Berne. Arrivée à la haie vive qui se prolonge d'une colline à l'autre, de Hembroun à Dintikon, elle se retourna et se rangea en bataille [2]. Fankhauser reçut l'ordre d'occuper avec deux bataillons les collines qui dominent la route de Lenzbourg, pour empêcher l'ennemi d'envelopper l'armée par les hauteurs. L'ordre fut envoyé au colonel May de Rued, qui rassemblait des soldats dans les villes d'Argovie, de s'avancer en toute hâte sur le flanc des Lucernois par la route de Séengen.

Cependant les catholiques se pressaient sur les pas de l'armée bernoise. Bientôt on les vit se partager en deux divisions : les Lucernois marchaient à droite, et comme suspendus aux monts, sous Schweizer et sous Sonnenberg, tandis que les petits Cantons, ayant Pfyffer [3] à leur tête, filaient à gauche [4], le long des pâquis de Wilmergue, vers le bois de chênes qui couvre le

[1] « A la barbe de l'ennemi. » Relation dans les papiers de Saint-Saphorin. — Sacconnay. — Journal d'un Vaudois. — Interrogatoire de Davel, lundi 5 avril. — Liste des canons gagnés. La liste commence par les mots : « Au premier choc, sous la conduite du major Davel, qu'on a fait mourir à Lausanne, à Helfigue, pris deux canons où il est imprimé *S. Paul* et *S. Philippe.* » *Manuscrit Dulon, dans la Bibl. cantonnale à Lausanne. — Olivier, le canton de Vaud.*

[2] Sur le Langelenfeld. Il était entre 9 et 10 heures.

[3] Plusieurs relations donnent par erreur le commandement de cette aile à Sonnenberg.

[4] Laissant le Bœrenmoss et la petite Bunz à leur gauche.

hameau de Hembroun. Quelque temps les deux divisions s'avancèrent parallèlement. Mais quand, arrivés près de Dintikon, les Lucernois durent, la hache en main, niveler le sol pour placer leur artillerie, les gens des petits Cantons et des Bailliages-libres continuèrent de marcher, impatiens, mal armés, sans ordre, sur quinze de hauteur, comme au temps où la victoire appartenait à la phalange. Arrivés en présence de l'aile gauche de Berne, ils sortirent brusquement de la forêt, sourds à la voix de leurs chefs, et sans attendre que les Lucernois fussent arrivés sur la ligne d'attaque [1]. Sacconnay n'eut que le temps de porter quelques mots d'encouragement à ses bataillons : il leur rappela le massacre de Sins, la violation de la paix par les ennemis qu'ils avaient en présence et le devoir de défendre la religion et la patrie. Il invita les deux dernières lignes à conserver avec soin leur feu; puis, laissant le commandement à Manuel [2], il courut reprendre sa place au centre de l'armée. Déjà le canon, jouant des deux parts, avait fait plus d'une brèche dans les rangs.

L'artillerie bernoise fit si bien que les phalanges sor-

[1] Ceux d'Uri les premiers, puis les Zougois, les Unterwaldiens, et enfin les Schwyzois, tous si serrés qu'ils avaient peine à se mouvoir. *Pantiner*. — Zurlauben était venu reprendre sa place à la tête de ses concitoyens, après qu'Uttiger avait été blessé mortellement à Sins. 400 Lucernois se trouvaient encore dans cette aile et 2,500 hommes des Bailliages-libres la renforcèrent pendant le combat. Pas de baïonnettes. — « Schwyzer et Pfyffer avaient résolu de nous prendre en flanc, tous deux en même temps. Pfyffer descendit, nous canonnant avec une assurance et une fermeté incroyables; mais il se pressa trop. S'il eût attendu Schwyzer, la chose serait allée d'un autre air. Dieu ne le voulut pas. » *Relation dans les Archives de Saint-Saphorin.*

[2] Secondé par le quartier-maître général May.

ties de la forêt s'arrêtèrent en présence de ses feux [1]. Plus d'une demi-heure on les vit hésiter, en sorte qu'on commençait à douter s'il s'engagerait une bataille [2]. Mais, les voyant vaciller, les majors Tscharner et Graffenried, emportés par leur ardeur, s'adressèrent à Sacconnay : « Général, c'est le moment ! » Le colonel de Métrail, ayant entendu ces mots, les redit à Frisching. « Soit, à la garde de Dieu ! répartit le vieillard ; ne laissons pas à nos adversaires l'honneur de l'attaque. » Les catholiques, en se séparant en deux corps d'armée, s'étaient mis hors d'état de s'entre-secourir. Pendant que les Lucernois, sur la droite, se frayaient péniblement des sentiers, Frisching donna, l'épée haute, l'air serein, l'ordre de fondre sur la gauche. Les lignes, en s'avançant, masquèrent l'artillerie, dont le jeu dut discontinuer. Arrivées à cent pas, elles commencèrent leurs décharges. Chaque fois les rangs se jetaient à terre après avoir fait feu, afin de laisser passer le plomb des ennemis. Cependant les catholiques, se déployant de plus en plus, étendaient leur front hors du bois et menaçaient d'envelopper l'armée bernoise. Aussitôt qu'il s'en aperçut, Sacconnay fit faire à la gauche une conversion, en même temps qu'il ordonna sur la droite un mouvement semblable, pour qu'elle fit front aux Lucernois [3]. La marche eut lieu

[1] Les balles, faisant ricochet, portaient le ravage dans les rangs serrés des ennemis. Ainsi le rapporte un mss. sur les *Négociations d'Arau*. Ainsi l'a entendu raconter M. de Rodt par son aïeul, le maître d'artillerie Otth, présent à la bataille.

[2] Entre midi et une heure.

[3] L'armée se trouva, à la suite de ce mouvement, former un coude renversé. Les Lucernois étaient encore perdus sur les hauteurs « *ganz in der Höhe schwebend.* » Les Laender, par le mouvement qu'ils venaient de faire, avaient mis derrière eux la Bunz et ses marais.

au pas accéléré. Les catholiques, la prenant pour une fuite, se jetèrent en avant d'un pas si brusque qu'ils firent reculer les Neuchâtelois et les Genévois, et répandirent le désordre dans leurs rangs. Vainement le major Portefaix essaya-t-il d'amener la seconde ligne sur le front, le désordre la gagna [1]. La confusion commençait à se propager, et la fuite avec elle, quand Sacconnay paraît. Il appelle à lui les dragons et quelques volontaires, fait recommencer le jeu de l'artillerie et entraîne sur ses pas les bataillons, la baïonnette en avant. Tous marchent de nouveau en poussant des cris de joie et de victoire ; tous courent avec une telle fureur que les canons ennemis sont emportés et ses bandes rejetées dans le bois. Les milices des Bailliages-libres fuient les premières, puis le reste. Cavaliers, fantassins se précipitent sur leurs pas. Ils renversent en passant la haie de la forêt, dernier abri des vaincus, pénètrent, et poursuivent les fuyards sans leur donner le temps de se reconnaître. Derrière le bois, les eaux enflées de la Bunz se traînaient dans des marécages. Onze cents hommes trouvèrent la mort, les uns, pris dans la vase, sous les balles des mousquetaires [2],

[1] Relation, dans les Arch. de Saint-Saphorin. « Les ennemis se pressèrent un peu trop de tirer ; les nôtres leur répondirent par une décharge générale et sans ordre, après quoi l'on s'enfuit chacun de son côté. » — « Nous essuyâmes, dans ce jour heureux s'il en fut pour la pauvre religion, le premier feu des ennemis, nous Neuchâtelois, Valanginois et Genévois, auquel nous répondîmes le mieux du monde. Toutefois la victoire fut due au Maître des armées, non point à la valeur des soldats, qui deux fois tournèrent le dos. L'on vit même une fois les deux armées se tourner le dos. *Lettre du capitaine J. L. Sandoz, du Locle, 29 juillet.* — Si la bataille eût été perdue, le parti français se fût relevé dans Neuchâtel, où fermentaient bien des mécontentemens. *Corresp. de Saint-Saphorin.* — *Lettres et mss. divers.*

[2] « Tués comme des canards. »

et les autres noyés dans les eaux. La défaite eût été plus entière encore si les Bernois n'avaient, en se livrant au pillage, perdu les fruits de leur succès [1], et si les Lucernois, descendant des collines, n'avaient en ce moment attaqué l'aile droite de l'armée bernoise [2].

Témoins de la déroute de leurs frères d'armes, les bataillons lucernois, échelonnés sur Dintikon, se précipitèrent, furieux, en bas des monts, traversèrent en courant le village, et, passant devant leur artillerie, ils attaquèrent avec impétuosité. Les Bernois, sous Diessbach, les attendaient, formés en deux lignes que séparait une roche isolée [3]. Ils avaient occupé sur leur front un monticule couvert de vignes. Ce fut autour de cette colline détachée que commença la mêlée. Plus d'une demi-heure on se battit avec acharnement, de ce point à l'extrémité de la forêt de sapins qui couvre le Herrliberg [4]. Les uns ne perdaient du terrain que pour le regagner bientôt. Le capitaine Jenner fut tué l'un des premiers, à la tête des dragons bernois et de la main d'un de ses gens. Sonnenberg reçut une blessure au bras et eut son cheval tué sous lui; il ne prit que le temps d'envelopper sa blessure de son

[1] Les vieilles ordonnances des Confédérés ne défendaient pas sans cause le pillage avant que les chefs l'eussent permis.

[2] « Le corps de Pfyffer était perdu si le gros de l'armée avait fait gauche pour se joindre à nous; car Schwyzer eût été forcé de descendre dans la plaine, ou nous l'eussions laissé sur les hauteurs. » *Relation, Arch. Saint-Saphorin.* —Sacconnay reçut dans ce combat une première blessure à l'épaule, qui l'obligea à quitter quelques momens la mêlée.

[3] Le Roggenstein. On ne le voit plus. Entre les lignes était la route de Lenzbourg à Wilmergue.

[4] La brigade de Mullinen occupait le pied du Herrliberg, le capitaine lucernois Tchoupp la hauteur. Mais, Tchoupp n'ayant pu empêcher ses soldats de courir se jeter dans la mêlée, la colline resta inoccupée.

mouchoir, et à pied se remit à la tête de ses bataillons. Fleckenstein fut frappé d'une balle comme il saisissait de sa main le drapeau du haut Simmenthal [1]. Colonel d'un régiment en Piémont, il était venu, à la voix de sa patrie, se mettre à la tête d'un corps de milices de 400 hommes. La fureur et le mépris de la mort finirent par l'emporter sur le courage réglé par la discipline. Les Bernois reculèrent, mais en combattant pied à pied, les rangs serrés, d'un pas si lent et si ferme que l'ennemi crut à une ruse de guerre [2] pour l'attirer loin des monts et des broussailles, dans la plaine, et que, modérant son ardeur, il ne s'avança qu'au pas gravement mesuré du tambour. Les coups se ralentirent, mais pour frapper plus sûrement. Bientôt les chefs de l'armée bernoise furent atteints les uns après les autres. Les capitaines de Métrail et de Féchy tombèrent grièvement blessés. Diessbach fut mis hors de combat. Il allait recevoir le coup de mort quand Sturler, son adjudant, s'avança, reçut trois coups destinés à son général et l'arracha des mains des ennemis. Les soldats emportèrent Diessbach loin de la mêlée. Sacconnay vint prendre le commandement, après s'être fait panser d'une blessure reçue en combattant à l'aile gauche, et avoir fait parvenir à cette aile l'ordre de se reformer et d'accourir. Il arrivait à peine qu'il eut l'épaule fracassée et dut être emporté à son tour. Le quartier-maître général Tscharner, ayant essayé de réunir quelques cents

[1] L'ours sur champ d'or lui fit prendre cette bannière pour celle de la ville de Berne.

[2] La Relation bernoise affirme que la retraite eut effectivement pour but d'attirer l'ennemi loin des monts et des haies, sur un champ plus favorable à des troupes disciplinées.

hommes pour les mener à l'ennemi, tomba frappé d'un coup mortel.

Cependant Manuel et le quartier-maître général May ralliaient avec peine l'aile gauche, tout entière au butin. Les soldats, occupés à détacher les anneaux des doigts des officiers morts au champ d'honneur, ou bien à dépouiller les simples hommes d'armes des doublons envoyés de Rome, avaient laissé la division qu'ils avaient dispersée reprendre courage et se reformer. Les Bernois finirent par reculer sur toute la ligne. Il était deux heures; la chaleur était suffocante, l'accablement avait gagné les hommes d'armes. Déjà les soldats du train fuyaient vers Lenzbourg, croyant la bataille perdue [1]. Une haie restait, dernier rempart, à l'entrée du village de Hendschikon. Damon comprit que, cet obstacle franchi, la fuite deviendrait générale, et se retournant l'épée à la main contre ses compagnons d'armes, il les contraignit à s'arrêter. Que ne peut la ferme résolution d'un homme! D'autres officiers, à son exemple, prirent les soldats par le bras et les forcèrent à retourner à la mêlée. Quelques-uns, à la tête des dragons, se jetèrent sur le chemin de Lenzbourg et menacèrent de hacher quiconque reculerait

[1] « Nous étions tous perdus si l'on n'eût repris courage; mais notre capitaine Hugonin, M. le major et tous nos officiers ont bien fait leur devoir et se sont hasardés autant qu'il se peut. » *Lettre d'Abram Viard, de Vevey.* — « M. Schiffely, secrétaire de la généralité, vint à Davel, et lui dit, tout alarmé : « Tout est perdu! » Là-dessus Davel le prit par les deux mains et lui dit : « Monsieur, ce n'est rien; vous verrez tout d'abord que la bataille est gagnée. » *Interrogatoire de Davel, 5 avril.* — « J'ai conduit plusieurs drapeaux pour les ramener au combat. » *Lettre de J. Duthon, officier d'artillerie, du 27 juillet.*

d'un pas. Ils réussirent à ramener quelques compagnies au combat.

Ce fut alors que le vieux banneret Frisching se mit à leur tête. Prodigue d'une vie dont l'âge devait bientôt mesurer le terme, il se plaça devant les rangs, l'épée haute, et, le chapeau criblé de balles, il s'avança en s'écriant : « Bon courage, mes fils, ne vous séparez pas de moi; nous voulons vivre ou mourir ensemble. » Ce peu de mots suffit pour relever le courage des soldats. Voici qu'en même temps Sacconnay reparaît. Il n'avait pas été plus tôt pansé de sa blessure que, remontant à cheval, il venait reprendre sa place à la tête de l'armée. A sa vue tout fit front de nouveau. L'armée tout entière s'ébranla, si ce n'est dans le meilleur ordre, du moins le pas ferme, les armes droites, avec une telle énergie qu'après une demi-heure de combat elle fit à son tour ployer les ennemis, et, les poussant pied à pied, reconquit son premier champ de bataille [1]. Les catholiques reprirent position sur le flanc de la montagne.

L'armée se remit en ordre pour les attaquer. Les dragons se placèrent sur la ligne. Deux cents volontaires, sous les majors Tscharner et Loutz, s'avancèrent les premiers en poussant le cri : « Sins! Sins! point de quartier. » Ils franchirent la haie vive qui couvrait les Lucernois, lâchèrent leurs feux à bout portant, et se jetèrent, la baïonnette au bout du fusil, sur la batterie commandée par Gœldli. La résistance fut intrépide comme l'assaut. L'homme d'armes ne tombait que pour

[1] Il est 3 heures. « Jesus, Maria ! Qui aurait imaginé cette résistance? » dit Schwyzer. — « Moi, répondit Amrhyn ; si l'on m'avait cru, non pas le nonce, tant de braves n'auraient pas arrosé ces champs de leur sang. — A la garde de Dieu ! » répliqua l'avoyer.

être remplacé par un homme d'armes. Les patriciens de Lucerne, accusés par leurs gens de ne point vouloir la victoire, combattirent de manière à se laver du reproche de trahison. Pfyffer succomba des premiers [1]. Près de lui furent frappés le fils de l'avoyer Schweitzer, lieutenant dans la garde française, le fils aîné du colonel Réding et le jeune Fleckenstein. Deux Balthazar tombèrent dans le même instant; ils descendaient d'un guerrier qui avait reçu la bourgeoisie de Lucerne pour prix de la valeur qu'il avait montrée à Cappel [2]. Crivelli, fait prisonnier à Baden, avait juré de ne plus servir dans cette guerre; le coup de mort fut la punition de son parjure. Des capucins, des prêtres s'étaient jetés dans la mêlée; plusieurs furent atteints par les balles des chasseurs du Hasli. Malgré ces pertes, les Lucernois continuaient de combattre vaillamment. Ils se repliaient lentement vers la hauteur, défendant chaque pouce de terrain, quand tout-à-coup, vers quatre heures, un grand bruit de tambours se fit entendre sur leur gauche et derrière eux. Fankhauser, qui pendant la bataille avait occupé les hauteurs sur le chemin de Lenzbourg, s'avançait par l'ordre de Sacconnay. En même temps le colonel May, tout couvert des blessures qu'il avait reçues à Malplaquet, marchait

[1] « Pfyffer, ne voulant point vaincre les protestans, ce qui aurait rendu démocratiques tous les Cantons catholiques, prit une mauvaise position et même se laissa tourner. Son fils, qui n'était point dans le secret, s'étant aperçu de la faute que faisait son père, après l'en avoir averti, voyant qu'il ne faisait rien pour la réparer, s'écria de rang en rang : « Quoi! personne ne tuera mon père! Pour moi, je ne le puis, je suis son fils. » *Mémoires de Bézenval.*

[2] Beruhmte Mænner, II, 287. — Telle était la défiance, que plus d'un artilleur fut tué par ses camarades parce que son coup n'avait pas atteint l'ennemi.

avec des troupes fraîches rassemblées en Argovie. Alors ce ne fut plus qu'un cri : « Une nouvelle armée d'hérétiques ! Nous sommes perdus ! » Déjà les dragons lucernois, culbutés par ceux du Pays-de-Vaud, fuyaient ventre à terre; bientôt les bataillons, enfoncés à leur tour, s'enfuirent pareillement en jetant leurs armes. Les Bernois, excités par le tonnerre de l'artillerie, les poursuivirent l'épée dans les reins [1]. Il était six heures quand fut gagnée la bataille de Wilmergue, la plus sanglante que se soient livrés les Confédérés dans le cours de leurs dissensions religieuses.

Sacconnay revint le premier de la poursuite, et, s'adressant à Manuel : « Nous en avons fait assez, dit-il, ayez la bonté de vous charger du reste. » Il prit avec Crousaz, Willading, d'Arnex et de Bercher, grièvement blessés comme lui, le chemin de Lenzbourg. Frisching, exténué de fatigue, se reposait assis sur l'affût d'un canon. Les Valanginois contemplaient le drapeau criblé de balles qui, 70 ans encore, a rallié les milices de la Brévine, et repose aujourd'hui dans le temple du Dieu de paix. Trois mille et quelques cents cadavres jonchaient le champ du combat [2]. Déjà des soldats nombreux par-

[1] Les dragons poursuivirent les fuyards jusqu'à Mouri, avec la cavalerie des vassaux du Pays-de-Vaud, arrivée de Lenzbourg à la fin de la bataille, sous Loys de Cheseaux.

[2] Les rapports officiels portent le nombre des morts à 221, des blessés à 411, chiffres au-dessous de la vérité. Parmi les morts étaient le capitaine de Pailly, les lieutenants Langin, Demierre, Chalande, Mental, les enseignes Kohli et Martin; parmi les blessés le major Damon, les capitaines Muller, de Hallwyl, Ægester, les aides-majors Pury et Morsier, les lieutenans Clavel (des dragons), Prélaz, Bourgeois, Estopey, Muret, Kuensi et Vuillemet. Les Vaudois, qui avaient le plus contribué, à Hendschikon, au salut de l'armée, et sur tous les points, au gain de la bataille, avaient aussi fait la perte la plus grande. Les blessés

couraient la plaine, les uns cherchant les restes sans vie du chef qu'ils avaient aimé, ou s'attachant à découvrir des blessés pour les arracher à la mort; le plus grand nombre occupés à dépouiller les victimes de la journée. Les catholiques portaient des rosaires et des amulettes, gages trompeurs de salut et de victoire[1]. On avait pris 7 canons et 8 drapeaux. Mais de trois de ces enseignes il n'était resté que le bois dans la main des vainqueurs. Jean Melchior de Lauffen[2], qui portait la grande bannière de Lucerne, ne l'avait pas plus tôt vue en danger, qu'arrachant la soie d'avec le bois, il l'avait mise dans sa poche, et qu'il avait rompu la lance dont la longueur l'embarrassait; mais, par mégarde, il avait jeté loin de lui la partie de la pique à laquelle avait été joint le drapeau; les Bernois s'en emparèrent et en firent un trophée. La bannière de Zoug fut sauvée par la présence d'esprit de Jean Landving,

furent, le soir encore, transportés à Wilmergue et à Mouri. Les restes des officiers tombés au champ d'honneur furent, le 27 juin, ensevelis avec pompe dans le temple de Lenzbourg. On lit encore sur la pierre : « *Nic. a Guizard a Crans, dynastes ab Arnex et Borex, legatus tribuni hic jacet, qui vulnere ad Senefam confossus, oculo ad Moncassel amisso, et in cruento prælio ad Mohacz animi specimina edidit, in patriam redux, exemplo majorum rei milit. scientia et virtute inclaruit; Abbati Franci S.-Galli et quinque pagis sævientibus opem patriæ tulit; in hoc bello strenue se gessit; in certamine ad Vilmerguen ipse duo ducens agmina multum laudis et gloria retulit, et ad victoriam relatam adjumento fuit. Ex vulneribus* 10 *augusti obiit.*

[1] Des papiers bénis portaient les mots *Hel* †, *Helvym* †, *Helva* †, *Tetra grammaten* †, *Adonaï* †, *Saday* †, *etc.* Un Zougois se vantait d'avoir reçu d'un frère prêcheur de Hongrie le Claviculus Salomonis pour conjurer les diables. *Vat. Slg.* — L'écrit mystérieux, tombé de ses mains dans celles d'un officier vaudois, se transmet encore de père en fils par héritage.

[2] « Auf der Apotheke. »

après que deux braves, les capitaines Weber et Brandenberg, eurent été tués en la défendant[1]. Traits d'héroïsme qui ne rachètent pas le crime d'une guerre entre Confédérés! Les deux cors d'Uri, anciles de la république, qui avaient à Nancy jeté l'épouvante dans le cœur du Téméraire, et qui dès lors avaient sonné tant de victoires, se trouvèrent parmi le butin[2]. Les prisonniers furent en petit nombre, parce que, dans la chaleur de la mêlée, on n'avait pas fait de quartier[3].

A la nuit les hommes d'armes, fléchissant le genou, rendirent grâces à Dieu de son secours. Deux mille Zuricois, que le général major Escher avait rassemblés avec peine, arrivaient en ce moment à Bremgarten[4]. Quelques compagnies vinrent le soir encore faire

[1] Stadlin. — Meyer von Schauensée.

[2] « Deux cornes de bœuf, d'Ouri, garnies d'argent. Ils font un fort grand cas de ces cornets, qu'ils disent leur avoir été donnés par Charlemagne, dont nous leur avons pris deux, qui est la plus grande perte qu'ils croient avoir faite. » *Lettre de Viard.* — Le lendemain de la bataille, le village de Wilmergue fut pillé. « On eût dit une foire. Une paire de bœufs pour 20 francs. La cloche même du temple fut emportée et vendue à la commune de Noville. Un tonneau de bon vin fut mené sur le champ de bataille et vidé en deux heures. » *Mss. Dulon.*

[3] Le major Fehr, les capitaines Zurgilgen et Zelger, Arnold, secrétaire d'Uri, et 40 soldats. — Des lettres, trouvées sur la personne des officiers lucernois, firent connaître la part qu'ils avaient prise au renouvellement des hostilités.

[4] Le bourgmestre Escher instruit le 20, à Arau, de la prise d'armes des cinq Cantons. court à Zurich, presse, sollicite un ordre aux troupes licenciées de rejoindre leur corps. On passe le jour du 21 à rédiger un manifeste, le 22 à expédier les ordres. Le peuple mécontent de devoir quitter la moisson commencée, impatient d'avoir à payer un gîte de guerre que Berne ne levait pas sur ses sujets, et de recevoir une solde inférieure à celle des soldats bernois, se lève mollement. Le général-major Escher, les colonels Lochmann et Lavater ne peuvent que le

la garde du champ de bataille, afin que l'armée bernoise pût se reposer sur ses lauriers. Damon courut porter à Zurich la nouvelle de la victoire. La ville, tout entière illuminée, retentit des cris : « Vivent, vivent nos vaillans combourgeois! » Les majors Wyss et Crousaz, envoyés à Berne, montèrent lentement le Stalden. Arrivés devant l'Hôtel-de-Ville, ils tirèrent d'un fourgon une brassée de drapeaux, et, les portes du souverain s'étant ouvertes, ils jetèrent leur trophée sur le parquet, en disant : « Grâce à la bonté divine et à la valeur de vos troupes, Vos Excellences ont remporté la victoire sur leurs ennemis. » Lorsqu'ils en eurent retracé les détails, le sénat se leva pour aller dans le temple rendre grâces au ciel de son assistance. Toutes les cloches s'ébranlèrent. Les larmes de la joie se mêlèrent aux larmes de ceux dont les pères, les frères ou les fils avaient acheté ce triomphe au prix de leur sang[1].

Pendant que ces choses se passaient à Zurich et à Berne, les vaincus s'enfuyaient par cent chemins divers. Mornes, la tête baissée, déclarés rebelles par les arrêts du ciel, ces paysans, la veille intraitables, se laissaient patiemment insulter. « Courage, fils du diable, à l'assaut maintenant, à l'assaut[2]! » leur criait

25 rassembler leur corps d'armée dans le Kelleramt. — « Le diable se mêle de nos affaires; de 4,000 hommes je n'ai pu encore en réunir que 900. Ni artillerie, ni dragons. » *Escher à Sacconnay.*

[1] Le major Lutz, qui rapportait le cor d'Uri, reçut une chaîne d'or valant 200 pistoles. — Ce même jour Berne fit témoigner aux familles en deuil sa vive part à leur douleur; des paroles de condoléance furent adressées aux blessés eux-mêmes. L'armée fut remerciée de sa fidèle valeur. *Tillier.*

[2] « Ihr Kœtzer! Gœnd! Sturmit jetzt! »

le capitaine Felber de Lucerne [1]. Le nonce, génie inspirateur de cette guerre, était parti le jour de la bataille, pour aller animer par sa présence le courage des fidèles. Ralenti dans sa course par la lenteur des chevaux, les seuls qu'il eût pu se procurer, il n'arriva près de Mouri que pour rencontrer les troupes fugitives. Ce fut lui qui, rentrant en hâte à Lucerne, y porta le premier la nouvelle de la défaite. Les efforts des officiers pour arrêter les paysans dans leur fuite furent aussi inutiles que ceux qu'ils avaient faits avant la bataille pour contenir leur ardeur. Á peine réussirent-ils, arrivés à Hohenrain, à rallier quelques cents hommes. Ni les Schwyzois, ni les Unterwaldiens ne se laissèrent retenir [2].

Bientôt arriva la nouvelle que les Zuricois pénétraient dans le pays de Zoug, le fer et la flamme à la main. Une affaire sanglante avait eu lieu sur leurs frontières quelques jours avant la bataille de Wilmergue [3]. Le peuple d'Einsiedlen, de la Marche et des Cours [4] n'avait pas plus tôt appris l'affaire de Sins qu'il s'était assemblé près de l'Itlismoos, pour envahir les monts de Richtenswyl. Quatre cents hommes, sous le colonel Werdmuller, occupaient dans la gorge de l'Albis le poste de Hutten, près du petit lac de ce nom. Une redoute avancée, la Bellenschanz, était défendue par Keller d'Oehringen, paysan notable de Knonau, à la tête de 50 hommes. Déjà, dans la guerre de 1656, Keller, alors âgé de 24 ans, avait gardé ce défilé. Parvenu à sa quatre-vingtième année, il avait couru à

[1] Ou de Kaiserstboul ?
[2] 70 hommes d'Uri se laissèrent retenir à Lucerne. *Beretti.*
[3] Le 23.
[4] Hoefe.

Zurich, à pied, pour montrer sa vigueur, demander d'être cette fois aussi chargé de défendre le passage. Le fossé fut élargi, la redoute relevée. Lorsque après la paix de Bremgarten des soldats nombreux furent licenciés, Keller et ses compagnons, refusant le congé qu'on leur offrait, restèrent à leur poste. Le 23 juillet, au point du jour, 300 Zougois sous le major Landwing et 2,000 hommes de Schwyz, sous Réding de Biberegg, s'avancèrent, menaçant leurs chefs de les pendre aux chênes de la route s'ils ne les menaient à l'ennemi[1]. François Réding, curé de Galguenen, marchait à leur tête, le crucifix en main. Deux fois ils assaillirent la Bellenschanz, trois fois le poste de Hutten; aussi souvent ils furent repoussés. Mais les forces des assiégés s'épuisaient. Sans un prompt secours, ils allaient avoir le sort de Monnier. Cependant Bodmer et Landolt, qui commandaient à Wædenschwyl, tous deux en robe de chambre, prolongeaient dans l'insouciance l'heure du déjeûner. Tout-à-coup se présente à leurs yeux Nabholz, qui, de l'autre rive, avait entendu le bruit d'un canon lointain et venait de traverser le lac[2]. « Quoi donc, s'écrie-t-il, laisserez-vous égorger nos braves? » A sa voix Aeschmann, greffier de Wædenschwyl, s'arme le premier[3], réunit quelques cents hommes, cavaliers et fantassins; le major

[1] Bailli de Sargans lors de l'affaire de Wartau, officier supérieur en Piémont, colonel au service de France, et depuis peu commandant général des milices de Schwyz. Il blâmait l'expédition; mais la voix du curé, son cousin, « prêtre endiablé, » fut plus forte que la sienne. *Leu.* — *Vat. Slg.* — *Du Luc*, 22 *juillet.*

[2] Il descendit dans la baie de Kempratten à 10 heures.

[3] Il reçut en récompense la bourgeoisie de Zurich, la place de secrétaire, transmissible à ses fils, un cheval, don de ses compagnons d'armes, et une Bible, don du chapitre de Zurich. *Vaterl. Slg.*

Matli, des Grisons, l'accompagne; on arrive à midi. Aussitôt les Schwyzois s'enfuient en grand désordre, laissant sur le carreau le curé de Galguenen, cinq moines, plusieurs officiers, des morts en grand nombre. Trois jours après, les Zuricois se mirent en campagne sur toute la frontière pour recueillir les fruits de la victoire de leurs alliés.

Une division pénétra dans le canton de Zoug, porta le ravage dans Steinhausen, Rumeltiken, Niederveil, s'empara du couvent de Frauenthal et finit par contraindre les Zougois à donner des ôtages[1]. Monnier fut mis en liberté. Schwyz, apprenant la reddition de Zoug, envoya demander la paix[2] aux conditions faites à Arau. Il cédait à Zurich la Schindellégui, Harden[3] et le château de Pfeffikon[4]. Les Toggenbourgeois, quel que fût leur mécontentement contre les deux villes, descendirent de leurs monts, sous Kunz, un paysan, s'emparèrent des retranchemens élevés dans le Humelwald et se joignirent à la division zuricoise de Ruti. Uznach, Weser, le Gaster capitulèrent[5]. Rapperschwyl, abandonnée par sa garnison, se rendit à la condition de conserver ses franchises[6].

Les Bernois, de leur côté, s'avancèrent dans les Bailliages de Munster et de Willisau, rançonnant les

[1] Les postes de Blikensdorf, de Sins et du pont de la Sihl furent remis aux Zuricois. *Vertragspunkte mit Zug.*

[2] Le 1er août. *Dumont, VII*, 1, 305.

[3] Et le *Hardenfeld.*

[4] En servant les droits du prince d'Einsiedlen.

[5] La capitulation se fit « au nom de Zurich et d'un très-sage conseil du Toggenbourg. »

[6] Le 1er août. *Arx*, 471. — *Meyer*, 205.

villages[1]. Les Pères de Saint-Urbain durent leur verser gratuitement le vin qu'ils avaient coutume de vendre chèrement à Messieurs de Lucerne. Les dragons ayant pénétré jusque dans les environs de la ville, le nonce épouvanté s'enfuit à Altorf. Il avait appris qu'il est plus facile de donner l'impulsion aux torrens que d'en diriger le cours[2]. Une division zuricoise s'était, à la prière de Berne, avancée sur Merischwanden. Akermann, aussi fier que jamais, rassembla des hommes d'armes avec le dessein de la surprendre; Zurlauben eut peine, en se jetant à ses genoux, à le détourner de son projet. Pour briser l'orgueil des Unterwaldiens, une division bernoise pénétra dans leurs Alpes et emmena leur bétail. Alors, s'avouant vaincus, ils donnèrent des ôtages et posèrent les armes. Des prêtres et des moines, entre autres le théologien Tillier et le frère-ermite Waldisburger, inondaient les cinq Cantons de petits traités, dans lesquels ils proposaient l'abolition des droits féodaux, le rachat des censes, la réduction du salaire des curés à 300 florins, l'emploi du reste des revenus de l'Église à l'entretien d'hôpitaux, à la fondation d'écoles et à celle d'institutions pour l'apprentissage des métiers. Les redevances foncières devaient avoir pour terme trois ans. Plus de baillis : à leur place des pères du peuple[3]. » Élec-

[1] Quelques villages, Dietwyl, Pfaffnach, Ufhausen, Altburn furent saccagés.

[2] Une église compacte, hors de l'État, considérant le peuple et le magistrat comme des moyens, les avait tour-à-tour fait servir l'un contre l'autre.

[3] Juges de paix, comme Penn, en Amérique, les avaient créés. — Dans les pays sujets, ces juges devaient prononcer à l'amiable, un sommaire des ordonnances à la main, et le produit des amendes être versé

tion du landammann au ballottage. On devait renverser les remparts des villes et nommer Akermann chef de la confédération des campagnes. Lucerne, dans l'effroi, se hâta de conclure un armistice et d'envoyer des députés à Arau, traiter de la paix[1].

Depuis que le feu de la guerre s'était rallumé, les députés des cantons neutres[2], laissés seuls à Arau avec l'ambassadeur de France, n'avaient pas cessé de porter d'un camp dans l'autre des paroles conciliantes. Cependant toute la Suisse retentissait du bruit des armes. Soleure, Fribourg, l'évêque de Bâle n'étaient pas inactifs. Seize cents Grisons n'attendaient, pour se mettre en marche, que de recevoir de l'or, promis par Zurich. La guerre envahissait la Confédération tout entière, lorsqu'elle alla s'éteindre, avec l'ardeur des cinq Cantons, sur les champs de Wilmergue. Les sentimens belliqueux se changèrent subitement en un besoin général de paix[3]. Escher, le patriote, et le stathalter Ulrich se rendirent les premiers à Arau comme représentans de Zurich. Schweizer et Amrhyn arri-

tout entier dans la caisse commune. *Meyer von Schauensée, dans l'Helvetia*, 338.

[1] Le 21 juillet.

[2] Les deux Bourcardt, de Bâle; Heidt, sire de Cugy, et von der Weid, de Fribourg; baron de Roll et J.-J. Gloutz, de Soleure; le bourgmestre Senn et Melchior de Pfistern, de Schaffhouse; le landammann Zwicki et le stathalter Gallatin, de Glaris; Souter et Tanner, landammanns d'Appenzell. Christophe Hochreutiner représentait la ville de Saint-Gall, et P. Haas celle de Bienne. Tous les jours, prière pour la paix.

[3] « Je regarde comme admirable que des mouvemens si impétueux aient pu se calmer tout d'un coup. C'est un avertissement à vos ennemis que vous pouvez vous accommoder quand vous le voulez. Polybe loue la même chose chez les Étoliens. » *Beretti Landi à un professeur suisse (Crousaz)*.

vèrent avec les pleins pouvoirs de Lucerne[1]. Zoug les suivit, représenté par Jacques de Zurlauben; Uri, par Puntiner et Jauch; Schwyz, par les landammanns Ehrler et Schorno. Akermann s'étant présenté, le front haut, comme envoyé d'Unterwald, Lucerne refusa de siéger à son côté. Imfeld, Kaiser et Schoulz furent seuls admis à prendre place[2]. Des députés du Toggenbourg, d'Uznach et du Gaster vinrent solliciter, la reconnaissance de ces trois pays comme quatorzième canton. La guerre avait éveillé les espérances de tous les pays sujets. Les députés bernois Frisching, Steiguer et Tscharner ne consentirent à se rendre en diète qu'après avoir reçu des Cantons primitifs l'assurance qu'ils signeraient la paix de Bremgarten[3].

Selon leur promesse, les cinq Cantons se soumirent aux conditions souscrites le 18 juin par Lucerne et par Uri. Se prévalant de la victoire, Zurich et Berne ajoutèrent quelques articles nouvèaux. Il est contre la nature des choses que, dans une constitution fédérative, un état conquière sur l'autre[4]; mais les villes se préoccupèrent moins de ce principe que du soin d'assurer leurs communications et d'ajouter à leur prépondérance territoriale. La partie des Bailliages-libres

[1] Le 30 juillet. Des députés pacifiques avaient remplacé les partisans de la guerre. Les Lucernois avouèrent aux députés de Fribourg « qu'ils se félicitaient d'avoir été battus, attendu que la victoire eût probablement renversé l'aristocratie. »

[2] Muller, Letter et Egli représentèrent la campagne de Zoug.

[3] Berne affectait une grande colère contre Lucerne. — La diète s'ouvrit le 7 août.

[4] Montesquieu l'a dit. *Esprit des lois*, X, 6. — Justin a dit des villes grecques : « Dum imperium singulæ cupiunt, omnes perdiderunt, quippe in mutuum exitium sine modo ruentes, Philippi in speluncam inciderunt. »

dont elles avaient demandé la cession fut accrue, et la ligne tirée de Lunkofen à Fahrwangen sur le lac de Hallwyl. Rapperschwyl, devenue dans les dernières guerres la place d'armes des cinq Cantons contre Zurich, demeura, selon les termes de sa capitulation, ville sujette des Vororts [1]. Berne fut associée à l'administration de la Thurgovie, du Rheinthal, du Sargans et de la partie supérieure des Bailliages-libres. Une amnistie protégea, contre la colère de Schwyz, le Gaster, Uznach et ceux des habitans de la Marche qui avaient exprimé le vœu de devenir Zuricois. Quant au différend de l'abbaye de Saint-Gall avec le Toggenbourg, les cinq Cantons prirent l'engagement de ne s'en mêler que pour frayer les voies à la paix [2]. Sans espoir du secours de l'Allemagne, ni de la France [3], impatiens d'être délivrés de la présence des armées ennemies, ils remirent aux mains des vainqueurs le traité de 1531, et signèrent avec précipitation celui de 1712 [4].

[1] Les droits de Glaris furent réservés.

[2] Zurich et Berne « se chargeaient de l'affaire. »

[3] Du Luc les pressait d'en finir, quoi qu'il leur en coûtât. — « La paix de ces bêtes féroces m'a coûté plus de besogne que toute la Suisse ne saurait valoir. » *Du Luc.*

[4] Dumont, VII, 1, 306. — Lamberty, VII, 655. — Waldkirch, II, 856. — Planta, III, 116. — « Le plan fut le même que celui de la paix de Westphalie. » *Saint-Saphorin.*—Le 15, au matin, les ratifications furent échangées, les portes du temple s'ouvrirent et le doyen Herbort fit le service d'actions de grâces. — Berne fit de sa victoire l'objet d'une commémoration annuelle et d'une fête publique. Des chants nombreux célébrèrent la gloire de ses armes. Un poème sur la guerre du Toggenbourg commence par les vers :

« Je chante les projets et les sages exploits
Dignes fruits d'un été favorable aux Bernois, etc. »

Voyez *Bærenholds lustige Kriegslieder : Die von Mars in Cur genommene*

III. Les miliciens reprirent le chemin de leurs foyers. Lorsque arrivés à Berne, les officiers de l'armée prirent congé de Frisching, et que le vieillard leur tendit la main, plusieurs s'inclinèrent et la mouillèrent de larmes. Le peuple reconduisit jusqu'à sa porte celui que, trois ans après, à la mort de l'avoyer de Graffenried, ses concitoyens nommèrent par acclamation chef de la république[1]. La plus grande part dans le triomphe appartenait aux Vaudois. Ils avaient mérité leur entrée dans la Confédération; car ils avaient vu fuir devant eux les bannières de Grandson et de Morat. C'est dans leurs mains qu'étaient tombés les cors d'Uri, qui avaient sonné la victoire dans ces grandes journées. Les soldats s'étaient distingués par l'intrépidité, les chefs par le coup-d'œil et la grandeur d'âme. Sacconnay, versé dans les opérations de la guerre par masses, avait su les appliquer avec prudence à des milices. Ferme, affable à propos, il avait animé de son esprit ses compagnons d'armes, toujours victorieux sous lui. Berne le récompensa par le don de la haute bourgeoisie et d'une place dans le Grand-Conseil. Monnier reçut 3,000 francs et la petite bourgeoisie[2]; Davel, une pension de 100 écus. La terre du lieutenant-colonel de Saussure[3] fut érigée en baronie, celle du lieutenant-

Badanella, Die verlohrne Abtkappe, Die Bestraffung des stolzen Fachslein, etc.

[1] Journal d'un Vaudois.

[2] « Et lui furent remis divers intérêts qu'il devait à Leurs Excellences. » *Grenu*, 311. — La Harpe, Histoire de Davel. — Fankhauser reçut une coupe pesant 74 onces, avec ces mots :

« Fur deine Treu erzeigte Tapferkeit
Mit diesem Gschirr dich ehrt deine hohe Oberkeit. »

[3] Bercher.

colonel Régis et les biens de Jean-Jacques Polier de Bottens furent affranchis de redevances[1]. L'État se chargea de l'entretien des invalides, des veuves et des orphelins[2]. Dans leur joie, Leurs Excellences avaient proclamé la résolution de remédier aux vices de l'État[3]. Les Vaudois, qui s'étaient sentis tout au moins les égaux de leurs maîtres en culture et en valeur, prirent confiance en ce langage et recherchèrent une existence plus rapprochée de l'égalité. On avait lieu de croire que Louis XIV, pressé par le besoin de rétablir l'équilibre en Suisse et de punir Berne en réduisant sa puissance, songeait sérieusement à l'affranchissement du Pays-de-Vaud. La correspondance de l'ambassadeur avec la cour, les officiers vaudois ne l'ignoraient pas, était pleine de ce projet. Dans ces circonstances, les villes vaudoises réclamèrent de nouveau le droit de s'assembler et demandèrent celui de parvenir aux grades supérieurs dans les régimens capitulés. Mais deux esprits opposés s'agitaient sur Berne. L'un, qui jamais n'a été sans organe dans ses murs, lui conseillait la générosité; l'autre vain, jaloux, méticuleux, l'entraînait à sa perte; ce dernier ayant prévalu, les Vaudois ne reçurent pas de réponse.

[1] La dîme du vin à Bussigny et Saint-Germain lui fut donnée à lui et à ses descendans à perpétuité. *Leu.*

[2] Les invalides se trouvèrent au nombre de 109, les veuves de 245, les orphelins d'âge inférieur à 16 ans, de 392. — Berne avait eu 39.846 hommes sous les armes, ses alliés compris. La guerre lui avait coûté 1,275,000 livres de Suisse, à Zurich 640,000. La Suisse avait eu pendant des mois plus de cent mille hommes sous les armes. — Comparez *de Rodt. — Helvetia, I,* 119. — *Pièces diverses, dans les Archives de Berne et dans les Acta Toggica. — Der Toggenburger Krieg, mss. dans la Wasserkirche, Zurich. — Vœgelin, III,* 240.

[3] Et de se réconcilier avec Dieu et avec Zurich.

Tandis que Zurich et Berne triomphaient, la plaie faite au cœur de la Suisse était saignante. Les peuples des cinq Cantons étaient rentrés dans leurs foyers, l'amertume et le deuil dans l'âme. Leurs pertes, la honte si nouvelle d'une défaite, le sentiment humiliant de leur infériorité[1], celui des périls de la religion, se présentaient sans cesse à leurs imaginations frappées. Les chefs étaient pleins de colère contre le peuple, et le peuple de défiance envers les chefs, qu'il accusait de l'avoir trahi. Tous nourrissaient un vif ressentiment contre le clergé. L'aigreur s'accrut encore quand il fallut, pour couvrir les frais de la guerre, imposer la pauvreté des Alpes[2]. Les habitans de la Léventine, après avoir servi sous les drapeaux d'Uri, emportèrent les armes qui leur avaient été confiées, demandèrent leur solde, saisirent pour gages les péages du Saint-Gothard et refusèrent l'hommage jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la confirmation de leurs franchises[3]. Dans l'Unterwald, la landsguémeind rejeta la proposition d'abandonner au triple Conseil la paix, la guerre, les alliances; elle se sépara sans nommer de landammann[4].

[1] La Suisse catholique avait diminué d'importance dans la Confédération. comme la Suisse entière dans le système européen.

[2] Schwyz leva 5 écus par feu, non sans beaucoup de résistance.

[3] Les franchises furent accrues. *Convention en 15 articles.* — Du Lac aux Léventins, le 22 *janvier* 1713 : « Le roi emploiera les forces que Dieu lui a mises en mains à favoriser la juste cause du souverain, parce que son alliance avec Uri et la garantie de Louis XII l'y engagent formellement. »

[4] « Personne, assurait le magistrat, ne veut plus avoir affaire avec l'Unterwald. » — Les Conseils fixèrent le jour d'une nouvelle assemblée, le peuple en prit un autre. Il nomma landammann un homme sans naissance, Melchior Odermatt. Le pays ne recouvra le calme qu'après des secousses répétées.

Le clergé, soutenu par le nonce[1], refusait de subir les charges communes. Lucerne s'adressa au souverain pontife[2] : « Pourquoi les gens d'église ont-ils conduit le peuple à la révolte ? Pourquoi le nonce s'est-il montré toujours la bouche remplie et les mains vides ? Qu'au moins il nous soit permis, dans notre épuisement, de prélever, sous forme de don volontaire, une partie du revenu de ces couvens qui nagent dans l'abondance. » Rome permit d'imposer les deux tiers des biens d'Église.

Déjà Lucerne songeait à se venger des injures du peuple et à lui faire de nouveau sentir le poids de son bras. Sur le point de frapper, elle pria tous les Cantons, à l'exception des démocraties, de se tenir prêts à la soutenir[3]. Des prêtres furent emprisonnés, des religieux bannis. Il fut interdit à Dillier de mettre le pied sur le territoire de Lucerne. Le frère-ermite Waltisbourguer fut condamné à dix ans de galères[4]. Un monument fut élevé dans le village d'Eschenbach au déshonneur des frères Hildebrand, qui tous deux s'étaient enfuis. Wyss, Petermann furent roués; leurs têtes furent placées sur le faîte des principales tours de Lucerne. De nombreuses sentences prononçaient le bannisse-

[1] Le nonce menace le gouvernement d'Unterwald de l'excommunication ; le gouvernement, les ecclésiastiques de leur ôter le pouvoir d'acquérir et d'hériter. — L'on avait décidé de lever un impôt du demi pour mille.

[2] Dès le 13 août 1712.

[3] Le 10 août. Meyer von Schauensée, 232. — Meyer von Knonau, 209.

[4] Le père Généreux, de Fribourg, fut banni. Le père Gervais, capucin, implora grâce pour son ordre (18 août). — Jost Muller fut condamné pour avoir répandu la chanson *le nouveau Tell*, et assisté à la conférence impie du 21 juillet.

ment, la confiscation, l'infamie. Deux cents écus furent promis à qui livrerait la personne de Trinkler, cent à qui apporterait sa tête[1]. Tous les bailliages envoyèrent faire leur humble soumission, Rothenbourg le dernier. L'Entlibouch[2], qui avait pris peu de part au soulèvement, fut traité avec bienveillance, tandis que les villages du comté de Habsbourg furent privés de la bannière qu'ils avaient reçue, en 1653, en récompense de leur fidélité[3].

Ainsi les cinq Cantons se livraient tour-à-tour à la colère et à l'abattement. L'irritation l'emporta à la nouvelle que Berne venait de contracter avec les États-Généraux une alliance étroite et perpétuelle, dans laquelle elle avait compris ses alliés de Genève, Neuchâtel, Bienne, la Neuville et Moutiers. L'alliance était défensive; les Confédérés, l'Empereur et la France étaient réservés; mais tout ce qui tendait à resserrer les rapports de Berne avec les puissances protestantes, et prêter de la durée à la paix d'Arau, paraissait aux vaincus une hostilité nouvelle. Berne, selon le traité qu'elle venait de conclure, devait avoir, en temps ordinaire, vingt-quatre compagnies au service de Hollande[4]. Des officiers, les deux tiers devaient être ses bourgeois; le reste pouvait être pris parmi ses sujets. Les Hollandais pouvaient au besoin lever 4,000 hom-

[1] Du Luc encourageait Lucerne à sévir. Il demandait à Zoug la punition de Trinkler, « qui avait eu le front d'arborer un drapeau de liberté, de dégrader le magistrat, d'intercepter les lettres des ambassadeurs des deux couronnes et de faire déclarer traîtres à la patrie ceux qui auraient des relations avec eux! » 1er *septembre.*

[2] 600 hommes de l'Entlibouch avaient été en garnison dans la ville.

[3] « *Inconcussæ fidei symbolum.* » Ils perdirent les franchises de péage et d'impôt qu'ils possédaient.

[4] « Réduisibles à 150 hommes en temps de paix. »

mes encore. Ils s'engageaient à la défense de Berne, de tous les États de sa domination, de ses combourgeois et particulièrement de Genève, sa barrière. Ils promettaient des subsides [1] en cas de guerre avec les Confédérés [2]; et si la république, attaquée par une puissance étrangère, se voyait obligée, par la grandeur du péril, à rappeler ses troupes, de les renvoyer au premier avis. Telle était la convention signée, le 21 juin 1712, par Pesme de Saint-Saphorin, représentant de Leurs Excellences de Berne à La Haye. Pierre de Salis-Saglio ne tarda pas à en conclure une semblable au nom des trois Ligues de Rhétie [3], mécontentes de l'Autriche. Alors les cinq Cantons, comme égarés par le désespoir, offrirent au roi de France de se donner à lui, à la condition qu'il les vengeât : ils étaient prêts, s'il leur refusait son appui, à se livrer à l'Empereur [4]. Louis s'étant contenté de leur

[1] Une somme égale à la solde des 24 compagnies. *May, Histoire militaire de la Suisse, VIII,* 79.

[2] « Ce dont Dieu nous garde! » Comme la guerre de 1712 éclata pendant les négociations, il fut stipulé, par un article séparé, que Berne ne rappellerait pas ses compagnies, si elle n'était attaquée par une puissance étrangère. En ce cas même, les compagnies demeuraient à la solde des États-Généraux et devaient, la guerre finie, reprendre le chemin de la Hollande. *Dumont, VIII,* 1, 300, 413. — *Manuel secret de Berne,* 1712. — Colère de Du Luc : « Il faut tenir ces Messieurs sur les deux mains, ou, si l'on ne peut, les écraser, pour qu'ils ne puissent nuire. » *Schw. Musæum,* 1816, *page* 667.

[3] Le 19 avril 1713. — Dumont, VIII, 1, 386. — Lamberty, VIII, 528. — Tschokke.

[4] « Les catholiques viennent de me faire une proposition peu digérée. Ils voudraient se mettre sous la domination et protection de Votre Majesté. Ils disent qu'à votre refus il faudra qu'ils s'adressent à l'Autriche. Ils s'imaginent que Votre Majesté pourrait convenir d'un partage qui lui donnerait pour frontière la Reuss. Mais en laissant les Cantons tels que Dieu les a faits, vous avez toujours l'utilité de cette nation sans

promettre vaguement sa protection, les trois Cantons primitifs, les regards abattus, renouvelérent au Gruli leur alliance entre eux[1], et tournèrent de plus en plus les yeux vers l'Empereur.

La paix d'Arau n'avait point laissé Zurich et Berne sans inquiétude du côté de l'Empire. Elle n'avait pas fait cesser le différend qui avait allumé la guerre. Le chancelier de l'abbé de Saint-Gall, après s'être laissé voir dans Arau, s'était rendu à Lucerne, et avait dit la ferme résolution de l'Empereur de faire sienne l'affaire du Toggenbourg[2]. Vainement la politique prescrivait-elle à la cour de Vienne de ménager les Cantons qui couvraient l'Empire par les points les plus accessibles et les plus menacés; le sentiment du droit et de la dignité blessée, peut-être l'espoir de profiter des divisions de la Suisse pour faire revivre d'anciennes

en avoir le mauvais. Si la puissance de Berne s'accroît, Votre Majesté doit compter qu'elle aura dans le voisinage un ennemi capable de nuire considérablement au royaume. » *Du Luc, 10 août* 1712. Le roi répond: « Sans les recevoir au nombre de mes sujets, je continuerai de les protéger autant qu'il dépendra de moi. Détournez-les de penser à la maison d'Autriche. Des peuples accoutumés à vivre en république auront peine à se donner un maître étranger. »

[1] Le 24 juin 1713. — Ils renouvellent entr'eux l'alliance d'or, et la publient à Zoug. — Une armée française s'étant approchée de la Suisse, Soleure, seul de tous les Cantons catholiques, pris part avec les protestans aux mesures qui eurent pour but la défense des frontières. *Zurlauben*, 512. — *Recès*. — Clément XI sollicitait tous les princes catholiques à intervenir activement; « que s'ils ne le faisaient, c'en était fait de la religion et du salut éternel de plusieurs milliers d'âmes. » *Clément à Louis XIV*, 28 *décembre* 1713.

[2] Zurich et Berne invitèrent l'abbé à une conférence qui s'ouvrit à Baden, le 11 septembre, mais fut aussitôt rompue. Les villes demandaient des concessions; l'abbé, la soumission au bon plaisir de l'Empereur. *Diarium Leodegari*. — *Relation der Gesandten*.

prétentions [1], l'emportèrent sur la prudence [2]. Charles VI avait soumis à la diète de Ratisbonne [3] la question de savoir si le Toggenbourg ressortait de l'Empire. Schnorf, chargé d'affaires de l'abbé de Saint-Gall auprès de la diète allemande, prouva que ce pays était un fief impérial parce qu'il l'avait été [4]. Saint-Saphorin [5] lui répondit en diète, par la bouche du résident hollandais [6] à Vienne, par ses instances et par ses mémoires. « L'abbé, dit-il, est prince titulaire d'empire comme les abbés de Mouri, de Pfeffers, d'Einsiedlen, comme les évêques de Coire et de Sion. Ni séance, ni voix, ni part aux charges communes. Quand, après la paix de Westphalie, les Suédois ont reçu cinq millions

[1] Voyez la note 2 de ce chapitre, page 420.

[2] « On arrête les fruits, les blés; en même temps on nous recommande d'avoir fidèle égard sur les villes forestières, et de ne pas permettre le passage aux Français! Quelle manière d'agir! Aussi parle-t-on hautement à Berne de s'accommoder avec le roi, et d'abolir la loi qui défend aux fils et aux gendres des sénateurs le service de France (Loi dite d'inégalité de service). *Willading à Saint-Saphorin*, 26 *avril* 1713.

[3] Le 31 mai.

[4] Déjà le 8 août Zurich et Berne avaient mis sa tête à prix; l'empereur le nomma son conseiller. — Naguère encore Schnorf tirait une pension de la France. *Puisieulx*. — *Europ. Staats Kantlei*, *XIX*, 527, 641.

[5] Artisan de sa fortune, Saint-Saphorin avait beaucoup d'ennemis. « VotreExcellence comprendra dans quelle situation violente cette affaire me jette, puisqu'il s'agit d'un côté de Sa Majesté, que j'ai l'honneur de servir, et de l'autre de mon souverain naturel et de ma patrie auxquels mon devoir m'attache par des liens indissolubles, desquels je ne saurais me dévoyer sans mériter de perdre la confiance de Sa Majesté. » *S.-S. à Zinzendorf*, 16 *août* 1710. Jamais dans une position aussi délicate le gentilhomme vaudois ne cessa de regarder comme ses premiers devoirs ceux envers sa patrie.

[6] Montaigne. — Samlung der wegen Toggenburg gepflogenen Reichsackten.

d'écus, il n'a pas payé de contribution. C'est que le fief ne constitue pas la souveraineté[1]. Aussi les villes suisses ne refusent-elles pas de permettre l'hommage, pourvu que le prince de Saint-Gall soit reconnu comme Suisse et comme compris à ce titre dans la paix de Westphalie[2]. La question n'est donc pas celle de la sujétion féodale, mais celle des libertés du peuple et de l'obligation où se trouve l'abbé de ne pas changer la constitution de son pays. » Ainsi s'exprima Saint-Saphorin. Une commission, composée du prince palatin, du margrave de Baden Dourlach, de l'évêque de Wurtzbourg et du duc de Wurtemberg, fut chargée de travailler par des voies amiables à la restauration de l'abbé[3].

Plusieurs Cantons apprirent avec joie cette résolution de la diète germanique. D'autres, qu'elle ne touchait pas immédiatement, en reçurent la nouvelle avec indifférence. Zurich et Berne la regardèrent comme menaçante pour l'indépendance de la Confédération. L'évêque de Constance s'élevait contre la paix d'Arau, qu'il accusait d'attenter à ses droits temporels et spirituels. Les membres protestans de l'Empire avaient eux-mêmes pour la plupart embrassé la cause qu'ils regardaient comme celle de l'Allemagne. Dans ces cir-

[1] « C'est ainsi qu'une partie des États de Lorraine est du fief de l'Electeur de Trèves, et que le roi de la Grande-Bretagne se trouve le vassal de l'abbé de Corwey pour plus d'une terre dans le Hanovre. »

[2] « On ne s'opposera pas à la ratification de l'Empereur, pourvu que les Suisses n'interviennent pas comme partie. »

[3] Ainsi l'obtinrent les États protestans, usant du droit *eundi in partes*. Ordre aux membres de la commission de procéder avec douceur (*mit Glimpf*) (*Omitt. et ponatur*). *Dictatum de la diète d'Augsbourg* (5 et 28 *septembre*). — La Prusse et le Hanovre étaient les appuis des villes suisses.

constances, les deux villes s'accordèrent pour envoyer une ambassade défendre leurs droits, sinon devant les princes catholiques, du moins devant leurs coreligionnaires [1]. Elles chargèrent de cette mission Conrad Escher [2] et Rodolphe Fischer [3], en leur recommandant vivement de ne compromettre par aucune démarche l'indépendance de la Confédération [4]. Ces députés rencontrèrent des difficultés à chaque pas. On leur refusa le titre d'ambassadeurs; on les accusa d'être venus semer la division dans l'Empire et faire alliance avec leurs coreligionnaires [5]; on sut tirer parti de leur éloignement des archives des Cantons et de ce que leurs instructions différaient sur quelques points. La diplomatie allemande possédait l'art d'imiter les sceaux et de se mettre en possession du secret des lettres; elle l'appliqua à la correspondance des envoyés suisses [6]. La

[1] « Pro informatione ad declinandum forum imperii. Waldkirch, II, 862. — Arx, III, 476. — Meyer, II, 215. — Memorabilia Tigurina, 175, 482. — Dumont, VIII, 1, 513. — Lamberty, VIII, 509. — Manuels des deux villes. — Instructions aux députés.

[2] Fils du bourgmestre J.-J. Escher et lui-même bourgmestre en 1740. *Eschers Leben von Wyss.* — L'honnête Escher était signalé par Du Luc comme autrichien, par les Impériaux comme vendu à la France.

[3] De Rickenbach.

[4] « Vous ne ferez rien qui puisse donner à croire aux Allemands qu'on veuille les reconnaître comme juges, et leur ferez bien entendre que les Cantons prendront plutôt les mesures les plus énergiques et les engagemens les plus étroits avec la France que de souffrir la moindre atteinte à leur indépendance. » *Observations pour Messieurs les députés*, 14 *octobre* 1712. — Escher reçut la défense de paraître devant aucune diète et de produire aucune note signée. — Les instructions de Fischer portaient : « Les Allemands ressemblent à Sosie, qui hausse ou baisse la voix selon celle de Mercure; on ne gagne rien avec eux par des discours soumis. »

[5] « Tandis que nos gouvernemens rejettent à cette heure même les propositions amicales du landgrave de Hesse-Cassel. »

[6] Meyer von Knonau.

candeur et la franchise d'Escher furent plus d'une fois tournées contre lui. Un jour, au sortir de table, il en appela à la Suisse entière du récit mensonger des décrets impériaux sur de prétendues cruautés exercées contre des ecclésiastiques dans le Toggenbourg; aussitôt cent voix s'élevèrent pour demander le rappel de l'insolent Zuricois. Mais ni lui ni son loyal collègue ne se laissèrent intimider. Ils ne quittèrent Ratisbonne qu'après avoir fait parvenir leurs explications en leur lieu [1]. La commission impériale se sépara sans avoir pris de résolution.

Saint-Saphorin choisit ce moment pour distinguer de nouveau la querelle des Cantons avec l'abbé de leurs contestations avec l'Empire sur la nature du pays de Toggenbourg, et sut faire agréer la proposition de conférences destinées à traiter la première de ces questions [2]. L'abbé fut entraîné malgré lui dans cette voie par le vieux Latour [3]. Les conférences s'ouvrirent à Rorschach [4] et se prolongèrent plusieurs mois. Cependant la paix d'Utrecht avait réglé les prétentions de la plupart des puissances européennes contre la France.

[1] Entre autres les pièces : *Grundliche Information von den Toggenb. Freyheiten*, et *Grundliche Behauptung der hohen Landobrigkeit welche die lobl. regierenden Orten uber die in der Grafschaft Baden und in Thurgau belagenen Bischofl. Constanz. Privat æmter und Güter unstreitig zusteht.* — Escher et Fischer quittèrent Ratisbonne le 30 mars 1713. — Le stadhalter Hirzel et le trésorier Steiguer s'étaient vendus à Vienne (26 octobre), et avaient obtenu par le crédit de Saint-Saphorin une audience le 4 novembre. Ils avaient exprimé la ferme résolution des deux villes de ne se soumettre à aucun arbitrage.

[2] « Viendrait le jour où l'empereur prononcerait sur ce dont les parties seraient convenues entr'elles. »

[3] Qui faillit être excommunié pour ce fait. Il avait 85 ans.

[4] Le 12 octobre 1713. Schnorf et Nabholz furent les avocats des deux causes. — *Arx.* — *Thurn's polit. Betrachtungen.* — *Meyer.*

L'Empereur et l'Empire, restés seuls dans la lice, ne devaient pas tarder à faire leur paix particulière. Déjà les agens des deux grandes puissances se rapprochaient dans des vues communes. En ces circonstances, l'abbé s'affermit dans la résolution de ne pas céder. « Plutôt m'éteindre dans l'exil et envoyer mes chanoines mendier leur pain, s'écria-t-il, que d'élever, en signant les préliminaires de Rorschach, un monument à ma honte[1] ! » Rome et toute la Suisse catholique[2] applaudirent à sa détermination[3]. Reprenant son premier

[1] « Personne ne se trouva de sa part au lieu convenu pour la signature des préliminaires. » — « Comme on n'a à Vienne aucune connaissance des coutumes de la Suisse, et qu'on ne sait pas combien les peuples y ont de franchises, ce qui a été stipulé à Rorschach paraît si étrange qu'il n'est pas possible de faire revenir la cour de cette prévention. » *Saint-Saphorin à l'examinateur Escher, 26 juin 1715.* — On demandait pour Appenzell la cession d'une langue de terre jusqu'au lac de Constance. « Terre sainte, répondit l'abbé, donnée à Gall, après qu'il eut chassé le diable du corps de la fille d'un roi; non jamais! » — Zurich insistait; Berne avait résolu, à une majorité de 109 voix contre 40, de faire sa paix particulière si son alliée persévérait dans ses exigences.

[2] Les Toggenbourgeois eux-mêmes, profondément blessés par la conduite de Zurich et de Berne, qui ne les avaient pas admis aux conférences, offrirent aux cinq Cantons de s'allier à eux « contre l'orgueil des Vororts. » — « Nous ne nous allions pas avec gens sans foi comme vous, » reçurent-ils pour réponse. — Schnorf se rendit à Vienne et publia : *Warum august°. imperio inconsulto der Rorschacher Vertrag nicht angenommen werden kænne. — Diarium Leodeg.*

[3] Lettre du pape à l'abbé, 28 septembre 1718. — « Le pape m'a appris, dans une audience particulière, sa résolution à l'égard des Cantons catholiques et celle du roi. Tout avare qu'il est, il n'a laissé de mettre 300,000 écus, pris *ad propagandam fidem,* pour les donner aux Cantons; il m'a dit vouloir augmenter cette somme sitôt qu'il pourra se promettre un heureux succès... Le roi est fâché des brouilleries que suscitent au pape, l'Espagne, le Portugal, la Savoie; il offre sa médiation et, pour prouver sa soumission, il offre de secourir les catholiques en

langage, Charles VI somma la commission impériale d'exécuter son mandat[1]. Les préliminaires de la paix entre l'Empereur et la France furent, sur ces entrefaites, signés à Rastadt[2], et les plénipotentiaires se donnèrent rendez-vous à Baden en Suisse[3], pour en arrêter les dernières conditions. Le bruit courut dans les cantons des Alpes que des articles secrets leur rendaient tout ce qu'ils avaient perdu.

Ce fut dans ce moment que l'ambassadeur de Louis XIV demanda le renouvellement de l'alliance des Confédérés avec la couronne de France. Le traité de 1663 avait déterminé la durée de l'alliance à la vie du roi, du dauphin, et à huit ans après la mort de celui qui survivrait. Or, le dauphin n'était plus[4]; et le roi, dans sa soixante-seizième année, regardait le terme de sa vie comme prochain. Louis avait conquis la Franche-Comté, Strasbourg, une partie de la Belgique; il lui paraissait nécessaire d'engager les Suisses à défendre ses pays nouveaux. Il jugeait aussi l'heure venue de secouer le joug des priviléges, onéreux au com-

Suisse.... On rappellera Caracciolo.... Je risque ma vie en vous écrivant ces choses. » *Pareau à Willading, Rome, 22 mars 1713.*

[1] Le 6 janvier, malgré les efforts du résident hollandais, appuyé par le prince Eugène. Médiation de l'Électeur palatin et du duc de Wurtemberg offerte. Les villes répondent : « Nous ne pouvons admettre aucune puissance, l'Empire non plus que la France, comme arbitre dans nos querelles domestiques; » et tout en se reprochant, l'une de l'orgueil (*benerische Anmassungen*), l'autre des vues étroites (*Zurcherischen Kræmergeist*), elles se préparèrent à soutenir la guerre dont on les menaçait.

[2] Le 6 mars 1714. *Dumont.* — *Lamberty.*

[3] Le 15 avril. *Article 3.* — Le congrès de Baden ne commença que le 26 mai. *Valdkirch, II,* 869. — Latour porta, le visage souriant, la nouvelle de la signature des préliminaires à Rorschach, *Nabholz.*

[4] Il était mort en 1711.

merce français, assurés aux Suisses par les anciens traités [1]. Du Luc se rendit donc à Baden [2]. Dès longtemps, conseillé par la vengeance bien plus que par la politique, il suppliait le roi d'assister en Suisse la religion chancelante, de paralyser les mauvaises intentions de Zurich et de Berne, et de rétablir par sa puissance l'équilibre dans la Confédération [3]. Chaque fois que le mot de « restitution » était prononcé, il voyait les Cantons catholiques se troubler et n'écouter plus que les inspirations de la haine [4]; c'était à la France à en tirer parti pour les enchaîner, leur dicter l'alliance qui lui plairait et contraindre ensuite, comme elle l'avait fait en 1663, les Cantons protestans à céder [5].

[1] « Conserver ces priviléges serait leur laisser prétexte de se refuser de faire ce à quoi les alliances les obligent... Les conjonctures sont favorables; les catholiques ne sont pas intéressés au commerce, Berne peu; Zurich sera forcé de se ranger. » *Du Luc. — Mémoire historique des négociations entre la France et les Cantons, de 1711 jusqu'à la mort de Louis XIV, en 1715, fait en 1716 par Le Drau, premier commis des affaires étrangères* (*Arch. des aff. étr.*).

[2] A la Saint-Jean.

[3] Voyez entre autres son Mémoire du 17 juin 1713. Le roi vit dans le langage de son ambassadeur plus de zèle et de colère que de saine politique. Berne le savait. « Du Luc n'a aucun ordre de menacer. » *Willading à Saint-Saphorin, Rorschach, 26 octobre 1713.* — « Dans toute cette affaire, il y a beaucoup de personnel. » *Willading.*

[4] Du Luc. — Le Drau.

[5] « On avait bien, en 1656, promis par écrit aux villes réformées un secours qu'on ne leur avait pas donné; pourquoi ne pas agir de la même manière avec la Suisse catholique? » *Du Luc au roi.* — Plus tard il écrit : « Tant que nous avons eu la guerre avec la maison d'Autriche, la cour a pu contempler inactive une querelle qui empêchait Zurich et Berne de se joindre à ses ennemis; mais maintenant on peut se concerter avec l'Archidue. » — Le roi répond : « On sait les maximes de la cour de Vienne, et la préférence qu'elle donne à ses intérêts sur toute autre considération; ne comptez donc pas sur des mesures à prendre avec la maison d'Autriche. » *Louis, 10 septembre 1713.*

Il ne fallait pour réussir que promettre aux cinq Cantons, par des articles secrets, le rétablissement de l'état de choses antérieur à la paix d'Arau ; s'engager, s'il devenait nécessaire de prendre les armes, à leur fournir des troupes, et convenir qu'en cas d'intervention des puissances protestantes et de troubles dans le royaume, les Cantons agiraient de manière à contraindre les Zuricois et les Bernois à rentrer dans leur pays. Depuis que Berne avait, pendant deux mois, conservé 40,000 hommes sous les armes, la cour de Versailles nourrissait la crainte de voir ces forces pénétrer dans la monarchie[1] et la bouleverser tout entière. Le roi, sans rejeter absolument les conseils de son ambassadeur, ne crut pas le moment venu de les mettre à exécution. De peur de rallumer la guerre générale, il se borna à donner l'ordre de travailler à un renouvellement d'alliance avec les treize Cantons et d'assurer verbalement les catholiques de son secours[2].

Ce fut avec ces instructions que Du Luc se présenta devant les Confédérés. « Le roi, leur dit-il, fait du bonheur de la Suisse une partie essentielle du sien propre. Il recommande à ses alliés la bonne foi, la piété, la droiture. Il leur rappelle ces temps où tant de corps n'en faisaient qu'un ; temps de miracles, où, grâce à cette concorde, de puissans ennemis furent terrassés. Il invite les Confédérés à marcher sur les pas de leurs ancêtres, pour devenir comme eux l'entretien et l'admiration des siècles naissans. » Puis, s'adressant aux Cantons réformés, il essaya de les porter à faire au bien général le sacrifice de ce qu'ils avaient conquis.

[1] Par la frontière ouverte du Jura.
[2] Lettre du roi du 10, et Instructions du 18 septembre 1715.

N'ayant pas réussi, il se tourna secrètement vers les catholiques. « Il est également dans l'intérêt de la cour et des Cantons, leur dit-il, de contracter une alliance *perpétuelle* [1]. Vos priviléges seront précisés; car tous les termes des anciens traités sont devenus équivoques, depuis que les nécessités des États ont fait inventer diverses espèces d'impôts [2]. Vous établirez le roi médiateur de vos différends [3]; c'est le moyen de forcer par la crainte Zurich et Berne à se rapprocher de vous. Nous saurons contraindre Berne à abandonner le Pays-de-Vaud, Zurich à se dessaisir du comté de Kybourg et arracher Neuchâtel au roi de Prusse. Les villes ne seront admises à partager les avantages de l'alliance qu'à la condition de restituer leurs conquêtes [4]. Le roi n'a qu'un but : le relèvement de la religion, l'honneur du corps helvétique, l'union de ses membres. Mes démarches ne doivent être attribuées qu'à mon zèle pour la conservation d'une nation si chère. » Les Can-

[1] « Elle n'en sera pas moins solennisée à chaque renouvellement de règne. » *Lettre du roi, du* 22 *février* 1714.

[2] « Il faut prendre garde de renvoyer aux précédens traités, ces mots généraux causant de grandes chicanes. » *Ibidem.*

[3] « Sa Majesté n'acceptera point de médiation conditionnelle; ce serait contraire à sa gloire; mais elle ne négligera rien pour contribuer à la réunion des esprits et des cœurs, et, si Dieu le permet, il sera stipulé qu'elle joindra ses forces contre les contrevenans. » *Du Luc à Lucerne, le* 20 *janvier* 1715. (*Se trouve dans les papiers de Saint-Saphorin*).

[4] Malgré ses efforts pour faire élire dans les Cantons catholiques des magistrats dévoués à la France, Du Luc n'avait pu s'y créer des instrumens dociles. J. Balthazar, qu'il avait laissé nommer avoyer à Lucerne, montrait de l'indépendance. A Soleure, il n'eut qu'une majorité de 10 voix; l'avoyer Roll était contre lui; à Fribourg le vote fut plus défavorable encore. « On n'y songe qu'à se vendre le plus chèrement possible. » — « Tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans les trois-villes déteste cette alliance. » *Willading à Saint-Saphorin,* 22 *juillet* 1715.

tons primitifs prêtaient une oreille avide à ce langage, qui flattait leur passion; Lucerne, Soleure et Fribourg l'écoutaient avec étonnement, lorsque les plénipotentiaires des grandes puissances, après avoir signé la paix de Rastadt, s'approchèrent de Baden, et que Du Luc fut chargé de représenter le roi son maître dans le congrès[1]. Les nouvelles négociations suspendirent pendant quelques mois celles qui avaient pour objet le renouvellement de l'alliance.

Cependant Du Luc ne laissa pas de sonder, durant le cours des conférences, les plénipotentiaires de l'Empereur[2] sur leurs dispositions envers la Suisse. Il s'adressa particulièrement au prince Eugène. « Il y aurait une manière, lui dit-il, de persuader l'Europe de l'étroite union de l'Empereur et du roi mon maître, de relever la catholicité abattue et de contenir les protestans dans des bornes raisonnables. Votre altesse n'ignore pas la faiblesse de la Suisse catholique et l'insolence de Zurich et de Berne; personne peut-il mieux

[1] Fin mai 1714. — Theatrum europ. et Fama europ. — Larrey, II, 608. — Reboulet, III, 591. — Lamberty, VIII, 620. — Dumont, VIII, 1, 436. — Valdkirch, II, 875. — Le congrès finit le 7 septembre, dans la salle de l'hôtel-de-ville, où la diète avait coutume de s'assembler. Une médaille fut frappée portant :

« Ici Mars fatigué lave enfin son épée. »

Grande fête chez Du Luc. Comédie. Le peuple, qui veut y prendre part, découvre le toit. Banquet. Le peuple demande la desserte. « Qu'on la lui abandonne. — Et votre vaisselle! dit le maître d'hôtel. (Il y en avait pour 50,000 écus.) — Laissez faire, j'en réponds. » Les plats passent des mains des laquais dans celles du peuple, s'en vont par-dessus le toit et disparaissent. Le lendemain matin, tous ils étaient revenus soigneusement lavés, en sorte qu'il ne manquait pas une pièce à l'office. *Conservateur suisse, VII,* 366 *et* 377. — *Journal de Joseph Dorer, pendant le congrès. Conservateur, VIII,* 202.

[2] Les comtes de Goës et de Seilern.

en parler que les ambassadeurs impériaux? L'orgueil des deux villes n'a fait qu'augmenter par l'avénement de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre et par l'étroite union de Berne avec les États-Généraux. En vain entreprend-on des négociations amiables avec les deux Cantons; elles ne servent qu'à leur donner un temps qu'ils emploient à faire parler haut les puissances maritimes. Que tardent donc les deux monarques à s'accorder pour sauver la Suisse catholique d'une oppression entière? Zurich et Berne n'ont pas une place forte en état de soutenir un siége de vingt-quatre heures. Les troupes sont des milices, les peuples sont mécontens. On entrerait en déclarant qu'on ne veut que les protéger, en contenant les troupes dans une exacte discipline, et en menaçant de la flamme et du fer la contrée qui se trouverait sous les armes. Le Pays-de-Vaud, qui fait la principale force de Berne, recevrait la forme d'un Canton. Du côté de Zurich, l'Empereur est en état de pénétrer à l'improviste; les cinq Cantons joindront leurs troupes aux forces impériales; la prise de la capitale terminera la guerre sur ce point. Du côté de Berne, les troupes entreront à la fois par le Rhin, l'Alsace et la Franche-Comté; elles trouveront à Soleure 10,000 sacs de farine, 60 canons, 40,000 livres de poudre, autant à Fribourg; en quinze jours l'affaire sera finie et l'heure venue de rétablir la Suisse d'après les anciens traités, dont Leurs Majestés seront les garans[1]. »

Ce langage ayant paru ne pas déplaire au prince Eugène, Du Luc s'empressa d'aviser la cour de l'ac-

[1] Mémoires de Du Luc à Villars et au prince Eugène. Suit le détail des moyens.

cueil qu'il avait trouvé. « L'état de la Suisse, lui répondit Louis XIV, serait un motif puissant de m'engager à prendre la résolution que vous me proposez. Mais lorsque je fais réflexion sur la situation des affaires générales, il m'est aisé de voir que le bien de la religion, celui de mon royaume et l'intérêt commun de toutes les nations demandent également que la paix soit maintenue. Employez donc vos soins à consoler les Cantons catholiques; soutenez leurs espérances; tâchez de faire comprendre aux plus sages que le succès des affaires dépend de savoir choisir les conjonctures propres à les entreprendre[1], et persuadez-les que je veillerai sur leurs intérêts de manière à les convaincre qu'ils n'ont pas besoin de chercher d'autre protection que la mienne[2].»

[1] « J'aurai cependant le loisir de connaître les véritables sentimens de l'empereur. » — Comparez une lettre de Saint-Saphorin au prince Eugène, du 26 octobre. Saint-Saphorin était accouru en Suisse.

[2] « Vous savez qu'il y a long-temps que Zurich et Berne prévoient que je pourrai les forcer à restituer ce qu'ils ont obtenu par le traité d'Arau, et qu'ils n'ont point cessé de représenter vivement en Angleterre et en Hollande que, s'ils n'étaient protégés, les Cantons catholiques, appuyés de mon secours, les accableraient après la paix générale. Vous êtes informé des instances que les Anglais et les Hollandais m'ont faites en leur faveur. J'y ai répondu que je désirais le repos de la Suisse; j'ai tâché de persuader la feue reine et les États-Généraux que le moyen de le conserver était de persuader aux Cantons protestans de se relâcher des avantages acquis par la supériorité de leurs armes, et que je croyais incompatibles avec l'union qui devait régner entre les Cantons. Il m'a été répliqué que, les Catholiques ayant été les agresseurs, il était juste que les protestans jouissent de quelques avantages; que leur modération méritait des louanges. »

« Les choses étaient en cet état quand la reine de la Grande-Bretagne est morte, et ceux que son successeur a établis pour gouverner le royaume ont cherché des prétextes de rupture, ramassant les sujets qu'ils ont imaginé avoir de se plaindre. J'ai bien voulu répondre à leurs plaintes et les détruire. J'ai trouvé le roi disposé à concourir avec moi

Bientôt après, Du Luc reçut du roi la mission d'aller le représenter à Vienne et l'ordre de consommer, avant de quitter la Suisse, l'œuvre qu'il avait commencée [1].

au maintien de la tranquillité publique. Mais il ne serait pas maître de suivre un projet si conforme à ses propres intérêts si je donnais à la nation anglaise un prétexte spécieux de reprendre les armes; et c'en serait un si j'entrais à main armée dans le territoire des Cantons protestans. Car aussitôt il ne serait question que d'une guerre de religion. Mon union nouvelle avec l'Empereur donnerait lieu de le croire; les princes protestans de l'Empire et la Hollande se croiraient menacés et, par conséquent, également obligés de concourir à leur défense commune. »

« Je crois que l'exécution du projet que vous me proposez serait facile; mais elle allumerait avec la même facilité un nouveau feu dans l'Europe. »

« Je veux croire que la sincérité de l'Empereur est parfaite; mais s'il arrive que ce prince reprenne en Suisse la politique de sa maison; si ceux qui sont chargés de ses ordres, imbus des vieilles maximes de la cour de Vienne, font naître des difficultés à l'exécution de ceux dont ils seront chargés; s'il survient une rupture, j'aurai travaillé à former une ligue contre moi en faveur de l'Empereur. Après avoir pesé toutes ces considérations, j'ai décidé qu'il ne convenait ni au bien général de l'Europe, ni à celui de mon royaume, ni même à celui de la religion, de fournir aux protestans un prétexte si spécieux de reprendre les armes qu'aucun d'eux ne s'en dispenserait. » *Louis, 24 septembre.*

[1] « Vous saurez mêler à propos le flegme nécessaire et ce qu'il faut de vivacité pour consommer cette affaire. » *Louis, 10 décembre.* — Dans l'intervalle, un homme qui jouait en Suisse un rôle semblable à celui qu'avait rempli Mégret, à l'époque de la Réforme, le colonel Braconier, s'était présenté chez Du Luc au nom de Willading, et disant : « Le temps est venu de rallier le corps helvétique. Le roi seul le peut. L'alliance hollandaise est chimérique par l'éloignement, celle d'Angleterre l'est plus encore par des révolutions continuelles. Que le roi veuille donc rassurer Berne sur deux points, la religion et la liberté, il la verra se montrer disposée à une restitution, et renchérir sur les provinces du royaume les plus affectionnées. » Du Luc envoya son secrétaire La Martinière à Berne. Willading eût agréé le renouvellement de l'alliance de 1663, sans y rien changer; mais il eût plutôt donné sa vie que de consentir à une restitution. Si Braconier s'était exprimé différemment,

Conformément à cet ordre, il se rendit à Lucerne. « Plutôt tout souffrir, dit-il, que de supporter l'orgueil des vororts ! Ils ne se reposeront pas qu'ils n'aient achevé la réduction de la Suisse entière. Ils viennent de recevoir de Berlin 80,000 écus, et ne tarderont pas à recommencer la guerre. Pouvez-vous, en cas de reprise des hostilités, compter sur quelque secours? — Sur aucun. — Eh bien, voulez-vous l'alliance du roi de France? je vous l'offre. Il n'a pas besoin de vous, mais vous de lui. Convenons que, si le royaume est attaqué par les étrangers ou par une faction, le corps helvétique lui donnera 16,000 hommes. Réciproquement le roi secourra les Confédérés dans le cas d'attaque étrangère ou de troubles intérieurs [1]. Dans le premier cas, il les aidera de toutes ses forces ; dans le second, il interviendra comme ami commun, emploiera ses bons offices pour porter les parties à se rendre justice, et, si cette voix n'a pas tout l'effet désiré, il emploiera, à ses propres dépens, les forces que Dieu lui a mises en main pour obliger l'agresseur à rentrer dans le devoir. Sa Majesté et les rois ses successeurs seront garans des traités qui pourront se faire. Vos officiers et soldats continueront d'être exempts de taxe; ceux qui acquerront des biens en France, d'en jouir comme les nobles et les commensaux du roi. Dans tout ce qui concerne le droit d'aubaine, de traite foraine, le commerce et les métiers, vous serez traités comme régnicoles [2]. Les Français jouiront en Suisse de la même liberté [3].

on ne s'était pas compris. *Le Drau. — Lettres diverses, dans les Arch. des aff. étr.*

[1] Article 5.

[2] Articles 6 et 24.

[3] « Et pourront succéder sans être sujets au droit d'aubaine. » *Article*

Le roi ne permettra pas qu'aucun de ses sujets serve contre le corps helvétique; vous non plus, ni vos sujets, ne servirez contre le roi, ce qu'il possède et ce qu'il possédera. Quand le prince commandera en personne, il conduira contre l'ennemi tel nombre de Suisses et en tel lieu qu'il le trouvera bon [1]. Aucune paix, aucune suspension d'armes que de concert [2]. Les passages seront fermés aux ennemis [3]. Les pensions se paieront à Soleure tous les ans. Cette alliance, comme la plus ancienne, sera préférée à toutes celles que vous pourrez faire. Le roi se réserve six mois pour faire connaître qui il lui plaira réserver [4]. »

Le cri public avait accusé les auteurs du traité de

25. — Les Suisses répondaient que les privilèges dont ils jouissaient en France, leur étant accordés comme récompense, n'étaient pas soumis à réciprocité.

[1] « Notamment (*article* 21), s'il veut reconquérir les pays stipulés dans l'alliance de 1521... Ils le serviront *à l'exemple de leurs ancêtres.* » « MM. de Soleure m'ont donné l'idée de ces mots qui feront taire les plaintes sur les transgressions. » *Du Luc, dans ses Mémoires.*

[2] Autrefois : point de paix sans que les alliés en soient avisés et y soient compris.

[3] « Comme un des principaux fruits d'une alliance est de veiller réciproquement au bien, à la gloire et au repos de son allié, il est convenu qu'on ne souffrira point les ennemis de son allié, qu'on ne leur permettra aucun passage, et ne leur donnera aucune assistance. » On conservait l'article 14, glissé dans le traité de 1663, qui ouvrait les passages de la Suisse. « Comme cet article, tracé d'une main subreptice, n'avait pas été précédé d'une discussion, les Suisses n'ont pas voulu qu'il s'appliquât à autre chose sinon qu'il s'agit des amis de l'une et de l'autre patrie. » *Remarques de Saint-Saphorin sur le traité de Soleure.* — Les criminels d'État devaient être extradés.

[4] Les Confédérés réservent les mêmes alliés qu'en 1663, la Haute-Bourgogne exceptée. » La réserve s'entend, de part et d'autre, en cas que quelqu'une d'entre les parties voulût endommager les réservés ; en quel cas l'autre partie doit aider à la partie envahie, assaillie ou molestée. » *Art.* 33 *et* 34.

1663 d'avoir vendu la patrie. Mille voix s'étaient élevées pour les maudire ; et cependant l'alliance de 1715, qui, n'étant pas limitée par le temps [1], enchaînait pour toujours les Cantons à la France ; qui leur défendait de servir dans d'autres rangs que les siens ; qui, ne réglant pas le nombre des soldats que pouvait lever le roi, ni la force des armées qu'il pouvait envoyer en Suisse à titre de secours, semblait lui abandonner la Confédération tout entière ; ce traité, qui créait le monarque arbitre de tous les différends dans la nation la plus sujette aux divisions intestines ; qui lui ouvrait les chemins de la Suisse et les fermait à tout autre qu'à lui ; qui enchaînait les Confédérés sur ses pas partout où il lui plairait de les conduire et les obligeait à défendre ses conquêtes ; ce pacte, qui changeait la Suisse en province française, fut écouté par les Cantons démocratiques et par les Valaisans sans étonnement et sans murmure, tant la haine avait fermé les cœurs à tout autre sentiment qu'à la vengeance [2]. Moins passionnées, les villes catholiques montrèrent moins d'aveuglement [3]. Mais, comme la plupart des hommes qui les gouvernaient n'étaient guère occupés que de leurs intérêts privés, et non de la cause de la patrie, leurs voix furent confuses, contradictoires et sans force. Ils

[1] Trois fois Du Luc raya le mot *perpétuelle*, qui déplaisait aux Cantons. Enfin, « elle est perpétuelle en un sens, dit-il, mais pas dans l'autre, puisqu'on doit en jurer l'observation à chaque renouvellement de règne. » Les Cantons se contentèrent de cette explication. *Le Dran.*

[2] « La seule impression qu'ils manifestent est le besoin d'en finir. » *Du Luc.*

[3] Lucerne avait un sujet récent de plainte : la cour, dans sa pénurie, venait de congédier le régiment Pfyffer. La réduction des rentes de l'Hôtel-de-Ville avait aussi fait beaucoup de mécontens. On envoya à Berne tenter une réconciliation.

ne s'opposaient pas à ce que l'alliance fût éternelle ; mais ils insistaient sur le retour du cérémonial et des gratifications à chaque renouvellement de règne[1]. Ils demandaient, comme en 1663, deux années de pension. Ils voulaient un dédommagement pour les capitaines en cas de mortalité dans les compagnies[2]. A ces manifestations Du Luc feignit de se refroidir ; il menaça ; trois heures furent données au Conseil de Lucerne pour prendre un parti, sinon les conférences étaient rompues[3]. De ce moment il ne fut plus question que de savoir à quel prix les Cantons se vendraient. Du Luc convoqua les députés le 26 avril à Soleure pour signer et solenniser ce qu'il nommait l'alliance des Suisses avec le roi.

Sitôt arrivés, il les réunit autour de sa personne[4], leur rappela ce qu'ils devaient à son maître, les invita

[1] « J'ai voulu éviter à Sa Majesté la fatigue de voir nombre de barbes sales au pied du trône. » *Du Luc.*

[2] « Ils demandent que si le roi congédie des troupes, ce soient des demi-suisses, ou de ceux qui ne le sont pas du tout, comme les Neuchâtelois, les Genévois et les Vaudois, de qui le plus grand dommage leur est venu, et contre lesquels ils montrent une grande colère. » *Du Luc.*

[3] Beretti l'appuya. Le nonce déclare sainte l'alliance proposée (*pro religione et patriâ*). Le Petit-Conseil de Lucerne s'assembla à 7 heures, le Grand à 8, la diète à 10. — « Si vous n'acceptez, la conférence est la dernière que nous avons ensemble. » *Du Luc. — Le Drau. — Balthazar, die Missgeburt von* 1715.

[4] « Non par députations, qui ne rapportent jamais les choses comme elles ont été traitées. » Il commença par faire savoir qu'il avait reçu les sommes qu'il attendait. Puis il loua « cette harmonie du peuple, cette religion ardente des chefs, cet accord si rare qu'il n'appartenait qu'au Tout-Puissant d'en former un tel parmi les hommes. » Il dit toute sa douleur de devoir quitter une *nation si chère.* Le soir, écrivant dans l'abandon au professeur de Crousaz, il exprima toute sa joie de pouvoir enfin tourner le dos à la Suisse.

à se hâter de profiter de la bonne volonté du roi, et les assura de la ferme résolution du monarque de ne point recevoir les protestans dans l'alliance qu'ils n'eussent restitué leurs conquêtes. Les députés étaient disposés à signer, mais ils voulaient la promesse écrite du roi de leur faire rendre leurs pays. La diète menaça de se dissoudre s'il n'était fait droit à sa demande. De son côté, Du Luc avait reçu la défense expresse de prendre un semblable engagement. Que fera dans cette situation l'ambassadeur de Louis XIV [1] ? Une dernière fois il essaya de persuader les députés que toutes les précautions qu'ils prenaient pour s'assurer la protection de la cour leur étaient nuisibles, et qu'une confiance entière les ferait bien plus sûrement parvenir à leur but. N'ayant pas réussi : « Eh bien, leur dit-il, voici par écrit ce que vous n'eussiez dû demander que du zèle du monarque pour la religion et de son affection particulière pour vous. Quand nous l'aurons signée, cette reversale sera mise dans la boîte de fer que voici; la boîte sera scellée de manière à ce qu'elle ne puisse être ouverte qu'en présence de l'ambassadeur de France et des États contractans [2]. » Il dit,

[1] « S'il n'était question que des Cantons populaires et du Valais, ils sont si fort livrés au roi que sans peine ils se seraient abandonnés aux conseils de son ambassadeur; mais il n'en est pas de même de Lucerne, Soleure et Fribourg. En cet état je n'ai pu me résoudre à licencier la diète par l'éclat que cela aurait fait dans l'Europe, et l'avantage qu'en eussent retiré Zurich, Berne et les puissances envieuses de la grandeur du roi. Je connais toute l'horreur de ne pas exécuter à la lettre les ordres de Sa Majesté; mais je me vois forcé de prendre sur moi une chose que je trouve téméraire. » *Du Luc à Torcy*, 2 *mai*.

[2] « Par ce moyen la déclaration dont il s'agit ne pourra jamais servir de prétexte à personne; et, comme il importe autant aux protestans qu'aux catholiques de se réunir, il y a lieu de croire que l'on y parvien-

prit la pièce et lut rapidement[1] les lignes suivantes : « Nous déclarons, en vertu du pouvoir qui nous a été donné par le roi[2], que, l'alliance ayant pour but principal le rétablissement de la catholicité et le maintien du louable corps helvétique en général, l'intention de Sa Majesté est de faire en sorte que les Cantons protestans y participent ; mais comme cela ne se peut qu'au préalable les Cantons ne se soient rendus réciproquement une justice parfaite sur les sujets qui les divisent, le roi promet pour lui, pour Mgr le dauphin et pour tous les rois ses successeurs, d'employer tous ses offices et toutes ses forces pour induire les parties, le plus tôt qu'il sera possible, ou pour les nécessiter à donner les mains au rétablissement de la catholicité. Jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de bénir ses intentions, Sa Majesté n'admettra pas Zurich et Berne dans l'alliance et n'y comprendra les Cantons de la même religion qu'autant qu'ils promettront de n'assister directement ni indirectement ces deux villes lorsqu'on voudra les nécessiter audit rétablissement. S'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'aux termes de l'article 5 de la présente alliance, le roi fût obligé de venir au secours du corps helvétique en général, des Cantons catholiques, du Valais ou de quelque Canton en particulier, ce ne sera qu'après la réquisition des États qui croiront avoir

dra sans trop de difficultés, surtout si l'Empereur, intéressé au rétablissement de l'abbé de Saint-Gall, veut bien agir de concert avec le roi. Je souhaite, Monsieur, qu'appuyé par vous je n'aie pas eu le malheur de déplaire à Sa Majesté ; car si cela m'arrivait, je ne pourrais y survivre. » *Ibidem.*

[1] Invitation à Akermann de poser le crayon qu'il avait en main, dans l'intention de prendre des notes.

[2] Le 21 janvier de la présente année 1715.

besoin de l'assistance de Sa Majesté. Le roi veut bien, avant que ses forces entrent en Suisse, se concerter avec les requérans sur la qualité et la quantité du secours qui sera accordé, aussi bien que sur la route que devra suivre ledit secours. Comme les forces de Sa Majesté seront jointes à celles des requérans, les États intéressés auront des représentans auprès des généraux français. S'il se fait des conquêtes, le roi ne pourra sous aucun prétexte en rien retenir. Comme l'esprit de l'alliance est d'y comprendre tous les membres du corps helvétique, on est convenu que si, dans la suite, Sa Majesté, traitant avec les protestans, trouvait bon de donner plus d'extension à quelque article de la présente alliance, les États catholiques seraient censés compris dans cette extension et jouiraient des mêmes priviléges. »

Tel fut l'engagement que prit l'ambassadeur de Louis XIV contre la teneur de ses instructions [1]. Les députés signèrent [2]. L'alliance et la reversale furent

[1] « La reversale contient des engagemens de ma part dont les conséquences portent plus de préjudice au bien de mon service que le renouvellement de l'alliance ne me produira d'avantage. Quelques précautions que vous preniez pour en assurer le secret, il est impossible qu'il soit gardé et que le bruit que fera cet engagement ne cause de mauvais effets. Toutefois, comme je vois qu'il est impossible d'éviter de le prendre, tout ce que je puis faire est de changer quelques-uns des termes contenus dans le projet et d'en supprimer d'autres (comme *le but du traité est le rétablissement de la catholicité*, les mots *toutes les forces*, etc.). Moyennant ces changemens que je juge *nécessaires*, je consens que vous donniez la reversale. » *Louis, 8 mai.* — Quand arriva cette lettre, tout était conclu et la diète s'était séparée. Il ne put donc être fait droit aux demandes du roi. Du Luc n'en fut pas moins nommé maréchal, « pour avoir endormi les Cantons, » comme s'exprima la cour.

[2] Le 9 mai 1715. « Les Cantons, après avoir reconnu l'utilité de l'alliance et le bien qui en résulterait en la portant le plus loin possible,

placées dans la boîte[1], que l'ambassadeur enveloppa d'un ruban de soie rouge et remit à la garde des députés de Lucerne; puis l'on se rendit dans la cathédrale pour jurer l'alliance. On chanta le *Te Deum* en présence de l'image du roi. L'ambassadeur, persuadé que d'un trait de sa plume il venait de faire de la Suisse une terre française, régla le nombre des coups de canon qui, pendant que les députés buvaient à la santé de Louis-le-Grand, portèrent un premier message de mort à l'ancienne Confédération[2].

avaient cru devoir communiquer leurs idées à Du Luc, et Dieu par sa miséricorde avait voulu que Sa Majesté, les Cantons et le Valais eussent agréé les mêmes idées. »

[1] *Drucke* ou *Trucki*, en langage suisse. Le traité fut nommé *Trukli-bund*. — Quand tous les députés eurent apposé leurs sceaux, Baron, secrétaire interprète, écrivit : « Cette boîte ne s'ouvrira qu'à la demande des louables Cantons et de la république du Valais, en présence de l'ambassadeur du roi. »

[2] Meyer von Knonau, II, 228. — Vogel, Priviléges des Suisses, 235. — Waldkirch, II, 876. — Alliances défensives avec les Suisses, 401. — Zurlauben, IV, 1. Pour lui, le traité n'est qu'une nouvelle preuve de la bienveillance du roi, Du Luc est un sage bien pensant, et les plaintes des Réformés, aigris par le reste de crédit que conserve la faction autrichienne, sont des plus déraisonnables. — Dumont, VIII, 1, 448; Preuves, 14. — Lamberty, IX, 314. — Balthazar, Anmerkungen uber den Bund. — Balthazar, die V politische Jahrhunderte Luzerns. — Archives des Aff. étr. à Paris.

Le traité devait coûter, selon Du Luc, 224,330 l. pour pensions, des chaînes d'or à rangs, valant 600 écus (1,800 fr.), à 32 députés; des chaînes et des colliers de moindre valeur à 64 gentilshommes ; aux députés de Bienne, Saint-Gall, Mulhouse, etc., des dons consistant en médailles d'or ou en gratifications de 100 fr., de 50 pistoles aux fils, aux gendres des députés, etc. Le compte présenté au roi porte les sommes suivantes : Le 13 novembre, pour disposer les bien intentionnés à redemander le renouvellement de l'alliance, 33,000 l. — Pour faire accueillir le projet de ce renouvellement 48,000 l. — Pour faire passer les changemens faits par le roi au projet fait à Lucerne, fin 1714, 44,200 l. — Pour être informé de ce qui se passe à Zurich et Berne dans

Comme aucune copie de la reversale n'avait été prise, les communications verbales, qui seules en portèrent des nouvelles aux Cantons réformés, furent très-diverses, mais toutes de nature à répandre la frayeur. La renommée ne se borna pas à la vague mention de ce que renfermait la boîte mystérieuse. S'il fallait l'en croire, les parties étaient convenues de huit articles secrets. On rendait à la Savoie le Pays-de-Vaud, Kybourg et la Thurgovie à l'Empereur ; l'abbaye de Saint-Gall et les évêchés de Genève, de Lausanne et de Bâle étaient reconstitués. Le roi de Sicile (c'était le titre nouveau que portait le duc de Savoie), l'Empereur et l'Empire allaient réunir leurs forces à celles du roi de France. On nommait les généraux ; on fixait le jour de l'invasion ; tout paraissait croyable à la défiance et à la peur [1]. Cepen-

les Conseils, 9,400 l. — Dans les Cantons catholiques, pour calmer l'agitation que la réforme du régiment Pfyffer et les manœuvres de Caraccioli avaient soulevées, 100,000 l. — A Beretti, pour ses voyages pendant les négociations, 10,000 l. — *Total* 245,000 l.

Pendant la diète, à 24 députés, 24,600 l. ; à 60 gentilshommes, 18,000 l. ; chanceliers, 500 l. ; à 3 députés, au lieu de chaînes et médailles, 2,700 l.; à deux gentilshommes semblablement 900 l.; aux valets, 1,188 l.; aux musiciens, 150 l.; aux canonniers, 180 l.; à la bourgeoisie de Soleure, 485 l. ; au secrétaire interprète Maser, 100 l.; au landschreiber Zelger, 300 l. ; au trésorier des Ligues, 1,500 l.; à Baron, 1,000 l.; table tenue pendant la diète à mille francs par jour, 17,000 l. *Total* 68,003 l.

« Il semble que la France seule ait connu l'importance des affaires de Suisse. Elle y a tenu des ambassadeurs appliqués, et a donné une telle attention à nos affaires qu'elle n'eût pu faire davantage si toute sa grandeur et sa conservation en dépendaient. Tout le reste de l'Europe a traité la Suisse assez cavalièrement; on a fait des tentatives, mais si elles ne réussissaient pas d'abord, on s'est rebuté. » *Saint-Saphorin au comte Zinzendorf*, 17 *février* 1715.

[1] Le docteur Conrad-Philippe Heidegger disait avoir trouvé ce plan dans les papiers de Du Luc. *Arx*, 490. — *Meyer*, 234. *Hopfner*, *über*

dant, quelles que fussent les craintes, les Cantons réformés rejetèrent hautement l'invitation d'accéder à l'alliance conclue [1]. Du Luc partit pour Vienne, laissant la moitié la plus faible de la Suisse bercée de vaines espérances; l'autre, plus ennemie de la France et plus attachée que jamais aux puissances protestantes; toute la Confédération dans une attente inquiète.

Quelques semaines après, mourut Louis XIV [2]. Son long règne, commencé dans les troubles, poursuivi dans les victoires, s'acheva dans l'adversité. Les finances étaient aux abois, les troupes abattues pour avoir été souvent mal conduites; le silence régnait autour du trône. Ordre, unité, religion d'observances, prestige théâtral, dignité composée et solennelle, disparurent avec le siècle auquel Louis a donné son nom : siècle de repos à l'ombre de la gloire, entre deux âges de révolution.

Deux ans après Louis XIV, mourut dans l'exil l'abbé Léger de Saint-Gall, tremblant de vieillesse, mais inflexible de volonté [3]. L'ambassadeur de France lui

die Ursachen des Verfalls, etc. La Suisse devait être divisée de manière que tous les Cantons fussent égaux en territoire.

[1] Braconier est envoyé par Willading à Du Luc. — « Invitez Berne à entrer dans l'alliance; que si quelque chose leur fait peine, vous les édifierez. Cette ouverture donnera aux bien-intentionnés l'occasion d'entrer en matière. » Arrive l'ordre du roi de communiquer à Berne le traité, « sans perdre de temps, la conjoncture étant favorable pour l'engager à suivre l'exemple des catholiques. » Du Luc se contente d'envoyer Lamartinière à Berne et part pour Vienne. — Braconier est appelé à Paris par le ministère, occupé des instructions à donner à un nouvel ambassadeur. *Willading à Saint-Saphorin*, 25 *août*. — *Mémoire de Braconier, remis à M. de Torcy*.

[2] Le 1er septembre 1715.

[3] Le 28 novembre 1717, à Neu-Ravensbourg, à l'âge de 78 ans. Il

avait offert vainement un appui qu'il s'obstinait à chercher auprès de l'Empereur. Cependant Charles VI avait trompé son espoir. Depuis que la France était entrée dans de nouveaux rapports avec la Suisse catholique, les deux cours avaient laissé tomber les négociations qu'elles avaient entamées à Baden, et celle de Vienne avait, à la sollicitation de Saint-Saphorin, fait reprendre les conférences interrompues avec Zurich et Berne [1]. Tous les pourparlers furent inutiles tant que vécut l'abbé Léger [2]. Il était réservé à un Autrichien de restaurer le monastère de Saint-Gall, à la ruine duquel travaillait la confiance illimitée d'un Suisse dans la maison d'Autriche. Dès que Joseph de Rodolphi, de Laybach, eut reçu des suffrages des conventuels, impatiens du retour, le titre d'abbé [3], il envoya les députés se réunir à Baden avec ceux des villes suisses [4].

avait un tremblement de tous les membres et disait en riant : « Timor et tremor venerunt super me. » *Acta monasterii, XXVII.*

[1] Lettre du 16, de Willading à Latour, dans le but de lui demander ce qui empêchait la reprise des négociations. — Latour juge les articles de Rorschach acceptables, mais l'abbé ne veut que la simple restitution. *Diarium Leodegari.* — *Arx, III,* 493. — *Meyer,* 286. — *Acta Toggica.* — Intervention du roi de la Grande-Bretagne. *Saint-Saphorin à l'Empereur, touchant le traité de Soleure,* 11 *avril* 1716, *et Information sur les affaires de Suisse.* Nommé représentant du roi d'Angleterre en Suisse, Saint-Saphorin fut rejeté par le parti français, qui jugea le titre d'ambassadeur d'un monarque étranger inconciliable avec celui de vassal de la république. La cour de Londres, au service de laquelle il venait d'entrer avec l'agrément de l'Empereur, le nomma son représentant à Vienne, où li ne tarda pas à se rendre sur les pas de Du Luc. *Lettres de Saint-Saphorin.*

[2] Il y en eut à Brougg, en présence du baron de Greuth, puis à Lindau et à Wyl,

[3] Le 16 décembre 1717. En hâte : on craignait la nomination d'un prince bavarois.

[4] Janvier 1718. *Diarium Josephi.* Nabholz, à qui Berne et l'abbé ne

Berne voulait une réconciliation. Georges I[er] d'Angleterre pressait les deux villes de la conclure. Zurich, tout en renonçant avec peine à l'idée de réduire l'abbé de Saint-Gall à l'état où Berne avait mis l'évêché de Lausanne, se vit contrainte à signer la paix. La convention du 15 juin 1717[1] rendit à l'abbé ses pays et assura aux Toggenbourgeois, sinon l'affranchissement, du moins ce qu'ils demandaient depuis deux siècles, une constitution écrite, un Grand-Conseil[2], la séparation du pouvoir judiciaire et du civil, l'élection de la moitié des membres du tribunal d'appel[3], le droit de nommer de nouveaux citoyens[4], une part dans les pensions et dans le revenu[5]. La vente du sel fut déclarée libre. La liberté religieuse fut garantie. Tout différend entre le prince et ses sujets devait être jugé par six arbitres choisis par les parties dans les Cantons des deux religions[6]. L'abbé, la ville de Saint-Gall et l'Appenzell s'engagèrent à soumettre à deux Cantons impartiaux tous les débats qui pourraient s'élever entre

voulaient pas donner accès, finit par prendre la première place dans la discussion.

[1] L'abbé signa le 5 août, Zurich le 11, Berne le 12.

[2] *Landrath*, de 30 catholiques et 30 protestans, nommé par les communes.

[3] Le *Landguéricht*, de 12 catholiques et 12 évangéliques, était nommé par l'abbé dans toutes les communes de la vallée. Le tribunal d'appel comptait 12 membres inamovibles. *Articles* 8, 34.

[4] *Article* 45. Toutefois « avec l'agrément du prince. » — Il n'est pas touché au droit militaire (*Mannschafsrecht*), *article* 44. L'Empereur en témoigna une grande indignation. *Acta monasterii.* — *Arx*, 502.

[5] L'article 49 défend la vente en mainmorte.

[6] Article 76; au grand dépit de Schwyz et de Glaris. L'abbé vit sans peine abolir le *Landrecht*.

eux[1]. Le 3 septembre, l'abbé Rodolphi reçut, sur le Champ des Prêtres[2], en présence de Nabholz et de Hakbrett, envoyés de Zurich et de Berne, l'hommage du peuple du Toggenbourg, présidé par Jean Germann[3]. Puis, bravant le blâme de la cour de Vienne, les protestations de l'évêque de Constance, celles des cinq Cantons et la censure de Clément XI, qui déclara la paix aussi nulle que si jamais elle n'eût été faite[4], il rentra le 11 octobre dans son couvent dévasté[5]. Cinq mois plus tard, mourut Fidèle de Latour[6], pilote audacieux qui avait cru la frêle nacelle de Saint-Gall capable de porter la voile d'un navire. Schnorf, seul excepté de l'amnistie, reçut de l'Empereur le titre de conseiller de l'Autriche antérieure[7].

Telle fut l'issue d'une guerre dont les intérêts religieux ne furent que le prétexte[8]. Ainsi fut renversée l'œuvre de 1531, et s'accomplit en Suisse l'âge de la Réforme. Dans cette lutte périt ce qui restait encore de l'esprit de l'ancienne Confédération. Nous avons vu jusqu'ici, au milieu de querelles toujours renaissantes, la concorde se montrer par momens; mais, maintenant que l'équilibre est rompu, la défiance et la haine, devenues héréditaires, n'auront plus de trêve. Les deux camps

[1] Article 83. Il passa sans le concours de la Landsguémeind et « fut puni qui murmura. » *Gemalde der Schweitz.*

[2] *Pfaffenwiese.*

[3] Sous des arceaux de fleurs. L'abbé jura chapeau bas.

[4] Orat. consistor. Clementis XI, page 124. — Helv. Bibliothek. VI. — « Monasterium in integrum pristinum statum restituimus, reponimus et plenarie reintegramus. » *Archiv. Hotting. I, 214.*

[5] « Plus même de serrures aux portes. »

[6] Le 10 mars 1718.

[7] Nabholz fut nommé bailli de Baden.

[8] « Region mehr als Religionskrieg. »

se rapprochaient autrefois à la menace de l'étranger ; à cette heure il ne reste de l'ancienne concorde que les vains noms de « chers et fidèles Confédérés, » langage mensonger des chancelleries [1]. Le torrent des âges, se jouant également autour du catholicisme et de la réforme, des républiques suisses et du trône de Louis XIV, menaçait d'entraîner toutes les choses vieilles dans son cours. Louis avait tout fait pour ramener à l'unité religieuse ; et cependant il avait à peine fermé les yeux que l'irréligion s'assit sur son trône. Il avait concentré l'État dans sa personne, et le peuple se montrait impatient de pouvoir dire à son tour : l'État, c'est moi. Plus il avait tenu le sceptre d'une main ferme, plus la liberté se montrait avide d'avoir son jour. Un instant arrêtée dans sa marche par les pompes de Versailles, elle reprend son chemin, emportant l'humanité vers un avenir plein de mystères. Ce n'est pas cette fois du haut des montagnes, c'est du sein des cités qu'elle s'élance ; c'est du pied même du trône de Louis XIV. Elle se montre au milieu des lettres, devenues la noblesse du tiers-état, et parmi les panégyristes de Louis, métamorphosés en ses juges. En Suisse, elle sort des villes de Genève, de Bâle et de Zurich, les plus éclairées de la Confédération.

[1] « Les alliances sont traitées de chimère par ceux qui veulent rendre leur condition meilleure. J'ai vu finir dans la dernière guerre ce qui restait de l'ancien esprit des Suisses. » *Lettre d'un contemporain.* — Zurlauben lui-même écrit à Tcharner de Bumplitz : « Notre république a été fondée par les armes et l'union ; les XIII ne faisaient qu'un. L'intérêt particulier n'était pas tout, et les mariages n'étaient pas limités à la seule ville où l'on avait pris naissance.... Je crains que le mal ne soit incurable. Et pourtant ! citoyen de Lucerne et de Zoug, je pense, à l'exemple des premiers Suisses, que l'aristocratie et la démocratie ne sont nullement incompatibles du côté de la vraie amitié. »

De grands royaumes ont, dans le dix-huitième siècle, attiré moins que Genève l'attention de l'Europe. Placée entre trois grandes nationalités; république, l'image des anciennes[1]; petite, mais riche, intelligente et considérée, elle était destinée à devenir l'école de la politique moderne et le foyer d'une révolution nouvelle, comme elle l'avait été de celle du seizième siècle. Elle s'assimilait les citoyens qui lui arrivaient de toutes parts[2], les exerçait à l'analyse et les formait à la vie républicaine. Les Genévois se partageaient en trois ordres. Les familles riches et anciennes habitaient le haut de la ville, attentives à se distinguer du commun des bourgeois[3]. Dans les rues basses se pressaient, avec la foule des citoyens, les religionnaires fugitifs et les simples habitans, classe industrieuse, remuante, exclue du droit de suffrage. Tous, dans un espace resserré, s'observaient d'un œil jaloux. Moins la ville était grande, plus le joug de l'aristocratie paraissait insupportable. Aussi, les graves questions qui devaient agiter la société moderne, sur la souveraineté du peuple et les limites des pouvoirs, devaient-elles commencer par se poser dans Genève. Le temps était passé où la simple apparition d'un pasteur suffisait pour calmer la multitude. La passion dominante n'é-

[1] L'histoire de Genève dans le dix-huitième siècle est le commentaire le plus instructif de l'histoire de la république romaine.

[2] De 8,000 familles, qui composaient la bourgeoisie, à peine cinquante la possédaient avant la Réforme.

[3] Le décret du 9 janvier 1697 défend que l'on donne si facilement le titre de *Madame* aux femmes de toute condition. — Plaintes de M. Lect (27 janvier 1690), sur des bruits qui tendent à le priver de l'honneur auquel il estime être en droit de prétendre par ses services et la *famille patricienne dont il descend*. — On avait cessé d'élire deux syndics du haut, deux du bas de la ville. Deux rues, deux peuples.

tait plus la religion, mais chez les grands, l'amour du pouvoir, chez les inférieurs, celui des libertés politiques. Les premiers triomphèrent durant les jours de gloire de Louis XIV, les derniers élevèrent la voix quand le sceptre du roi de France cessa de menacer l'existence de la république.

Ce fut le Grand-Conseil qui chercha d'abord à reprendre les pouvoirs qu'il avait perdus[1]. Il osa, l'année qui commença le dix-huitième siècle[2], nommer au sénat sans se renfermer dans les présentations qui lui étaient faites. Ce fut un premier pas; les citoyens laissèrent des années se passer avant d'en faire un second[3]. Ils savaient l'issue malheureuse qu'avaient eue les efforts des bourgeois de Bâle pour recouvrer d'anciens droits. Ils attendirent pour descendre dans l'arène l'heure des victoires d'Eugène et de Marlborough, et le moment où Berne se prononça dans la cause de la succession de Neuchâtel. Alors ils engagèrent le combat, mais indécis encore, partagés entre la hardiesse et le respect. Les Buisson, les Trembley, les Grenus, quelques familles encore, siégeaient seules avec orgueil au sénat. Les édits étaient tenus secrets et n'étaient exécutés que sur la personne du pauvre. Les citoyens résolurent de demander le vote à la ballotte et non plus à l'oreille du secrétaire[4], l'élec-

[1] A Genève comme à Bâle, en 1691. — Les Bâlois s'étaient encore appuyés sur le passé; les Genévois en appelèrent aux droits de l'humanité; on était passé d'un âge dans un autre.

[2] Le 17 septembre 1700.

[3] Quelques mouvemens dans les années précédentes s'étaien tpromptement apaisés. *Picot.*

[4] En sénat le mode de voter avait été changé; « pourquo pas en Conseil général? » disaient les citoyens. *Bérenger, III*, 3.

tion du Deux-Cents par ses propres membres, une limite à l'envahissement des conseils par quelques familles et la publication des édits. Delachanaz se présenta, le 2 janvier 1707, devant le conseil général, leur requête à la main; mais les auditeurs, l'environnant, l'empêchèrent de la lire. Aucune proposition ne pouvait être faite dans l'assemblée des citoyens avant d'avoir été portée dans le conseil.

Delachanaz était un homme simple, dont les plaisanteries grossières avaient attaqué souvent les têtes à vastes perruques des chefs de l'état[1]. Sans se laisser intimider par l'opposition du conseil, il présenta sa requête, couverte de nombreuses signatures, au premier syndic Normandie[2]. « Livrez le papier au feu, » crièrent les Deux-Cents tout d'une voix. Normandie jeta la pièce dans les flammes[3]. Mais déjà plus de 500 citoyens, assemblés dans la cour de la maison-de-ville, faisaient entendre un langage menaçant. « Nos signatures brûlées! disaient-ils; n'avons-nous pas le droit de représentation! » Entendant gronder l'orage, le syndic Chouet descendit et d'un ton flatteur, que n'altérèrent pas les cris des démagogues : « N'attribuez pas au mépris, dit-il, ce qu'a fait le Conseil, mais à la bonté qui a mis vos noms à l'abri de sa colère; vos magistrats vous méprisent si peu qu'ils viennent de nommer une commission, chargée de s'occuper de vos demandes. » Le peuple, à ce langage, se retira sur la Treille et nomma, de son côté, des commissaires, son organe auprès des conseils. Comme à Bâle, tous se

[1] « Mélange du quaker et du cynique, esprit faible qui s'irritait fort quand il voyait des têtes à perruque. »

[2] Le 11 janvier.

[3] Le 17.

promirent à chacun et chacun à tous. Comme à Bâle, ils choisirent un Fatio pour les guider. Membre du Deux-Cents, jurisconsulte entouré d'estime, et châtelain de Peney, comme autrefois Berthelier, Fatio prit le rôle dangereux de représenter un peuple en révolution. Monté sur un banc, il se fit connaître à la multitude, qui lui répondit par des applaudissemens. On lui adjoignit Lemaître, Piaget, Delolme, Revillod, Delachanaz, Marcet et Dentand.

Réunis à la Tour-perse, ils posèrent d'un commun accord le principe imprescriptible de la souveraineté populaire. Les magistrats, mandataires du peuple, étaient les premiers parmi des égaux. La Grèce, Rome, Florence furent appelées à le prouver[1]. On proclama ces doctrines qui, de Genève, se sont répandues sur l'Europe, et l'on déclara Mammelus qui ne les acceptait pas. Vainement les conseils cherchèrent-ils à ramener le calme par de légères concessions; les délegués du peuple ne firent que s'enhardir et qu'ajouter à leurs demandes celle de la réunion annuelle du Conseil général. Il fallut céder. Le sénat convoqua l'assemblée des citoyens; mais en même temps il invita Berne et Zurich à faire partir des représentans pour Genève[2].

Le 5 mai, les conseils se rendirent en procession de la maison-de-ville dans Saint-Pierre, et les citoyens

[1] On leur opposait Cicéron, *De Legibus, III* : « Le suffrage secret ôte au gouvernement sa force, au peuple sa vertu. »

[2] « Pour contenir la mutinerie de certains brouillons, qui soutiennent que les Conseils doivent être soumis au peuple, que quand on a à se plaindre, toutes les voies sont bonnes, etc. » *Registres*, 19 *janvier*. — Les ministres tonnaient contre l'amour d'indépendance. « Contentons-nous, disaient-ils, du soleil qui éclaira nos pères. » *Correspondance d'Ulrich et du syndic Normandie.*

s'avancèrent de la Madeleine en bel ordre. « Ne vous laissez pas éblouir par de vaines promesses, leur disaient Piaget, Marcet, Fatio. La prééminence des conseils doit disparaître devant la majesté du peuple, dont ils l'empruntent. » Quand l'assemblée fut formée et que les députés des villes suisses, Ulrich, Escher, Steiguer et Frisching, se furent assis au banc des chefs de l'État, le syndic Chouet prit la parole : « Ce serait un crime, dit-il, de douter de la souveraineté de ce conseil; en en commettant l'exercice, il ne s'en est pas dépouillé. Mais le droit que vous ne sauriez perdre, vous ne sauriez non plus l'exercer tout entier vous-même. Si vous repreniez à vous tous les pouvoirs, on verrait bientôt toutes les lois renversées. Voilà pourquoi, comme le peuple anglais, vous avez votre parlement : le Grand-Conseil est le parlement du peuple de Genève. Il fut un temps où tous délibéraient sur toutes choses ; jamais cette ville ne fut plus faible. Dès lors les citoyens ont appris par une heureuse experience que la vraie liberté repose sur la confiance du peuple en des magistrats qu'il aime[1]. » Après avoir ainsi parlé, le syndic lut le serment d'obéissance à la constitution, et invita les citoyens à le prêter. Il espérait qu'après avoir juré d'observer les édits, ils n'oseraient proposer aussitôt de les changer. Mais mille voix lui répondirent : « Pas de serment! pas de serment! » Plusieurs ajoutèrent : « Pourquoi des envoyés de Zurich et de Berne? » Les syndics mirent la question du serment aux voix. Les citoyens s'approchèrent l'un après l'autre de l'oreille du secrétaire.

[1] On devait apprendre par l'expérience l'impossibilité de gouverner sans le général ou par le général.

Mais quand vint le tour de l'auditeur Galatin : « Je refuse, dit-il, de donner mon suffrage jusqu'à ce qu'il ait été délibéré sur le mode à suivre dans la votation. » Le peuple applaudit. L'assemblée fut ajournée au 12 mai.

Les conseils n'avaient pas sans motif appelé le temps à leur aide. Les premiers pas des révolutions, comme ceux de l'enfance, sont chancelans, incertains. Les rangs sont faciles à pénétrer et à rompre. Bientôt les citoyens, les uns n'écoutant que leur courage, les autres conseillés par la circonspection, se partagèrent en deux camps. Le docteur Chenaud, Perdriaux, Galatin attendaient de la modération le salut de la république. « Bornez-vous, disaient-ils aux Genévois, à demander ce que les conseils peuvent accorder : la publication des édits politiques, la révision des civils, l'introduction de la ballotte dans les élections et une loi qui fixe le nombre des personnes de la même famille qui pourront siéger ensemble dans les conseils. Gardez-vous d'arracher les rênes de la main du gouvernement[1]. » Le Grand-Conseil agréa ces propositions. Fatio les rejeta. « Pourquoi la ballotte dans les élections et non dans la votation des lois? Pourquoi réviser les édits civils et non les édits politiques? Je veux que toute protestation appuyée par cinquante citoyens soit portée au conseil général. » L'assemblée du 15 mai s'agita dans ces sens divers et se sépara dans un grand désordre, sans être parvenue à prendre de résolution[2].

[1] « Les citoyens reconnaissent publiquement que l'on a dessein de les mener trop loin. » *Registres du Conseil.* — Perdriaux demandait la convocation du Conseil-Général tous les cinq ans.

[2] Les habitans et les natifs n'étaient encore que les témoins de ces

Nouvelle assemblée le 26 mai. Deux secrétaires choisis parmi les citoyens prirent place auprès des secrétaires du conseil. Les Deux-Cents ajoutèrent à leurs demandes celle d'ordonner qu'aucun changement ne pût être fait aux édits sans l'approbation des citoyens. Le syndic Normandie mit aux voix les propositions dans leur ensemble. Vainement Fatio demanda la votation par article. Les citoyens, à une majorité de quarante voix, approuvèrent le mode de procéder du syndic. Surpris, Fatio se retira dans le fond du temple. Normandie ayant de nouveau mis aux voix les propositions du Deux-Cents, les voûtes se remplirent d'une rumeur confuse : « C'est assez! les Mammelus l'emportent! A nos neveux d'achever ce que nous ne pouvons parfaire. » Dentand, violent, audacieux, se mit au-devant des citoyens qui allaient porter leur vote. En vain Normandie, s'approchant de Fatio et lui tendant la main, le supplia d'engager ses amis à donner leur suffrage : « Je n'ai rien à leur commander, » répondit-il. Huit cents voix contre trente-huit acceptèrent la réforme mitigée; trois cents protestèrent, accusant les moyens suborneurs dont on s'était servi pour arracher l'approbation des citoyens.

L'assemblée s'était séparée : Fatio et ses amis ne quittaient pas le temple. Ils délibéraient entre eux quand un cri se fit entendre : « Les compagnies de la garnison s'avancent, la baïonnette au bout du fusil! » Aussitôt la cité s'émeut. « On égorge nos frères, » s'écrient quelques-uns. A ce mot, les femmes, les enfans, les frères des citoyens accourent, la plupart apportant des armes; la femme de Fatio, la première. Déjà le peuple se

débats. Deux d'entre eux furent jetés en prison pour avoir osé pénétrer dans l'assemblée des citoyens.

répand dans les rues, poursuivant les modérés à coup de pierres et criant : « Au Rhône, au Rhône, les Mammelus ! » Les amis de Fatio le pressent de reconquérir par la force ce qu'ils ont perdu dans la délibération. Mais, repoussant leurs instances et leur donnant l'exemple, il regagna ses foyers.

Telle fut la première journée d'une révolution qui devint, par le cours du temps, la révolution française. Une amnistie fut publiée à la demande des représentans de Zurich et de Berne[1]. Cependant, le jour que partirent ces députés, 300 jeunes Vaudois, brillante élite[2], et 100 Zuricois entrèrent dans Genève. Le magistrat qui tenait les rênes du gouvernement d'une main tremblante, ne se vit pas plus tôt fort de ce secours qu'il releva la tête. Les hommes violens l'emportèrent. Le pardon qu'ils avaient été contraints d'accorder leur paraissait une injure. Fatio fut chassé du Deux-Cents. Delachanaz[3], Dentand furent bannis. Plusieurs furent punis par des amendes, d'autres par la perte de la bourgeoisie ; des hommes honorables furent fouettés publiquement, entre les deux ponts, pêle-mêle avec des femmes accusées d'avoir porté des armes à leurs maris. Les vainqueurs se don-

[1] Steiguer : « Gardez la paix par la modération. On n'aperçoit pas les fautes des chefs que l'on aime, tandis que, chez ceux que l'on hait, les vertus mêmes deviennent des crimes. La crainte est un frein bien faible pour un peuple libre. » — « Nous remarquons l'envie d'ensanglanter la scène. » *Lettres des députés suisses à leurs commettans.*

[2] Tous non mariés. Genève avait demandé ces auxiliaires auparavant, en vue des dangers dont la menaçait le voisinage des armées françaises.

[3] Il alla mourir à Morges, revêtu de quelque emploi. Tous les bannis furent accueillis sur le sol hospitalier du Pays-de-Vaud. *Manuel de Berne*, 27 *à* 29. — *Deutsche Missiven.* — *Archives de Lausanne, Morges et Nyon.*

nèrent des fêtes, repas d'union, dirent-ils. Les vaincus reçurent la défense de se réunir.

Sur ces entrefaites, Brochet, aubergiste de la Tour-perse, se présenta au Conseil. « Une conjuration se trame, dit-il, un projet horrible ! Il doit éclater le 17 août. On a dessein de s'emparer de l'arsenal et des portes, d'égorger les magistrats et la garnison, de jeter les Suisses au Rhône et de changer le gouvernement. Lemaître et Piaget sont les auteurs du complot. » Piaget s'enfuit et périt dans le lac, en voulant s'échapper à la nage. Lemaître avait, en justice, gagné plus d'un procès contre son accusateur. La torture ne lui arracha pas d'aveu. Sa tête n'en roula pas moins dans la poussière. Les pasteurs reçurent l'ordre de remercier Dieu, dans les prières publiques, de la découverte de la conspiration : c'était le moyen d'y faire ajouter foi [1]. L'on se tourna ensuite contre Fatio. Ses amis lui conseillaient de fuir. Il leur répondit : « Si l'on veut ma tête, je montrerai comment on meurt pour la liberté, et peut-être le souvenir de mes derniers momens fera-t-il ce que ma vie n'a pu faire. » On l'arrêta, qui portait un projet d'édits politiques et des propositions qu'il avait dessein de faire au peuple. Il voulait demander que le sénat ne pût à l'avenir appeler des troupes étrangères sans l'assentiment des citoyens, et que les Deux-Cents, représentans du peuple souverain, fussent soumis annuellement à sa censure. Son vrai crime était d'être devenu l'idole du peuple. Le Grand-Conseil le condamna, par raison d'état, à être

[1] L'auditeur Trembley, après avoir assisté à l'exécution, félicita le Sénat : « Messieurs, vous avez affermi votre gouvernement pour une vingtaine de lustres. »

arquebusé dans sa prison[1]. Les premiers magistrats se rendirent auprès de lui[2] par des chemins divers pour lui lire sa sentence. Fatio l'écouta sans sourciller. Il n'interrompit la lecture, aux mots qui l'accusaient « d'avoir oublié toute crainte de Dieu, » que pour prendre le ciel à témoin qu'il n'en était pas ainsi; puis il descendit dans la cour, se banda lui-même les yeux, suivit avec recueillement la prière prononcée par le pasteur Bénédict Pictet, et tomba percé de quatre balles. La garnison de Genève fut portée à 720 hommes[3].

Six ans après, un mouvement semblable à celui que nous venons de suivre à Genève se manifesta dans Zurich et fut comprimé par la modération. Zurich était gouvernée par des hommes, marchands pour la plupart, qui siégeaient leur gazette ou leur correspondance à la main, occupés de leurs affaires personnelles au moins autant que de la chose publique. Ils avaient laissé le désordre pénétrer dans le militaire, l'église, l'école, dans toute l'administration[4]. Leur jus-

[1] Le 6 septembre. « Un tiers des voix a voté pour le bannissement, deux tiers pour la mort; et, dans un second tour, il a été arrêté de l'arquebuser, en considération de sa famille. »

[2] Dans la chambre de l'évêque. « L'huissier cachant sous son manteau le bâton syndical. »

[3] Elle était auparavant de 300 hommes. — Registres des Conseils. — Bérenger, III. — Picot, III. — Thourel. — Fragmens de Grenus. — Les édits civils furent revus par le syndic Sartoris et les lieutenans Mestrezat et Sales.

[4] Le gouvernement ayant tenté de réformer l'Église, le clergé lui opposa le tableau des vices de l'État. — Meyer von Knonau, II, 125. — Meister, III, 203. — Burgerliche Unruhen und Staatsreform von Zurich, *4 volumes mss., dans la Bibliothèque cantonnale, à Lausanne.* — Histor. polit. Vorstellung des 1713 vorgenommenen Reformswerck von J. H. Meister, dép. der Zunft zum Widder. *Ibidem.* — Vaterl. Slg.

tice était vénale, leur suffrage au plus offrant[1]. Le mécontentement fermentait dans les tribus. Il s'était manifesté en 1691, à l'occasion des troubles de Bâle; le triomphe de l'aristocratie l'avait contraint à se renfermer dans les cœurs. Mais en 1712, lorsque les miliciens bernois rentrèrent dans leurs foyers le laurier au front, les Zuricois sans gloire, des voix nombreuses accusèrent le gouvernement. Bodmer réunit dans un banquet les officiers, ses compagnons d'armes. Ardent, désintéressé, il s'éleva contre la corruption de ceux qui gouvernaient; obéré, il accusa les riches; mystique, il tonna contre la sèche orthodoxie et les mœurs frivoles du clergé[2]. Il était vain, léger, et croyait être un grand capitaine parce qu'il était aimé du soldat. Des éloges le persuadèrent également de sa vocation à réformer l'État, en sorte que sa maison devint le rendez-vous de tous les mécontens. On apporta la grande charte de l'empereur Frédéric, de l'an 1245, et la constitution de 1336; un peuple germain d'origine ne saurait marcher en avant que les yeux tournés vers le passé. Tous lurent dans ces pièces l'autorité souveraine de la commune. « Revenons, dirent-ils, à ce que nos pères ont juré l'an 1393, et, pour l'améliorer, consacrons une révision périodique de la loi de l'État. Sachons si la chose publique est ou non la pro-

Ibidem. — Biblioth. de Berne, VIII, 52. — Mémoires sur les soulèvemens de 1713, par Abegg et par Scheuchzer, etc. — Journal de Fries. — Correspondance de Fuessli et Gwerb.

[1] Un procès entre deux artisans avait soulevé les corporations; peu à peu la question civile se changea en question politique. On demanda la ballotte, « comme dans le Sénat. » Accordé le 13 juin.

[2] « Ein politischer und religioser Schwœrmer. » Piétiste et radical. « Un Cromwell, » disaient ses ennemis.

priété de marchands et de soldats enrichis. Il est bon d'examiner si des négocians, conservant leur raison de commerce, ont assez de loisir pour vaquer au gouvernement, et si les fils de ceux qui servent l'étranger peuvent occuper les premières charges de l'État. Il faut que la tribu tout entière élise ses préposés au scrutin; si les suffrages eussent été secrets, Holzhalb ne serait pas notre bourgmestre[1]. Viendra l'heure de savoir si le clergé ne pourrait pas être déchargé du soin de distribuer les aumônes et de siéger dans les causes matrimoniales. » Déjà perçaient des vues intéressées et l'on s'agitait dans des sens divers, quand Abegg, secrétaire d'une tribu, ramena le calme en prononçant le nom du bourgmestre Escher. Plus d'une fois, Escher avait châtié d'une voix franche et sévère les vices de l'administration[2]. Ses concitoyens, pleins de respect pour son caractère, résolurent unanimement de lui soumettre leurs griefs.

Le 8 septembre, vers quatre heures du soir, ils s'assemblèrent, au nombre d'environ 600, sous les tilleuls du Lindenhof. Chacune des treize tribus élut ses délégués; puis on choisit pour porter la parole un homme d'un nom européen, J.-J. Scheuchzer, célèbre comme physicien et comme naturaliste. Ainsi que Bodmer, Scheuchzer supportait impatiemment le joug

[1] Les bourgeois mécontens de Holzhalb, qui les avait nommés *émeutiers* (*Rottirer*), n'osaient l'attaquer ouvertement.

[2] Entre autres le 14 janvier, en présence d'une commission de 29 ecclésiastiques et de 12 laïques, chargés de chercher un remède à l'affaiblissement de la religion. « Pas une rue à Lucerne qui n'ait son église, sa chapelle ou sa croix; et nous, qui nous nommons réformés; combien nous sommes loin de la piété de nos pères! N'y a-t-il plus de baume en Galaad! »

des marchands et des pasteurs, mais il recommandait en toute occasion la prudence et la charité. Sa religion était pratique, sa méthode, celle qui a conduit l'esprit humain à plus de découvertes depuis deux siècles, qu'il n'en a fait dans d'autres voies pendant des milliers d'années[1]. Il accepta le mandat de ses concitoyens[2], et, se rendant aussitôt chez le bourgmestre Escher, il lui manifesta leurs vœux. Escher convoqua le Grand-Conseil, qui chargea des commissaires de recevoir les demandes des tribus.

Les citoyens de Genève avaient formulé leur requête sous un petit nombre de chefs, qui dominaient toutes les questions. Ceux de Zurich réunirent dans de longs cahiers 115 articles, vaste amas de plaintes, de vœux souvent contradictoires, de vues, les unes élevées, les autres bassement intéressées. La bourgeoisie réclamait la paix, la guerre, les alliances, les lois, la révision de la constitution. Plusieurs voulaient des censeurs[3], surveillans de l'équilibre des pouvoirs; d'autres considéraient les chefs des tribus comme les gardiens naturels de la liberté. Les uns, gens de métier ou propriétaires de terre, voulaient déterminer le nombre des négocians qui pourraient siéger dans les Conseils[4]; les autres demandaient

[1] Il étudiait chaque fait comme ayant sa valeur propre et comme réfléchissant la vérité universelle. — Biographie universelle, XLI. — Mercure suisse, 1733. — Miscellanea Lipsiensia. — Vaterl. Slg. — Helveticus berühmte Mænner. — Scheuchzer avait pris pour devise : *fide, caritate, bonis operibus*. Il faillit se tuer un jour qu'il poursuivait sur un toit sa corneille blanche, son oiseau chéri. On assura que, s'il fût tombé, les chanoines eussent fait une pension viagère à la corneille.

[2] « Et le leur dit, monté sur un banc de pierre. Escher suivait tous ces mouvemens de sa fenêtre. »

[3] « Vigilanzrath. »

[4] Abegg : « Celui qui a son bien dans la barque est celui qui, dans

par représailles l'exclusion des possesseurs de terre. Ils ne s'accordaient que dans leur opposition à l'établissement des domiciliés [1]. La discussion se prolongea des mois. Mainte assemblée commencée par la prière finit dans le tumulte et les cris [2]. Le jour de l'élection des tribuns et de la prestation du serment civique approchant, le bruit courut que les citoyens étaient résolus à refuser l'hommage. Alors Escher s'adressa séparément aux Conseils, aux tribus et aux corporations. Il promit à celles-ci protection pour leur industrie. Il obtint du Grand-Conseil qu'il laissât rédiger la constitution dans des termes plus précis, et qu'il reconnût à la communauté le droit de révision et celui de paix et de guerre. L'âge d'entrer dans le Grand-Conseil fut fixé à trente ans, et à trente-six dans le sénat. La liberté des suffrages fut mieux garantie. Escher porta ces résolutions aux tribus et les invita, d'une voix respectée, à rendre, en les acceptant, la paix à la république. Elles

l'orage, travaille d'une main ferme. » — Une dame avait juré de faire jeter à l'eau le tribun; une autre dame le fit savoir à Abegg; Zurich avait ses Fulvie et ses Hortensia.

[1] Nul compte des paysans. On demande la fondation d'une banque, des lois meilleures de police et de succession, une justice impartiale, une loi contre la brigue, une limite au nombre des membres d'une même famille aptes à siéger ensemble au Conseil; la révision des lois sur l'Église, l'École, le militaire; une école d'ingénieurs; des réglemens contre le luxe, etc., etc.

[2] Schmidt, délégué d'une des tribus, nous donnera l'idée de l'éloquence alors à la mode. Il commence ainsi son discours : « Dieu est irrité; il approche. Je vois le cavalier s'avancer, monté sur le cheval rouge. Nos faux frères de la Confédération sont des lions qui ont perdu leurs lionceaux. La paix conclue sur le papier n'est pas dans les cœurs. Vous avez à guérir la plaie du dehors et celle du dedans. Vous êtes le patient et le médecin; vous avez à vous guérir vous-mêmes; le ciel vous soit en aide! »

cédèrent, et, le soir encore, les trompettes et le canon publièrent la réconciliation de la cité. Ainsi Zurich s'assit en paix, tandis que Genève entrait dans la voie des révolutions, tandis que Fribourg, Berne, Bâle et Schaffhouse recouraient dans les élections au sort, dernier remède à la corruption des républiques, et que les cinq Cantons, les regards baissés, ne songeaient qu'à la vengeance. La vieille Suisse se mourait. Mais sur les bords du lac d'Uri des pâtres assuraient qu'endormis depuis des siècles sous les rochers du Séelisberg[1], les trois fondateurs de la Confédération devaient reparaître un jour et sauver encore une fois la liberté.

[1] Qui dominent le Grutli. — Helvet. Calender 1796, page 83.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

TABLE.

LIVRE DOUZIÈME.

LES SUISSES PENDANT LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.
[1648-1715].

CHAPITRE Ier. — La guerre des paysans.

CHAPITRE II. — Guerre civile de 1656.

Pages

CHAPITRE III. — Premières conquêtes de Louis XIV.

CHAPITRE IV. — De la paix d'Aix-la-Chapelle a celle de Nimègue.

CHAPITRE V. — De la paix de Nimègue a la fin du dix-septième siècle.

CHAPITRE VI. — Révolutions intérieures, physionomie et moeurs des cantons.